

Derniers ouvrages publiés par le Centre de Castellologie de Bourgogne :

Patrice BECK (s. dir.), *Vie de cour en Bourgogne à la fin du Moyen Âge [: le château de Germolles]*, éd. Alan Sutton, 2002.

Chastels et maisons fortes en Bourgogne, I : Actes des journées de castellologie de Bourgogne, 1994-1998, s. dir. G. Auloy et M. Maerten, préface de Jean Richard, 2001, rééd. 2008. (20 €)

Chastels et maisons fortes en Bourgogne, II : Actes des journées de castellologie de Bourgogne, 1999-2007, s. dir. H. Mouillebouche, préface d'Alain Guerreau, 2008. (20 €)

Louis LAGROST, *Du château ducal de Montcenis à la « seigneurie » du Creusot (XII^e-XVIII^e siècle)*, préface d'Hervé Mouillebouche, 2009. (25 €)

Michel MAERTEN, Hervé MOUILLEBOUCHE (dir.), *L'habitat fortifié en Bourgogne ducale (Côte-d'Or, Saône-et-Loire). Base de données sur DVDrrom*, 1 Go, 2010. (20 €)

En préparation :

Brigitte COLAS, Jean VALLET (s. dir.), *Le château de Montperroux*.

Dans la collection *Châteaux-forts d'Europe* :

Charles-Laurent SALCH, Gilles AULOY, *Grands donjons romans en Bourgogne méridionale (Saône-et-Loire), XI^e et XII^e siècles*, Castrum Europe, 2004 (Châteaux-forts d'Europe, 32)

Le château de Gros-Chigy en pays de Cluny, Castrum Europe, 2005 (Châteaux-forts d'Europe, 33-34)

Charles-Laurent SALCH, Gilles AULOY, Michel MAERTEN, *Donjons des XIII^e et XIV^e siècles en Bourgogne méridionale (Saône-et-Loire)*, Castrum Europe, 2005 (Châteaux-forts d'Europe, 35-36)

Gilles AULOY (s. dir.), *Le château de Marigny en Chalonnais, (Saône-et-Loire)*, Castrum Europe, 2006 (Châteaux-forts d'Europe, 39-40)

Pour toute correspondance commerciale :

Gilles Auloy, 23, lotissement Les Brochets, 71 210 Saint-Laurent-d'Andenay
Centrecastellologiebourgogne@Yahoo.fr
<http://www.cecab-chateaux-bourgogne.fr/>

Couverture : château de Bellecroix à Chagny.

*CHASTELS
ET MAISONS FORTES
III*

*Actes des journées
de castellologie de Bourgogne
2008-2009*



Textes réunis par Hervé MOUILLEBOUCHE

Préface de Michel BUR

2010

Table des matières

<i>Abréviations</i>	6
<i>Préface</i> Michel Bur	7
<i>Avant propos</i> Michel Maerten	9
LES CHÂTEAUX BOURGUIGNONS	
<i>Trois châteaux bourguignons du x^e siècle datés par ¹⁴C-AMS</i> Fl. Bonhomme, S. Guillin, R.-P. Lehner, H. Mouillebouche	11
<i>Le château de Moulins-Engilbert (Nièvre) : Approche et étude du bâti d'un chef-lieu de châtellenie</i> Florian Bonhomme	19
<i>Une famille, un château : Champallement du x^r au xii^r siècle</i> Brigitte Colas	41
<i>Une construction ducale du xiv^e siècle à Autun : la tour des Ursulines</i> Christophe Besnier	67
<i>Le château et la châtellenie de Rovres à l'époque des deux premiers ducs Valois de Bourgogne</i> Georges Frignet	83
<i>La « maison aux (des) champs » : une utopie sociale de la période moderne et un cas d'école bourguignon : Entre-deux-Monts</i> Sylvie Le Clech-Charton	95
<i>Le château de Mâlain pendant la Ligue (1589-1595) : l'apport des textes et de l'archéologie</i> Noureddine Kefi	III

INVENTAIRES ET SYNTHÈSES

- La fortification des églises rurales en Bourgogne*
Fabrice Cayot 147

- Nobles et habitat fortifié en Bourgogne en 1474*
Hervé Mouillebouche 181

- Châteaux et villes en Bourgogne à l'époque moderne*
Estelle Jeangrand-Leroux 205

MÉTHODE, CASTELLOLOGIE, ARCHÉOLOGIE

- L'habitat médiéval fortifié en Chalonnais*
à travers quelques exemples cartographiques et iconographiques
Gilles Auloy 221

- Autour de quelques châteaux en Charolais-Brionnais :*
les bourgs de Semur-en-Brionnais et Charolles
Franck Chaléat 241

- Datation ¹⁴C-AMS et chronologie du fossé*
de la plate-forme de Molaise (Huilly, Saône-et-Loire)
Jacqueline Argant, Jean-Paul Bourguignon 267

- Conclusion*
Hervé Mouillebouche 271

Abréviations

ADCO : archives départementales de la Côte-d'Or

ADN : archives départementales de la Nièvre

ADSL : archives départementales de Saône-et-Loire

ADY : archives départementales de l'Yonne

Arrt : arrondissement

CeCaB : Centre de Castellologie de Bourgogne

CDRA : Comité départemental de la recherche archéologique

Cne : commune

Cton : canton

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

Peincedé : Jean-Baptiste PEINCEDÉ, *Inventaire manuscrit des archives de la chambre des Comptes*, 36 vol., fin XVIII^e siècle. Archives départementales de la Côte-d'Or, B 11 994 à B 12 030.

UMR : Unité Mixte de Recherche

Préface

MICHEL BUR*

Tout naturellement, le préfacier est amené à souligner l'intérêt de l'ouvrage pour lequel l'auteur ou les auteurs ont bien voulu lui demander quelques lignes d'introduction. Je ne manquerai donc pas à mes devoirs en disant, d'entrée de jeu, que les contributions à ce troisième volume de la collection *chastels et maisons fortes* couvrent largement le territoire bourguignon, rend compte de recherches qui s'étendent du X^e au XVII^e siècle et traite d'une gamme de sujets très variés. Il y est question de datations et de phases de construction, de résidences seigneuriales avec leurs habitants, de châteaux ducaux et de maisons des champs, de la place que tient le fief dans la fortune des détenteurs de forteresses ou de maisons basses, du rôle du château dans le développement urbain, d'églises fortifiées, mais aussi d'iconographie : la richesse de ce dernier type de documentation assurant d'une certaine manière l'attractivité d'un volume qui se regarde attentivement avant de se lire. De tous ces articles, il y a beaucoup à tirer quant aux méthodes qui sont mises en œuvre ou aux idées qui sont défendues, le style de certains ajoutant encore à l'intérêt du contenu. Il n'est pas possible dans une préface de détailler toutes les communications ni d'en discuter toutes les conclusions. Qu'il suffise de dire que la datation par les restes de charbon de bois inclus dans les mortiers, qui assez systé-

matiquement vieillissent les bâtiments, ne va pas sans poser des problèmes. La tour dite de Brunehaut du château de Vaudémont a ainsi gagné récemment plus d'une centaine d'années d'ancienneté. Elle s'inscrit dans la même catégorie que celles de La Marche, de Moulins-Engilbert et de Semur-en-Brionnais, si l'on en croit les analyses dont Gérard Giuliano fait état dans son travail sur ce château lorrain.

Non, je préfère orienter ma préface dans une autre direction et m'interroger sur l'équipe qui, avec une belle régularité depuis quinze ans, assure les progrès de la castellologie dans l'espace bourguignon. L'expérience m'a appris les satisfactions de tous ordres, et d'abord d'ordre scientifique, que l'on peut attendre d'une telle équipe qui combine la recherche dans les archives et la recherche sur le terrain. Trouver du neuf dans les chartes ou dans les livres de comptes est très enrichissant. Découvrir du nouveau sur le terrain est encore plus exaltant. Et qui fait ce travail ?... Des étudiants arrivés au stade du « master », des doctorants attelés à la rédaction d'une thèse, des docteurs en Histoire et en Archéologie dont l'un, ou plutôt l'une a embrassé avec audace une carrière libérale, un maître de conférences de l'Université de Dijon qui suscite les vocations et les entretient par son propre enthousiasme, mais aussi d'anciens étudiants devenus membres de l'INRAP, des enseignants en activité ou à la retraite, des animateurs de sociétés savantes locales, une conservatrice du Patrimoine fixée

* Membre de l'Institut, professeur émérite de l'Université de Nancy.

au loin, mais qui demeure attachée à sa région et, pour bien marquer la synergie de tous ces talents, le Président du Centre de Castellologie de Bourgogne. Ainsi progresse la connaissance du Moyen Âge bourguignon. Toutefois, il ne s'agit pas seulement de chercher, il faut aussi publier. C'est tout le mérite du Centre de Castellologie de Bourgogne de parvenir à mettre entre les mains des spécialistes et aussi du public cultivé les *Actes des Journées* qui se sont tenues régulièrement de 1994 à 2009.

Deux des communications de ce tome III s'accompagnent d'une note assez significative : « Cette étude avait été réalisée primitivement pour (une) publication qui semble définitivement abandonnée » ou encore « Cette parution semblant définitivement abandonnée, il nous a paru opportun de présenter notre travail dans le cadre de ce recueil. » La colloquie est une maladie dénoncée depuis longtemps. Seuls les colloques qui débouchent sur une publication se justifient. On ne met pas au moulin de jeunes et de moins jeunes chercheurs si on ne leur donne pas l'assurance d'une rapide publication. Cette règle est bien trop négligée aujourd'hui. Certes, il arrive que les circonstances, des obstacles imprévisibles, l'effondrement d'un montage financier plongent l'organisateur dans la plus grande confusion. L'expérience montre qu'on ne peut tout prévoir ni tout dominer. Au regard d'une telle situation, la politique du Centre de Castellologie de Bourgogne témoigne d'un grand sens des responsabilités. Elle conduit naturellement les membres de l'équipe à donner le meilleur d'eux-mêmes et garantit la qualité de leur production, car il va de soi qu'on ne noircit pas du papier inconsidérément quand on sait qu'on sera lu, discuté et apprécié.

Les Américains parlent de *works in progress* lorsque, venant à des *Journées* comme celles-ci, ils se contentent d'y annoncer des recherches en cours sur des sujets encore mal circonscrits. Ici, je parlerai de *Work in progress*, avec majuscule et au singulier, pour qualifier le travail entrepris par le *Centre de Castellologie de Bourgogne*. Le monument n'est pas encore construit, mais chacune des pierres apportée sur le chantier,

tirée d'une bonne carrière, taillée aux justes dimensions, trouve sa place, tantôt dans de solides fondations et tantôt dans un parement de bel appareil. Cette perspective à long terme est de nature à entretenir l'énergie des ouvriers qui, au fil des années, ne manqueront pas de susciter de nouvelles vocations et, ainsi, de promouvoir le grand œuvre encore inachevé.

Michel BUR

Avant propos

MICHEL MAERTEN*

Fruit du travail collectif de 15 chercheurs, cette nouvelle livraison de « *Chastels et maisons fortes en Bourgogne* » prend désormais toute sa place à l'intérieur d'une collection que l'on souhaite évidemment voir se pérenniser. Un autre motif de satisfaction concerne le succès grandissant de nos « journées de castellologie ». La qualité des interventions et l'excellent accueil manifesté par un public nombreux et intéressé nous encouragent à poursuivre ce rendez-vous annuel.

Les articles de ce volume ont été regroupés en trois grands thèmes. On trouvera ainsi des résultats de recherches en cours, travaux d'étudiants pour la plupart, des exposés méthodologiques, et des notes plus synthétiques sur des aspects variés de la castellologie. Cette synergie entre des bénévoles du CeCaB (G. Auloy, R.-P. Lehner), des archéologues de terrain (Fl. Bonhomme, Chr. Besnier, S. Guillot, N. Kefy), des chercheurs de l'UMR 5594 Artehis (S. Le Clech-Charton), de l'UMR 6636, Institut Dolomieu de Grenoble (J. Argant), des doctarrants ou docteurs de l'Université de Bourgogne (E. Jeangrand-Leroux) ainsi que d'autres universités (Fr. Chaléat, Br. Colas, G. Frignet), est à signaler car elle témoigne bien de la vitalité de la recherche bourguignonne. Il faut

aussi relever la forte implication des membres d'Artehis, puisque au-delà de l'équipe initiale des castellologues (F. Cayot, E. Laborier, M. Maerten et H. Mouillebouche), les travaux du Centre de Castellologie de Bourgogne ont rassemblé cette année d'autres chercheurs qui travaillent plus habituellement sur la protohistoire (J.-L. Flouest), les sciences de la terre (J.-P. Bourguignon) ou l'époque moderne (E. Jeangrand, S. Le Clech).

Durant les vingt dernières années, la recherche a été particulièrement féconde dans le domaine de la castellologie française. Les colloques et publications ont été nombreux et les avancées significatives. Toutefois, un point important était resté en retard, à savoir celui de la diffusion des connaissances issues de l'archéologie préventive. Les meilleurs rapports de fouilles, appelés désormais rapports finaux d'opération (RFO), circulaient bien parfois sous le manteau, mais ils restaient la plupart du temps inédits pour le plus grand nombre d'entre eux. On se félicitera donc de la récente mise en ligne, sur l'espace scientifique de l'Inrap, du catalogue Dolia qui comprend déjà une partie conséquente de la documentation issue de cet organisme². Certes, pour notre domaine de recherche, les esprits chagrins pourront encore regretter que les résultats des fouilles portant sur les habitats des élites laïques, terminologie

* Docteur en archéologie, chercheur associé de l'UMR 5594 Artehis et président du Centre de Castellologie de Bourgogne.

2. Site : www.inrap.fr, catalogue Dolia.

actuellement en vogue, soient encore trop peu nombreux. On est d'ailleurs étonné de ne pas encore trouver le RFO du site castral de Pineuilh (Gironde), contemporain de notre fameuse motte de Loisy (S. & L.) dont la publication des fouilles est en voie d'achèvement. Mais le développement annoncé du site devrait permettre assez rapidement de combler ce retard documentaire et pourra très utilement compléter les rayonnages de nos bibliothèques. Dans le même ordre d'idée, et pour ne pas être exclusif, il faut également signaler les possibilités de téléchargement de rapports de fouilles sur le site de la société Archéodunum, à savoir ceux concernant le château des ducs de Savoie à Chambéry (73) et le château de Montrond-les-Bains (42)³. Je dois aussi mentionner un excellent site consacré aux châteaux pyrénéens. Il comprend des comptes-rendus d'activités et les rapports du Programme collectif de recherche intitulé « naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales dans les comtés de Foix, Cousenans et Comminges⁴ », placé sous la direction de Florence Guillot.

Enfin, *last but not least*, je ne saurais passer sous silence les débuts de notre propre site internet du CeCaB, conçu par Denis Rondot-Mandrou, auquel je tiens à adresser mes plus vifs remerciements⁵. Bien que la durée de vie des textes en ligne soit incertaine, tout comme celle des CD Rom d'ailleurs, l'édition électronique permet d'offrir aux lecteurs des possibilités nouvelles et multiples, comme de très nombreuses illustrations en couleurs. Il reste encore à étoffer la présentation de notre site et en assurer un meilleur signalement, pour que des liens puissent permettre d'en trouver plus facilement l'accès.

Pour conclure, il me reste la tâche agréable de signaler tous ceux, particuliers et institutions, qui ont soutenu efficacement notre association au cours de ces derniers mois. En premier lieu, mes remerciements iront à M. Jean-Paul Anciaux, député de la 3^e circonscription de Saône-et-Loire, qui nous a accordé une subvention pour la préparation d'une monographie qui sera consacrée au château de Montperroux (Grury), propriété de nos membres et amis M^{me} et M Pierre Boudeville. Nous avons été sensible au suivi particulier de ce dossier par M. Frédéric Mitterrand, Ministre de la Culture et de la Communication. Le Conseil Régional de Bourgogne a soutenu financièrement notre projet de recherche intitulé « châteaux, territoires, identité », coordonné par Hervé Mouillebouche. L'Université de Bourgogne est devenue notre partenaire privilégié, par l'intermédiaire de son UMR 5594 Artehis, que dirige Daniel Russo, professeur en histoire de l'art médiéval. J'adresse également des remerciements particuliers à Michel Bur, membre de l'Institut, professeur émérite de l'Université de Nancy, qui a bien voulu nous faire l'honneur de préfacer ce troisième volume. Enfin, je ne saurais oublier Hervé Mouillebouche, maître de conférences en histoire médiévale, qui s'est chargé non seulement de réunir des articles de qualité, mais aussi, d'en assurer la relecture et la présentation, en complétant parfois celles-ci avec des illustrations originales issues de notre base de données de l'habitat fortifié bourguignon.

3. Site : www.archeodunum.ch

4. Téléchargement des rapports du PCR de 2004 à 2009, de divers rapports de fouilles et de prospections thématiques sur le site : www.chateaux09.free.fr.

5. Site : www.cecab-chateaux-bourgogne.fr

Trois châteaux bourguignons du x^e siècle datés par ¹⁴C-AMS

FLORIAN BONHOMME, SYLVAIN GUILLIN, RENÉ-PIERRE LEHNER, HERVÉ MOUILLEBOUCHE*

Résumé

La Marche (Nièvre). Tour à angles arrondis : 775-943.

Moulins-Engilbert (Nièvre). Bâtiment et tour à angles arrondis : 880-1020 et 940-1040.

Semur-en-Brionnais (S-et-L). Base de tour rectangulaire ayant porté un édifice de bois : 780-986 et 892-1021.

La convergence de la vaste enquête dirigée par Christian Sapin et Pascale Chevalier sur les bâtiments antérieurs à l'an Mil d'une part², et le projet de recherche sur l'habitat aristocratique bourguignon d'autre part³, a livré cette année trois résultats particulièrement troublants, mais significatifs. Trois châteaux bourguignons : La Marche, Moulins-Engilbert et Semur-en-Brionnais, ont bénéficié d'analyses par radio-carbone de fragments de charbons prisonniers des mortiers, et les analyses ont à chaque fois révélé que les bâtiments étaient vraisemblablement antérieurs à l'an Mil. Cette convergence de datation exceptionnelle méritait une présentation synthétique provisoire, sans présumer du contenu d'une publication ultérieure plus complète de chaque site.

La Marche

(Sylvain Guillin)⁴

Le « donjon » de La Marche (Nièvre, arrt Cosne-sur-Loire, cton La Charité) se dresse sur la rive droite de la Loire, entre Cosne et Nevers, à 4 km au sud de l'importante abbaye clunisienne de La Charité. Il s'agit d'une sorte de « cube » de maçonnerie à angles arrondis, de 10,80 × 11,80 m environ, conservé sur une hauteur hors sol de 7,80 m, sans aucune autre ouverture que celle qui a été pratiquée récemment à la base du mur oriental. Jusque dans les années 50, cet édifice était inconnu, car il était enfoui sous une motte castrale. Il a été dégagé sans surveillance, dans des conditions suffisamment mystérieuses pour que personne ne veuille plus s'en souvenir...

Le « château » de La Marche est cité pour la première fois en 1059 quand son seigneur, *Rainaldus de Castro Marchiae*, est témoin de la fondation du monastère de La Charité⁵. Un siècle plus tard, en 1153, le prieur de La Charité

* Florian Bonhomme, archéologue.

Sylvain Guillin, archéologue.

René-Pierre Lehner, archéologue des bâtiments.

Hervé Mouillebouche, maître de conférences en histoire à l'université de Bourgogne.

2. ANR CARE « Corpus de l'architecture religieuse européenne (IV^e-X^e siècle) », s. dir. Christian Sapin et Pascale Chevalier, UMR 5594 Artehis.

3. CPER « châteaux, territoires, identités » s. dir. H. Mouillebouche, UMR 5594 Artehis..

4. GUILLIN (Sylvain), *Étude du bâti de l'édifice de La Marche (Nièvre, 58). Contribution à la recherche en archéologie du bâti médiéval*. Mémoire de Master 1^{ère} année, université de Bourgogne s. dir. Chr. Sapin, 2007.

5. LESPINASSE (René de), *Cartulaire du prieuré de la Charité-sur-Loire (Nièvre), ordre de Cluny*. Nevers : Morin-Boutillie, 1887, p. 1-3, n° I.



Fig. 1 : château de La Marche (photo F.B.)

se plaint au pape de ce que son voisin de La Marche a commencé de bâtir une « *grandem munitionem aut castellum* » qui menace la sécurité de son église⁶. La sentence d'excommunication doit être de peu d'effet, puisque dix ans plus tard, l'abbé Étienne de Cluny écrit à son tour à Louis VII pour qu'on interdise au comte de Nevers de « rebâtir les antiques ruines de ce château qu'on appelle La Marche⁷ ». Enfin, 40 ans plus tard, les alliances ont changé, et les abbés de Cluny prennent pied au château de La

6. *Ibid.*, p. 45-46, n° 16 : Lettre du pape Eugène aux évêques de Sens et d'Auxerre « *Dilectorum filiorum nostrorum Guillelmi prioris et fratrum de Charitate transmissa nuper ad nos suggestione, pervenit quod Adam de Marchia in burgo ipso infra terminos a sancte recordationis Paschali, predecessor nostro, statutos, grandem munitionem contra voluntatem ipsorum construere nititur, de qua ipsi monasterio maximum damnum potest processu temporis provenire. Quoniam igitur, cum ad jus monasterii locus ille pertinet, equitatis vigor, suspectam ibi munitionem ab aliquo construi, ipsis fratribus inhibitibus non permittit, et quod ad damnum ecclesie Dei et superbiam vite pertinere videtur, pontificali debetur studio inhiberi. Per presentia vobis scripta mandamus, quatenus quam citius in unum convenientes, ad locum ipsum pariter accedatis, et antedictum Adam ne munitionem aut castellum ibi faciat districtius moneatis.* »

7. BOUQUET (dom Martin), *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, rééd. Delisle (Léopold). Paris : V. Palmier, 1869-1880, t. 16, p. 119-120. « *Bene audisse vos credimus qualiter amicus noster Dominus comes Nivernensis pene in ipsis januis ecclesiae de Caritate molitur reaedicare antiquas ruinas castri illius quod olim Marchia dicebatur, et novas ibi structuras erigere.* »

Marche pour lutter contre la révolte de leur prieuré de La Charité⁸.

Le « donjon » de La Marche est bâti en petit appareil calcaire assez irrégulier. Des assises constituées de modules plus ou moins épais, d'autres de moellons plus larges, attestent d'arrêts dans le chantier, de changement de carrière, voire de reprises en sous-œuvre. La maçonnerie utilise des blocs de récupération, notamment des fragments de sarcophages mérovingiens, qui proviennent du cimetière retrouvé en fouilles sous la tour. L'appareil est animé de quelques rangs de moellons posés sur champ et de quelques pierres posées en oblique. Mais ces irrégularités n'affectent

jamais que des segments d'assises longs de 1 à 3 m.

Les murs, épais de 1,5 m environ, reposent sur une semelle débordante à l'extérieur. Ils sont ponctués de nombreux trous de boulins généralement rectangulaires. Dans la partie inférieure, les trous de boulins sont non traversants, aménagés uniquement sur le parement interne. Ils sont distribués sur trois niveaux, et espacés de 1,50 m horizontalement et 1,20 m verticalement. La partie supérieure de la maçonnerie est équipée de trous de boulins traversants, sur deux niveaux, à 4,5 et 5,7 m du sol, et espacés horizontalement de 2 m environ.

Des analyses radiocarbone par accélérateur effectuées sur des fragments de charbons trouvés dans le mortier ont donné la datation de 1180 BP ± 30, soit 775-943 ap. J.-C à 95 %, avec une probabilité plus forte de 775 à 900⁹.

La structure maçonnée est donc antérieure et à la première mention du *castrum* et à la mention des reconstructions du XII^e siècle. Elle est même antérieure à la fondation du prieuré de La Charité, ce qui bouleverse considérablement l'idée qu'on pouvait se faire de l'implantation castrale dans cette région.

8. En 1212 : LESPINASSE, *Cartulaire de la Charité...* n° 19.

9. Centre de datation par le radiocarbone, université de Lyon 1, UMR 5138.

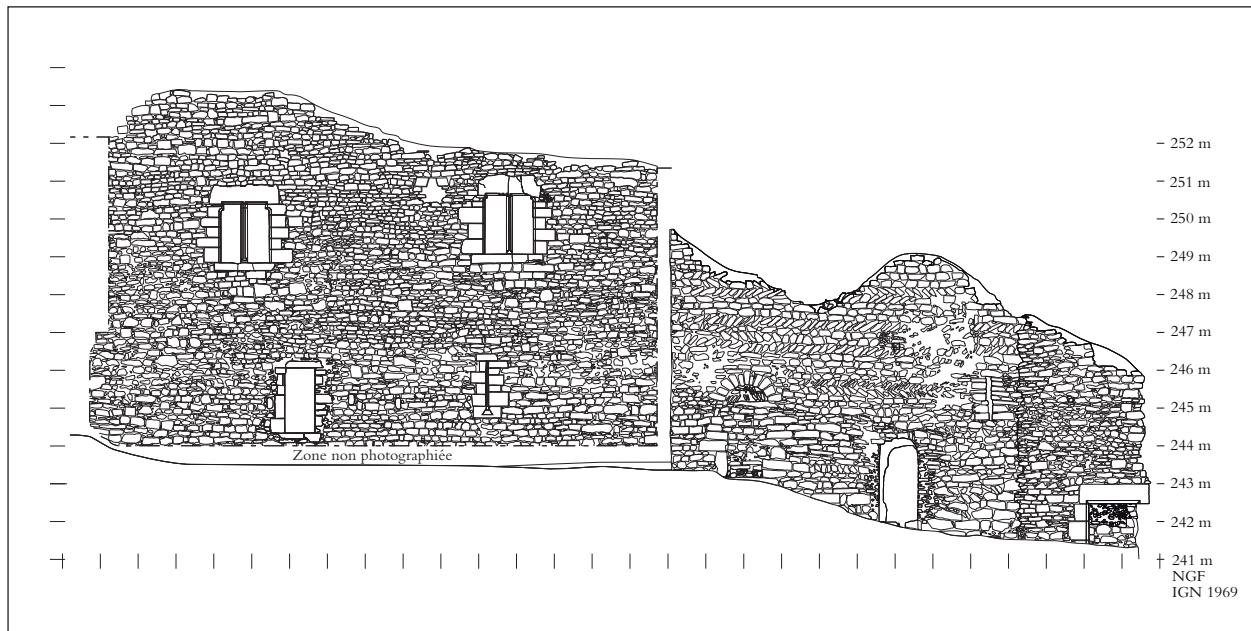


Fig. 2 : Moulins-Engilbert, façades sud, bâtiment 1 (à gauche) et 2 (à droite), relevé pierre à pierre (E.B.)

Moulins-Engilbert

(Florian Bonhomme)¹⁰

Le château de Moulins-Engilbert (Nièvre, arrt Château-Chinon, ch.-lieu de cton) fait l'objet d'un article complet dans le présent recueil. Rappelons donc simplement les grandes caractéristiques du site. Son histoire est très mal documentée, puisque le château n'est cité qu'en 1294 et la ville de Moulins en 1160¹¹. Le logis principal est formé de deux bâtiments à angles arrondis accolés, dont seule la façade sud est conservée sur toute sa longueur. La façade du bâtiment 1 (fig. 2) mesure 16 m et celle du bâtiment 2 mesure 9,20 m environ. Chronologiquement, il y a tout d'abord eu un bâtiment primitif 1a à angles arrondis, conservé uniquement dans les fondations du bâtiment 1, puis le bâtiment 2, accolé au bâtiment 1a, puis le

bâtiment 1b, qui reprend vraisemblablement les volumes de 1a détruit.

La première phase du bâtiment a été datée par des analyses de ¹⁴C-AMS pratiquées sur des charbons du mortier. Les résultats sont de 1105 ± 30 BP, soit une datation calibrée de 880-1020 à 95,4 % de probabilité¹². La seconde phase (bâtiment 2) a été datée par l'analyse ¹⁴C classique d'un petit rondin de bois pris dans la maçonnerie. Le bois date de 1040 ± 30 BP, soit 940-1040 à 88,30 %.

On ne peut guère donner de description du premier bâtiment 1a, aujourd'hui quasiment invisible. Le bâtiment 2 a un mur sud large de 1,40 m, conservé sur une hauteur hors sol de 7 m. Les parements sont en moellons assisés de différentes grosseurs, dont certains des plus gros se situent en partie basse. En plus de quelques moellons posés de champ, une ou plusieurs assises de moellons inclinés alternent avec des assises de moellons posés à plat. L'inclinaison des moellons est soit alternée d'une assise sur l'autre (*opus spicatum*), soit constante. On remarque également quelques traces d'échafaudage.

10. BONHOMME (Florian), *Le château de Moulins-Engilbert (Nièvre). Approches et études du bâti d'un chef-lieu de châtellenie*. Université de Bourgogne, s. dir. Chr. Sapin et H. Mouillebouche, 2009.

11. 1161 : BULLIOT (Jacques-Gabriel), *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, de l'ordre de saint Benoît*. Autun : Dejussieu, 1849, n° 17.

1294 : CHARMASSE (Anatole de), *Cartulaire de l'évêché d'Autun*. Paris : Durand, 1880, n° CCV.

12. Poznan Radiocarbon Laboratory, ul Rubiez 46, 61-612 Poznan, Poland



Fig. 3 : château de Semur-en-Brionnais (photo J.-M. Jal).

Semur-en-Brionnais

(René-Pierre Lehner, H. Mouillebouche)¹³

La grosse tour du château de Semur (Saône-et-Loire, arrt Charolles, ch.-lieu de cton) passe pour le lieu de naissance de l'abbé Hugues de Cluny. C'est à ce titre qu'elle a bénéficié d'une étude particulière à la demande de Nicolas Reveyron dans le cadre du colloque international sur Hugues de Semur.

Au XIX^e siècle, le chanoine Cucherat, dans sa monographie de Semur, datait le « donjon » du X^e siècle¹⁴. Il avait pour argument la généalogie d'Hugues de Semur, conservée dans le cartulaire de Marcigny, (abbaye fondée par cet abbé). Le cartulaire, rédigé à partir de 1144, a été détruit à la Révolution. Il reste de la généalogie une analyse du XVIII^e siècle en français : « Artault, Jocerand comte de Semur, Freelan abbé et Dalmace furent frères, fils de Freelan

de Chameliac de Château Signon¹⁵ » et l'abbé Cucherat prétend en outre avoir vu une version latine plus exacte qui précisait « *Fredelo de Camiliaco, senior castri Sinemuri* ». Comme, d'autre part, Jocerand, dit Ber de Semur, est attesté dans le cartulaire de Savigny¹⁶ et meurt entre 988 et 994, Cucherat se sentait autorisé à faire remonter le « *castrum Sinemuri* » de Freelan aux années 960. Bien sûr, aucun historien sérieux n'aurait donc osé accorder foi à cette datation précoce, et pourtant...

La tour de Semur, au sud de la Saône-et-Loire, est une construction massive pratiquement parallélépipédique d'un peu moins de 15 m sur guère plus de 10 m, haute d'une vingtaine de mètres (fig. 3). Un premier examen de la maçonnerie permet de reconnaître trois phases principales de construction. La première phase (Semur I) est constituée de la partie basse, soit une petite moitié de l'élévation de l'édifice (fig. 4). Elle était divisée intérieurement en deux niveaux, le premier éclairé et aéré par six rayères, le second par deux. Dans le second état (Semur II), deux étages viennent s'ajouter à la maçonnerie précédente. Le premier niveau de ce second état (3^e niveau général) était ouvert de deux portes hautes sur les petits côtés et était éclairé par des rayères dont les couvrements intérieurs sont des voussoires plein-cintre ou plates. Le troisième état (Semur III) est un réaménagement général de la tour connu par les comptes de châtellenie de 1382-1390¹⁷. Les officiers ducaux font percer de larges fenêtres,

13. Avec la collaboration de Gilles Auloy, Jean-Marie Jal, Max Josserand, Michel Maerten, Claudine Packzynski et Jean Vallet. Étude plus détaillée à paraître dans l'édition du colloque de Paray-le-Monial, s. dir. N. Reveyron.

14. CUCHERAT (Abbé François), Semur-en-Brionnais, ses barons, ses établissements civils, judiciaires et ecclésiastiques depuis l'an 860 jusqu'à nos jours, in : *MSE*, t. XV, 1887, p. 251-313 et t. XVI, 1888, p. 95-174.

15. RICHARD (Jean), *Le cartulaire de Marcigny-sur-Loire (1045-1144). Essai de reconstitution d'un manuscrit disparu*. Dijon : Société des Analecta Burgundiana, 1957, n° 1.

16. BERNARD (Auguste), *Cartulaire de l'abbaye de Savigny, suivi du petit cartulaire de l'abbaye d'Anay*. Paris : Imprimerie impériale, 1853.

17. ADCO, B 6281.

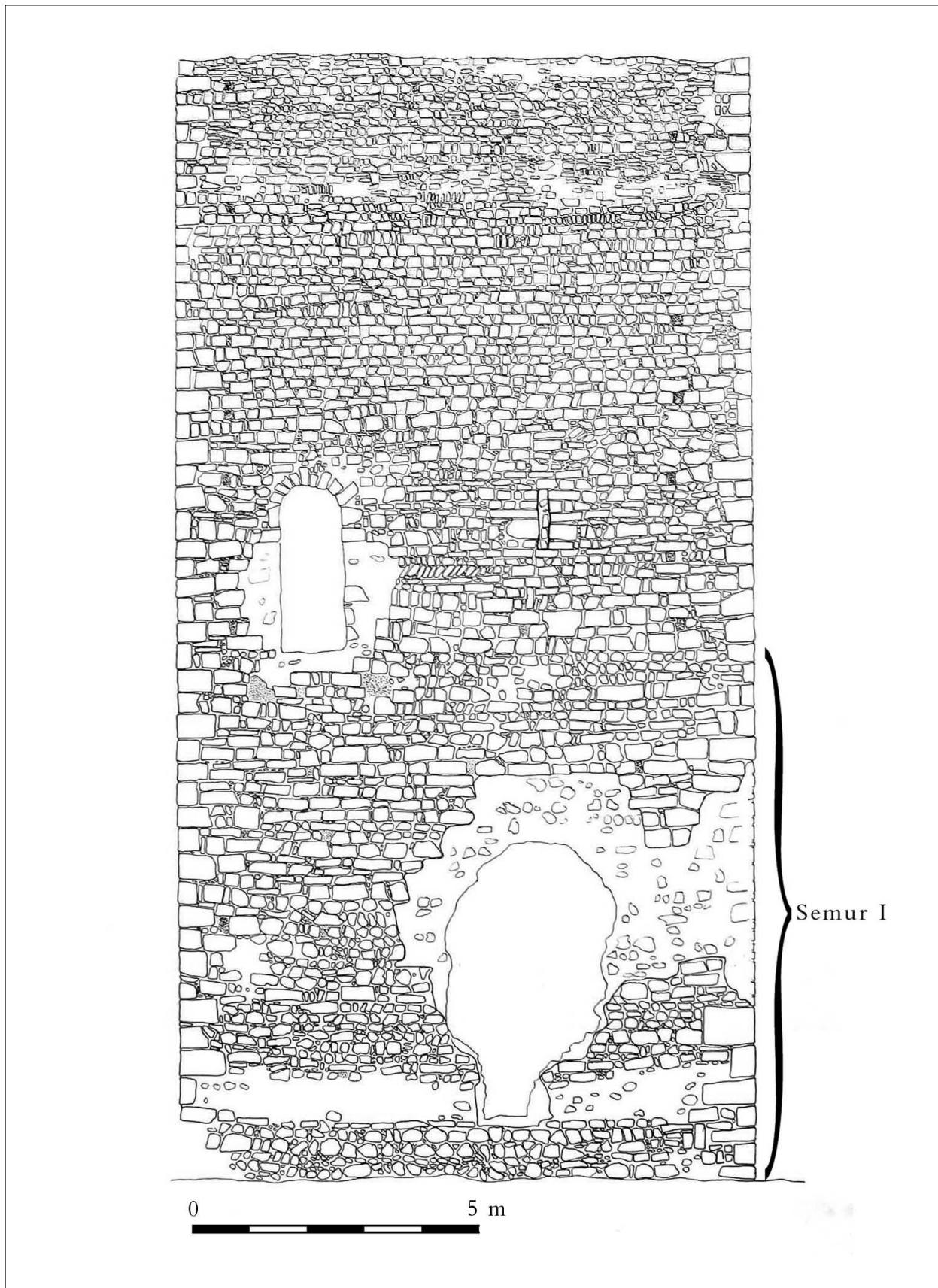


Fig. 4 : Semur-en-Brionnais, relevé pierre à pierre de la façade est (CeCaB, 2004, dessin J. Vallet).

installer des cheminées. Le troisième niveau est pourvu d'une porte à pont-levis.

Le centre de castellologie a focalisé son étude sur les vestiges du premier état. Les murs ont une épaisseur de 1,70 à 1,95 m. Ils sont bâtis pour l'essentiel en moellons de calcaire assez irréguliers. Des nodules de silex souvent assisés (surtout dans le haut de la maçonnerie) viennent s'intercaler irrégulièrement dans les bancs de calcaire. Les assises de moellons sur champ, obliques ou en *opus spicatum*, qui se développent occasionnellement dans les maçonneries de Semur II, sont absentes de Semur I. Les embrasures des rayères ont été bâties principalement avec des blocs prismatiques de grès de section triangulaire. Ainsi, les besaces d'angle forment un motif caractéristique sur l'entourage extérieur. Ces pierres proviennent de toute évidence d'une récupération, vraisemblablement d'une construction antique.

La tour de Semur a été dès le départ construite sur une éminence au moins partiellement artificielle. Au Moyen Âge, cette construction a été partiellement enterrée par « emmottement », puis dégagée dans les années 70 (dans des proportions moindres que celle de La Marche). Ce long séjour sous la terre a eu pour heureuse conséquence de conserver des vestiges de l'enduit externe. Il s'agit d'un enduit lissé, clair, comportant peut-être des joints marqués à la baguette ou au manche de la truelle à proximité des pierres d'angle. L'examen du mortier dans la zone d'un trou de boulin ne permet pas de voir de différence avec le mortier de hourdage. Tout porte à croire que l'enduit a été appliqué lors de la construction du mur.

Les murs de Semur I sont percés de nombreux trous de boulins rectangulaires généralement traversants, disposés sur 6 niveaux, partant du sol apparent. Ils sont espacés de l'ordre de 1,10 à 1,40 m verticalement et 1,50 à plus de 2 m horizontalement. L'alignement vertical des boulins est plus ou moins repris dans les maçonneries de Semur II.

Intérieurement, le volume de Semur I était divisé en deux par un plancher, dont les solives s'encastraient profondément dans la maçonnerie (fig. 5 et 6). Les trous d'empochements

de solives, bien conservés, sont reliés entre eux dans l'épaisseur du mur par le négatif d'une sablière, dont le bois est très partiellement conservé. Le mortier de la maçonnerie a parfaitement moulé les bois disparus, ce qui permet de constater que les solives n'étaient pas volontairement assemblées avec la sablière, mais que celle-ci était occasionnellement entaillée pour aligner la face supérieure des solives.

Une base de porte (seuil et départ de montants) se dessine à l'intérieur tout comme à l'extérieur de la tour, sur un petit côté, au niveau du plancher. Mais, dans cette zone, la maçonnerie, bien que perturbée, semble indiquer plutôt un repentir et non une porte bouchée. Enfin, une étude attentive de la liaison entre Semur I et Semur II montre que le nouvel état est bien venu s'asseoir sur un arasement. Cette limite horizontale ne résulte pas d'un dérasement. Tout porte donc à croire que la maçonnerie de Semur I est conservée sur toute son élévation.

Cette construction semble dès lors très peu habitable : baies étroites, pas de cheminée, et vraisemblablement pas de porte ! On est donc raisonnablement forcé d'admettre que cette maçonnerie ne se justifie pas sans l'existence d'un, voire plusieurs niveaux en plus. Or, comme la maçonnerie du second niveau offre toutes les caractéristiques d'un arrêt voulu de la maçonnerie, il reste donc à imaginer une construction en bois, reposant sur cette base de pierre. La partie conservée de Semur I n'est donc pas « une tour », mais seulement un niveau de soubassement de tour en bois qu'on ne peut que conjecturer, voire imaginer grâce aux exemples plus tardifs conservés dans les pays germaniques (fig. 7). Cette hypothèse de reconstitution est vraisemblablement applicable également à la tour de La Marche.

Semur I a été daté grâce à deux analyses de ¹⁴C-AMS sur des charbons du mortier et une de ¹⁴C classique sur plusieurs fragments de bois retrouvés dans la cavité formée par la sablière détruite, à l'aplomb de l'emplacement d'une solive¹⁸. Cette dernière analyse a donné de curieux résultats : 705 ± 35 BP, soit 1263

18. Centre de datation par le radiocarbone, Université Lyon 1, UMR 5138.



Fig. 5 : face intérieure nord ; rayères et empochements des solives (photo R.-P. Lehner).

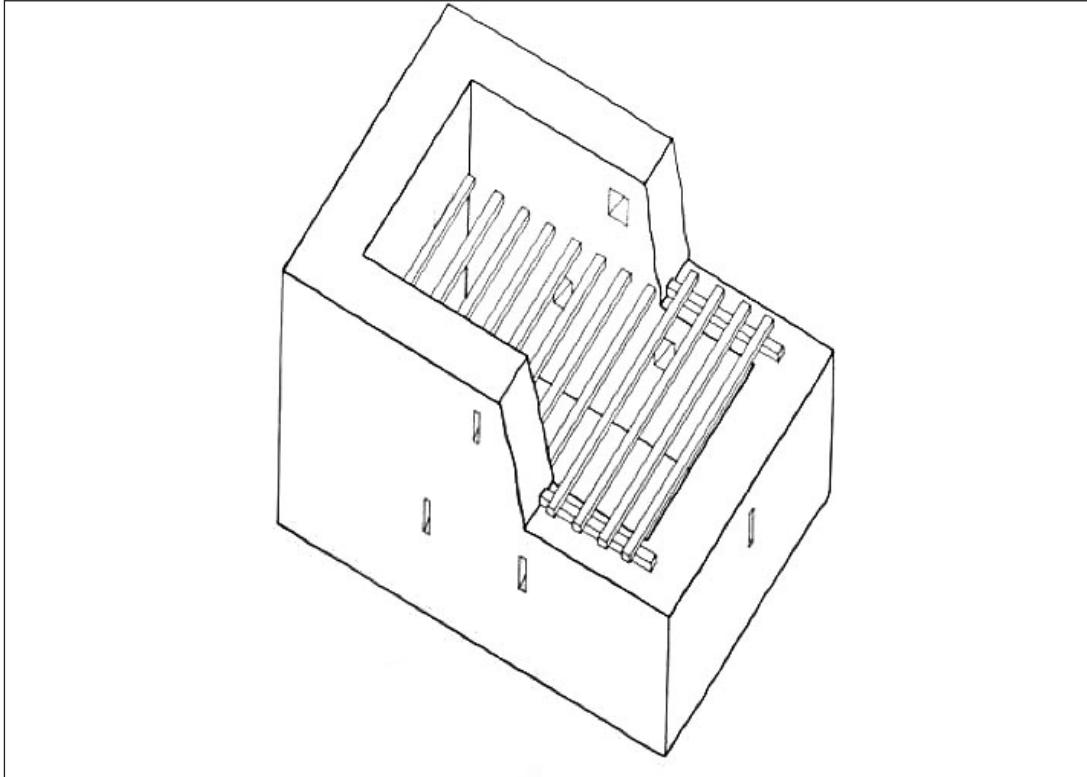


Fig. 6 : schéma axonométrique en écorché montrant le principe du plancher de Semur I (R.-P. Lehner).

à 1382 (91,58 % \pm 0,39). Cette datation est difficilement compatible avec la chronologie relative. La configuration des empochements rend impossible le remplacement des solives à l'identique. L'explication vient sans doute que les fragments de bois analysés, trouvés dans des gravats, ont été apportés tardivement, ou proviennent d'une pièce de bois remployant l'ancien empochement, sans, bien entendu, que celle-ci ait pu mesurer la même longueur que la solive d'origine.

Les deux autres analyses sont plus cohérentes. Un premier charbon, prélevé dans une brèche dans l'épaisseur même du mur, donne une valeur de 1140 \pm 35 BP, soit 780 à 986. Un second charbon, récolté près de la surface interne du mur, au sommet de la phase I, est légèrement plus radioactif : 1075 \pm 35 BP, soit 892 à 1021 à 95 %. Le recouplement de

ces deux analyses donne donc une construction très probable au X^e siècle, ce qui confirme, contre toute attente, les hypothèses hardies du chanoine Cucherat.

Conclusions ?

On se gardera bien d'apporter des conclusions trop catégoriques. Toutes ces datations reposent sur l'analyse d'un ou deux échantillons par site. Et, si la méthode de datation est fiable, l'archéologue n'est jamais sûr que le charbon ou le bois analysé soit vraiment contemporain du mur dans lequel il est pris. Il faudrait, pour chaque site, multiplier les analyses. Il faudra également élargir l'enquête. On peut dès à présent verser dans la corbeille des châteaux bourguignons millénaires la tour de Salives, qui, d'après des analyses dendrochronologiques, a été bâtie peu après 996, et qui a fait l'objet d'un article d'Emmanuel Laborier dans *Chastels et maisons fortes II*¹⁹. Des projets d'analyses sont en cours sur le château de Champalement, étudié ci-dessous par Brigitte Colas, et sur celui d'Uchon, attesté avant l'an Mil et étudié par Michel Maerten.

Ces analyses permettront sans doute de retrouver en Bourgogne ce qui est en train d'apparaître un peu partout en Europe²⁰. Les châteaux ne sont pas nés sur des mottes dans les (t)erreurs de l'an Mil, mais bien plutôt dans un dynamisme de peuplement bien antérieur, qu'il n'est pas téméraire de rattacher à l'époque carolingienne.



Fig. 7 : exemple de tour mixte pierre et bois : le château Toppler à Rothenburg ob der Tauber (photo Edward M., 2009, Panoramio).

19. LABORIER (Emmanuel), La tour de Salives : approche archéologique, in : *Chastels et maisons fortes en Bourgogne : Actes des journées de castellologie de Bourgogne, 1999-2007*, s. dir. H. Mouillebouche. Montceau-les-Mines : CeCaB, 2008, p. 15-34.

20. BOURGEOIS (Luc), Les résidences des élites et les fortifications du haut Moyen Âge en France et en Belgique dans leur cadre européen : aperçu historiographique (1955-2005), in : *Cahiers de civilisation médiévale*, t. 49, avril-juin 2006, p. 113-142.

Le château de Moulins-Engilbert (Nièvre) : Approche et étude du bâti d'un chef-lieu de châtellenie*

FLORIAN BONHOMME**

Résumé

Moulins-Engilbert est l'une des châtellenies du Nivernais. De son château, il ne subsistait guère que le parement sud couvert de lierre des bâtiments de la haute cour, dominant une vaste basse cour flanquée de tours. Mais une étude des élévations, à la faveur d'une campagne de restauration, a permis de reconnaître quatre phases de construction, dont la plus ancienne (une tour à angle arrondi) a été datée par ^{14}C ams du x^e siècle. Des prospections géophysiques ont permis de localiser deux bâtiments détruits attestés par des gravures anciennes, alors que l'étude des comptes de construction permet de mieux appréhender les réparations du XIV^e siècle.

Moulins-Engilbert est situé à environ 15 km au sud de Château-Chinon, à la confluence de deux petites rivières, entre Morvan et Bazois. Sa situation géographique lui conféra pendant longtemps une place appréciable parmi les forteresses du Nivernais. Chef-lieu de châtellenie et de bailliage (fig. 5), le château a pendant longtemps été entretenu avant de tomber en ruines dans le courant du XVI^e siècle. Il est installé sur une petite hauteur, au milieu d'un terroir agricole fertile. À ses pieds, un bourg dynamique et prospère (fig. 1). Deux kilomètres plus au sud se trouve le prieuré de Commagny, attesté dès le XII^e siècle et dépendant de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun³. Motivée par la réalisation d'une nouvelle campagne de restauration, une opération archéologique a été menée sur le vieux château durant l'été 2008. Cela a permis d'étudier de plus près ce site et de renouveler nos connaissances en mettant à profit plusieurs approches : étude du bâti, topographie du site, étude documentaire, prospections géophysiques, étude des plans et des vues anciennes, etc.



Fig. 1 : Moulins-Engilbert vu du sud-est
(photo FB.)

* Cette étude est issue d'un mémoire de Master : *Le château de Moulins-Engilbert (Nièvre). Approches et études du bâti d'un chef-lieu de châtellenie*. Université de Bourgogne, s. dir. Chr. Sapin et H. Mouillebouche, 2009.

** Archéologue, master recherche « mondes anciens et médiévaux ».

3. Commagny, cne de Moulins-Engilbert, en 1161 : BULLIOT (Jacques-Gabriel), *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, de l'ordre de saint Benoît*. Autun : Dejussieu, 1849, n° 17.



Fig. 2 : les bâtiments 1 (à gauche) et 2 (à droite) de la haute cour (photo FB.)

Soumises à l'avancée des recherches en cours sur cet ensemble, les lignes qui suivent présentent l'état de nos connaissances et un premier bilan des résultats obtenus depuis l'année 2007.

Placé à l'extrémité sud de l'éperon, le château se divise en deux cours. Ses dimensions totales avoisinent les 140 m de long pour 20 à 50 m de largeur, respectivement pour la haute et la basse cour. La première et la plus vaste de ses cours, en pente douce, s'ouvre au sud sur le village et la confluence (fig. 3 et 4). Son système de porte est composé de deux tours à éperon et d'un sas d'entrée à deux herses (fig. 15). Au nord, un profond fossé sépare les deux espaces. Il est aujourd'hui dominé par une petite terrasse qui donne accès à la haute cour par des percements modernes et une ancienne porte bouchée (fig. 2). Un passage moderne, percé à travers la terrasse, donne accès aux caves aménagées sous le logis. L'accès principal se trouvait à l'extrémité orientale. Il est également bouché. La haute cour est

installée sur la partie la plus resserrée de l'éperon et défend l'accès de l'ensemble au nord.

Méthodologie

Étudier un château et obtenir des résultats poussés exige le choix d'une méthodologie parfois riche de multiples collaborations et avide de temps. Développée sur plus de deux années, l'étude du château de Moulins-Engilbert a pu bénéficier de nombreuses collaborations et du soutien de l'association locale.

La première étape fut l'élaboration du plan du château, qui fut possible grâce à l'aide du topographe et du Centre Archéologique Européen du Mont Beuvray. Complété manuellement, le plan n'en reste pas moins incomplet car certaines parties sont toujours très difficiles d'accès, voire dangereuses.

L'étude documentaire, réalisée en amont et en parallèle des relevés, a permis de compléter et préciser l'historique du château auprès des différents centres de conservation que sont les bibliothèques, les centres d'archives communaux, départementaux et nationaux. Les

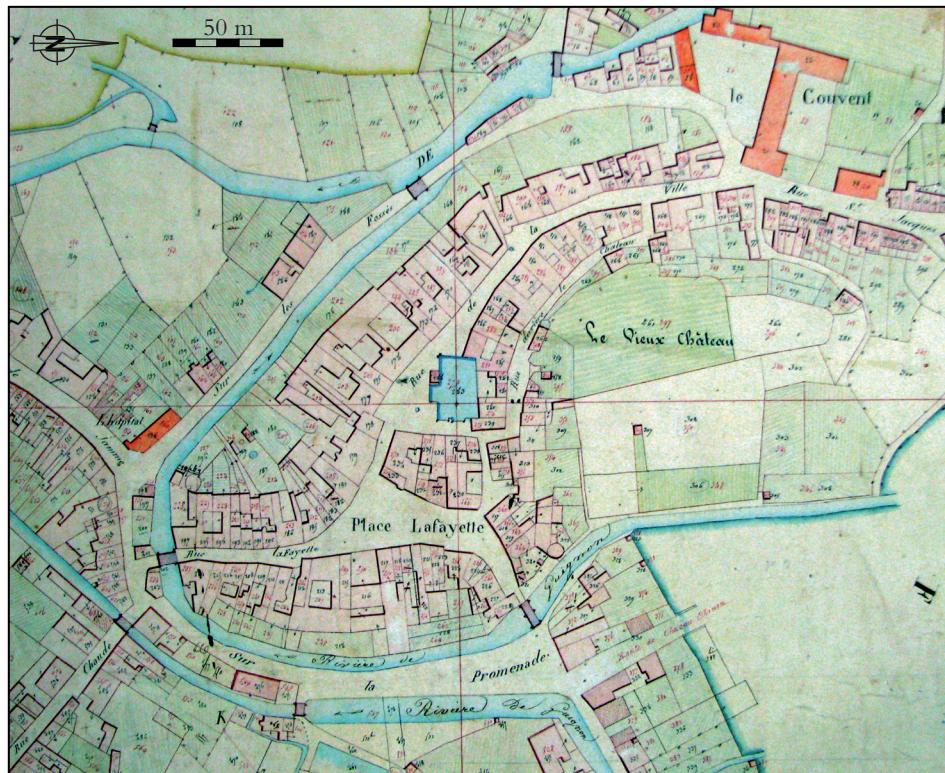


Fig. 3 : cadastre de 1832 (numérisation F.B.)

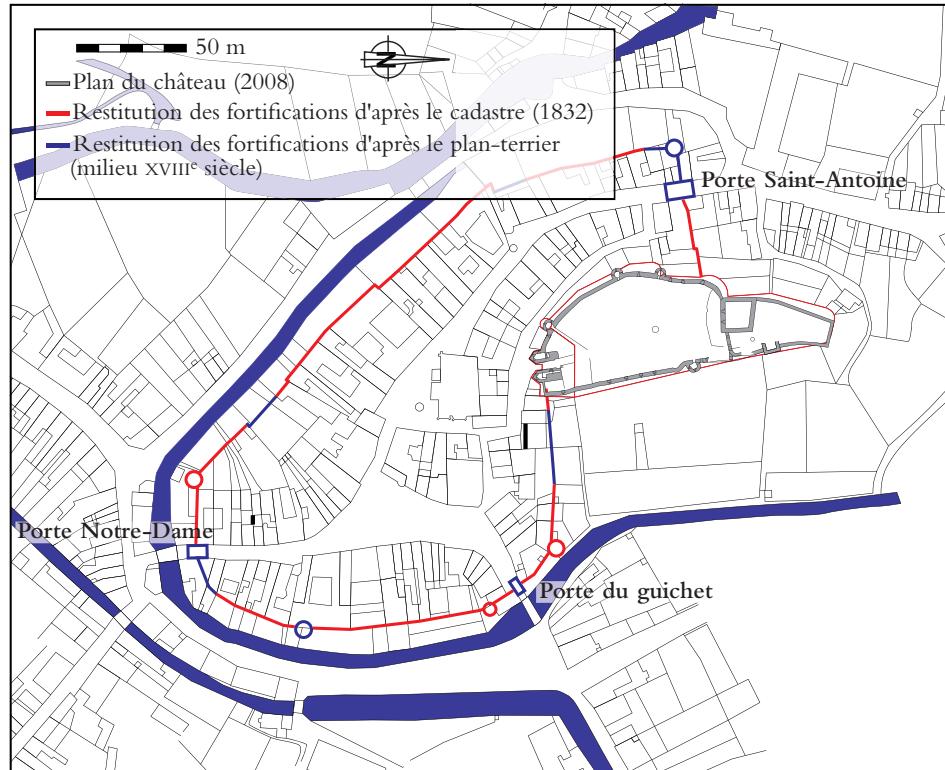


Fig. 4 : plan cumulatif des fortifications du bourg et du château de Moulins-Engilbert à la fin du Moyen Âge (DAO F.B.)

résultats n'ont pas été spectaculaires mais des événements importants à l'échelle du Nivernais ou de la Bourgogne ont été confirmés : mariages, coutumes, batailles, comptes de réparations ont ainsi contribué à éclairer un peu plus l'histoire de ce comté.

Les documents iconographiques ont permis une approche de l'histoire récente du château par le biais des cartes postales anciennes. En outre, cette documentation a permis d'identifier et de mieux comprendre les restaurations du château depuis le milieu du XIX^e siècle, ce qui intéresse aussi l'archéologie. Par ailleurs, la redécouverte de plusieurs gravures anciennes du château et des plans terriers et cadastraux oriente également l'étude vers une analyse d'une chronologie très longue.

Surtout, le site a fait l'objet d'une étude du bâti attentive, réalisée sur près de 400 m² de maçonneries dans la partie centrale du site, où sont conservés les vestiges des seuls bâtiments encore visibles hors sols dans l'enceinte du site. L'étude s'est appuyée sur un relevé pierre à pierre, un relevé photographique et des analyses au radiocarbone.

Enfin, deux prospections géophysiques ont pu être réalisées sur les zones dégagées du château pour tenter de compléter le plan et l'occupation de l'espace du site. Deux méthodes ont été utilisées : géomagnétique et électrique.

Le château de Moulins-Engilbert dans l'histoire du comté de Nevers

Le Nivernais apparaît en tant que comté autour de l'an Mil, mais cette région, dont l'histoire n'a pas eu la chance d'être éclairée par les archives de quelque puissant monastère, est très mal connue avant le XII^e siècle. Il n'est donc guère étonnant que Moulins-Engilbert ne soit attesté avant 1160, dans une charte de Saint-Martin d'Autun⁴. Le « château de Moulins-Engilbert » apparaît pour la première

4. BULLIOT, *Saint-Martin d'Autun...* n° 17 : lettre de l'évêque Bernard de Nevers, confirmant les possessions de Saint-Martin dans son diocèse : « *in prioratu de Commagiaco omnes ecclesias de Molendinis* ».

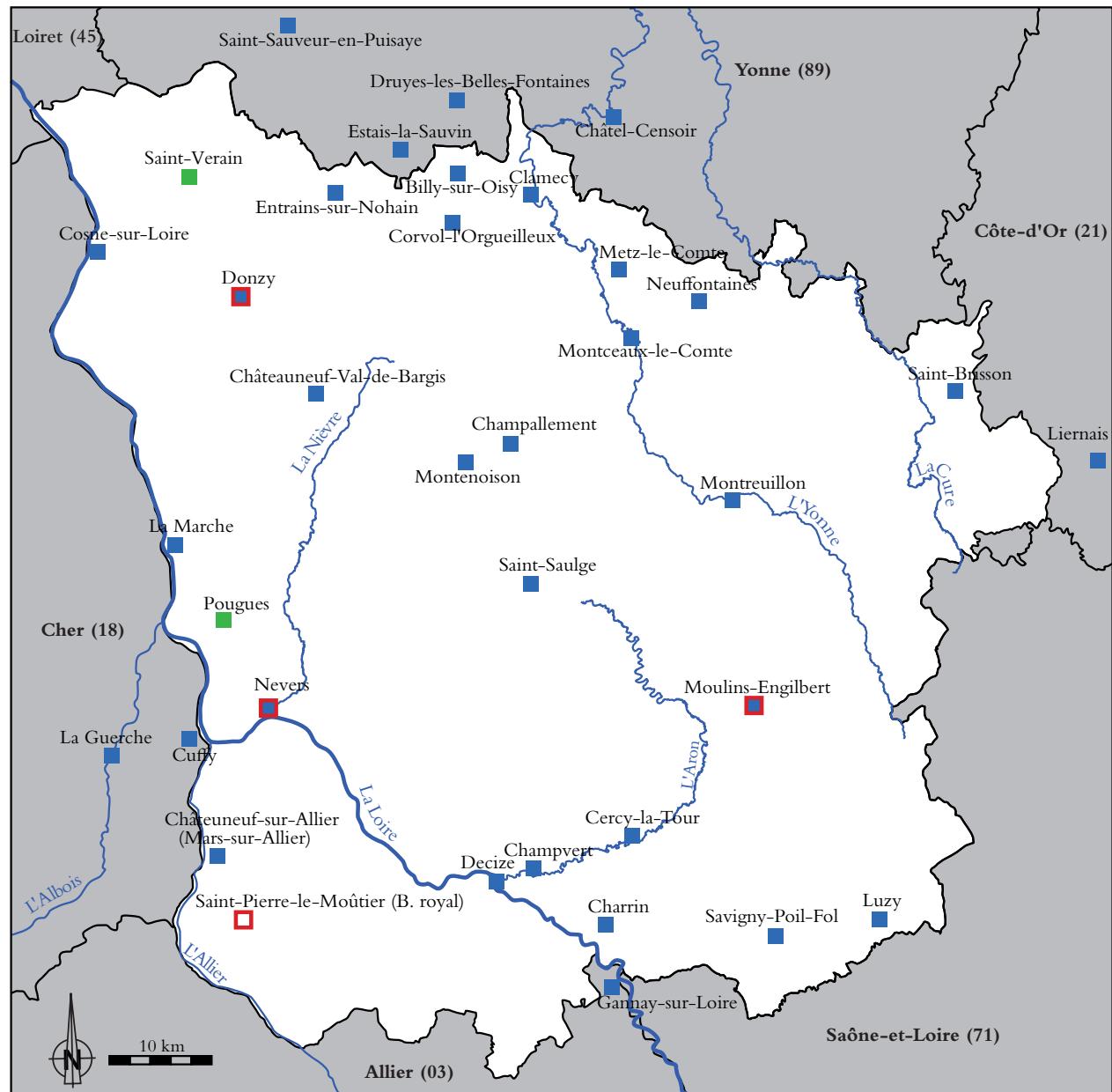
fois en 1294, mais dans un contexte qui ne permet pas de savoir si ce terme désigne une ville ou une résidence seigneuriale⁵. Le lieu doit néanmoins avoir une certaine importance, puisqu'en décembre 1290, le mariage de Louis I^{er} de Nevers, fils de la comtesse de Nevers Yolande, avec Jeanne de Rethel eut lieu à Moulins-Engilbert.

Le fils de Louis I^{er}, Louis II de Nevers, lui succéda en 1322 pour devenir comte de Flandre, de Nevers et de Rethel. Il mourut à la bataille de Crécy en 1346, laissant ses titres à son fils Louis III de Nevers dit aussi Louis de Mâle, comte de Nevers, de Flandre, d'Artois et de Rethel. Ce dernier reçut en récompense des services rendus au roi Philippe VI, pour avoir participé à la fameuse bataille au côté de son père, l'érection en pairie du comté de Nevers et de la baronnie de Donzy la même année. Mais il prit le parti de la Flandre face au roi et se tourna vers l'Angleterre. Ce choix valut au comté et à la baronnie de subir les premières répercussions de la guerre de Cent Ans. De 1356 à 1373, la région connut de nombreux passages de routiers et de gens de guerre.

Entre temps, Louis de Mâle avait marié sa fille Marguerite de Flandre (1350-1405), en 1357, à Philippe de Rouvres, duc de Bourgogne. Après la mort du dernier duc capétien, elle épousa en 1369 son successeur et premier duc Valois, Philippe le Hardi. À la mort de Louis de Mâle en 1384, ses comtés échurent à Marguerite et, par elle, à la maison de Bourgogne. Philippe le Hardi attribua théoriquement le comté de Nevers à son fils Jean sans Peur, qui n'avait alors que treize ans. Tous les actes de cette époque intéressent le comté de Nevers et la baronnie de Donzy furent ainsi enregistrés par la chambre des comptes de Bourgogne. De fait, c'est Philippe le Hardi qui administrait le comté.

En 1401, Philippe le Hardi et Marguerite de Flandre procédèrent à une nouvelle répartition

5. CHARMASSE (Anatole de), *Cartulaire de l'évêché d'Autun*. Paris : Durand, 1880, n° CCV : l'archidiacre de Solegne vend à l'évêque d'Autun la moitié du château de Glenne « *assis sur la ville qui est apelée Verrières, entre la cité d'Ostun et le chasteau de Molins les Engirbers* ».



- Châtellenies attestées au Moyen Âge rattachées au Nivernais
- Châtellenies attestées à l'époque Moderne dépendant des comtes et ducs de Nevers
- Bailliages situés sur les possessions des comtes de Nevers

Fig. 5 : bailliages et châtellenies du comté de Nevers au Moyen Âge (XII^e-XVIII^e siècles)
(DAO : F.B. ; sources : IGN).

de leurs seigneuries. Ainsi, c'est leur troisième fils, Philippe, qui reçut les comtés de Nevers et de Rethel et la baronnie de Donzy. À sa prise de pouvoir, en 1405, fut créée la chambre des comptes de Nevers. Philippe de Nevers épousa en secondes noces Bonne d'Artois en 1413. Ils eurent deux fils : Charles et Jean de Bourgogne. Mais Philippe tomba à la bataille d'Azincourt en 1415. Bonne d'Artois se remaria alors à Philippe le Bon en 1424, au château de Moulins-Engilbert, mais elle décéda l'année d'après. L'administration du comté passa encore une fois aux mains du duc de Bourgogne puisque le comte Charles était trop jeune. « Jusqu'en 1435 [le comté et la baronnie ne furent plus] qu'une dépendance de la Bourgogne. Les places fortes nivernaises reçurent des capitaines nommés par Philippe le Bon. Les officiers du comté et de la baronnie déféraient de toutes choses au conseil ducal de Dijon⁶. »

C'est à cette époque, durant les années 1420, que Perrinet Gressart, chef d'une importante compagnie, sévit dans le comté et la baronnie, contrôlant pendant une quinzaine d'années une bonne partie de la moitié ouest de ces territoires. Il était tantôt allié aux Anglais et tantôt aux Bourguignons. Le retour à la paix et la restitution des places, que détenait Perrinet Gressart, intervinrent en 1435 avec le traité d'Arras. C'est également la date de la prise officielle de pouvoir de Charles de Bourgogne sur le comté de Nevers. Durant son règne, il s'employa à relever les murailles de plusieurs villes, malgré les importantes dépenses militaires qui aggravèrent la situation financière du comté. Il fit entreprendre la rédaction de la coutume du Nivernais à partir de 1463 au château de Moulins-Engilbert, mais son décès en interrompit la réalisation l'année d'après. Comme il n'avait pas de fils légitime, le comté passa à son frère Jean de Bourgogne. Jean de Bourgogne, dit aussi Jean de Clamecy, se tourna vers Louis XI. Ce fut aussi le départ de la ligue du Bien Public (mars à octobre 1465), épisode durant lequel Moulins-Engilbert fut assiégé au début de l'été 1465 par Charles le Téméraire,

6. LEGUAI, CHARRIER, *Histoire du Nivernais...* p. 23.

sans résultat. En 1473, les hostilités reprirent de la part du Téméraire dans le comté de Nevers.

Une grande bataille eut finalement lieu entre les troupes royales, conduites par le sire de Combronde et les troupes duchales menées par le comte de Roussy, maréchal de Bourgogne. Ce dernier perdit la bataille le 20 juin 1475 à Montreuillon⁷. Après ces événements, le comte se retira de la scène politique. Finalement, lorsque Jean de Bourgogne décéda en 1491, le comté échut à son petit-fils Engilbert de Clèves, né de sa première fille Isabelle. Cette date marque l'entrée du Nivernais dans la maison de Clèves et bientôt l'érection du comté en duché, en 1538.

Le plan-terrier de la châtellenie de Moulins-Engilbert (fig. 6)

Les archives départementales de la Nièvre conservent un plan-terrier de la châtellenie de Moulins-Engilbert, probablement réalisé en 1770⁸. Le commanditaire en était Louis Jules Barbon Mazarini Mancini (1716-1798), l'un des descendants du neveu de Jules Mazarin (1602-1661), personnage qui hérita du comté de son célèbre oncle du même nom, le cardinal. Rappelons que Mazarin acheta le duché de Nevers à Charles de Gonzagues en 1659. Louis Mancini ne s'occupa réellement de l'administration du duché qu'après la mort de son père en 1768.

Le plan-terrier ne représente évidemment que les terres qui appartiennent au duc. Les parcelles les plus importantes pour nous sont représentées sur la treizième planche, c'est-à-dire le château, le bourg et une partie de leur environnement proche. Il a été possible de localiser la majorité des planches de ce document. On remarque très vite que l'aire concernée ne représente qu'un territoire assez restreint, morcelé et dispersé sur quatre à cinq communes.

7. Nièvre, arrt et cton Château-Chinon.

8. ADN 30 B 15 ; datation : BERNARD (Jacqueline), *Les Panné-Garreau, communauté taïsble de paysans-laboureurs, du XVI^e au XVIII^e siècle, à Préporché (Nièvre)*. Moulins-Engilbert, 2008.

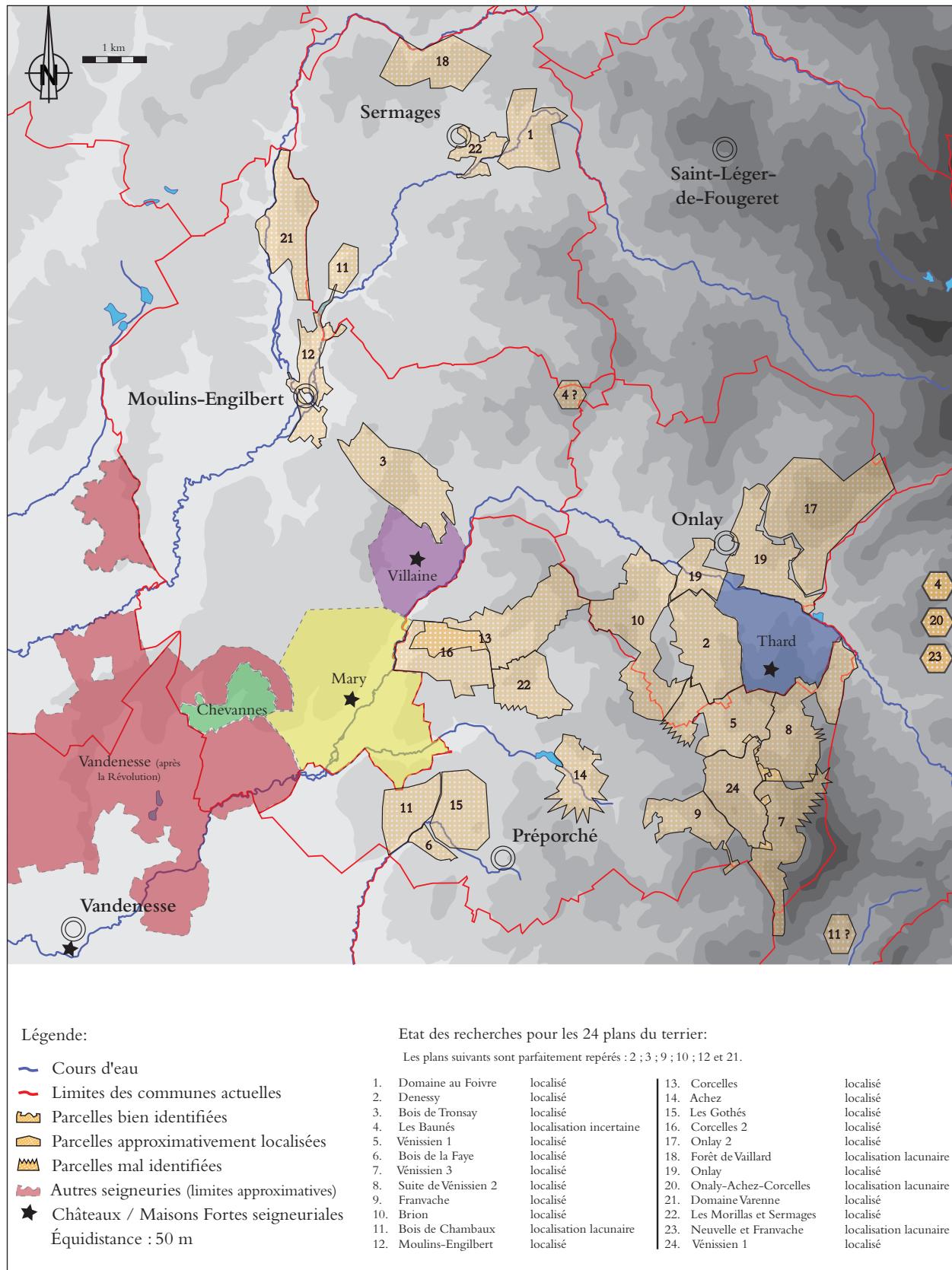


Fig. 6 : terres de la châtellenie de Moulins-Engilbert, d'après le plan terrier du XVIII^e siècle
(DAO : F.B. ; source : IGN).



Fig. 7 : base du bâtiment 1 de la haute cour avec son appareillage en *opus spicatum* sur la face ouest (photo F.B.)

Le peu de possessions sur le territoire actuel de Moulins-Engilbert est assez frappant, mais pourrait trouver une explication dans l'histoire du prieuré de Commagny. En effet, si celui-ci est aussi ancien que le prétendent plusieurs auteurs, alors les terres avaient déjà un seigneur, le prieur de Commagny. Cela serait vérifiable s'il était possible de consulter le terrier de Commagny daté de 1451 et conservé par des particuliers. En outre, deux petites seigneuries occupent le sud de la commune actuelle, autour de la maison forte de Villaine et du château de Mary. La seigneurie de Thard borde également les terres des planches 2, 5 et 9 à Onlay⁹.

L'étude archéologique (fig. 7 à II)

Phase I

Dans l'état actuel de la recherche, une seule maçonnerie est pour le moment attribuable à la phase I. Celle-ci (1a) se trouve sous le principal bâtiment reconnu pour le moment (1b), placé dans l'angle sud-ouest de la haute cour. Entièrement constituée d'un appareillage en *opus spicatum* irrégulier, d'un parement à l'autre, cette



Fig. 8 : base du bâtiment 1 de la haute cour avec son appareillage en *opus spicatum* sur la face est (photo F.B.)

structure (1a) présente un côté sud de 16 m de long pour une épaisseur de 2 m. Cette face est conservée sur une hauteur visible approximative de 4 m, mais elle est presque entièrement cachée par la terrasse qui se trouve entre cette maçonnerie et le fossé. À l'ouest, la maçonnerie est conservée sur environ 1 m seulement et présente les mêmes caractéristiques techniques (fig. 7). Du côté oriental, une partie de cet ensemble maçonnable pourrait bien se retrouver également dans la partie sud-est émergente du sol (fig. 8), aux environs de la même hauteur que les assises visibles sur la face sud, c'est-à-dire au ras du sol actuel. La maçonnerie nord ne nous est pas connue en l'état actuel des recherches. Une particularité supplémentaire est à ajouter à ce bâtiment : il possède un, voire deux angles arrondis extérieurs du côté sud. L'angle sud-est est très visible mais son pendant est enfoui et donc inobservable. Il faut probablement attribuer à cette phase les bases de piliers encore visibles dans la salle basse du bâtiment (fig. 16). Les trois intervalles entre ces bases sont respectivement de 3,60, 3,55 et 3,70 m d'ouest en est. Si l'on admet que ces bases divisaient l'espace du niveau inférieur en deux parties égales, on peut émettre l'hypothèse que ce bâtiment avait une longueur de 16 m pour une largeur d'environ 12,40 m.

9. Nièvre, arrt de Château-Chinon, cton de Moulins-Engilbert.

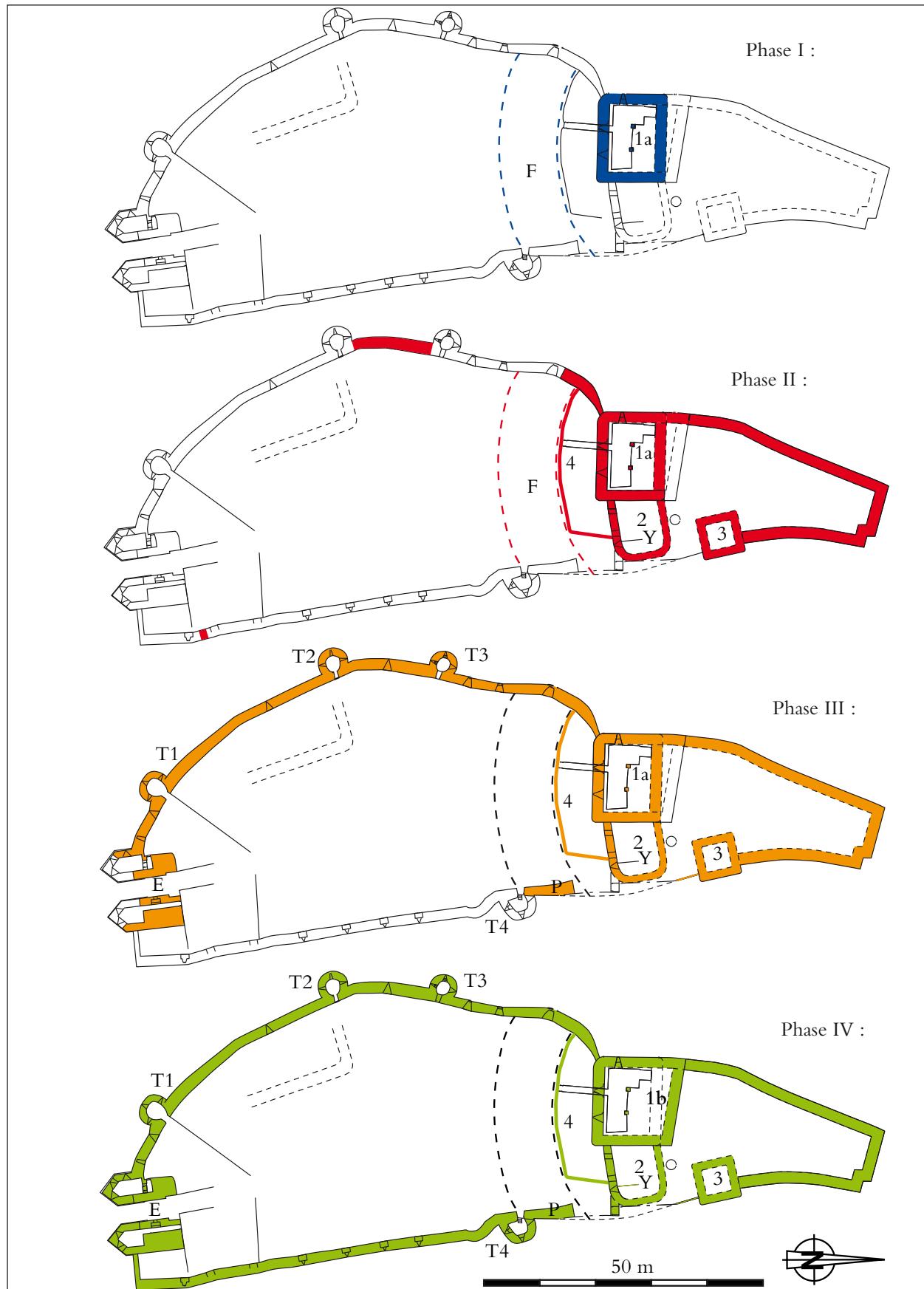


Fig. 9 : évolution du château de Moulins-Engilbert au Moyen Âge (DAO F.B. 2010).

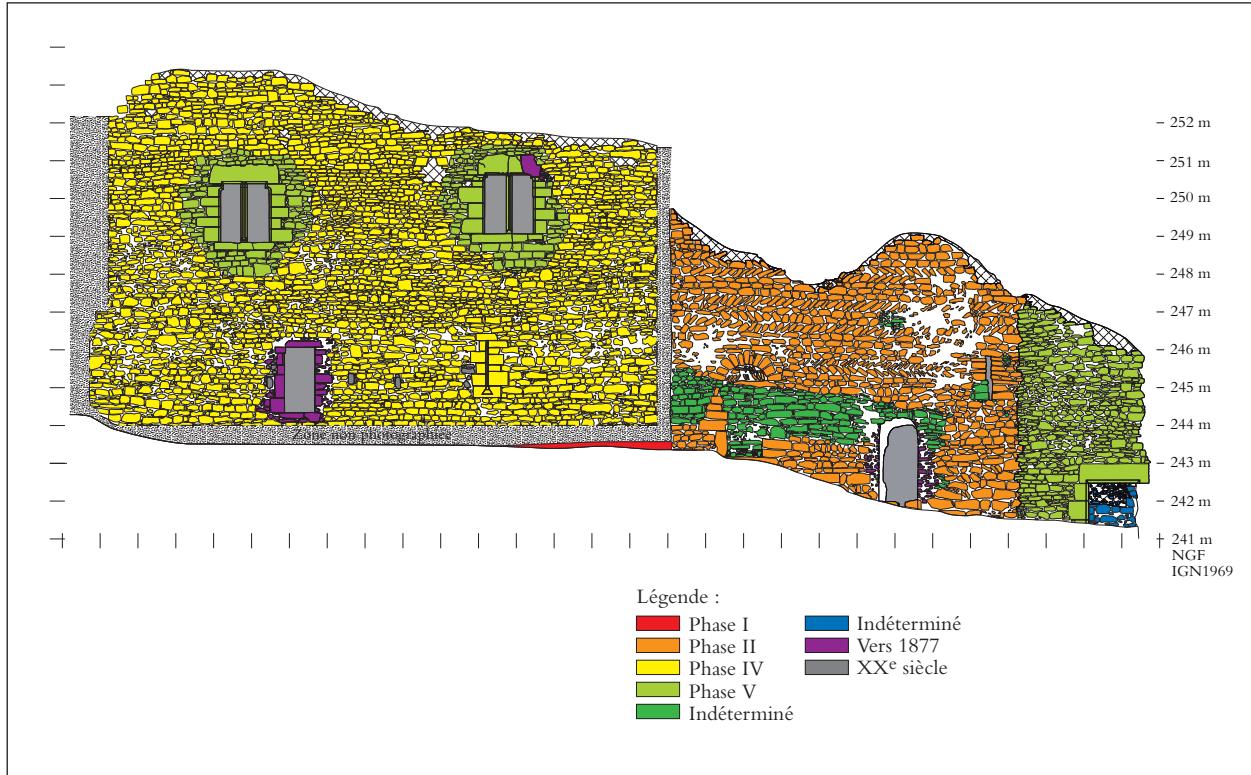


Fig. 10 : phasage des élévations des bâtiments 1 et 2, face sud (relevé et DAO : F.B.)

Le fossé (F) séparant les deux cours, d'une profondeur de 4 m et d'une largeur de 10 m, est certainement attribuable à cette première phase. Son emplacement et sa fonction sont identiques à de très nombreux autres fossés identifiés sur des mottes castrales notamment. Il a d'ailleurs probablement servi de carrière pour la construction du bâtiment ci-dessus puisque les pierres sont issues du même banc géologique, même si d'autres possibilités d'exploitation de cette pierre ont été identifiées à quelques kilomètres au nord.

Les éléments de datation que nous pouvons utiliser sont essentiellement les comparaisons avec d'autres édifices de ce type, même si la datation d'un charbon de bois, difficilement récolté dans la maçonnerie, a pu être effectuée par radiocarbone. La date retenue est de 1105 \pm 30 BP. Ce qui donne une date calibrée de 880-1020 ap. J.-C., avec 95,40 % de probabilité. Cette date paraît tout à fait valable mais reste soumise à la critique, notamment par rapport à d'autres bâtiments. De tels exemples de bâtiments à angles arrondis se retrouvent dans les

châteaux de La Marche, Hubans, Champallement et Lurcy-le-Bourg (Ligny commune de Saint-Benin-des-Bois) pour la Nièvre, de Rougemont en Côte-d'Or, de Montcoquet à Monetay-sur-Allier dans l'Allier ou encore au Pin dans le Jura, etc¹⁰. Tous ces édifices semblent avoir été édifiés de façon primitive sur des positions avantageuses. Le donjon de La Marche en particulier, paraît avoir été non seulement bâti au cours de la même période, mais aussi avec des angles arrondis, puis emmotté ultérieurement¹¹. Si l'on analyse la bibliographie, on se rend vite compte que les constructions à angles arrondis sont très courantes dans les châteaux

10. Voir ci-dessous COLAS (Brigitte), Une famille, un château : Champallement du XI^e au XII^e siècle, p. 41-66, et COLAS (Brigitte), Deux campagnes de fouilles sur le site du château de Hubans, in : *Chastels et maisons fortes en Bourgogne : actes des journées de castellologie de Bourgogne 1994-1998, tome I-2001*, p. 95-123.

11. Il a malheureusement été désemotté et vidé sans surveillance au cours du troisième quart du XX^e siècle. De récents sondages réalisés par Sylvain Guilin ont permis de montrer que cette construction était fondée sur une nécropole du VII^e-VIII^e siècle.



Fig. 11 : phasage des élévations des bâtiments 1 et 2, face nord (relevé et DAO : F.B.)

entre la fin du X^e et le début du XII^e siècle et uniquement pour cette période. Il faut donc probablement voir en cette caractéristique un argument sérieux pour attribuer ces constructions le plus souvent aux X^e-XII^e siècles.

Phase II

Le plan est nettement mieux connu que celui de la phase I. L'élément principal de celle-ci est le second bâtiment (2) encore en élévation qui fait face au sud (fig. 12) avec le précédent, à la haute cour. Son plan n'a pas pu être complété pour le moment, mais on peut émettre l'hypothèse qu'il avait une longueur d'environ 11,20 m pour une largeur de 10,40 m. Sa face sud s'observe sur près de 8 m. De toute évidence, les niveaux qui le composent sont identiques au bâtiment adjacent (1b) dans sa phase finale. Il faut donc imaginer un niveau enterré totalement inconnu, un rez-de-chaussée qui doit correspondre au seuil de la porte ouest aujourd'hui bouchée et enfin un troisième niveau qui se remarque par la présence



Fig. 12 : face sud du bâtiment 2 avec son appareillage en opus mixte (photo F.B.)

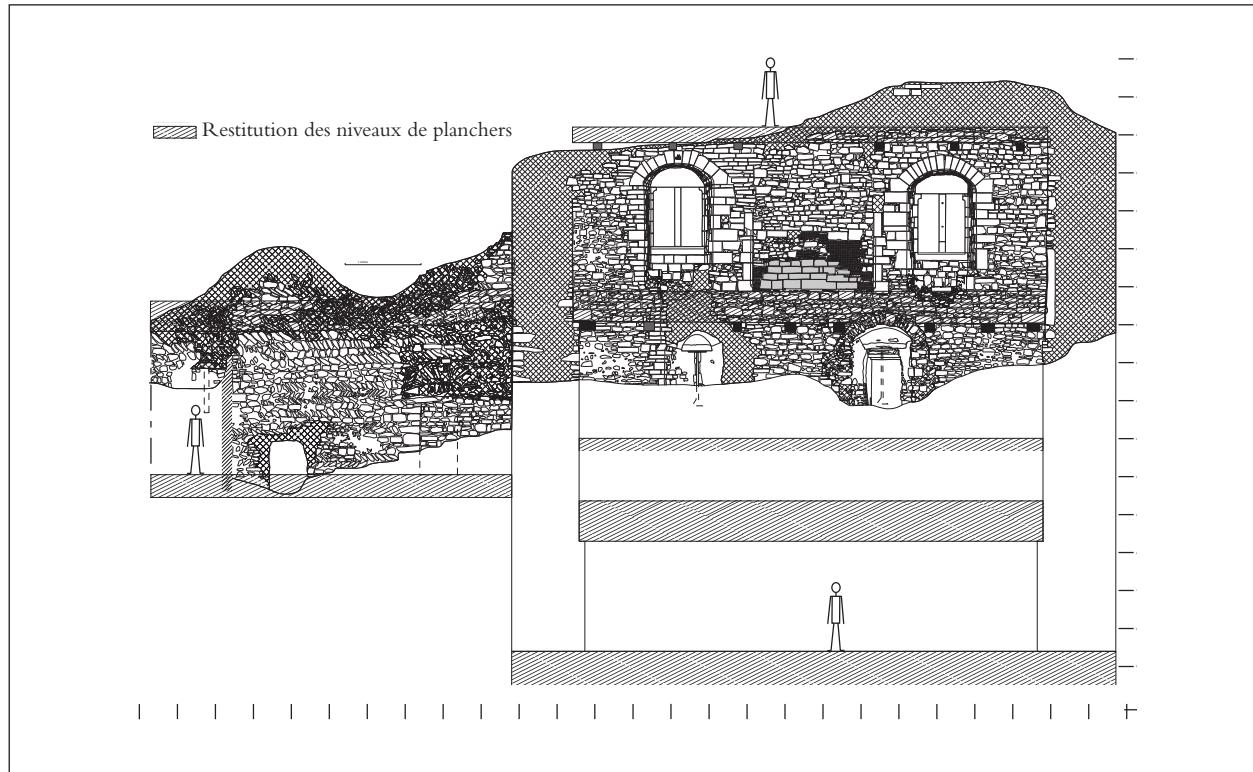


Fig. 13 : proposition de restitution des niveaux des bâtiments 1 et 2, face nord.

d'un retrait de la maçonnerie. Ce retrait se trouve environ 20 cm plus bas que celui du bâtiment 1 avec lequel il communique. Mais à son approche, le retrait rattrape la différence de hauteur pour se caler sur son voisin (1b). Ce bâtiment (2) permet de connaître au moins l'un des niveaux du premier bâtiment (1a). Mais une reconstruction est intervenue postérieurement (fig. 13).

Enfin, notons la présence d'une ouverture dans l'angle sud-est. Il est difficile de savoir s'il s'agit d'une archère ou d'un simple jour. Son dégagement interne complet permettrait d'en apprendre plus. Son emplacement est assez curieux puisque le linteau se trouve juste en dessous du retrait du troisième niveau. Sa position dans l'ensemble architectural a apparemment affaibli la structure jusqu'à faire apparaître une grande fissure passant par celle-ci. Il est difficile de dire pour le moment si cette fissure est antérieure à la ruine du bâtiment. Si c'était le cas, cette fissure pourrait être la raison de la construction de la porte est. Notons aussi qu'un mur (Y) disposé dans le bâtiment (2)

vient condamner cette porte. La datation de ce mur reste hasardeuse, mais il a été installé alors que le bâtiment était encore utilisé puisqu'il porte encore des traces d'enduits et de badigeons. Peut-être servait-il à réduire le problème de stabilité dont il vient d'être question.

Ce bâtiment, construit à l'aide d'un appareillage mixte, où l'*opus spicatum* est largement présent, a au moins l'un de ses deux angles construit en arrondi intérieur et extérieur. Ses deux autres angles sont constitués par le collage du bâtiment à son voisin occidental. Un boulin retrouvé en place dans la maçonnerie¹² a permis de réaliser une datation au radio-carbone qui a donné le résultat suivant : 1040 ± 30 BP, soit une date calibrée de 940-1040, avec 88,30% de probabilité. Ces résultats semblent plausibles, du moins la qualité de l'échantillon ne fait aucun doute, mais ils demanderaient également à être confirmés. La présence d'angles arrondis sur au moins trois bâtiments du château (1a-

12. Il s'agit d'un fragment de perche non équarri, d'un diamètre de 5 cm, conservé sur une longueur de 20 cm.

b, 2, 3) semble correspondre à un type d'architecture que l'on est tenté d'attribuer à une période allant de la fin du X^e siècle au début du XII^e siècle. Ainsi, même si l'emploi de l'*opus spicatum* ne se limite pas aux XI^e et XII^e siècles, il semble tout de même que la caractérisation des angles arrondis puisse être un argument de datation largement profitable et complémentaire à la chronologie relative. Notons que certaines régions sont pourvues d'un nombre importants

d'édifices de ce type comme dans le Fumélois dans le sud-ouest de la France, édifices datés des XI^e et XII^e siècles¹³.

À ces vestiges, il faut probablement ajouter la terrasse (4) qui surplombe le fossé (F) dont il a été question plus haut. Cette structure a été réalisée alors que le fossé était encore ouvert puisque son plan en respecte le tracé. Elle est peut-être antérieure à la construction du bâtiment 2 puisque la porte bouchée se trouve au niveau du sol de la terrasse, mais cela suppose que le niveau du sol n'a pas changé. D'autres hypothèses peuvent intervenir, notamment celle d'un escalier d'accès en bois comme pour certaines tours, ou bien celle d'un bâtiment disparu. Par ailleurs, on peut apercevoir à plusieurs endroits sur la courtine de la haute cour, sur la « tour » (3) de celle-ci, ainsi que sur certaines portions de la courtine de la seconde cour, des maçonneries réalisées à l'aide d'un appareillage mixte dont le mortier semble identique. Nous pouvons ainsi proposer d'attribuer ces constructions à la même période que le bâtiment décrit ci-dessus (2). Le plan général du site pour cette phase pourrait alors présenter une occupation complète de l'ensemble de la surface défendue connue aujourd'hui.

Phase III

Pour cette phase, l'essentiel des transformations a lieu dans la basse cour. L'ensemble de la courtine ouest paraît avoir été reconstruite sur

13. SÉRAPHIN (Gilles), Les tours et constructions civiles à angles arrondis dans les *castra* médiévaux du Fumélois, in: *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, t. LIII : 1993, p. 170-185.

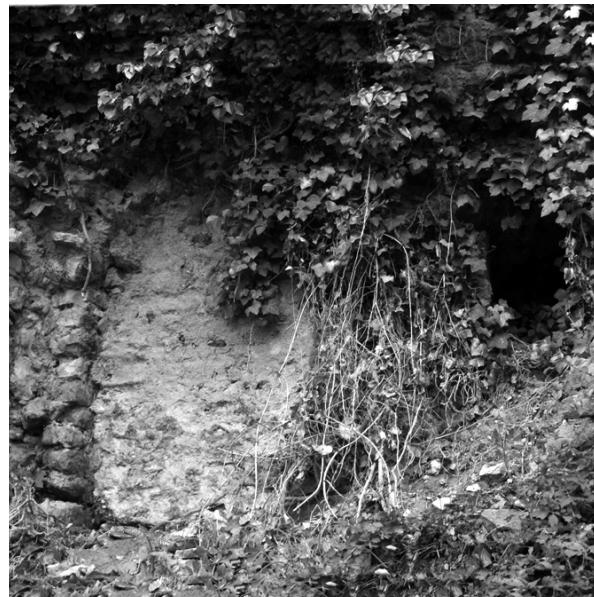


Fig. 14 : ruines de la poterne et son archère au pied de la tour T4 (photo EB.)

les fondations des précédentes, hormis quelques tronçons (cf phase II). Les trois tours (T₁, T₂, T₃) sont chaînées à la nouvelle enceinte et présentent toutes un plan circulaire accompagné d'un seul niveau d'archère à ouverture simple avec linteau et sans plongée. Aucun escalier n'ayant été reconnu, l'accès sommital devait se pratiquer par le chemin de ronde.

L'accès au château n'a pas été identifié pour les phases précédentes. Cependant, l'accès actuel n'est pas celui d'un état premier. Les traces antérieures identifiables peuvent être attribuées à cette phase. Les ruptures de maçonneries visibles permettent de penser que le système d'entrée a possédé deux tours non pas en éperon, mais probablement semi-circulaires avec un passage central. Un modèle assez proche est l'entrée du château de Ratilly¹⁴.

Des travaux ont également eu lieu sur la courtine orientale qui fut dotée d'une poterne (P) installée dans le fossé (F) (fig. 14). Composée d'un passage en plein cintre et d'une archère à fente droite et linteau, son accès devait certainement s'effectuer par un escalier. Ceci amène à penser que le fossé fut alors comblé entre les deux phases pour pouvoir autoriser une telle installation. La datation absolue est pour le

14. Yonne, arrt Auxerre, cton de Saint-Sauveur-en-P.



Fig. 15 : entrée du château de Moulins-Engilbert (photo F.B.)

moment hors de propos. Néanmoins, la période la plus indiquée s'avère être fin XII^e – début XIII^e siècle.

Phase IV

La dernière grande période de travaux au château voit le remaniement du bâtiment 1 qui est agrandi et en grande partie reconstruit. Son plan, conservé sur le terrain, se transforme en un trapèze qui conserve de manière hétérogène en partie basse les maçonneries de la phase I. Sur la face sud, au rez-de-chaussée, on peut encore observer une belle archère à étrier avec un couvrement de linteau et arc en plein cintre. Une deuxième archère existait, mais elle a été abattue pour faire place à une petite porte au XIX^e siècle. À l'étage, deux baies ont été aménagées postérieurement à ces travaux, remplaçant très probablement deux baies de cette période qui sont totalement inconnues aujourd'hui.

L'accès de la basse-cour (E) fut en grande partie rebâti (fig. 15). Son nouveau plan est surprenant, car il ne se rencontre que dans

quelques très rares cas comme sur l'enceinte de la ville haute de Provins (Seine-et-Marne) pour la porte de Jouy, et surtout à la porte Saint-Jean qui possède un parement en bossage, mais avec un plan des tours en amande. Un autre bel exemple se retrouve à la porte Saint-Jean du château de Château-Thierry. Ces deux dernières ont un parement en bossage. Quant aux tours-portes de Jouy à Provins et du château de Moulins-Engilbert, elles ont un parement lisse, tout comme celles du château de Fère-en-Tardenois (Aisne). Ce dernier exemple ne possède cependant pas d'archère en façade, ni même dans le passage central. La porte Saint-Jean de Château-Thierry, bâtie entre 1285 et 1306, pourrait bien avoir inspiré celle de Moulins-Engilbert. Cependant, dans notre cas, le maître d'œuvre a visiblement dû tenir compte de l'ancienne porte et n'a pas appliqué jusqu'au bout le parcours défensif. Le choix de la reconstruction laisse planer un doute sur le réel besoin défensif de cette partie du château, puisque l'église du bourg se trouve juste en face de cette entrée, à environ 30 m.



Fig. 16 : cave voûtée du bâtiment 1 vue de l'est (photo F.B.)

Enfin, la courtine orientale semble avoir été l'objet d'une reconstruction complète pour permettre l'installation d'archères à niche et à étrier. Quatre archères sont parfaitement visibles. Une tour supplémentaire (T4) pourrait être attribuée à cette période, grâce à ses trois archères à étrier disposées sur deux niveaux, mais qui se recoupent. Elle servait à défendre l'accès à la poterne (P).

La question de la datation est toujours aussi délicate. Un charbon de bois prélevé dans la maçonnerie du bâtiment (1b), analysé au radio-carbone, a donné la datation 1100 ± 30 BP, soit 880–1020 à 95,40 % de probabilité. Ce résultat ne paraît pas très probant pour des raisons évidentes de chronologies relatives des maçonneries. Cependant, de nombreux éléments de pierres de tailles en calcaire fin, présentant des caractéristiques d'architectures romanes (fig. 17), ainsi que des blocs de mortier d'un édifice antérieur, ont été retrouvés dans cette maçonnerie. Il conviendrait donc de procéder à de nouvelles analyses. Le XIII^e siècle ou le



Fig. 17 : claveau roman retrouvé dans le blocage du bâtiment 1 (photo F.B.)

début du suivant peuvent tout de même être avancés sans trop de risque pour ces travaux.

Phase V : les travaux postérieurs

Quelques travaux sont à mettre au compte d'une dernière phase. Mal définie pour le moment, elle comporte la création d'une voûte en moellons entre le niveau inférieur et le rez-

de-chaussée du bâtiment 1 (fig. 16). On perçoit très bien son collage sans aucun chaînage sur les maçonneries de la phase I, mais aussi de la phase IV semble-t-il.

À l'étage, les deux baies (fig. 18) qui ont remplacé celles de la phase IV, ont probablement été réalisées peu de temps après, à la vue des chanfreins qui les ornent. L'accès à la haute cour semble également avoir été créé à cette époque, si l'on se réfère également aux chanfreins qui ornent l'encadrement de la porte orientale. Enfin, une seule canonnière a été repérée dans le château, sur la tour T4. Il est donc tentant d'attribuer ces travaux à la fin du XIV^e ou au XV^e siècle, d'autant que le château a été largement occupé à cette époque.

Des travaux de restauration ont également eu lieu plus récemment, notamment par Victor Moreau qui acheta l'ensemble du château en 1854. Dès lors et au moins jusqu'à la fin des années 1870, il réalisa de nombreux travaux, dégagements de structures et des aménagements dans le château. Ses travaux ont été décisifs pour la conservation du site, mais d'un point de vue archéologique, les désordres engendrés seront probablement définitifs.

Les prospections géophysiques (fig. 19)

Grâce aux techniques physiques d'exploration, l'archéologie bénéficie depuis quelques décennies de plusieurs méthodes de prospection. Deux techniques en particulier ont été appliquées sur le château grâce au stage des étudiants du Master 2 Archéosciences de Dijon, en octobre 2008¹⁵. La première est la prospection électrique. Elle a permis de caractériser par les variations de la résistivité électrique du sous-sol des anomalies dans les deux cours. Dans la haute cour, deux anomalies viennent compléter les observations. Une première zone résistante apparaît au centre ouest de la cour, dévoilant peut-être une structure enfouie. Celle-ci viendrait alors appuyer un peu plus l'hypothèse de



Fig. 18 : baie ouest du bâtiment 1
(photo F.B.)

7 bâtiments, tels qu'on les voit sur la gravure la plus ancienne du château (fig. 20). À l'extrême nord de la cour, une zone peu résistante permet également de soupçonner la présence d'une autre structure. Enfin, une deuxième zone résistante à proximité de la « tour » (3), semble confirmer l'étendue du bâtiment.

La seconde méthode de prospection, réalisée uniquement dans la basse-cour pour des raisons techniques, est la méthode géomagnétique. Les anomalies magnétiques révélées ont permis d'identifier un nouveau bâtiment appuyé contre la courtine ouest entre les tours T1 et T2. Ce bâtiment est également visible sur la gravure de Claude Chastillon. Son plan n'est pas complet mais il semble présenter des angles arrondis. L'emplacement de la chapelle et du fossé, dont l'existence est certaine, n'a pas pu être localisé par cette prospection. Deux autres anomalies apparaissent au centre est de la basse cour mais elles sont actuellement inexpliquées.

15. Que soit remerciés ici Christophe Petit et Jean-Pierre Garcia pour avoir accepté de déplacer le stage de prospection géophysique jusqu'à Moulins-Engilbert.

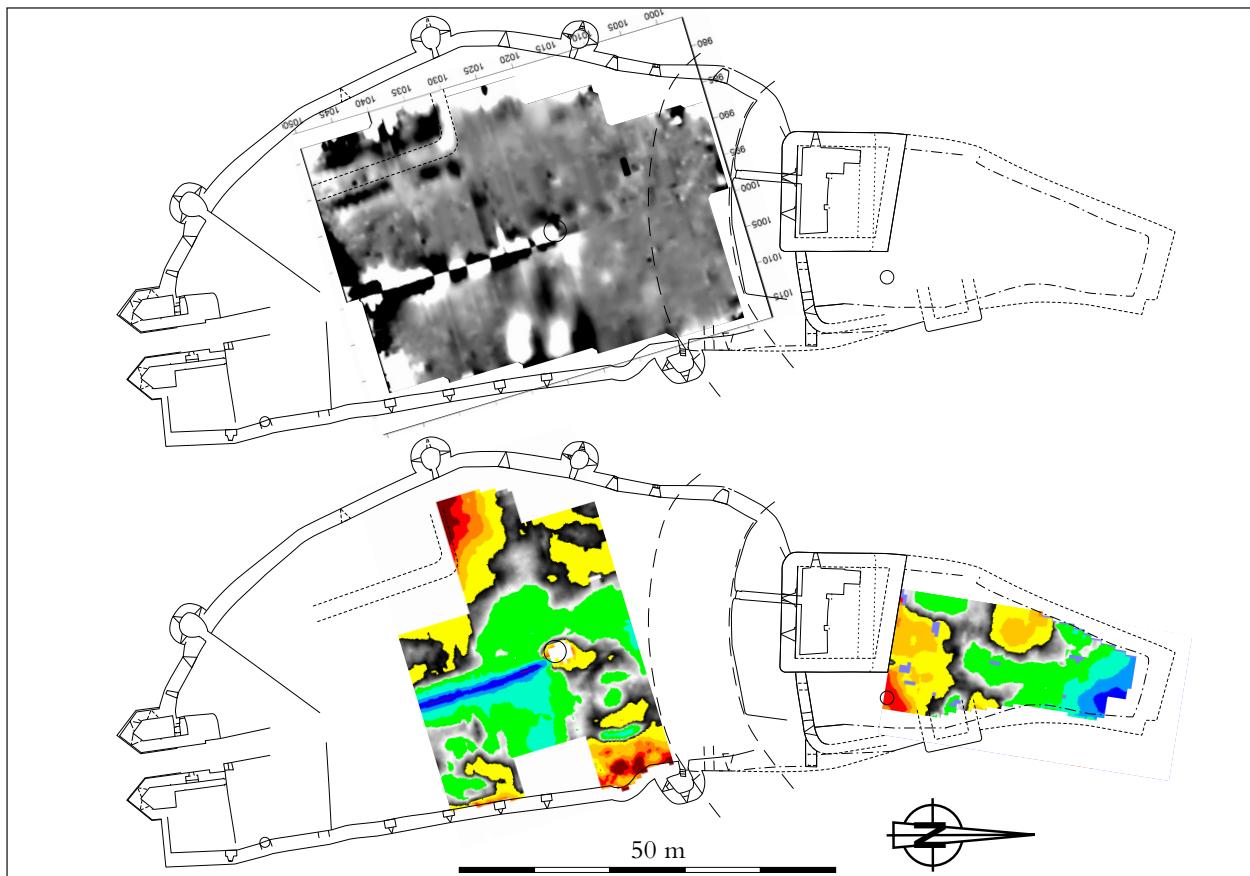


Fig. 19 : carte des résultats de la prospection magnétique (en haut) et électrique (en bas), octobre 2008.

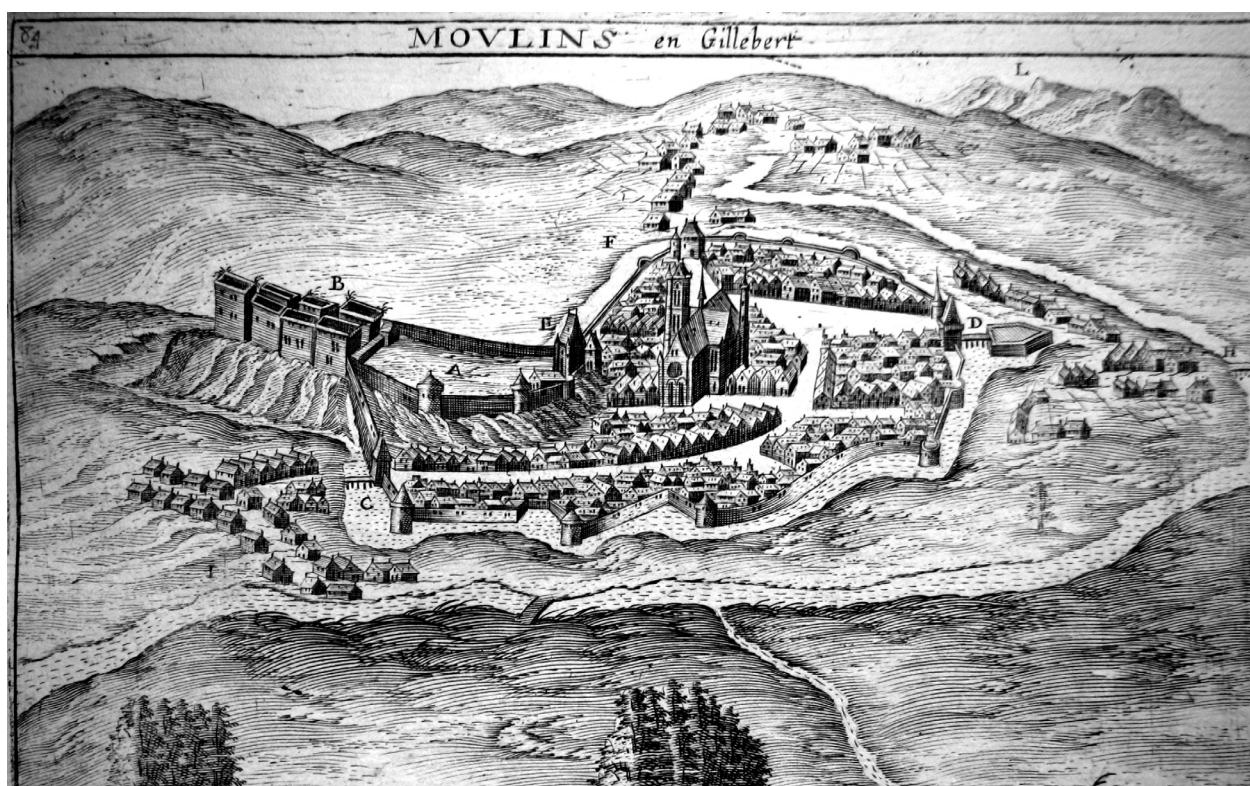


Fig. 20 : Moulins-Engilbert. Gravure de Claude Chastillon, fin XVI^e siècle.

L'étude des comptes de travaux : 1383-1390

Une lecture attentive des extraits des comptes de la châtellenie relatant les travaux au château entre 1383 et 1390, publiés par Léon Mirot dans les années 1930¹⁶, nous apporte beaucoup d'informations, même si cette vision est incomplète. L'analyse faite sur divers aspects abordés par les comptes a permis de mieux comprendre le déroulement des activités durant l'année, l'ampleur qu'elles pouvaient avoir, la provenance des matériaux, de mieux connaître les artisans, etc. Divers aspects restent néanmoins encore à étudier.

Il existe de nombreux comptes de châtellenies pour le Nivernais à cette époque, puisque le comté était alors aux mains de Philippe le Hardi depuis 1384. En réalité, c'est peut-être à sa femme qu'il faut attribuer l'ordonnance de ces travaux puisqu'elle commanda vers 1380 une enquête sur l'état des forteresses nivernaises. On compte au total 12 forteresses appartenant au comte de Nevers qui ont fait l'objet de dépenses attestées par les comptes. Il s'agit de Clamecy, Cosne, Cuffy, Decize, Donzy, Druyes-les-Belles-Fontaines, Entrains, Mets-le-Comte, Montenoison, Moulins-Engilbert, Nevers et enfin la maison forte de Villars¹⁷.

Les sources utilisées se trouvent toutes conservées aux archives départementales de la Côte-d'Or¹⁸. Les comptes de la châtellenie de Moulins-Engilbert encore conservés couvrent la période 1364-1404. Comme l'identification précise des travaux est souvent difficile, nous ne développerons pas ici les quelques maigres résultats de localisation obtenus. Les lignes qui suivent se concentrent essentiellement sur les matériaux, les artisans et le calendrier des travaux.

16. MIROT (Léon), Comptes des travaux exécutés dans les châteaux du Nivernais à la fin XIV^e siècle, in : *Bulletin de la société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts*, t. 28 à 31.

17. Nièvre, arrt Nevers, cton Saint-Pierre-le-Moûtier, cne Saint-Parize-le-Châtel.

18. ADCO, B 5504, 5505, 5506 et 5510. L'essentiel se trouvant sous les cotes 5505 et 5506.

Les matériaux

Les pierres proviennent du lieu-dit les Perrières qui se trouve à environ 1 800 m par la route. Ces carrières, aujourd'hui nommées carrières de James, ont longtemps été utilisées. Le type de pierre qui en était extrait se retrouve dans les maçonneries du château, notamment dans les encadrements. L'une des carrières utilisées en 1385-1386 est bien celle encore visible aujourd'hui aux Perrières, mais les fronts de tailles médiévaux n'existent probablement plus.

Le bois est un autre matériau indispensable dans la construction. Son utilisation au château de Moulins-Engilbert à la fin du XIV^e siècle ne déroge pas à cette règle. Plusieurs provenances ont pu être repérées dans les textes : les bois de Grandry à Dun-sur-Grandry, du Troncet à Moulins-Engilbert, du Folin à Saint-Prix et Glux-en-Glenne et le bois de Barberest, non localisé. Ces lieux posent la question de l'appartenance des massifs forestiers exploités pour l'occasion. Nous savons, par le plan-terrier du XVIII^e siècle, que le bois de Troncet, à 2 000 m au sud du château, appartient aux comtes de Nevers. Seul le bois du Folin, situé à 16 km à l'est du château, sur les hauteurs du Morvan, se trouve en dehors des possessions nivernaises. Pourquoi alors acheter ces bois, et les faire venir de si loin ? Les bois du Folin seraient-ils de meilleure qualité ou disposent-ils d'essences particulières pour faire l'objet de prélèvements destinés au château ? Il est évident que les bois d'altitude poussent moins vite et présentent ainsi de meilleures qualités techniques que les bois de plaine. La diversité et la rapidité de transformation des bois sont assez frappantes. Des quantités parfois impressionnantes, mais cohérentes, sont utilisées notamment pour la couverture, les échiffes (guérites en bois placées sur les courtines pour la défense) ou les lambris des pièces du château.

La terre cuite architecturale est représentée par les carreaux de pavage, produits par un artisan local souvent mis à contribution : « À Guillaume Tieulier, pour cause de VT^M de quarreaux achetez de luy et pour les mectres en euvre ou chastel

de Molins pour quarreler la grant sale et les chambres dudit chastel¹⁹ ». Les textes ne sont pas très clairs sur l'existence de toiture en tuiles. La mention « *garnies de tiele* » semble l'attester. Mais aucun achat ou mise en place de tuiles n'apparaissent ailleurs dans les comptes. En revanche, on voit de nombreuses mentions *d'assils* (tuiles de bois). On peut se demander si tous les travaux et tous les achats de matériaux figurent bien dans ces textes puisque une nouvelle couverture est faite au château et rien ne transparaît dans les comptes.

La chaux est assez peu présente dans les textes. Il n'en est question que deux fois. La première intervient au début de la période : 25 queues de chaux sont achetées à Guillaume Tiolier et Regnaut Baudon « *en leur forneaul [...] Chacune queue valant V gros qui valent VIII sous et IIII deniers qui montent en somme toute faite pour lesdites XXV queues X livres, VIII sous, IIII deniers²⁰* ». Un deuxième achat de « *XIIIII quehues de chauf* » apparaît pour le même Guillaume Tiolier²¹. La quantité de chaux semble conséquente, les travaux de maçonnerie ont donc du être du même ordre. D'après le prix payé pour le transport, le four ne semble pas très loin du château. Nous pouvons estimer qu'il est distant d'au moins 3 à 4 km, et de 10 à 12 km au maximum.

Le même four sert probablement à la fois à la chaux et aux terres cuites architecturales. En effet, Guillaume Tiolier se trouve être également fabriquant et poseur de carreaux de pavage. Cette double compétence semble assez répandue et logique, comme on peut le voir à Noyers-sur-Serein²². Nous avons ici l'exemple d'un artisan polyvalent, dont le nom signifie tuilier, mais qui est aussi bien potier, fabriquant de chaux, carreleur que couvreur. Par ailleurs, il existe un lieu appelé la Tuilerie sur la commune de Moulins-Engilbert, dans

le bois d'Anisy. Cette tuilerie est installée sur un petit ruisseau. Peut-être s'agit-il de celle de Guillaume Tiolier ?

Le sable, tout comme la chaux, apparaît dans les textes pour réaliser le mortier : « *pour signez, chauz, sablon et autres choses necessaires oudit ouvrage* » ou « *charroier sablon pour les ovraiges de maçonnerie²³* » ou encore « *traire et amasser sablon en la riviere et mectre à monceaulx, pour faire mortier²⁴* ». Tout au long des comptes, on constate que le sable est extrait de la rivière à une distance plus proche que celle de la chaux, d'après l'observation des sommes payées pour son transport. Aucune information sur sa quantité, sa taille et sa qualité n'est donnée. Les constatations faites sur le terrain lors de l'analyse des mortiers confirment l'utilisation de sable de rivière. Les mortiers observés contenaient tous des sables issus de roches d'origines volcaniques et d'arènes (granites, schistes, rhyolites, etc.), de tailles assez variables, descendus des montagnes du Morvan.

Les rares métaux utilisés au château d'après les textes sont les clous, pour les réfections et réparations des maisons, pour couvrir les échiffes des courtines et la nef de la chapelle Sainte-Narthoise à l'aide *d'assils²⁵*, ou encore pour clouer les planches en la salle du château. On retrouve également quelques éléments métalliques pour les portes tels les gonds et les *vervelles*, mais cela reste assez marginal. Un certain nombre de fenêtres sont pourvues de « *barres de fer [...] de cing pyé et demi de lont et deux vernelles²⁶* ». Ces barres de fer sont peut-être à voir comme des éléments de défense supplémentaires pour des fenêtres trop basses. De même on y voit l'installation de « *corro d'un pyé et demi de lont²⁷* ». Une certaine quantité de plomb est par ailleurs achetée pour « *tenir en place les gons* ».

En règle générale, tous les matériaux et les travaux qui ont lieu au château durant ces années sont connus, mais certains restent dans

19. ADCO, B 5 505, f° 65 v°.

20. B 5 505, f° 65 r°.

21. B 5 506, f° 72 r°.

22. CAYOT (Fabrice), *Le château de Noyers-sur-Serein. Contribution à l'étude des châteaux en Bourgogne du nord à la fin du Moyen Âge*, Thèse d'histoire de l'université de Dijon, s. dir. A. Saint-Denis, 2007.

23. B 5 504, f° 91 r°.

24. B 5 505, f° 65 v°.

25. B 5 505, f° 67 v°.

26. B 5 505, f° 68 r°.

27. B 5 505, f° 68 r°.

l'ombre, à l'image des nouvelles fenêtres dont l'achat des pierres n'apparaît pas, des tuiles invisibles dans les comptes, tout comme les barres de fer qui obturent certaines fenêtres du château. De toute évidence, certaines dépenses n'apparaissent pas dans cette comptabilité et la raison reste à identifier. Certains achats seraient-ils réglés avec des sommes d'argent différentes ? Y aurait-il deux comptabilités ? Il est difficile pour le moment d'en dire plus.

Hommes et artisans autour du château

Les métiers qui sont à l'œuvre pour les travaux au château sont assez courants. On retrouve tous les métiers du bois : des bûcherons, des scieurs, des charpentiers, des couvreurs, des chambrileurs c'est-à-dire des poseurs de lattes et de lambris. Les maçons sont souvent présents aussi, mais aucun tailleur de pierre ne figure dans les comptes, tâche qu'effectuent semble-t-il les maçons.

Les ouvriers de bras ou les manœuvres sont très nombreux par rapport aux autres métiers. Ils effectuent toutes sortes de travaux, du nettoyage de la cour du château au carrelage, en passant par les travaux de charpente, le montage des échiffes ou l'extraction du sable. Un certain nombre de charretiers ou bouviers sont inscrits dans ces lignes afin d'acheminer les matériaux parfois éloignés de plusieurs kilomètres. Dans ces deux dernières catégories, les serfs semblent bien présents, en particulier pour le transport. Deux sergents sont même rémunérés pour les surveiller. Effectivement, ces métiers ne demandent pas de compétences particulières, mais un nombre important de bras. Deux chaufourniers ou tuiliers sont en outre mentionnés.

Trois marchands approvisionnent le chantier en clous. Deux habitent Nevers et l'autre est de Moulins-Engilbert. Il n'y a donc pas de forgerons ou de forges importantes à proximité pouvant répondre aux besoins des travaux du château. Enfin, un serrurier officie sur quelques portes du château. Il ne s'agit donc là que de métiers disponibles localement, aucune profession particulière n'est signalée. Beaucoup

d'artisans et d'ouvriers avaient différentes qualifications ou aptitudes. Certains effectuent trois à quatre activités différentes, parfois de l'exploitation des matériaux à leur mise en œuvre complète. On peut également en conclure que tous les artisans habitaient les alentours, généralement à moins de 3 km du château.

Périodes et types de travaux

Selon le calendrier des comptes, deux périodes creuses se démarquent entre Noël et début février, et entre la mi-mars et la fin juillet. Les premiers travaux, effectués en février et mars sont principalement de la maçonnerie, ainsi que quelques travaux de charpente. Durant toute la période estivale, ce sont des travaux uniquement de charpente et de structures de bois intérieures. Puis vient une importante période qui voit l'intervention des travaux de maçonneries effectués au milieu de l'automne. L'humidité de l'air ne semble donc pas être un problème pour la prise du mortier. Parallèlement, quelques autres travaux sont effectués comme les charpentes, les sciages ou la pose de carreaux de pavage. De la mi-novembre à Noël, les travaux concernent plutôt le sciage des bois, la pose de poutraisons, les cloisons internes et autres sols.

Deux constats s'imposent. Premièrement, les travaux qui ont eu lieu au château ont très probablement été réalisés en fonction de la disponibilité des artisans et des ouvriers de bras. L'absence de travaux durant la période estivale s'explique très certainement par l'importance des travaux agricoles de cette période de l'année. Rappelons que toutes les personnes embauchées habitent les alentours de Moulins-Engilbert. Ces personnes avaient plusieurs qualifications comme nous l'avons vu précédemment : agricoles, artisanales, etc. En réalité, rares sont les artisans professionnels travaillant au château.

Deuxièmement, la majorité des travaux ont eu lieu durant l'année 1385, cela ne veut cependant pas dire que d'autres travaux n'ont pas eu lieu avant ou après. En effet, nous avons vu que les achats et travaux n'étaient pas tous inscrits

dans les cahiers de comptes. L'une des dernières mentions nous éclaire sur ce problème : « *A lui pour mectre, emploier et convertir en l'ovraige de la tour neuve que l'on fait au chastel dudit Monseigneur à Molins par mandement²⁸.* » Cette phrase résume à elle seule plusieurs jours, voire semaines de travail que nous aurions aimé lire en détail. Évitons donc de tirer des conclusions hâtives quant aux détails dont nous disposons ici, puisque la vision des travaux donnée par ces lignes est, de manière quasiment certaine, incomplète.

L'état de délabrement du château devait être assez avancé lorsque les travaux ont commencé. Plusieurs trous étaient à boucher, les toitures à refaire, la chapelle à remonter, des tas de terre à enlever, la basse-cour à nettoyer, des carreaux à remplacer, etc. De façon générale, la remise en défense du château n'a pas semblé compliquée. Les travaux ne concernent que quelques perfectionnements au niveau des accès et du flanquement des courtines. Le plus gros du travail concernait la qualité résidentielle, qui se trouva considérablement améliorée.

28. B 5510, f° 16 r°.

Conclusion

Qui aurait pu dire que sous les masses de lierre qui occupaient et recouvrent encore en grande partie le château de Moulins-Engilbert, se trouvaient les restes de l'un des plus anciens châteaux nivernais ? Pourtant, une fois la réputation de la quasi absence de documentation et l'enclavement du département dépassés, beaucoup d'études restent à mener dans cet ancien comté. La redécouverte du château de Moulins-Engilbert vient remettre au jour l'un des sites castraux nivernais majeurs pour les X^e et XI^e siècles. L'absence de texte n'a pas empêché de redécouvrir un site complexe et qui ne demandait qu'à être étudié plus en profondeur. Aujourd'hui, c'est toute l'évolution du site qui commence à prendre forme. Les aménagements, puis les réaménagements du site par le pouvoir comtal devraient également apporter des éléments intéressants à l'histoire de la fortification nivernaise. Plus largement c'est aussi l'histoire de la ville qui apparaît, notamment par son bourg médiéval totalement inexploré. Espérons enfin que dans les années à venir les recherches sur ce site puissent se poursuivre par la concrétisation d'un chantier de fouille archéologique.

Une famille, un château : Champallement du x^e au xii^e siècle

BRIGITTE COLAS*

Résumé

La famille de Champallement est célèbre en Bourgogne pour avoir donné trois évêques, à Nevers et à Auxerre, au x^e siècle. L'historiographie locale, en revanche, s'est peu intéressée aux seigneurs laïcs, qui, de 966 à 1194, portent le titre de « vicomte de Nevers », puis « vicomtes de Champallement ». Cet attachement à leur terre est matérialisé par l'édification d'un « castellum », attesté dès le début du x^e siècle. Dans le village de Champallement, le vieux donjon existe toujours, parfaitement reconnaissable derrière les enduits et fenêtres qui lui donnent un aspect de maison bourgeoise. Il s'agit d'un massif donjon-logis à angles arrondis, dont la typologie, en Bourgogne, semble apparaître dès avant l'an Mil.

Champallement est aujourd’hui un très paisible village de la Nièvre, de 58 habitants, à 36 km au nord-est de Nevers. Ce nom fut pourtant illustre au Moyen Âge, puisque la famille de Champallement portait le titre de vicomte de Nevers, et que trois Champallement sont devenus évêques, de Nevers ou d’Auxerre. Sur place, l’étrange château moderne semble garder d’importants vestiges de la première forteresse, bâtie sans doute au x^e siècle.

La famille de Champallement apparaît peut-être au x^e siècle, peu avant que ne s’installe la lignée des comtes héréditaires de Nevers et que le comté ne devienne indépendant à la fois du pouvoir royal, bien que sous son influence, et du puissant duché de Bourgogne. De toute évidence, cette famille occupe un rang très élevé proche de la famille comtale dont elle forme l’entourage durant près de deux siècles.

La bibliographie du xix^e et du xx^e siècle a parfaitement ignoré les vicomtes au profit des évêques. Pourtant, tout comme la famille des vicomtes de Marseille, la famille de Champallement a en effet mis la main sur les deux sièges épiscopaux d’Auxerre et de Nevers où deux frères et un neveu se succèdent de 1013 à 1097.

Grâce à l’ouvrage paru récemment sous la direction d’Hélène Debax², on commence à s’intéresser à un étage de pouvoir délaissé jusqu’à présent : la vicomté. Notre « étude de cas » ne révolutionnera pas ce qui a été dit dans cet excellent ouvrage. Les vicomtes sont des personnages qui gravitent autour du comte, l’assistent et parfois le remplacent. En Bourgogne occidentale (Yonne et Nièvre), on note l’éclosion d’un véritable phénomène vicomtal à la fin du x^e et au tout début du xi^e siècle : à Clamecy, Ligny (com. de Saint-Benin-des-Bois), Nevers dans la Nièvre, à Avallon, Saint-Florentin, Sens, Joigny, Tonnerre dans l’Yonne, Rougemont près de Montbard en Côte-d’Or.

Notre étude ira de 966, date à laquelle apparaît pour la première fois un vicomte³ et s’arrêtera en 1194, date de la prise de possession du comté de Nevers par Mahaut de Courtenay, descendante par sa mère des premiers comtes héréditaires de Nevers. Après cette date, plus aucun personnage ne porte plus le titre de vicomte de Nevers ou de Champallement. Il semble d’ailleurs que la fonction vicomtale ait

2. DEBAX (Hélène) (dir), *Vicomtes et vicomtés dans l’occident médiéval*. Toulouse : PUM, 2008.

3. LESPINASSE (René de), *Cartulaire de Saint-Cyr de Nevers*. Paris : Champion, 1916, p. 40-41, n° 19.

* Historienne libérale, docteur en histoire.

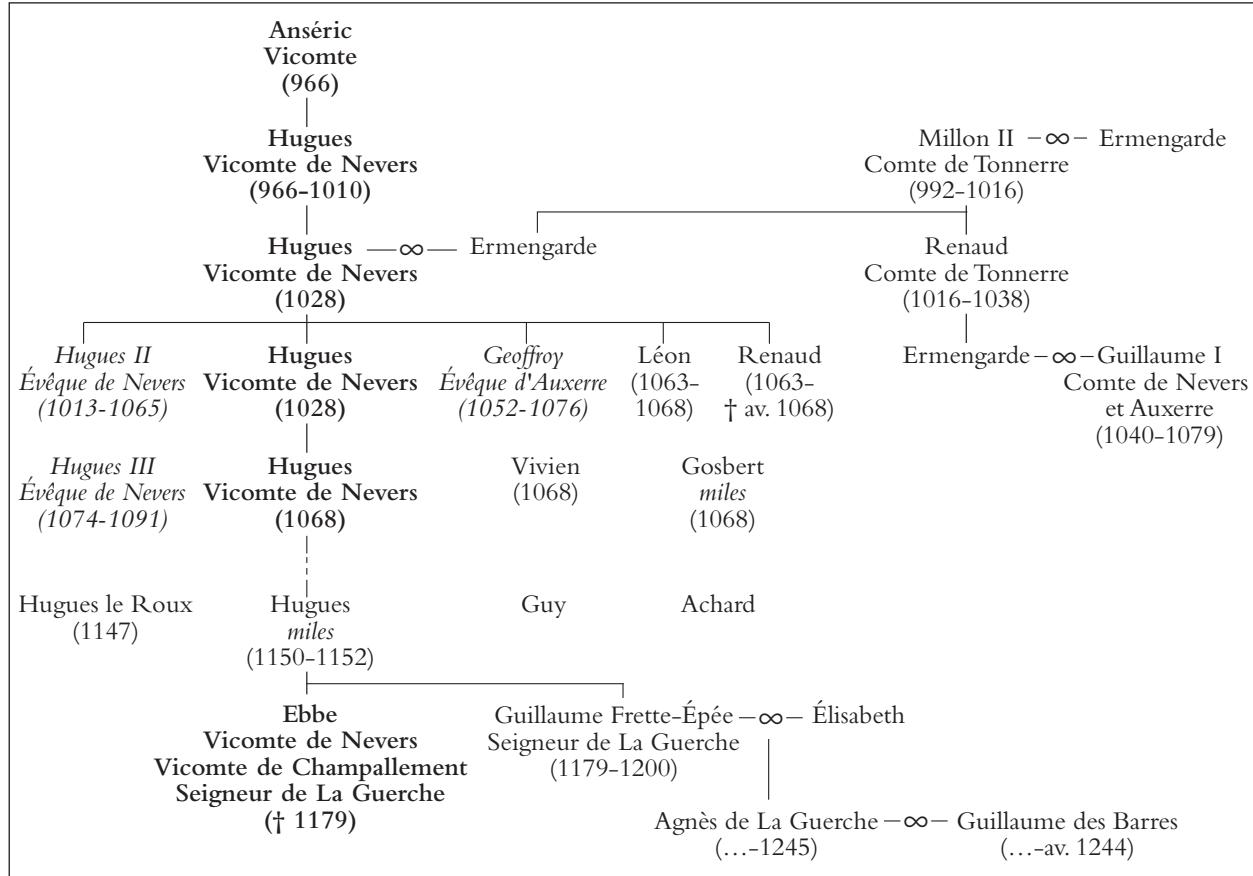


Fig. 1 : essai de généalogie de la famille de Champallement.

plus ou moins disparu sauf à Clamecy, où elle perdurera au moins jusqu'au XIV^e siècle, s'imprimant même dans le paysage bâti. Outre le château proprement dit de Clamecy, il y avait en effet un autre ouvrage, sans doute fortifié, une tour du *castrum* détruite au XVIII^e siècle, qui portait de nom de « la Vicomté ».

Deux siècles donc, durant lesquels s'opérera un glissement : les Hugues du XI^e siècle sont qualifiés de vicomtes de Nevers quasi systématiquement. Au XII^e siècle, Hugues de Champallement qui n'est mentionné que deux fois est qualifié de « *miles* » puis de « *dominus* »⁴. Ebbe, son fils, est qualifié de vicomte de Nevers une seule fois ; par contre il est dit vicomte de

Champallement quatre fois⁵. Le topolignage l'emporte sur le lieu attaché à la fonction.

Le château, quant à lui, durant cette période n'est mentionné qu'une seule fois au milieu du XI^e siècle. En effet, dans la vie de Geoffroy, évêque d'Auxerre de 1054 à 1076, il est dit qu'il était le fils du vicomte Hugues de Nevers, originaire d'un château appelé Champallement. Il est donc légitime de penser que cette forteresse existait dès les années 1020-1025⁶.

5. « *Ebo vicecomes Nivernensis* » : QUANTIN (Maximilien), *Cartulaire général de l'Yonne*, 2 vol. et supplément. Auxerre : Perriquet, 1854-1860 et 1873, ch. n° CCXLI.

« Ebbe, vicomte de Champallement » : s.d. : HUCHET, *Chartrier de Fontmorigny...* p. 43. 1178 : *ibid.* p. 46. 47 et 48.

6. SOT (Michel) (dir.), *Les gestes des évêques d'Auxerre*. Paris : Les Belles Lettres, 2002, t. I, p. 264 : « *Goffridus, beata dignus memoria episcopus, filius Hugonis Nivernensis vicecomitis fuit de castello cui vocabulum est Campus Alemannus.* »

4. *Miles* en 1150 : HUCHET (A.), *Le chartrier ancien de Fontmorigny, abbaye de l'ordre de Cîteaux, étude général et catalogue des actes antérieurs au XIV^e siècle (1135-1300)*. Bourges : Tardy, 1936, p. 4.
Dominus en 1152 : *ibid.*, p. 6.

Les évêques

Geoffroy, évêque d'Auxerre (1054-1076)

Les nombreux auteurs de monographies du xix^e siècle n'ont jamais manqué de souligner que la famille de Champallement avait fourni trois évêques au xi^e siècle aux sièges épiscopaux de Nevers et d'Auxerre.

Le plus connu, Geoffroy de Champallement, fut évêque d'Auxerre de 1054 à 1076. La Geste qui raconte sa vie fut très probablement écrite peu de temps après sa mort par Frodon qui semble l'avoir connu⁷. Grâce à ce texte, nous connaissons à la fois le personnage, sa lignée, le château et le rôle politique et religieux qu'il semble avoir joué.

Dès la première phrase, nous apprenons qu'il est le fils d'Hugues, vicomte de Nevers, et d'Ermengarde, de famille « consulaire » c'est-à-dire comtale. Nous sommes à même de penser que cette Ermengarde n'est autre que la fille du comte de Tonnerre et d'une autre Ermengarde. Elle serait, en outre, la tante d'une troisième Ermengarde qui deviendra comtesse de Nevers en épousant Guillaume, lui apportant en dot le comté de Tonnerre. René de Lespinasse, l'abbé Lebeuf et Yves Sassier ont suggéré, sans l'avoir prouvé, que les deux familles étaient liées, mais sans avoir trouvé ou imaginé comment. Si l'on admet que « Ermengarde de Champallement » est bien la tante d'Ermengarde comtesse de Nevers, alors à la génération suivante Hugues, vicomte, est bien le cousin du comte de Nevers.

Après avoir rappelé le digne lignage de l'évêque, Frodon nous dit que Geoffroy a été élevé comme clerc au palais du roi Henri I^{er} père de Philippe. Henri I^{er} était le beau-frère de Renaud, comte de Nevers : une preuve encore des liens très étroits qui unissaient les familles comtale et vicomtale. D'un point de vue politique, cet épisode est important car il permet au roi de France de placer un de ses fidèles sur l'évêché d'Auxerre convoité par la Bourgogne.

7. *Ibid.*, p. ix.

Pour mémoire, en octobre 1002, à la mort du duc de Bourgogne Henri, le duché bourguignon fut disputé entre Robert le Pieux, roi de France, et Otte-Guillaume fils adoptif de Henri. Cet héritage donna lieu à un conflit assez violent. Auxerre ne cessera pendant une cinquantaine d'années d'être l'enjeu de rivalités entre le duc de Bourgogne et le comte de Nevers qui avait pris définitivement le parti du roi aux alentours de 1060⁸. En 1040 Renaud, comte de Nevers, avait été tué par Robert, duc de Bourgogne, son beau-frère.

Geoffroy décéda au château de Varzy, près de son neveu Hugues évêque de Nevers, et fut enterré à La Charité-sur-Loire en 1076. Sa pierre tombale, disparue aujourd'hui, portait le texte suivant « *Hic Jacet Gaufridus Autissiodorensi praebuit hic sacra pignora juviniani* ». Il est inscrit au nécrologue le 16 octobre⁹.

Robert I^{er} de Nevers, sans doute son cousin, prendra sa place sur le siège épiscopal d'Auxerre, et l'occupera jusqu'en 1097. Comme nous l'avons vu, Robert est le fils du comte de Nevers Guillaume et d'Ermengarde de Tonnerre donc le cousin de Geoffroy.

Hugues II de Champallement, évêque de Nevers (env. 1010 - 1065)

Malgré le décalage de dates, Hugues II ne peut être qu'un frère aîné de Geoffroy. Il aura un épiscopat particulièrement long : de 1013 à 1065 selon certains auteurs. D'après Chatelus, qui ne donne pas sa source, il aurait été élu à l'âge de 4 ans¹⁰.

Il est présent au concile de Reims de 1049 où, entre autre, il fut question de simonie, c'est-à-dire du commerce des choses sacrées, l'achat de l'ordination ou de l'élection. D'après une chronique rémoise, Hugues se serait alors accusé d'avoir obtenu son évêché à prix d'argent.

8. SASSIER (Yves), *Recherches sur le pouvoir comtal en Auxerrois du x^e au début du xii^e siècle*. Auxerre : Société des fouilles archéologiques et des monuments historiques de l'Yonne, 1978.

9. *Gallia christiana*, XII, col. 287

10. CHATELUS (Pierre), *Les évêques de Nevers*. Nevers : Fay imp., 1873.

Il aurait avoué que sa famille aurait dépensé de grandes sommes, mais à son insu. Ayant déposé sa crosse au pied du pape Léon IX, celui-ci l'aurait absout et l'aurait autorisé à la reprendre¹¹.

Toujours dans ce grand mouvement de lutte pour l'autonomie de l'Église, Hugues II surnommé « le Grand » est surtout connu pour avoir restauré le prieuré et l'église de Saint-Étienne de Nevers en 1063. C'est dans cet acte du 5 mars 1064 (n. st), que nous apprenons un peu de la généalogie de la famille de Champallement et de son histoire¹².

Hugues, vicomte de Nevers, et ses frères Léon et Renault prétendaient avoir des droits sur ce monastère et ses dépendances. Ces droits, qui leur avaient été cédés par Guillaume, comte de Nevers, ils les avaient abandonnés en partie à leur neveu Hugues, doyen de l'église de Nevers qui, à ce titre possédait la moitié du monastère : « quand vint à moi un clerc nommé Hugues, mon neveu, doyen de notre église qui tenait de mes frères la moitié de cette abbaye, et mes frères la tenaient en fief du comte Guillaume [...] ».

D'après Mgr Crosnier, Hugues II aurait fait deux fois le voyage pour Rome et serait mort en chemin à Bourges lors de son dernier retour, en 1065. Il aurait également aidé financièrement les chanoines de Nevers à reconstruire la cathédrale. La consécration aurait eu lieu le 25 octobre 1058.

Hugues II est inscrit au nécrologue de la cathédrale de Nevers le 8 mai et à celui de la cathédrale de Bourges à la même date¹³.

Hugues III de Champallement, évêque de Nevers (env. 1050-1091)

Un troisième évêque est issu de cette famille : Hugues III, évêque de Nevers de 1074 à 1091. Avant son épiscopat, il est mentionné en 1063, toujours dans la charte de fondation de Saint-Étienne comme doyen de la cathédrale de Nevers et comme neveu de l'évêque Hugues II (*nepos meus*). Il est également le prévôt de l'église d'Auxerre témoin de l'acte de fondation de La Charité en 1059 (*Hugonis praepositi et subdiaconi*)¹⁴. Le comte Guillaume aurait favorisé son élection à l'évêché de Nevers. Il sera intronisé le 1^{er} novembre 1074 en présence de son oncle évêque d'Auxerre et à cette occasion, il rendra public le testament de Hugues II décédé en 1065, également son oncle. Lui-même rédige son testament en 1080¹⁵.

La réforme et les évêques de Nevers et d'Auxerre

Quelle était la situation de l'Église en Nivernais et en Auxerrois avant l'arrivée de ces trois évêques ?

Au moment de la réorganisation politique qui s'installe en Nivernais au x^e siècle, et comme dans bien d'autres régions, les comtes de Nevers, devenus suffisamment puissants, s'arrogent sur l'Église nivernaise des prérogatives qui, jusque là, étaient régaliennes. Ils protègent les églises et leurs biens et participent sans doute aux choix des abbés et surtout des évêques. À Auxerre, c'est sans doute un choix commun du roi et du comte qui a prévalu à l'élection de Geoffroy.

Les historiens contemporains ont tendance à réviser le jugement univoque des sources médiévales sur les prétendues usurpations des biens d'Église. Les clercs parlent d'usurpation quand ils demandent restitution. Le plus souvent, il s'agit simplement d'un état de fait : ce sont de puissants laïcs qui sont à la

11. HOURLIER (Dom Jacques) (éd.), Anselme de Saint-Rémy : histoire de la dédicace de Saint-Rémy, in : *Travaux de l'académie nationale de Reims*, t. 160, 1981, p. 181-297, art. XXXI.

12. BERNARD (Auguste), BRUEL (Alexandre), *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*. Paris : Imprimerie nationale, 1876-1903, 6 vol. Chartre n° 3 388.

13. CROSNIER (Mgr Auguste-Joseph), *Études sur la liturgie Nivernaise, son origine et ses développements*. Nevers : Bécat imp., 1868, p. 30 (« *Obiit praesul secundus Hugo romano concilio rediens peregrinus Biturigis catholice, obiit LIV episcopatus sui anno. »*)

14. LESPINASSE (René de), *Cartulaire du prieuré de La Charité-sur-Loire (Nièvre), ordre de Cluny*. Nevers, Morin-Boutillier, 1887, p. 1-3, n° I.

15. LESPINASSE, *Cartulaire de Saint-Cyr...* p. 148-149, n° 88.

tête des biens temporels de l’Église. Ce qui est nouveau, c’est l’appropriation de ces droits et biens d’Église au détriment de la couronne : les temporels épiscopaux et monastiques sont accaparés par quelques lignages locaux. L’emprise de l’aristocratie sur les sanctuaires dans la première moitié du xi^e siècle (comtes et vicomtes de Nevers à Saint-Étienne, famille de La Marche à la Charité) a pour corollaire une certaine désorganisation que décriront abondamment les futures chartes de restauration : en 1040 Nevers ne renfermerait plus la moindre communauté de moines¹⁶. Dès les années 1050, Geoffroy à Auxerre et Hugues II à Nevers semblent adhérer au nouveau mouvement de réforme et de restitution (ou plutôt de changement de mains) des biens d’Église. La génération suivante (Robert I^{er} à Auxerre, Hugues III à Nevers) continuera leur travail. Cette réforme n’a pu se faire sans que leur famille et les comtes de Nevers n’adhèrent et n’encouragent le nouvel équilibre qui est en train de voir le jour.

Dès le début du x^e siècle, le monde monastique connaît, après l’œuvre de Benoît d’Aniane, une ferveur réformatrice nouvelle qui prône la restauration d’un état ancien idéalisé, voire imaginé. L’abbaye de Cluny va servir d’idéal à atteindre (patrimoine placé sous l’autorité du pape, affranchissement de toute autorité séculière, libre élection des abbés...) La réforme monastique occupe les évêques : leur autorité morale sera accrue par le nombre de sièges abbatiaux qu’ils contrôleront dans leur diocèse.

Dès 1045 une première impulsion est donnée à Nevers, par l’évêque Hugues II qui soumet à Cluny l’ancienne abbaye Saint-Sauveur dont les biens étaient administrés par l’évêché¹⁷. En 1059, le prieuré de La Charité-sur-Loire est fondé à partir de l’ancien sanctuaire de Seyr au bord de la Loire, et anciennement soumis à l’église d’Auxerre. Guillaume I^{er} tenait le sanctuaire en fief de l’évêque ; les seigneurs

16. SASSIER (Yves), L’expansion clunisienne en Nivernais et en Auxerrois, in : *Mémoire de la Société pour l’Histoire du Droit*, n° 46, 1986, p. 57 à 75.

17. BERNARD et BRUEL, *Chartes de Cluny*... n° 2961.

de La Marche et de Chaillant le tenaient en arrière-fief¹⁸.

En 1068 c’est la soumission à Cluny de l’ancienne abbaye Saint-Étienne de Nevers restaurée cinq ans plus tôt en 1063, au profit d’une communauté de chanoines¹⁹. Cette concession faite par l’évêque et le comte constitue l’aveu implicite de l’incapacité à promouvoir une restauration durable « hors des concours de ces spécialistes de la réforme que sont depuis toujours les clunisiens » selon l’expression d’Yves Sassier²⁰.

En 1075, Hugues III réforme à son tour l’abbaye Saint-Vincent et Saint-Arigle à Nevers. Nous apprenons que ces biens avaient appartenu au vicomte Hugues. Son fils Geffroy d’Auxerre les tenait en bénéfice de son neveu Hugues III de Nevers, qui la concède aux chanoines de la cathédrale de Nevers²¹. Plutôt que de la donner à Cluny, Hugues la concède aux chanoines de la cathédrale de Nevers. Cette période marque-t-elle la fin de « l’âge d’Or de Cluny » ? L’action d’Hugues III sera, en effet, essentiellement tournée vers le clergé de la cathédrale, peut-être pour équilibrer les revenus et les pouvoirs entre les abbayes et prieurés donnés à Cluny et le chapitre de chanoines de la cathédrale Saint-Cyr de Nevers.

Les sires de Champallement, vicomtes de Nevers

De 966 ou 1010 à 1178, on voit se succéder au moins sept générations de vicomtes aux parcours incertains et dont l’assise foncière est mal connue. Mis à part le premier, Anséric et le dernier, Ebbe ou Abbon, ils s’appellent tous Hugues. Il était en effet courant de donner à au moins deux fils d’une même génération le même prénom, ce qui rend difficile l’établissement d’une généalogie rigoureuse.

18. LESPINASSE, *Cartulaire de La Charité*... p. 1-3, n° 1.

19. BERNARD et BRUEL, *Chartes de Cluny*... n° 3417.

20. SASSIER, L’expansion clunisienne en Nivernais et Auxerrois... ; rééd. *Structures du pouvoir, royaume et res publica : France, IX^e-XII^e siècle*. Rouen : Publications de l’Université de Rouen, 2004, p. 79.

21. LESPINASSE, *Cartulaire de Saint-Cyr*... p. 22-23, n° 9.

En 966, Berthe, veuve du comte de Nevers Séguin, donne au chapitre cathédral des terres qui avaient été octroyées à son mari par le roi. Témoins de cette charte Anséric, vicomte et son fils Hugues²². Il est possible que nous ayons là les deux premiers personnages de la lignée.

Comme nous l'avons déjà remarqué dans l'introduction, cette famille apparaît plus sûrement en même temps qu'un lignage de comtes de Nevers, bien que l'identité du comté ou du *pagus* de Nevers soit formée bien avant l'an Mil. Dans l'état actuel de nos connaissances, et en l'absence de sources, il est difficile de savoir d'où vient ce Landri qu'Otte-Guillaume, duc de Bourgogne, prend pour gendre. Mais si Anséric est bien vicomte de Nevers, le lignage de Champallement serait préexistant à l'émergence de cette lignée comtale.

Des vicomtes sont mentionnés à partir du x^e siècle en Nivernais. Eptin en 948, Anséric en 966²³. Dans le texte mentionnant ce dernier, il est fait état de son fils nommé Hugues. Il s'agit peut-être du même personnage que le Hugues que mentionne Parmentier²⁴, d'après un manuscrit du xvii^e siècle : *Histoire chronologique du prieuré de La Charité-sur-Loire*²⁵. Hugues, vicomte de Nevers aurait fondé le prieuré de Saint-Sulpice-le-Châtel en 1010. Il aurait donné aux religieux de La Charité l'église avec les sépultures, dîmes, cens et coutumes et toutes les appartenances et dépendances « *ce qui a, depuis, été confirmé par un autre Hugues, vicomte, fils du précédent* ». Cette mention est à regarder avec prudence car René de Lespinasse, qui a publié le cartulaire de La Charité, ne connaît pas ce texte et ne l'a pas reproduit. De plus, en 1010 le prieuré n'existe pas vraisem-

blablement pas puisqu'il a été fondé en 1059²⁶. Mais on peut envisager quelques religieux sur le site primitif de Seyr, ou bien faut-il voir là une erreur de date concernant la fondation du prieuré de Saint-Sulpice ou bien encore un faux.

Nous pensons que le vicomte suivant, son fils, mentionné en 1028 et 1029 est le père des évêques Geoffroy d'Auxerre et Hugues II de Nevers²⁷. La famille est en effet mise en lumière dans la charte de restauration de Saint-Étienne de Nevers en 1064²⁸. On y voit deux générations d'évêques, de comtes et de vicomtes : c'est presque une réunion de famille au sens large, en incluant les comtes de Nevers, cousins par alliance du lignage de Champallement. Même chose en 1080 où trois Hugues apparaissent dans la même charte : l'évêque, le vicomte et Hugues l'ainé qui est peut-être le père des deux premiers²⁹...

Après une carence documentaire de 50 ans, on retrouve le lignage dans trois textes : une donation au monastère de Corbigny, donc pas très loin de Champallement en 1146-1147³⁰, et deux textes en faveur de l'abbaye de Fontmorigny (com. de Menetou, Cher), en 1150 et 1152 qui font état d'un Hugues de Champallement, seulement cité comme témoin³¹. Le premier de ces textes est assez émouvant. Hugues dit le Roux (*Hugo Rufus de Campo Alemanno*) donne le domaine de Montreuil à l'abbaye de Corbigny avant de partir en croisade, afin que celle-ci prenne en charge son frère *infirmitus*, c'est-à-dire handicapé ou malade.

Ces Hugues donateurs à Corbigny et à Fontmorigny sont-ils une seule et même personne ou bien deux frères ou deux cousins ? Le surnom donné au premier ferait plutôt pencher pour la seconde solution. Aucun des

22. LESPINASSE, *Cartulaire de Saint-Cyr...* p. 40-41, n° 19 : « *Signum Anserici, vicecomitis. S. Hugonis filii ejus* ».

23. Eptin : LESPINASSE, *Cartulaire de Saint-Cyr...* n° 10 : « *Eptinus, vicecomes et uxor sua Gimeldis* ».

Anséric : *ibid.* n° 19 : « *Anserici vicecomitis, S. Hugonis filii ejus* ».

24. PARMENTIER (Charles-Antoine), *Archives de Nevers ou inventaire historique des titres de la ville*. Paris : Technier, 1842, 2 vol. t. 1, p. 293.

25. *Histoire chronologique du prieuré de La Charité-sur-Loire, Ordre de Cluny*. La Charité-sur-Loire : association Les Amis de La Charité-sur-Loire, 1991, p. 26.

26. LESPINASSE, *Cartulaire de La Charité...* p. 1-3, n° I.

27. 1028 : LESPINASSE, *Cartulaire de La Charité...* p. 144-145, n° 86.
1029 : *ibid.* p. 103-104, n° 59.

28. BERNARD et BRUEL, *Chartes de Cluny...* n° 3388.

29. LESPINASSE, *Cartulaire de Saint-Cyr...* n° 76.

30. CHARMASSE (Anatole de), *Chartes de l'abbaye de Corbigny*. Autun : Dejussieu, 1889, p. 6-7, n° III.

31. HUCHET, *Chartrier de Fontmorigny...* p. 4 et 6.

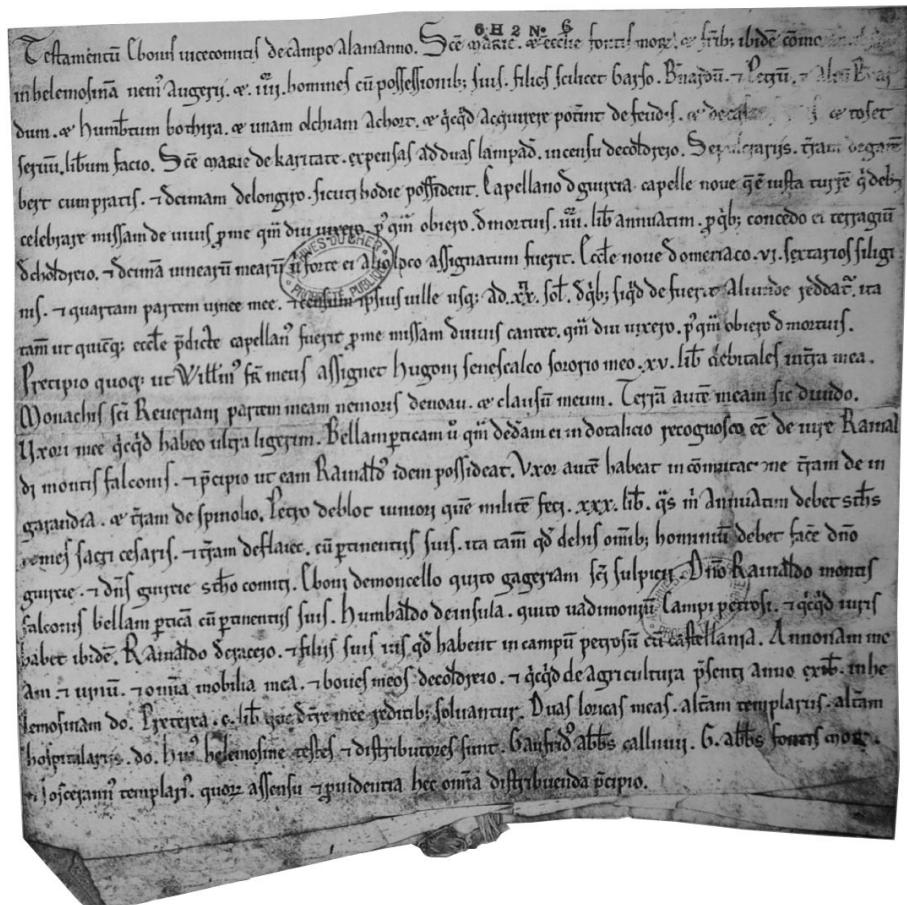


Fig. 2 : testament d'Ebbe de Champallement

1178-1179

(A.D. Cher, 6 H 2).

trois textes ne mentionne Hugues de Champallement comme étant vicomte. Mais ce silence ne prouve rien : les textes sont donnés à titre privé et la fonction n'entre pas en jeu. *A contrario*, nous savons que le comte Guillaume de Nevers est lui aussi parti en croisade et il ne serait pas absurde de considérer qu'il part avec son vicomte.

Le dernier vicomte, Ebbe ou Abbon, est bien connu grâce aux très nombreux dons qu'il fait à l'abbaye cistercienne de Fontmorigny et à La Charité-sur-Loire. Il apparaît dans deux chartes de 1171 et 1174 aux côtés du comte de Nevers avec son titre de vicomte³². En 1178, il rédige son testament³³ et meurt visiblement sans héritiers

directs avant le 31 mars 1179 (n. st.)³⁴. Dans ce testament (fig. 2), il n'est pas fait mention d'un château à Champallement. Il laisse à sa femme (dont nous aimerions connaître le nom) tous ses biens d'outre-Loire (c'est-à-dire ce qui se trouve dans la Nièvre aujourd'hui, car il est à la Guerche) à son beau-frère Hugues le Sénéchal (*Hugonis Senescalco*) 15 livres de rente, et il fait don du bois de Nouas (proche du hameau de Flassy, com. de Neuilly à moins de 1 000 m du château de Champallement) aux bénédictins de Saint-Révérier, situé à 3 km de Champallement. Comme dans tous ces testaments médiévaux, il n'est pas fait mention de tous les biens possédés par le mourant, mais uniquement de ceux que l'on souhaite offrir, le plus souvent à des communautés religieuses. L'absence de mention de châteaux dans ce document n'im-

32. HUCHET, *Chartrier de Fontmorigny...* 1162 : p. 12 ; 1163 : p. 14 ; 1178 : p. 46 ; 1179 : p. 71.

1171 : BERNARD et BRUEL, *Chartes de Cluny...* n° 4239.

1174 : QUANTIN, *Cartulaire général de l'Yonne*, ch. CCXLI.

33. HUCHET, *Chartrier de Fontmorigny...* p. 46 ; Archives départementales du Cher (ADC), 6 H 2, n° 6.

34. À cette date, son frère Guillaume Frette-Épée fait un don pour son anniversaire. HUCHET, *Chartrier de Fontmorigny...* p. 71.

plique donc pas que ce bâtiment n'existant pas à la fin du XII^e siècle, mais seulement qu'il n'était pas inclus dans les donations.

Ebbe de Champallement est un personnage assez important si on peut en juger à l'aulne des dons qu'il fait. Il donne en particulier deux hauberts (*duas loricas meas*), l'un aux templiers, l'autre aux hospitaliers³⁵. « *Dominus Eubo* » est également inscrit au nécrologue de La Charité³⁶.

Vicomtes, Vicomté ?

Si, au moins au XI^e siècle, ces personnages sont vicomtes de Nevers, nous n'avons, en revanche aucune idée de ce qu'était la vicomté de Nevers. Est-ce une circonscription territoriale ou bien une terre située à Nevers donnée au vicomte en rémunération de sa charge ?

Le vicomte étant le représentant le plus important du comte, il prend logiquement le nom de la cité, siège du pouvoir, ce qui semble bien avoir été le cas ici au moins au XI^e siècle. Au siècle suivant, Ebbe, dans son testament, est appelé vicomte de Champallement, sa terre d'origine, car il ne réside sans doute plus dans la Nièvre mais à La Guerche, de l'autre côté de la Loire. En revanche, lorsqu'il apparaît aux côtés du comte de Nevers, il est dit soit vicomte de Nevers soit simple vicomte, sans mention de lieu.

L'absence de sources n'aidera pas à apprécier le glissement qui va conduire à la « chatellenisation » de Champallement. En 1296, dans le second chartrier de Nevers, la châtellenie de Champallement n'existe visiblement pas encore³⁷. Lorsqu'elle existera quelques années plus tard, c'est avec une étendue réduite, sorte d'exception dans le paysage des

32 châtellenies nivernaises qui ont plutôt une large assise territoriale.

Les vicomtes de Champallement n'ont visiblement pas pu acquérir de puissance autonome. La puissance du pouvoir comtal siégeant à Nevers a sans doute empêché la constitution d'une vicomté indépendante. Ont-ils jamais possédé un patrimoine foncier en propre ? Au XI^e siècle, on voit clairement la réforme grégorienne s'installer à leur dépend, mais les biens, droits et surtout les revenus qu'ils possédaient à Saint-Étienne de Nevers en particulier, ils les devaient du comte. C'est grâce à leur rang dans l'aristocratie locale que nous connaissons ces personnages, et non par leur possession ; ou du moins nous ne connaissons que ce qu'ils ont dû redonner.

Vers 1178 ou 1179, au moment où Ebbe décède, le titre disparaît totalement à la faveur d'une rupture de lignage. C'est sa nièce, Agnès de La Guerche qui finit par hériter de ce qui reste des terres patrimoniales et les porte à la puissante famille des Barres.

Le château de Champallement et son environnement

L'une des nouveautés à la fin du X^e et au début du XI^e siècle est la multiplication des forteresses (*castrum, castellum*) qui constituent l'un des points d'appui des nouveaux pouvoirs auxquels elles sont étroitement associées. Avant 1100, on dénombre environ une trentaine de sites mentionnés sur l'ensemble du département de la Nièvre³⁸. Ce chiffre est à considérer avec prudence car il est nécessairement lié au hasard de la production et de la conservation des textes.

35. En 1178, les *lorica* sont sans doute des hauberts, c'est-à-dire des cotes de mailles couvrant le torse, les épaules et le ventre.

36. LESPINASSE, *Cartulaire de La Charité...* p. 378 et sq.

37. MAROLLES (Michel de), SOULTRAIT (Jacques, comte de), *Inventaire des titres de Nevers de l'abbé de Marolles, suivi d'extraits des titres de Bourgogne et de Nivernois, d'extraits des inventaires des archives de l'église de Nevers et de l'inventaire des archives des Bordes*. Nevers : P. Fay, 1873, p. 512.

38. Les *castra* des Barres (La Celle-sur-Loire), la Ferté-Chauderon (Chantenay-Saint-Imbert), Clamecy, Decize, La Fermeté, Hubans (Grenois), Laménay-sur-Loire, La Marche, Nevers, Ligny (Saint-Bénin-des-Bois), Saint-Vérain, Varzy, Cosne-sur-Loire ; Les *castella* de Champallement et de Montenoison. À ce nombre, il faudrait rajouter une autre dizaine de sites dans la partie du Nivernais-Morvan et un nombre incertain de mottes castrales qui pourraient dater de cette époque.



Fig. 3 : vue de l'ensemble du village sur son éperon (photo Alain Magdelaine).

Cette terre, ce *campus*, porte le nom d'un alaman, de quelqu'un venu de l'est à une date indéterminée. Nous nous contenterons de dire qu'au IX^e siècle un évêque d'Auxerre, Chrétien (857-860), est dit alaman d'origine et qu'il semble y avoir eu une vague d'implantation germanique à cette époque, implantation relevée par les traducteurs dans l'introduction des *Gesta*³⁹.

C'est dans la geste de Geoffroy qu'on voit mention du château de Champallement. « Geoffroy, évêque digne d'heureuse mémoire (1054-1076), était le fils du vicomte Hugues de Nevers, originaire du château appelé Champallement. » Ce *castellum*, qui devait exister aux alentours de 1025, ne sera plus mentionné avant le XIV^e siècle et ce pour deux raisons. D'une part, les archives conservées sont rares, les archives de la chambre de comptes de Nevers en particulier ont presque toutes brûlé au XIX^e siècle. D'autre part on assiste sans doute à la naissance d'une seigneurie châtelaine en

totale indépendance. Grâce au rang social de ses premiers seigneurs, ce site vit de façon autonome durant environ trois siècles. Il faudra attendre les ventes et successions diverses, qui feront qu'à partir de la fin du XIII^e siècle, un seigneur de Champallement rendra hommage au comte de Nevers pour sa seigneurie et son château de Champallement.

Un « donjon » quadrangulaire aux angles arrondis

Le château de Champallement est bâti en rebord de plateau (fig. 3). Il s'agit d'un bâtiment quadrangulaire aux angles arrondis de 12,80 × 16,80 m. Dans l'état actuel de sa conservation, il mesure 8,70 m de haut.

L'espace interne du bâtiment est coupé par un mur de refend épais de 0,67 m, délimitant ainsi deux pièces dans chaque niveau de 12,40 × 3,90 m.

Le mur extérieur à l'est, du côté de la vallée, est beaucoup moins large que les trois autres à partir du rez-de-chaussée actuel. Nous pensons qu'à une époque qui reste à déterminer ce mur

39. SOT, *Geste des évêques d'Auxerre...* p. 154 et p. XIV.



Fig. 4 : façade orientale du château avec le décrochement entre les deux étages (Photo B.C.)

s'est effondré et a été reconstruit au-dessus de ce qui restait avec un mur moins large, percé des fenêtres que l'on voit encore aujourd'hui depuis la vallée. Le nouveau parement a été établi en retrait du premier, sauf à proximité des deux angles arrondis qui ont été épargnés et façonnés en pseudo-tourelles engagées. Un ressaut sur la façade, au niveau de l'étage, montre cette reconstruction (fig. 4).

À l'est, le château domine la plaine qui s'étend jusqu'au Morvan. Au sud, le plateau est bordé par l'église et sans doute un mur ou rempart sur lequel prenaient appui des maisons. Le nord et surtout l'ouest du plateau était « coupé » par un fossé dont on perçoit encore bien le tracé.

Ce donjon-logis à angle arrondi peut être mis en relation avec une demie douzaine de sites voisins qui présentent des caractéristiques voisines (fig. 5) : Montcoquet (com. de Monetay-sur-Allier, Allier, fig. 6), Rougemont (Côte-d'Or, fig. 8) et surtout de La Marche (fig. 7), Hubans (com. de Grenois), Moulins-Engilbert (fig. 9) et Lurcy-le-Châtel, dans la

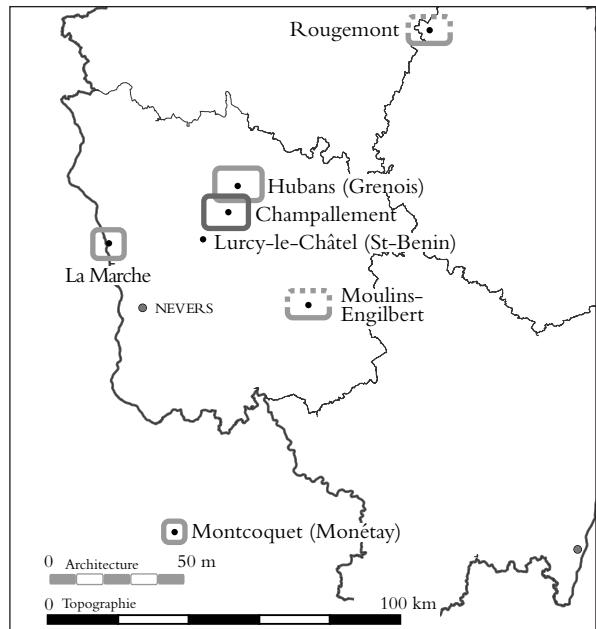


Fig. 5 : donjons à angles ronds en Bourgogne ; situations et dimensions.

Champallement : 16,8 x 12,8 m
 Hubans (Grenois) : 17,8 x 12,2 m
 La Marche : 11,8 x 10,8 m
 Moulins-Engilbert : 15,9 x ? m
 Montcoquet (Monéhay) : 8,00 x 8,00 m
 Rougemont : 15,8 x ? m



Fig. 6 : tour de Montcoquet, à Monétay-sur-Allier.
(Photo A. Magdelaine).



Fig. 7 : tour de La Marche.
(Photo S. Guillot)



Fig. 8 : château des Tours
à Rougemont (21).
(Photo H. Mouillebouche)



Fig. 9 : tour de
Moulins-Engilbert (58).
(Photo Fl. Bonhomme).

Nièvre. Ce dernier site qui a été détruit en 1994 sans aucun relevé, semble également avoir comporté un bâtiment quadrangulaire aux angles arrondis⁴⁰.

Champallement et Hubans possèdent un mur de refend dans le sens de la longueur. Tous les sites ont des murs avoisinant les 2 m d'épaisseur. Seule la tour de La Marche semble avoir été emmottée. Certains présentent des parements en *opus spicatum*.

On note un peu partout en France « des nuages de châteaux » de ce type qu'il conviendrait de répertorier, de cartographier, et de dater afin peut-être de comprendre cette variante architecturale⁴¹.

Les récentes datations ¹⁴C-AMS réalisées dans les maçonneries des châteaux de Moulins-Engilbert et de la Marche laissent entrevoir une datation du X^e siècle. À Champallement, il sera peut-être bientôt possible de travailler sur le bâti et de réaliser ce type de prélèvement afin d'avoir une datation qui pourrait venir valider ce qu'ont apporté l'analyse des textes et l'essai de généalogie qui en émane.

40. Montcoquet : GERMAIN (René) (dir), *Châteaux en Bourbonnais*. Romagnat : G. Tisserand, 2004, p. 208.

Rougemont : MOUILLEBOUCHE (Hervé), *Les maisons fortes en Bourgogne du nord du XII^e au XV^e siècle*. Dijon : EUD, 2002.

La Marche : GUILLIN (Sylvain), *Étude du bâti de l'édifice de La Marche*. Mémoire de Master en archéologie de l'Université de Bourgogne s. dir. Christian Sapin, 2007.

Hubans : COLAS (Brigitte), Deux campagnes de fouilles sur le site du château d'Hubans (Nièvre), in : *Châteaux et maisons fortes en Bourgogne, Actes des journées de castellologie de Bourgogne, 1994-1998*, s. dir. Auloy (Gilles) et Maerten (Michel), Montceau-les-Mines : CeCaB, 2001, rééd. 2008, p. 95-118.

Moulins-Engilbert : BONHOMME (Florian), *Le château de Moulins-Engilbert (Nièvre). Approche et étude du bâti d'un chef-lieu de châtellenie*. Mémoire de Master 2^e année de l'université de Bourgogne, s. dir. Hervé Mouillebouche et Chr. Sapin, 2009.

Lurcy-le-Châtel : COLAS (Brigitte), *Vestige d'habitat seigneurial fortifié dans l'ouest Nivernais, XI^e-XVI^e siècle*. Thèse de doctorat s. dir. Michel Bur, Nancy, 1994.

41. SERAPHIN (Gilles), Les tours et constructions civiles à angles arrondis dans les *castra* médiévaux du Fumélois, in : *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, t. LIII : 1993, p. 170-185.

Nous avons donc à Champallement, créé peut-être *ex-nihilo*, un donjon-logis avec sans doute une enceinte dans laquelle fut construite une église dont les piliers actuels semblent dater du début du XII^e siècle. En comparant ce site avec d'autres, on peut tenter une restitution qui n'a de valeur que comme hypothèse de travail.

Le château était constitué d'une tour maîtresse ou tour résidence constituée d'un rez-de-chaussée aveugle (fig. 4). La porte d'entrée se trouve au premier étage et rien ne permet, pour l'instant, d'en connaître l'accès (échelle ou escaliers en bois avec partie escamotable le long du mur). Les étages étaient sur planchers mis à part peut-être le rez-de-chaussée sous voûte appuyée sur le mur de refend. Cette porte dessert l'espace public, l'*aula* du seigneur. Au deuxième et peut-être troisième étage se trouvent les espaces privés. Au sommet de la tour nous avons choisi de représenter un toit terrasse qui, avec le chemin de ronde, permettait de surveiller les alentours. L'escalier en vis que l'on voit encore aujourd'hui, ne peut être antérieur au XII^e siècle. Un témoignage oral viendrait confirmer que le mur ouest du rez-de-chaussée actuel est creux. L'ascension aux étages pourrait donc se faire par un escalier pris dans la maçonnerie.

Ce travail préliminaire à un vrai travail d'archéologie du bâti nous laisse espérer beaucoup de découvertes dans le futur. Le travail historique s'est révélé extrêmement riche. L'étude systématique de nombreuses chartes nous a permis de reconstituer une lignée vicomtale ayant donné naissance à une implantation humaine, qui subsiste aujourd'hui.

Les récents travaux menés sur d'autres ouvrages proches dans leur typologie et surtout les datations obtenues, laissent entrevoir une orientation de travail séduisante. Ces ouvrages qui pourraient dater du X^e siècle ne sont-ils pas le chaînon manquant entre les *aula* carolingiennes et les tours résidences de la fin du XI^e ou du XII^e dans la Nièvre ? Le passage comme l'ont écrit certains auteurs entre l'horizontalité et la verticalité ?

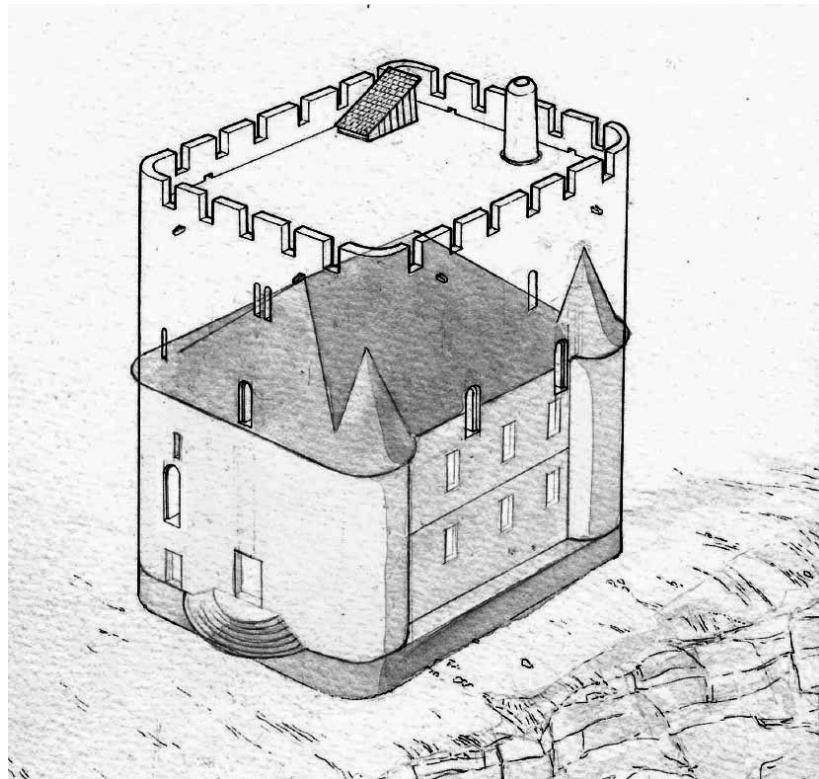


Fig. 10 : essai de restitution du château lors de sa construction (dessin L. Duigou).
Le travail par transparence permet d'appréhender directement le château actuel et la restitution proposée.

Pièces justificatives

966, mai. — Berthe, veuve du comte Séguin, donne à Saint-Cyr deux cours enlevées jadis à l'église et livrées par diplôme royal à son mari.

Entre autres témoins : « ... *Signum Anserici, vicecomitis, S Hugonis filii ejus...* »

LESPINASSE, *Cartulaire de Saint-Cyr de Nevers...* p. 40-41, n° 19.

1010. — Hugues, vicomte de Nevers, fonde le prieuré de Saint-Sulpice-le-Châtel.

PARMENTIER, *Archives de Nevers...* t. I, p. 293.

LESPINASSE (René de), *Le Nivernais et les Comtes de Nevers*. Paris : Champion, 1909, 3 vol., t. I, p. 212.

Histoire chronologique du prieuré de la Charité-sur-Loyre... p. 26.

1028. — Albuin, un fidèle de l'évêque, demande à Hugues II la concession de divers manses qu'il tiendrait à cens, lui et un héritier après sa mort. Ils groupent dans un même acte, sous la signature de nombreux témoins, les quatre localités ainsi concédées.

Entre autres témoins : « ... *S. Hugonis vice comitis,...* »

LESPINASSE, *Cartulaire de Saint-Cyr de Nevers...* p. 104.

1045. — Charte de donation de Saint-Sauveur de Nevers, par Hugues II (*Hugo, Nivernensis ecclesiae episcopus*), à l'abbaye de Cluny.

BERNARD et BRUEL, *Chartes de Cluny...* n° 2961.

1049. — Anselme de Saint-Rémy, *Histoire de la dédicace de Saint-Rémy*.

(Concile de Reims) Le référendaire lui-même adresse la parole à ceux qui ne se sont pas encore purgés de l'hérésie simoniaque en répondant comme il est dû. Alors l'évêque de Nevers se lève et confesse que pour obtenir l'évêché, beaucoup d'argent a été donné par ses parents mais qu'il l'avait ignoré ; l'ayant obtenu, il avait commis quelques fautes contraires à la religion de l'Église ; d'où, assure-t-il, la vindicte de la punition divine lui fait grand peur. Pour cette raison, se cela semble approprié au seigneur pape et à la présente assemblée, il veut se démettre de son office plutôt que de mettre en péril son âme en s'y maintenant. Et sitôt dit, il dépose son bâton pastoral aux pieds mêmes du pape. Mais celui-ci, fléchi par la dévotion d'un tel homme et avec la faveur du synode, lui fait prouver par serment que l'argent avait été donné sans son consentement puis, au moyen d'un autre bâton, il lui rend le ministère épiscopal.

HOURLIER, *Histoire de la dédicace de Saint-Rémy...* XXXI.

1054-1076. — Extrait de la Geste de Geoffroy de Champallement.

« *Goffridus, beata dignus memoria episcopus, filius Hugonis Nivernensis vicecomitis fuit de castello cui vocabulum est Campus Alemannus. Mater vero eius de consularibus viris orta Ermengardis nuncupata est. Hunc in palatio suo clercum habens honestum Philippi pater rex Henricus, operante quidem divina clementia, tota quoque nostra collaudante ecclesia, indulsit nobis presulem necessarium sane utilemque per omnia...* »

Geoffroy, évêque digne d'heureuse mémoire, était le fils du vicomte Hugues de Nevers, originaire du château appelé Champallement. Sa mère de famille consulaire (c'est-à-dire comtale), se nommait Ermengarde. Le roi Henri père de Philippe, qui avait en son palais ce clerc de bonne naissance, nous l'accorda pour évêque, avec l'aide de la clémence divine et à l'approbation générale de notre église. Il arrivait à point en vérité et fut utile à tous égards...

SOT, *Les Gestes des Évêques d'Auxerre...* p. 264 et sq.

1059. — Charte de fondation de La Charité-sur-Loire.

Geoffroi, évêque d'Auxerre, donne à l'abbaye de Cluny une église dédiée à Notre-Dame, située sur les bords de la Loire, avec tout le territoire qui en dépend. La présente donation consentie par Guillaume, comte de Nevers, feudataire de l'évêque, et par les seigneurs feudataires du comte.

« ...Ego Goffridus sanctæ Autissiodorensis ecclesiæ episcopus... »

Témoins : « ...S. Hugonis præpositi et subdiaconi... »

LESPINASSE, *Cartulaire de la Charité-sur-Loire...* p. 1-3, n° I.

1064, 5 mars (n. st.). — Charte de fondation de Saint-Étienne de Nevers.

In nomine sancte et individue Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus sancti. Ad noticiam posterorum notis memoriae litteris adsignamus, qualiter olim quoddam oratorium, in honore nativitatis filii Dei Salvatoris nostri Jesu Christi et beatæ Mariæ semper virginis matris ejus, necnon et beati Stephani prothomartyris Christi, ac beati Johannis evangelistæ dilecti Domini et sanctorum Innocentium dedicatum, quorumdam nefaria impietate percussum et adnichilatum, statum maximæ dignitatis amiserit, non reminiscendum illius Davitici psalmi : « Deus meus, pone illos ut rotam et sicut stipulam ante fatiem venti qui dixerunt: hereditate possideamus sanctuarium Dei », et cetera. Qui minus spiritualiter et nimis carnaliter sapientes, res ecclesiæ scilicet sacrificium in sacrilegium retorserunt ad laicorum usum, quibus quia plurimum lacrimæ debemus quam culpæ, minus suæ crudelitati dabimus proloquium ; vir namque beatæ vitæ Columbanus, abbas, de talento a Domino sibi credito, ne sine lucro redderet semper sollicitus premeditabatur duplicare in usura fidei quod se redditum non ignorabat austero judici, unde ne torporis ignavia dampnaretur a Domino, se ipsum spiritale templum divinæ fecit gratiæ et per multarum terrarum spatia quamplurima Deo ædificavit templo. Quorum unum, hoc de quo prelibavimus, legimus illum fundasse in suburbio Nivernis civitatis, in quo unicuique suprascriptæ venerationi suum singulare ac marmoreum altare consecravit, sicuti adhuc presens dies indicat nobis ; decoravit quidem ipsam ecclesiæ honestate parietum, et compositione marmorearum pyramidum, quod et vetustate consumitur et residuum igne comburitur, thesaurizavit vero illic auri et argenti et lapidis pretiosi ac diversi ornamenti copiam, quod sacrilegæ manus in infernum deportaverunt, et quæ diversarum gazarum supplebatur copia, ecce ligni et lapidis premitur indigentia; adgregavit ergo inibi beatus Columbanus sanctarum monialium collegium, quæ regulæ subjacerent et contemplatiæ vitæ desudarent. Illis autem obeuntibus et ceteris earum subsequacibus, per multorum annorum curricula ad tantam inopiam reversus est locus, ut qui plurimorum beneficiorum stipendiis ditatus fuerat et a multis ibi Deo servientibus, totius corporis penuriam abigebat, nunc solius hominis vitæ necessaria procul abnegat; quamvis enim auctentica dicat scriptura : « Qui altari deservit cum eo participet », tamen nemo ei participat quod nichil habet ; istud namque altare, peccatis nostris exigentibus, adeo spirituali adnichilatur obsequio, et terræno privatur beneficio, ut non sit qui sibi serviat vel si esset qui ejus servituti vacaret, profecto unde vive-ret non haberet nisi aliunde quæreret. Qua de re ego Hugo, gratia Dei Nivernensis episcopus, intimo dolore cordis tactus et mentis compassione conpunktus, lacrimabili voce querimoniam hujus loci ante oculos Dei sepius fudi et obnixe deprecatus fui, ut statum hujus sanctæ ecclesiæ mihi commissæ idem Dominus Deus ad honorem suæ laudis relevando revocaret, quoniam mei officii est jus ecclesiasticum procurare, et quod bene constitutum est ne proruat providere, et quod dissipatum depravatur in melius redintegrare. Cum vero in hac orationis frequentia meus incessanter animus perseveraret, venit quidam clericus, nomine Hugo, nepos meus, nostræque ecclesiæ decanus, qui medietatem hujus olim abbatiæ, nunc jam nec abbatiæ nec pene ecclesiæ, habebat a fratribus meis qui eam tenebant a comite domino videlicet Wilelmo in beneficio, dicens se invenisse, secundum fragilitatem seculi, boni testimonii clericos qui irriguum inferius, quod est timor inferni gehenæ et irriguum superius, quod est amor Dei, secundum suam possibilitatem in hac basilica libenter procurassent. Unde cum de consolatione ecclesiæ quod volebam audirem, dominum

Wilelmum comitem regali genere natum et magnificum virum, qui hujus loci altaria ex episcopali dignitate tenebat, et fratres meos, Hugonem vicecomitem atque Leonem, more episcopali exorando monui et monendo deprecatus fui, ut in hac fabrica piætatis manum mitterent, et in restauratione corporis æcclesiae corpus peccati pro certo destruerent, qui ut sapientes meæ saluberrimæ exhortationi bono animo adquieverunt et auxiliante Deo, ut in unum omnium nostrum convenit sententia, canonicum ordinem in hac æcclesia esse semperque fore decrevimus, his vero fratribus, quos hic in Dei nomine et canonico ordine congregamus, beati Silvestri papæ Romani regulam tenentibus, hanc pauperrimam æcclesiam ab omni servitutis nodo solutam, pro Dei amore concedimus; indignum enim valde judicamus, ut quæ est sponsa Dei et mater nostra nobis ad serviendum sit subjecta. Quapropter, et ut melius et securius ædificant, et in ea laborando desudent et de suis proprietatibus eam honorando amplificant, illis et omnibus posteris eorum hanc cartam perpetualiter firmamus, et adstipulando in infinitum firmissime corroboramus. Nos ergo auctoritate divina solidati, quæ vendentes et ementes flagellando de templo ejecit, omnino prohibemus et excommunicamus ne prebenda hujus loci vel aliquid æcclesiastice dignitatis alicui vendatur, seu ab aliquo ematur, neque Symon Magus hic lucrandæ cupiditatis evacuet saccum nec Judas traditor Domini mercator pessimus denuo vendat Christum, sed procul omnino exclusa totius pecuniae nequitia, frater probabilis vitæ a cæteris eligatur et inmunis illis jungatur. Et qui in hac congregatione voluerit esse major, secundum Dei preceptum, sit illorum servus et ministrator; ipsi vero fratres ex se ipsis cum deprecatione Dei priorem eligant, qui illis presit canonice verbo et opere, et totius mentis intentione, in Dei nomine vehementer prohibemus, ut neminem huic congregatione adjungat, nisi illum quem cæteri fratres idoneum estimatum presentaverint; frater quoque adjungendus veluti in proximo moriturus, qualiscumque sit dives seu pauper, sapienter diffiniendo sua dividat, et deinceps memor Ananiæ et Saphyræ, qui non ex alieno sed ex suo perierunt, proprietatem non habeat. Igitur ego Wilelmus comes, memor Salomonis dicentis: «Divitiæ viri redemptio ejus», pro salute animæ meæ et omnium parentum ac fidelium meorum, reddo ac concedo omnipotenti Deo et Sanctæ Mariæ adque beato Stephano cæterisque sanctis ibi veneratis et canonicis ibidem servientibus ac servitulis, per laudationem domni Hugonis episcopi ac domni Gosfridi, Autissioderensis presulis, necnon matris meæ et uxoris meæ et filii mei Raginaldi et cæterorum filiorum meorum Wilelmi atque Rotberti et filiarum mearum et Hugonis vicecomitis et fratum ejus Leonis et Raginaldi, quibus hoc benefitum ex me descendebat, hospitalitates hominum et equorum et justitiam omnium hominum ibi manentium omnemque consuetudinem hujus abbatiæ, quam ibi habebam, omnes quoque terras tam adquisitas quam adquirendas, quascumque ad suum communæ proficuum revocare poterunt, reddo et dono et laudo et omnibus fidelibus meis laudare fatio. Et ut hæc carta firma stabilisque et inconvulsa permaneat, manibus et nominibus nostris eam firmamus. Actum est civitate Niverni, III nonas martis, inductione XV, anno ab incarnatione Domini millesimo sexagesimo tertio, regnante Philippo rege annos III, regimen sanctæ Romanæ æcclesiae gubernante Alexandro papa annos II. Signum domni Richerii, Senonensis archiepiscopi. Signum domni Hugonis, Nivernensis episcopi. Signum domni Gosfridi, Autissioderensis episcopi. Signum Hugonis decani. Signum Malguini archidiaconi. Signum Gosfridi thesaurarii. Signum Odonis cantoris. Signum Gosberti editui. Signum Ragenardi abbatis. Signum Rannulfi presbiteri. Signum Odonis presbiteri. Signum Rodulfi presbiteri. Signum Galdini diaconi. Signum Rodulfi diaconi. Signum Landrici diaconi. Signum Rocleni subdiaconi. Signum Agmardi subdiaconi. Signum Hervei subdiaconi. Signum Falconis subdiaconi. Signum Guilelmi comitis. Signum Ragenaldi, filii ejus. Signum Guilelmi, filii ejus. Signum Rotberti, filii ejus. Signum Hugonis vicecomitis. Signum Leonis, fratri sui. Signum Ragenaldi, fratri eorum. Signum Frotmundi militis. Signum Rotberti militis. Signum Ragenaldi militis. Signum Landrici militis. Signum Falconis militis. Signum Gosberti militis. Signum Eldradi militis. Signum Bernardi militis. Signum Ragemundi prepositi. Odo cancellarius scripsit mense martio. Ad laudem Sanctæ firmatur carta Mariæ. »

BERNARD et BRUEL, *Chartes de Cluny... n° 3 388.*

Rapport de la commission chargée de l'examen des travaux à exécuter pour la restauration et l'assainissement de l'église Saint-Étienne de Nevers, in : *Bulletin de la Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts*, 1854, p. 110.

1068. — Charte de donation du monastère Saint-Étienne de Nevers, par Mauguin, évêque à l'abbaye de Cluny.

« *Postquam Dominus ac redemptor noster, devicto mortis principe, illo unde descenderat reddiit, post apostolorum ejus gloriosa certamina, post innumerabilium martirum agones et ab eo percepta premia, gratia et misericordia illius per diversas regiones extiterunt sancti viri, qui ejus preventi gratia, spreto mundo et calcatis viciis diaboli, crucem suam ferendo ejus magisterio se subdiderunt et jugo leni; ex quibus pater Columbanus, de Ybernia nobili prosapia ortus, pro amore ejus ad Gallias transitum faciens, multorum cœnobiorum ibidem fundator extitit devotus, tempore Theoderici, regis Francorum, qui eundem patrem de regno suo ej[i]ciens, ad multorum salutem Italiam ire conpulit. Ex quibus in suburbio Nevernis urbis unum extitit in honore beate Mariæ semper virginis et Sancti Stephani protomartyris Christi, quod valde religiosum fuisse et clarum adhuc multis patet indiciis, cuius ruina cum per multorum curricula annorum in miserata maneret, nos peccatores et indigni Malguinus, Nevernensis episcopus, et comes ejusdem urbis Wilemus, et Hugo, ipsius æcclesiae Nevernensis decanus, adjunctis nobis Hugone vicecomite et fratre ejus Leone, cum Gauzberto milite, premissa horum omnium auctoritate et dono Geraldii clerici, jam aliis canonicis defunctis adhuc eidem loco presidenti, ceteris etiam clericis laudantibus, qui jam ex parte manum miserant ut se eidem loco adtitularent, donamus et stabili firmitate concedimus eandem æcclesiam et omnia quæ pertinent ad eam Domino Deo et sanctis apostolis ejus Petro et Paulo, ad locum Cluniacum, ubi dominus Hugo abbas preesse videtur, et dimittimus omnes malas consuetudines quas ibi abuimus, et ita liberum et absolutum reddimus, ut ab odierna die et deinceps nullus mortalium ibi aliquid requirat, nisi Deus et sancti apostoli ejus Petrus et Paulus, et locus Cluniacus, et abbates et monachi qui ibi Deo servierint. Si quis autem, quod fieri non credimus, contra hanc nostre donationis cartam in aliquo secus egerit, nisi resipuerit, in primis iram Domini Dei incurrat, sancti quoque apostoli ejus Petrus et Paulus, quibus potestatem dedit ligandi atque solvendi in cælo et in terra, ei januam vitæ claudant. Qui autem conservator extiterit, absolutionem suorum peccatorum ab eisdem apostolis consequi mereatur. Et ut hæc carta firma et stabilis maneat, manibus nostris confirmavimus, et testibus roborandam tradidimus. S. Malguini, Nevernensis episcopi. S. Geraldii canonici. S. Wilemi comitis, et filiorum ejus Rainaldi et Wilemi. S. Hugonis decani. S. Hugonis vicecomitis, et Leonis, fratris ejus. S. Gauzberti militis. Facta est autem hæc carta anno millesimo sexagesimo octavo ab incarnatione Domini nostri Jesu Christi, epacta VI^a, indictione undecima. »*

« ...Depuis longtemps ce n'était qu'un monceau de ruines qu'on ne pensait plus à relever, et nous pécheurs et indignes, Hugues, évêque de Nevers, Guillaume comte de la ville, et Hugues, doyen de la cathédrale, de concert avec le vicomte Hugues, Léon son frère, et Gausbert, chevalier et avec le consentement de Girault, prieur de ce monastère (les autres chanoines étant morts), et l'assentiment des autres clercs qui déjà avaient entrepris de supplanter Girault dans sa charge, nous donnons et concédon à perpétuité cette église et toutes ses dépendances à Dieu notre seigneur et aux saints apôtres Pierre et Paul, pour qu'elle appartienne à Cluny, dont le seigneur Hugues est maintenant abbé ; nous renonçons à toutes les mauvaises coutumes dont nous jouissions ; nous voulons qu'elle soit libre et franche de tous droits, de sorte que, à partir de ce jour et à l'avenir, aucun mortel n'y puisse rien prétendre, tous droits étant réservés seulement à Dieu, aux apôtres Pierre et Paul, à Cluny et aux abbés et moines qui s'y seront consacrés au service divin.[...] Et afin que cette charte demeure stable et inaltérable, nous l'avons signée de nos propres mains et nous avons appelé des témoins pour la signer avec nous. Cette charte fut faite l'an 1068 de l'incarnation de notre seigneur Jésus-Christ, épacte 6, indiction 11.

BERNARD et BRUEL, *Chartes de Cluny...* n° 3417.

Traduction : Rapport... pour la restauration de l'église Saint-Étienne, p. 116- 117

1074, 1^{er} décembre. — Testament de Hugues II le Grand, disposant, pour suivre le précepte des saints, de la moitié des biens de son évêché, en faveur des chanoines, des veuves et pèlerins, ainsi que des moines de Saint-Étienne de Nevers où il a choisi le lieu de sa sépulture. Que celui qui attaquerait ce testament soit anathématisé. Lu à Nevers, à Saint-Cyr, en présence de l'évêque d'Auxerre Geoffroi, du comte Guillaume, des primats, des clercs et du peuple, le 1^{er} novembre et en synode la semaine suivante.

LESPINASSE, *Cartulaire de Saint-Cyr de Nevers...* p. 124.

1075, 6 avril (n. st), Orléans. — Hugues III, évêque de Nevers donne aux chanoines de Saint-Cyr de Nevers l'abbaye de Saint-Vincent et Saint-Arigle dont son oncle Geoffroy évêque d'Auxerre avait la jouissance. Il la donne pour le salut de Hugues, vicomte et père de Geoffroy qui l'avait « pillée méchamment ».

« *In nomine Jesu Christi filii Dei patris altissimi, amen. Quicumque divine majestati in posterum placere desiderant et ad future retributionis bravium post mortalis cursum vite properant, necesse est quatenus sanctam matrem eorum ecclesiam et de rebus propriis utpote filii dulcissimi honorificant et si quid ex ea male usurpando distraxerint, ad eam ante diem mortis, dum locus est veniae, revertentes sibi restaurent. Hoc autem, cum impositum communiter sit omnibus, quodam tamen singularitatis privilegio episcopis quibus commissa est, injunctum esse videtur, quippe qui ob hoc ceteris hominibus anteponuntur, ut bona quae viderint in ea, toto mentis desiderio in melius promoveant, et mala si qua pullulaverint falce justitie resecare non differant. Qui enim ex sola Dei gratuita largitate sortem adepti sunt apostolorum, aberrare nullatenus debent unquam a vestigiis eorum. Unde notum sit omnibus fideliter in Christo viventibus sancte matris ecclesie filiis, tam presentibus quam in posterum venientibus, quod ego Hugo, Nivernensis ecclesie episcopus, peccator et indignus salutis usus consilio, quandam abbatiam in suburbio nostre civitatis sitam, et in honore sancti Vincentii martyris et beati Agricole episcopi et confessoris dedicatam, sed quorumdam qui ante me fuerunt pravitate et negligentia male dispositam, ex voluntate et consensu domni Goffridi Autissiodorensis episcopi, videlicet patrui mei, qui tenebat eam de me jure beneficii, Deo et sancto Cyrico ad stipendum canonicorum die et nocte in ecclesia servientium cum omnibus appendiciis trado, et bona cordis voluntate concedo. Hanc autem donationem bono corde et bona mente, ego et dominus Goffridus, facimus atque concedimus imprimis ad honorem sancte matris ecclesie ; deinde pro redimendis peccatis nostris et ad salutem anime Hugonis vicecomitis, patris domni Goffridi, qui supradictam abbatiam pro peccato suo male dilaceravit et ad suam ipsius salutem qui quod pater suus fecerat postmodum laudavit, tali videlicet tenore ut et ipsi et qui post eos venturi sunt, ejusdem ecclesie canonici habeant, et absque calumnia teneant atque perpetualiter possideant. Si quis vero contra hoc insurgere presumpserit, anathematis vinculo constringatur, et in adventu summi judicis, a regno Dei, nisi resipuerit, confusus separetur. Ego Richerius Senonensis archiepiscopus confirmo. Signum domni Hugonis Nivernensis episcopi qui hanc donationem fecit et firmari precepit. Signum Goffridi Autissiodorensis episcopi. Signum Rotberti Carnotensis episcopi. Omnes isti episcopi quorum nomina hic pernotantur excommunicant et sub anathematis vinculo ponunt omnes illos qui hanc donationis cartam calumniaverint vel destruere presumpserint. Actum est civitate Aurelianis publice, in crastino pasche, octavo idus aprilis, regnante Philippo rege et concedente. »*

Au nom de Jésus-Christ, fils de Dieu, Père très haut, Amen. Tous ceux qui, dans l'avenir, désirent plaire à la divine majesté et qui, après le cours d'une vie mortelle, se hâtent d'aller vers la récompense d'une rétribution future, il est nécessaire qu'en fils très chers, autant que possible, ils honorent de leurs propres biens leur sainte mère l'Église et s'ils lui ont soustrait méchamment quelques biens en l'usurpant qu'ils le lui restituent avant le jour de leur mort, alors que le pardon est encore possible, en revenant vers elle. Or bien que ce devoir ait été imposé à tous, il

semble l'avoir été aux évêques par une loi exceptionnelle, à eux qui sont placés avant les autres hommes. Qu'ils fassent fructifier les biens qu'ils ont vus chez elle et qu'ils le désirent de toute leur âme et si les maux se répandent en abondance qu'ils ne tardent pas à les supprimer avec la faux de la justice. Ceux qui ont obtenu par la seule générosité gratuite de Dieu la place des apôtres ne doivent aucunement se fourvoyer loin de leurs traces.

En conséquence, qu'il soit connu de tous les fidèles qui vivent dans le Christ en fils de leur sainte mère l'Église, présents et à venir, que moi, Hugues, évêque de l'Église de Nevers, pêcheur et indigne du salut, après avoir pris conseil, je lègue une abbaye située dans le faubourg de Nevers et dédiée à saint Vincent, martyr et au bienheureux évêque et confesseur Arigle [Agricola] mais qui a été mise à mal par les irrégularités et la négligence de mes prédécesseurs, avec l'accord et la volonté de Monseigneur Geffroy, évêque d'Auxerre, mon oncle, qui la tenait de moi en bénéfice, je la lègue avec toutes ses dépendances à Dieu et à saint Cyr, pour le service des chanoines servant le jour et la nuit dans l'Église et je la concède de plein gré. Cette donation, mon seigneur Geffroy et moi nous la faisons et l'accordons bien disposés et de notre plein gré d'abord pour l'honneur de notre sainte mère l'Église, ensuite pour racheter nos péchés et pour le salut du vicomte Hugues, père de Monseigneur Geffroy qui a pillé méchamment, pour son péché, ladite abbaye, et pour le salut de celui qui a loué ce que son père avait fait.

Nous faisons cela à la condition que les chanoines de cette église eux-mêmes et ceux qui viendront après la tiennent loin des contestataires et la possèdent pour toujours. Si quelqu'un ose s'insurger contre cet acte, qu'il soit enchaîné par le lien de l'anathème et à la venue du jugement dernier, qu'il soit écarté, pour sa confusion, s'il ne se repend pas, du royaume de Dieu.

Moi, Richer, archevêque de Sens, je confirme. Sceau de Monseigneur Hugues évêque de Nevers qui a fait cette donation et l'a donnée à garantir. Sceau de Geffroy, évêque d'Auxerre. Sceau de Robert, évêque de Chartres. Tous les évêques dont les noms sont inscrits ici excomunient et placent dans les liens de l'anathème tous ceux qui contesteraient cette charte de donation ou tenteraient de la détruire.

Fait publiquement en la ville d'Orléans, le lendemain de Pâques, le 6 avril sous le règne de Philippe et avec son accord.

LESPINASSE, *Cartulaire de Saint-Cyr de Nevers...* p. 23, n° 9.

Traduction d'après AUGENDRE (V.), mémoire de maîtrise inédit.

1080. — Charte-notice par laquelle *l'évêque de Nevers Hugues III* déclara qu'anciennement Emma, dame noble, pour le salut de ses parents et de son mari Hermann, avait donné au chapitre de Saint-Cyr l'église Notre-Dame de Tronsanges avec dépendances en terres et en hommes. Ces biens furent ensuite saisis par violence et mis injustement entre les mains de laïques. Au temps de notre oncle et prédécesseur, l'un d'eux, Girbert rendit le tout au chapitre à condition qu'un clerc, Raoul, en jouirait sa vie durant. Il y ajoutait encore le droit de parcours dans ses forêts, ses chemins et ses champs, la dîme des agneaux, la moitié des habitants, la pêche dans les oseraines et gours de la Loire. Après la mort de Girbert et de Raoul ces droits revenaient au chapitre, pour la table des chanoines. On fit à Girbert des obsèques solennelles. Raoul entra bien vite en religion et abandonna tout au chapitre. Les héritiers qui avaient un droit, **Hugues vicomte, Vivien et Gosbert ses fils** et leur mère, reçurent une indemnité de 600 sols. Hugues l'aîné reclama d'abord davantage puis finit par consentir à tout, ouche, cimetière, usage dans les forêts, oseraines et gours pour la pêche, etc.

« *Ego tertius Hugo, Dei gratia sanctæ Nivernensis ecclesiæ presul. In nomine Dei summi et æterni omnibus sanctæ matris ecclesiæ filiis tam futuris quam presentibus notum facere volumus, quod matrona quædam, orta nobili prosapia, nomine Emma, divino afflata spiritu, pro salute animæ suæ et parentum suorum et pro remedio animæ Hermanni mariti suit tribuit Deo et sancto Cyrico atque canonicis in ecclesia ejusdem martyris servientibus, ad stipendum eorum, ecclesiam quamdam in villa Tronzungia, in honore sanctæ Dei genitricis Mariæ consecratam, cum tota villa et appendiciis suis, videlicet pratis, silvis, vineis, terra arabili, et agricultoribus suis. Sed postmodum, propter quorumdam hominum pravitatem, fraudulenter seu violenter sublata injuste a victu canonicorum, decidit contra jus in manibus laicorum, quorum unus tempore multo post, nomine Girbertus, officio miles, timens animæ suæ periculum incurrere, venit ante presentiam domni magnifici præsulis antecessoris nostri et patrui, et eo adstante et laudante, laudantibus etiam Goffrido nostræ ecclesiæ decano, et civitatis vicecomite, et Gosberto milite quorum beneficio ipse habere videbatur, cum uxore sua et filiis eorum aliisque cohæredibus volentibus atque laudantibus. Idem inquam Girbertus reddidit Dei et sancto Cyrico predictam ecclesiam cum appendiciis quibusdam infra nominandis, eo tamen tenore ut Radulfus ejusdem loci quidam clericus in vita sua ecclesiam et appenditia haberet et possideret, post mortem vero ejus ad canonicos totum rediret. Terram quoque arabilem ad opus sex boum omni tempore, adjunctis vineis cum terra arabili, villanos autem in eadem terra commorantes, ita ut ab omni laicorum servitio reddidit absolutos, ut neque sibi nec alicui parentum suorum ulterius servirent, sed totum servitium quod sibi faciebant Radulfo et canonicis post eum deinceps persolverent. Quibus villanis concessit etiam usuarium in silvis suis, viis et semitis, aquarumque decursibus; et quicumque in eadem terra agnos habuerit, ubicumque in parrochia fuerit, totam eorum decimam Radulfo restituat. De aliis vero in altera parochiæ terra manentibus medietatem Rodulfus habeat. Dedit insuper sibi unam in Ligeri ramatam et in suis gurgitibus piscaturam. Immo concessit ei omnem in supradicta terra ex toto redditionem et consuetudinem. Hæc autem omnia superius nominata concessit Girbertus Deo sancto martyri Cyrico, necnon in vita sua Radulfo, et post mortem ejus ad victimum canonicorum absque retentione ullius consuetudinis. Igitur Rodulfus hæc omnia, vivente Girberto, tenuit sine contradictione et habuit. Ad mortem vero idem Girbertus iterum concessit donationem quam Rodulfo fecerat et firmavit, ut post mortem Rodulfi ad victimum canonicorum rediret. Et ob hoc canonici nostri eum honorifice sepelierunt et omnia ad sepulturam ejus necessaria subministraverunt. Post non multum vero temporis Rodulfus, partim nostra ammonitione frequenter pulsatus, partim divinæ dilectionis fervore succensus, consilium suæ mentis mutando in melius convertit. Ad ultimum enim et se et totum beneficium superius nominatum Deo et sancto martyri Cyrico nostrisque canonicis contulit in vita sua et reddidit. Quo facto ut ista redditio firmior fieret et stabilior in perpetuum permaneret, eum canonici libenter suscipientes in numero fratrum ascripserunt et filiis Girberti, videlicet Hugoni et Viviano eorumque matri, necnon Hugoni vicecomiti, Gosberto quoque militi, cœterisque tam dominis quam cohæredibus propter stabilitatem donationis usque ad sexcentos solidos numeratæ pccuniæ tribuerunt. Sed non post multum temporis inter canonicos et Hugonem filium Girberti propter olcam unam quæ adjacet ecclesiæ orta est contentio. Tandem idem Hugo ab ipsa contentione et baptis- torio necnon et cimiterio absque retentione alicujus consuetudinis, canonicis nostris concessit, olcam etiam unde contentio erat penitus dereliquit. Usuarium quoque in silvis suis hominibus canonicorum concessit idem quod et suis, et si quandoque suis abstulerit usuarium, ob hoc canonicorum homines non perdant. Itidem concessit eis ramatam unam in loco convenienti inter suas, et in suis gurgitibus piscaturam ante festivitatem sancti Cyrisci, ut vigilia ejusdem martyris canonici habeant inde refectionem. Appenditia autem hec sunt que reddidit videlicet totum cimiterium ad hospitandum quoscumque Radulfus vel canonici voluerint, medietatem totius decime ad ecclesiam pertinentis totamque sepulturam cum integra altaris et baptisterii oblatione. Terram quoque arabilem ad opus sex boum omni tempore, et campipartem et decimam ejusdem terræ totam, sive canonici colant eam sive alii, donavit similiter atque concessit. Et in cimiterio sive extra, in terra scilicet canonicorum, quicumque mansionem habere voluerit, nullam Hugo vel aliquis suorum in eo consuetudinem habeat, scilicet et decimas et aliam debitam servitutem absque omni inquietudine canonicis persolvat, in altera vero terra parochiæ medietatem decimæ agnorum seu aliorum rerum canonici habeant. »*

LESPINASSE, *Cartulaire de Saint-Cyr de Nevers...* p. 126-128, n° 76.

1080. — Testament de Hugues III par lequel il abandonne aux chanoines de Saint-Cyr toute réquisition sur leurs hommes habitant Satinges ; il y ajouta une famille serve.

LESPINASSE, *Cartulaire de Saint-Cyr de Nevers...* p. 148-149, n° 88.

1146-1147. — Charte de Champallement. **Hugues Le Roux de Champallement**, près de partir pour la Palestine, lègue pour le remède de son âme son domaine de Montreuillon en francalleu, à l'abbaye de Corbigny¹.

« *Notum sit omnibus tam futuris quam præsentibus quod Hugo Rufus de Campo Alemanno, tempore quo rex Francie Jherosolitanum iter adgressus est, Jherosolomis et ipse ire cupiens, totum alodium quod ipse et pater ejus a Fagodio Montis Rupilionis et ultra possederat, pro remedio anime sue et antecessorum suorum Deo et Sancto Petro Corbinensis cenobii sanctisque confessoribus Veterino atque Leonardo et fratribus ejusdem loci, cum laude Ascherici fratris sui, in perpetuum habendum concessit, tali pacto quod dum Guido infirmus, frater eorum, viveret, usum fructum haberet ; postmodum vero idem Guido terre predicte reditus in capitulo Corbinensi, fratribus ibidem residentibus et aliis plurimis videntibus, guerpivit. Fratres autem promiserunt ei se reddituros singulis annis quatuor libras denariorum et quinque solidos et tunicam et pallium et duos porcos et decem solidos Aurelianensium, et dublerium salis, et Aschericus frater ejus pro casamentis quindecim solidos se redditurum promisit, et pro omnibus hiis graantores et fidejussores abbas Hugo posuit horum nummorum supra predictorum, scilicet Aurelianensis monete quinquaginta, tertia die post festum sancti Germani reddendi sunt, et alii quinquaginta in die jovis benedicti : tunica et pallium et porci et dublerium salis in festo sancti Leonardi. Hujus conventionis graantores sunt Otbertus, Blancardus et Gauterius Segaud; fidejussores vero Otbertus Siret et Thomas de Viles Refirmancii et Hugo de Campis. Teobaudus vero Nivernensis canonicus responsor est super omnibus hiis, et dictum est etiam et concessum quod donnus abbas loco in quo se predictus infirmus reddidit duodecim nummos pro luminari annuatim daret quamdiu ibi religio vigeret. Dictum est etiam quod pro sepultura ipsius infirmi monialibus in predicto loco Christo militantibus donnus abbas Corbiniacensis quinquaginta solidos donaret. »*

Qu'il soit connu de tous tant futurs que présents que **Hugues le Roux de Champallement**, à l'époque où le roi de France s'est mis en route pour Jérusalem, désireux lui-même de s'y rendre, a donné en don perpétuel tout l'alleu que lui et son père possédaient depuis la forêt de hêtre de Montreuillon et au delà, avec l'assentiment de son frère Achard, pour le repos de son âme et de ses prédécesseurs, à Dieu et à Saint-Pierre de Corbigny, au couvent et aux saints confesseurs Véterin et Léonard et aux frères dudit lieu, selon l'engagement que tant que Gui l'infirmé, leur frère vivrait, il en aurait l'usufruit.

Or, un peu plus tard, Gui a renoncé à ces terres et les a rendues au chapitre de Corbigny, en présence des frères qui y vivent de nombreux témoins.

Les frères ont alors promis de lui donner chaque année 4 livres de deniers, 5 sous, une tunique et un manteau, deux porcs, 10 sous d'Orléans et une double mesure de sel et Achard, son frère pour son chasement a promis de donner 15 sous.

En échange de tout ceci, en garantie et en gage de bonne foi, l'abbé Hugues a mis en argent comptant, monnaie comme dessus, à savoir 50 pièces d'Orléans à payer le troisième jour

1. Cf. BAUDIAU (Abbé Jean-François.), *Le Morvand ou essai géographique, topographique et historique sur cette contrée*. Paris : Guénégaud, 1865, t. I, p. 368. « Près de ses murs au sud, on remarquait autrefois un château seigneurial (mothe et chasteau de Montreuillon), connu sous le nom de Chambrun. Il renfermait une chapelle, dite *in castro*, dont le patronage était à l'évêque diocésain. En 1252, Renaud et Achard fils de Hugues Rabuteau en sont seigneurs. »

après la fête Saint-Germain et autres 50 le jeudi saint, une tunique, un manteau, un porc et une double mesure de sel à la fête de saint Leonard.

Les garants de cet accord sont Otbert, Blancard et Gauthier Segaud, les fidéjusseurs (témoins) sont Otbert Siret, Thomas de Ville Refirmant (Villeray ? près de Corbigny) et Hugues de Champs (Motte à Montreuillon ?). Théobald, chanoine de Nevers, est le garant pour toutes les choses susdites. Il a été dit aussi et accordé que l'abbé donnerait annuellement au lieu où ledit infirme s'est retiré 12 pièces pour le luminaire aussi longtemps que le culte y sera célébré.

Il a été dit aussi que pour la sépulture dudit infirme, l'abbé de Corbigny donnerait 50 sous aux moines servant le Christ dans ce lieu.

CHARMASSE, *Chartes de l'abbaye de Corbigny...* p. 6-7, n° III.

Traduction : Robert Chevrot.

1150, 16 avril - 1151, 7 avril. — Par charte-notice, Pierre, archevêque de Bourges, notifie quatre actes passés en faveur des moines de Fontmorigny. Arnoul de Poysat renonce à la dîme qu'il prétendait lever sur les terres dépendant de l'abbaye. Cet abandon, fait d'abord en séance capitulaire, devant **Hugues de Champallement** et Raymond des Vallées, chevaliers.

HUCHET (A.), *Le chartier ancien de Fontmorigny, étude générale et catalogue des actes antérieurs au XIV^e siècle (1135-1300)*. Bourges : Tardy, 1936, p. 4.

1152, 30 mars - 1153, 18 avril. — Pierre, archevêque de Bourges, notifie que du consentement d'Arnoul Lejeune, leur suzerain, et moyennant 8 sous de cens, monnaie d'Orléans, plus un muid de grain, moitié froment, moitié orge, payable à Montfaucon du 24 juin au 1^{er} septembre, Sade et Arouer, son frère, ont donné aux moines de Fontmorigny la terre qu'ils possédaient aux Andres, entre la ferrière et la Salle. Cette donation que Pierre confirme de son sceau et qui a lieu devant Guillaume de Bourbon, archidiacre, Raoul, abbé de Saint Satur, et Renaud, prieur d'Issoudun, est également autorisée par **Hugues de Champallement**, seigneur féodal, devant Guillaume de Bourbon, archidiacre, Jean Fossoir et Raoul, chancelier de l'archevêque.

HUCHET, *Le chartier ancien de Fontmorigny...* p. 6.

1162, 8 avril - 1163, 23 mars. — Renaud de Montfaucon notifie qu'**Ebbe de Champallement** cède à Gilbert, abbé de Fontmorigny, ses droits sur le Coupoz, le bois de Bornet et les Andres depuis le Geoffroy jusqu'à Menetou. Le même jour, Robert Troussebois, Baron Marreloup, ses frères et Raoul Laloue donnent aux moines, pour la grange de Raymond, droit d'usage dans le bois de Bourg. Cette dernière donation est aussitôt confirmée par Arnoul le Juge de Saint-Hilaire, Plaisance, sa femme, Robert son fils, Reine sa fille, et Giraud son gendre.

HUCHET, *Le chartier ancien de Fontmorigny...* p. 12.

1163, 13 septembre. — Alexandre III mande à Gilbert, abbé de Fontmorigny, qu'il prend sous sa protection les moines de sa communauté et leurs biens, spécialement ceux que mentionne Adrien IV, Champ-Vallier et tout ce qu'Ebbe de Champallement leur a donné depuis le Geoffroy jusqu'à Menetou. Comme Adrien IV, il interdit d'exiger d'eux la dîme des terres qu'ils cultivent de leurs mains ou à leurs frais et celle de leur bétail.

A.D. Cher, 6 H 3, n° 2.

HUCHET, *Le chartrier ancien de Fontmorigny...* p. 14.

1170. — Ebbe de Champallement donne 20 sous de cens sur sa terre de Millet aux religieux de La Charité, qui s'engagent à entretenir deux lampes dans leur église. Le comte de Sancerre, suzerain, approuve la donation.

« *Ego Stephanus, Sacro-Cesaris comes, universis notum facio quod dominus Eubo de Campo-Allemanni dedit monachis de Charitate viginti solidos annuas in censu de Mileto, et quittate fuerunt universe querele que inter ipsum et monachos vertebantur ; Symonem quoque de Lavenderia cum uxore et omnibus heredibus ejus quittavit idem Eubo Deo et ecclesie beate Marie de Charitate imperpetuum. Monachi vero, pro viginti solidis, concesserunt domino Euboni duas lampades jugiter ardere ante duo altaria, videlicet sancti Joannis Baptiste et sancti Stephani protomartyris, in corona ecclesie, in perpetuum. Si vero terra in qua statutus est census aliquando vendi contigerit, monachi laudationes et venditiones habebunt cum censu. At si destructa vel vastata fuerit, monachi illam tenebunt, vel quibus voluerint accensibunt. Ego siquidem de cuius feodo prefata terra est, hanc eleemosynam bona fide laudavi, unde et presentem paginam sigillo meo roborari precepi. Anno incarnationis Dominice, millesimo centesimo septuagesimo. Nota Galterii cancellarii. »*

LESPINASSE, *Cartulaire de la Charité-sur-Loire*, charte n° LXVIII.

1171. — Le comte Guy confirme les priviléges de l'église Saint-Étienne de Nevers.

Témoin : « ...et de militibus meis: Abbo vicecomes... »

BERNARD et BRUEL, *Chartes de Cluny...* n° 4239.

1174 — Priviléges de Gui, comte de Nevers, pour les bourgeois de Tonnerre.

Témoin pour le comte : « *Ebo vicecomes Nivernensis* ».

QUANTIN (Maximilien), *Cartulaire général de l'Yonne*, 2 vol. et supplément. Auxerre : Perriquet, 1854-1860 et 1873, t. 2, n° CCXLI.

1177 ? — **Ebbe, vicomte de Champallement, sire de la Guerche**, cède à Gilbert, abbé de Fontmorigny, ses droits sur Bois-au-Jeu, quatre familles de Jouet et ses droits sur un chenal, voisin de Cours, donné à l'abbaye par Raoul de Patinges. Il confirme également aux moines les acquisitions faites par eux dans son domaine, ses fiefs et ses chasements. Témoins de cet acte, qui a lieu à Fontmorigny en séance capitulaire : Renaud de la Marche et Arnoul de Parçon. Témoins de la confirmation qu'en donne le sire de la Guerche à l'issue du chapitre : Guillaume de Marzy, Arnoul de Parçon, Léchif et Constant de Prier. Témoins de la confirmation qu'en a faite à Aubigny **Guillaume Frette-Épée, frère d'Ebbe** : Constantin, prieur d'Aubigny, Hugues, céllérier de Saint Martin de Nevers, Arnoul de Parçon, André de Flez, Guillaume de Marzy et Hugues de Chameron. Témoins de la confirmation accordée à La Guerche par **Élisabeth, femme de Guillaume Frette-Épée** : Arnoul de Parçon, Eude Limousin, Léchif et Hugues Jouanin.

A.D. Cher, 6 H 2, n° 22 (copie du XIII^e siècle).

HUCHET, *Le chartier ancien de Fontmorigny...* p. 43.

1178 ? — Testament d'Ebbe, vicomte de Champallement

Ebbe, vicomte de Champallement, lègue par testament : aux moines de Fontmorigny, Bois-au-Jeu, une ouche à Cours et les quatre fils de Garçon, Bernard l'ainé, Pierre, Bernard le jeune et Humbert Boutière ; à Notre-Dame de la Charité, sur le cens du Coudray, la somme nécessaire à l'entretien de deux lampes ; aux chevaliers du Saint-Sépulcre la terre de Garambet et la dime du Longueriau ; au curé de la chapelle neuve de la Guerche, quatre livres de rente sur le terrage du Coudray et la dîme de ses vignes ; à l'église neuve d'Osmery, six setiers de seigle, un quartier de vigne et le cens du village, jusqu'à concurrence de vingt sous. Ebbe affranchit le serf Tousset, ordonne à **Guillaume Frette-Épée** d'assigner à son beau-frère **Hugues Séchal** quinze livres de rentes sur les revenus de Champallement et aux moines de Saint-Révérien sa part du bois de Nouau et son clos et laisse à sa femme tous ses biens d'outre Loire. En échange de la Belle-Perche qu'il lui avait donné en douaire et qui relève de Renaud de Montfaucon, sa veuve recevra la terre d'Ingarandiia et de Pignoux. Ebbe lègue enfin, à Pierre le jeune des Blots, chevalier, les trente livres de rente que lui doit Etienne, comte de Sancerre, et la terre de Flez, à condition qu'il en fasse hommage au seigneur de la Guerche et celui-ci au comte Etienne ; à Ebbe de Monceaux la gagerie de Saint-Sulpice ; à Renaud, seigneur de Montfaucon, la Belle-Perche ; à Humbaud de l'Île, ses droits sur Champ-de-Pierre ; à Regnaud de Gracay et à ses fils, les droits acquis par eux sur ce bien, la châtellenie qui en dépend, le cens, le vin, les biens meubles, les bœufs qu'il possède au Coudray, toute sa récolte de l'année et cent livres.

Ses cuirasses de guerre, il les donne l'une aux templiers, l'autre aux hospitaliers. Témoins et légataires universels : Geoffroy, abbé de Chalivoy, G[ilbert], abbé de Fontmorigny, et Josceran, templier.

A.D. Cher, 6 H 2, n° 6.

HUCHET, *Le chartier ancien de Fontmorigny...* p. 48.

1178, 9 avril - 1179, 31 mars. — **Ebbe de la Guerche** notifie que Brion a donné à l'abbaye de Fontmorigny ses droits sur Bernay et confirmé aux moines les biens acquis par eux dans le finage de ce bourg. Témoins de cet acte, dont Guillaume Frette-Épée et Giraud d'Aubigny sont constitués garants : Pierre, chapelain d'Ebbe, vicomte de Champallement, Renaud de la Marche, Arnoul de Parçon, Guillaume de Marzy, Jean de Parçon, Raymond des Vallées, Raymond Louel, Giraud moine, et Pierre, cordonnier.

HUCHET, *Le chartier ancien de Fontmorigny...* p. 48.

1178, 9 avril - 1179, 31 mars. — **Ebbe, vicomte de Champallement**, notifie que, devant Arnoul de Précy, Renaud de la Marche a donné à Gilbert, abbé de Fontmorigny, les biens et les droits qu'il avait à Saint-Germain.

Au dos de la charte : « *Sigillum Abbonis de Guircia pro elemosina Rainaldi de Marchia in parrocchia Sancti Germani.* »

A.D. Cher, 6 H 68, n° 2.

HUCHET, *Le chartier ancien de Fontmorigny...* p. 46-47.

1179, 31 mars - 1195, 1^{er} avril. — **Guillaume Frette-Épée** notifie avoir donné à l'abbaye de Fontmorigny, pour l'anniversaire d'Ebbe, vicomte de Champallement, ancien seigneur de la Guerche, son frère, six setiers de seigle à prendre chaque année sur le terrage d'Osmery et confirmé aux moines le péage de Patinges.

A.D. Cher, 6 H 62, n° 1.

HUCHET, *Le chartier ancien de Fontmorigny...* p. 71.

1194, 10 avril - 1195, 1^{er} avril. — **Guillaume Frette-Épée** confirme un droit aux moines de Fontmorigny.

A.D. Cher, 6 H 55, n° 1.

HUCHET, *Le chartier ancien de Fontmorigny...* p. 70.

Une construction ducale du XIV^e siècle à Autun : la tour des Ursulines

CHRISTOPHE BESNIER*

Résumé

Autun est dominé par une tour octogonale, dite « des Ursulines », couronnée depuis le XIX^e siècle par une statue de la Vierge qui veille sur la ville. Il s'agit en fait de la tour maîtresse du château ducal de Riveau. Avec sa base ronde romaine et ses fenêtres géminées à arcatures plein-cintre, cette tour a longtemps passé pour une tour romane érigée au XII^e siècle. Pourtant, une étude des méthodes de construction et de la typologie de sa tour d'escalier, contemporaine des maçonneries de la tour, montre qu'il s'agit plutôt d'un édifice du XIV^e siècle, édifié par Eudes IV lors de la réorganisation du bailliage d'Autun.

Au Moyen Âge, la ville d'Autun revêt un paysage bien singulier. La vieille enceinte augustéenne est devenue bien trop vaste et les centres de pouvoir et d'habitat se sont rétractés au sein de deux ensembles, eux-mêmes dotés de fortifications. Au nord, en contrebas de la ville, le quartier fortifié de Marchaux accueille l'effervescence du pouvoir marchand. Sur les hauteurs de la ville, au sud, le *castrum* protège le pouvoir épiscopal et la puissance ducale. Le pouvoir du duc s'y manifestait de manière particulièrement visible grâce au château de Riveau, qui, érigé au point culminant d'Autun et s'appuyant sur l'angle sud-ouest de l'enceinte antique, dominait de ses fortifications et de ses tours toute la cité (fig. 1)². Il reste aujourd'hui du château un seul vestige architectural, une haute tour octogonale appelée depuis le XVII^e siècle tour des Ursulines, et dont nous proposons ici une étude issue du travail de maîtrise réalisé en 2001-2003³. Ce travail, justifié en tout premier lieu par le peu d'études sur ce site et par l'absence totale d'étude archéologique ou archi-

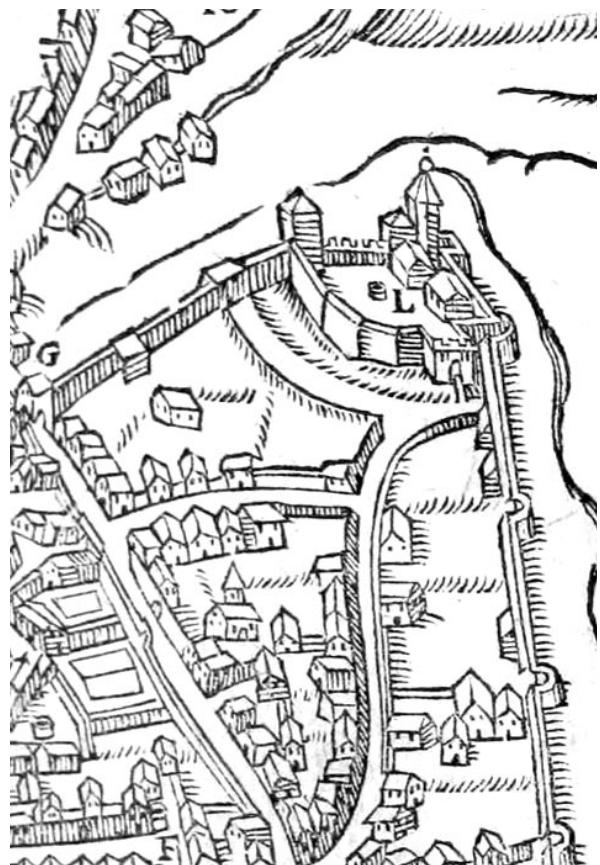


Fig. 1 : plan de la ville d'Autun en 1575, dessiné par Belleforest, (sud en haut) édité dans MUNSTER, *Cosmographie universelle...* t. I, p. 293, détail.

* Archéologue à l'INRAP.

2. Plan d'Autun par Belleforest de 1575, publié au présent volume dans l'article d'E. Jeangrand-Leroux, p. 209.
3. BESNIER (Christophe), *La tour des Ursulines (Autun, Saône-et-Loire). Étude archéologique et architecturale*, Mémoire de maîtrise de l'université de Paris IV, s. dir. Dany Sandron et de Sylvie Balcon, 2001-2003.

tecturale, a pu s'appuyer sur des sources écrites de la fin du Moyen Âge, qui, si elles ne relatent pas la construction de la tour et du château, en dressent en creux une assez bonne description. Aussi, l'étude menée sur les vestiges en place tente-t-elle, outre une description du monument, d'en cerner les spécificités architecturales et fonctionnelles, ce qui induit nécessairement de connaître l'époque de construction de la tour. Jusque là datée du XII^e siècle, la tour des Ursulines mérite que l'on remette à plat cette question, tant nombre de ses caractéristiques architecturales relèvent plus de la première moitié du XIV^e siècle.

Aperçu historiographique

La tour des Ursulines est un monument connu de tous les Autunois. Néanmoins, son histoire et ses caractéristiques architecturales ont été encore peu étudiées. Une des premières mentions apparaît dans le *Dictionnaire raisonné* de Viollet-le-Duc, qui propose pour la première fois une datation du XII^e siècle, sans pour autant fournir d'argumentation⁴. En réalité, la seule publication quelque peu conséquente est un article publié en 1879 dans les *Mémoires de la Société Éduenne* par Étienne Picard⁵. En une vingtaine de pages, l'auteur s'est attaché à proposer une description du château de Riveau au XV^e siècle, en s'appuyant sur les sources comptables de la fin du Moyen Âge dont il édite une sélection⁶. Il n'a pu en revanche confronter les textes avec les vestiges subsistants, car l'accès à

4. VIOLETT-LE-DUC (Eugène), *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, t. IX. Paris : Borel, 1868, p. 158 : « L'angle sud-ouest des murs romains de la ville d'Autun, point culminant de l'enceinte, possède une tour de guet du XII^e siècle dont nous donnons la vue prise en dehors des murs. »

5. PICARD (Étienne), Le château de Riveau ou la citadelle d'Autun au XV^e siècle, in : *Mémoires de la Société Éduenne*, nouvelle série, t. VIII, p. 234-256.

6. Ses sources principales sont les registres de comptes de deux receveurs des comptes, Jehan Pucelle, en charge de 1421 à 1437 et Guillaume Charvot, en charge de 1438 à 1440 (ADCO, B 2 356, B 2 359, B 2 362, B 2 365, B 2 366, B 2 368, B 2 371, B 2 374, B 2 377, B 2 384, B 2 386 à B 2 388, B 2 392, B 2 395. Il édite les cotes B 2 388, B 2 392, B 2 395.

la tour lui était impossible. « Aujourd'hui, nous ne pouvons plus étudier que les ruines de cette forteresse, et encore de loin, puisque la seule tour qui subsiste fait partie des dames cloîtrées de la Visitation⁷. » Par la suite, l'ensemble des quelques mentions publiées concernant la tour se référera à Picard ainsi qu'à la datation de Viollet-le-Duc, qui s'en trouvera entérinée⁸.

Le château et son histoire à travers les sources écrites et iconographiques

Les sources écrites sur le château de Riveau au Moyen Âge sont particulièrement lacunaires. L'origine même de la possession du lieu par les ducs de Bourgogne est incertaine, mais semble être antérieure à 1120, date à laquelle on sait que l'évêque d'Autun a aliéné une partie de ses biens, au sein du *castrum*, au duc de Bourgogne⁹. Le lieu apparaît éminemment stratégique pour l'affirmation du pouvoir ducal. Il se trouve en effet non seulement au point culminant d'Autun, à 386 m d'altitude, mais aussi à une rupture de pente du terrain et le dénivelé est important aussi bien vers la ville que vers la campagne (fig. 2). Quoi qu'il en soit, la première mention attestant d'un château à Riveau remonte au XIII^e siècle, lorsqu'en 1253 Hugues IV reconnaît les droits du chapitre dans les bois de son domaine privé « *infra Ribellum castrum nostrum*¹⁰ ». Une autre mention de 1275 concerne la vente par Arnoult, seigneur de

7. PICARD, Le château de Riveau... p.235-236. Les actuels propriétaires, loin de me fermer les portes m'ont au contraire permis de visiter tous les recoins de la tour, et qu'il me soit permis ici de remercier leur patience et leur gentillesse et de saluer leur respect et leur passion pour ce monument.

8. ABORD (Hippolyte), *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, t. II. Paris : Dumoulin ; Autun : Dejussieu, 1881, p. 63-67. FONTENAY (Harold de), *Autun et ses monuments*. Autun : Dejussieu, 1889, p. 290.

9. BOËLL (Charles) manuscrit 53, Bibliothèque de la Société Éduenne, fol. 106 ; DEFLOU (Noëlle), PICARD (Jean-Charles), SAPIN (Christian), Autun, in : PICARD (Jean-Charles) (dir.), *Les chanoines dans la ville. Recherche sur la topographie des quartiers canoniaux*. Paris : de Boccard, 1994, p. 163.

10. CHARMASSE (Anatole de), *Cartulaire de l'Église d'Autun*, vol. 1. Paris : Durand ; Autun : Dejussieu, 1865, p. 181.

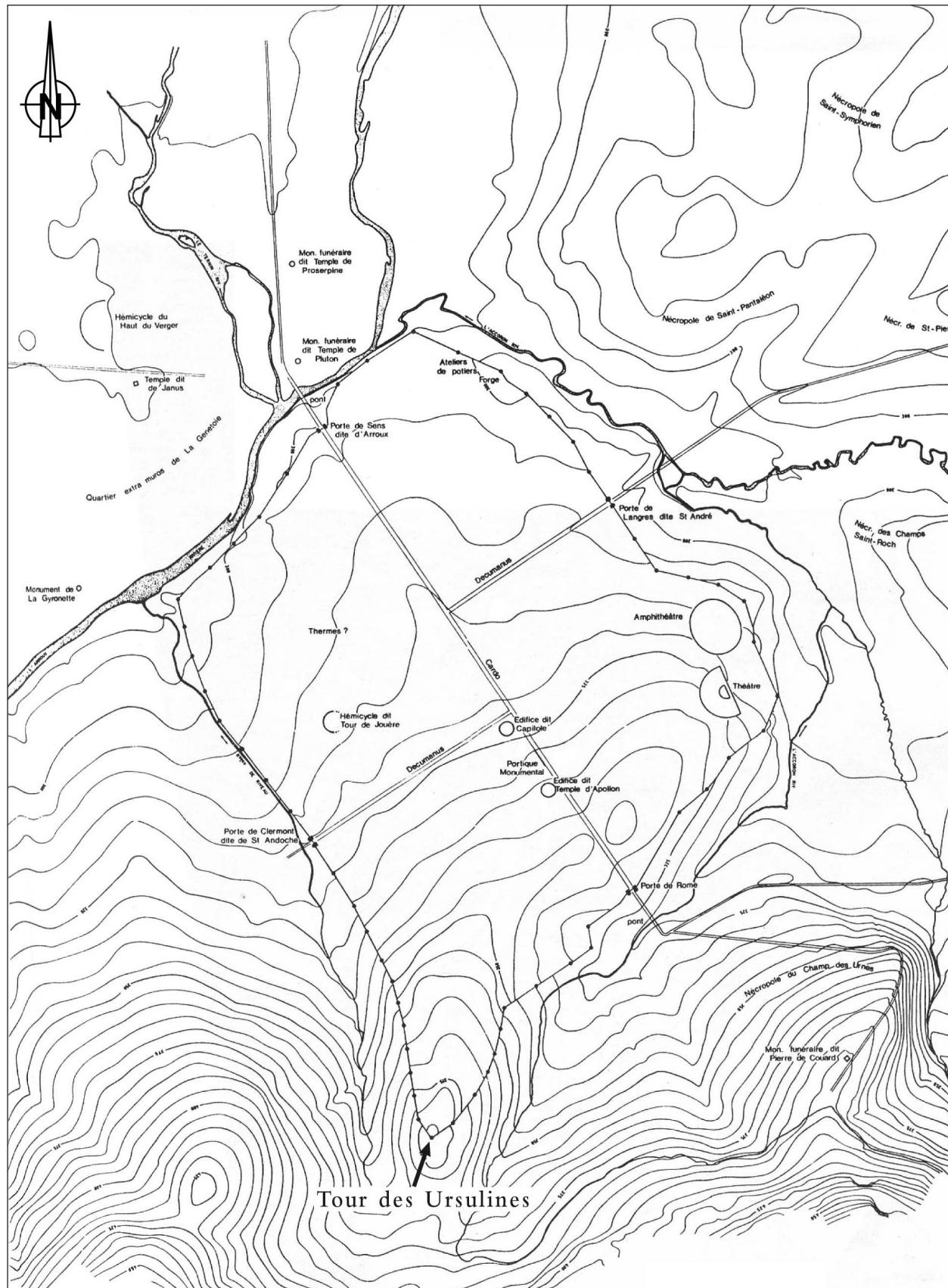


Fig. 2 : plan schématique d'Autun avec les courbes de niveaux, d'après REBOURG (Alain), Carte archéologique de la Gaule, 71/1. Paris : Maison des Sciences de l'Homme, 1993, p. 25.



Fig. 3 : gravure de Jobard représentant le tableau du musée Rolin : « le siège d'Autun en 1591 ».

Loges, chevalier, au chapitre d'Autun, d'une terre « *sitam subtus muros castri de ribello¹¹* ». Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle que les sources documentaires se montrent plus prolixes, grâce aux registres des receveurs des comptes. Le premier registre connu remonte à 1358. Il consigne les comptes de « *Quinard de Cheliz, chevalier, bailli d'Autun et de Montcenis, châtelain de ce dernier lieu [...], receveur encore des deniers destinés au payement des gens d'armes qui étaient en garnison au château d'Autun, et aux réparations qu'on faisait à ce château¹²* ». Les comptes de la seconde moitié du XIV^e et du XV^e siècle font état de menues réparations au château et ne mentionnent aucune modification d'envergure. Ces sources, croisées à deux représentations de la fin du XVI^e siècle qui montrent le château de Riveau avant sa destruction, permettent d'en dresser une description (fig. 1 et 4). Le plan de la forteresse reprend le même principe que celui du *castrum*, à savoir que deux

11. CHARMASSE, *Cartulaire...* p. 213.

12. ADCO, B 2 284.



Fig. 4 : tableau du musée Rolin : « le siège d'Autun en 1591 », détail du château.

courtines de l'enceinte antique sont réutilisées et une troisième est construite, tournée vers la ville, décrivant une forme curviligne. L'angle oriental du château est défendu par une grosse tour carrée, surnommée « la Tournelle », dans laquelle logeait le bailli¹³. Cette tour était reliée par une courtine à un petit bâtiment appelé la « maison »¹⁴, elle-même accolée à la tour des Ursulines, nommée alors « grant tour », « grosse tour », « grant tour des prisonniers »¹⁵.

13. PICARD, *Le château de Riveau...* p. 243. Selon J. Mesqui, les tours appelées « tournelles » dans les textes médiévaux sont « éminemment symboliques de la force et de la puissance du constructeur », MESQUI (Jean), *Châteaux et enceintes de la France médiévale, de la défense à la résidence, t. 1 : Les organes de la défense*. Paris : Picard, 1991, p. 47.

14. Par exemple, en 1439, ont été « *recouvert et mis à point les partiux des cheminées de ladite maison et sale tenant à ladite tour des prisonniers dudit chasteau de Riveau* », ADCO, B 2 392.

15. PICARD, *Le château de Riveau...* p. 239. La tour, depuis le Moyen Âge, a eu plusieurs noms successifs : on l'a appelé soit en fonction de ses attributions (tour des prisonniers), en fonction de son lieu d'implantation (tour de Riveau), en fonction de ses occupants

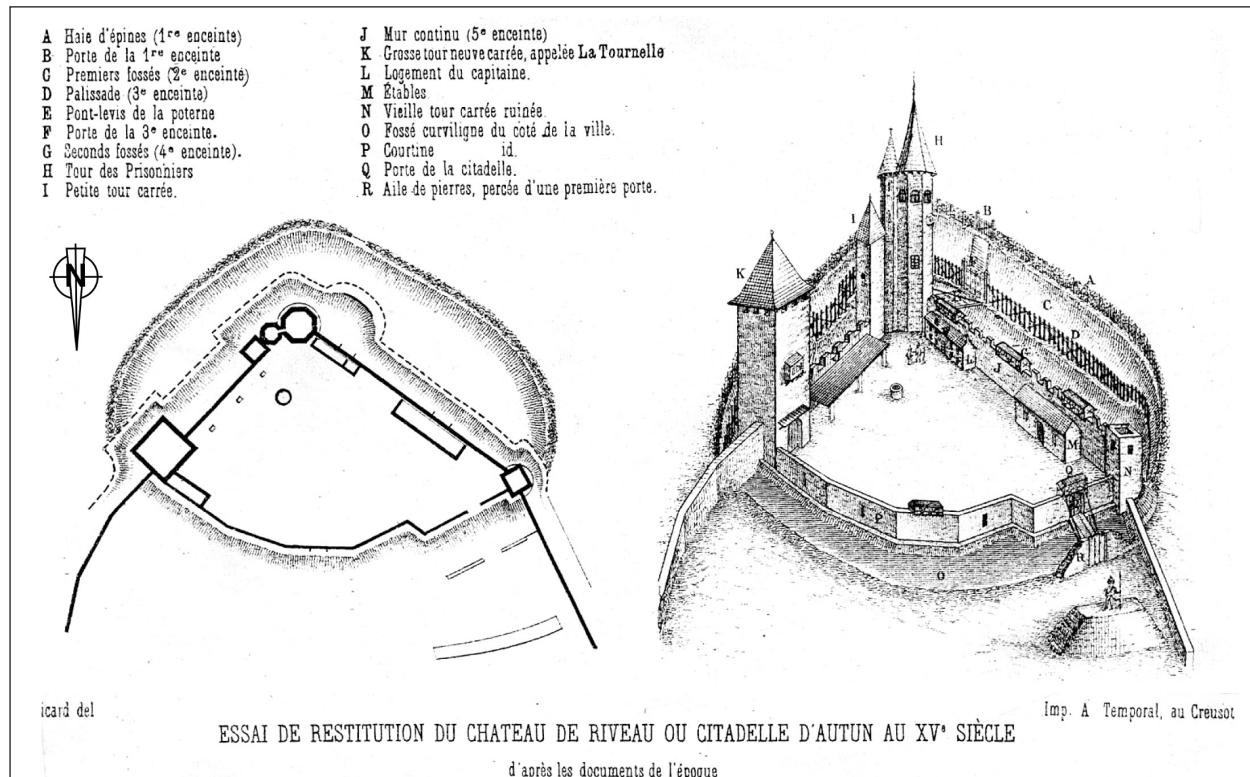


Fig. 5 : « *essai de restitution du château de Riveau ou citadelle d'Autun au XV^e siècle* »
dans PICARD, *Le château de Riveau...* p. 234.

L'iconographie souligne par ailleurs particulièrement bien le plan octogonal de la tour. À l'angle nord-ouest se trouve une « vieille tour carrée ruinée¹⁶ ». À l'intérieur de cette enceinte, deux bâtiments principaux prenaient place : un bâtiment accolé au nord-ouest de la tour des Ursulines, dans lequel logeait le capitaine du château institué à partir de 1410 et l'étable, près de la tour ruinée. Enfin, selon Picard, « on trouvait encore dans la cour un puits pour fournir l'eau, un jardin pour la provision de légumes en cas d'investissement, un four et une gelinière¹⁷ ». L'organisation défensive paraît impressionnante : « les deux côtés principaux de ce triangle étaient composés d'une quintuple enceinte ; la base curviligne regardant la ville ne comprenait qu'un fossé et une muraille, sauf aux abords de la grande porte du

(tour des Ursulines, tour de la Visitation) ou enfin pour honorer le roi de France (tour de François I^{er}). Le nom des Ursulines restera finalement attaché à la tour.

16. PICARD, *Le château de Riveau...* p. 234.

17. *Ibid.* p. 243.

château, dont l'approche était défendue par des travaux plus importants¹⁸ ». Pour accéder au château, Picard mentionne deux entrées : une depuis la ville, dotée d'un pont-levis enjambant le fossé ; une autre par la poterne au pied de la tour des Ursulines, donnant aujourd'hui sur le boulevard Mac-Mahon et également protégée par un pont-levis (fig. 5)¹⁹. Toute une population résidait semble-t-il dans les murs : deux compagnies d'arbalétriers, des palefreniers, un maçon, le bailli et le capitaine²⁰.

En 1477, avec la mort de Charles le Téméraire et le rattachement du duché au royaume de France, Riveau devient château royal. Il conserva pendant tout le XVI^e siècle les mêmes attributions de représentation du pouvoir, ainsi que le montrent par exemple les lettres patentes du 23 août 1514 : « François Rolin, chevalier, sire de Beauchamp et de Monestoy, bailli d'Autun et de Montcenis, capitaine et châtelain

18. *Ibid.* p. 237.

19. *Ibid.* p. 238, 242-243.

20. *Ibid.* p. 243.

de Riveau, est remplacé ausdits offices de bailli capitaine et châtelain par son fils Jean Rolin, chevalier, sire de Savoisy, en vertu des lettres patentes de Louis XII, données à Estampes le 23 août 1514²¹ ».

L'histoire du château bascule avec le contexte tragique des guerres de Religion. Les habitants d'Autun décident d'eux-mêmes de la destruction du château, commencée en 1595²². En 1602, le roi se résigne à cette destruction et permet « aux requérants de parachever, abattre et ruiner le château d'Autun et d'employer les démolitions aux réparations des murailles de leur ville²³ ». Jusqu'au milieu du XVII^e siècle, le site resta à l'abandon, servant assurément de carrière d'appoint pour les habitants d'Autun. En 1647, les Ursulines achètent le château, ce qui ne marque pas pour autant l'arrêt des destructions. En effet, cette même année, elles font abattre « une grosse tour du château de Riveau », à savoir la Tournelle²⁴. Il semble en revanche qu'une phase de restauration ait été encouragée, sinon engagée, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, puisqu'elles reçurent, le 28 octobre 1753, l'autorisation de « réduire à vingt pieds de haut les murs de la ville sur lesquels s'appuyait leur jardin, à condition qu'elles en employeraient les matériaux à réparer ces mêmes murailles et la tour comprise dans leur enclos²⁵ ». Les Ursulines restèrent jusqu'en 1793, année où le couvent est vendu comme bien national²⁶. Le procès-verbal de vente protège par ailleurs la tour des Ursulines d'éventuelles dégradations de son nouveau propriétaire, pour qui « la démolition

21. ADCO, B 12 074, f° 121.

22. PICARD, Le château de Riveau... p. 249.

23. ABORD, *Histoire de la Réforme...* p. 567. Voir également ci-dessous JEANGRAND-LEROUX (Estelle), *Châteaux et villes en Bourgogne à l'époque moderne*.

24. ABORD, *Histoire de la Réforme...* p. 67. Malgré la présence des Ursulines, les habitants d'Autun continuent de démonter le château, comme le montre la protestation adressée en 1681 « contre des particuliers qui démolissaient et enlevaient pendant la nuit les pierres de la tour de Rivaux », BM Autun, BB 35, f° 51.

25. FONTENAY (Harold de), *Épigraphie autunoise. Inscriptions du Moyen Âge et des temps modernes pour servir à l'histoire d'Autun*. Autun : Dejussieu ; Paris : Champion, 1886, p. 128. La cote n'est pas citée.

26. ABORD, *Histoire de la Réforme...* p. 67.

de ladite tour étant interdite, attendu que c'est une antiquité précieuse²⁷ ». Décidément vouée au calme de la prière après le fracas des armes, la tour des Ursulines est achetée en 1835 par des sœurs Visitandines, qui la quittèrent en 1964. Elles réalisèrent d'importants aménagements, dont le plus spectaculaire est l'érection, en 1862, d'une statue de la Vierge haute de 5 m, dont le socle repose sur l'extrados de la voûte du troisième niveau.

La tour des Ursulines, sa tour d'escalier et la maison qui lui est accolée à l'est sont ainsi les seuls vestiges d'un puissant château ducal progressivement démantelé et dépouillé de ses attributs militaires. Néanmoins, les destructions ont finalement peu affecté la tour des Ursulines dont la structure d'ensemble est particulièrement bien conservée.

Étude du bâti²⁸

En tout premier lieu, la tour des Ursulines présente un plan singulier, issu de deux choix successifs de la part des constructeurs. En effet, l'élévation médiévale octogonale repose sur la base circulaire d'une tour de l'enceinte augustéenne d'un diamètre de 10 m pour une hauteur de 3,85 m (fig. 6 et 8). Ce premier parti-pris de conserver cette fondation antique vient très probablement du souci de s'assurer une souche solide, avec une mise en œuvre des plus pragmatiques, puisque la tour octogonale a été érigée directement sur le lit d'attente de l'assise de réglage antique en très gros blocs d'arkose. Mais dès lors, le choix du plan de la tour s'en trouvait fortement restreint, limité au cercle ou au plan qui s'en rapproche le plus, l'octogone. Ce deuxième parti-pris ne provient pas d'une économie de taille de pierre qu'imposerait le cercle, puisque tous les parements de la tour sont construits en petit appareil qui se prête sans taille particulière aux deux plans. Il s'agit bien d'un choix délibéré, dont nous tenterons plus loin de cerner la source.

27. ABORD, *Histoire de la Réforme...* p. 67. La cote n'est pas citée.

28. L'étude du bâti comprend la tour octogonale, sa tour d'escalier et le petit bâtiment accolé à la tour, la « maison ».



Fig. 6 : la base gallo-romaine vue de l'ouest (photo C.B.)



Fig. 7 : la tour des Ursulines vue du nord,
(photo C.B.)



Fig. 8 : la tour des Ursulines vue du sud,
(photo C.B.)

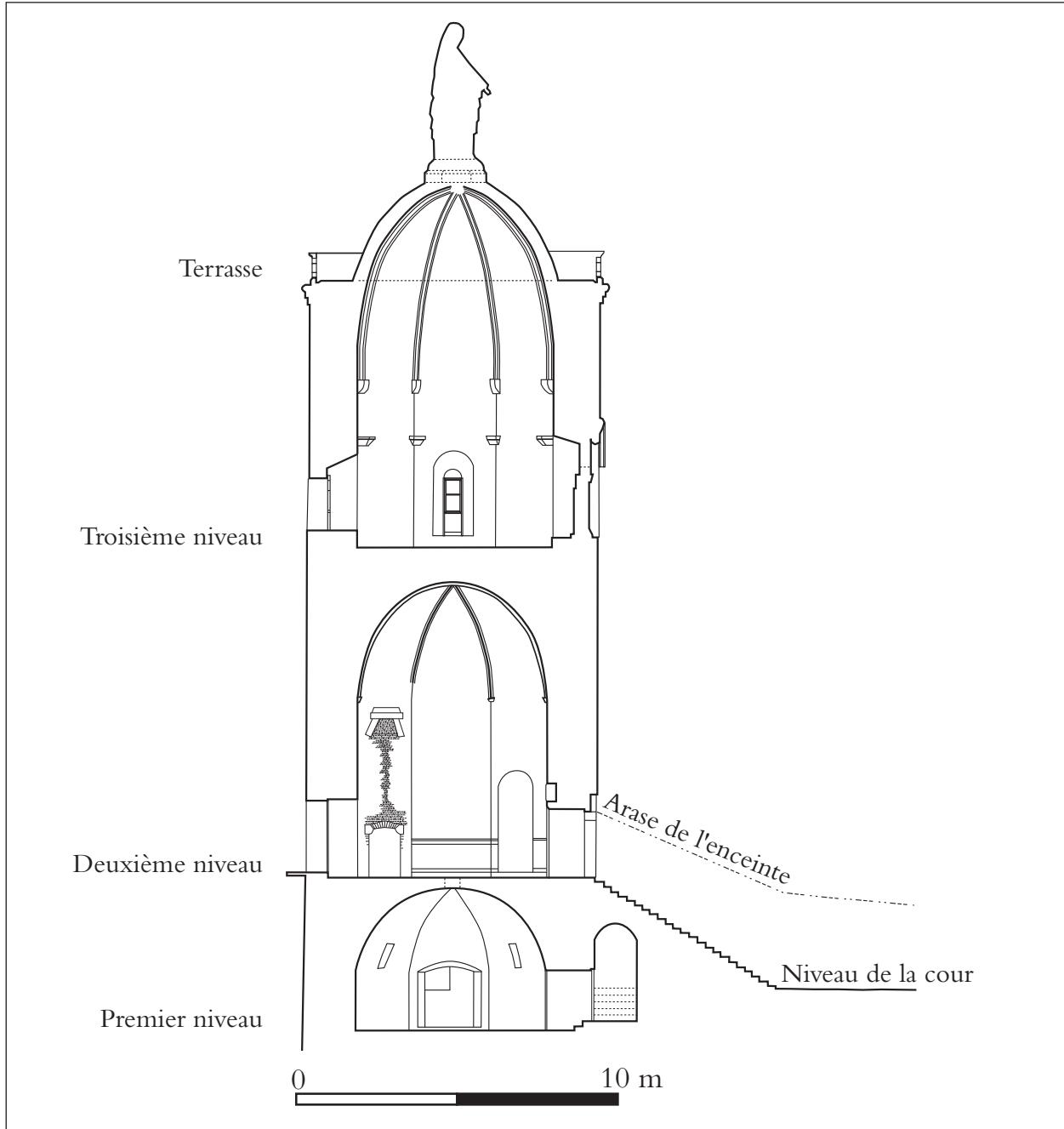


Fig. 9 : coupe générale de la tour des Ursulines, d'après Fr. DIDIER, *Étude préalable de restaurations des parties hautes. Saône-et-Loire. Autun. Tour des Ursulines, mai 1998.*

Quoi qu'il en soit, la tour présente des dimensions imposantes (fig. 9). Elle s'élève à 29 m avec sa base circulaire jusqu'à la terrasse, et 32 m jusqu'au socle de la statue. La tour octogonale présente un diamètre légèrement inférieur à celui de la base circulaire, à savoir 9 m. Le volume intérieur tient dans un diamètre de 6 m, les murs ayant une épaisseur moyenne de 1,50 m. Le mode de construction est dans l'en-

semble homogène. Les murs sont construits en petit appareil de grès ou de granit, dans lequel on peut observer le réemploi de nombreux moellons gallo-romains²⁹. Le grand appareil de calcaire est réservé aux chaînes d'angles montées en besace ainsi qu'aux encadrements des ouvertures.

29. Certains proviennent probablement de la tour antique qui a dû être dérasée jusqu'à l'assise de réglage.



Fig. 10 : vue de la tour des Ursulines depuis le jardin (photo C.B.)



Fig. 11 : accès original à la cave (photo C.B.)

La tour se développe sur trois niveaux, jusqu'à la terrasse, chaque niveau ne comprenant qu'une salle.

Le premier niveau est semi-enterré. Son niveau de sol actuel se situe à peu près à 1 m au-dessus de la base antique. Ce niveau, voûté à arêtes, a une hauteur de 4,50 m sous la clé de voûte. L'accès actuel à cette pièce, par le jardin, est le fruit de réfections postérieures. L'accès original se faisait par la clé de voûte, à présent bouchée avec des pierres de réemploi (fig. 11). Des fenêtres ont également été percées



Fig. 12 : la baie du deuxième niveau (photo C.B.)

postérieurement. Initialement, seuls deux petits jours, dont un aujourd'hui muré, assuraient un peu de lumière.

On accède au deuxième niveau par un escalier en pierre construit par les Visitandines au XIX^e siècle pour remplacer la simple échelle de bois d'origine (fig. 10). Cette salle a un rôle particulier dans la tour puisqu'elle était le passage obligé pour accéder aux autres niveaux, non seulement à la cave, mais aussi aux salles supérieures. C'est en effet de ce niveau que l'on accède à la tour d'escalier reliée par un petit couloir à l'est.

Cette salle, qui se développe sur une hauteur de 9,50 m sous la clé de voûte, est aussi couverte d'une voûte d'arêtes à huit pans. C'est la seule pièce de la tour des Ursulines où il subsiste quelques éléments de confort et de décor. Elle est bien éclairée par une large baie ouvrant sur l'extérieur de l'enceinte. Si son encadrement extérieur rectangulaire géminé ne semble pas d'origine, l'encadrement intérieur couvert d'un voûtement plein-cintre paraît bien contemporain de l'érection de la tour (fig. 7 et 12).

En outre, cette salle est la seule où l'on peut voir les vestiges d'une cheminée, totalement rasée par rapport au nu du mur et aujourd'hui bouchée (fig. 13). Cette cheminée est encadrée de part et d'autre de pilastres cannelés réemployés (fig. 14), qui évoquent fortement ceux du XII^e siècle de la cathédrale Saint-Lazare³⁰.

Contrairement au deuxième niveau, le troisième niveau est totalement dépouillé de décor ou d'éléments de confort. Haute pièce de 11,50 m de hauteur, couvert lui aussi d'une voûte d'arêtes à huit pans, ce niveau est aujourd'hui inondé de lumière puisque cinq baies assurent l'éclairage, dont deux grandes fenêtres géminées de style roman (fig. 15 et 16). Bien qu'elles apparaissent sur les lithographies du XVIII^e siècle, leur état actuel, notamment les chapiteaux, relève en grande partie des restaurations du XIX^e siècle. De plus, à l'extérieur, l'alternance des chaînes d'angle en carreaux et boutisses est perturbée au niveau des fenêtres, ce qui plaide plutôt pour une réfection postérieure au bâti. Dans l'ensemble, les maçonneries de ce niveau laissent percevoir de nombreuses perturbations.

L'escalier mène enfin aux parties sommitales. La terrasse, très certainement aménagée par les Ursulines³¹, remplace la toiture en tuiles originelle, conique, qui apparaît sur les vues de la fin du XVI^e siècle (fig. 1 et 4)³².

Comme nous l'avons vu, l'escalier en vis est logé dans une tour demi hors-œuvre, située au sud-est de la tour des Ursulines. Cette tour a un plan irrégulier, formé par quatre côtés de largeurs très différentes. La vis, d'un diamètre de 2 m, n'est dès lors pas centrée. Les parements externes, comme ceux de la tour octogonale, sont montés en petits moellons. En revanche, le

parement interne est en moyen et grand appareil de calcaire, régulièrement ponctué de moellons pour assurer les raccords d'assise. Onze petits jours permettent l'ascension en toute sécurité des 97 marches. La vis elle-même a un mode de construction original, puisque, contrairement à la plupart des vis où les marches portent noyau, celles-ci sont insérées dans les tambours³³. Par ailleurs, la tour d'escalier paraît bien contemporaine du programme de construction de la tour octogonale, notamment en l'absence de perturbation dans leur raccord. De plus, la faible épaisseur des murs de la tour octogonale ne permet pas d'abriter d'escalier intra-mural.

La maison, en revanche, porte en elle plusieurs phases de construction. Ce bâtiment accolé à l'est de la tour des Ursulines se développe sur 15 m de hauteur. Chacun des quatre pans de murs a une longueur différente, allant de 2,35 m à 9,10 m. On accède aux deux premiers niveaux par le jardin. Le troisième niveau et les combles sont accessibles par la tour d'escalier. Le mode de construction est similaire à celui de la tour des Ursulines, avec des murs en petit appareil et chaînés en besace par du grand appareil de calcaire. Néanmoins, de nombreuses perturbations dans la maçonnerie laissent entrevoir une succession de remaniements. En premier lieu, seules les parties hautes, le troisième niveau et les combles, sont contemporaines de la construction de la tour des Ursulines³⁴. Les parties basses relèvent d'un programme de construction plus ancien³⁵. De ce

30. Chaque pilastre mesure 1,40 × 0,70 m.

31. Et non par les Visitandines, la terrasse étant déjà aménagée au XVIII^e siècle comme le montre une lithographie du XVIII^e siècle, la « II^e vue d'une ancienne tour d'un château des Romains », de Jean-Baptiste Lallemand, in : GUETTARD (Jean-Étienne), LA BORDER (Jean-Benjamin de), BÉGUILLET (Edme), *Voyage pittoresque de la France, avec la description de toutes ses provinces, ouvrage national dédié au roi*. Paris : Lamy, 1784, t. 2.

32. PICARD, *Le château de Riveau...* p. 245.

33. Pour ce monument qui fait la part belle aux remplois, cet élément témoigne peut-être d'un souci d'économie, la taille de marches portant noyau nécessitant en effet l'extraction et le travail de blocs plus imposants que lorsque les deux sont dissociés. Cela permet alors de réutiliser des matériaux disponibles à proximité immédiate.

34. La distribution de ces niveaux par la tour d'escalier en est un indice fort, d'autant plus que les accès internes ne sont associés à aucune perturbation et qu'aucun autre vestige d'accès n'a été repéré. Les parties supérieures sont de même structurellement liées dans leur maçonnerie à la tour des Ursulines.

35. Ces deux étapes de construction se marquent d'ailleurs particulièrement bien sur le mur nord,

avec un retrait sur la maçonnerie d'une quinzaine de centimètres correspondant à la phase de surélévation.

Celle-ci a pu s'accompagner d'une phase préalable



Fig. 13 : état de la cheminée en 1989, photo B. Sonnet, dans DIDIER, Étude préalable...



Fig. 14 : détail du pilastre cannelé à gauche de la cheminée (photo C.B.)



Fig. 14 : détail d'une des deux baies géminées et des parties sommitales, (photo C.B.)



Fig. 15 : baie géminée du troisième niveau, vue de l'intérieur (photo C.B.)

premier bâtiment, il subsiste deux niveaux aux accès indépendants. L'accès au rez-de-chaussée se fait par l'est, grâce à deux belles arcades en plein-cintre parfaitement liées l'une à l'autre (fig. 17). Le deuxième niveau est accessible par le nord, qui, en raison de la dénivellation, est de plain-pied avec le jardin.

Ainsi, deux grandes phases de construction apparaissent dans le bâti étudié, représentées dans un premier temps par les parties basses de la maison, avec ses arcades, puis dans un second temps la construction de la tour octogonale, sa tour d'escalier et les parties hautes de la maison. À les questionner d'un peu plus près, ces bâtiments nous livrent aussi quelques informations sur le château de Riveau.

Réflexions sur le château de Riveau

Tout château doit être en mesure de se défendre, et il subsiste encore quelques vestiges de l'appareil défensif. Des trois enceintes principales qui comptaient le château, seule l'enceinte ouest est encore visible. Un arrachement sur la tour des Ursulines montre qu'à l'origine, le mur était plus haut de 4 m (fig. 7 et 10). Il existe un autre arrachement, sur la maison, à l'angle des murs nord et est, témoin de la courtine sud-est (fig. 18). Celui-ci, qui commence à 3,10 m par rapport au niveau de sol du jardin, se développe sur 3,55 m de hauteur pour une largeur maximum de 1,80 m. L'emplacement de cet arrachement montre que la maison était située à l'extérieur de cette enceinte, ce qui explique la présence sur le mur est de deux meurtrières, ainsi que d'une ouverture bouchée témoin d'une bretèche mentionnée dans les textes³⁶. La mise en défense de la tour des Ursulines se remarque encore aujourd'hui par les corbeaux ceinturant les parties sommitales, vestiges probables du houard³⁷. De même,

de dérasement de la maison. De plus, le plan irrégulier de la tour d'escalier ne paraît se justifier que par l'adaptation à une contrainte liée à un bâtiment existant.

36. PICARD, Le château de Riveau... p. 240-241, cite un document de 1429 faisant référence à « *l'ancienne eschiffe estans sur la petite tour.* »

37. *Ibid.* p. 245.

un corbeau au-dessus de la porte d'accès témoignerait de l'existence d'une bretèche³⁸. Dans la cave, les deux petits jours permettent également de compléter ce dispositif, comme l'atteste une des ouvertures retaillée en archère canonnnière.

Le château avait deux accès. L'entrée principale, aujourd'hui complètement disparue, se faisait par la ville, depuis le nord. Seul subsiste le second accès : une porte percée dans la courtine ouest (fig. 19). Il s'agit d'une poterne secondaire qui devait servir essentiellement au ravitaillement du château³⁹. Il y a débat sur l'existence d'une troisième porte. Léauté, un médecin autunois du XVII^e siècle, suppose l'existence d'une porte entre la tour des Ursulines et la Tournelle⁴⁰. Picard le réfute sans appel⁴¹. Pourtant, quelques indices plaident plutôt pour Léauté, qui a connu le château à l'état de ruines. L'absence d'arrachement de courtine dans les parties basses de la maison est un élément à considérer avec précaution, notamment en raison de la réfection des chaînes d'angles. Néanmoins, on peut se demander dans quelle mesure la présence des deux meurtrières et de la bretèche dans le mur oriental ne vise pas justement à battre un accès.

Enfin, les textes mentionnent un logis, attribué au capitaine du château. Complètement disparu, il n'en subsiste plus aujourd'hui qu'un solin de toit visible le long de la tour des Ursulines et du mur nord de la maison (fig. 10 et 15). Picard, dans sa restitution, a plaqué ce logis contre l'enceinte, probablement parce que

38. *Ibid.* p. 245.

39. MESQUI (Jean), *Châteaux et enceintes de la France médiévale, de la défense à la résidence, t. 2 La résidence et les éléments d'architecture*. Paris : Picard 1993, p. 362-363.

40. LÉAUTÉ (Jacques), *De antiquis Bibracte seu Augustodini monumentis libellus, extractus e Musaeo D. Thomae, canticis et officialis ecclesiae Augustodunensis*. Lyon : Guillelmum Barbier, 1650, p. 27 « *Summa vero parte arcis, quae hodie Rivaux vocatur, duae adsunt turres vicinae insidentes antiquis ruinis, forsitan ibi fuit exitus* [Sur le sommet de la forteresse, que l'on appelle aujourd'hui Rivaux, il y a deux tours à proximité des ruines antiques, peut-être là-bas se trouvait la sortie] ».

41. PICARD, Le château de Riveau... p. 239 « Léauté se trompe en supposant [...] qu'il existait une porte entre les deux tours du flanc est du château de Riveau ».



Fig. 17 : les arcades au pied du mur oriental de la maison (photo C.B.)



Fig. 18 : l'arrachement de la courtine sur la maison (photo C.B.)



Fig. 19 : la poterne dans la courtine ouest vue de l'extérieur (photo C.B.)

l'empreinte de toit court jusqu'à la courtine ouest (fig. 5). Plusieurs éléments s'y opposent, à commencer par les vues de la fin du XVI^e siècle. On peut en effet y voir le bâtiment accolé au nord de la tour des Ursulines non seulement détaché de l'enceinte, mais aussi, semble-t-il, touchant la maison (fig. 1 et 4). La prolongation du solin jusqu'à la courtine s'expliquerait peut-être dès lors par l'existence d'un avant-toit. De plus, sur son plan, Picard détache très légèrement la tour et le logis, pour ne pas condamner l'accès à la tour et la poterne. Or, il apparaît que ces deux bâtiments communiquaient, « par un trappon s'ouvrant dans la cuisine avec la tour des Prisonniers⁴². » Une petite ouverture, située au deuxième niveau de la tour, pourrait correspondre à ce « trappon » (fig. 10). En effet, en raison de ses faibles dimensions, sa fonction ne devait pas être de diffuser de la lumière. Il s'agissait donc vraisemblablement d'un passe-plat dans sa fonction primitive.

Ces quelques considérations amènent à s'interroger sur la fonction de la tour au sein du château de Riveau. Ce n'était pas un lieu de résidence noble, puisque le bailli logeait dans la Tournelle et le capitaine dans son logis. Elle est désignée dans les textes comme « tour des prisonniers ». Selon Picard, c'est le deuxième niveau qui servait de prison, ce qui apparaît pour le moins surprenant au vu du rôle distributif de cette salle⁴³. Si la tour des Ursulines a accueilli des prisonniers, ce dut assurément être de manière ponctuelle, pour des hôtes – contraints – de marque. En outre, cette terminologie du Moyen Âge participe peut-être également à l'exaltation du pouvoir ducal, par essence justicier.

Plus généralement, la situation privilégiée de la tour et ses dimensions imposantes lui conféraient sans aucun doute un rôle-clé dans la surveillance de la ville et de ses alentours. Elle semble se placer dans la lignée des tours-beffrois, ces tours-maîtresses à usage exclusivement militaire.

42. PICARD, Le château de Riveau... p. 245.

43. *Ibid.*, p. 245.

Propositions de datation

En l'absence de comptes de construction, la question de la datation de la tour des Ursulines est problématique. Il est néanmoins possible de soumettre des hypothèses pour les deux phases de construction identifiées, les parties basses de la maison avec les arcades, puis la tour octogonale.

La forme, ainsi que la présence même de ces arcades au sein de la maison, placeraient le premier édifice construit au XII^e siècle. En effet, leur facture rappelle fortement l'arcade de la porte des Bancs à Autun, datée de cette époque⁴⁴. Toutes deux en plein-cintre, elles ont des claveaux de dimensions similaires liés par des joints très fins. Ces arcades trouvent aussi un écho particulier dans la comparaison avec certaines maisons de Cluny, notamment celle située au 15 rue d'Avril, datée du XII^e siècle⁴⁵. Ces maisons avec arcades correspondent systématiquement à un niveau de stockage associé au-dessus à un niveau résidentiel⁴⁶. Comment ne pas placer dès lors ce premier château de Riveau dans la lignée, par exemple, du premier manoir capétien de Vincennes, dont les fouilles ont révélé une construction au XII^e siècle caractérisée par la présence d'un niveau de stockage sous le niveau résidentiel, et nommée dans les textes la « maison »⁴⁷ ?

44. Autre exemple dans la maison située au 3, rue de la 1^{re} armée à Saint-Pantaléon, à 2 km d'Autun, datée également du XII^e siècle : BEGUIN (Amélie), *Espace urbain et habitat dans la ville haute d'Autun (vers 1400-1550)*, thèse de doctorat en archéologie, s. dir. Dany Sandron, avril 2009, Université Paris IV Sorbonne, p. 219. Voir également BALCON (Sylvie), BERRY (Walter), L'art roman à Autun et dans l'Autunois : épanouissement et maturité (1050 à 1200), in : MAURICE-CHARBARD (Brigitte), SAPIN (Christian) (dir.), *Autun : prémices et floraison de l'art roman, catalogue de l'exposition, Autun, Musée Rolin, juin-septembre 2003*. Autun : Musée Rolin, 2003, p. 35-48, ici p. 36.

45. GARRIGOU-GRANDCHAMP (Pierre) et al., *La ville de Cluny et ses maisons, XI^e-XV^e siècles*. Paris : Picard, 1997, p. 168. La seule différence notable est la présence d'un arc brisé et non en plein-cintre.

46. GARRIGOU-GRANDCHAMP, *La ville de Cluny...* p. 116.

47. MACINTYRE (Peter), Le manoir médiéval d'après les fouilles, in : *Dossiers d'Archéologie*, n° 289, décembre 2003-janvier 2004, p. 10-17.

La deuxième phase de construction, à savoir la tour octogonale avec sa tour d'escalier, s'avère délicate à dater. Néanmoins, les caractéristiques de son architecture infirment la datation du XII^e siècle jusque là avancée.

En premier lieu, la construction de tours octogonales au XII^e siècle, comme Gisors ou la tour dite de César à Provins, reste un phénomène très marginal et surtout totalement étranger à la Bourgogne, où, à part à Druyes-les-Belles-Fontaines avec ses tours circulaires, on garde une préférence pour le plan quadrangulaire jusqu'au milieu du siècle suivant⁴⁸. La réelle diffusion en France du plan octogonal ne se manifeste qu'à partir de la fin du XIII^e siècle, avec en particulier la tour de Bourdeilles en Dordogne⁴⁹, ou, en Bourgogne, les tours en demi-octogone de Montbard (Côte-d'Or) qui constituaient par ailleurs le premier exemple de plan octogonal dans la région⁵⁰.

Le mode de distribution verticale apparaît plus encore discriminant. Si l'escalier en vis semble apparaître dans la première moitié du XII^e siècle, il est alors systématiquement logé dans l'épaisseur des murs, et, tout comme l'escalier rampant plus répandu à cette période, il est rarement continu sur toute la hauteur du bâtiment. L'exteriorisation de la vis dans une tour hors-œuvre ou demi hors-œuvre comme la tour des Ursulines n'apparaît qu'à partir de la

48. HÉLIOT (Pierre), ZADORA-RIO (Élisabeth), L'architecture militaire à l'époque d'Henri II Plantagenêt et de Philippe Auguste (1154-1223), in : Babelon (Jean-Pierre) (dir.), *Le château en France*. Paris : Berger-Levrault-CNMHS, 1988, p. 83.
49. MESQUI (Jean), Architectures du pouvoir sous Philippe le Bel. Châteaux et enceintes urbaines, in : GABORIT-CHOPIN (Danielle) et AVRIL (François) (dir.), 1300 : l'art au temps de Philippe le Bel. Actes du colloque international, Galeries nationales du Grand Palais, 24 et 25 juin 1988. Paris : École du Louvre, 2001, p. 174.
50. MESQUI, Châteaux et enceintes... t. 1, *Les organes de la défense*, p. 188. Le plan polygonal et particulièrement octogonal connaît d'ailleurs en Bourgogne un vif succès à ce moment, à l'image de la demeure rurale des ducs à Châtell-Gérard, flanquée de trois tours polygonaux, du château d'Époisses, avec une tour semi-octogonale, ou du château de Montfort, aux tours de section semi-octogonale, MESQUI, Architectures du pouvoir... p. 174.

fin du XIII^e siècle, pour se développer plus largement dans la seconde moitié du XIV^e siècle⁵¹.

De même, au XII^e siècle, le voûtement reste très rare. Seule la cave était presque systématiquement voûtée. Dans la majeure partie des tours⁵², tous les autres niveaux étaient planchés, jusqu'à la large diffusion du voûtement d'ogives par les ingénieurs de Philippe Auguste à partir du début du XIII^e siècle⁵³.

Les ouvertures de la tour confirment aussi cette impression. Comme évoqué plus haut, le deuxième niveau est éclairé par une large baie donnant sur l'extérieur de l'enceinte. Or, jusqu'à la fin du XIII^e siècle, le percement ailleurs que sur cour était exclu. Ce n'est qu'à partir de ce moment, avec un essor considérable dans la seconde moitié du XIV^e siècle, que s'opéra un changement, pour plus de confort, d'espace et de lumière. On construisit des fenêtres plus grandes, s'ouvrant plus volontiers vers l'extérieur de la forteresse⁵⁴. Quant aux baies géminées du troisième niveau, on en trouve effectivement des exemples au XII^e siècle : Montbazon, Falaise, Chambois, Loches... Néanmoins, dans ces tours-résidences, les fenêtres éclairent le dernier niveau habitable de la tour, c'est-à-dire le logement du seigneur. Or la tour des Ursulines n'est assurément pas une tour résidence.

51. MESQUI (Jean), *Châteaux forts et fortifications en France*. Paris : Flammarion, 1997, p. 159. Nous pouvons noter en outre que la tour de l'Aubespine du château de Montbard, en demi-octogone, est encore bien ancrée dans la tradition des escaliers droits dans les murs.

52. À l'exception des donjons blésois, MESQUI (Jean), FAUCHERRE (Nicolas), Le château de Châtillon-Coligny, in : *Bulletin Monumental*, t. 146, 1988, p. 73-108, ici p. 91.

53. CHÂTELAIN (André), Les châteaux forts de l'an mil à 1150, in : BABELON, *Le château en France*... p. 31-46, ici p. 44.

54. Les remaniements successifs du château de Brancion, à Martaillay-lès-Brancion (Saône-et-Loire) constituent un bon reflet de cette évolution. L'élément le plus ancien du château est une tour rectangulaire attribuée au XII^e siècle. Celle-ci est quasiment aveugle. Au XIII^e siècle est édifiée une seconde tour, carrée, plus éclairée, dotée de quelques petites fenêtres en plein cintre. Enfin, dans le dernier quart du XIV^e siècle, on construit une grande salle rectangulaire à deux niveaux, dont le niveau bas est éclairé par de belles fenêtres à meneau sous archivolte en cordon. MESQUI, *Châteaux forts*... p. 75-76.

Ces quelques considérations générales montrent que la tour des Ursulines peut difficilement avoir été érigée au XII^e siècle. Elle porte bien plus des caractéristiques architecturales développées à partir de la fin du XIII^e siècle et diffusées au XIV^e siècle. Ce sont ces caractéristiques que l'on retrouve sur la tour de Bourdeilles, en Dordogne, qui par bien des aspects est une véritable sœur jumelle de la tour des Ursulines. Cette tour, dont la date de construction est fiable, a été bâtie après 1283⁵⁵. Il s'agit d'une tour octogonale de 34 m de hauteur, sur quatre niveaux, ne comprenant chacun qu'une pièce. L'accès à la tour se fait par le deuxième niveau, qui permet d'accéder à la cave au moyen d'un orifice ménagé dans la voûte, cave par ailleurs faiblement éclairée par un seul jour. Du deuxième niveau part un escalier en vis logé dans une tour hors-œuvre. Le troisième niveau est éclairé par trois baies dont une fenêtre géminée. Le constructeur de cette tour n'est autre que Géraud de Maulmont, riche conseiller du roi Philippe le Hardi et qui est venuachever sa carrière auprès des ducs de Bourgogne jusqu'à sa mort en 1299. Maulmont, qui a par ailleurs reconstruit à neuf le château de Montfort avec ses tours de section semi-octogonale⁵⁶, semble avoir eu une forte influence sur l'architecture castrale bourguignonne, à tel point que Jean Mesqui propose de lui attribuer la paternité de la diffusion du plan octogonal en Bourgogne⁵⁷.

Ainsi, la tour des Ursulines correspond particulièrement bien aux canons de l'architecture de la fin du XIII^e siècle. Or, on sait par ailleurs que le château de Riveau est bien constitué

en 1358 et aucun texte par la suite, alors que les sources se font de plus en plus nombreuses, ne mentionne une construction d'importance. La tour aurait donc été érigée entre la fin du XIII^e siècle et le milieu du XIV^e siècle. Or, dans cette première moitié du XIV^e siècle, le duc Eudes IV (1315-1349) réorganisa les bailliages de son duché, notamment en créant en 1326 les bailliages d'Autun et de Montcenis. Il plaça alors la résidence du premier bailli d'Autun, Eudes le Changeur, au château de Riveau⁵⁸. Il est dès lors particulièrement séduisant de lier la construction de la tour des Ursulines à la réorganisation des bailliages sous Eudes IV, dont les constructions architecturales nous sont par ailleurs mal connues.

Ainsi, la présence ducale à Autun au Moyen Âge se manifeste toujours aujourd'hui à travers la tour des Ursulines, dont la haute silhouette avantageusement servie par la topographie laisse entrevoir un exemple des normes architecturales en vigueur dans la première moitié du XIV^e siècle. Le pragmatisme de la construction réutilisant des structures plus anciennes, comme la tour antique ou le premier château du XII^e siècle, s'y est doublé d'un véritable parti-pris d'ostentation, dont la sévérité contrastera fortement par la suite avec les réalisations architecturales flamboyantes des Valois.

55. MESQUI, Architectures du pouvoir... p. 171.

56. *Ibid.* p. 174. et RÉMY (Christian), Châlucet et les châteaux de maître Géraud de Maulmont, *in : Bulletin Monumental*, t. 159-2, 2001, p. 113-141.

57. MESQUI, Architectures du pouvoir... p. 176, « je pense également au courant très vivace de la Bourgogne, où le plan polygonal basé sur l'octogone est un véritable caractère dominant, dont on peut se demander si l'origine ne se situe pas dans les constructions de Géraud de Maulmont ; cela expliquerait aussi sa présence dans une construction mineure comme celle d'Arrabloy, en raison du statut de son constructeur, proche de celui de Maulmont, voire dans celle de Ravel. »

58. RICHARD (Jean), *Les ducs de Bourgogne et la formation du duché, du XI^e au XIV^e siècle*. Dijon : publications de l'Université de Dijon ; Paris : Société les Belles Lettres, 1954, p. 466.

Le château et la châtellenie de Rouvres à l'époque des deux premiers ducs Valois de Bourgogne

GEORGES FRIGNET*

Résumé

Le château de Rouvres, dont il ne reste aucun vestige, a été l'un des principaux lieux de résidence de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur. Les comptes de châtellenies de la fin du XIV^e et du début du XV^e siècle permettent de reconstituer la vie d'une grande forteresse princière. Les revenus de la châtellenie, durement grecés par les pertes démographiques de la peste et de la guerre, suffisent à peine à entretenir la forteresse. Celle-ci, très vaste, a été bâtie par les ducs capétiens. Les Valois l'entretiennent à minima, y ajoutant une tour et des ponts levés, qui seront insuffisants pour retenir les écorcheurs. Les ducs ont apprécié cette grande demeure, idéale pour leur famille nombreuse et leur cour, et réputée pour l'agrément de ses immenses jardins.

Le château de Rouvres, à 12 km au sud-est de Dijon, fut l'une des principales résidences des ducs de Bourgogne, et particulièrement des deux premiers Valois. C'était aussi le centre d'une des plus importantes châtellenies de Bourgogne². C'est donc sur ce site et sur cette période que nous avons rédigé un travail de thèse soutenu en 2005³.

Du château de Rouvres, il ne reste rien. De la châtellenie, il reste les comptes. Un peu plus des deux tiers des comptes annuels de la période qui nous intéresse ont été conservés⁴. Ce sont eux qui vont nous informer

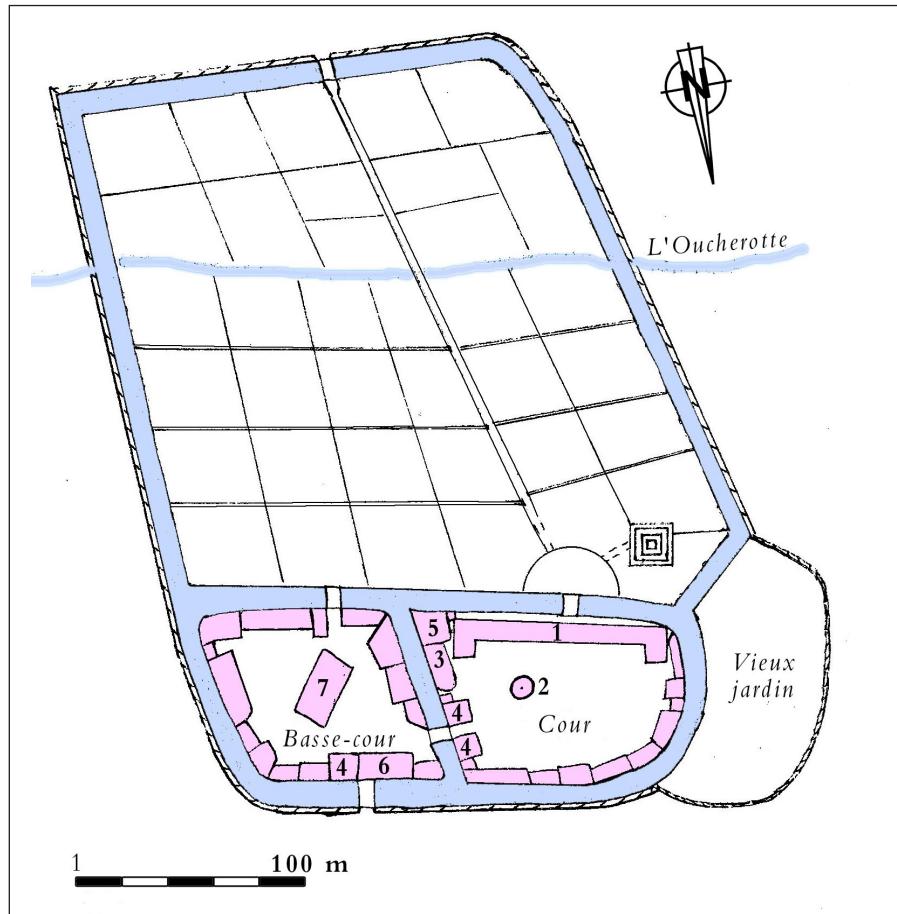
sur ce qu'était le château. Ils nous disent que c'était un ensemble complexe de bâtiments et de jardins, à la fois forteresse et résidence de plaisance, un édifice imposant, témoin de la grandeur des ducs, mais aussi une demeure familiale (fig. 1). Ce sont d'épaisses murailles et des fossés larges et profonds, mais aussi des appartements, confortables selon les critères de l'époque. La vie quotidienne y est évoquée : la piété, presque l'ascèse, mais aussi les bons vins et la pâtisserie.

Dans les comptes, une place spéciale est réservée aux travaux d'entretien et, parfois, d'amélioration. On y voit donc le détail des travaux effectués, la main d'œuvre employée, la provenance des matériaux, leur transport et ses difficultés. On y voit aussi le détail des dépenses et le problème délicat de leur financement. On y apprend aussi la destination des différentes pièces du château et son évolution dans le temps. Bref, derrière les détails triviaux inhérents à toute comptabilité, se cachent des informations précieuses concernant la vie quotidienne de la cour dans un château de province. Il s'agit donc bien de tenter de reconstituer quelques aspects de la vie du château disparu.

Mais pourquoi avoir précisément choisi cette période du principat des deux premiers Valois ? Parce que la documentation existe : plus des deux tiers des comptes sont conservés.

* Docteur en histoire.

2. Dans son dictionnaire de la France médiévale, Jean Favier voit dans la châtellenie le ressort d'un château royal ou comtal, une circonscription dans laquelle s'exerce la puissance publique, confiée à un châtelain. Il ajoute qu'à partir du XII^e siècle, ce dernier, payé pour son service, n'est en rien le maître du château. Il est simplement le capitaine d'une garnison souvent limitée à 1 ou 2 hommes d'armes. FAVIER (Jean), *Dictionnaire de la France médiévale*. Paris : Fayard, 1993.
3. FRIGNET (Georges), *Rouvres : la châtellenie et le château, au temps des deux premiers ducs Valois de Bourgogne, (vers 1360- vers 1420)*, thèse soutenue le 5 mars 2005 à l'université Paris IV-Sorbonne, sous la direction de Philippe Contamine. Consultable en ligne : <http://www.theses.paris4.sorbonne.fr/frignet/paris4/2005/frignet/html/index-frames.html>.
4. Nous avons examiné les cahiers B 5742 à B 5776 des archives départementales de la Côte-d'Or (ADCO). Ces 35 documents couvrent la période 1360 à 1422.



Toutefois, sous le principat de Philippe le Bon (1419-1467), le ratio est encore meilleur : plus des trois quarts⁵ ! Ce principat est, certes, bien documenté, mais beaucoup moins intéressant, car le château n'est plus habité par la cour.

Nous présenterons ces informations sur Rovres selon quatre parties : la châtellenie, la forteresse, la demeure, les jardins.

La châtellenie

La châtellenie était, nous l'avons dit, un territoire, ensemble de villages entourant le château. Elle était administrée, au nom du duc, par un officier, le châtelain, qui avait pour fonction principale la gestion de tous les droits du domaine propre du duc (propriétés, cens,

rentes, redevance, etc), donc de percevoir les revenus et de tenir la comptabilité. Il assurait aussi la responsabilité des dépenses. Nous ne parlerons pas de ses autres fonctions, judiciaires et de police qui étaient secondaires et qu'il exerçait selon des modalités très complexes qu'il serait fastidieux de décrire.

Les recettes de la châtellenie sont en argent et en nature. Nous nous intéresserons plus particulièrement à ces dernières, car la redevance en grains, appelée « matroce », est une spécificité de Rovres⁶. En 1215, en effet, le duc Eudes III accorda aux habitants de Rovres une charte de commune, moyennant une rente annuelle de 1 000 setiers de blé, moitié froment, moitié avoine (environ 2 400 hectolitres)⁷. Cet impôt

5. FRIGNET (Georges), *Rovres au XV^e siècle, d'après un compte de châtellenie (1446)*, mémoire de maîtrise, Paris IV Sorbonne, 1996 et FRIGNET (Georges), *Rovres au XV^e siècle, sous le principat de Philippe le Bon, (1419-1467)*, mémoire de DEA, Paris IV Sorbonne, 1997.

6. LIGERON (Louis), *Histoire d'une redevance : la matroce de Rovres*, in : *Mémoires de la Société pour l'Histoire du droit*, 36^e fascicule, 1979.

7. GARNIER (Joseph), *Chartes de communes et d'affranchissement en Bourgogne*, t. I^{er}. Dijon : Rabutot, 1867, p. 481 à 496.

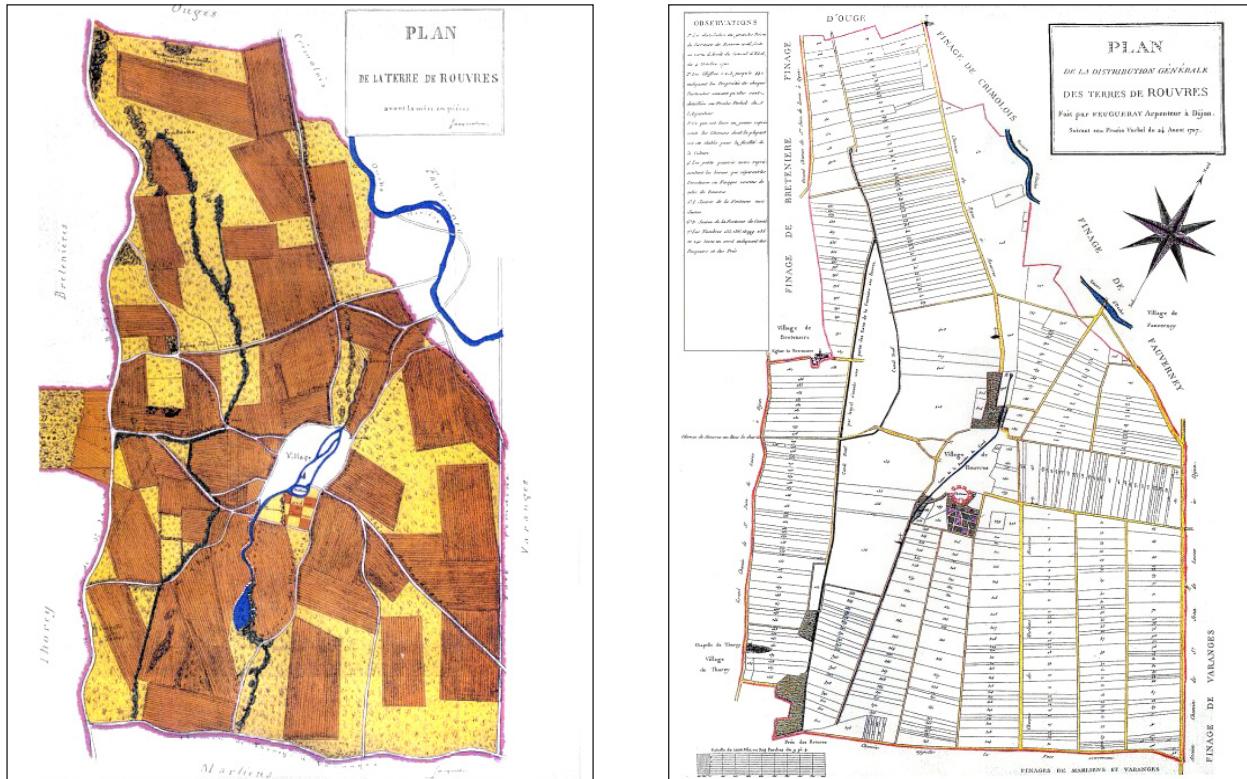


Fig. 2 et 3 : finage de Rouvres à la fin du XVII^e siècle (à gauche), et après le remembrement de 1704 (à droite).
Plan de la direction départementale de l'agriculture.

devait être payé collectivement par l'ensemble des hommes libres de Rouvres. Il a marqué profondément la vie du village pendant 5 siècles. D'abord payée sans trop de problème pendant les 150 premières années, la matroce apparaît vite au temps des ducs Valois comme une charge de moins en moins supportable. En effet, guerres, épidémies, famines, avaient sensiblement réduit le nombre de contributeurs. Le châtelain lui-même reconnaît que la redevance « *ne peut estre payez desdiz habitans pour la grant povreté qui estoit en eulx*⁸ ». Le duc Philippe le Hardi accorde des délais de paiement, souffre même une réduction provisoire de la somme perçue. Jean sans



Fig. 4 : idem, détail du château (plan très stylisé) et des jardins.

de France, avec une levée du parcellaire exécutée de 1704 à 1707 (fig. 2 à 4).

Outre le grain, la seule recette en nature significative est le foin. Si les ducs avaient donné tout ce qu'ils possédaient comme prés et terres dans le finage de Rouvres, ils avaient

8. ADCO, B 5754/2.



Fig. 5 : plate-tombe de Jeanne de Courcelles et Monnot Mâchefoing, dans l'église de Rouvres.

conservé tous leurs prés situés ailleurs dans le ressort de la châtellenie. La quantité de foin récolté variait selon les années autour d'une moyenne de 250 charretées. Ce foin servait à nourrir les chevaux du duc et de sa suite lorsqu'il séjournait à Rouvres ou, exceptionnellement, lorsqu'il résidait à Dijon.

Le revenu en argent de la châtellenie était, bon an mal an, de quelques centaines de livres ce qui ne permettait qu'un entretien minimal du château.

Il nous faut maintenant dire un mot des officiers de la châtellenie, ce groupe de quelques personnes qui en assurait la gestion. Outre le châtelain, on trouve un clerc, plusieurs sergents, des forestiers, deux portiers, un couvreur, un jardinier. Le nombre de ces officiers varie selon les années de 6 à 12. Leurs gages représentaient un total de 40 à 50 livres, en argent, avec en



Fig. 6 : détail. Tête de Monnot Mâchefoing, châtelain de Rouvres. (Photo : Guillaume Grillon).

supplément quelque élément en nature, grain, foin ou vêtements.

Le plus important de ces officiers était bien sûr le châtelain. Il assurait, sous l'autorité de la chambre des comptes, la gestion du domaine ducal se trouvant dans la mouvance de la châtellenie. Neuf châtelains se sont succédé à Rouvres dans la période qui nous occupe. La durée de leur mandat variait de quelques mois à plusieurs dizaines d'années. Le record est détenu par Monnot Mâchefoing qui fut châtelain à trois reprises, respectivement pour 6 ans et demi, 4 ans et demi et 25 ans, entre 1404 et 1445. Une image quasi contemporaine du personnage, sa pierre tombale d'une très belle facture, se trouve encore aujourd'hui dans l'église de Rouvres (fig. 5 et 6).

La forteresse

Le château de Rouvres avait le statut administratif de forteresse, comme le montrent les terriers et les « *cherches de feux*⁹ ». Toutefois il n'aurait jamais été en mesure de soutenir un siège organisé. Il pouvait tout juste assurer une protection contre quelques vagabonds mal intentionnés. Sa vaste cour permettait aux habitants de Rouvres et de quelques villages voisins de s'y réfugier en cas de péril ou d'inondation. Ainsi en 1360, le châtelain mentionne les dépenses dues au nettoyage des fumiers et ordures laissés dans plusieurs pièces du château où « *les bonnes gens de Rouvres s'estoient retroyées pour les doubtes des ynglois et ou les chevaux des gens d'armes avoient gehu pour les guerres* ». La garnison du château était alors composée de sept hommes d'armes qui étaient restés quelques semaines¹⁰.

Lorsque Philippe le Hardi devient le premier duc de la nouvelle dynastie, il trouve cette forteresse dans l'héritage des ducs capétiens. Son site, en plaine, n'était pas spécialement propice à l'implantation d'une place forte. Par contre, la présence d'eau en abondance et facile d'accès était un atout. On pouvait baser la défense sur l'utilisation de fossés remplis d'eau. En 1364, seule la cour et une partie de la basse-cour étaient ainsi protégées. Mais, dès 1365, on commence les travaux de mise en protection de la basse-cour¹¹. Un demi-siècle plus tard, les fossés, maintenus en eau grâce à une dérivation de l'Oucherotte, entouraient en totalité la cour, la basse-cour et les jardins. Ils formaient deux réseaux. Le plus étendu, qui était aussi le plus étroit et le moins profond, entourait les jardins et la basse-cour. L'autre, le plus ancien, le plus important pour la défense, entourait le château et sa cour, délimitant ainsi une surface d'un demi hectare environ. La largeur et la profondeur de ces grands fossés devaient être impressionnantes. Les moyens mis en œuvre pour l'entretien nous en donnent une idée.

9. Par exemple en 1424 : « *Rouvre, à Monseigneur le duc, où il y a forteresse et marché.* » ADCO, B 11 582.

10. ADCO, B 5744/1, f° 6 v° et f° 8 v°.

11. ADCO, B 5748/2.

Si les travaux n'étaient pas trop urgents, on attendait que l'eau soit prise en glace. Sinon, on louait un bateau, aux environs de Rouvres, on le transportait sur un char tiré par des chevaux et on se livrait à la navigation sur les fossés, pour atteindre l'endroit visé¹². S'il s'agissait de repêcher quelque objet précieux, reposant sur le fond, on faisait appel à des plongeurs professionnels. Deux cas nous sont rapportés. En 1382, une tempête fit choir une partie de la lanterne (tour de guet). Sa partie supérieure, que l'on appelait la lunette, était tombée, pensait-on, dans les fossés. On commença par faire un batardeau pour essayer d'évacuer l'eau de la partie des fossés susceptible de recéler cette lunette. Puis, pour la récupérer, on fit appel à un spécialiste de Dijon, Ostevin le Plongeon, dont le patronyme dit assez le métier. Il entra dans les fossés pour la chercher, mais ne la trouva pas. Il fut tout de même défrayé de son déplacement, en recevant 4 gros. Les travaux de confection du batardeau, de sa destruction et de la remise en état du fossé, coûtèrent, eux, 13 gros et requirent l'intervention de plusieurs corps de métier : un charpentier, un charretier, un terrassier et deux manœuvres. La lanterne, quant à elle fut retrouvée sur la terre ferme, derrière la grange à foin, par les gens et écuyers des hôtels de Monseigneur et de Madame¹³. Le même type de mésaventure survint un peu plus tard, pour le mécanisme de l'horloge, qui avait été emporté par un coup de vent. On le croyait tombé dans les fossés. On fit, de nouveau appel à un plongeur professionnel. Il n'eut pas davantage de succès et l'objet recherché fut retrouvé à terre, dissimulé dans un bosquet.

Pour les fossés plus étroits, on utilisait une autre technique qui consistait à lancer, depuis la rive, des bois formant une passerelle provisoire. C'est ainsi que l'on évacuait à dos d'homme, dans des hottes, les ordures qui s'accumulaient

12. En 1407, pour la confection du pont-levis, les artisans ont besoin d'un bateau, pour pouvoir travailler sur l'eau. Ils utilisent celui qu'un certain Lambert Jauret de Tart-le-Châtel leur amena de son village, sur son char attelé de 3 chevaux, pour la somme de 3 gros, qui comprenait également le trajet de retour. ADCO, B 5768.

13. ADCO, B 5759.

entre fossé et muraille. Pour les travaux plus importants, on construisait des batardeaux qui permettaient d'assécher une partie des fossés et d'y travailler à pied sec¹⁴.

Ces fossés nécessitaient un entretien régulier. Il fallait les curer et réparer les rives. Ces dernières étaient dégradées par les intempéries mais aussi par les animaux. Pour se protéger contre eux, tous les fossés étaient entourés, côté extérieur, d'une clôture, de faible hauteur, faite d'un entrelacs d'épines, de perches et de pieux¹⁵.

Après l'eau, la pierre était le second élément participant à la défense du château. Mais contrairement à l'eau, elle n'était pas disponible sur le site. L'approvisionnement en pierres était difficile et coûteux à cause de l'éloignement des carrières et du mauvais état des chemins. Si on ajoute à cela, la difficulté de trouver des chars, des chevaux et des charretiers disponibles, on comprend la politique suivie par l'administration : éviter toute adjonction aux murailles nécessitant un transport significatif de pierre. En cas de besoin, utiliser des matériaux provenant de démolitions faites sur le site ou à proximité¹⁶. Ainsi allait-on jusqu'à récupérer, au prix de grandes difficultés, les moellons tombés dans les fossés¹⁷. Toutefois, cette politique minimalistre avait ses limites. En 1416 la duchesse Marguerite de Bavière reconnaît, dans un document officiel, que le château, sa propre demeure, est partiellement en ruine¹⁸. L'endroit le plus critique est la partie de la cour qui jouxte les jardins. En ce lieu, la muraille

menace de s'effondrer dans les fossés. On aurait pu se contenter du rafistolage habituel, mais la duchesse et ses conseillers choisirent un parti beaucoup plus ambitieux : construire une nouvelle tour. Les raisons de ce choix ne sont probablement pas uniquement militaires. Elles ont une portée politique : réaffirmer la puissance du prince au cœur de son duché de Bourgogne, comme, une dizaine d'années auparavant, il l'avait fait à Paris avec la construction de la tour Jean sans Peur. Nous avons montré dans la thèse toutes les difficultés que rencontra l'administration ducale pour la réalisation de ce projet.

Le troisième élément, important pour la défense, était le bois. En tant que matériau, il était moins coûteux que la pierre et d'une plus grande souplesse d'emploi. Son inconvénient était de ne pas avoir la pérennité de cette dernière et de devoir être fréquemment remplacé.

Dans la pratique, les murailles et les tours étaient en partie recouvertes de fortifications de bois qui améliorait leur efficacité. Ces ouvrages de bois étaient assemblés à terre, à l'aide de longs clous de charpentier. Il fallait ensuite les hisser en haut des murs. Cette opération, toujours délicate et risquée, justifiait l'attribution d'une prime importante (doublement du salaire) aux charpentiers et à leurs aides, primes obtenues parfois avec recours à la grève¹⁹.

L'emploi du bois pour la défense ne se limitait pas à la confection des ouvrages suspendus aux murailles. Ce matériau était essentiel pour la construction et l'entretien de la demi-douzaine de ponts qui permettaient de franchir les fossés. Deux chantiers importants ont, également, été très gourmands en bois : la construction en 1360 de la lanterne, tour de guet à deux étages, entièrement en bois et édifiée au sommet d'une tour de maçonnerie²⁰, puis, à partir de 1416, l'édification de la nouvelle tour de pierre, qui utilisait le bois pour les batardeaux, les échafaudages, les charpentes, les planchers, etc.²¹

14. Par exemple en 1381, pour construire le pont-levis de la basse-cour. ADCO, B 5758.

15. On le voit lors de la réfection des fossés en 1383 : ADCO, B 5761.

16. Par exemple, en 1365, on récupère les « *carreaux que l'on ay pris es maisons des chanoines et en la maison qui estoit au long du grenier de l'avene, que l'on ay abattue pour faire les terreaux d'autour la basse-cour.* » ADCO, B 5748/2.

17. En 1366, 12 journées sont aussi payées, mais à 1 gros seulement, à un manœuvre, pour retirer, à l'aide d'un treuil, les pierres tombées dans le fossé, lors de l'éboulement de la muraille et dont le maçon avait besoin pour la reconstruction. ADCO, B 5748.

18. ADCO, B 5773/2.

19. ADCO, B 5753/1 en 1373.

20. ADCO, B 5744/1.

21. ADCO, B 5773/2.

Cet important besoin en bois pour la défense du château, s'ajoutait à ceux provenant de l'entretien des bâtiments d'habitation et à ceux des jardins. Or, quelques forêts seulement se trouvaient à proximité immédiate de Rouvres, c'étaient Boulouse, Chassaigne et Bois le Duc. Lorsque leurs possibilités étaient épuisées, il fallait chercher plus loin. À 10 km à vol d'oiseau, on trouvait, vers le sud-ouest, la forêt de la Grange Neuve, vaste et bien pourvue, qui appartenait à l'abbaye de Cîteaux²². Si l'on voulait rester dans le domaine ducal, il fallait aller un peu plus loin. À une quinzaine de kilomètres vers l'est, on trouvait la forêt de Soirans, dépendant de cette partie de la châtellenie que l'on appelait la terre de Longeault. On se procurait également du bois par remploi lors de démolitions, ou par achat de planches et poutres chez des particuliers²³. Ce qui ressort très nettement des comptes, c'est que la consommation de bois, dans un domaine de la taille de celui de Rouvres, était à la limite de ce que pouvait fournir le terroir, dans un périmètre raisonnable.

Un autre aspect de la forteresse est la garnison. En fait, il n'y a aucun effectif militaire permanent. En cas de menace de guerre, un capitaine est nommé. Il est généralement sans troupe. Il a pour mission de remettre le château en état de défense. Il reste peu de temps, quelques semaines. On peut s'interroger sur son efficacité. Sur toute la période étudiée, les comptes nous ont laissé les noms d'une douzaine de capitaines ou assimilés.

En marge de la garnison, il faut citer le devoir de guet. Entre 1360 et 1380, cette fonction est assurée en permanence par les villageois. Cela n'empêche pas le château d'être pris par les routiers de frère Darre²⁴. D'où une perte de confiance dans le système. Progressivement le nombre de guetteurs est réduit, la tour de guet est désaffectée et, à partir de 1380, il n'est plus jamais question de guet.

22. Par exemple en 1367 : ADCO, B 5749.

23. En 1360, on achète 30 pièces de gros bois à un particulier de Rouvres pour construire la lanterne : ADCO, B 5744/1.

24. En 1366 : ADCO, B 5749.

À la faiblesse de la garnison et du guet répond la faiblesse de l'armement. À la fin de l'époque des ducs capétiens, il y a un peu d'artillerie mécanique et un stock d'une vingtaine d'arbalètes²⁵. Après l'occupation par frère Darre, en 1365, tout effort concernant l'armement semble abandonné. Il faut attendre 1411 pour retrouver des armes au château. Ce ne sont plus des engins mécaniques, mais deux canons à poudre, accompagnés, il est vrai, par 10 arbalètes et 24 lances²⁶. Ce stock d'armes, plus ou moins bien entretenu, semble avoir perduré une dizaine d'années.

En conclusion, la forteresse de Rouvres a été gérée avec prudence et économie. Elle a pu ainsi assurer, avec des moyens limités, mais à peu près convenablement, sa mission de protection de la famille ducale, des officiers de l'hôtel et de la châtellenie, ainsi que celle des populations environnantes.

La demeure

C'est sous le principat de Philippe le Hardi, dès sa nomination comme lieutenant du roi dans le duché et, plus encore, après son mariage, que Rouvres devint peu à peu la maison de famille de la nouvelle race ducale.

En dehors de l'aspect sentimental, accentué par la proximité de l'abbaye de Cîteaux qui abritait les tombeaux des anciens ducs, le château avait deux atouts. D'abord sa taille, très appréciable pour une famille qui allait rapidement s'agrandir, ensuite ses jardins, vaste espace ordonné et protégé où toute la cour, jusqu'aux plus jeunes enfants, pouvait se promener et s'ébattre et dont la production de légumes et

25. Dans le compte de 1362 : ADCO, B 5747.

26. Un certain Guiot Roussotte est payé 3 gros, pour avoir amené de Dijon à Rouvres, sur son char à 3 chevaux, 10 arbalètes avec leurs carquois garnis de traits, 24 lances, 2 canons à « plombées » et 60 livres de poudre à canon, « pour la garnison et fortification dudit chastelet. » Nous constatons que, pour la première fois apparaît l'artillerie à poudre, alors que l'artillerie mécanique n'est plus mentionnée. ADCO, B 5771/2.

de fruits était appréciée de tous, à commencer par les duchesses.

Ayant décidé de conserver le château tel qu'il était, et non de l'abandonner ou de le reconstruire, le duc savait qu'il gardait une demeure vétuste dont les murs épais, mais rongés par l'humidité, risquaient de s'écrouler. Il fallait donc restaurer, sans chercher à éblouir, mais en essayant d'accueillir dignement, chaque année, des groupes de 50 à 100 personnes, pour des séjours allant de quelques jours à quelques semaines.

Il y avait au château un effectif permanent d'une douzaine de personnes : officiers de la châtellenie et prêtres attachés à la chapelle castrale. Le personnel qui travaillait occasionnellement : femmes de ménage, ouvriers agricoles, artisans, n'était pas logé au château. Tout ce personnel n'avait qu'un objectif : assurer le séjour de la famille ducale et de sa suite, dans les meilleures conditions.

Le service spirituel était assuré par les deux chanoines et les deux chapelains, auxquels s'ajoutaient, occasionnellement, des franciscains et les confesseurs de tel ou tel grand personnage. Le château ne manquait pas de lieux de culte : deux chapelles l'une au rez-de-chaussée, l'autre, la plus ancienne, à l'étage, dataient des ducs capétiens. Elles ne furent jamais vraiment reconstruites au cours de la période examinée, mais seulement entretenues. Toutefois, en fin de période, en 1419, la vieille chapelle fut en partie désaffectée et transformée en grenier pour le châtelain²⁷.

La nouveauté introduite par les nouveaux ducs et plus particulièrement en fin de période sous l'impulsion de Marguerite de Bavière, est la multiplication des oratoires. Il y en eut jusqu'à six : deux à l'intérieur de chacune des chapelles, un à l'extérieur de la grande chapelle et un à l'intérieur de la chambre de la duchesse. Un seul datait de l'époque capétienne : l'oratoire de Monseigneur. À partir de 1384, deux sont cités : sans doute celui du duc

et celui de la duchesse²⁸. En 1412, Marguerite de Bavière, duchesse depuis 8 ans, en fait installer un nouveau, dans sa chambre, sacrifiant une partie de celle-ci pour lui faire place. Mais ce n'était pas suffisant pour cette pieuse princesse et, l'année suivante, en 1413, elle fait installer un autre oratoire sur le même modèle, à l'intérieur de la grande chapelle²⁹. Enfin, en toute fin de période, en 1419, un dernier oratoire est construit sur son ordre, édifice à part entière, extérieur à la grande chapelle, mais accolé à celle-ci et communiquant avec elle.

Quant à l'ancienne chapelle haute qui, avant d'être désaffectée, contenait deux oratoires, elle ne survécut plus, comme édifice sacré que par l'un de ces deux oratoires qui fut sauvegardé et affecté à « *noz damoiselles quant elles sont audit Rouvre*³⁰ », c'est-à-dire à l'usage d'Anne et Agnès de Bourgogne.

La subsistance matérielle de la cour était en partie assurée par les produits du jardin. Le reste de la nourriture provenait des achats des officiers de l'hôtel. Ces derniers chargés aussi du service de table, de la cuisine et de la plonge, utilisaient les installations du château, prévues à cet effet : cuisine, échansonnerie, bouteillerie, paneterie, saucerie, saurerie, celliers, caves, garde-manger, etc. En tout, une trentaine de pièces étaient dévolues au circuit de la nourriture.

Les pièces de réception sont plus difficiles à identifier car leurs noms sont moins explicites. Beaucoup d'entre elles portaient le nom générique de salle ou chambre : chambre à parer, chambre du poêle, grand chambre, chambre de la chancellerie, chambre du tinel, grande salle, petite salle, grande salle du commun, grande garde-robe, etc.

L'analyse de cet espace public du château nous a permis d'inventorier une quinzaine de grandes salles pouvant servir de pièces de réception. Leur utilisation dépendait des circonstances et, s'il en était besoin, certaines d'entre elles pouvaient être transformées en appartements privés. Malgré sa taille, en effet, le château se

28. ADCO, B 5761.

29. ADCO, B 5772/1, f° 15 r°, 16 v°, 33 v°, 36 r°, 37 v°, 40 r° v°.

30. ADCO, B 5775.

27. « *A eulx , pour une aultre serrure mise et assise en l'uis de la vielle chappelle, dedans laquelle ledit chastelein faisoit son grenier...* » ADCO, B 5775.

trouvait parfois trop petit pour accueillir les nombreux enfants du couple ducal avec leur suite.

En fait, une soixantaine d'individus ou de groupes ont bénéficié dans le château de logements qui leur étaient attribués nommément. Une vingtaine d'entre eux étaient de la famille ducale : Philippe le Hardi, Marguerite de Male, son épouse, leurs cinq garçons et leurs quatre filles, puis Jean sans Peur, Marguerite de Bavière, son épouse, leur fils et leurs sept filles.

Hors de la famille ducale, on trouve 30 hommes et 6 femmes. Les premiers sont les trois secrétaires qui se sont succédé, ainsi qu'une vingtaine de nobles ou officiers de haut rang, plus quelques roturiers, tels deux médecins ou un jardinier. Quant aux femmes, ce sont des dames d'honneur de la duchesse ou des gouvernantes des jeunes princesses.

D'autres logements sont attribués à des gens que l'on ne désigne pas par leur nom, mais par leur fonction ou leur état. Certains ont un logement individuel : le châtelain, le capitaine, le jardinier, le portier du donjon, le brodeur de Madame. D'autres ont un logement collectif, tels les écuyers de cuisine, les écuyers d'écurie, les cordeliers, les écrivains, les clercs d'office, voire les étrangers. Nous avons ainsi relevé 23 catégories dans lesquelles on peut classer ces hôtes anonymes. Ils étaient logés, plus ou moins confortablement, dans le château lui-même ou dans un pavillon de la basse-cour. À tous était assuré un confort minimum : cheminées, fenêtres vitrées³¹, accès à des lieux d'aisance.

Finalement, lorsque la cour était à Rouvres, il fallait loger une centaine de personnes et leurs chevaux. On comprend que les ducs aient apprécié la taille de leur demeure avec sa centaine de pièces et ses vastes communs.

Les jardins

Les jardins se trouvaient hors de l'enceinte, accolés à elle. En immédiate bordure du village

31. En 1415, on fait changer trois carreaux de la fenêtre de la grande chambre à parer : ADCO, B 5773/1, f° 17 v°, 18 v° 20 r°, 41 v°, 42 r°.

dont ils étaient isolés par des fossés et des clôtures d'épines, ils étaient cependant largement ouverts sur la campagne.

On distinguait le vieux jardin de 1 ha qui datait, au plus tard, du début du XIII^e siècle et le grand jardin d'environ 8 ha, postérieur d'au moins un siècle³². Apparus sous les ducs capétiens, c'est sous les ducs Valois qu'ils connurent leur apogée.

Sous l'impulsion des duchesses, cette vaste étendue de nature disciplinée réjouissait les sens. D'abord la vue qui se reposait sur un paysage de carrés multicolores où alternaient les blancs des lys et des roses, le bleu des primevères et celui des lavandes, les roses et les rouges des rosiers, sans compter toutes les nuances de vert des pelouses des buissons et des arbres. L'ouïe, ensuite, n'était pas moins à la fête. Elle ne pouvait qu'être émerveillée par le chant des oiseaux, le murmure du ruisseau, le bourdonnement des insectes attirés par les fleurs, le bruissement des feuilles sous l'effet du vent. L'odorat pouvait s'enivrer du parfum dégagé par toutes ces fleurs et ces plantes aromatiques. Quant au goût, il était à la fête avec ces fraises, framboises, cerises que la duchesse trouvait incomparables et que les promeneurs, lorsqu'ils foulait le sol des allées à la bonne saison, ne devaient pas se priver de goûter.

Même le toucher trouvait son compte, lorsqu'un visiteur, fatigué par une longue promenade ou par une séance de tir à l'arbalète, trouvait un repos réparateur en s'asseyant ou en s'étendant sur les moelleuses mottes d'herbe

32. En 1457 : « Monseigneur le duc a, audit lieu de Rouvre la forteresse, la bassecourt devant, qui sont cloux de fossés et les jardins. C'est assavoir le grant jardin, qui est aussi cloux de fossés et est emprès la fin saint Jehan, de deux costez, c'est assavoir devers midi et devers soleil levant, emprès les mex de Monseigneur qui sont derrière sa grange ou on haberge le foing de ses prez, au costé devers bise, et emprès l'autre jardin, que l'on appelle le viels jardin, au costé devers soleil mussant. Et peut contenir environ, comme l'on dit, vint et cinq journaux. Et ledit autre jardin est assis emprès ledit jardin, du costé devers soleil mussant, emprès les doz d'anes de fossez de laditte forteresse, d'un autre costé. Emprès les mex et maisons de la rue d'aval, au costé devers soleil mussant et après le mex Jehan Thein au costé devers midi. Auquel costé il est cloux de fossés et peut contenir environ trois journaux. » ADCO, B 1292, f° 8 r°.

verte des préaux³³. L'agrément de ces jardins explique peut-être, au moins en partie, l'attachement des ducs à cette résidence, par ailleurs assez ingrate, et pourquoi ils ont voulu en faire une maison de famille.

Mais ce tableau idyllique, quelque peu embellie par l'imagination, ne doit pas cacher les difficultés rencontrées pour maintenir les jardins dans toute leur splendeur. En réalité, l'entretien laisse souvent à désirer. Il semble que les énergies ne se réveillent qu'à l'annonce de la venue du duc, de la duchesse ou de quelque visiteur important.

La conception même du jardin le rendait fragile. Pour presque 10 ha, on avait appliquée des principes élaborés pour des enclos de quelques dizaines d'ares. Les comptes nous permettent de préciser quelques dimensions. Il y avait plus de 1 km de fossés en eau et autant de haies sèches d'épines. Près d'une quarantaine de carrés étaient plantés de légumes, de plantes vivaces ou d'arbres fruitiers. Ils mesuraient en moyenne une quarantaine de mètres de côté et étaient entourés de 6 km de clôtures basses faites de treillis de bois en forme de losange, ainsi que 6 km pour les allées étroites (1 m) desservant les carrés. Certaines allées plus larges, couvertes de tonnelles, facilitaient la promenade. Un millier de pieds de vigne grimpait sur ces

tonnelles, formant un tunnel de verdure qui, aux beaux jours, assurait ombre et fraîcheur. Tout cela explique les grandes quantités de pieux, perches, baguettes, consommées chaque année, dont le total approchait la limite de ce que le proche environnement de Rouvres pouvait fournir³⁴.

Pour les opérations de culture, l'étroitesse des allées et la multiplication des clôtures s'opposaient à l'utilisation des tombereaux et des charrues. Presque tous les travaux devaient s'effectuer à la main. Aussi, le ou les jardiniers titulaires se faisaient-ils aider par des ouvriers agricoles, moitié hommes, moitié femmes, dont l'effectif équivalait à quatre personnes à temps complet et dont le salaire journalier était de 10 deniers pour les femmes et un peu plus du double pour les hommes.

Conclusion

Lorsque Philippe le Hardi devient le maître de Rouvres, il hérite d'un château, de jardins, mais aussi de traditions familiales. Son père, Jean le Bon, était venu plusieurs fois en ces lieux, d'abord comme invité du duc Eudes IV, en 1342, puis 20 ans plus tard, comme roi et maître. En 1363, Philippe le Hardi arrive donc en un endroit qui n'est pas inconnu de sa famille et c'est donc tout naturellement qu'il s'y installe. Mais c'est un édifice énorme, en mauvais état, siège d'une châtellenie aux revenus modestes. Son entretien est dispendieux. Le nouveau duc choisit cependant de le conserver et de l'habiter en y faisant un minimum de réparations. Au début une sorte d'équilibre est atteint entre des revenus faibles mais réguliers et des dépenses que l'on s'efforce de ne pas alourdir par des projets trop ambitieux. Seules les dépenses militaires (garnison, armement, fortifications, douves) ont un montant significatif, mais elles sont en partie couvertes par la contribution des villages retrayants.

L'année 1369 marque un changement. Le duc se marie. Il va bientôt devenir le chef

33. En 1371, il a fallu 67 journées pour refaire le « *grant piraul qui est au mitant du jardin* ». Ce « préaul » était une sorte de pelouse entourée de sièges en gazon. Curieusement, ces derniers se trouvaient non seulement en plein air, mais également « *ou pavillon sur la quatron desdis jardins* », en la bouteillerie joignant audit piraul, en la panneterie et même « *plusieurs sieges et piraux* » étaient installés « *ou chasteaul, entour la chambre vert ou monseigneur git, et en plusieurs autres lieux audit chasteaul* ». Le travail de réfection de ces sièges était relativement spécialisé et ne pouvait être confié à de simples journaliers, d'où le prix de journée élevé de 2 gros, soit un total de 134 gros ou 13 florins 4 gros. Il faut y ajouter le coût du transport des « *blaires* », c'est-à-dire des mottes, que l'on allait chercher à deux lieues de là, au pré de la Bonne). Ces mottes étaient tranchées dans le pré, chargées sur des charrettes et amenées dans les jardins. Elles servaient à constituer une pelouse ou des sièges de gazon. Ce transport de mottes a requis 70 allers et retours de charrette à 15 deniers l'un. Ils ont été fournis par 4 charretons, l'un d'entre eux étant le châtelain. Le trajet était de deux lieues. ADCO, B 5752/1.

34. En 1371, il faut 67 journées pour couper dans les bois les pals destinés aux treilles du jardin. ADCO, B 5752/1.

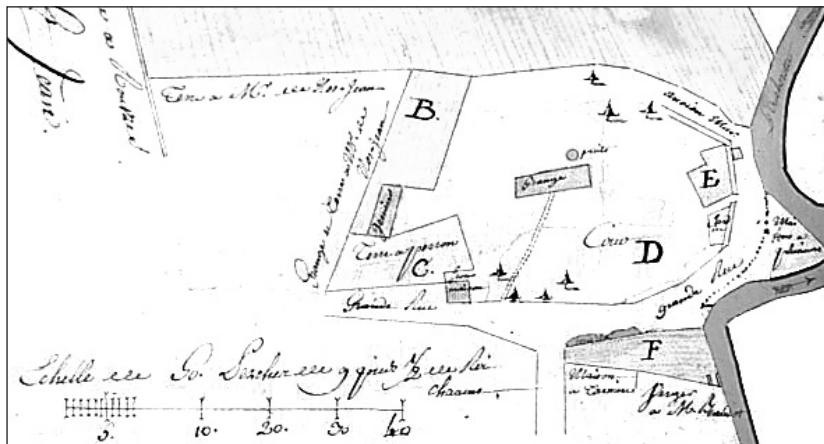


Fig. 7 : plan géométral de l'emplacement du château, levé en 1783.
ADCO, C 2503-1,
© CG 21/2010.

d'une nombreuse famille. Il s'agit de rendre plus attrayante et plus confortable l'austère forteresse. Dès 1369 on entreprend la construction d'une nouvelle cuisine, presque achevée en 1370, quand le duc et la duchesse s'installent à Rovres. En revanche, il faudra attendre 5 ans pour que la chambre conjugale, qui datait des ducs capétiens, soit enfin rénovée. 10 ans plus tard, les dépenses s'envolent. Elles sont consacrées principalement au réaménagement des appartements. Les enfants grandissent. Il faut les loger convenablement. En 1385, l'héritier, le comte de Nevers, futur Jean sans Peur, se marie. Il faut accueillir la nouvelle comtesse, Marguerite de Bavière.

Nous connaissons mal l'évolution des travaux entre 1386 et 1403, faute de sources. En 1404 Philippe le Hardi meurt. Sa veuve quitte Rovres. Quant à la nouvelle duchesse, elle réside à Gand d'où elle gouverne les provinces bourguignonnes du Nord. Elle ne reviendra dans le duché qu'en 1410. Avec son retour, on assiste à une reprise des dépenses militaires : nomination d'un capitaine, renouvellement de l'armement, aménagement d'écuries pour destriers de guerre.

Mais cela ne sera qu'un feu de paille. La grande affaire de la fin du principat sera le chantier de la grosse tour, seule construction d'envergure depuis les ducs capétiens. Ce chantier long et coûteux, interrompu par la mort du duc, ne sera jamais terminé. Sous Philippe le Bon, on assure un entretien minimum du château et des jardins, dans l'attente hypothétique d'un retour du duc qui y avait passé sa petite enfance. Sous son fils, le duc Charles, le

château devient une prison éphémère, dont la duchesse de Savoie, sœur de Louis XI, sera la plus illustre pensionnaire.

Sous les rois, malgré quelques travaux, la dégradation du château se poursuit inexorablement. Toutefois à la fin du XVI^e siècle, le capitaine châtelain résidait toujours au château de Rovres, comme l'indique l'anecdote suivante. En mars 1594 le capitaine ligueur La Gauche enlève nuitamment avec ses sbires, du château de Rovres, le capitaine royaliste Terrion, et l'emmène prisonnier à Savoisy. Finalement il était pratiquement en ruine lorsqu'en 1636 le général Gallas le fit détruire à coups de canon. Ce qu'il en restait fut encore dégradé par un incendie survenu en 1666. Il en restait cependant quelques pans de murs et deux tours en 1783, année où l'administration des domaines fait établir un plan géométral de l'emplacement du château de Rovres, comprenant les jardins, la cour et la basse-cour (fig. 7). Deux ans plus tard, l'ensemble est concédé à des particuliers.

Quant à la châtellenie, elle avait été supprimée en 1782, à la mort du sieur Lagoutte, qui fut ainsi le dernier capitaine châtelain de Rovres.

Ainsi finirent le château et la châtellenie de Rovres, au crépuscule de l'ancien régime. L'endroit a, depuis, été loti. Il n'est plus lisible. On ne peut même plus dire ce qu'écrivait, en 1724, en contemplant le site, Michel Pillot, capitaine, châtelain et prévôt royal de la châtellenie de Rovres : voilà le reste de ce fameux château de Rovres, autrefois résidence des ducs de Bourgogne.

Les « maisons aux (des) champs » : une utopie sociale de la période moderne et un cas d'école bourguignon, Entre-deux-Monts*

SYLVIE LE CLECH-CHARTON**

Résumé

Au xv^e siècle, les manuels d'architecture vantent les mérites de la vie à la campagne et dessinent le plan de la « maison aux champs » idéale, inspirée de la villa romaine, dans laquelle le pater familias peut tout à la fois surveiller le travail agricole, être au centre de sa famille et se livrer aux délices de l'otium. Cette utopie sociale, dont le paradigme est le château royal de Villers-Cotterêts, doit comporter une entrée unique donnant sur la pars rustica, dominée par la pars urbana, encadrée de galeries pour les loisirs de plein-air.

Le petit château d'Entre-deux-Monts, au sud de Dijon, rebâti en plusieurs étapes entre 1529 et 1654, semble être une stricte application de ces principes, pour une petite aristocratie parlementaire qui voulait mettre en scène son goût retrouvé pour les loisirs champêtres.

La société d'Ancien Régime connaît plusieurs modes de vie sans qu'aucune couche sociale ne puisse revendiquer l'exclusivité de l'un d'eux. Le mode de vie sédentaire, tourné vers la recherche de nourriture et l'exploitation d'une terre ; le mode de vie militaire, essentiellement masculin, rythmé par les guerres, et le mode de vie curial, soumis au calendrier des déplacements de celle-ci. L'habitat est révélateur, entre autres, de la manière de concevoir son existence et celle des siens, et la présente communication s'attache plus particulièrement à étudier un mode de vie particulier, celui de l'aristocratie renouvelée à la fin du Moyen Âge, qui prospère essentiellement à la période moderne, dans un contexte particulier, le monde rural, dans lequel elle séjourne régulièrement, mais non de façon continue.

Le contexte culturel et mental du xv^e siècle fonde le goût des aristocrates en majorité urbains pour la vie rurale. La « maison aux champs » leur a été vantée par les manuels d'architecture et par la littérature comme la traduction des valeurs de leur nouveau milieu,

en pleine progression sociale³. Il s'agit en revanche de savoir si, en dehors de l'esprit de ses promoteurs, la « maison aux champs » (ou des champs, selon les appellations) recouvre une réalité durable et susceptible d'être étudiée encore aujourd'hui, dans un univers patrimonial qui ne reconnaît en général que deux traductions architecturales rangées dans des catégories mentales bien distinctes : la ferme et le château. Ces deux types d'édifices sont en effet d'emploi commode car ils se prêtent, sur l'ensemble du territoire, à des périodisations facilement assimilables et à la construction de typologies que l'on peut comparer. Le cas mixte d'une « maison aux champs » est quant à lui moins clair et son instabilité sur la durée a été telle qu'il est plus délicat de vouloir aujourd'hui identifier un édifice comme étant, *stricto sensu*, une « maison aux champs », c'est-à-dire un condensé d'habitat rural aristocratique de type intermédiaire, au sens social du terme, où s'incarne la symbiose entre l'exploitation agricole directe ou en partie déléguée du

* Commune de Nuits-Saint-Georges (anciennement Concœur-et-Corboin), arr. Beaune, Côte-d'Or.

** Conservateur général du patrimoine, UMR ArteHis Archives nationales.

3. LE CLECH-CHARTON (Sylvie), *Chancellerie et culture, les notaires et secrétaires du roi sous François I^r*. Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 1993.

domaine et l'exercice du pouvoir seigneurial dans ses aspects juridiques et symboliques.

La « maison aux champs » se reconnaît d'abord dans le projet de son « maître-d'ouvrage concepteur⁴ » et les traductions architecturales et paysagères ne sont que les indications des influences culturelles qu'il a ou subies ou choisies et dont la mise en œuvre peut n'être que très partielle ou remise en cause au fil du temps et des vicissitudes des successions.

L'homme de la Renaissance et son cadre de vie⁵

L'homme de la Renaissance a, le premier, théorisé la vie à la campagne et lui a associé, par le biais de publications imprimées littéraires ou techniques, de sources manuscrites ou iconographiques, des valeurs⁶ qu'il a incarnées dans les territoires habités, par le biais de constructions de deux ordres : des demeures anciennes, achetées à des familles de l'aristocratie médiévale ruinées ou déci-mées par la guerre de Cent Ans, transformées pour se conformer au nouvel idéal du temps, et des constructions nouvelles, établies sur des domaines issus notamment de démembrements de seigneuries plus anciennes et plus importantes et de recompositions au gré des alliances et héritages. Les deux types de constructions ont cependant un point commun : illustrer la volonté d'opulence discrète mais symbolique du maître des lieux. Celui-ci, de seigneur chargé de la protection, défense militaire ou de la justice du lieu, incarne désormais vis-à-vis des populations, un *paterfamilias* à la romaine, veillant à l'exploitation rationnelle de son bien et à l'embellissement des lieux, le tout dans un climat de stricte obéissance et de surveillance discrète mais régulière.

4. CHATENET (Monique) (dir.), *Maisons des champs dans l'Europe de la Renaissance*. Paris : Picard, 2006. (De architectura, 11).

5. LE CLECH-CHARTON, *Chancellerie et culture... et HERVIER* (Dominique), *Pierre Le Gendre et son inventaire après décès*. Paris : H. Champion, 1977.

6. Voir à ce sujet JEANSON (Denis), *La maison seigneuriale du Val de Loire*. Paris : Garnier, 1981.

La recherche de l'esthétique et du bon goût n'est pas absente des préoccupations des aristocrates qui se rendent de manière saisonnière dans leurs domaines. Ce souci de lier le « beau » au « bon », l'utile à l'agréable, est directement rattaché, en dehors des nécessités économiques et de survie, à la culture des hommes de la Renaissance⁷, qui lisent les traductions des auteurs antiques qui vulgarisent une vision néo-platonicienne de l'univers, traduit dans un schéma mental chrétien : le beau et le bon sont associés, et la recherche de l'exploitation d'une bonne terre ira de pair avec la construction d'une belle demeure, bien conçue, sûre, saine et agréable pour les visiteurs. Cet arrière plan intellectuel est conforté par la volonté de puissance économique de la nouvelle aristocratie⁸, qui tire sa noblesse, et donc ses priviléges et sa fortune, des charges du service du roi et de ses institutions (Parlements et présidiaux, Chambres des comptes, Trésoreries générales des finances, et élections, gouvernements militaires, États, Chancellerie et chancelleries de province), mais conforte l'aisance sociale par des revenus tirés des terres et des alliances matrimoniales avantageuses et claniques.

Un mode de vie particulier s'instaure donc qui veut que tout homme de bien se doit de posséder, à une journée tout au plus de son lieu urbain d'exercice professionnel, une demeure « aux champs », où il s'installe au moment des vacances des institutions. Il quitte alors ses affaires tout en se réservant la possibilité logistique d'y revenir s'il y est rappelé en urgence. Ainsi Guillaume Budé⁹ se plaint-il avec constance, dans sa correspondance, de devoir quitter toutes affaires cessantes le chantier de sa maison de Marly pour se rendre à Paris pour prendre les mesures d'urgence au

7. DELUMEAU (Jean), *La civilisation de la Renaissance*. Paris : Arthaud, 1967.

8. HUPPERT (Georges), *Les bourgeois gentilshommes, an essay on the definition of elites in Renaissance France*. Chicago : University of Chicago, 1977 ; JOUANNA (Arlette), *Ordre social : mythes et hiérarchies dans la France du XVI^e siècle*. Paris : Hachette, 1977.

9. Sa correspondance, publiée dès 1522, a fait l'objet d'une analyse par Louis Delaruelle, dès 1907. Voir LE CLECH-CHARTON (Sylvie), *Guillaume Budé, l'humaniste et le prince*. Paris : Riveneuve, 2008.

cours des épidémies régulières de « pestes » (il fait partie du corps de ville) ou suivre la cour vers Lyon ou Fontainebleau où le roi l'attend pour quelque mission. Ce qui est valable pour l'Île-de-France l'est aussi dans les autres parties du domaine royal ou dans les pays d'État ou provinces en dehors du ressort du Parlement de Paris. Les familles aristocrates de conseillers au Parlement de Bordeaux¹⁰, telles des les Pontac au Haut-Brion¹¹ ou Montaigne en sa retraite rurale, ne sont jamais très éloignées des lieux de représentation du pouvoir. Les échevins de Rouen ou de Tours se prêtent à ces transhumances saisonnières.

Dès lors, la « maison aux champs », aménagée selon les règles de l'art des agronomes, pourvue d'un plan rationnel, d'un décor et d'un mobilier encore itinérant, que l'on rapporte souvent de l'hôtel particulier urbain, pour se créer un confort analogue et une distinction, devient le pendant de la demeure urbaine, le « chez soi » d'une retraite campagnarde magnifiée où l'on se prête aux activités suivantes : surveillance des gens de maison ; instructions données au fermier ; encaissement des recettes dues en nature ou en numéraire ; surveillance et comptabilité des stocks ; réparations et embellissements de la maison et du jardin ; vie familiale simple dégagée des contraintes sociales de la ville ; éducation des jeunes par l'exemple et l'observation ; enseignement du précepteur ; lecture solitaire dans le cabinet ou collective dans la galerie d'été ou son pavillon, abritant une salle à manger d'été¹² ; prière solitaire dans la chambre ou dans l'oratoire placé non loin de celle-ci, ou assistance collective aux offices de l'église paroissiale ; réception dans la grande salle des hôtes de passage envoyés sur recommandation d'un des nombreux membres du réseau.

10. ROUDIÉ (Paul), *L'activité artistique à Bordeaux, en Bordelais et dans le Bazadais, de 1453 à 1550*. Bordeaux : Sobodi, 1975.

11. LE CLECH-CHARTON, *Chancellerie et culture...*

12. Voir à ce sujet, une représentation d'un concert aux champs par l'atelier d'Ambrosius Benson : *Le concert après le repas*. Musée du Louvre. (Visible sur la base de données « Joconde » du Ministère de la Culture.)

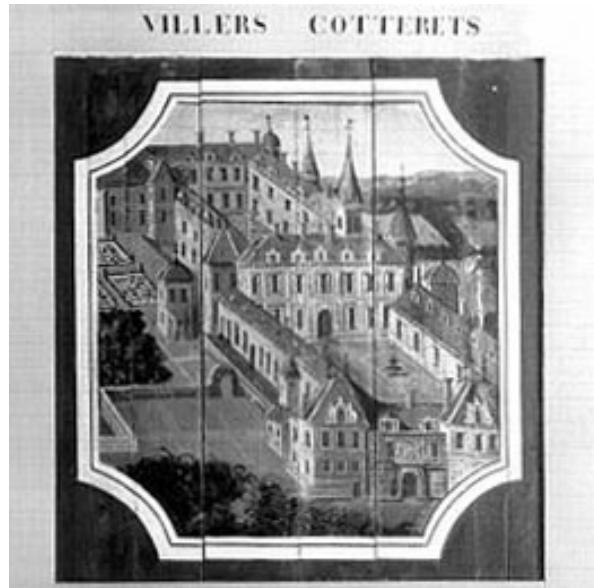


Fig. 1 : château de Bussy-Rabutin (Côte-d'Or, cne de Bussy-le-Grand), galerie des châteaux : Villers-Cotterêts. (Extrait de : ministère de la culture ; médiatéque de l'architecture et du patrimoine.)

Grâce à ce décor peint, on peut constater la diffusion des « modèles » de plans à l'époque moderne, dans les demeures de l'aristocratie rurale.

Sources écrites et imprimées

Les sources écrites et imprimées sont de trois ordres : sources relevant du domaine littéraire ou artistique, sources d'archives et actuelles bases de données patrimoniales du Ministère de la Culture (Mérimée, Mémoire). Les sources littéraires sont les dictionnaires, les manuels d'architecture ou d'agronomie, les romans (*l'Heptaméron* de Marguerite de Navarre, *La princesse de Clèves* de Madame de La Fayette, les œuvres de Bussy-Rabutin (fig. 1) et correspondances publiées (lettres de Guillaume Budé, de Madame de Sévigné). La source littéraire la plus ancienne est celle des *rondeaux* de Charles d'Orléans qui, au XIV^e siècle, décrivent une maison proche de la ville. Puis Jean Bouchet, grand rhétoriqueur, compare les différents peuples d'Europe : les Italiens et Espagnols sont citadins, les germaniques sont retirés dans leurs forteresses, les Anglais et les Français vivent à la campagne dans un bien hérité de leurs pères. La maison aux champs est le contrepoint de la

demeure des villes, véritable palais urbain dans certains cas (résidence des ducs de Bourgogne à Dijon, palais Jacques Cœur à Bourges), imitation des résidences royales parisiennes, et l'élément premier d'une maison aux champs est le jardin clos.

Les sources artistiques sont les enluminures codifiées des livres d'heures (arrière-plan représentant des demeures ou des jardins clos de la fin du xv^e et du xvi^e siècle), les vues cavalières ou perspectives de prestige commandées pour les galeries et grandes salles des demeures (fig. 1), les tableaux et tapisseries représentant les loisirs de l'aristocratie à la campagne, dans leur cadre de vie. Les carreaux de pavements quant à eux représentent de manière tout aussi codifiée les demeures fortifiées des xiii^e et xiv^e siècles. Ces sources permettent de constater que les références architecturales de la France de la fin du Moyen Âge sont bien les châteaux pourvus d'appareils défensifs dont la valeur symbolique reste importante (tours, murs hauts pourvus de créneaux et d'un chemin de ronde) et les jardins clos de murs, dont certains reprennent la disposition des murs crénelés des châteaux.

Le début de la période moderne est la plus fertile en publications : Charles Estienne et sa *maison rustique* (1554), dont l'œuvre est traduite par Liébault, agronome et médecin de Dijon ; Olivier de Serres et son *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs* (1600). Liébault fait la distinction entre la « maison rustique » et les demeures des grands et des rois, car son propos est bien, comme pour Olivier de Serres, de décrire la vie d'un « ménage », réalité plus concrète et plus économique. Plus tard, Jacques Gentillâtre (1615-1625), dans la même veine, distingue un château (Cormatin, en Saône-et-Loire) de la maison des champs, qui comporte de nombreuses dépendances. Il se réfère aux œuvres des architectes Vitruve et Palladio qui vulgarisent des modèles issus de l'Antiquité, adaptés aux préoccupations des contemporains.

Ce qui importe, dès la Renaissance, c'est la manière de « bien bâtir » car la disposition des bâtiments, le choix d'un terrain, conditionnent

l'utilisation harmonieuse et commode des lieux. Alberti compose son *De re aedificatoria* en 1485 mais l'œuvre n'est traduite en français qu'en 1553 sous le titre *L'architecture et art de bien bastir*. Se diffuse alors une connaissance plus large dans les milieux des maîtres d'ouvrages, qui connaît son apogée avec la diffusion au xvii^e siècle des œuvres de Le Muet qui lui aussi reprend l'art de « bien bâtir » et décline les modèles en fonction de l'aisance du commanditaire, donc de l'ambition de son projet. Alberti établit une adéquation entre le logis, l'exploitation, les intentions civiques, les moyens intellectuels et matériels du maître des lieux.

Le modèle théorique de la maison aux champs, c'est la *villa* antique (Alberti émaille son ouvrage de références à « Probe »), car la villa renvoie aux auteurs antiques (voir aussi les œuvres de Pline, Varron, Caton, Columelle¹³ et au iv^e siècle, les grandes propriétés gallo-romaines décrites par Ausone) et à une retraite philosophique. Ce modèle idéal de vie rustique s'allie à des préoccupations plus économiques d'un Liébault et d'un Olivier de Serres, mais Alberti, dans ses pages les plus pratiques, ne dédaigne pas de donner des conseils sur la signification pratique de telle pièce ou corps de bâtiment (les chambres des maîtres des lieux et des enfants ; les cuisines). Olivier de Serres, dans son *Livre premier*, distingue ainsi les mesures suivantes : « *du devoir mesnager, c'est-à-dire de bien connaître et choisir les terres pour les acquérir et les employer selon leur naturel* » ; « *approprier l'habitation champêtre et ordonner la conduite de son mesnage* » avant d'en arriver au « *dessein du bastiment champêtre* ».

Toutes ces publications emploient une terminologie qui peut fluctuer et recouvrir des réalités légèrement différentes. *Villa* en latin est traduit par « maison de plaisance aux champs », « maison champêtre », « maison aux

13. Columelle décrit un portail monumental qui donne accès à une grande *villa* comportant *pars urbana* (maison du maître) et *pars rustica* (exploitation agricole). On accède à la propriété par ce portail surmonté de quelques pièces, c'est l'*habitatio procuratoris*, qui pouvait servir de poste d'observation.

champs », « maison au village », « maison rustique », « cense champêtre » (notion plus juridique qui désigne un territoire comportant une maison rustique tenue par contrat de fermage par un « fermier »). Jean Martin, qui traduit Vitruve en 1547, parle « d'édifices champêtres ». Deux réalités nuancées sont décrites par ces appellations : un logis noble aux champs ou une métairie avec une exploitation rurale. Marguerite de Navarre, dans son *Heptaméron*, ne distingue pas bien les deux notions, mais il est vrai que ce n'est pas l'objet premier de l'ouvrage. Il faut ensuite consulter les définitions données par les dictionnaires de Robert Estienne (*Dictionnaire français-latin*, 1549) de Claude de Taillemont (1553), du normand Vauquelin de La Fresnaye (1605), de Gentillâtre (1615-1625), de Nicot (1621), puis le dictionnaire de l'Académie (1695).

Les sources d'archives ont une vocation juridique et gestionnaire car elles établissent des droits de propriété et comptabilisent recettes et dépenses ou font un état des lieux lors d'une succession : aveux et dénombremens de fiefs et seigneuries ; inventaires après décès (qui renseignent notamment sur la disposition des pièces de ces demeures, leur mobilier et la présence d'ouvrages d'architecture ou d'agronomie dans les bibliothèques) ; cartes et plans, qui donnent une représentation normalisée des demeures.

Les bases de données patrimoniales¹⁴ sont des sources de notre société contemporaine, qui, par les descriptions et éventuellement les images, permettent par l'indexation (château, ferme, manoir) de rechercher la maison des champs, sous des appellations diverses, catégories classificatoires créées en fonction des objets d'étude ou de protection du patrimoine. Les thésaurus employés ne reconnaissent pas la « maison aux champs », car c'est une réalité instable et l'édifice étudié et/ou protégé est d'abord décrit à la date à laquelle le dossier d'étude ou de protection a été instruit. C'est

dire si une réalité du début de la période moderne a pu évoluer jusqu'au xx^e siècle. Le terme de « manoir » existe bien dans les thésaurus, mais son emploi semble avoir été restreint à des régions majoritairement représentées, qui biaissent le corpus réel au profit de l'existence d'un corpus d'étude. Ce sont les régions de l'ouest qui comportent le plus de notices employant ce descripteur. En effet, les travaux sur l'habitat rural noble « de type intermédiaire » ont d'abord été menés dans l'ouest et particulièrement en Bretagne¹⁵ sur un corpus majoritairement constitué d'édifices construits entre le xv^e et le xvii^e siècle et ayant évolué en fermes.

L'instabilité de la forme de la « maison aux champs » est due aux opérations de remilitarisation des années 1570-1610, période des guerres de Religion. Les anciennes demeures de plaisance qui avaient pu être conçues selon les prescriptions des traités d'architecture, sont alors pourvues à nouveau d'un appareil défensif. D'autres deviennent de simples fermes au cours du xvii^e siècle, quand, après la Fronde et le règne personnel de Louis XIV, l'aristocratie de la fin du xvii^e siècle abandonne ou transforme les anciennes maisons aux champs pour des châteaux neufs, non pas tournés vers la communauté villageoise, mais vers un paysage ouvert, sans vis-à-vis. Le xix^e siècle achève le processus. L'aristocratie revenue d'émigration ou la haute bourgeoisie financière ou industrielle qui rachète les anciens domaines d'Ancien Régime, rase l'ancienne maison, ou la transforme en ferme, ou rebâtit de neuf un château dans le style éclectique.

Traductions architecturales et paysagères

Les manuels d'architecture font plusieurs recommandations, que les maîtres d'ouvrages ont suivies en tout ou partie. Il s'agit de choisir un terrain à flanc de coteau, dans un site peu défensif naturellement car il doit être aisément accessible et trouver non loin du lieu de construction

14. Voir les bases Mérimée, pour les édifices, et Mémoire, qui renvoient aux photographies de ceux-ci (www.culture.gouv.fr).

15. MIGNOT (Claude), CHATENET (Monique) (dir.), *Le manoir en Bretagne*. Paris : Inventaire général, 1993.

de la demeure, du bois de construction et de chauffage. L'appareil défensif est inexistant ou garde une simple valeur de décor. L'entrée sur le site est unique, une poterne ou porche. De là on pénètre dans une première cour, utilitaire, autour de laquelle se répartissent plusieurs bâtiments d'exploitation, granges, bâtiments pour les divers animaux, écuries, étables et porcheries, logement du fermier, pressoir éventuellement. On passe un fossé, au-delà duquel se trouvera, dans l'axe de l'entrée, le logis noble, pourvu d'un corps de bâtiment principal, de galeries latérales utilitaires (stockage, occupation temporaire), d'une chapelle. Sur la façade postérieure, la vue sur le jardin. On peut adjoindre à cet ensemble des garennes, des étangs, des viviers ou d'autres éléments propres aux cultures et élevages que le maître aura choisis.

La référence choisie est le plan de la villa romaine idéale, « *pars urbana* » pour le logement du maître, « *pars rustica* » pour l'exploitation, dont on sait, par de nombreuses opérations archéologiques, que l'ensemble architectural savant, d'origine méditerranéenne, a connu un franc succès chez les propriétaires gallo-romains, donnant lieu à de grandes propriétés décrites par Ausone pour le IV^e siècle, permettant aussi la réimplantation de manoirs médiévaux. Dans ces unités architecturales antiques, témoins d'une période de prospérité économique, telle que la France moderne a pu la connaître, le « *dominus* » et le « *vilicus* » sont dans la même enceinte, leurs logements proches mais séparés. À ceux-ci s'ajoutent les dépendances : thermes à l'écart, temples, à proximité des bâtiments d'exploitation, comme des « *chapelles paroissiales* » pour les habitants du « *fundus* », granges et écuries.

À l'époque moderne, ce modèle débouche sur la construction d'une ferme précédant un château, dont l'aspect n'est plus défensif mais fait pour la vue et la détente, le prestige et une certaine recherche dans le domaine du plan, des enduits ou de la stéréotomie, des dispositions intérieures, des décors. Il existe une hiérarchie visible entre la ferme et le château, mais une symbiose, un lien dans la parcelle divisée en deux, une entrée commune et une

correspondance d'architectures différenciées mais cohérentes.

La forêt n'est jamais loin, mais on préfère le jardin¹⁶, une nature domestiquée et la proximité des champs cultivés. La forêt sera réservée à la chasse et à l'exploitation raisonnée des ressources naturelles (bois de charpente, bois de chauffage). Elle apporte cependant l'ombre nécessaire au lieu. L'eau est le complément indispensable de cet ensemble (mares, réseaux hydrauliques). Ce type de disposition se retrouve tant dans la villa romaine puis gallo-romaine que dans des traditions indigènes vivaces avant la conquête romaine¹⁷. En Grande-Bretagne, cet habitat à cour fermée porte l'appellation de « *court yard villa* » et a été étudié notamment pour la période médiévale.

Les valeurs induites par la « maison aux champs »

Les valeurs induites par les choix des propriétaires font coexister deux notions apparemment contradictoires : la proximité et la distinction. La première procède d'un désir de rapprochement au sein d'une même aire, cependant organisée de façon à ce qu'il n'y ait aucune promiscuité. Cette proximité illustre la volonté de surveillance et de protection d'un seigneur dont les textes juridiques et littéraires ont toujours fait, non pas seulement un exploitant du travail fourni par le troisième ordre de la société, mais aussi un organisateur et un protecteur. Ces valeurs sont directement issues de l'organisation de la société en trois ordres, tel qu'un Dumézil a pu les étudier dans la société indo-européenne. Le seigneur du lieu, représentant du deuxième ordre après l'ordre ecclésiastique, assure la défense d'un terri-

16. CONAN (Michel) (éd.), *Bourgeois and aristocratic cultural encounters in garden art, 1550-1850*. (Actes du colloque d'histoire de l'architecture du paysage). Washington D.C. : Dumbarton Oaks research Library and collection, 2002.

17. Voir à ce sujet les résultats successifs, sur la longue durée, des fouilles programmées de Paule (Côtes-d'Armor) effectuées sous la direction d'Yves Ménez (SRA Bretagne).

toire et une forme de protection qui se traduit concrètement par l'existence d'une justice seigneuriale, exercée au nom du roi, principal suzerain, et d'une défense des intérêts matériels d'un lieu. Le seigneur fournit, par l'exploitation de sa terre par d'autres, les moyens aux fermiers ou journaliers de s'assurer le vivre, parfois même le gîte quand ils vivent au sein de la « maison des champs ». En contrepartie, un fermier gardera une « maison aux champs » quand le seigneur n'y réside pas, soignera les bêtes de trait ou les bêtes « à poil » parce que, l'hiver en particulier, ses activités d'officier retiennent l'homme influent auprès du roi, en ville. La consultation des inventaires après décès des secrétaires du roi est à ce titre éclairante, en particulier pour la famille Budé, qui concentre de nombreuses seigneuries sur les territoires actuels du Val-de-Marne, de l'Essonne et de la Seine-et-Marne.

Les logements situés dans la première cour, avant le logis noble, sont ceux du fermier. Ensuite, au-delà de la première cour, le logis qui donne sur le jardin. Le mobilier, qui devient de moins en moins démontable et se fixe au cours du XVI^e siècle, est cependant moins précieux à la campagne que dans l'hôtel particulier citadin.

La proximité et la situation dans l'axe de la porte d'entrée principale du logis noble, la présence des galeries de part et d'autre du logis ou de la cour des fermiers, permettent au seigneur de confier de petites tâches (vannerie, débit de bûches, rangement de fagots) sur lesquelles il exercera une surveillance régulière, se réservant la possibilité de se retirer dans sa demeure ou dans le jardin, situé sur la façade postérieure.

Cette conception de la protection change de nature au XVI^e siècle. Le rôle militaire de l'aristocratie diminue, les propriétaires des « maisons aux champs » se recrutant parmi les titulaires d'offices de finance ou de justice ou parmi les intellectuels (voir à ce sujet la représentation de la villa de l'humaniste Sala, près de Lyon). Le rôle justicier reste fort, mais diminue aussi du fait de la progression de la justice royale déléguée aux parlements et présidiaux,

mis en place pour ces derniers sous le règne d'Henri II.

Reste alors la protection économique. Cette proximité est le fruit d'une société de conception patriarcale, paternaliste et inégalitaire. Elle reconstitue une proximité qui sert, parce qu'elle est organisée dans l'espace, à légitimer les rôles sociaux des uns et des autres. Elle établit donc une distance physique raisonnable entre le maître et ses fermiers ou domestiques de la maisonnée. La « villa » antique n'est pas autre chose : un phalanstère paternaliste où chaque chose et chaque individu est à sa place, sous l'œil bienveillant du maître¹⁸. Les espaces nobles sont séparés des espaces roturiers de la même manière qu'Alberti rappelle qu'il faut séparer les chambres des femmes de celles des hommes, par égard pour les femmes qu'il convient de protéger de la brutalité de leurs époux. De même les enfants seront-ils séparés des mères, mais à proximité, et logés avec les domestiques voués à leur service. S'opère donc ce que Pierre Bourdieu a qualifié de « distinction » entre les milieux, qui permet de minimiser les occasions de conflits au nom d'une concorde sociale très policée.

Dans une société chrétienne, cette proximité / distinction est bien acceptée, voire justifiée, le maître des lieux sachant être, parce qu'il partage un espace commun, à l'écoute et non loin de ceux sur lesquels il aura une responsabilité morale. Cette vision traditionnelle se sert des références antiques pour justifier la vie en commun de la « *familia* » ou du « *ménage* », qui est toujours une famille élargie aux proches, domestiques et fermiers.

D'autres valeurs, qui sont directement liées au style de vie noble de cette nouvelle aristocratie des villes résidant à la campagne l'été, sont aussi mises en exergue : recevoir ses amis au jardin, leur faire faire le tour de la propriété à pied, les héberger pour quelques jours, jouir

18. Voir les développements et évolutions apportées par les communautés protestantes émigrées aux États-Unis d'Amérique, qui conçoivent leur espace comme une maison aux champs, depuis la période moderne jusqu'en plein XIX^e siècle (villages des Shakers notamment). L'architecture sert un idéal religieux et social.

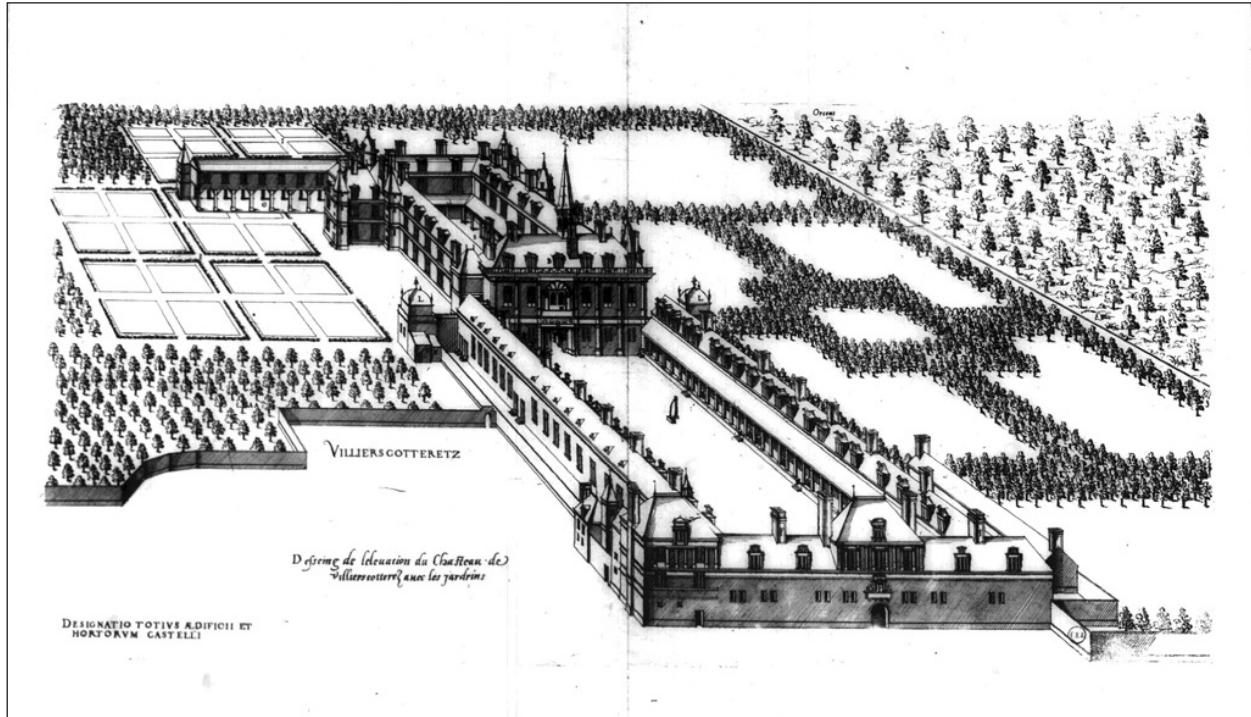


Fig. 2 : dessin de l'élévation du château de Villers-Cotterêts avec les jardins.
J. ANDROUET DU CERCEAU, *Les plus excellents bastiments de France*, 1576-1579.

du plaisir de la discussion et se délasser dans le jardin, dans le pavillon ou dans la galerie où l'on chantera ou lira à voix haute, sont des loisirs réservés à la communauté amicale, que l'on veut raffinée. La vie au grand air est dans ce cas magnifiée. On quitte temporairement les obligations de surveillance du travail des fermiers et les réflexions agronomiques pour entrer de plain-pied dans une promenade propice à l'échange entre pairs ou la méditation solitaire. La contemplation de la nature devient une source d'inspiration. La princesse de Clèves se retire dans son pavillon au bout de son domaine de Coulommiers en Seine-et-Marne, pour penser au duc de Nemours.

La demeure de Coulommiers¹⁹, tout comme celle de Marly pour Budé, sont des « maisons aux champs », qui ne sauraient être confondues avec les châteaux royaux du Val de Loire ou de Fontainebleau. Le doute est cependant permis pour une demeure de François I^{er}, conçue comme une maison aux champs dans sa dispo-

sition caractéristique : celle de Villers-Cotterêts²⁰ (fig. 2).

Un dernier cas original est celui des maisons aux champs conçues comme des lieux de protection contre les épidémies, qui ravagent les villes. Cette fonction apparaît plus difficilement dans les sources, mais on sait qu'elle existe. Un Jacques Thiboust, petit seigneur du Berry, familier de Marguerite de Navarre duchesse de Berry, aménage ainsi une maison de campagne qui est tout sauf un château, dans lequel il fait coexister des activités de subsistance agricole, la présence de quelques bêtes, et son logement²¹. Il y déclare, tout comme Budé qui met à l'abri sa famille quand la peste décime Paris, vouloir s'y retirer en cas d'épidémie et veille à y conserver ce qu'il faut en approvisionnement, mobilier et bétail.

20. Vue générale par Armand Bernard, musée Condé à Chantilly et carte postale ancienne panoramique, reproduisant une gravure du XIX^e siècle (consultation de la base Joconde du Ministère de la culture).

21. Communication de Françoise MICHAUD-FRÉJAVILLE, professeur honoraire de l'université d'Orléans, au colloque du CESR à Bourges, *Gens de lois*, 2009).

19. RAMBAUD (Isabelle), *La princesse de Clèves et son château*. Etrépilly : les Presses du Village, 2007.



Fig. 3 : château d'Entre-deux-Monts depuis l'est.
À gauche, le logis ; à droite, les bâtiments de ferme. (Photo S.L.C., 2005).

Le cas d'école d'Entre-deux-Monts (1529-1654)

On distingue six périodes de constructions et de transformations de la « maison » d'Entre-deux-Monts, située sur le hameau de Concœur-et-Corboin, sur la commune de Nuits-saint-Georges en Côte-d'Or. Parmi ces six périodes, trois nous intéressent directement (1529-1533, 1562-1578 et 1648-1654) car elles correspondent à l'édification non pas d'un château de prestige, mais d'une « maison aux champs » dont le plan et la disposition correspondent aux prescriptions des manuels d'architecture diffusés largement par l'imprimerie, depuis Alberti jusqu'à Le Muet.

L'édifice a été étudié par Yves Beauvalot, conservateur régional de l'Inventaire en Bourgogne de 1968 à 1991²² et ses datations précisées au regard de la problématique actuelle en 2005, grâce notamment à la communication

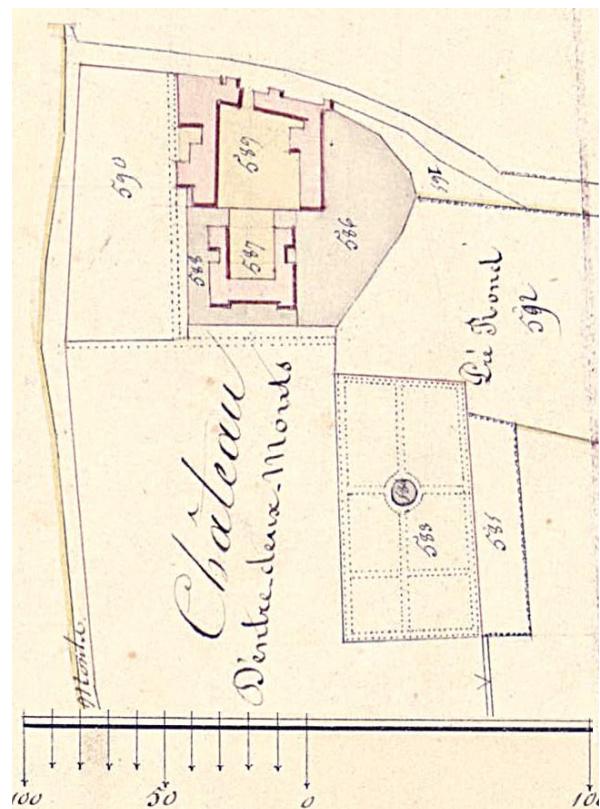


Fig. 4 : cadastre de 1828 au 1/2 500
agrandi et orienté au nord
(ADCO, © CG 21/2010).

22. Dossier d'étude ponctuelle, Yves Beauvalot - Sylvie Le Clech-Charton, conservé au service Patrimoine et Inventaire de la Région de Bourgogne.



Fig. 5 et 6 : deux exemples de maisons aux champs de l'Île-de-France, proches dans leur conception d'Entre-deux-Monts. À gauche, Fleury-en-Bière (Seine-et-Marne), vue des communs, de la ferme et de la chapelle, XV^e siècle. À droite, Gillevoisin (Essonne, commune de Janville-sur-Juine), une vue générale des communs, deuxième moitié du XVI^e siècle. (Photo S.L.C., 1986).



Fig. 7 : logement du fermier : corbeau de la cheminée. (Photo S.L.C., 2005).

de nouvelles sources d'archives issues du fonds d'archives privées et dont les références nous ont été communiquées par Bernard Sonnet, de la CRMH de Bourgogne dans le cadre de son dossier de protection. C'est à la relecture de ces deux dossiers que nous avons pu, en dégagant une proposition de chronologie, comparer Entre-deux-Monts à d'autres édifices du même ordre ailleurs en France (galeries de Veuil dans l'Indre, d'Hommes en Indre-et-Loire, du Hallier dans le Loiret, de la Morinière à Mur-en-Sologne ; voir également ci-dessus les galeries de Gillevoisin et de Fleury-en-Bière (fig. 5 et 6).

La Bourgogne, proche du domaine royal d'Île-de-France et jouxtant la région actuelle du Centre, a connu durant la période moderne qui suivit le rattachement définitif en 1477 du duché à la couronne, les influences de la Renaissance française qui se diffusaient alors. Les tours carrées au nord du logis, attestées en 1529, étaient conservées mais reliées à des galeries de circulation qui devaient rejoindre elles-mêmes un premier logis; le logis actuel, du XVII^e siècle, à chaînages harpés et murs recouverts de faux enduits, recevant un type de décor plus soigné que les tours initiales ou les communs placés dans la première cour (fig. 8). Cependant, à Entre-deux-Monts, le logement du fermier, placé près de la porte d'entrée unique du domaine, a fait l'objet d'un traitement de qualité (voir en particulier l'intérieur, les corbeaux de la cheminée, décorés de volutes et motifs stylisés rappelant les fossiles d'ammonites, fig. 7) et les écuries, aussi dans la première cour, reçoivent d'élegantes et hautes voûtes d'arêtes qui retombent sur des colonnes de l'ordre toscan (fig. 9 et 10).

L'ensemble « ferme / logis noble » entre cour et jardin, est grossièrement orienté nord-sud, et construit à flanc de coteau, en bordure d'une forêt, pourvu, du côté de la plaine cultivée, de douves. Quand on regarde le plan d'ensemble en arrivant par la route de Nuits (fig. 3), on



Fig. 8 : façade postérieure du logis. (Photo SLC, 2005).



Fig. 9 : façade antérieure de l'écurie.
(Photo SLC, 2005).



Fig. 10 : intérieur de l'écurie.
(Photo SLC, 2005).

l'aborde par les façades latérales et on note tout de suite la volonté de relier les différentes constructions en ménageant d'abord un accès par un portail unique, dont les deux piliers à pans coupés sont caractéristiques de la première moitié du XVI^e siècle. On remarque, au coin nord de l'ensemble, les traces de petites tours carrées d'enceinte dont la construction peut être antérieure (période du premier logis détruit, avant 1529-1533 et la reprise du domaine par Louis de Ménessaire), mais dont le caractère modeste montre qu'elles n'ont plus qu'un rôle décoratif et symbolique sur la période de mise en place de la « maison aux champs », resserrée entre 1568 et 1654.

Les bâtiments utilitaires agricoles de la première cour, plus bas que le logis (fig. 11), sont difficiles à dater, car probablement remaniés (le pressoir, quoique comportant des piliers à pans coupés du début du XVI^e siècle et des bandeaux, porte le chronogramme de 1655) en dehors du logis du fermier, surélevé, à gauche de l'entrée (fig. 12) et des écuries (fig. 9 et 10), dont on peut penser qu'elles ont été édifiées dès 1568²³.

Après un muret, on accède à la cour du logis noble, reconstruit entre 1648 et 1654, et appuyé sur une galerie à arcades et pilastres antérieure (1529-1533), maladroitement adossée aux deux tours carrées dont l'une est le pigeonnier et l'autre la chapelle, qui datent sans doute de la période 1529-1533 au plus tard (fig. 13 et 14). Cette cour est en grande partie pavée, à la différence de la première.

En 1648, Pierre Truchelet, maître charpentier de Reulle, présente un mémoire pour les bois nécessaires à la construction des bâtiments de la « maison » d'Entre-deux-Monts. Dès 1644 d'ailleurs, les mentions de coupes de bois se multiplient. 1654 est la date portée sur le pigeonnier, marquant la fin de travaux qui ont donc consisté à profiter d'un domaine construit entre 1529 et 1568, sur les bases d'une ancienne grange cistercienne détruite et remplacée par un édifice dont on ne sait rien, dont le logis,

de conception nettement classique et se ralliant aux modèles proposés dans les ouvrages de Le Muet, fut donc totalement rebâti sur un logis détruit, entre 1648 et 1654.

La première période correspond à la famille de Ménessaire qui, ruinée, laisse la place à une nouvelle aristocratie de robe, celle des Barbier, originaires du Dauphiné, venus à Dijon à partir de 1553, qui entrent en possession du domaine, la « maison » d'Entre-deux-Monts, entre 1562 et 1564, par rachats successifs de terres de la seigneurie. Ce sont eux qui construisent l'« établerie » de 1568 puis le logis noble, dont le plan en H comporte un escalier placé en position centrale et des escaliers intérieurs de distribution plus domestiques, entre les galeries des serviteurs de la maison, qui vivaient dans la proximité immédiate du maître, à la différence des fermiers, placés en position de surveillance près de l'entrée, dans la première cour, et les ailes du logis où dormaient les maîtres. Dans la galerie de droite, une curieuse « chambre du louvetier » et des graffitis des domestiques ayant dessiné, probablement à une date plus tardive (après 1790), une voiture hippomobile et le logis noble, avant la réparation de ses lucarnes en l'an 10.

Sans revenir en détail sur la description du logis, qui n'est pas l'objet de l'article, on constate donc que sur un siècle, l'arrivée de nouveaux propriétaires issus des nouvelles couches de la noblesse urbaine de robe, a conduit à la consolidation d'une « maison aux champs » conforme à un projet de vie saisonnière à la campagne, suivant les préceptes des sources imprimées que nous avons rappelées ci-dessus. L'exemple d'Entre-deux-Monts illustre la référence au modèle de la « villa » antique, qui profite de l'existence de bases plus anciennes (grange cistercienne, logis noble de type intermédiaire, éventuellement « maison forte » devenue sans objet en temps de paix) pour déboucher sur un projet architectural qui traduit les valeurs humanistes de cette nouvelle aristocratie tentée par les références des auteurs antiques qui lui sont sans doute familières. Le séjour à la campagne des Barbier est celui de riches

23. Les textes parlent d'« établerie » et le style des écuries correspond à ce que l'on connaît de ce type de bâtiments dans la seconde moitié du XVI^e siècle.



Fig. 11 : cour de la ferme, vue depuis l'entrée du logis. À gauche, galerie ouest du logis, avec chapelle.
(Photo S.L.C., 2005).



Fig. 12 : logis du fermier, vu de la cour. (Photo S.L.C., 2005).



Fig. 13 : galerie orientale et pigeonnier.
(Photo S.L.C., 2005).

urbains du nord de la Loire, qui auraient pu être propriétaires de ce que Jean Martin qualifie en 1547 de « *suburbana* », maison des faubourgs, pourvue d'un « *hortus* », espace clos de murs et d'un courtile où on récolte ses plantations dont les arbres fruitiers. Mais la « maison » ici décrite est « *in agro* », c'est une maison « *rusticana* », à la fois logis en campagne et exploitation agricole. Elle dépasse alors le simple exemple d'une maison de plaisance, bien que le logis donnant sur le jardin en intègre tous les éléments. Elle tend donc à devenir une « maison rustique », qui se rapproche plus de l'idéal des auteurs de la première moitié du XVII^e siècle puis des ouvrages de Liger ou d'Aviler au XVIII^e siècle, qui décrivent « une nouvelle maison rustique » entre 1760 et 1763. Dans ce cas, le maître réside à l'année avec ses paysans. Elle traduit la concentration de tous les pouvoirs de cette aristocratie qui manie bien l'écrit et la pensée rationnelle : économiques, politiques, culturels, sur des restes de pouvoir militaire (présence de tours, espace clos).



Fig. 14 : intérieur de la galerie occidentale.
(Photo S.L.C., 2005).

Conclusion : la « maison aux champs » existe-t-elle ?

La « maison aux champs » fait l'objet, comme on l'a vu, d'abord d'une définition théorique, véhiculée par des manuels et des dictionnaires et la question est de savoir si un architecte comme Alberti, par exemple, concevait ce modèle comme un prototype ou s'il s'était inspiré d'exemples plus empiriques, existant déjà. Dans la pratique, de nombreux seigneurs ont dû s'adapter à des formes plus anciennes, car les constructions totalement neuves sont rares pendant tout l'Ancien Régime, pour des raisons de coût essentiellement. L'aristocratie nouvelle se trouve dans deux cas de figure. Soit ses revenus sont très importants et le seigneur concevra un véritable château, à l'imitation des résidences royales : c'est le cas particulièrement en Île-de-France, dans un rayon d'une petite trentaine de kilomètres des centres tels que Fontainebleau ou Saint-Cloud et Saint-Germain-en-Laye. Soit il se trouve en posses-

sion d'un patrimoine foncier important, mais sur lequel existent déjà des maisons fortes de la fin du Moyen Âge, qu'il est possible de transformer à moindre frais. Dans ce cas, il ne s'inspirera qu'en partie du modèle savant, surtout du point de vue de l'agencement des diverses activités agricoles, mais ne se conformera pas très fidèlement au plan d'ensemble groupé, pourvu d'une entrée unique et de deux cours successives. Le cas d'école d'Entre-deux-Monts n'en a alors que plus d'intérêt. En reprenant les descriptions des manuels, on constate un respect des prescriptions qui étonne mais qui se révèle caractéristique de la lente acculturation du modèle « savant » de l'architecture de la Renaissance. Longtemps encore, le royaume de France reste fidèle aux manières de bâtir du Moyen Âge. L'adoption de la nouvelle architecture, qui se fait d'abord dans le décor et non dans le parti architectural d'ensemble, n'est généralisée que dans la seconde moitié du XVI^e siècle au plus tôt, soit un siècle après l'Italie. Entre-deux-Monts, dont l'achèvement n'est constaté que sous la Régence, après la mort de

Louis XIII, est un bon exemple de cette lente transition entre le logis noble du Moyen Âge et les édifices classiques.

Quoi qu'il en soit, la « maison aux champs » illustre enfin symboliquement la survie de la maison seigneuriale et de sa symbolique, renouvelée au XVI^e siècle par une idéologie qui s'appuie sur une nécessité économique (renouveau après la guerre de Cent Ans) et politique (naissance de nouvelles élites). Elle illustre un mode de vie contraint ou désiré et incarne un humanisme rural. Par sa construction, son maître d'ouvrage aspire à fonder une nouvelle société. L'architecture se trouve donc en cohérence avec une vision sociale qui veut que le logis du père se trouve au centre de la « *familia* ». Ces nouvelles élites laïques se forment souvent en concurrence avec les milieux ecclésiastiques, dont elles contestent l'hégémonie intellectuelle, politique et sociale. Pour elles, l'architecture permet donc d'illustrer des valeurs concurrentes du discours théologique, tout en restant d'inspiration chrétienne, mais au service d'un art de vivre laïc.

Sylvie Le Clech-Charton
Fontainebleau, août 2008

Le château de Mâlain pendant la Ligue (1589-1595) : l'apport des textes et de l'archéologie

NOUREDDINE KEFI*

Résumé

Le château de Mâlain, à 20 km à l'ouest de Dijon, a été occupé du XII^e au XVII^e siècle. Pendant la Ligue, à la fin du XVI^e siècle, il devient le repaire d'un célèbre capitaine : Edme de Mâlain-Lux. Les fouilles ont montré que la basse-cour, le bastion et le corps de garde ont été bâti, très rapidement, en 1594, et achevés avant l'été. L'abondant mobilier trouvé dans les dépotoirs et les espaces bâti à la fin du XVI^e siècle apporte un éclairage inédit sur la civilisation matérielle de cette période de transition qu'est la fin du XVI^e siècle.

Juché sur une arête rocheuse dans le canton de Sombernon, à 20 km à l'ouest de Dijon, le château de Mâlain est restauré par le Groupe Archéologique du Mesmontois depuis 1985. Le dépouillement des archives et les fouilles archéologiques menées de 1985 à 1997² restituent l'histoire de ce haut lieu fortifié régional, qui se distingua particulièrement à la fin du XVI^e siècle durant la huitième guerre de Religion (guerre de la Ligue), sous le commandement de son seigneur : Edme de Mâlain-Lux.

Le dépouillement des archives et des sources narratives anciennes corroborent les faciès archéologiques et permettent de déterminer cinq périodes d'occupation³ :

- Période 1 (XII^e-deuxième quart du XIII^e siècle) : cette phase est connue par quelques trouvailles fortuites (monnaies, céramiques) et la première mention d'une chapelle en 1197⁴.

- Période 2 (deuxième quart XIII^e-fin XIV^e siècle) : le château est rebâti près du sommet de l'arête rocheuse. La courtine s'accroche à la paroi sud, l'entrée à l'ouest est protégée par une herse que domine une grosse tour carrée. Une seconde tour carrée ferme la cour à l'est.

- Période 3 (fin du XIV^e-début du XVI^e siècle) : une nouvelle chapelle est aménagée à l'est du château, qui est divisé en 1422 ; la partie occidentale est reconstruite, ainsi que les écuries qui délimitent la basse-cour nord.

- Période 4 (début-fin du XVI^e siècle) : la tour ronde et le corps de logis occidental sont rebâti, en avancée par rapport aux bâtiments primitifs.

- Période 5 (fin du XVI^e-milieu XVII^e siècle) : le château est renforcé par un « corps de garde » à l'ouest, un bastion à l'est, et muni d'une basse-cour bâtie sur terrasse au sud-ouest, doublée d'une fausse braie. Les fouilles révèlent une importante activité militaire.

Nous nous intéressons ici à la charnière des périodes 4 et 5, époque au cours de laquelle le château fut une dernière fois modifié et agrandi sur fond de guerre civile (fig. 1 à 3).

* Archéologue contractuel INRAP.

2. Fouilles sous la direction de Louis Roussel de 1985 à 1986, puis d'Hervé Mouillebouche de 1987 à 1997.

3. ROUSSEL (Louis), *Le château fort de Mâlain, dessins de Michel Barastier, d'après les fouilles effectuées par Hervé Mouillebouche*. Mâlain : Groupe archéologique du Mesmontois, 2000. (Bourgogne archéologique, 18).

4. ADCO, 10 H 3, f° 60 r°.

Les constructions de la fin du XVI^e siècle

Les travaux archéologiques réalisés au château ont ainsi pu restituer dans leur contexte historique un ensemble de fortifications (corps de garde, basse-cour, fausse-braie, bastion). Ces fortifications, édifiées sur le flanc sud de l'arête rocheuse, reposent sur d'importants murs de terrasse accusant un léger fruit. Ils sont larges de 2 m en moyenne au sommet et sont arasés au niveau du chemin de ronde. Les parements sont assisés en petits moellons calcaires et chaînés par de gros moellons aux angles. Ils étaient recouverts intérieurement d'un enduit de chaux. Le tracé en ligne brisée des fortifications est typique de la Renaissance. Le chemin de ronde était vraisemblablement protégé par un parapet continu percé de meurtrières aux angles externes seulement. En général, ce genre d'ouvrage est souligné à l'extérieur par un cordon d'escarpe. À Mâlain, nous n'avons retrouvé aucune trace d'un tel décor, ce qui semble montrer une certaine négligence esthétique (c'est un caractère qu'on retrouve sur certains bastions d'Avallon, datés de 1591).

L'entrée du château, qui a été reconstruite d'après des bases retrouvées en fouilles, était à l'origine surmontée par les armes d'Edme de Mâlain-Lux et de sa femme et cousine Angélique de Malain-Missery. En effet, un tel blason est aujourd'hui conservé au village. La porte était fermée par deux vantaux simples, qui tournaient sur des crapaudines retrouvées en place, et venaient buter sur deux chasses-roues. L'entrée était défendue par une guérite aménagée dans l'angle sud-ouest du corps de garde et accessible de plain pied depuis l'enceinte de la basse-cour ; des passerelles en bois permettaient l'accès depuis la basse-cour à son enceinte et au corps de garde (encoches observées dans le substrat rocheux). La terrasse du bastion oriental n'était accessible dans son angle nord-ouest que depuis l'extérieur.

La terrasse parementée (fausse-braie) qui double partiellement la basse-cour au sud répond aux recommandations des ingénieurs militaires de la Renaissance. Ainsi, l'ingénieur italien Aurelio de Pasino préconisait en 1579



Fig. 1 : le château et le village, vus du sud.

de protéger la base des fortifications de hauteur contre les tirs de sape de l'artillerie (précaution qui s'avérera utile à Mâlain)⁵.

À la lumière des fouilles archéologiques, il apparaît que ces grands murs de soutènement retiennent d'importants remblais qui comblent le vide laissé entre nouvelles et anciennes constructions, et qui parfois aussi recouvrent des structures antérieures. La lecture stratigraphique a révélé une stratigraphie inversée. Sous une couche d'occupation fin XVI^e-début XVII^e siècle, on trouve d'épaisses couches de remblais, dans lesquelles les artefacts contemporains des nouvelles constructions sont proportionnellement plus nombreux dans les couches les plus profondes. Des épandages cendreux avec des reliefs de repas et du matériel contemporain à la construction sont fréquemment scellés sous d'autres remblais au mobilier plus hétérogène. Il ressort aussi que ces couches de remplissage

5. PASINO (Aurelio de), *Discours sur plusieurs points de l'architecture de guerre*. Anvers : Christophe Plantin, 1579, p. 33 et 62. Un exemplaire de cet ouvrage, assez peu diffusé en France, est conservé à la B.M. de Dijon (cote 11 133) ce qui laisse penser qu'il pouvait être connu au XVI^e siècle dans les environs de Dijon.



Fig. 2 : le château vu du sud. Photo aérienne R. Goguey, 2000.

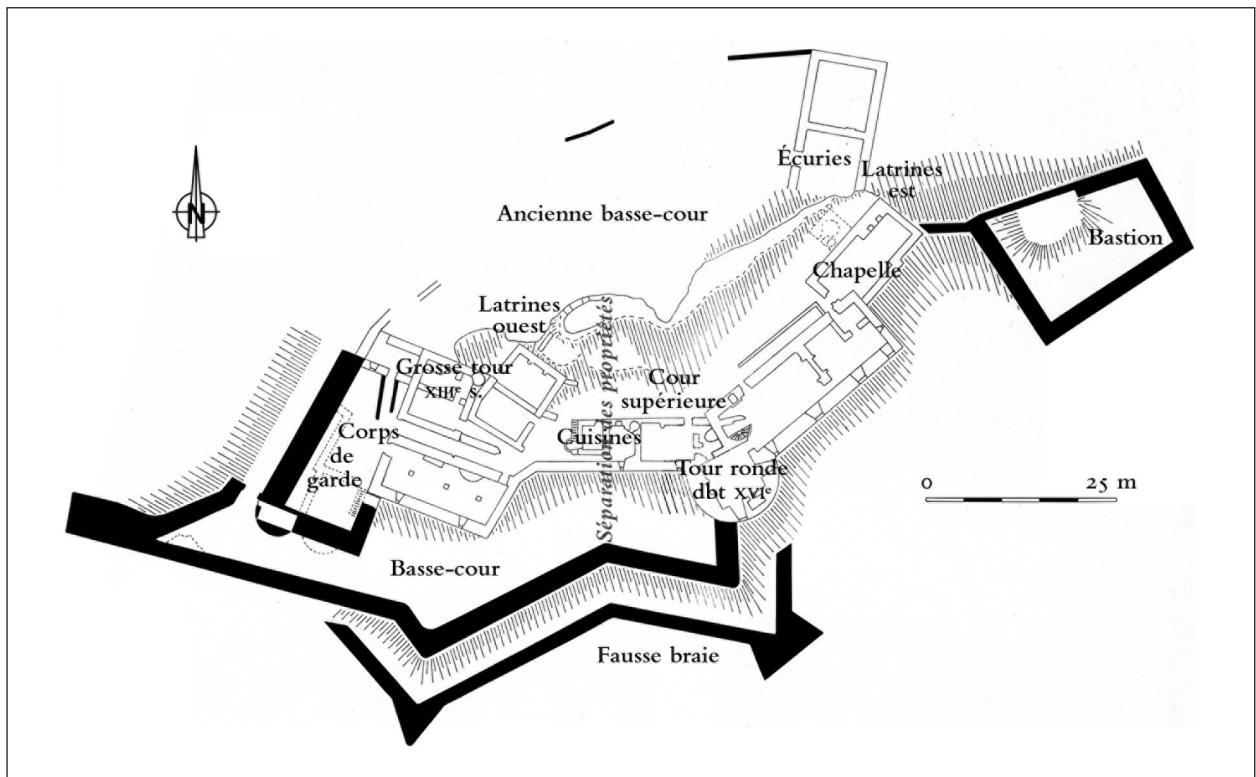


Fig. 3 : plan du château. En noir, les constructions de la fin du XVI^e siècle (dessin N.K.).

riches en artefacts divers proviennent toutes du château. On peut donc supposer que l'on a déplacé des matériaux provenant de la basse-cour médiévale, sise au nord du château, qui aurait été abandonnée et démontée pour fournir des matériaux à la construction de la nouvelle basse-cour. En effet, les matériaux de remplissage n'avaient pas de valeur particulière, mais il aurait été coûteux en temps et en effort de les faire monter jusqu'au sommet du rocher. Logiquement, les bâtisseurs se sont donc servi de tous les matériaux disponibles près du sommet pour monter les sols des terrasses jusqu'au niveau des courtines.

La démolition de cette première basse-cour a également entraîné une modification du chemin d'accès. On reconnaît pour l'heure sur la face nord un chevauchement de terrasses segmentées liées à la circulation et plus ou moins consolidées par deux types de murs de soutènement, datables respectivement du début du XIII^e siècle et de la fin du XVI^e siècle.

Les dépotoirs trouvés en fouilles ont contribué à éclaircir l'histoire du château. À l'exception de celui qui a été localisé sous les latrines orientales et qui est plus précoce, tous les dépotoirs se sont développés à partir de la fin du XVI^e siècle sur l'emprise d'anciennes constructions arasées ou de carrières de pierres récentes ouvertes sur la face nord de l'arête. Ils ont en commun un volume important de cendres mêlées à des gravats architecturaux, des os animaux et de la vaisselle (céramique et verre) de la fin du XVI^e siècle. L'étude de cette dernière atteste une dispersion importante du mobilier, puisqu'on retrouve des éléments en connexion dans les moitiés est et ouest du château, et qui ont été dispersés dans un laps de temps assez court.

Les éléments datables retrouvés tant dans les remblais de construction que dans les dépotoirs, notamment les nombreuses monnaies, permettent d'avancer une datation précise pour l'édification de la basse-cour et du corps de garde : l'année 1594⁶.

6. Voir l'étude numismatique, p. 144-145.

Le château de Mâlain à la lumière des chroniqueurs bourguignons

Que savons nous des occupants du château en cette fin du XVI^e siècle ?

Les chroniqueurs bourguignons contemporains des guerres de Religion⁷, les archives tant locales que nationales⁸ et les historiens régionaux⁹ nous renseignent utilement sur la période étudiée.

Suite à l'assassinat de deux des trois frères Guise à Blois (23-24 décembre 1588), la capitale bourguignonne s'est ralliée à son gouverneur, Charles de Lorraine, duc de Mayenne (le dernier des Guise) et lieutenant général de la sainte Ligue, parti catholique ultra-conservateur opposé au roi Henri III et à Henri de Navarre. S'ensuit une guerre civile partielle-

7. Gabriel Breunot et le chanoine Pépin : GARNIER (Joseph), *Journal de Gabriel Breunot, conseiller au Parlement de Dijon, précédé du livre de souvenance de Pépin, chanoine de la Sainte-Chapelle de cette ville*. Dijon : Rabutot, 1864. (Analecta divionensis, 1 à 3).

Cuny : OURSEL (Charles), *Deux livres de raison bourguignons : le livre de Cuny, chronique dijonnaise du temps de la Ligue, et le livre de la famille Robert, notes sur le village de Couhey*. (Extrait des Mémoires de la Société Bourguignonne de Géographie et d'Histoire, t. XXIV). Dijon : Nourry, 1908.

Claude Sullot : DURANDEAU (J.), *Le journal de Claude Sullot, procureur au parlement de Dijon, t. 1, 1588-1613*. Dijon : imp. Sirodot-Carré, 1911.

Guillaume de Saulx-Tavannes : TAVANNES (Guillaume de Saulx, seigneur de), *Mémoires des choses advenues en France ès guerres civiles depuis l'an 1560 jusques en l'an 1596*, in : *Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. XXXV. Paris : Foucault, 1823, p. 235-428.

8. Archives départementales de la Côte-d'Or, Archives municipales de Dijon, bibliothèque municipale de Dijon, bibliothèque municipale de Roanne (fonds Vichy), Archives Nationales (fonds Choiseul).

9. COURTÉPÉE (Abbé Claude), *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, 7 t.s.l., s.n., 1775-1788 ; 2^e éd. : 4 t. Dijon : Lagier, 1847 ; 3^e éd. : Paris : Horvath, 1967 (introduction de P. Gras et J. Richard) ; 4^e éd. : Lons-le-Saulnier : Art et littérature, 2001.

GARNIER (Joseph), *Correspondance de la mairie de Dijon extraite des archives de cette ville*, t. II. Dijon : Rabutot, 1870.

GROS (Louis.), *Le Parlement et la Ligue en Bourgogne*, in : *Revue bourguignonne*, t. XX, 1910. (Études sur la Réforme et les Guerres de Religion en Bourgogne, 3).

DROUOT (Henri), *Mayenne et la Bourgogne : étude sur la Ligue (1587-1596)*, t. I-II. Paris : Picard, 1937.

ment financée par des puissances étrangères ennemis (Espagne et Angleterre), qui opposa les catholiques extrémistes aux catholiques modérés royalistes alliés aux protestants.

C'est dans ce contexte que s'illustre l'un des seigneurs de notre château : Edme de Mâlain-Lux (1557-1613). Cet aristocrate aventurier, capitaine de cinquante hommes d'armes, est le neveu de l'archevêque de Lyon Pierre d'Épinac, c'est-à-dire l'une des têtes pensantes de la Ligue. Présent aux États de Blois comme député de la noblesse au bailliage de Dijon, ce courtisan proche de Henri III sauve *in extremis* la tête de son oncle (et père adoptif) qui est finalement emprisonné. De retour en Bourgogne où il exerce la charge de gouverneur de la citadelle de Chalon-sur-Saône, il constate la perte de sa place forte, surprise par les ligueurs (peut-être avec son accord) pendant son séjour à Blois¹⁰. On le retrouve en mars 1589 à l'abri des murs de son château de Mâlain avec toute sa famille, où il se déclare neutre (pas pour longtemps)¹¹. Son séjour au château dura six années. Il prit fin au lendemain de la « bataille » de Fontaine-Française (5 juin 1595), victoire remportée par Henri IV sur l'armée espagnole qui menaçait Dijon ralliée la veille même à la cause royaliste.

Pris dans la tourmente des événements, le château de Mâlain connut les vicissitudes de ses seigneurs. D'ailleurs, tous ne pouvaient y résider en même temps : Edme de Mâlain, sa femme et ses enfants¹², quelques domestiques, les gens d'armes (compagnie et garnison), la famille de certains officiers, les visiteurs de marque et leur suite (notamment Pierre d'Épinac de mars à

octobre 1594)¹³ plus des prisonniers... la population concernée pouvait dépasser une centaine d'individus. Le château était trop exigu pour contenir cette foule ; une partie de la garnison résidait au village, les hôtes de marque pouvaient bénéficier d'une grande maison noble bâtie au village, au pied du château.

Le seigneur de Mâlain fut tour à tour neutre (mars-avril 1589), royaliste (avril 1589-janvier 1590), ligueur (janvier 1590-juin 1594)¹⁴, puis de nouveau royaliste, le tout plutôt en fonction de ses intérêts que de ses convictions. Durant toute cette période, il seconda avec zèle des expéditions en Bourgogne pour l'un ou l'autre des partis. Convoqué avec sa troupe par Mayenne, il participa à des engagements armés tant à Paris (août 1590) qu'à Rouen (février-mai 1592). Lors de cet éloignement forcé, le duc de Mayenne ordonna au parlement de payer la garnison du château en l'absence de son seigneur, à savoir 10 écus par mois au capitaine et 4 à chacun des quinze soldats¹⁵. L'année suivante, on apprend que cette garnison permanente du château est appuyée par une compagnie plus importante, appelée les « 55 de Mâlain », et placée sous l'autorité du seigneur de Mâlain-Lux¹⁶.

En temps ordinaire, les déplacements fréquents effectués d'un lieu à l'autre étaient occasion à coups de main divers et variés (embuscades, vols et rapts), la compagnie du sieur de Lux s'était aussi assurée une réputation de croque-mouton¹⁷. Dûment raccompagnés au château, les prisonniers étaient méthodiquement rançonnés¹⁸. Quand on voit l'importance des travaux réalisés à cette époque, on peut penser que les prisonniers étaient également

10. TAVANNES, Mémoires..., p. 476. « [1589] Le duc de Mayenne ayant passé audict temps en Bourgogne, s'estoit par intelligence, pour la somme de six mille escus, selon le bruit qui en courroit alors, ou autrement, saisi de la citadelle de Chalon sur la riviere de Saône, l'ayant surprise à ceux qui y commandoient pour le baron de Lux, qui en estoit lors gouverneur, de son consentement, ainsi qu'on disoit, et qu'il n'avoit distribué au parlement de Dijon les lettres du roi dont il estoit chargé. »

11. GARNIER, Correspondance... t. II, p. 203 ; p. j. n° 1.

12. Un fragment de branche de corail poli atteste l'emploi de cette parure prophylactique au cou d'un nourrisson issu d'une classe aisée.

13. Le 13 mai 1594, Pierre d'Épinac signe sa lettre de soumission au roi au château de Mâlain où il séjournait sept mois. DROUOT, *Mayenne et la Bourgogne...* t. II, p. 308 ; BnF, ms fr. 23 195, f° 127 ; *Reg. Parl.*, III, 462.

14. GARNIER, *Correspondance de la mairie de Dijon...*, t. II, p. 320-321, p. j. n° 2.

15. ADCO, C 3 351, f° 34, p. j. n° 3.

16. DROUOT, *Mayenne et la Bourgogne...* t. II, p. 164, n° 1.

17. OURSEL, *Le livre de Cuny...* p. 328-329, p. j. n° 5.

18. Par exemple, une demande de rançon pour Capiluti, agent du duc de Nevers, est signée à Mâlain. DROUOT, *Mayenne et la Bourgogne...* t. II, p. 318 : BnF, ms fr. 3 421, f° 145.)

probablement assignés à des travaux forcés pour renforcer la corvée due par les villageois.

La troupe de Mâlain, qui se rend tristement célèbre dans toute la Bourgogne, subit aussi plusieurs revers pendant ses déplacements : en 1593, Edme de Mâlain manque de tomber dans une embuscade à Auxonne. En avril 1594, plusieurs soldats sont tués en se rendant à Dijon. Et en 1595, la garnison est dévalisée au retour de Beaune, où elle s'était rendue pour chercher du vin¹⁹ !

Le château, quant à lui, subit deux importantes attaques. Le 12 mai 1593, la basse-cour du château est pillée, après que « *l'on avoit pétardé le chasteau de Malain*²⁰ ». La porte du château a été victime d'un « pétard », c'est-à-dire d'une charge explosive, vraisemblablement posée de nuit. Gabriel Breunot croit savoir que l'auteur est un allemand de Montcenis, disciple du capitaine Saint-Mathieu, célèbre « *inventeur de petard et saucisses* ». La fouille a permis de retrouver des éléments métalliques qui semblent provenir de la cloche ainsi que la « fusée » d'allumage de ce pétard²¹. En mars 1595, le village de Mâlain est pillé et fourragé en représailles du harcèlement exercé sur les faubourgs de Dijon²². Les chroniqueurs ne disent rien d'une tentative d'attaque sur le château. Néanmoins, la fouille a retrouvé plusieurs boulets de 15 livres, qui ne peuvent provenir que d'une « grande couleu-

19. Échecs de la garnison : GARNIER, *Journal de Breunot...* t. I, p. 325 (20 juin 1593) : « *le mesme jour, nouvelles que M. de Lux, au sortir d'Auxonne, avoit été chargé par M. Odebert, ses gens avoient esté pris, et luy s'estoient sauvé* ». II p. 96 : « *Le 19 [avril 1594] quelques soldats de M. de Lux venans en ceste ville, entre autres Vercelin, Ponier fils ont esté chargés vers Velars par ceux de Vergi ; Ponier est terrassé, reçoit un coup au bras qui a percé, un coup sur les reins et sans Vercelin qui tira il eut esté tué, deux autres y sont encore demeurés sur place* ». II, p 468 : « *Le quatriesme et mesme jour [mars 1595], l'on a nouvelles que la garnison de Malain estant au chemin de Beaune pour amener du vin au chasteau de Mâlain a esté rompue ; dix prisonniers et beaucoup dévalisés.* »

20. GARNIER, *Journal de Breunot...* t. II, p. 309, p. j. n° 4.

21. Voir ci-dessous p. 140. Les éléments du pétard posé devant la porte de la basse-cour nord ont été retrouvés dans les couches de remblais du corps de garde, remblais provenant de la démolition de la basse-cour nord incendiée.

22. Ibid., t. II, p. 474, p. j. n° 7.



Fig. 4 : impact de boulet sur la face est de la tour ronde (photo N.K.)

vrine ». Certains de ces boulets ont été retrouvés en face du logis principal du château, où ils avaient dû être entreposés dans un but décoratif. D'autres, brisés, ont été retrouvés dans les dépotoirs. La garnison de Mâlain, qui ne possédait pas d'artillerie lourde, n'avait aucune raison de posséder de telles munitions. Ces boulets ont donc vraisemblablement été tirés par les grandes couleuvrines des troupes ligueuses de Dijon, pendant le pillage du village²³. Mais le bombardement semble avoir été symbolique : sur huit boulets retrouvés, seuls deux étaient brisés²⁴. Un seul point d'impact probable, à l'est de la tour ronde, pourrait être mis en relation avec cette escarmouche (fig. 4).

Le récit de ces deux attaques permet de mieux comprendre les raisons des grandes constructions entreprises en 1594. Cet important chantier a sans doute été décidé suite à la prise de la basse-cour de mai 1593, lorsqu'il est apparu que les défenses avancées du château étaient insuffisantes. Ces travaux, menés en

23. Voir ci-dessous p. 140 et GARNIER (Joseph), *L'artillerie de la commune de Dijon d'après les documents conservés dans ses archives*. Dijon : E. Jobard, 1863.

24. À grande distance, la couleuvrinerie ne détruit que les parapets. Voir FAUCHERRE (Nicolas), *Places fortes : bastions du pouvoir*. S. l. : Rempart, 1986, p. 21.

toute illégalité²⁵, furent achevés très rapidement, comme en témoigne la négligence esthétique du parapet, et ils étaient achevés le 27 juin 1594, quand Edme de Mâlain se ralliait à la cause royaliste²⁶. On peut donc penser que les travaux furent hâts en prévision de son revirement politique programmé. En effet, après ce changement de camp, le château se trouvait en première ligne à l'ouest de Dijon, et les harcèlements incessants opérés par la garnison dans les faubourgs occidentaux dijonnais²⁷ entraînèrent en représailles la mise à sac du village de Mâlain avec un probable bombardement du château depuis la face sud ; les précautions s'avérèrent donc utiles face à l'artillerie dijonnaise.

Pour anecdote, des recharges de matériaux postérieures au 27 juin 1594, sans doute rapportées sur des remblais insuffisamment tassés, ont été observées dans la stratigraphie tant de la basse-cour que du corps de garde, avec présence de noyaux de pêches carbonisés. Ces fruits d'être montrent donc que ces derniers remblais sont de peu postérieurs à juin 1594.

Cité dans un document daté de 1422, un mur était censé partager le château en deux propriétés distinctes²⁸. Cependant, pour des raisons évidentes de sécurité, il semblerait que les deux seigneurs respectifs, à savoir Edme de Mâlain pour la moitié orientale et Jean de Sercey (ce dernier n'étant jamais mentionné par les chroniqueurs) pour la moitié occidentale, se soient conciliés pour une défense commune, leur entente aboutissant à une démolition partielle dudit mur. Ajoutons à cela que la dispersion du mobilier ne tient pas compte d'une quelconque séparation.

25. Ordonnance du parlement de Dijon sur la restriction des fortifications privées, dans DROUOT, *Mayenne et la Bourgogne...*

26. *Ibid.*, t. II, p. 172 ; p. j. n° 5.

27. P. j. n° 6.

28. Bibliothèque municipale Roanne, fonds Vichy, 20/F, V 54/4. Édition : MOUILLEBOUCHE (Hervé), *Dans les archives des seigneurs de Mâlain : étude de la seigneurie de Mâlain et de ses fiefs (Marigny-le-Cahouët, Sainte-Marie-sur-Ouche, Échannay, Commarin) d'après les documents conservés dans le fonds Vichy de la bibliothèque municipale de Roanne*. Dijon : Groupe Archéologique du Mesmontois, 1994. (Cahier du Mesmontois n° 59).

Ayant changé de camp à temps, le seigneur de Mâlain seconda le duc de Biron lors de la reconquête de 1595, négocia la reddition de Dijon et s'illustra même au combat de Fontaine-Française aux côtés d'Henri IV. Promu lieutenant de Bourgogne en 1596, il pacifia la province et participa à la guerre de Savoie (1600). Son amitié avec Biron alors gouverneur de Bourgogne l'entraîna dans une conspiration royale (1602) qui le fit connaître jusqu'aux Pays-Bas²⁹. Découvert, il se réfugia temporairement dans son château de Mâlain avant de traverser la frontière comtoise³⁰. Néanmoins, ses aveux obtinrent un pardon royal.

Au commencement du XVII^e siècle (1607), le roi Henri IV décréta le démantèlement des places fortes jugées dangereuses pour la sécurité intérieure³¹. Le château de Mâlain figurait sur la liste des châteaux à détruire. Toutefois, l'officier royal chargé de l'application du décret n'étant autre qu'Edme de Mâlain-Lux, il n'y eut jamais de financement provincial pour sa démolition...

Ces quelques lignes permettent donc de montrer que l'histoire du château de Mâlain pendant la Ligue, grâce aux textes et à l'archéologie, est connue avec une assez grande précision. Les textes en revanche seront d'assez peu de secours pour les deux autres pans de recherches ouverts sur le château de Mâlain : d'une part, sur les formes d'implantations castrales précoce sur l'arête rocheuse, d'autre part sur la culture matérielle castrale médiévale et moderne de l'est dijonnais.

29. METEREN (Emanuel van), *L'Histoire des Pays-Bas d'Emanuel de Meteren, ou Receuil des guerres, & choses memorables advenues tant es dits pays, qu'es pays voisins, depuis l'an 1315 jusques à l'an 1612. Corrigé & augmenté par l'auteur mesme, & enrichi outre la carte du Pays-Bas, de près de cens portraits des principaux seigneurs desquels il est fait mention en ceste histoire*. Traduit de Flamand en Francoys par IDL Haye avec l'avie de l'auteur. La Haye : H. J. de Wouw, 1618, f° 520-522.

30. GUIBERT (Roger), *Contribution à l'histoire de Mâlain. I : les seigneurs*. Mâlain : Groupe Archéologique du Mesmontois, s.d.

31. ADCO, C 3075.

Pièces justificatives

I

1589, mars. — Le baron de Lux promet à Fervaques d'observer la neutralité.

La captivité de son oncle l'archevêque de Lyon, l'a obligé de se renfermer dans sa maison, et de persévéérer dans cette ligne de conduite. Néanmoins il lui promet de ne rien entreprendre contre l'autorité du duc de Mayenne.

« Monsieur. Jez receu saille qu'il vous a pleu m'escrire, part laquelle vous me faicte savoir que vous voudryés aittre assurez du lyeu où je veus alez. Croyés, je vous supplye que depuis que je ne vous est veu, je n'est changez de résolution, mays la captivitez de Mons. de Lyon, de laquelle l'on m'avoit menasez, m'a jusque à saitte heure faict tenir le céjour de ma mayson. Mays à saitte heure que les chose ce passe come les avés entendue, je suis délibérez de suyvre saitte mayme résolusion, en laquelle j'estois quand je party d'emprais de vous, et vous supplye n'en faire neulle doute, quar cy j'avois changez d'aviz, je le vous dirois aussy librement come je fais la volontez que j'ey et cy je n'estois fort homme de bien et très religieux en ce que je promay, j'usse déjà faict paroître cy me maittay à couvert que j'ay moyen de nuyre à ceus à qui je ne voudrois aittre serviteur. Mais pour fin de saitte, croyés c'il vous plait et l'asurez où il vous plaira que jamais je n'antreprandrez chose qui déplaise à ceus à qui j'ey promis le contraire et aymerois myeus la mort, vous donnan ma parole que d'y manquer, ne voulan qu'il y aye neul de vos parans et serviteurs qui vous serve de meilleur volonté que moy.

De Malain Lux

A Monsieur, monsieur de Farvasque. »

GARNIER, *Correspondance de la Mairie de Dijon...* t. II, p. 203-204.

2

1590, janvier, 20. — Le baron de Lux fait connaître aux Élus sa résolution de servir la sainte Union.

La mort du roi et la mise en liberté de son oncle l'archevêque de Lyon l'ayant rendu libre, il leur annonce sa résolution d'aider à maintenir la religion catholique en cette province sous le commandement du duc de Mayenne et de M. de Sennecey.

« Messieurs,

« Sa toujour esté ma voulonté de ne me désunir du party des catholiques pour l'estre aultant que jeantilhomme de France ; mais du vivant du feu Roy, je pensois en le servant satisfaire à tous les pointz de mon debvoir, et rachepter par ce moien la liberté de Monsieur de Lyon ou pour le moins ne mestre point sa vie en doute, qui m'a tousjour esté et est encore plus chiere et recommandable que la mienne propre. Mais maintenant que le roy est mort, seluy que je dois beaucoup honorer en liberté. Je me suis, par ces deux événemens, résolu de m'unir à mon debvoir, qui est d'ayder à maintenir la religion catholique sous le commandement de Monseigneur le duc de Mayenne et de M. de Senecé en ceste province, affin de satisfaire au contentement de ma conscience et randre à ma patrie et à ceste estat le debvoir et le service qu'en ce temps elle doit atendre de tous les jeans de bien. Je ne vous feray point de protestation par escrit ny par parolle de la fidélité que j'aporte de bien servir, entrant en ce party ; mais bien mes effaictz en donneront tant d'assurance qu'un chascun m'en louera. Cella sera aisé à croire à ceulx qui auront connu mon naturel qui est ennemy de touste tromperie. J'ay deux bons respondans de ce que je dis, encore qu'il n'en faille point, qui sont Messieurs de Lyon et de Senecé, mes oncles, ausquelz particulièrement j'ay donné ma parolle. Et à vous tous, Messieurs, je jure et prometz de vivre et mourir avec vous pour maintenir nostre religion catholique, apostolique et romaine. En ceste affection, que je vous supplie croire m'estre inviolable, je fais prière à Dieu,

*Messieurs, qu'il vous donne heureuse et longue vie.
Au chasteau de Malain ce XX^e janvier 1590.
Vostre bien humble voysin à vous faire service,
De Malain Lux. »*

GARNIER, *Correspondance de la Mairie de Dijon...* t. II, p. 320-321.

3

1592, mai, 16. — Lettre de Mayenne, à Rouen, ordonnant aux Élus d'entretenir la garnison de Mâlain.

« Messieurs. Le chasteau de Malin apartenan au sieur de Lux est fort important au pays comme vous cognoissez et est bien raisonnable qu'il y ayt garnison entretenir au despend de la province. Qui me faict donc prise et néanmoingt ordonne de pourvoir au paiement de la garnison qui sera de quinze soldats a IV escus chasq par mois et X escus pour le capitaine. »

ADCO, C 3 351, f° 34.

4

1593, mai, 12 — Attaque du château de Mâlain.

« Le 12 mai, nouvelles que l'on avoit pétardé le chasteau de Malain, la bassecour pillée. Aucuns disent que ce sont ceux de Vergy, autres que c'est un cousin du capitaine allemand délivré puis peu de jours, qui, estant à Montcenis avec le capitaine Saint-Mathieu, auroit fait course audit lieu. »

GARNIER, *Journal de Breunot...* t. I, p. 309.

5

1594, juin, 27. — Le baron de Lux se déclare royaliste.

« Le mesme jour, l'on a nouvelles que M. de Lux ayant chargé l'escharpe blanche, avoit chargé Prudent et sa troupe, que Prudent s'estoit sauvé, mais que Bouvot de Chastillon, surnommé Lisle, et autres avoient esté prisonniers. Le parti du Roi sera bien fortifié par le changemen susdit, car il a fait ci devant de grandes et braves exploits. »

GARNIER, *Journal de Breunot...* t. II, p. 172.

« Ce lundy matin 27, environ les sept heures, le croque mouton le baron de Luce, villain de race et d'effect, filz de chaulderonnier, traistre a Dieu et a sa patrie, inconstant et tres meschant, qui ja par plusieurs foys a tourné sa casaque, iterum a habandonné l'Union de l'eglise pour adhérer a l'huguenot, est venu proche Dijon, a emmené beaucoup de mouton, a tué des soldatz du capitaine Didier qui le vouloient empêcher. »

OURSEL, *Le livre de Cuny...* p. 328-329.

1594, juin, 28. — Le baron de Lux menace Dijon.

« *Le mesme jour [28 juin], ceux de Saulx le Duc, environ quatre vingt cuirasses, conduits, à ce que l'on dit, par M. de Lux, se présentent autour de la ville, prennent des chevaux, blessent et tuent des vignerons et en emmènent des prisonniers. L'on leur tire de la ville quatre à cinq coups d'artillerie sans effet. L'on tient que c'est la compagnie de M. de Lux.* »

GARNIER, *Journal de Breunot...* t. II, p. 173-174

« *Ce mardy 28 l'ennemy est venu proche Dijon ; il a circuit la ville, sçavoit despuy la porte Saint Nicolas jusques a la porte d'Ouche, et s'en sont allez par dessus la montagne. C'estoit le traistre bijarré le villain baron de Luce, lequel on dict qu'il a mis garnison a Fleurey.* »

OURSEL, *Journal de Cuny...* p. 329.

« *La veille [28 juin], le baron de Lux avec environ quarante chevaux se déclara du parti du Roy de Navarre et vint donner une fougade devant Dijon, où il fut renvoyé avec beaux coups d'artillerie. C'est son coup d'essai. La male mort !* »

GARNIER, *Livre de souvenance de Pépin...* p. 115.

1595, mars, avant le 24. — Pillage du village de Mâlain.

« *La garnison de cette ville va en ce temps fourager et piller le village de Malain, et en ramène force butin. A beau jeu beau retour.* »

GARNIER, *Journal de Breunot...* t. II, p. 474.

Catalogue

Ce catalogue n'est pas exhaustif. Nous n'avons présenté que des objets représentatifs de la fin du XVI^e siècle, à l'exception des céramiques qui mériteraient une étude particulière. Les fouilles du château de Mâlain ont fourni un mobilier tout aussi riche et varié pour le bas Moyen Âge et pour le XVII^e siècle.

L'archéozoologie n'étant pas abordée, mentionnons pour mémoire un échantillonnage important de moutons, volailles et oiseaux (dont canards), coquilles d'œufs et poissons (herbivores et carnassiers).

La céramique architecturale est représentée par quelques éléments de réfection neufs tels la tuile plate à crochet et le carreau de sol non glaçuré (module 14,5 × 14,5 cm), mais ils sont difficilement différenciables des artefacts du Moyen Âge.

Au cours du XVI^e siècle, les corps de métiers sont inspirés par un nouvel art décoratif, le maniérisme, qui se caractérise par le goût de la forme et la sûreté de l'exécution. Cet art, préfigurant le baroque, influence l'ensemble des artefacts. Néanmoins, la culture matérielle de cette période charnière reste assez méconnue en France, et il faut souvent se référer à une bibliographie anglo-saxonne et néerlandaise¹.

Sauf indication d'échelle, tous les dessins sont au 1/1.

Toilette, soin

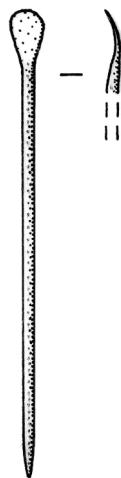
1. Furgeoir / cure ongle - cure oreille

Base cuivre

L. : 6,1 cm

l. : 0,42 cm

D. : 0,155 cm



2. Encadrement de miroir portatif (contenance)

Base stannifère

L. : 4,7 cm

l. : 3,63 mm



1. EGAN (Geoff), FORSYTH (Hazl), Wound Wire and Silver Gilt : changing fashions in dress accessories c. 1400-c. 1600, in : GAIMSTER (D.), STAMPER (P.) ed., *The Age of Transition. The Archaeology of English Culture 1400-1600*, colloque de Londres, 1996. Londres : Society for Medieval Archaeology ; Oxford : Oxbow Books, 1997, p. 215-238 (The Society for Medieval Archaeology Monograph, 15 ; Oxbow Monograph, 98).

DILLY (Georges), PITON (Daniel), TRÉPAGNE (Claude) dir., *Du château de Grigny au siège d'Hesdin, exposition Hesdin 1999*. Berck-sur-Mer : CRADC, 1999. (Nord-ouest Archéologie n° 10).

RAYNAUD (Frédéric) dir., *Le château et la seigneurie du Vuache : Haute-Savoie*. Lyon : SRA Rhône-Alpes, 1992 (DARA 6).

BAART (Jan), *Opgravingen in Amsterdam : 20 jaar stadskernonderzoek*. Amsterdam, 1977

Éclairage

3. Lampe à graisse / chaleil

Laiton

L. : 9,8 cm ; l. : 6,2 cm ; H. : 6,2 cm

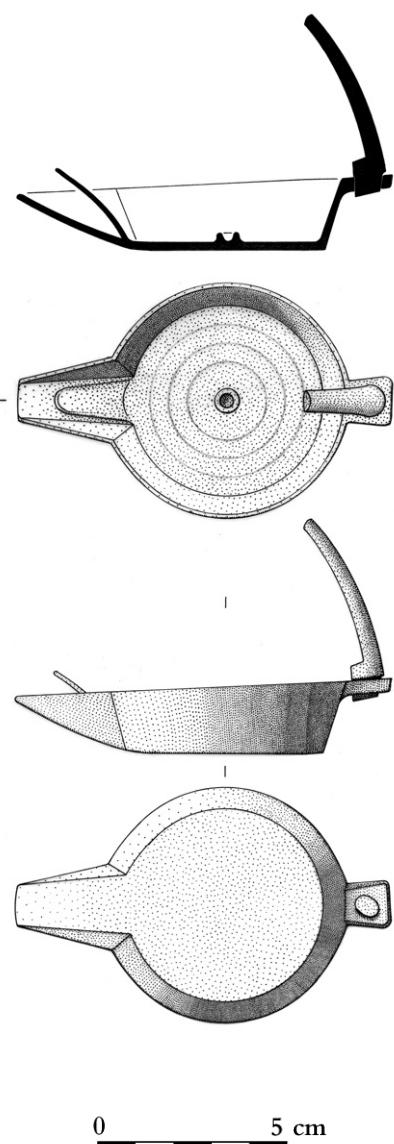
Comparaison :

Château de Saint-Romain (Côte-d'Or) :

GRAPPIN (Serge) dir., *Les fouilles 1981 au lieu-dit « le Vieux Château » (Saint-Romain, Côte-d'Or) : rapport de fouilles n° 8*. Saint-Romain : AREHR, 1981, pl. 10, fig. 1.

Montbéliard (Doubs) :

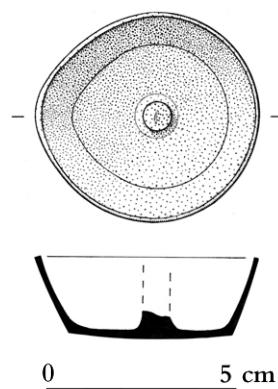
TCHIRAKADZE (Christian), FUHRER (Élisabeth), *En quête d'une mémoire : 10 ans d'archéologie urbaine à Montbéliard*, exposition Montbéliard 1998. Montbéliard : Ville de Montbéliard, 1998, p. 88.



4. Godet récupérateur de croissel

Base cuivre

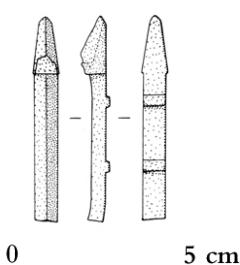
L. : 5,9 cm ; l. : 5,5 cm ; H. : 2,15 cm



5. Élément de couronnement de croissel

Laiton

L. : 5,37 cm, l. : 0,63 cm



Comparaison :

Croissel de Boulogne-sur-Mer.

BARBIEUX (J.) s. dir. *Archéologie urbaine dans le Nord/Pas-de-Calais*, 1993. Notice 103 p. 27 par Éric Belot.



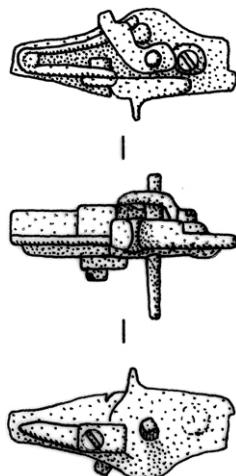
Loisir

6. Breloque (frag.)

Fer

L. : 3 cm ; l. : 1,5 cm

Platine de pistolet à rouet miniature,
Allemagne du sud (Nuremberg ?)



7. Ebauche de dés

Os

L. : 7,25 cm ; section : 0,8 × 0,75 cm

Fragment d'os long facetté.



Comparaison :

REVERSEAU (Jean-Pierre), *Armes insolites du XVI^e au XVIII^e siècle*. Paris : R.M.N. - Musée de l'Armée, 1990, p. 71.



8. Dinette

Base stannifère

L. : 3,65 cm ; l. : 2,65 cm ; H. : 0,65 cm

Écuelle miniature avec décor quadrilobé sur le fond.



Faïence

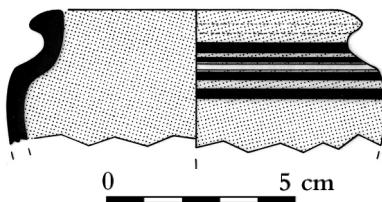
La céramique très abondante est dans son immense majorité couverte d'une glaçure verte caractéristique de la fin du XVI^e siècle et est essentiellement représentée par de la vaisselle de préparation. Notre choix s'est porté à mettre en valeur des faïences inédites de Lyon².

9. Albarelle ou pillulier (frag.)

Faïence

D. ext. : 10 cm ; H. : 3,5 cm

Pâte blanche avec glaçure stannifère bleu clair terne couvrante intérieure et extérieure, décor composé de deux paires de filets bleu foncé autour d'un filet jaune.

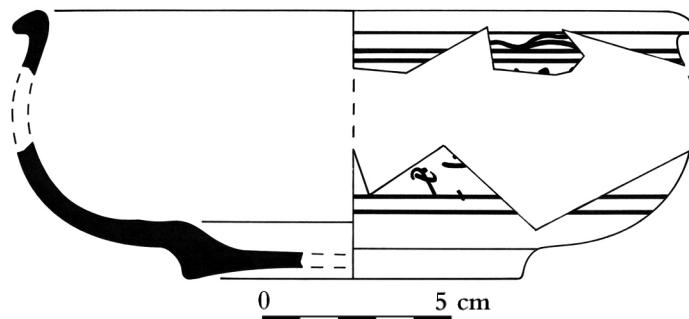


10. Pot (frag.)

Faïence

D. ext. : 18 cm ; H. : 7 cm

Pâte blanche avec glaçure stannifère couvrante intérieure et extérieure, décor bleu.

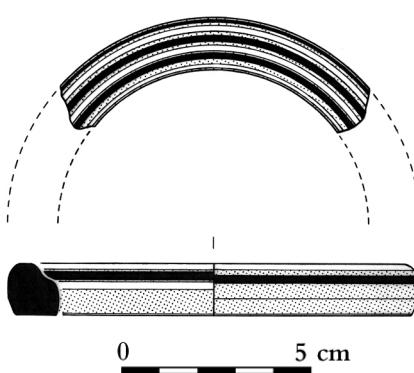


11. Repose-plat (frag.)

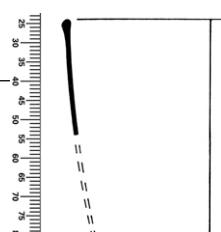
Faïence

D. ext. : 10,9 cm ; H. : 1,35 cm

Pâte fine blanche avec glaçure stannifère composée de filets jaune, bleu clair et bleu foncé.



2. HORRY (Alban), La faïence à Lyon du XIV^e au XVI^e siècle : l'apport des fouilles récentes, in : *Archéologie du midi médiéval*, t. 19, 2001, p. 137-179.



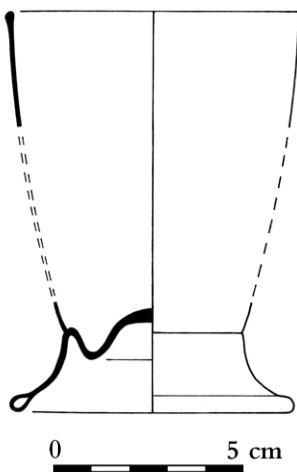
Verrerie

Les fragments retrouvés sont parfaitement représentatifs des lots de verreries étudiés ailleurs pour la fin du XVI^e et le début du XVII^e siècle. Signalons pour mémoire la présence de quelques fragments de verreries « façon de Venise » qui sont des produits de luxe (non illustrés)³.

12. Gobelet

Verre

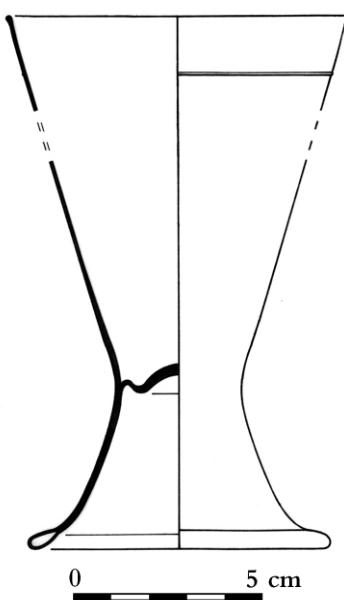
D. sup. : 7,8 cm ; H. : 10,5 cm



13. Gobelet

Verre

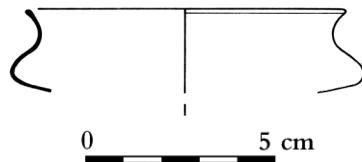
D. sup. : 9 cm ; H. : 14,1 cm



14. Coupe basse

Verre

D. sup. : 8,2 cm



15. Fond de coupe basse

Verre

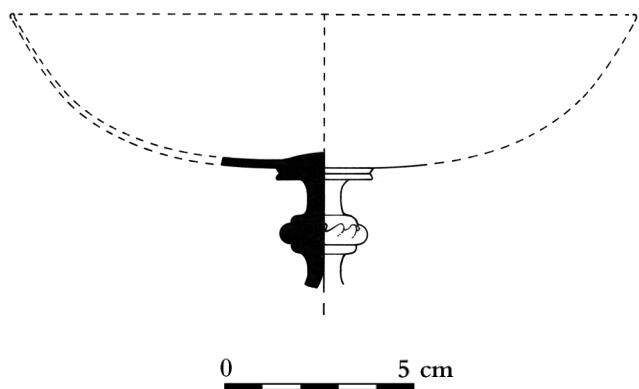
D inf. : 7,2 cm



16. Coupe basse

Verre

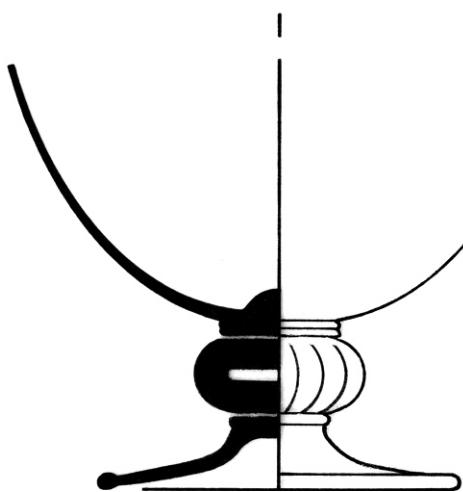
D. sup. estimée : 16,5 cm



3. BAUMGARTNER (Ewin), OLIVIÉ (Jean-Luc), *Venise et façon de Venise : verres Renaissance du Musée des Arts décoratifs*. Paris : Union centrale des arts décoratifs, 2003.

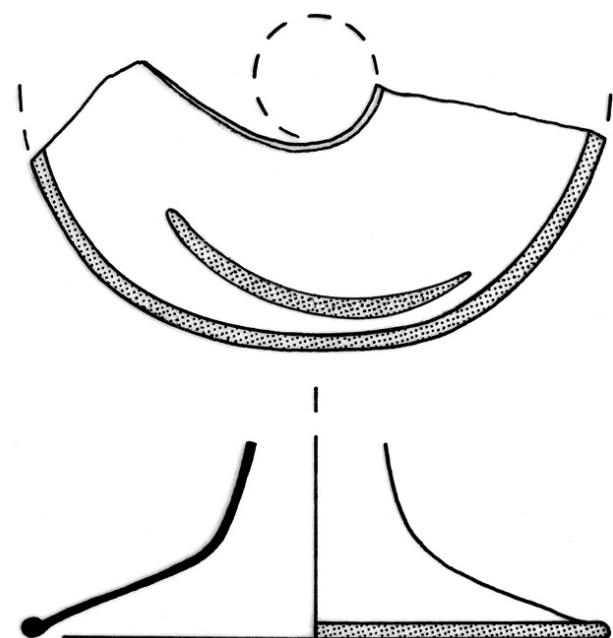
17. Verre à jambe creuse dorée

Verre



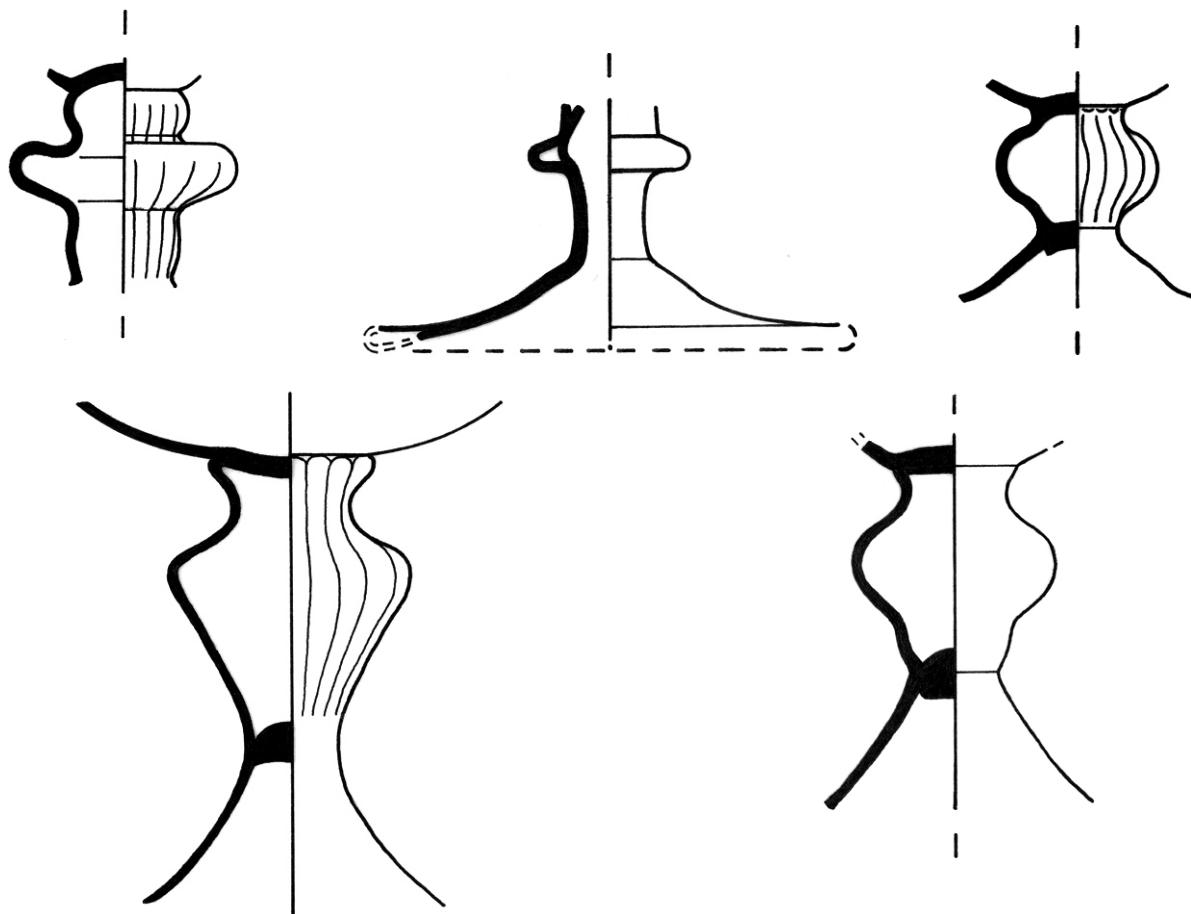
18. Verre à liséré bleu

Verre



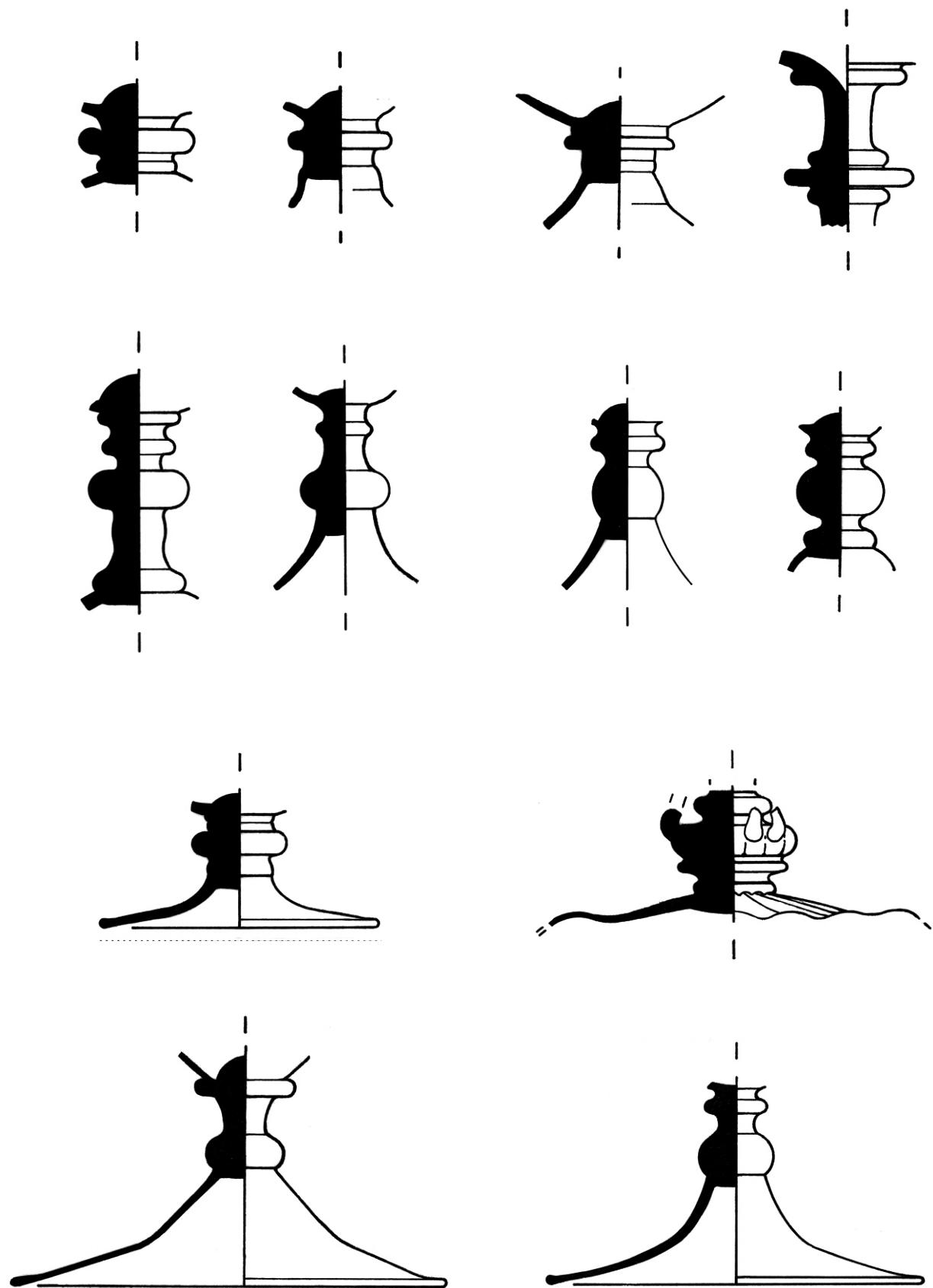
19. Verres à jambe creuse

Verre

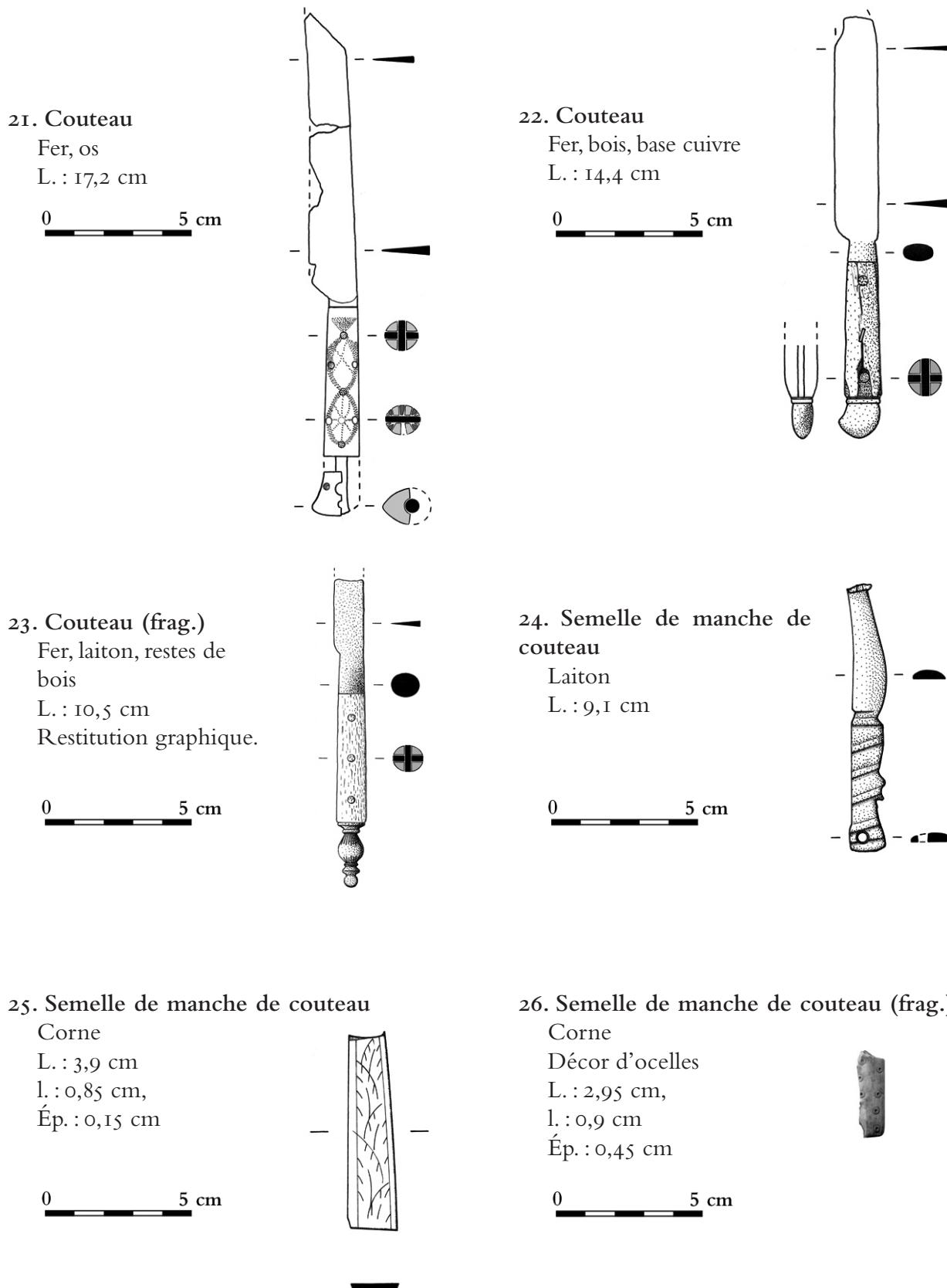


20. Verres à jambe pleine

Verre



Accessoires de la table



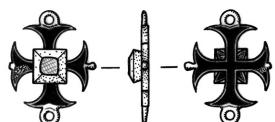
Parure

27. Enseigne de couvre-chef (toque ?)

Or émaillé, pierre semi-précieuse.

La qualité de ce bijou suggère un usage dans les classes privilégiées.

L. : 1,5 cm ; l. : 1,15 cm



1 cm :

28. Anneau

Laiton

D. : 1,8 à 2 cm

H. : 0,6 cm

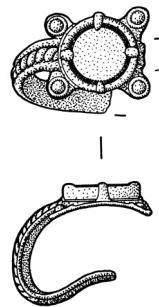


29 a. Bague

Verre et étain

D. : 1,6 à 1,8 cm

D. chaton : 1,2 cm

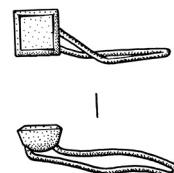


29 b. Bague

Verre et laiton

D. : 2,05 cm

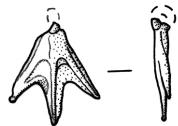
D. chaton : 0,6 cm



30 a. Pendeloque

Verre altéré

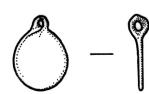
L. : 1,35 cm ; l. : 1,2 cm



30 b. Pendeloque

Verre altéré

L. : 0,95 cm ; l. : 0,7 cm



La piété

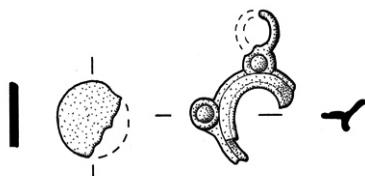
Une série de petits objets témoigne de la ferveur religieuse à la fin du XVI^e siècle, tels les fragments de figurines de dévotion en terre cuite provenant de « boîtes de sainte Reine » dont le centre de dévotion se situe à Alise-Sainte-Reine (non représentés)⁴. Les pèlerins affluaient de loin pour obtenir l’intercession de la sainte.

Cité par H. Drouot, le chroniqueur Carorguy raconte pour la fin août 1593 : « *Les pèlerins qui vont à Ste Reyne sont en sy grand nombre que c'est chose esmerveilable que de touz costez il y en aborde et jusques de Rouan, du pays de Picardie et quasy jusques en Flandres*⁵. »

31. Médaillon reliquaire (frag.)

Base stannifère, verre altéré

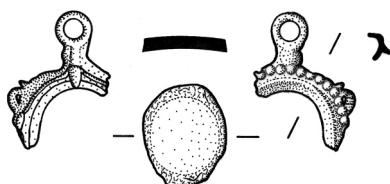
L. : 2,05 cm ; l. : 1,4 cm ; Ép. verre : 0,1 cm



32. Médaillon reliquaire (frag.)

Base stannifère, verre altéré

L. : 1,8 cm ; l. : 1,35 cm ; Ép. verre : 0,15 cm



33. Médaillon reliquaire (frag.)

Base stannifère, cuivre, résidus de verre altéré.

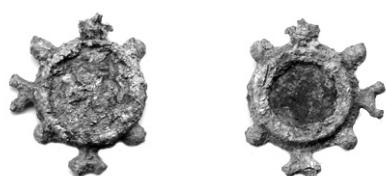
L. : 2,7 cm ; l. : 1,9 cm



34. Médaillon reliquaire (frag.)

Base stannifère, verre altéré

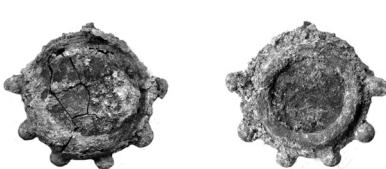
D. : 1,9 cm ; Ép. : 0,6 cm



35. Médaillon reliquaire

Base stannifère

D. : 1,8 cm



36. Enseigne de pèlerinage (Mont-Roland, Jura)

Base stannifère

D. : 2,4 cm



4. RABEISEN (Élisabeth), Les boîtes de Sainte-Reine : témoins du pèlerinage d’Alise (XVII^e-XIX^e siècles), in : BOUTRY (Philippe), JULIA (Dominique) dir., *Reine au Mont Auxois : le culte et le pèlerinage de sainte Reine des origines à nos jours*. Dijon : ville de Dijon ; Paris : le Cerf, 1997, p. 321-349.

5. BRUWAERT (Edmond) (éd.), *Mémoires de Jacques Carorguy*. Paris : Picard, 1880. Cité dans DROUOT, *Mayenne et la Bourgogne...* p. 319.

Accessoires vestimentaires

Les petits accessoires vestimentaires sont largement représentés dans le corpus mobilier avec près de 20 000 épingle, ferrets, agrafes et portes agrafes majoritairement en laiton, sinon en laiton argenté, cuivre et fer étamé.

Trois longueurs d'épingles sont représentatives : celles qui mesurent de 18 à 24 mm sont en laiton argenté, celles qui avoisinent 27 mm (correspondant à un « pouce », ancienne unité de mesure) sont majoritairement en laiton sinon en fer étamé, et celles situées entre 30 et 60 mm (minoritaires) sont soit en laiton soit en cuivre.

Une autre série d'accessoires retient l'attention : les attaches de demi-ceint.

Les demi-ceints sont des ceinturons équipés d'attachments métalliques compartimentant la ceinture et servant à suspendre de menus objets. Elles sont portées par les femmes aisées à la fin du Moyen Âge et se répandent dans les classes modestes du début du XVI^e au milieu du XVII^e siècle. Une quinzaine d'éléments de demi-ceints ont été trouvés à Mâlain dans les unités stratigraphiques du XVI^e siècle.

Les attaches de demi-ceints bourguignons imitent la forme en « queue de paon » de la chape des attaches et mordants du bas Moyen Âge, tout comme les fermoirs de livres, et cette caractéristique se rencontre jusqu'aux Pays-Bas.

L'aire de diffusion des demi-ceints en France est située au nord d'un axe Lyon-Avranches.

Pour mémoire, on constate une simplification des formes de demi-ceints jusqu'au milieu du XVII^e siècle. Les attaches de demi-ceints se déclinent chronologiquement en plusieurs matériaux : argent (XV^e-XVII^e siècle), laiton étamé ou non (XV^e-XVII^e), étain ou plomb (XVI^e et surtout XVII^e). Quelques attaches du XVII^e siècle conservent des traces de passementerie.

Liées aux demi-ceints, des agrafes permettaient la suspension d'accessoires⁶.



Fig. 5 : un demi-ceint avec attaches (mors et agrafe), portant et chaînette terminale.

Pieter Cornelisz Van Ryck,
scène de cuisine,
huile sur toile, 189 × 288 cm
Herzog-Anton-Ulrich-Museum, Brunswick.

6. SAVARY (Jacques), *Dictionnaire universel de commerce, d'histoire naturelle, & des arts & métiers ; divisé en quatre volumes. Ouvrage posthume du Sieur Jaques Savary des Bruslons, continué sur les Mémoires de l'Auteur par M. Philemon-Louis Savary*, 3 vol. Genève : Cramer & Philibert, 1750 (6^e éd. revue, corrigée et augmentée).

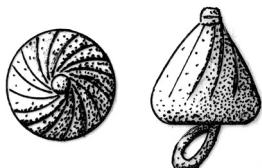
37. Bouton

Verre
D. : 1,4 cm
H. : 1,45 cm



38. Bouton

Verre et fer
D. : 1,4 cm
H. : 2,1 cm



39. Bouton

Verre et fer
D. : 1,45 cm
H. : 1,55 cm



40. Bouton

Verre et fer
D. : 1,1 x 12 cm
H. : 1,3 cm



41. Bouton

Os, fer
D. : 1,45 x 13,5 cm
H. : 1,2 cm



42. Bouton

Os, fer
D. : 1,45 x 13,5 cm
H. : 1,0 cm



43. Bouton

Corne, laiton, fer
D. : 1,35 cm
Ép. : 0,45 cm



44. Bouton

Corne, laiton, fer
D. : 1,5 cm
Ép. : 1,35 cm



45. Agrafe de demi-ceint

Cuivre
L. : 3,0 cm ; l. : 1,6 cm



Un exemplaire similaire conservé au Musée archéologique de Dijon (M.A.D. 996.5.3.1)

46. Agrafe de demi-ceint

Base cuivre
L. : 3,5 cm ; l. : 1,7 cm



47. Agrafe de demi-ceint

Base cuivre
L. : 3,35 cm ; l. : 1,5 cm



48. Agrafe de demi-ceint

Base cuivre
L. : 3,2 cm ; l. : 2,0 cm



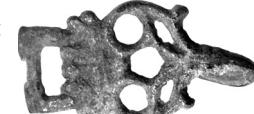
49. Agrafe de demi-ceint

Base cuivre
L. : 3,8 cm ; l. : 2,25 cm



50. Agrafe de demi-ceint

Base cuivre
L. : 3,1 cm ; l. : 1,65 cm



51. Agrafe de demi-ceint

Base cuivre
L. : 2,25 cm ; l. : 1,9 cm



52. Agrafe de demi-ceint

Base cuivre
L. : 2,9 cm ; l. : 1,65 cm



53. Mors de demi-ceint

Laiton étamé. L. : 4,1 cm ; l. : 1,9 cm



54. Mors de demi-ceint

Laiton étamé. L. : 4,9 cm ; l. : 2,95 cm



55. Agrafe de demi-ceint

Laiton étamé, fer. L. : 5,15 cm ; l. : 2,6 cm



56. Mors de demi-ceint

Laiton étamé, fer. L. : 5,15 cm ; l. : 2,6 cm



57. Mors de demi-ceint

Laiton étamé, fer. L. : 3,5 cm ; l. : 2,3 cm



58. Mors de demi-ceint

Laiton étamé, fer. L. : 4,3 cm ; l. : 1,8 cm
Ref : GRAPPIN, *Le vieux Château...* pl. 17.



59. Mors de demi-ceint

Laiton
L. : 2,2 cm ; l. : 2,15 cm



60. Mors de demi-ceint

Laiton, fer
L. : 2,7 cm ; l. : 1,55 cm



Comparaison : VAN OSSSEL (Paul) dir., *Les jardins du Carrousel à Paris : fouilles 1989-1990*, Le rapport de l'équipe, tome II vol. I. Vincennes : S.R.A. d'Île-de-France, 1991, pl. 11-26 fig. 1.

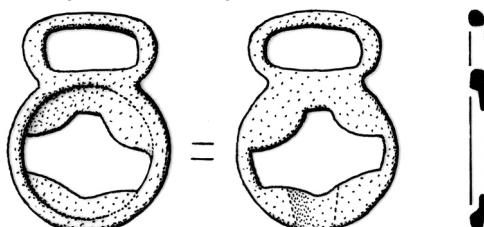
61. Agrafe de demi-ceint

Base cuivre
L. : 2,3 cm ; l. : 1,3 cm



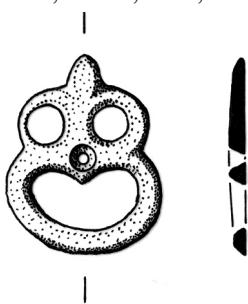
62. Porte-agrafe de demi-ceint

Base cuivre étamé
L. : 2,85 cm ; l. : 21,5 cm



63. Portant

Base cuivre étamé
L. : 2,6 cm ; l. : 2,0 cm



64 et 65. Pendeloques, pommes de ceinture, ou pucelages de demi-ceint.

Richelet (t. II, p. 230)⁷ nomme pucelage « *un agrément qui pendoit au demi-ceint d'argent, et qui étoit fait en maniere de petit-vase ; mais aujourd'hui on ne met plus de pucelage aux demi-ceints.* »

On peut sans doute identifier ces « pucelages » avec deux petites pendeloques retrouvées dans des couches de la fin du XVI^e siècle. Ces pendeloques, dit Richelet, étaient faites en manière de « petits vases ». On peut en effet comparer leur forme à celle d'un flacon à parfum porté en pendentif, « chef d'œuvre de Jean Guichard » représenté en 1561.

64. Pucelage de demi-ceint

Base cuivre

D. : 1,2 cm

H. : 2,5 cm

Ce bijou a été perdu derrière la chapelle.



Élément de comparaison : dessin pour une pomme de senteur ou un flacon à parfum porté en pendentif. Chef-d'œuvre de Jean Guichard. (Dijon, Archives municipales, inv. G 60/32⁸.)



65. Pucelage de demi-ceint

Base cuivre

D. : 1,2 à 1,4 cm

H. : 2,5 cm



Comparaison : GRAPPIN, *Les fouilles 1981 au lieu-dit « le Vieux Château »... pl. 9 fig. 8.*



66. Boucle articulée

Laiton

Objet : L. : 5,0 cm ; l. : 2,8 cm

Boucle : L : 3,5 cm ; l. : 2,8 cm



67. Bouclette

Laiton étamé

L. : 2,35 cm ; l. : 1,9 cm



7. RICHELET (César-Pierre), *Dictionnaire françois, contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise*. Genève : J. H. Widerhold, 1680-1688 (seconde partie).

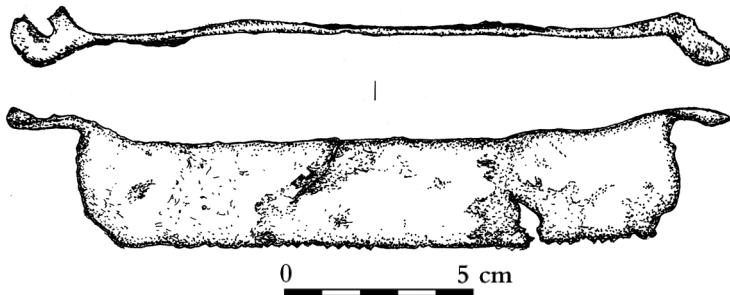
8. BIMBENET-PRIVAT (Michèle), in BARDIÈS-FRONTY (Isabelle), BIMBENET-PRIVAT (Michèle), WALTER (Philippe) dir., *Le Bain et le Miroir, soins du corps et cosmétiques de l'Antiquité à la Renaissance, exposition 2009*. Paris : Gallimard, 2009, not. Ec 91 p. 328.

Équitation

68. Lame d'étrille

Fer

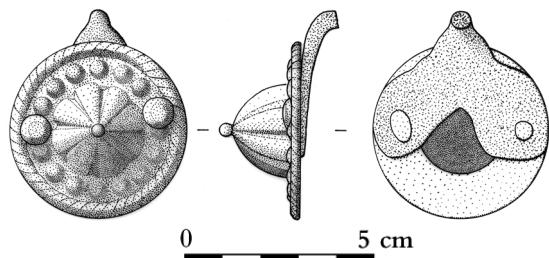
L. : 19,2 cm ; H. : 3,5 cm



69. Bossette de mors de bride

Laiton, fer

L. : 5,5 cm ; l. : 4,6 cm ; H. : 3,1 cm



Membret : La Porterie désigne ce type d'attache sous l'appellation membret (« *Les membrets ou crochets servent à attacher le dessus & dessous de pied.* » p. 419). Au XVI^e siècle, les formes tardo-médiévales circulaires font progressivement place aux corps allongés avec écoinçons.

Ref : LA PORTERIE (de), *Institutions Militaires pour la Cavalerie, et les Dragons. Par M. de La Porterie, Mestre-de-Camp de Dragons, Major du Régiment.* Paris : Guillain, 1754.

70. Membret (attache d'éperon)

Base cuivre

L. : 2,8 cm

l. : 1,5 cm

H. : 1,4 cm



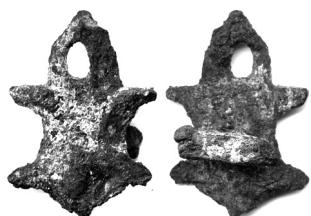
71. Membret (attache d'éperon)

Base cuivre

L. : 2,75 cm

l. : 1,95 cm

H. : 0,9 cm

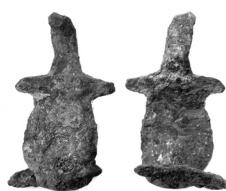


72. Membret (attache d'éperon)

Base cuivre

L. : 2,35 cm

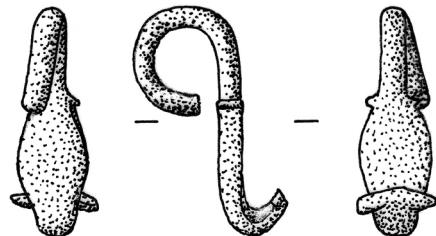
l. : 1,5 cm



73. Membret (attache d'éperon)

Base cuivre

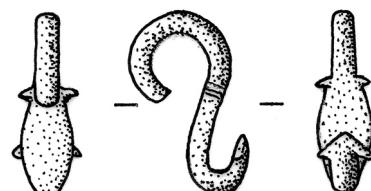
L. : 3,02 cm ; l. 0,98 cm



74. Membret (attache d'éperon)

Base cuivre

L. : 2,52 cm ; l. 0,65 cm



Armement

Les garnisons qui logent à Mâlain pendant la Ligue ont laissé de nombreuses traces de leur passage : fragments d'armes et d'équipement détachés et perdus dans les remblais, équipements obsolètes brisés et jetés dans les dépotoirs, et de très nombreuses munitions, qui semblent avoir été perdues, et non utilisées.

On dénombre 6 appliques décoratives d'armes à feu en os, 3 appliques en corne qui pourraient provenir d'arquebuses, 3 éléments mécaniques provenant de platines à rouet, une dizaine d'éléments de poires à poudre et une dizaine d'éléments métalliques de ceinturons, porte-épées et fourreaux d'armes blanches.

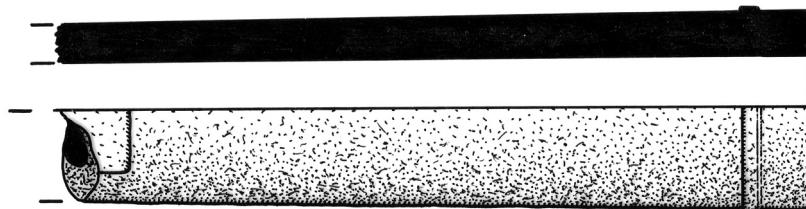
Pièces d'armes à feu

75. Canon pour calibre 13 à 14 mm

Fer

L. : 10 cm

D. : 2,455 à 2,7 cm



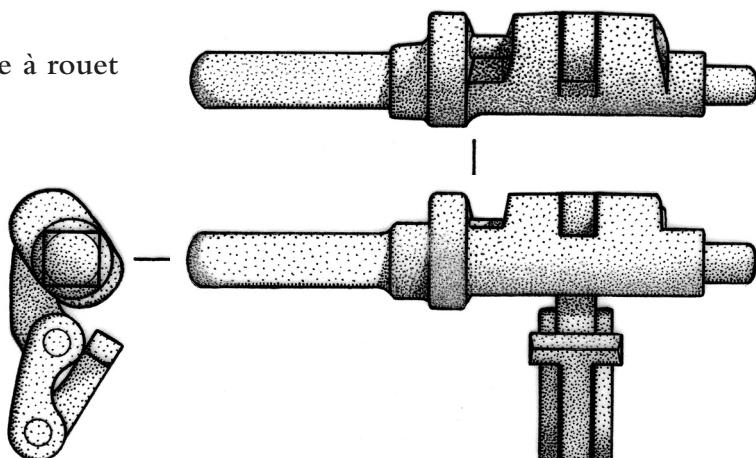
76. Axe de transmission de platine à rouet

Fer

L. : 7,4 cm

l. : 3,55 cm

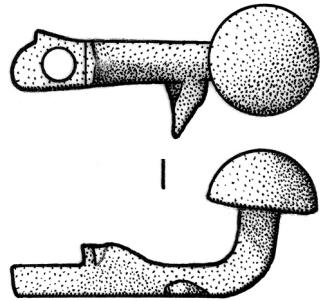
Ép. : 1,5 cm



77. Taquet de sécurité de platine à rouet

Fer

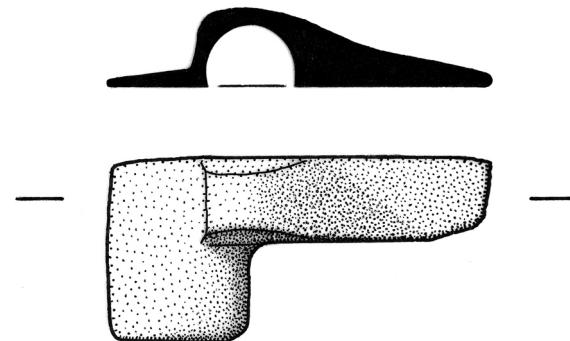
L. : 4 cm ; H. : 1,95 cm



78. Couvre bassinet de platine à rouet

Fer

L. : 5,1 cm ; l. : 2,4 cm ; H. : 1 cm



79. Clé de platine à rouet

Fer

L. : 15 cm



80. Embouchoir d'arme à feu

Os

L. : 2,5 cm ; l. : 2,4 cm ; H. : 1,4 cm



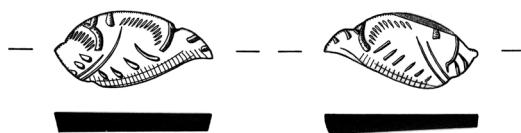
Appliques d'arme à feu. Ces plaques décoratives, appliquées sur les crosses, fûts d'armes à feu ou sur les poires à poudre, étaient généralement d'inspiration cynégétique.

81. Appliques d'arquebuse

Corne

a) L. : 2,1 cm ; l. : 1 cm ; Ép. : 0,25 cm
b) L. : 2 cm ; l. : 0,9 cm ; Ép. : 0,25 cm

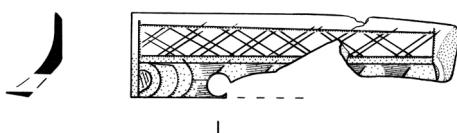
Deux colombes (même contexte stratigraphique).



82. Applique d'arme à feu (frag.)

Os

L. : 4,3 cm ; l. : 1,1 cm



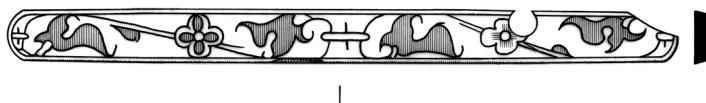
83. Applique d'arquebuse ?

Corne

L. : 8,8 cm ; l. : 0,7 cm ; Ép. : 0,2 cm

Deux exemplaires.

Comparaison : la salle d'armes du musée des Beaux Arts de Dijon conserve un pistolet d'arçon daté de 1595 sensé provenir de Thuringe et orné d'appliques similaires sur le fût.

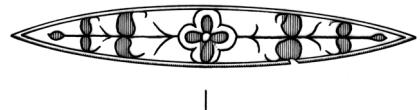


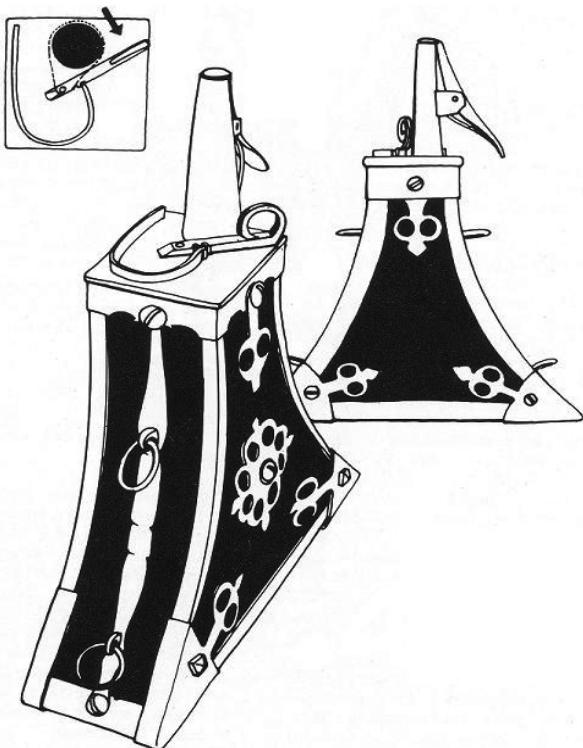
84. Applique d'arme à feu

Corne

L. : 5,8 cm ; l. : 0,8 cm ; Ép. : 0,15 cm

Registre décoratif similaire à la précédente (même contexte stratigraphique).



Pièces de poires à poudre⁹

Exemple de poire à poudre, extrait de :

PÉTARD (Michel), *La buffletterie militaire de 1600 à 1750. Équipements militaires de 1600 à 1870 : catalogue raisonné des équipements de l'homme de guerre, de l'Ancien Régime à la Troisième République*, t. I. Olonne-sur-Mer : Pétard, 1984

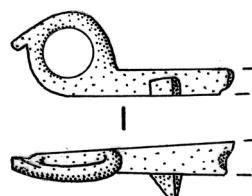
85. Poucier doseur de poire à poudre

Fer

L. : 2,9 cm

l. : 0,8 cm

H. : 1,1 cm

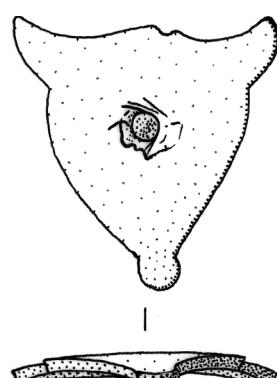


86. Ombilic : renfort de poire à poudre

Base cuivre étamé

L. : 3,5 cm

l. : 3,4 cm



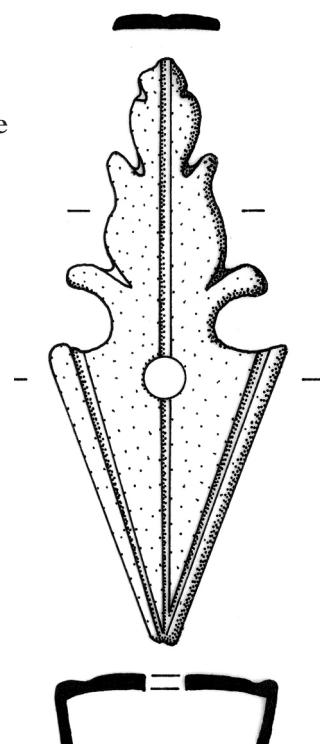
87. Cornière de poire à poudre

Base cuivre

L. : 7,7 cm

l. : 3,15 cm,

Ép. : 0,9 cm

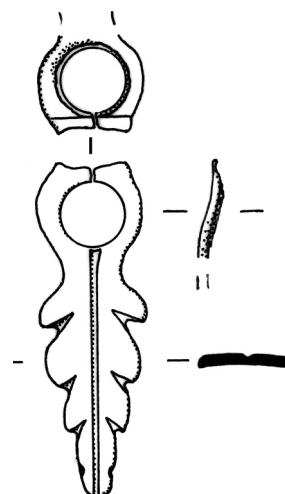


88. Renfort de poire à poudre (frag.)

Base cuivre

L. : 4,4 cm,

l. : 1,4 cm

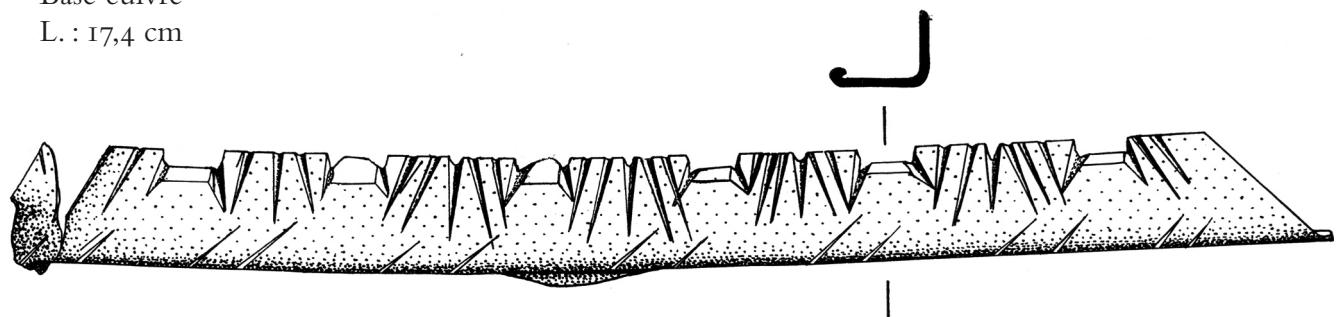


9. MARQUISET (Robert), YVEN (Jean-Pierre), *Poires à poudre*. La Tour du Pin : Portail / Le Hussard, 1990.

89. Renfort de poire à poudre

Base cuivre

L. : 17,4 cm

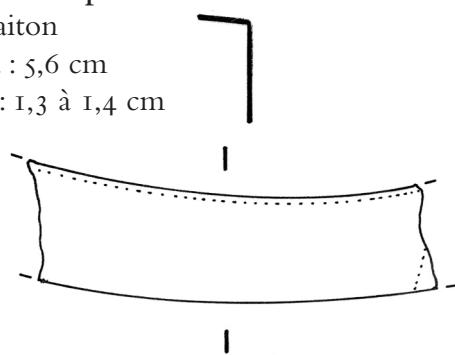


90 Renfort de poire à poudre

Laiton

L. : 5,6 cm

l. : 1,3 à 1,4 cm



91 Piton à vis de poire à poudre

Base cuivre

L. : 2 cm



92. Applique de poire à poudre (?)

Corne

L. : 2,65 cm,

l. : 1,6 cm

Ép. : 0,25 cm

Forme phallique.

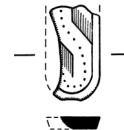


93 Applique de poire à poudre

Corne

L. : 1,25

l. : 0,65



94. Applique de poire à poudre ?

Laiton

D. : 1,7 cm

Masque grotesque, deux exemplaires identiques (même contexte stratigraphique)

Comparaison :

Spécimen identique retrouvé à Rotterdam.



Réf. : BEUNINGEN (H.J.E van), KOLDEWEIJ (A.M.), KICKEN (D.), *Heilig en Profaan 2, 1200 laatmiddeleeuwse insignies uit openbare en particuliere collecties*, éd. Cothen, 2001, p. 404, fig. 1986 (Rotterdam Papers, 12).

Projectiles et artifices

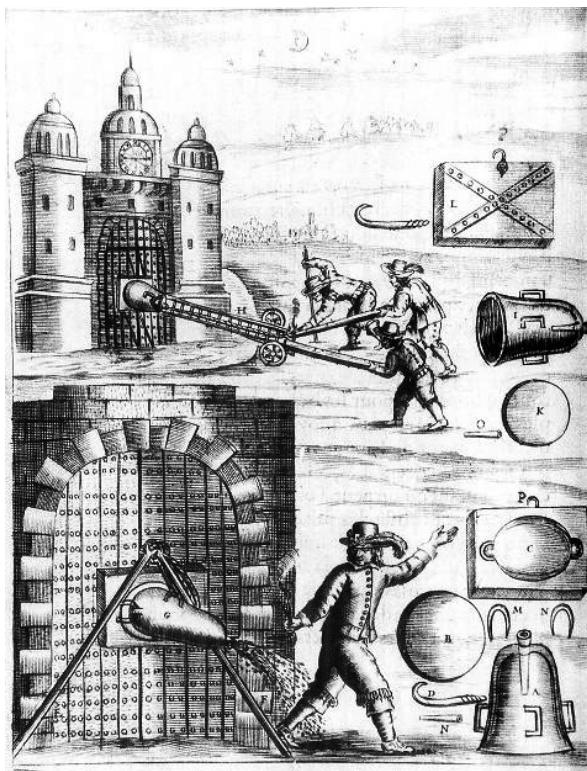
Presque 300 balles ont été inventoriées au château de Mâlain. Elles mesurent de 5 à 15,5 mm, les plus petites correspondent aux chevrotines de chasse, les plus grosses aux balles d'arquebuses. Notons l'absence totale de balles de mousquets. Peu de munitions sont écrasées. Il s'agit donc de munitions qui ont été perdues ; le plomb utilisé n'est pas toujours pur et certaines balles sont même en étain. Leur rotondité n'est pas parfaite et l'essentiel de l'échantillonnage est mal ébarbé et présente même des soufflures ; des grappes et jets de coulée attestent d'une fabrication locale et probablement aussi d'une récupération de matière première sur place (plombs de vitraux mêlés de soudure à l'étain), l'étude des rejets de coulée permet de différencier des grappes de balles et des grappes de chevrotines.

Ces munitions conviennent particulièrement aux arquebusiers à cheval qui devaient constituer la compagnie de Mâlain-Lux.

Huit boulets en fonte de fer ont été retrouvés dans la cour supérieure (poids : 7 kg, diam. : 12,5 cm), ils semblent y avoir été entreposés. Comme les balles, ils sont mal ébarbés. Leur calibre (15 livres) correspond au projectile de la grande couleuvrine qui est une pièce de batterie fréquemment utilisée dans les sièges, portée utile (de but en blanc) : environ 500 mètres, cadence de tir : 10 coups par heure.

Correspondant à ce calibre, huit fragments retrouvés sous les latrines de la face nord semblent avoir été jetés suite à un bombardement, qui est vraisemblablement lié au pillage du village en 1595¹⁰. Breunot précise que la garnison de Dijon se déplaçait régulièrement avec deux grandes couleuvrines tractées chacune par 17 à 21 chevaux.

Un fragment de fonte de fer et un cône fileté en cuivre sont à rapprocher de l'artifice utilisé pour forcer l'ancienne basse-cour du château en 1593¹¹.



95. Fusée de pétard

cuivre

L. : 5,05 cm

D. : 1,0 à 1,7 cm

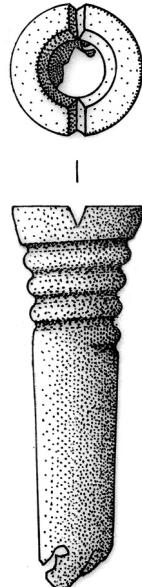


Fig. 6 : MALTHUS (Francis), *Pratique de la guerre : contenant l'usage de l'artillerie, bombes, mortiers, feux artificiels & pétards, sappes & mines, ponts & pontons, tranchées & trauaux, avec l'ordre des assauts aux breches : ensemble vn traité des feux de loye*. s. 1. : chez G. Clovsier, 1650.

10. GARNIER, *Journal de Breunot...* t. II, p. 474, p. j. n° 7.

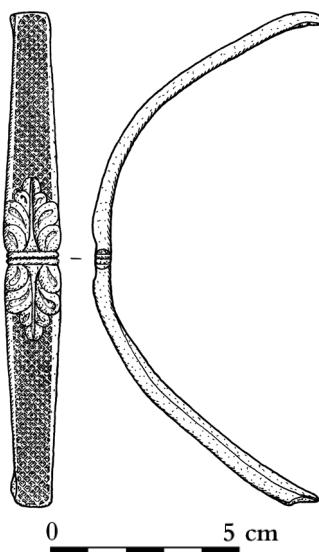
11. *Ibid.*, t. I, p. j. n° 3

Armes blanches

96. Arc de jointure de rapière

Fer

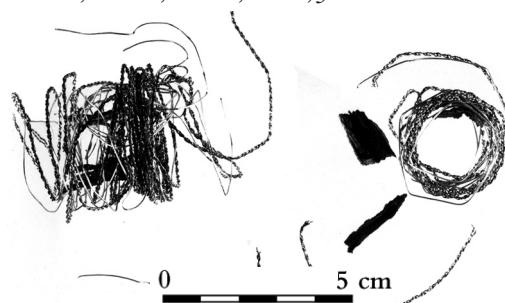
L. : 12,9 cm ; l. : 1,5 cm



97. Filigrane de pommeau d'arme blanche

Or

L. : 2,0 cm ; D. : 2,0 à 2,5 cm



98. Garde de pommeau d'épée

Fer

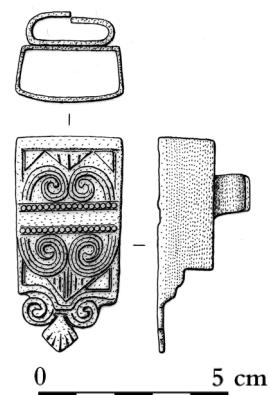
L. : 9,7 cm ; l. : 6,2 cm



99. Chape de fourreau de dague

Fer

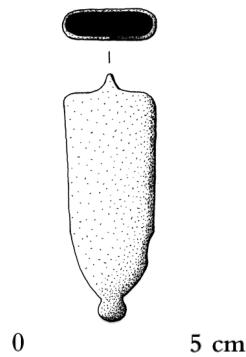
L. : 5,75 cm ; l. : 2,75 cm ; Ép. : 2,3 cm



100. Bouterolle de fourreau

Fer

L. : 6,55 cm ; l. : 2,4 cm ; Ép. : 0,9 cm



101. Bouterolle de fourreau de dague de chasse

Fer

L. : 11 cm ; l. : 4,8 cm ; Ép. : 0,7 cm



Ceinturons et porte-épées : à la fin du XVI^e siècle, l'épée est suspendue au ceinturon par une large enveloppe de cuir, décorée de boucles et d'appliques en forme de bouterolles, de coquilles et de palmettes, appelée le porte-épée. (fig. 7)¹². Le porte-épée est accroché au ceinturon par un crochet et un pendant d'épée. Une lanière de porte-épée, munie de ses appliques, a été retrouvée dans les fouilles de Lyon (fig. 8)¹³. Les boucles et autres garnitures militaires étaient souvent recouvertes d'étain ou d'un engobe noir résultant d'un bain d'huile de lin.

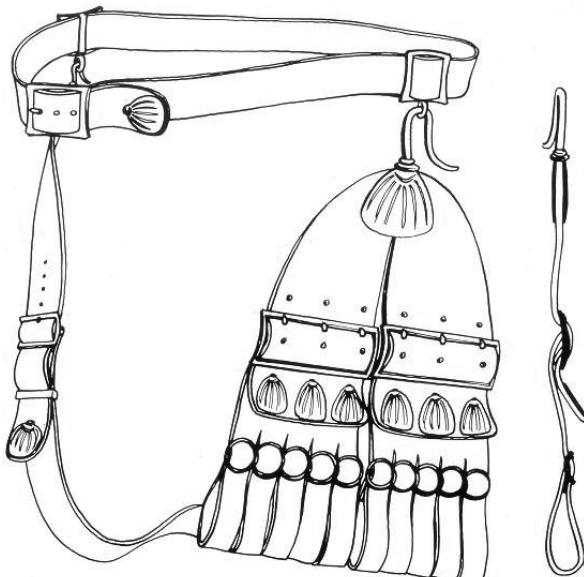


Fig. 7 : ceinturon et porte-épée (in PÉTARD...)

102. Applique de porte-épée

Laiton étamé

L. 2,2 cm ; l. 1,3 cm ; Ép : 0,6 cm



103. Applique de porte-épée

Laiton étamé

L. 1,8 cm ; l. 1,15 cm



Fig. 8 : lanière avec appliques, in ARLAUD, Lyon, les dessous de la presqu'île...

104. Applique de porte-épée

Laiton doré

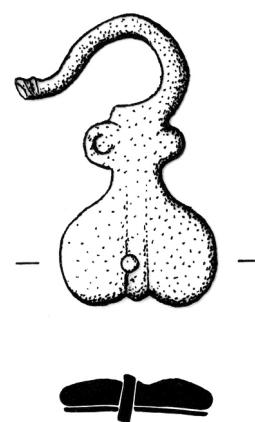
L. 2,1 cm ; l. 1,2 cm



105. Crochet de pendant d'épée

Fer

L : 3,75 cm ; l. : 2,65 cm ; Ép. : 0,65 cm



12. PÉTARD (Michel), *La buffetterie militaire de 1600 à 1750. Équipements militaires de 1600 à 1870 : catalogue raisonné des équipements de l'homme de guerre, de l'Ancien Régime à la Troisième République*, t. I. Olonne-sur-Mer : Pétard, 1984

13. ARLAUD (Catherine) et al., *Lyon, les dessous de la presqu'île*. Bourse, République, Célestins, Terreaux, sites Lyon Parc Auto. Lyon : ALPARA, 2000. (DARA n° 20.)

106. Mors de ceinturon

Fer
L. : 3,4 cm
l. : 1,5 cm
Ép. : 0,75 cm

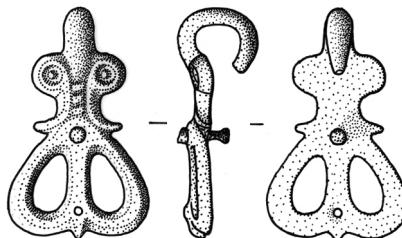
Ref : VAN OSSSEL, *Les jardins du Carrousel...* pl.8-18 fig. 2.



107. Mors de ceinturon

Laiton étamé
L. : 3,0 cm
l. : 1,85 cm

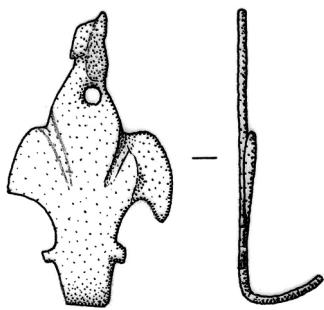
Ref : ENLART (Camille), *Manuel d'archéologie française, depuis les temps reculés jusqu'à la Renaissance. t. III : Costumes.* Paris : Picard, 1916, p. 242, fig. 258-19.



108. Mors de ceinturon

Fer
L. : 3,4 cm
l. : 1,5 cm
Ép. : 0,75 cm

Ref : VAN OSSSEL, *Les jardins du Carrousel...* pl.8-18 fig. 2.



Varia

109. Porte-plumail

Laiton
L. : 4,6 cm ; l. : 3,3 cm.

Élément de comparaison : semblable accessoire de parure figure sur un morion italien de la fin du XVI^e siècle.

Les habits de l'histoire. Londres : Dorling Kindersley ; Paris : Gallimard, 1992, p. 2.



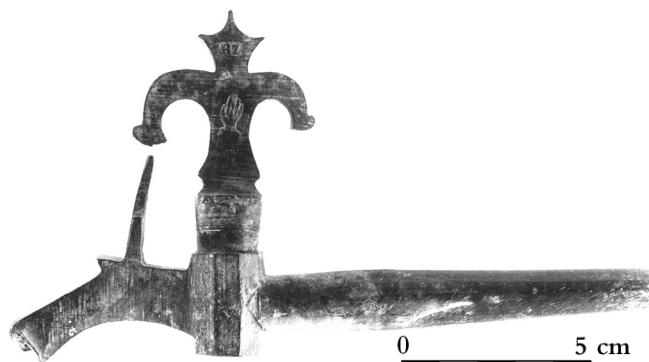
Fig. 9 : morion italien du XVI^e siècle avec porte-plumail (*Les habits de l'histoire*, p. 2)

110. Robinet

Laiton
L. : 15,63 cm ; l. : 8,25 cm

Robinet avec clé poinçonnée d'une main tendue et des initiales HZ : marque de Hans Zeltner, maître robinetier de Nuremberg dès 1587.

Réf. : DRACK (Walter), *Zur Geschichte des Wasserhahns. Die römischen Wasser-Armaturen und mittelalterlichen Hahnen aus der Schweiz und dem Fürstentum Liechtenstein.* Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich 64, Zürich 1997.



Les échanges

Le numéraire de la fin du XVI^e siècle (1567-1595) est représenté par 151 monnaies royales et féodales. Celles qui sont frappées par la Ligue à Dijon sont majoritaires (68 exemplaires). Vingt-quatre monnaies proviennent de Lyon, qui était la principale place financière du royaume au XVI^e siècle. Une douzaine de monnaies féodales proviennent de la principauté des Dombes. On relève également quelques monnaies étrangères en provenance du comté de Bourgogne, du duché de Savoie, mais aussi de Suisse (Sion) et surtout du Piémont : Déciane, Frinco, Montferrat et Passerano (fig. 10). Les monnaies du Piémont sont en fait de fausses monnaies françaises frappées en Italie. Sans surprise, on constate une certaine cohésion entre la provenance des monnaies et les zones sous influence ligueuse. On peut aussi y lire l'importance de l'axe Rhône-Saône à la fin du Moyen Âge.

Les monnaies retrouvées sont toutes de faible valeur, de la « monnaie d'appoint ». Pas d'espèces fortes, ni même de double *parisis* : ce sont les monnaies qui d'ordinaire ne sont pas admises pour le paiement des impôts¹⁴. Ce sont aussi de celles qu'on peut se permettre d'égarer et de laisser aux archéologues ! Des monnaies antiques ont sans doute été victimes d'un « tri monétaire » et jetées avec les monnaies décriées.

On trouve également des jetons de compte et des poids monétaires, indispensables pour vérifier la masse des monnaies. Notons d'ailleurs la présence de deux poids monétaires inédits, qui servaient à contrôler la masse des sols *parisis* en 1593.

La répartition chronologique (fig. 11) montre une sur-représentation des monnaies émises en 1594 et la majorité des monnaies frappées à ce millésime présentent une usure (frais) quasiment nulle.

14. 9 décembre 1592 (ADCO, C. 3070 f° 145 v°) cité par Henri DROUOT et Louis GROS, *Recherches sur la Ligue en Bourgogne*, in : *Revue Bourguignonne*, t. XXIV, 1914, p. 154. Les Élus [royalistes] supplient la Cour d'ordonner aux receveurs de prendre les pièces de « six blancs », parce qu'il n'y en a point d'autres, et que, s'ils refusaient, les garnisons ne seraient plus payées et les places seraient abandonnées.

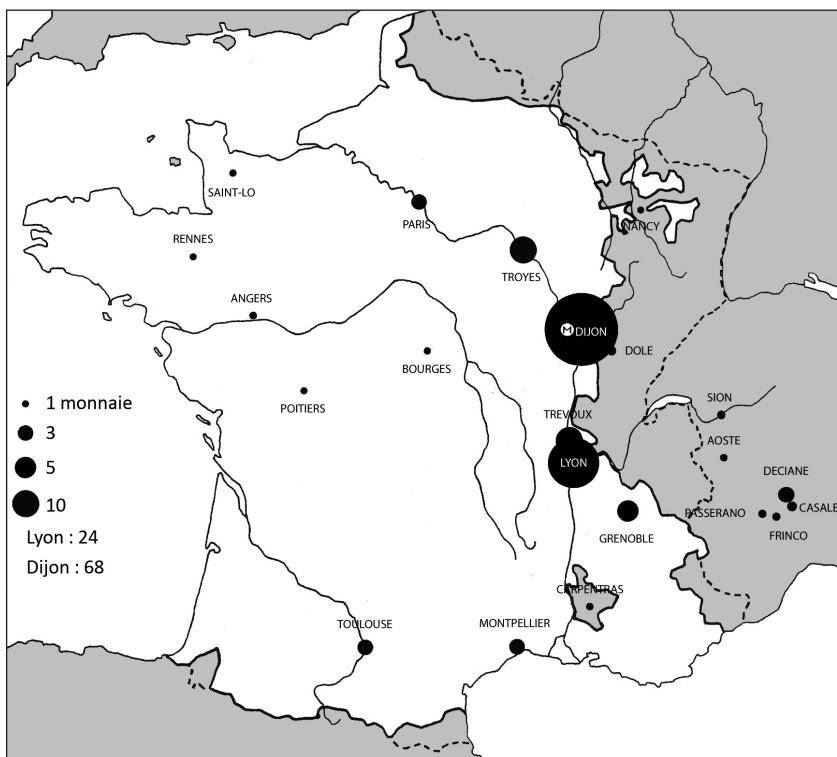
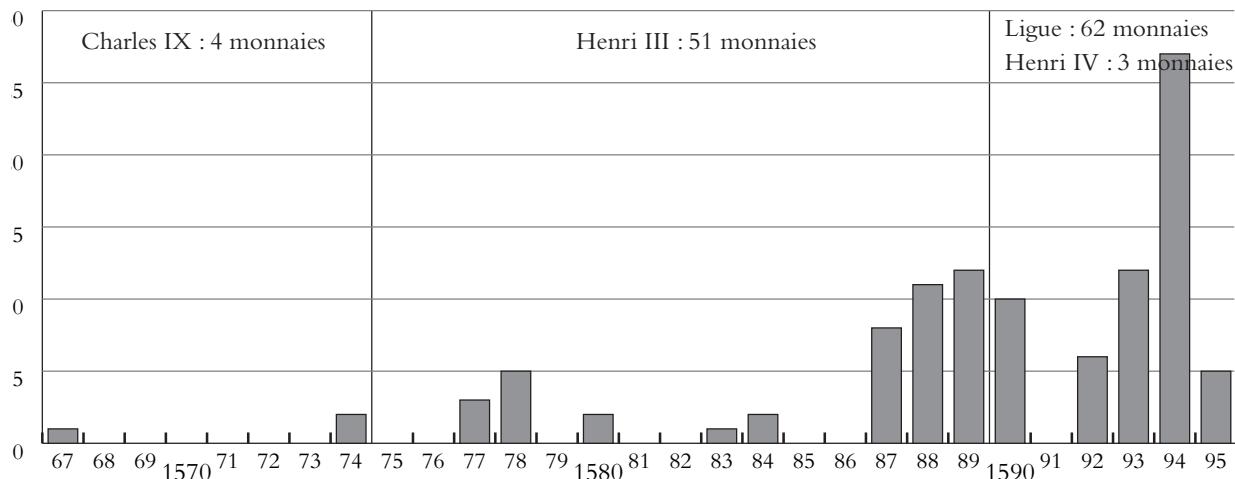


Fig. 10 : circulation monétaire à la fin du XVI^e siècle (1567-1595).

Fig. 11 : répartition chronologique des monnaies de la fin du XVI^e siècle.

Jetons :

Vingt-cinq jetons de compte utilisés à la fin du XVI^e siècle ont été retrouvés, ils proviennent majoritairement de Nuremberg (importante cité commerciale) et ceux-ci reprennent les types du « maître d'école » (1 exemplaire), de la nef (2 exemplaires), de la rose et de l'orbe (13 exemplaires), de l'écu en losange et du quadrilobe. Quatre spécimens inédits présentent les mêmes défauts de fabrication. Ils ont pour thème une scène de racolage (?) (n° III)

Citons aussi un jeton de la chambre des comptes de Dijon, un autre du duc d'Alençon (1582-1584), un jeton de Henri III au millésime 1585 et un jeton du duché de Nevers.

III. Jeton de compte de Nuremberg (4 exemplaires identiques)

Laiton

D. : 2,7 à 2,8 cm

Scène galante (spécimen inédit)

Comparaison :

La double bordure décorative se rapproche de celle plus soignée d'un jeton « au lion de Saint-Marc » ROELANDT (Claude), SOMBART (Stéphan), PRIEUR (Michel), *Les jetons du Moyen Âge*. Paris : Les Chevau Légers, 2004, n° 899



III2. Plomb de commerce de la ville de Rouen (demi-valve)

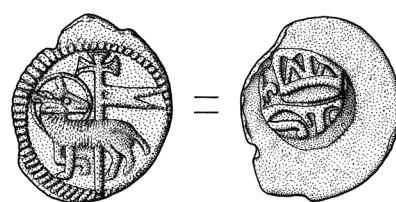
Plomb

D. : 2,1 à 2,5 cm ; Ep. : 0,4 cm

Droit : S(igillum) R(othomagi) couronné et cantonné de lis.

Revers : agnus dei

Ref. : SABATIER (Antoine), *Sigillographie historique des administrations fiscales, des communautés ouvrières et des institutions diverses ayant employés des sceaux en plomb (XIV^e-XVIII^e siècles). Plombs historiés de la Saône et de la Seine (sceaux de commerce et fiscaux)*. Paris : Champion, 1912, p. 247-248 et pl. XI-XII, fig. 204.



Poids monétaires

Les poids monétaires sont représentatifs de la circulation monétaire à la fin du XVI^e siècle. Ces poids historiés servaient à vérifier la masse des pièces courantes en or et en argent (monnaies qu'on ne retrouve pas en fouilles). Notre corpus se compose de 5 poids pour monnaies françaises (écu vieux, écu neuf, demi-écu au soleil et deux poids pour double sol parisis), 4 poids pour monnaies anglaises (angelot, demi-angelot, deux nobles à la rose), 3 poids pour monnaies espagnoles (double ducat, ducat, réal) et 3 poids d'appoint (deux poids de 12 grains : n° 113, et un poids de 2 deniers). L'usage de monnaies fortes étrangères est le reflet de l'aide financière anglaise et espagnole apportée aux loyalistes et aux ligueurs.

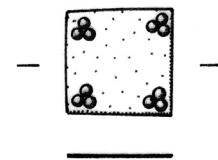
Deux poids inédits sont particulièrement intéressants (n° 114 et 115). Leur empreinte reprend l'écu de Bourgogne inversé. L'étude des textes a permis de les identifier : il s'agit de poids émis par le Parlement ligueur de Dijon en 1593 pour contrôler les pièces de « six blancs » en billon (double sols parisis)¹⁵.

Le premier (n° 114) servait à trébucher les pièces de 3 deniers 8 grains (masse nominale 4,2489 g) à valeur de 2 sols 6 deniers (30 deniers tournois), le second (n° 115) à vérifier les pièces à masse réduite de 2 deniers 14 grains (3,29 g) à valeur de 2 sols (24 deniers tournois).

En automne 1593, la circulation des pièces de « 6 blancs » est arrêtée et remplacée par le douzain¹⁶.

113. Poids monétaire de 12 grains

Laiton
14 × 14 mm
Tôle carrée



114. Poids monétaire de 3 deniers 8 grains

Laiton
Masste : 4,11 g
L. : 1,35 × 1,4 cm
H. : 0,33 cm
Forme quadrangulaire.



115. Poids monétaire

Laiton
Masste : 3,32 g
D. : 1,45 × 1,55 cm
H. : 2,5 cm
Forme heptagonale.



15. Une série de décrets émanant du Parlement de Dijon et relayée par les chroniqueurs (GARNIER, *Livre de Pépin...* p. 100. GARNIER, *Journal de Breunot...* t. I, p. 285, 334, 361), entre le 7 novembre 1592 et le 11 août 1593, réglemente la valeur des monnaies en fonction de leur poids. Suite aux décrets du double parisis, remplacé par le douzain, décision est alors prise de frapper des poids pour permettre l'application du décret.

7 nov. 1592 : « Les pièces forgées pour six blancs du temps des rois Henri II et Charles IX seront pour ledit prix sans pesée sinon qu'elles soient apparemment roignées. [...] Les pièces forgées pour six blancs, trébuchant et emportant le poids de 2 deniers 14 grains seront prises et exposées pour 2 sols 6 deniers », celles du poids de deux deniers trébuchant pour deux sols ; les autres sont décriées. BM Dijon, Fonds Saverot n° 3, Reg. du Parlement, III, f° 148.

11 août 1593 : la Cour interdit l'usage des pièces de billon, sauf de celles de Charles IX et de celles d'Henri III du poids de 3 deniers 8 grains. (Reg. du Parlement, III, f° 430, *in* : GROS (Louis), *Le Parlement et la Ligue en Bourgogne, in : Revue bourguignonne*, t. XX, 1910. (Études sur la Réforme et les Guerres de Religion en Bourgogne, 3), p. 106, note 2.

16. DROUOT, *Mayenne et la Bourgogne...* t. II, p. 122.

La fortification des églises rurales en Bourgogne

FABRICE CAYOT*

Résumé

La Bourgogne a connu plusieurs vagues de fortifications d'églises : pendant la guerre de Cent Ans, les guerres de Religion, la Ligue puis la fronde. Ces fortifications prennent des formes plus ou moins spectaculaires : enceintes, fossés, ponts-levis, archères, canonnières, tourelles de façade, tours de flanquement, tour-maîtresse, défenses sommitales complexes (mâchicoulis), ou simple surélévation des combles avec ouverture de fenêtre de tir. Ces traces de fortifications sont souvent détruites aux XVII^e et XVIII^e siècles, puis remises en valeur au XIX^e siècle. Aujourd'hui encore, des chantiers de restauration permettent de redécouvrir des vestiges de fortification d'église.

Les églises fortifiées bourguignonnes sont des édifices encore peu étudiés. Il s'agit pourtant d'ouvrages tout à fait dignes d'intérêt dont les aménagements architecturaux sont particulièrement variés. Si une étude globale et ambitieuse paraît souhaitable, nous avons jugé opportun d'établir un bilan au sujet des différentes formes qu'ont pu revêtir les fortifications de ces églises et de comprendre leur évolution. Pour ce faire, nous nous sommes en partie servi du travail d'inventaire réalisé en Côte-d'Or par Hervé Mouillebouche et de celui réalisé par toute l'équipe du CeCaB en Saône-et-Loire. Pour l'Yonne, nous nous sommes appuyés sur nos propres travaux d'inventaire. Notre contribution s'organisera autour d'exemples caractéristiques. Nous chercherons tout d'abord à connaître la raison d'être de ces fortifications rurales, puis, nous présenterons les différents types de fortification de sanctuaire tout en détaillant les éléments qui la composent. Enfin, dans un dernier temps, nous évoquerons rapidement le destin de ces édifices, au cours des derniers siècles de leur histoire.

Il existe tout d'abord des formes anciennes qui correspondent généralement à des prieurés fortifiés. Les fortifications villageoises sont,

quant à elles, plus tardives. Elles sont apparues en deux phases : tout d'abord durant la guerre de Cent Ans entre le XIV^e et le XV^e siècle, qui vit s'élever des aménagements parfois assez ambitieux, puis tout au long du XVI^e siècle qui engendra, le plus souvent, des fortifications d'urgence.

Un prototype : Saint-Hippolyte (71)

L'église priorale de Saint-Hippolyte² constitue l'une des premières églises fortes de Bourgogne : on peut la qualifier de prototype. Il s'agit d'un cas exceptionnel, particulièrement impressionnant. La photographie aérienne montre que ce site était visible de fort loin. Il affichait ainsi la domination des moines clunisiens sur le territoire des alentours. L'église primitive date du XI^e siècle et la fortification a été réalisée à partir de 1214, après autorisation du seigneur de Brancion³. Enfin, cet édifice a

2. Cne Bonnay, cton Saint-Gengoux, arrt Chalon-sur-Saône, Saône-et-Loire.

3. BERNARD (Auguste), BRUEL (Alexandre), *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*. Paris : Imprimerie Nationale, 6 vol., 1876-1903 (Collection des documents inédits de l'Histoire de France, 69)

* UMR 5594 ArtéHis.



Fig. 1 : les fortifications du prieuré Saint-Hippolyte (71).

sans doute été ruiné au XVI^e siècle⁴. En observant ce site, on est tout d'abord frappé par l'aspect massif de l'enceinte, longue de 70 m. Ce puissant mur bouclier était couronné de larges créneaux. On remarque ensuite la fortification du clocher originel par l'adjonction de deux extensions percées d'archères, au nord et au sud, formant tour maîtresse. Comme le prouve cet exemple, en Bourgogne, les premières églises fortifiées ne sont pas le fait de communautés villageoises mais de communautés monastiques, souvent des clunisiens dans le sud de la Bourgogne. Par la suite, cette pratique a été adoptée par les communautés villageoises qui ont pu entourer leur église d'une enceinte ou la transformer en forteresse (fig. 1).

Pourquoi fortifier des églises rurales ?

Une première raison est la place de l'église au cœur de la vie villageoise. Située le plus souvent au cœur du territoire paroissial, elle constitue un lieu de retraite naturel depuis les champs. Espace de protection pour les villa-

4. Un procès verbal de visite de 1670 décrit l'église comme une « grande église ruinée de fond en comble depuis longtemps en apparence », et réduite au chœur, seul utilisé comme chapelle, après remise en état récente. METZINGER (Marie-Hélène), Bonnay : hameaux et demeures seigneuriales, in : *Bulletin de la Société d'études historiques et naturelles du Pays de Grosne et Guye*, 2002, p. 43-58.

geois, on peut notamment rappeler le droit d'asile, la paix ou la franchise qui lui étaient liés⁵.

Par ailleurs, les maisons du village sont souvent construites en bois, en terre, en pan de bois. Dans les régions de construction de pierre, les murs sont peu épais et liés à l'arène donc impropre au retranchement. Souvent, l'église est l'un des seuls bâtiments du village solidement construit, avec la maison forte ou le château seigneurial quand il existe⁶. Sans être systématique, on notera que nombre d'églises fortifiées ont été érigées là où il n'existe pas de châteaux à proximité.

Un autre facteur favorise la transformation de l'église. La communauté villageoise ne distingue pas les affaires profanes et sacrées. La religion est présente partout dans la vie quotidienne et collective. Ainsi, la réunion de la communauté et les prises de décision des chefs de famille sur la vie du village ont lieu dans l'enclos paroissial⁷. À la fin du Moyen Âge,

5. MOUILLEBOUCHE (Hervé), Cercles de paix, cimetières et châteaux en Bourgogne, in : *Ex animo. Mélanges d'histoire médiévale offerts à Michel Bur*. Langres : Dominique Guénot, 2009, p. 73-138.

6. CHAPELOT (Jean), FOSSIER (Robert), *Le Village et la maison au Moyen Âge*. Paris : Hachette, 1980.

7. DESPLAT (Christian) éd., *Les villageois face à la guerre (XIV^e-XVIII^e siècle)*, Flaran 22. Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 2002.

le conseil paroissial y délibère sur les affaires courantes de la communauté.

Une autre raison de la fortification villageoise tient en l'incurie des autorités. La fortification des églises correspond généralement à un contexte de crise. Il s'agit de moments où les seigneurs sont incapables de protéger leur terre. Au XIV^e siècle, cela correspond à l'échec des chevaliers bourguignons face aux Anglais⁸. Au XVI^e siècle, en Bourgogne, le seigneur est moins présent et n'est pas toujours un homme de guerre, il ne défend que rarement lui-même sa terre. Pire, certains seigneurs bourguignons sont devenus des seigneurs pillards. Par exemple, dans l'Auxois, on peut citer le « baron » de Vitteaux et son lieutenant le sire de Villeferry⁹. Plus généralement, il faut souligner que la monarchie française ne peut pas assurer la défense de son Royaume. Il n'existe pas en effet d'armée permanente, pas de « police ». Par ailleurs, compte tenu des difficultés qu'elle éprouve au cours de ces crises, la sécurité des villageois n'est sans doute pas pour elle la question principale.

Ces différents facteurs amènent donc les villageois à assurer leur propre sécurité. Ceux-ci en sont capables car ils sont armés. Comme l'ont montré les études de Robert Muchembled dans le nord de la France, les villageois disposent d'une large gamme d'armement¹⁰. Le port de l'épée est très répandu dans les campagnes et n'est pas réservé aux riches. Plus généralement, à la fin du XVI^e siècle, on trouve toutes sortes d'armement dans les villages, des armes de jet, surtout des arcs, des armes blanches et même des armes à feu. Par ailleurs, nombre d'outils

agricoles peuvent être détournés de leur usage et être transformés en armes¹¹.

La puissance de la solidarité villageoise est aussi un élément d'explication. La communauté qui s'auto-défend est parfois soudée par une franchise. Celle-ci lui offre une certaine autonomie politique. Elle reçoit ainsi des droits et acquiert un certain pouvoir de décision. En ce sens, l'autonomie de la communauté octroie le droit de se protéger.

Dès le milieu du Moyen Âge, l'entretien des bâtiments est de plus en plus souvent assuré par la communauté. Au XIV^e ou au XV^e siècle, la « fabrique » glisse dans les mains des paroissiens. Pour financer les travaux qui désormais lui incombent, la communauté dispose alors de nouveaux moyens : des amendes, la location ou l'aliénation des biens communaux, des dons ou des emprunts¹². Quand le seigneur est le chapitre cathédral, il peut parfois aider les villageois¹³. En revanche, on connaît aussi des cas de procès entre le décimateur et les paroissiens afin de déterminer qui va payer les travaux. Le chapitre ou l'évêque refusent parfois les frais des travaux de type « militaire ». L'enjeu de la contribution est important. En effet, pour les travaux de fortification sur les églises, il fallait parfois recourir à de lourds emprunts puis rembourser ceux-ci en instaurant une taille spéciale.

Enfin, avant toute autre raison, le contexte de guerre civile et de brigandage est aussi largement responsable du phénomène de la fortification villageoise, tout d'abord par la présence d'armées vivant sur le pays. Par exemple, pendant la guerre de Trente Ans, dans l'est de l'actuelle Côte-d'Or, de nombreux villages ont

8. CAYOT (Fabrice), *Habitats fortifiés et fortifications dans l'ouest de l'Yonne*, mémoire de maîtrise sous la direction de V. Tabbagh, Université de Bourgogne, 1999, t. I, p. 117.
9. CAYOT (Fabrice), *Le château de Noyers-sur-Serein. Contribution à l'étude des châteaux en Bourgogne du nord à la fin du Moyen Âge*, thèse de 3^e cycle, Université de Bourgogne, 2007, p. 78-79.
10. MUCHEMBLED (Robert), *La Violence au village : solidarité et comportements populaires en Artois du XV^e au XVII^e siècle*. Turnhout : Brépolis, 1989.

11. REIGNIEZ (Pascal), *L'outil agricole au Moyen Âge*. Paris : Errance, 2003, p. 356-364.

12. Dans le nord du département de l'Yonne, les comptes du marguillier, quand ils sont conservés, peuvent fournir des informations sur les travaux. (Voir BÉZARD (Yvonne), *La vie rurale dans le sud de la région parisienne de 1450 à 1560*. Paris : Firmin-Didot, 1929). En revanche, dans le dijonnais, les comptes des fabriques n'évoquent presque jamais les travaux sur les églises (VIAUX (Dominique), *Les églises rurales en Bourgogne aux XV^e et XVI^e siècles*, in : *Annales de Bourgogne*, t. 60, 1988, p. 127).

13. C'est le cas notamment dans l'Yonne, à Saint-Aubin-Châteauneuf (ADY, G 1 339) à la fin du XVI^e siècle.

servi au logement des troupes. À cette époque, ce « pays » voit le passage de soldats plus ou moins encadrés. La présence d'écorcheurs, de routiers, de brigands et de marauds entraîne vols, viols, pillages, assassinats et destructions¹⁴.

La guerre de Cent Ans en Bourgogne

La première guerre qui a provoqué la fortification des villageois est la guerre de Cent Ans. Plusieurs phases sont à distinguer¹⁵. Tout d'abord, l'invasion des Anglais (1356-1360) marque le début d'une véritable prise en main par les paysans de leur défense. Elle commence avec la défaite de Poitiers en 1356. L'onde de choc atteint très vite le nord de la Bourgogne dont de nombreux nobles ont été tués ou pris pour être rançonnés¹⁶. Elle s'y prolonge avec des jacqueries. Aux désastres militaires s'ajoutent les graves troubles liés aux manœuvres de Charles d'Évreux, roi de Navarre. Ces perturbations cristallisent un violent sentiment anti-nobiliaire, voire anti-chevaleresque et provoquent une révolte paysanne dans l'ensemble du Bassin parisien¹⁷. En revanche, les

Anglais ne prennent véritablement pied en Bourgogne du nord qu'entre 1359 et 1360¹⁸.

La dévastation des campagnes est surtout le fait des routiers et des écorcheurs entre 1360 et 1445. Le traité de Brétigny en 1360 rétablit la paix entre le roi de France et le roi d'Angleterre¹⁹. Ses conséquences sont toutefois fâcheuses pour les villages bourguignons. De nombreux chevaliers sont envoyés comme otages en Angleterre, privant certaines terres de leur seigneur. Mais c'est surtout la présence sur place de troupes démobilisées qui va engendrer des troubles. Les armées licenciées vont s'organiser en grandes compagnies et vont rester sur le pays pour vivre à ses dépends²⁰. Le pillage des villages et des églises durant cette époque est parfois représenté par des miniatures de manuscrits, comme celles des grandes chroniques de France par Froissart (xiv^e siècle). Les troupes s'attaquent surtout aux possessions des églises et offrent une redoutable résistance²¹. Parmi ces soudards, on peut citer Arnaud de Cervolles, dit l'archiprêtre, basé en partie sur la châtellenie de Cuisery, mais surtout au château de Thil, seigneurie dont il épouse l'héritière²².

Les troubles persistent quelques années²³. Dès 1364, le roi Charles V et le duc Philippe le Hardi vont chercher à en finir avec eux²⁴,

14. En 1615 des mercenaires entrent dans l'église d'Appoigny où les habitants s'étaient réfugiés et les violentent et en tuent certains. LOUIS (René) et PORÉE (Charles), *Le domaine de Régennes et Appoigny : histoire d'une seigneurie des évêques d'Auxerre du V^e siècle à la Révolution*. Auxerre : Dionysiae, 1939, p. 184 ; citant un imprimé : *Les exécrables impiéitez commises en l'église d'Espougny par quelques soldats de l'armée des princes*. Paris : Bouriquet.

15. Afin de retracer le contexte historique de la fortification des églises au cours des XIV^e-XVII^e siècle, nous nous sommes appuyé sur trois remarquables ouvrages d'histoire régionale : LÉVÈQUE (Pierre) dir., *La Côte-d'Or de la préhistoire à nos jours*. Saint-Jean-d'Angély : Bordesoules, 1996 ; GOUJOU (Pierre) dir., *La Saône-et-Loire de la préhistoire à nos jours*. Saint-Jean-d'Angély : Bordesoules, 1992 ; RICHARD (Jean), *Histoire de la Bourgogne*. Toulouse : Privat, 1978.

16. Voir les différentes lettres de rémission publiées par Charles Porée. PORÉE (Charles), Inventaire de la collection Chastellux, in : *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, t. 57, 1903, p. 117-292.

17. MEUNIER (Étienne), Les églises et les bourgs fortifiés du Sénonais et des pays de l'Yonne, in : *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, 1990, p. 15.

18. Plusieurs capitaines anglais sillonnent les pays de l'Yonne. À l'est, Jean de Dalton prend Saint-Florentin, Régennes et à l'ouest Robert Knowles emporte Auxerre en 1359 (LOUIS et PORÉE, *Le domaine de Régennes...* p. 257-261).

19. RYMER, *Foedera Conventiones Litterae et cuiuscumque generis acta publica...*, Edition tertia, studio Georgii Holmes, t. 3, 1740, p. 190-191.

20. MEUNIER, Les églises du sénonais... p. 17.

21. Ainsi, elles défont les chevaliers bourguignons qui tentent de les arrêter à Brion-sur-Ource et à Brignais en 1361.

22. CHÉREST (Aimé), *L'archiprêtre. Épisodes de la guerre de Cent Ans au XIV^e siècle*, Paris : A. Claudin, 1879.

23. En 1363, des routiers bretons s'en prennent aux villages du Duesmois, puis en janvier 1364, c'est l'Auxois qui est touché. Le danger est partout : les bandes se font et se défont selon les circonstances. En 1365, ce pays est de nouveau occupé par les routiers navarrais, notamment Baigneux et Villaines. Ils coupent les pieds et les oreilles de 200 personnes.

24. De nombreux pillards sont exécutés : 120 à Dijon notamment.

mais l'activité des grandes compagnies ne cesse complètement qu'en 1369. Les désastres qu'elles ont provoqués accentuent le sentiment de méfiance à l'encontre du pouvoir princier.

Quelques années plus tard, en 1435, le traité d'Arras, qui réconcilie Français et Bourguignons, va faire naître un groupe de soudards comparable : les écorcheurs²⁵. Il s'agit là encore des troupes licenciées à l'issue de ce traité ; celles-ci vont sévir jusqu'en 1445²⁶. Les écorcheurs vont agir avec un degré de férocité inégalé (enlèvements de villageois pour les rançonner, viols, exécutions sommaires, barbarie etc.)²⁷.

Enfin, les combats entre Français et Bourguignons sont aussi responsables de nombreuses destructions. Tout d'abord, la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons entre 1410-1435 a un lourd poids sur les villages bourguignons²⁸. En revanche, les prolongements du conflit franco-bourguignon (1470-1478) ont moins pesé²⁹.

25. PROST (Martine), *L'Auxois à l'époque des écorcheurs*, mémoire de maîtrise, Université de Bourgogne, 1987.

26. Beaucoup d'hommes viennent de Champagne et de Lorraine, mais on trouve aussi de nombreux bourguignons.

27. Là encore, la réaction des officiers ducale sera à la hauteur des troubles. Par exemple, en 1440, le bailli Girard Maréchal fait arrêter et juger une vingtaine d'écorcheurs qui sont ensuite noyés dans l'Ouche.

28. La guerre se porte tout d'abord dans le Tonnerrois et l'Auxois. En 1410, Louis de Chalon lance une offensive sur l'Auxois et le Châtillonnais. Des combats s'y déroulent jusqu'au milieu des années 1430 (FROMAGEOT (Jean), *Tonnerre et son comté*. Tonnerre : Société d'Histoire et d'Archéologie du Tonnerrois, 1973). La guerre s'établit ensuite sur toute la longue frontière qui s'étend entre Sénonnaise et Beaujolais. Durant cette époque, le routier français Fort-Épice fait régner la terreur autour de ses places fortes de Mailly-le-Châtel et de Châtel-Censoir (PETIT (Ernest), *Avalon et l'Avallonnais. Étude historique*, Auxerre : Gallot, 1867, p. 214-217).

29. La campagne de 1470-1471 fut sans doute la seule véritablement importante. On peut aussi évoquer la chevauchée de Français venus de Langres en 1475 dans le bas Pays dijonnais, qui remontent ensuite dans la vallée de l'Ource. Il s'agit donc de troubles épisodiques et limités.

Les troubles du XVI^e et du XVII^e siècle

Les troubles des XVI^e et XVII^e siècles ont tout autant éprouvé les campagnes bourguignonnes que ceux des XIV^e et XV^e siècles. Il s'agit avant tout, là encore, d'actes criminels. La période comprise entre 1515 et 1545 marque en effet une augmentation des cas de brigandages dans le nord de la Bourgogne, où le phénomène a été depuis longtemps mis en évidence par E. Meunier³⁰. On connaît de nombreux cas de pillards dans l'Auxerrois, dont nous pouvons citer quelques exemples. Tout d'abord, dans les années 1520, une bande commandée par un chef noble, Louis de la Borde, pille une vingtaine de villages dans l'Auxerrois et le Jovinien. Autre cas : vers 1530, une compagnie de 70 brigands écument le Sénonnaise et l'Auxerrois. Cinq d'entre eux sont jugés lors des « Grands Jours » de Troyes en 1535³¹. Ces violences ont des conséquences sur les velléités sécuritaires des populations. Dans l'argumentaire des demandes d'autorisation de fortifier, l'insécurité est toujours mise en avant par les villageois qui évoquent les « vagabonds », les « gens de mauvaise vie », les « larrons », les « pilleurs », les « rançonneurs » etc³².

Une quarantaine d'années plus tard, les guerres de Religion furent l'occasion d'une véritable guerre civile. Entre 1561 et 1567, interviennent les premiers affrontements³³.

30. MEUNIER, Les églises du Sénonnaise... p. 23.

31. MOLARD (Francis), Les bandits dans l'Auxerrois 1523-1535, in : *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, t. 49 : 1895, p. 227-232.

32. C'est le cas à Chichery, où le 7 novembre 1405, deux routiers sèment le trouble : « Vers 3 heures, ces deux routiers quittèrent Appoigny pour se rendre à Chichery où ils rompirent les portes de plusieurs maisons pour les piller en criant : Mourrez ! Mourrez vilains ! ». PORÉE, Inventaire Chastellux... p. 249-250. Archives Nationales, JJ 160, n° 10. C'est aussi le cas à Chassy en septembre 1578, où les « très humbles obeissant subjet les manans de Chassy » craignent les « vollerie pillerie et violemens de leurs dites femmes et filles qui'lz recoinent » à cause d'une infinité de « soldats gens vagabons et mal vivans ». ADY, F 335.

33. Jusqu'en 1567, les combats opposent surtout des partisans autochtones des deux communautés. Les premiers combats ont lieu entre les troupes protestantes

Ensuite, entre 1568 et 1570, l'affrontement gagne en intensité en Bourgogne : c'est le choc des armées³⁴.

Les derniers actes des guerres de Religion s'inscrivent dans les troubles de la Ligue (1588-1595). La Bourgogne est puissamment impliquée dans ces troubles car son gouverneur, depuis 1573, est Mayenne, le futur duc de Guise et principal chef du parti ligueur. Les villages sont souvent obligés de suivre un parti et de se défendre contre l'autre. Ils adoptent généralement celui de la garnison de la place forte la plus proche. Les faits d'armes se réduisent alors en une guerre de coups de main, à cause de la pénurie d'argent chez les seigneurs antagonistes³⁵. Plus que ceux du XIV^e siècle, ces troubles ont favorisé la fortification des églises.

Trois facteurs peuvent expliquer la particularité et l'abondance des fortifications villageoises au XVI^e siècle.

Tout d'abord, la férocité des guerres de Religion : l'attaque de l'église est pratiquée par toutes les troupes (protestantes, ligueuses, royalistes) qui toutes veulent prendre les biens et les femmes des villageois. D'une manière

tantes et les catholiques de Tavannes dans le sud de la Bourgogne en 1562. Le capitaine protestant Pontcenat pille Marcigny, puis Tournus et Cluny. On note encore des combats en 1567 dans l'Auxois, l'Avallonnais et le Châtillonnais.

34. En 1568, la guerre prend un tour plus politique. La Bourgogne devient un champ de manœuvre pour les armées ennemis. Condé et Coligny s'appuient sur leurs possessions dans l'Auxerrois et le Tonnerrois. Les protestants sont assiégés à Vézelay et à Noyers où s'était réfugié Condé (CHALLE (Ambroise), *Histoire des guerres du Calvinisme dans... le département de l'Yonne*. Auxerre : G. Perriquet, 1863, t. I, p. 5-396). L'armée de Coligny, qui pille le Châtillonnais, se heurte à celle de Cossé-Brissac à Arnay-le-Duc. En Côte-d'Or, le passage des troupes protestantes fait de lourds dégâts. Les troupes de Wolfgang, duc de Deux-Pont auraient laissé plus de 400 villages incendiés.

35. En 1588, Mayenne se réfugie à Beaune. À partir de 1591, les troupes royalistes engagent une contre-offensive en différents points, notamment avec la campagne du duc de Nevers qui échoue devant Autun et Chalon. Cette guerre de « coups de main », s'eternise entre 1591 et 1593 en Saône-et-Loire et dans l'Yonne.

générale, l'insécurité est diffuse et persiste durant plusieurs années. Le besoin durable d'une protection rend donc nécessaire l'utilisation d'un réduit fortifié. Par ailleurs, l'appui du pouvoir royal Valois fut déterminant. Pour ce dernier, la défense des villages a un intérêt stratégique. Au cours des différents conflits, du XIV^e au XVI^e siècle, le pouvoir monarchique manque de points d'appui pour contrôler le territoire bourguignon. Pour la monarchie, au cours de ces guerres civiles, les communautés rurales, paraissent plus sûres, moins sujettes à la trahison. C'est pourquoi, les Valois, de Jean le Bon à Henri III ont tous été favorables aux opérations de fortification de village et ont quasiment systématiquement autorisé les travaux. On dispose d'une importante documentation émanant de la chancellerie royale pour accorder l'autorisation aux communautés qui la demandent, via leur propre seigneur. Pour encourager et aider les communautés à édifier ces fortifications, le pouvoir monarchique leur permet d'instituer des impôts indirects ou d'utiliser certaines amendes. Il peut aussi parfois procéder à une remise de taille en cas de difficulté de trésorerie à la suite des travaux³⁶. Cette politique favorable à la fortification villageoise va prendre fin douze ans après l'arrêt des guerres de Religion, à la mort d'Henri IV. Si le bon roi Henri a surtout autorisé des fortifications villageoises, on dispose en revanche d'un document indiquant le refus d'autoriser une fortification en 1610, peu de temps après la mort du roi³⁷. Par la suite, nous ne connaissons plus d'autorisation de créer de nouvelles fortifications rurales, mais celles qui préexistaient sont encore entretenues au XVII^e siècle. Il y a sans doute une certaine méfiance de la monarchie à l'encontre des communautés après les « émotions » anti-fiscales.

36. Au milieu du XV^e siècle, le duc de Bourgogne accorde à la ville de Noyers la remise de l'impôt de la petite pinte sur le vin, celui de la maille sur le pain et celui du sel vendu au grenier en raison du poids des travaux de fortification. CAYOT, *Le château de Noyers-sur-Serein...* p. 352.

37. Comme le montre le cas de l'église de Lindry près d'Auxerre. BM d'Auxerre, ms. 141.

La fortification d'une église a aussi été rendue possible par la tolérance des seigneurs ecclésiastiques. On notera d'ailleurs que celle-ci est plus fréquente sur les domaines ecclésiastiques³⁸. En revanche, cette tolérance s'accompagne souvent de conditions par les évêques et par la papauté, l'usage profane en temps de paix étant interdit par les statuts synodaux³⁹.

En Bourgogne, deux autres guerres ont nécessité l'utilisation d'églises fortes pour la protection des villageois : la guerre de Dix ans et la Fronde. La guerre de Dix ans touche surtout les pays du Val de Saône et de l'est dijonnais⁴⁰. Plusieurs épisodes montrent que les églises ont été le théâtre de rudes combats. Ainsi, en 1638, l'église de Selongey résiste aux pillards⁴¹. En revanche, à Dampierre-sur-Vingeanne, 200 habitants réfugiés dans le comble défensif de l'église avec leurs meubles et leurs biens sont brûlés dans l'incendie de l'église⁴². Enfin, la

38. CAYOT, *Habitats fortifiés et fortifications...t. I*, p. 115.

39. *Recueil des statuts synodaux du diocèse de Sens...*, Sens, 1746.

40. En 1636, Gallas descend la vallée de la Vingeanne qu'il pille avec une rare efficacité. Dans l'autre bord, les Suédois de Bernard de Saxe-Weimar, alliés des Français, mais protestants anti-catholiques, réalisent de graves exactions. Ils pillent systématiquement les églises, notamment dans la vallée de la Tille. Les incursions de pillards se poursuivent en plaine de Saône jusqu'en 1643.

41. Transcription du compte rendu du siège dans MOUILLEBOUCHE (Hervé), *Les maisons fortes en Bourgogne du nord du XIII^e au XVI^e siècle*. Dijon : E.U.D., 2002, cédérom.

42. « Procès verbal des meurtres, brûlements, prises de prisonniers [...] fait à Dampierre par l'armée ennemie. Les habitants de Dampierre sont reduictz à mendier leur vie à cause desdictz ennemis qui ont depuis le dix huitième de juin dernier faict sur lesdictz habitants de Dampierre plusieurs courses et empesché leurs travail et labeur ordinaires, reduictz dans des barricades et leur eglise pour retraire [...] que le château dudit Beaumont n'y ayant plus personnes pour le defendre fut pris par lesdictz ennemis et troupes de Gallas [...] Et estans lesdictz habitants retirés en leur dicte eglise, le lendemain, neufiesme dudit mois de novembre, lesdicts ennemis, ayant forcé leurs barricades, les attaquèrent fort furieusement en leur dicte eglise, mirent le feu dans le tect et couvert de la nef, gaignèrent leur tourt, tuèrent et brûlèrent dans ladict eglise plus de deux cent personnes tant dudit Dampierre que des lieux circonvoyins, brûlèrent entièrement ladite eglise, les coffres, meubles

Fronde crée des troubles dans le nord des pays de l'Yonne et en Puisaye entre 1650 et 1653 et éprouve la Bresse chalonnaise, pillée par la garnison de Seurre. Les épisodes de la Fronde ont toutefois beaucoup moins d'ampleur que ceux de la Ligue.

La durée particulièrement longue de la période qui a favorisé la fortification des églises, la multiplicité des influences architecturales et des modes de construction, expliquent l'extrême diversité des formes prises par ces fortifications. On distingue trois types d'églises fortifiées : tout d'abord des églises chemisées dont l'enceinte réutilise le plus souvent le tracé de l'enclos ecclésial ; en général il s'agit des murs du cimetière. Il existe aussi des églises structurellement modifiées. On pratique alors la surélévation du comble ; on aménage des ouvertures de tir ou des bretèches, on ajoute des tours de flanquement à même l'édifice. Il existe enfin des exemples mixtes, mêlant ces deux techniques.

Les églises chemisées

Les cas d'églises chemisées sont très fréquents. Celle d'Is-sur-Tille, représentée par un document iconographique du début du XVII^e siècle, est bien connue grâce à la documentation écrite (fig.2). L'église est fortifiée sur l'autorisation de la duchesse en 1374 en l'entourant d'une enceinte comportant un pont-levis et des échiffes en bois⁴³. En 1420, on édifie une seconde enceinte autour du village. L'évêque donne son accord pour les travaux mais il somme toutefois les habitants de ne pas souiller l'église⁴⁴. Au cours des différents conflits, celle-

et grains que lesdictz habitants y avoient retiré, et généralement brûlèrent toutes les maisons dudit Dampierre. » BOURLIER, (J.), *Un village sous Louis XIII*, in : *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon*, 1891, p. 166-184.

43. COURTÉPÉE (Abbé Claude), *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, 7 tomes, s.l., s.n., 1775-1788, rééd. Paris : Horvath, 1967, t. II, p. 206.

44. MOCHOT (Auguste), *Histoire d'Is-sur-Tille*. Dijon : Marchand, 1873.



Fig. 2 : l'église chemisée d'Is-sur-Tille (21) d'après une vue en perspective du XVII^e siècle. ADCO, 1 H 445 (photo H. Mouillebouche, ©CCG 21/2010).

ci est prise à deux reprises : par les écorcheurs en 1438⁴⁵ puis par les Suisses en 1513⁴⁶. Pour sa part, le clocher fortifié s'effondre, sans doute par vétusté, en 1620⁴⁷.

Parmi les églises chemisées, on peut aussi citer le cas de Veronne, situé dans le canton de Selongey (21). Désormais toute trace de fortification y a disparu à l'exception d'une ouverture au-dessus du portail occidental. Toutefois, son ancienne physionomie est dénoncée par un plan datant de la fin du XVII^e siècle. On y voit une enceinte qui enserre très étroitement l'église. Celle-ci est flanquée de deux petites tours carrées au sud/ouest et au sud/est ainsi que d'une tourelle ronde sur l'angle nord/est (fig. 3). Ces fortifications datent de 1369⁴⁸ et sont qualifiées de « fort de l'église » ou de « moustier fort » en 1431⁴⁹. Quelques détails sur son usage militaire nous sont connus. Tout d'abord, entre 1561 et 1586, elle est gardée par les villageois qui instituent un maçon local comme capitaine⁵⁰. Par ailleurs, en 1636, l'église

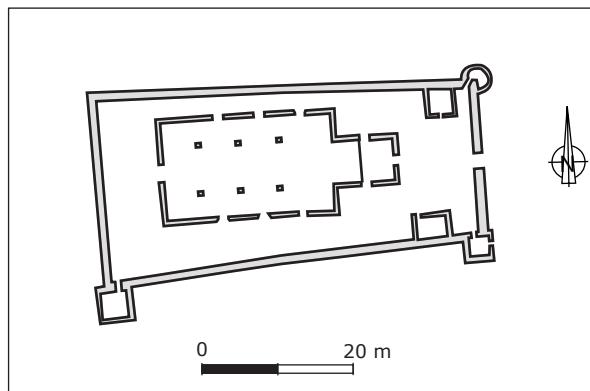


Fig. 3 : l'église de Veronne, d'après le plan du XVII^e siècle. ADCO, G 25.

sert encore à protéger les villageois contre les Suédois qui se gardent de l'attaquer⁵¹.

Les églises transformées

Une autre manière de constituer un réduit défensif était de modifier l'église. Parmi celles-ci, on peut tout d'abord citer le cas de Chichée. Il s'agit d'une église qui se trouve à quelques kilomètres de Chablis (89) et qui faisait partie de la châtellenie de Noyers. Elle présente un intéressant clocher fortifié où l'on distin-

45. CANAT DE CHIZY (Marcel), *Documents inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne*. Chalon-sur-Saône : Dejussieu, 1863, p. 380.

46. COURTÉPÉE, t. II, p. 206.

47. COURTÉPÉE, t. II, p. 204.

48. COURTÉPÉE, t. II, p. 262.

49. ADCO, B 11 584.

50. ADCO, E 2008, f° 67.

51. ROSSIGNOL (Claude), *Le bailliage de Dijon après la bataille de Rocroy. Procès-Verbaux de la visite des feux*, 1857, p. 28.



Fig. 4 : clocher de l'église de Chichée ; détail des canonnières sommitales.

gue deux phases de fortification. La première phase date de la construction du clocher à la fin du XV^{e} siècle⁵². Dès cette époque, une archère-canonnière a été aménagée en façade. La seconde phase se remarque au sommet du clocher où on a obturé les baies et aménagé des arquebusières. Il s'agit de fortifications caractéristiques de l'époque de la Ligue, à la fin du XVI^{e} siècle (fig. 4 et 5).

On a un autre exemple intéressant d'église transformée pour la défense avec le cas de Druyes-les-Belles-Fontaines dans l'Yonne. Sur cette église datant de la fin du $XIII^{\text{e}}$ siècle, on a rajouté à la fin du XVI^{e} siècle une tour de flanquement au sud. Il est possible qu'il y ait eu d'autres aménagements fortifiés mais dans ce cas ceux-ci n'ont pas été conservés. La tour, percée de petites arquebusières, est munie de petites bretèches au dernier étage sur le modèle



Fig. 5 : clocher de l'église de Chichée ; archère-canonnière en façade.

52. Celui-ci est gothique flamboyant comme le montre le portail occidental et les baies hautes.



Fig. 6 : vue du portail occidental de l'église de Druyes-les-Belles-Fontaines.

des fortifications du château de Faulin qui se trouve à une dizaine de kilomètres (fig. 6).

Deux églises forteresses remarquables : Manlay (21) et Chitry (89)

L'église de Manlay a véritablement l'apparence d'une maison forte. Elle dispose d'une tour carrée massive qui sert à la fois de chœur et de tour maîtresse ainsi que de deux tours de flanquement à l'entrée. La « tour maîtresse » mesure 11,5 m de côté pour 18 m de hauteur. Elle comporte trois étages et son toit pyramidal est orné d'un clocheton. À l'intérieur, on distingue encore les traces d'une cheminée. On remarque aussi au niveau de l'entrée, les traces d'un ancien pont-levis. La porte était par ailleurs protégée par une bretèche (fig. 7 à 9). Il s'agit ici d'une église priorale. La fortification a été réalisée au cours du XIII^e siècle⁵³. L'église

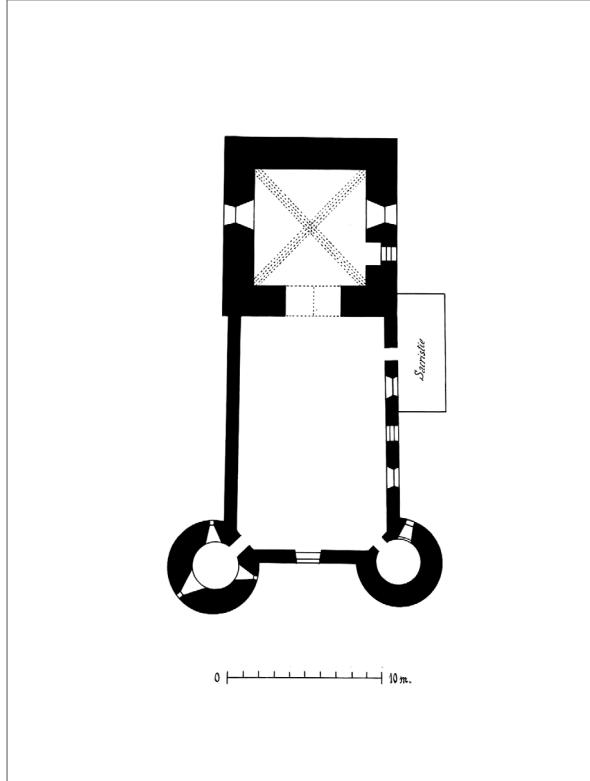


Fig. 7 : plan de l'église de Manlay. Ch. Boëll,
Bibliothèque de la Société Éduenne, ms M 56.
Relevé 19 octobre 1911.

53. « Nos Hugues dux de Bourgogne, faisons à savoir à tous ceux qui verront ces présentes lettres que, an nostre présence



Fig. 8 : église de Manlay (21).

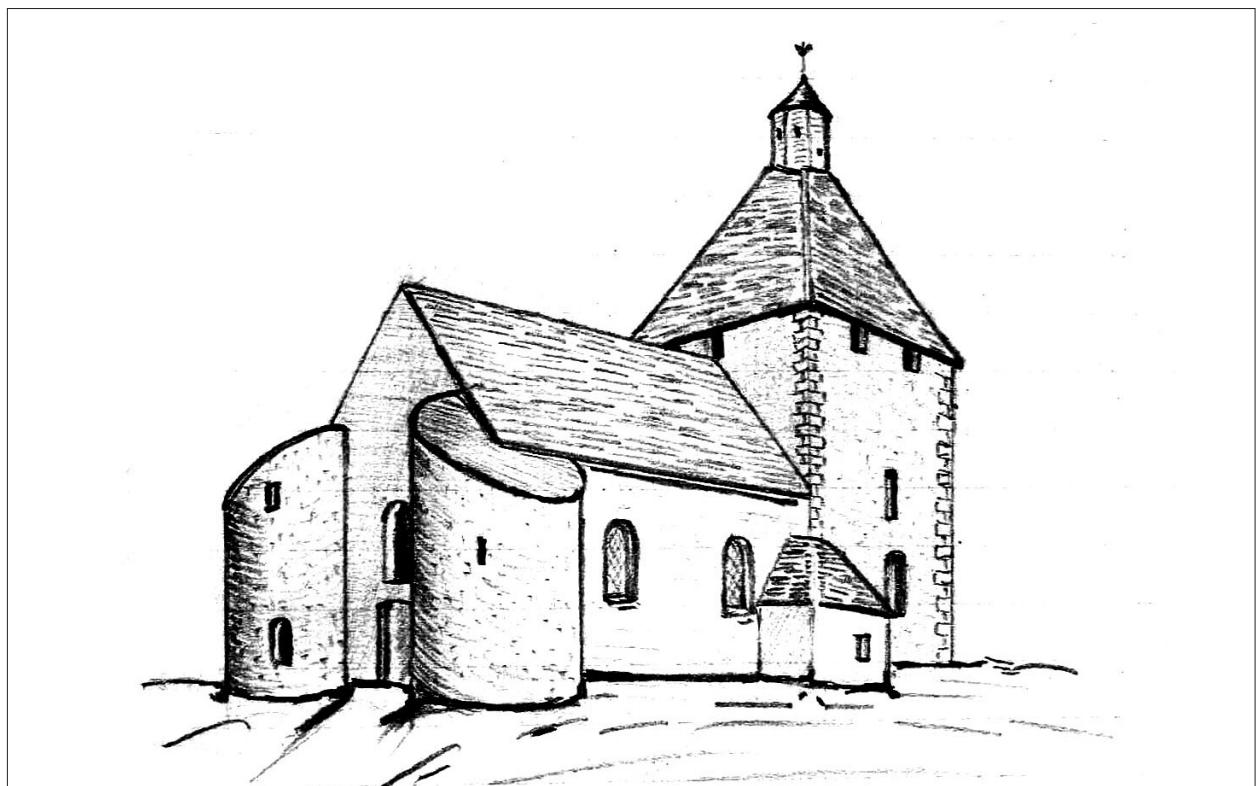


Fig. 9 : dessin de l'église de Manlay avant restauration.
Ch. Boëll, Bibliothèque de la Société Éduenne, ms M 56. Octobre 1911.

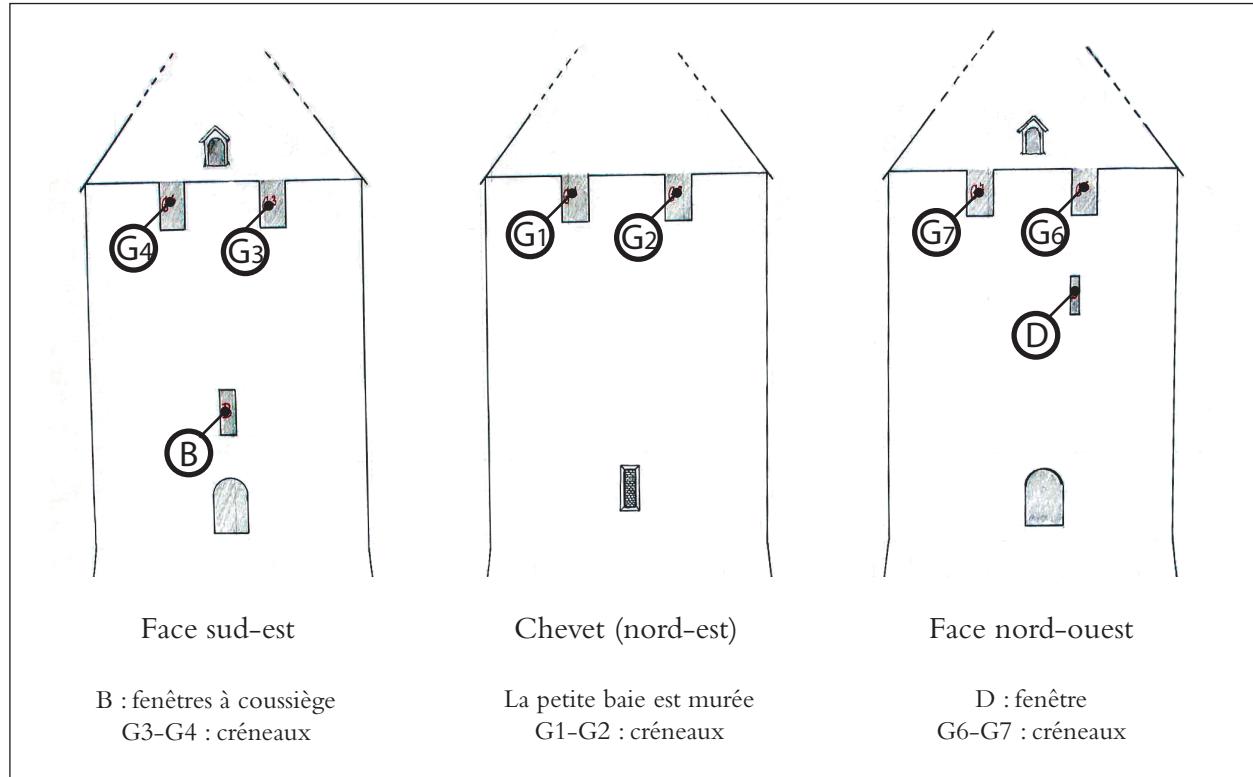


Fig. 10 : élévation du clocher-tour maîtresse de Manlay (Charles Boëll, 1911).

était qualifiée de « moustier fort » à la fin du XV^e siècle⁵⁴. Un épisode des guerres de Religion illustre bien son efficacité puisqu'en 1570, le baron de Chantaut, un noble catholique, résiste à une troupe de protestants en utilisant la tour maîtresse comme dernier réduit⁵⁵ (fig. 10 et 11).

por ce establis, au prior de Meyvre et à l'église de celui leu, une soye meyson assise sus la porte dou chastau de Manlé [...] nos lohuns et otreons au prior det à l'église de Mevre et quitons et otreons au prior de Meyvre et à l'église dou dit leu le fié que nos havons an la mayson devant dite. [...] Ce fut doné en l'an de grace MCCLXVIII, ou moy d'aoust ». CHARMASSE (Anatole de), Annales historiques du prieuré de Mesvres en Bourgogne et de ses dépendances, in : Mémoires de la Société éduenne, t. IV, 1875, p. 12.

54. ADCO, B 11 510.

55. BM Dijon, ms. 998, f° 305.

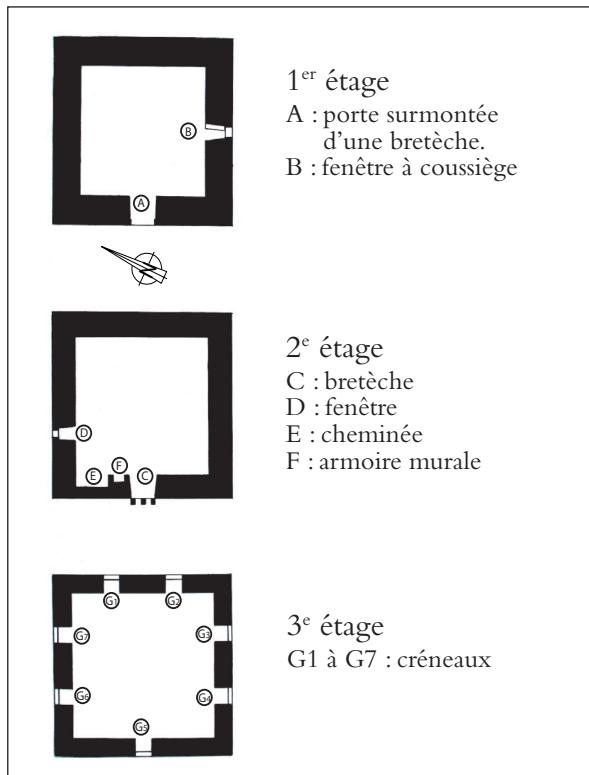


Fig. 11 : plan du clocher-tour maîtresse de Manlay (Charles Boëll, 1911).



Fig. 9 bis : façade occidentale (photo M.-J. Melay, 2006).



Fig. 12 : élévation sud de l'église de Chitry (89) (d'après B. Colette).

Un des plus beaux exemples d'église transformée en forteresse se trouve dans l'Yonne, à Chitry-le-Fort, où l'on a édifié au début de la guerre de Cent Ans, une imposante tour au niveau du chevet d'une église datant en grande partie du XIII^e siècle (fig. 13). Il s'agit d'une véritable tour maîtresse. Elle est percée de 2 courtes archères et de 4 ouvertures carrées. L'essentiel du potentiel défensif est reporté sur le sommet où fut aménagé un houd monumental. Celui-ci a été restauré au début du siècle dernier⁵⁶. Outre, la tour maîtresse, dont le plan montre bien la forme semi-circulaire, la défense était complétée à l'époque par deux tours carrées, dont une seule subsiste, elle-aussi équipée d'un houd à l'origine (fig. 15). L'élévation sud permet de se faire une idée de la disposition des défenses de l'église de Chitry : on remarque ici la puissance des éléments fortifiés du XIV^e siècle (fig. 12)

La permission de fortifier est donnée en 1364 par le comte Jean de Chalon sous condi-



Fig. 13 : vue de la tour maîtresse de l'église de Chitry (89) (photo DRAC Bourgogne).

⁵⁶ ADY, 74 T 10.



Fig. 14 : élévation nord de l'église de Chitry (89) (d'après B. Colette).

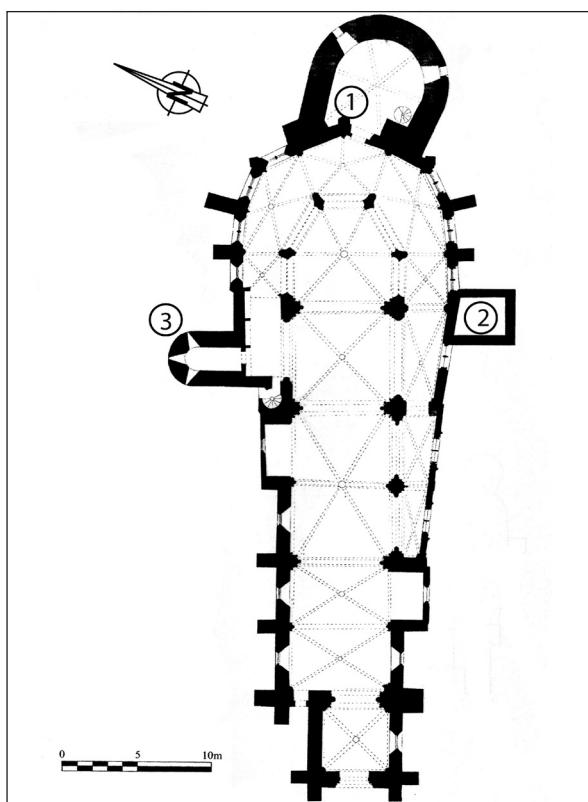


Fig. 15 : plan de l'église de Chitry (89) (d'après B. Colette).

tion de financement⁵⁷. Ce qui est très intéressant ici, c'est que le comte d'Auxerre envoie le capitaine de la ville d'Auxerre pour surveiller les travaux de fortification ; cela explique sans doute leur qualité d'exécution. Il semble que l'église était également entourée d'une enceinte fortifiée. Le coût des travaux paraît très important, sans doute plus de 500 livres. Quelques années plus tard, en 1374, les bourgeois doivent encore lever 200 livres, somme considérable, par le biais d'une taille, c'est-à-dire un impôt extraordinaire, pour réparer la tour maîtresse⁵⁸.

L'église a continué à être réparée et entretenue au cours des siècles suivants. L'élévation nord nous permet de compléter notre observation de l'église de Chitry : elle montre notamment l'adjonction d'une petite tour basse percée d'archères-canonnières, bien adaptées au tir rasant (fig. 14). D'autres canonnières sont aménagées au cours du xv^e siècle, en même temps que cette petite tour. Enfin, l'édifice a

57. ADY, 2 MI 138.

58. ADY, 2 MI 138.

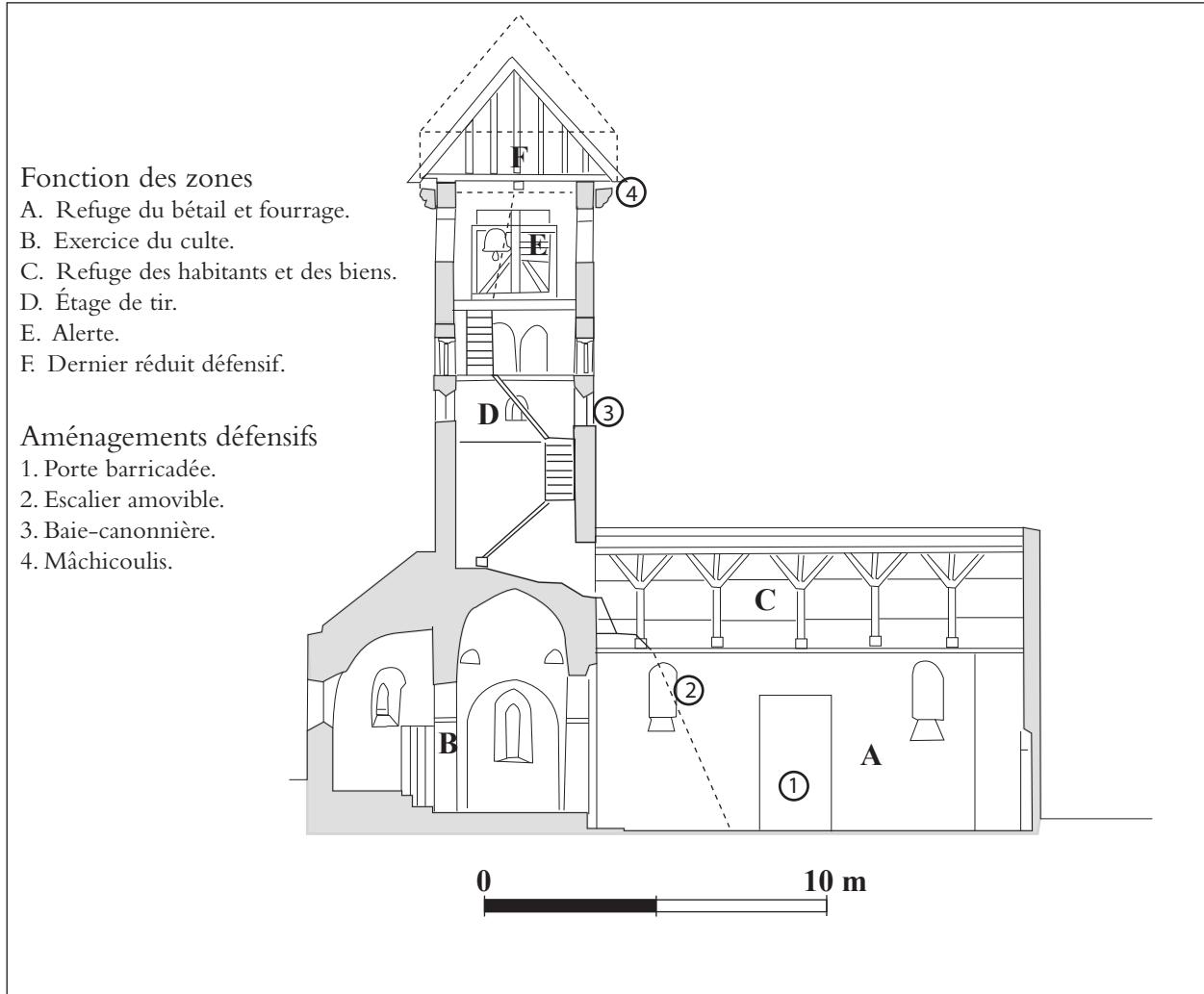


Fig. 16. Coupe de l'église de Blanot (71) (d'après un relevé de Frédéric Didier).

été restauré par les monuments historiques dès 1872⁵⁹. Il semble que ces restaurations aient alors changé la disposition interne de la grosse tour.

L'organisation des espaces

Au rez-de-chaussée de la plupart des édifices, la porte était blindée et barricadée. Elle devait être forcée pour pouvoir pénétrer dans le sanctuaire. Les baies étaient murées avec des moellons et ainsi obturées. Dans certaines églises, il pouvait exister un puits à l'intérieur de l'édifice, afin de pourvoir à l'approvisionnement en eau, comme ce fut le cas à Égleny dans l'Yonne. Le bétail, le fourrage, les meubles et les

bêtes étaient installés dans la nef. En revanche, le chœur était protégé, son accès étant clos, et restait ainsi préservé de toute souillure (fig 16).

Pour accéder à l'étage, il existait généralement un escalier escamotable qu'on pouvait retirer en cas de danger. Les habitants, avec leurs biens les plus précieux, se réfugiaient dans les combles qui étaient souvent séparés des étages de tir (mais pas toujours). Il existait parfois une cheminée aménagée dans ces combles et des armoires murales qui permettaient un minimum de confort, comme c'est le cas à Chitry. Parfois, un four à pain a pu être construit. De nombreuses ouvertures de tir étaient aménagées le long de la nef. Enfin, le clocher pouvait servir de refuge ultime, il était souvent équipé d'ouvertures de tir. Il servait surtout de guet.

59. ADY, 74 T 10.



Fig. 17 : vue du clocher de Saint-Vinnemer (89).

Le clocher fortifié

Le premier élément de la fortification sur lequel il convient de s'attarder est le clocher. Il s'agit souvent de la partie la plus anciennement fortifiée. À l'instar du « donjon » d'un château, il s'agit fréquemment de la pièce maîtresse du dispositif, notamment grâce à sa position dominante. On dispose de deux exemples intéressants dans le Tonnerrois avec le clocher de Saint-Vinnemer (Tanlay) et celui de Saint-Pierre de Tonnerre.

Saint-Vinnemer comporte un clocher carré percé d'archères simples au nord, à l'ouest et au sud. Le rez-de-chaussée et le premier étage de la façade ouest sont percés de deux archères à niche. Cet aménagement date certainement du milieu du XIV^e siècle (fig. 17 et 18).

En revanche, les aménagements fortifiés de l'église Saint-Pierre de Tonnerre datent du milieu du XVI^e siècle, sans doute des années 1560. Son clocher était relié aux fortifications

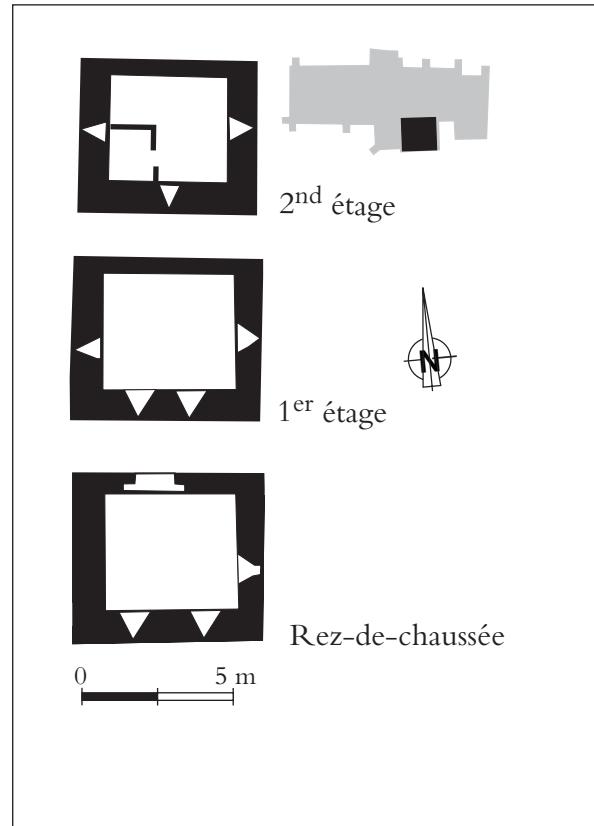


Fig. 18 : plan du clocher de Saint-Vinnemer (89).

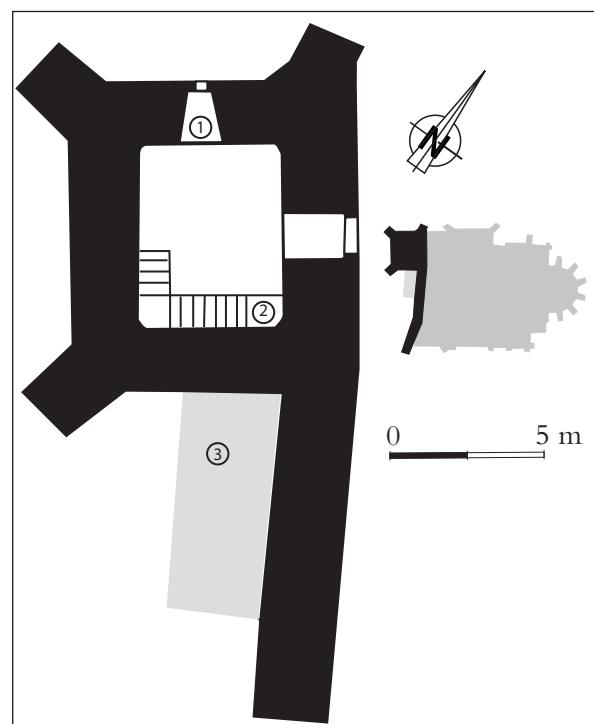


Fig. 19 : plan du premier niveau du clocher de l'église de Tonnerre (89), d'après Robert Biton.

de la ville par le biais d'un chemin de ronde percé de canonnières. Le clocher lui-même a été aménagé avec des postes de tir sous niche, permettant l'usage de bâtons à feu ou d'arquebuses (fig. 19).

Il existe un autre cas de clocher fortifié particulièrement intéressant entre Tonnerre et Montbard : l'église forte de Rougemont. Il s'agit d'une église monastique située dans une zone de frontière entre le duché de Bourgogne et le comté de Tonnerre, ce qui peut expliquer sa fortification. Comme le montre le plan, il s'agit d'un bâtiment massif composé d'une nef flanquée de deux collatéraux, d'un clocher fortifié situé au-dessus du portail ouest, et d'un large porche couronné de créneaux. Il faut noter ici que le transept et le chœur ont été détruits. Le clocher carré comporte deux niveaux ; chaque niveau était à l'origine ouvert par une large baie encadrée de part et d'autre de deux hautes archères. Dès sa construction, entre 1257 et 1263, cette église a donc été fortifiée⁶⁰ (fig 20).

Ce qui est original ici, c'est le niveau défensif au-dessus du porche (fig 21). Il est aussi à noter que l'église a connu une seconde phase de mise en défense, soit durant la guerre de Cent Ans, soit durant les guerres de Religion, où l'on a bouché les grandes baies du clocher.

Il existe un autre type de clocher fortifié que l'on rencontre dans le nord de l'Yonne. Ceux-ci ont été aménagés au cours de la guerre de Cent Ans. Il s'agit de clochers massifs à contreforts, avec des maçonneries constituées de pierres de taille en grès, qui ont l'apparence de tours maîtresses. À Sérilly, (commune d'Étigny, près de Sens), une petite bretèche assure la défense de l'entrée (fig. 22). À Précy-sur-Vrin, une archère est ouverte sur chacun des côtés du clocher. Dans ces deux cas, il existait sans doute à l'origine d'autres éléments défensifs mais ceux-ci ont disparu.

60. BONNICHON (Robert), *Notre-Dame de Rougemont, brève esquisse historique*, in : *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois*, n° 2, 1971, p. 8.

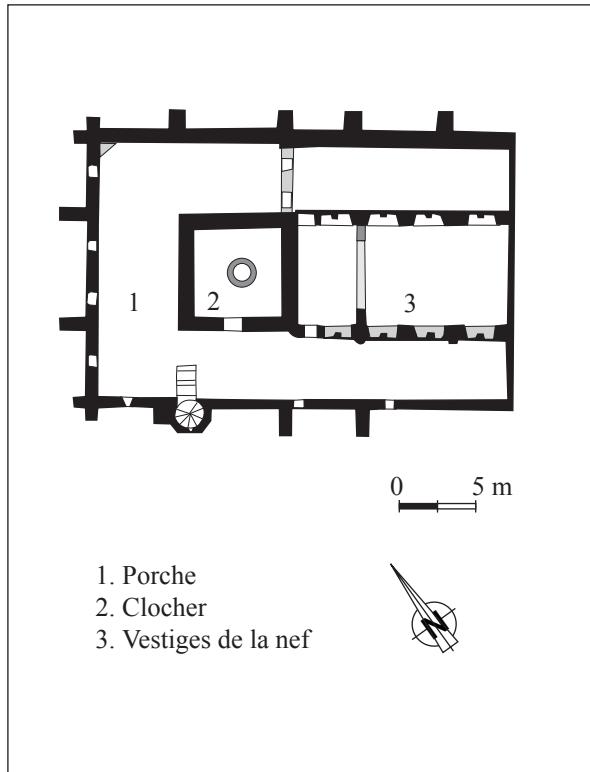


Fig. 20 : plan de l'église de Rougemont (21).
D'après R. Biton.



Fig. 21 : vue du clocher de l'église de Rougemont.



Fig. 23 : canonnière à la française à la base du clocher de l'église de Sermizelles (89).



Fig. 22 : vue du clocher de l'église de Sérilly (89).

On trouve donc dans l'Yonne, de grandes variantes dans la manière de fortifier le clocher. Deux cas sont représentatifs sur ce point : Sermizelles, près d'Avallon et Soucy, au nord de Sens. Sur la première église, dont le village dépendait de la châtellenie bourguignonne d'Avallon, on a aménagé plusieurs sortes de canonnières. En 1427, elle est prise malgré une belle défense⁶¹. Elle a ensuite été refortifiée au XVI^e siècle. De fines arquebusières avec fente de visée s'ouvrent en façade à tous les niveaux. Sur la tourelle d'escalier, qui flanke le côté nord est du clocher, de minces orifices circulaires font office de canonnières. Enfin, au rez-de-chaussée, on trouve des canonnières à la française rectangulaires, disposant d'un angle de tir plus large (fig. 23). Il faut noter que le village était lui-même entouré d'une enceinte comportant huit tours.

61. PETIT (Ernest), *Avallon et l'Avallonnais. Étude historique*. Auxerre : Gallot, 1867, p. 211.

En ce qui concerne l'église de Soucy, qui dépendait du chapitre de Sens, l'originalité se trouve surtout au niveau du couronnement du clocher, qui porte un étage de défense à quatre tourelles d'angle, portées par des contreforts et ouvertes chacune à leur base à la manière d'une bretèche. Ici, le clocher prend véritablement l'apparence d'une tour de défense. Cette église aurait été fortifiée dès le XIV^e siècle, mais aurait été incendiée par les Anglais en 1378⁶². Les fortifications qu'on peut désormais observer semblent dater du XVI^e siècle (fig. 24).

En Bourgogne du sud, on observe un autre type de fortification des clochers, à l'imitation des tours fortes seigneuriales existant dans la région. Celle-ci consiste en l'adjonction d'un étage de défense au sommet du clocher. L'étage est ouvert de baies créneaux à partir desquelles peut s'organiser la défense. Plusieurs exemples caractéristiques peuvent être présentés.

À Saint-Clément, dans le Charolais, le clocher est situé à la croisée du transept. L'étage sommital, probablement édifié au XIV^e siècle, est ouvert de deux baies par face⁶³ (fig. 25). À Bergesserin, près de Cluny, l'église, datant du milieu du XII^e siècle, dispose d'un clocher porche. L'étage ajouté est ouvert par une seule baie par côté (fig. 26).

Les clochers à baies-créneaux sont assez répandus en Bourgogne du sud. On peut ainsi présenter deux autres exemples caractéristiques : Uchizy et Sologny. L'église priorale Saint Pierre d'Uchizy (fin XI^e - début XII^e siècle) dépendait de l'abbaye Saint-Philibert de Tournus. Le clocher, assez haut, est surmonté d'un étage ajouté avec deux baies par face (fig. 27). La fonction de guet est ici prédominante car il existait d'autres éléments de fortification : une enceinte autour de l'église attestée en 1548, ainsi qu'un étage de défense érigé lors des



Fig. 24 : vue du clocher de l'église de Soucy (89).



Fig. 25 : vue du clocher de Saint-Clément (71).

62. PETIT (Victor), *Les environs de Sens*, édition originale *Annuaire de l'Yonne*, 1843-1849, réédition 1989, Res universis.

63. En fait, on note que cet étage est postérieur aux maçonneries du XII^e siècle. Par ailleurs, il fonctionnait à l'origine avec un comble-refuge qui a été supprimé au XV^e siècle.



Fig. 26 : vue du clocher de l'église de Bergesserin.



Fig. 27 : vue du clocher de l'église d'Uchizy (71).

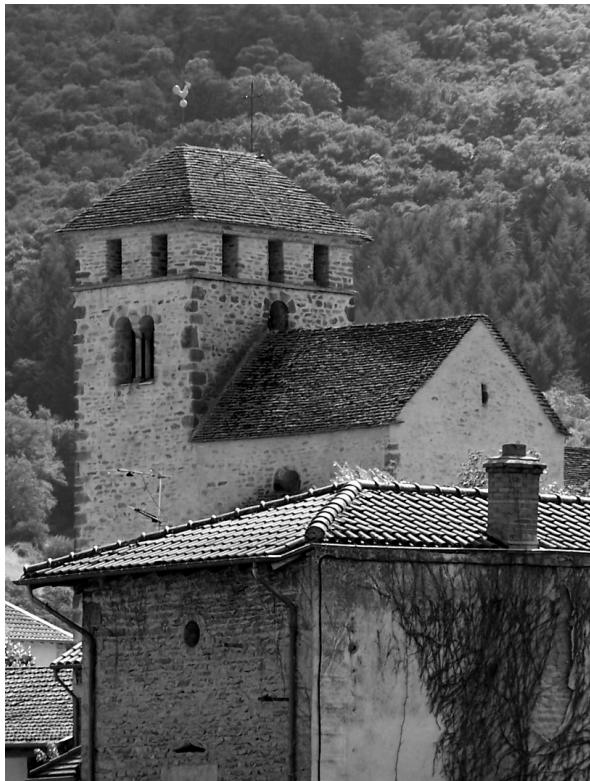


Fig. 28 : vue du clocher de l'église de Sologny (71).

guerres de Religion donnant accès au clocher⁶⁴. Cette place fut attaquée par les Ligueurs de Mâcon⁶⁵.

Enfin, le clocher de l'église de Sologny, située dans les monts du Mâconnais entre Mâcon et Cluny, comporte aussi un clocher réhaussé d'un étage de défense. Cette église, propriété des seigneurs de Berzé, doit remonter au XII^e siècle⁶⁶. Sur le clocher rectangulaire, trois baies-créneaux ont été aménagées sur les côtés nord et sud et deux sur les autres (fig. 28).

D'autres clochers présentent parfois les traces anciennes de hours ou de mâchicoulis. C'est le cas des églises de Blanot, dans les monts du Mâconnais, et de celle de Montigny située dans le canton de Précy-sous-Thil, en Côte-d'Or. Blanot est une petite église priorale dont l'existence est attestée depuis le X^e siècle. La

64. DARD (Charles), Uchizy : monographie historique, in : *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1924-1927, p. 47.

65. RAGUT (Camille), *Département de Saône et Loire : dictionnaire des communes*, 1838, rééd. 1992, t. II, p. 331-332.

66. BERNARD et BRUEL, *Chartes de Cluny...* n° 5456.



Fig. 29 : aménagements défensifs de l'église de Blanot (71).

charpente du clocher comporte des corbeaux formés de trois consoles en ressaut, aménagement qui portait certainement un ancien mâchicoulis, c'est-à-dire une galerie maçonnée au sommet du clocher, dont les vestiges auraient été retrouvés lors de récentes restaurations (fig. 29). Comme le montre la coupe schématique (voir fig. 16), un escalier escamotable, situé à l'intérieur de la nef, permettait d'accéder à un étage de repli ainsi qu'au sommet du clocher. La fortification aurait été réalisée au XVI^e siècle, au moment où on a bouché les baies.

Le clocher de l'église Saint-Barthélemy de Montigny, dans le canton de Précy-sous-Thil, était également équipé de structures en encorbellement. Chacun de ses côtés présente une série de trois corbeaux. Il s'agit peut-être d'un houd, ou plus probablement de bretèches, chaque série de corbeaux n'étant pas de niveau. Il est à noter que le clocher est également percé d'une archère droite, au premier étage, sur les côtés sud et nord. Par ailleurs, au XVI^e siècle, on a aménagé des arquebusières sous les allèges des fenêtres de la nef (fig. 30).



Fig. 30 : vue des vestiges de couronnement sur l'église Saint-Barthélemy de Montigny (21).



Fig. 31 : vue des vestiges du houd sur le clocher de l'église de Laizé (71).



Fig. 32 a : détail des salamandres et des canonnières sur le parapet de l'église de Chevannes (89).

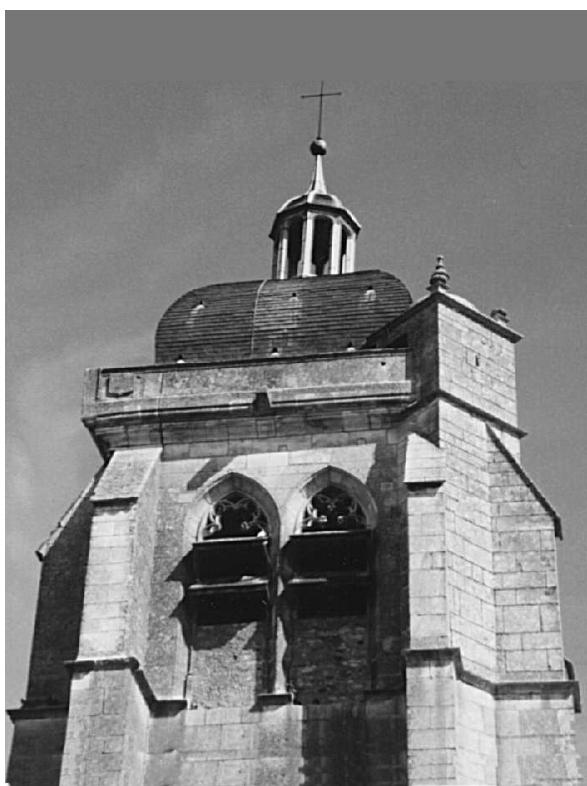


Fig. 32 b : lanternon, parapet et guérite au sommet du clocher de Chevannes (89).

Le plus souvent, les aménagements en encorbellement devaient être constitués par des galeries en bois, des hounds situés au sommet des clochers. Il reste encore des vestiges de ce type de structure à Laizé et à Chitry, bien qu'il s'agisse d'aménagements fortement restaurés. L'église de Laizé est située entre Mâcon et Lugny. Le clocher de cette église est doté d'un hound (restauré en 1871) qui a été aménagé sur un étage surélevé (fig. 31).

Une des fonctions des clochers est, on l'a vu, la surveillance des alentours. Parfois, un équipement spécifique formalise cette fonction. C'est ainsi qu'on a parfois aménagé un lanternon au sommet du clocher. C'est le cas à Chevannes (89). On remarque le parapet, orné d'une salamandre faisant référence au roi François I^{er}, où le guetteur pouvait scruter les horizons, mais surtout la guérite percée d'une canonnière. Ici encore, il faut aussi noter l'obturation des baies qui constitue un autre témoignage de la mise en défense (fig. 32).

La défense des accès

La partie la plus sensible de l'église, qui fut systématiquement protégée, était sa porte. En général, si l'édifice en comportait plusieurs, on en murait certaines pour ne garder que la principale. Cette porte était renforcée, on pourrait même dire blindée, afin de résister à des coups de bâliers. Une porte conservée à l'intérieur de l'église de Chitry montre encore un exemple de ce type de renfort. En général, une gaine était aménagée en retrait afin de faire coulisser une barre pour verrouiller l'accès, comme on peut encore le voir sur l'église de Chassignelles près d'Ancy-le-Franc.

Cela ne suffisait toutefois pas à assurer la sécurité de la porte. Il fallait en général aménager un dispositif de tir. Le premier type d'aménagement permettant de contrôler cet accès était l'installation d'une bretèche juste au-dessus de l'entrée. Plusieurs exemples montrent que ce type d'équipement était fort répandu. À Boussenois, canton de Selongey (21), sur une église datant du XIII^e siècle, on a aménagé une bretèche au-dessus du portail occidental, accessible depuis un comble défensif. Il ne reste désormais que les deux corbeaux qui portaient la bretèche et l'ouverture rectangulaire qui y donnait accès (fig. 33). Un autre exemple de bretèche sur entrée peut être observé sur l'église de Marey (21), dans la vallée de la Tille. Là encore, elle permettait de défendre l'accès depuis les combles. Une tour d'escalier percée d'archères, située au nord, avait également un rôle défensif (fig. 34).

Le flanquement de l'entrée pouvait aussi être assuré par un mâchicoulis, c'est-à-dire une structure maçonnée ; c'est ce qu'on voit avec l'église de Saint-Albain, un édifice roman situé dans le canton de Lugny. L'entrée est protégée par un mâchicoulis sur arc brisé. L'arc supporte également un petit édicule rectangulaire faisant office de tour-porche et muni de quatre archères : deux en façade, et une sur les côtés nord et sud. On trouve aussi ce type d'aménagement à Lugny-lès-Charolles et à Saint-Cyr-les-Colons (89) (fig. 35).



Fig. 33 : vue des vestiges du système de défense de l'entrée de l'église de Boussenois (21).



Fig. 34 : vue de la bretèche défendant l'entrée de l'église de Marey-sur-Tille (21).

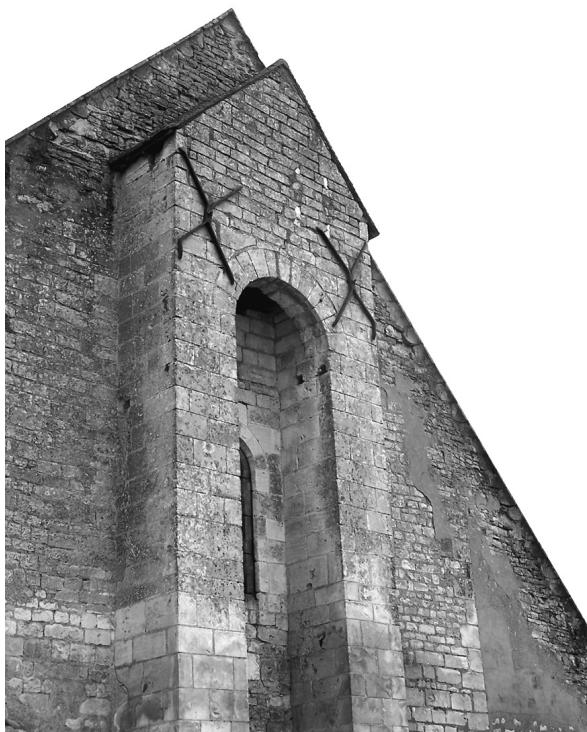


Fig. 35 : mâchicoulis sur arc brisé défendant l'entrée de l'église de Saint-Cyr-les-Colons (89).



Fig. 36 : vue de la bretèche défendant le chœur de l'église de Pichanges (21).



Fig. 37 : vue de la tour défendant l'entrée de l'église de Tramayes (71).

L'utilisation de bretèches ne se limitait pas toutefois à la défense de l'entrée comme le montre l'exemple de l'église de Pichanges, (21). Celle-ci, s'ouvrant au-dessus de la baie du chœur, était également accessible depuis le comble défensif. Il ne reste ici que les trois consoles à ressaut. Cette fortification date sans doute du milieu du XIV^e siècle puisqu'elle est qualifiée « d'église forte » dès 1387⁶⁷ (fig. 36).

Le flanquement vertical n'était pas l'unique moyen de protéger l'accès. On pouvait aussi construire des tours de flanquement de part et d'autre de l'entrée pour la protéger d'un feu croisé. Souvent, le flanquement n'était assuré que par la tour d'escalier qui donnait accès au comble, sur laquelle on aménageait des archères, comme à Vézennes (89) près de Tonnerre, ancienne possession de l'abbaye Saint-Michel. Ailleurs, comme à Tramayes (71), on a édifié deux tours de chaque côté d'une entrée détruite à la fin du XVIII^e siècle. Ici, ces deux tours, percées de petites arquebusières, ont été aménagées à la fin du XVI^e siècle (fig. 37).

67. ADCO, B 11 575, f° 12 v°.

Les tours pouvaient être octogonales, comme nous l'observons avec ces deux exemples, mais on remarque surtout de nombreuses tours circulaires. Ce type de flanquement peut s'observer sur les églises de Marsannay-le-Bois dans le canton d'Is-sur-Tille et sur celle de Cussey-les-Forges (21) située dans le canton de Grancey. L'église de Marsannay est flanquée par une tourelle d'escalier au nord, accessible depuis l'intérieur, ouverte de six canonnières à double fente de visée horizontale, datable du XVI^e siècle (fig. 38).

Les fortifications de l'église de Cussey-les-Forges sont plus anciennes en revanche. En effet, la tourelle d'escalier flanquant le côté nord de la façade occidentale est percée de deux jours en archère et de trois archères à étrier. On peut supposer que ces fortifications ont été réalisées dans la seconde moitié du XIII^e siècle ou plus probablement au XIV^e siècle (fig. 39).

Les autres aménagements défensifs

L'autre caractéristique nécessaire aux églises fortifiées était la présence d'un comble défensif. En général, son aménagement entraîna une surélévation de 2 à 3 m. Curieusement, c'est peut-être la caractéristique la moins perceptible. On peut toutefois l'observer dans quelques cas où le comble équipé d'ouvertures de tir a été conservé. C'est notamment le cas de celles de Gémeaux (21) où on observe la présence de neuf baies-créneaux au-dessus de la nef (fig. 40). La fortification de cette église est attestée dès 1387 car elle est alors qualifiée « *d'yglice forte* »⁶⁸. En 1424 et en 1469, elle est désignée de « *moustier fort* »⁶⁹. Elle fut assiégée à plusieurs reprises, en 1433 tout d'abord, où elle fut ruinée, durant les guerres de Religion, puis en 1636 par les Suédois. Cette église fut dans un second temps, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, entourée par une enceinte fortifiée dont on perçoit encore les vestiges de nos jours, notamment une tour d'enceinte percée d'archères-canonnières au sud-ouest de l'église.



Fig. 38 : vue de la tour défendant l'entrée de l'église de Marsannay-le-Bois (21).

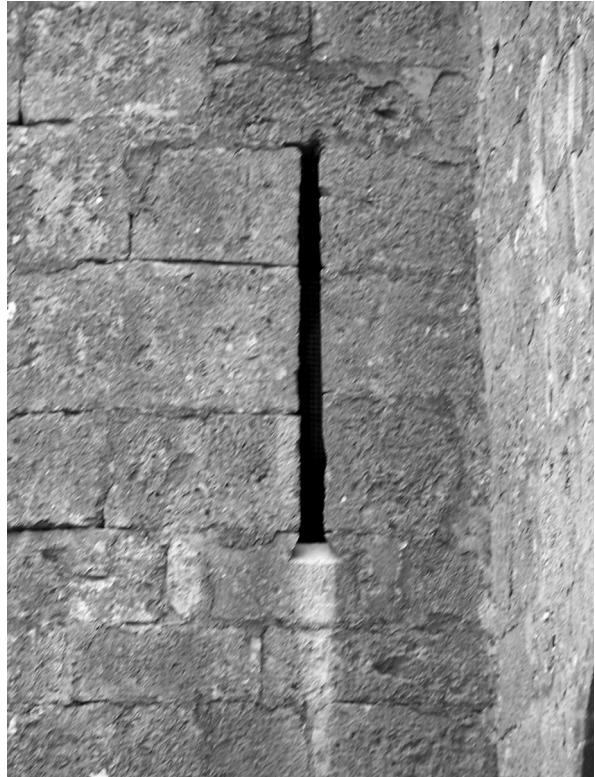


Fig. 39 : vue de l'archère à étrier de la tour d'escalier de l'église de Cussey-les-Forges (21).

68. ADCO, B 11 575, f° 13 r°.

69. ADCO, B 11 590 et B 11 582.



Fig. 40 : vue de détail du comble défensif de l'église de Gémeaux (21).



Fig. 41 : vue du chevet fortifié de l'église d'Appoigny (89).



Fig. 42 : vue du chevet fortifié de l'église de Toucy (89).

Le chœur des églises reçut souvent un traitement particulier lors des travaux des fortifications. En effet, cette partie, la plus sacrée de l'église, était parfois la plus exposée aux attaques. C'est notamment le cas à Appoigny, près d'Auxerre. Le chœur a été surélevé et on a aménagé trois canonnières en archères au-dessus des baies. Le chœur de cette église donnait sur le fossé du bourg. Il faisait probablement partie du dispositif général de défense (fig. 41).

Enfin, il était aussi possible d'adoindre des tours de flanquement pour protéger le chœur de l'édifice. C'est ce qu'on remarque à l'église de Toucy en Puisaye, église bâtie en grès en grande partie au XII^e siècle, brûlée en 1423 et presque entièrement rebâtie, notamment le chœur entre 1445 et 1522⁷⁰. On a alors construit deux tours d'artillerie ouvertes de canonnières à la française, de part et d'autre du chevet qui

a été couronné par un chemin de ronde. Ce chemin de ronde était relié à celui de l'enceinte du bourg sur le tracé duquel il se trouvait. Il faut noter que l'église a été lourdement restaurée en 1889-1890. On a alors reconstruit un couronnement crénelé et ajouté un lanternon à la tour sud (fig. 42).

Des tours de flanquement ont également pu être édifiées sur le transept, comme sur l'église de Sacy, près de Vermenton, construite dans le second tiers du XIII^e siècle. Cette possession de l'évêché d'Auxerre ne disposant pas de château à proximité, l'église fut fortifiée dès sa construction. On y remarque encore la présence d'un comble défensif et d'archères. Le transept nord était protégé par une tour octogonale percée d'archères et disposant très probablement d'un houard à son sommet, aujourd'hui disparu (fig. 43).

70. BARBIER (Pierre), *Les châteaux et les églises de Toucy des origines à nos jours. Recherches d'histoire et d'archéologie*. Auxerre : imp. l'Universelle, 1940.



Fig. 43 : vue des vestiges de fortification de l'église de Sacy (89).

L'évolution des églises fortes (xvii^e–xx^e siècle)

Les églises fortifiées que l'on observe aujourd'hui, ont été considérablement transformées au cours des siècles qui ont suivi les périodes de troubles. Elles ont perdu une partie de leurs fortifications. Si l'on prête attention au témoignage des sources écrites, on s'aperçoit que beaucoup d'églises qui ne présentent aujourd'hui plus aucune trace de fortification, en ont comporté à une époque donnée. En fait, il est probable que la majeure partie des églises des campagnes bourguignonnes ait été mise en défense par un moyen ou un autre. Simplement, les vestiges de ces transformations ont souvent été effacés à l'époque moderne. Il ne reste parfois comme unique trace que l'obturation des baies anciennes.

On peut estimer que la « dé-fortification » des églises a surtout été intense au xviii^e siècle.

Plusieurs raisons peuvent être avancées comme l'hostilité des décimateurs et surtout l'évêque aux fortifications d'église, l'apparition de statuts synodaux de plus en plus stricts, mais aussi l'agrandissement et « l'embellissement » des édifices.

Ce phénomène s'est ensuite inversé au siècle suivant avec l'invention de la notion de patrimoine, le nouveau rôle dévolu aux communes, mais aussi la vague de renouveau du catholicisme dans la seconde moitié du xix^e siècle. Cela a permis la restauration des églises fortes aux xix^e et xx^e siècles. Deux grandes phases peuvent être déterminées : la reconstruction de fortifications au xix^e siècle, comportant interprétations et inventions, puis depuis le milieu du xx^e siècle, une restauration plus fidèle qui se limite plus souvent à la réparation d'éléments dégradés et à la mise au jour de structures cachées sous les badigeons.

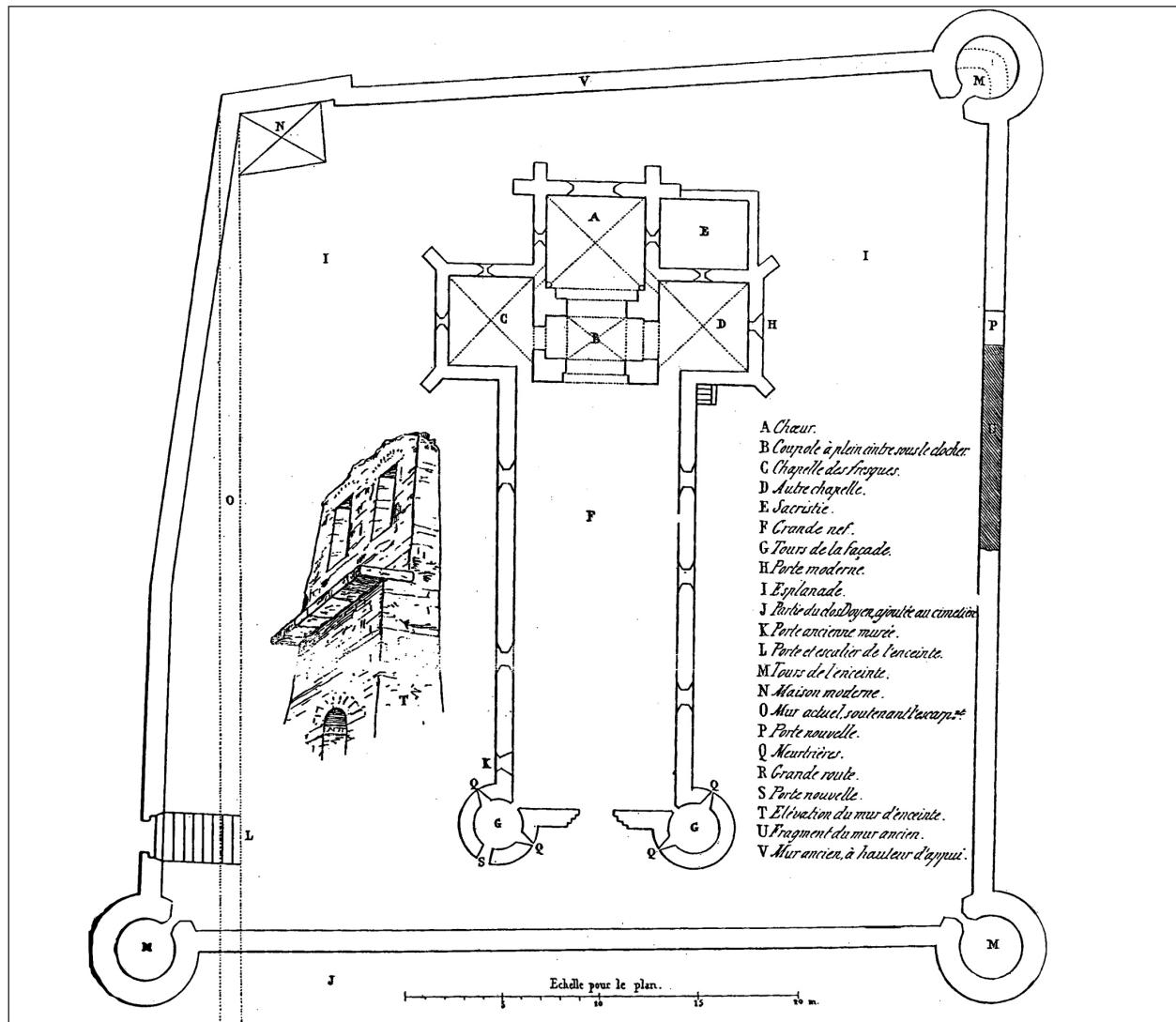


Fig. 44 : plan des fortifications de l'église de Saint-Désert (71).

Un cas de restauration au XIX^e siècle : l'église de Saint-Désert

Un cas est particulièrement intéressant pour illustrer la mise en valeur et la restauration d'une église au XIX^e siècle : celui de l'église de Saint-Désert (71), située sur la côte chalonnaise à 15 km de Chalon.

Le plan de cette église forte a été restitué par Marcel Canat d'après les témoignages des habitants (fig. 44). Elle était tout d'abord entourée par une enceinte rectangulaire avec trois tours de flanquement. Cette enceinte était couronnée par un chemin de ronde équipé d'ouvertures de tir. Celle-ci est aussi connue par un

devis de démolition de 1786⁷¹. Elle comportait une porte défendue par une herse.

L'église était elle-même fortifiée. L'entrée était en effet protégée par deux tours de flanquement et une bretèche.

L'histoire de cette église est assez bien balisée par la documentation écrite et par l'étude de Marcel Canat. Dès le XIII^e siècle, elle dépendait du chapitre de Chalon. Les fortifications ont sans doute été édifiées au cours de la guerre de Cent Ans. Entre 1414 et 1438, le village est pillé par les écorcheurs⁷². Puis en 1462, Thibaut de Neufchâtel, grand bailli de Bourgogne

71. ADCO, B 4360.

72. ADCO, B 3 624 et B 3 686.

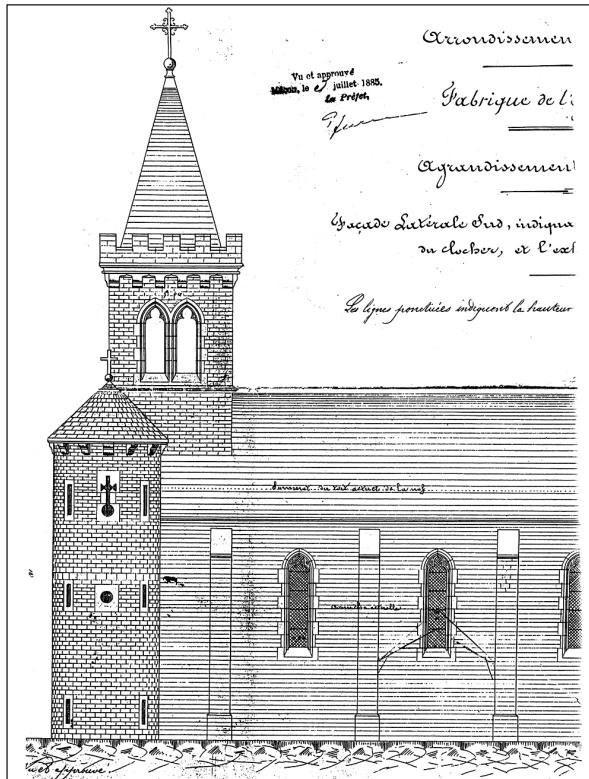


Fig. 45 : projet de Lazare Narjoux pour la restauration de l'église de Saint-Désert (71).



Fig. 46 : vue de l'église de Saint-Désert (71) après restauration.

autorise les habitants de Saint-Désert à réparer les fortifications de leur église⁷³. L'église est encore assiégée par deux fois durant les guerres de Religion : elle est brûlée par les troupes de l'amiral Coligny en 1570⁷⁴, puis, sans doute après avoir été restaurée, elle est pillée par les Ligueurs de Chalon en 1594⁷⁵. L'église et son fort vont subsister jusqu'au XVIII^e siècle.

Trois tours de l'enceinte sont détruites à la fin de ce siècle. D'autres traces de fortification furent effacées au cours de la Révolution⁷⁶.

L'église semble toutefois être encore à peu près en état au milieu du XIX^e siècle comme le montre un ancien dessin. L'église va alors être considérablement transformée. Vers 1860, quelques années après la publication de Marcel Canat, on décide sa restauration⁷⁷. Celle-ci est confiée à l'architecte Lazare Narjoux qui dresse deux projets successifs⁷⁸ (fig. 45). Le chœur et le transept sont alors entièrement reconstruits pour pouvoir accueillir les fidèles. La façade fortifiée est non seulement restaurée mais complétée notamment par un couronnement crénelé équipé d'archère-canonnières. Le clocher est lui aussi orné d'un parapet crénelé. L'architecte prend le soin de conserver la bretèche originelle, ainsi que les bases des tours sans les reconstruire. Toutefois, au final, l'aspect originel de l'église paraît considérablement modifié ; il s'agit ici d'une création néo-gothique (fig. 46).

73. ADCO, B 5 106.

74. DEMAIZIÈRE (Émile), Notice historique sur Saint-Désert et ses hameaux, in : *Annuaire de Saône-et-Loire*, Mâcon, 1896, p. 58.

75. AM de Chalon-sur-Saône, BB 11.

76. DEMAIZIÈRE, Notice historique..., p. 110.

77. CANAT (Marcel), Notice sur l'église de Saint-Désert, ses fortifications et les peintures murales dans une de ses chapelles, in : *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, t. I, 1844-1846.

78. GRAS (Pierre), Notes sur Lazare Narjoux, architecte chalonnais (1797-1878), in : *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, t. XXXVII, 1962-1963, p. 139-143.

Un patrimoine redécouvert : l'église Saint-Pancrace de Migennes (89)

On continue de nos jours à restaurer les églises. À l'occasion de certaines opérations, on met encore au jour de nouveaux vestiges de fortifications qui sont mis en valeur avec un souci beaucoup plus marqué d'authenticité. C'est notamment le cas de l'église de Migennes qui a été restaurée il y a quelques années.

Celle-ci, qui dépendait de l'abbaye Saint-Pierre-le-Vif de Sens, a été fortifiée au cours des guerres de la Ligue. Jusqu'aux récentes restaurations, on ne distinguait de ces travaux que les deux tours carrées encadrant l'entrée, toutes deux percées d'arquebusières à fente de visée (fig. 47). D'autres éléments étaient perceptibles par le spécialiste mais ils ont largement été mis en lumière par les restaurations. C'est ainsi que celles-ci ont fait apparaître l'existence d'un comble défensif au-dessus de la nef, ouvert par une petite ouverture carrée en façade (fig. 48). Les restaurations ont surtout mis en évidence un puissant pont-levis à flèche permettant de condamner l'entrée. Ce qui est curieux, c'est que ce pont-levis ne fonctionnait pas avec un fossé comme l'ont montré les fouilles réalisées autour de l'église. Il s'agissait uniquement d'un moyen de protéger l'entrée.

Notre tour d'horizon de la fortification des églises en Bourgogne aura montré à quel point les solutions imaginées pour la défense des villageois ont pu être variées, mais aussi qu'elles dépendaient de modes de construction très locaux ; solutions qu'on pourrait qualifier de vernaculaires, sauf quand il s'agit non plus de fortifications de villageois mais d'aménagements planifiés par l'autorité seigneuriale, comme à Chitry ou à Manlay, où la qualité des fortifications n'a rien à envier à celle de châteaux.

Leur efficacité défensive pourrait nous rendre dubitatif quand on songe au nombre de sièges victorieux. En fait, elles étaient moins destinées à protéger les villageois d'une armée



Fig. 47 : vue de l'église Saint-Pancrace de Migennes (89) avant restauration.



Fig. 48 : vue de l'église Saint-Pancrace de Migennes (89) après restauration.

que des bandes de soudards isolés. Par ailleurs, quand elles étaient bien défendues, par des hommes d'armes aguerris, elles pouvaient arrêter une troupe importante, comme ce fut le cas à Escamps en 1420⁷⁹.

Enfin, comme le montre l'exemple de l'église de Migennes, il reste encore beaucoup de choses à découvrir au sujet des églises fortifiées ; tout d'abord saisir l'ampleur du phénomène, les moyens employés par les habitants pour financer les travaux et la manière dont ceux-ci ont été réalisés. Il faudrait aussi étudier de façon plus poussée les édifices les mieux conservés afin de mieux comprendre la chronologie des aménagements et de pouvoir faire des restitutions sûres pour différentes époques.

79. Villiers de L'Île-Adam met en effet 18 jours à déloger une petite troupe, du parti du dauphin, qui s'était réfugiée dans le « *fort moutier d'Escamps* ». LESIRE (Antonin), Notes et documents pour servir à l'histoire de Toucy, in : *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, t. 61, 1908, p. 77, citant la chronique de Monstrelet.

Nobles et habitat fortifié en Bourgogne en 1474*

HERVÉ MOUILLEBOUCHE*

Résumé

En croisant, avec prudence, les données de la grande enquête des fiefs de 1474 avec l'inventaire de l'habitat fortifié en Bourgogne, on peut constater que près d'un noble sur deux ne possède aucun habitat fortifié. Les plus riches, ceux qui détiennent des fiefs dont le revenu annuel dépasse 200 livres, sont presque tous détenteurs de châteaux. Les plus pauvres, dont le fief représente une rente inférieure à 40 livres, peinent à entretenir une maison forte. Mais l'enquête de 1474 montre surtout que la notion de fief et de valeur du fief est de plus en plus obsolète dans un monde travaillé par la rente, et que l'habitat fortifié est de plus en plus une valeur refuge, ou un refuge pour les « valeurs ».

Combien de nobles pour combien de châteaux ?

C'est entendu, les nobles habitent dans des châteaux, voire des maisons fortes. Les grands inventaires archéologiques que le Centre de Castellologie a menés depuis une vingtaine d'années sur la Bourgogne ducale permettent désormais de connaître le nombre d'habitats fortifiés pour n'importe quelle date du Moyen Âge³. D'autre part, la base de données « *prosopographia curiae burgundicae* » développée par l'Institut historique allemand à Paris donne un accès rapide à la biographie de très nombreux nobles du duché⁴.

Il y a vingt ans, l'étude fondatrice de Marie-Thérèse Caron sur la noblesse de Bourgogne avait apporté une connaissance très poussée de la population et de la fortune des nobles entre 1315 et 1477⁵. On en retient, globalement, que les possesseurs d'habitats fortifiés sont très généralement des nobles et que les nobles possèdent souvent un ou plusieurs habitats fortifiés.

On peut néanmoins croiser ces deux types de données pour savoir exactement combien de nobles étaient « fortifiés » et, *a contrario*, combien de nobles habitaient une simple maison sans caractère défensif et vraisemblablement sans caractère aristocratique ou seigneurial. Nous avons mené cette enquête pour l'année 1474. En effet, cette année-là, Charles le Téméraire a diligenté une enquête générale sur les fiefs bourguignons et il en reste d'importantes épaves. Ces rôles de tenant fiefs, dont l'intérêt a déjà été mis en lumière par M^{me} Caron, permettent en outre de mener des études sur la valeur du fief, ou du moins sur les revenus qui y sont attachés.

Pour le lecteur pressé, donnons tout de suite les résultats. En 1474, le duché de Bourgogne *stricto sensu* compte près de 1 000 feux nobles. 1 200 feux si l'on y ajoute ceux des comtés

* Cette étude avait été réalisée primitivement pour la publication des actes du colloque sur les maisons nobles tenu à Lyon en novembre 2006, publication qui semble définitivement abandonnée. Le sujet doit beaucoup à la lecture de l'article précurseur de Fabrice CAYOT, Les maisons seigneuriales rurales à la fin du Moyen Âge (XIV^e–XVI^e siècle) dans l'Yonne ; *in : Annales de Bourgogne*, t. 75, 2003, p. 259–287.

** Maître de conférences à l'Université de Bourgogne, UMR 5594 Artehis.

3. MAERTEN (Michel), MOUILLEBOUCHE (Hervé), *L'habitat fortifié en Bourgogne ducale (Côte-d'Or, Saône-et-Loire)*. Base de données sur DVDrom. Chagny : CeCab, 2010.

4. Consultable en ligne sur le site du *Deutsches Historisches Institut* : <http://www.dhi-paris.fr>, > *onlinige publikationen* > *Datenbanken*. Analyse des ordonnances d'hôtel et des écrous de gage.

5. CARON (Marie-Thérèse), *La noblesse dans le duché de Bourgogne, 1315–1477*. Lille : PUL, 1987.

périphériques (Charolles, Macon, Auxerre, Bar et Château-Chinon), soit 0,8 feux nobles par paroisse et 2 nobles pour 100 roturiers. Sur les 1 000 feux nobles, 400 environ possèdent au moins un bâtiment fortifié. Les plus fortunés peuvent aligner de 4 à 10 châteaux. Les autres, la « classe moyenne de l'aristocratie », tiennent des fiefs dont le revenu est de 30 à 100 livres par an. Ils sont seigneurs d'un village, se font appeler écuyer et arrivent tant bien que mal à entretenir une tour, une maison forte en état de défense, ou seulement une maison basse entourée de fossés. Tout en bas, la « noblesse misérable » représente plus de 50 % de cette classe. Ces nobles sans le sou, ces travailleurs fiefs ou ces nobles sans fiefs habitent une simple maison, peut-être de pierre, peut-être un peu plus cossue que celles des paysans qui l'entourent, mais sans caractère nobiliaire. Aussi est-il difficile aujourd'hui d'identifier et de reconnaître ces « maisons de nobles » qui n'étaient pas des « maisons nobles ».

Pour les lecteurs plus patients, ou pour tous ceux que ce rapide tableau aurait réussi à intriguer ou à agacer, nous allons expliciter la méthodologie et les limites de notre étude. Nous présenterons tout d'abord nos sources : l'enquête de 1474 et les documents qui permettent d'en combler les lacunes. Nous verrons ensuite comment compter les nobles et leurs forteresses. Enfin, nous essaierons d'approcher et de cerner la fortune et le train de vie nécessaire à l'entretien d'un habitat fortifié.

L'enquête de 1474

Le 8 février 1474, Charles le Téméraire envoie une lettre patente à ses baillis des pays de par deçà⁶. Il est mécontent du service d'armes de ses vassaux. Certains ne sont pas venus à l'ost, d'autres sont arrivés trop tard. La plupart envoient un contingent armé insuffisant, car ils ont sous-évalué les revenus de leurs fiefs. Pour remédier à cette situation, le duc ordonne à

6. B.M. Dijon, ms 1027, f° 3 v° à 4 v°. Texte édité en annexe. Sauf précision contraire, toutes les cotes d'archives renvoient aux archives départementales de la Côte-d'Or.

chaque bailli de mener une enquête dans toutes les prévôtés, pour connaître le revenu réel des fiefs. Ensuite, chaque fief devra équiper une troupe en proportion des revenus de son fief : un homme d'arme à trois chevaux pour 200 écus ; un cavalier pour 40 écus ; un homme de pied pour 16 écus.

Il reste de cette enquête quelques registres originaux et quelques copies, dont plusieurs ont été reliées ensemble au XIX^e siècle en un unique « cartulaire⁷ » (cf. tableau 1).

La bibliothèque municipale de Dijon conserve un registre de fiefs du bailliage de Dijon avec mention des valeurs de chaque fief et du service d'armes attendu⁸. Il s'agit du document final de l'enquête, qui comprend notamment un long préambule avec les lettres patentes et les lettres de commission. Chaque article fait référence à un registre primitif, aujourd'hui disparu, qui était sans doute le registre de l'enquête précédente, incriminée par les lettres patentes du duc⁹. Ce registre énumère 512 fiefs regroupés sous 221 feux. Mais comme 3 fiefs sont recensés dans 2 articles différents, on a en fait l'identité de 219 aristocrates.

Le cartulaire n° 19 bis (B 11723) est un registre de déclarations de fiefs du chalonnais et des terres d'Outre-Saône, copié après 1477¹⁰.

7. Ces documents ont déjà été utilisés ou signalés dans : BARTIER (John), *Légistes et gens de finances au XV^e siècle. Les conseillers des ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Téméraire*. Mémoire de l'Académie royale de Belgique, t. 50, fasc. 2 et 2 bis. Bruxelles, 1955, p. 242-246. CARON, *La noblesse...* p. 377-517.

8. BAUTIER (Robert-Henri) et SORNAY (Janine), *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge. 2 : Les États de la maison de Bourgogne. Vol. 1 : Archives centrales de l'État bourguignon (1384-1500)*. Paris : CNRS, 2001, p. 418.

9. BM Dijon, ms 1027 (57 f°). Ce volume est entré dans la bibliothèque de Dijon avec la collection de Pierre-Louis Baudot. Il en existe une copie authentique de 1574 : ADCO, B 11722, et une copie du XVII^e siècle : BnF, ms fr 11514. Ce registre a été analysé vers 1780 par Jean-Baptiste Peincédé, t. VII (B 1200), p. 115-127, mais sans les revenus des fiefs.

10. Voir exemple en annexe, f° 6 v° et 7 r°.

10. Il existe une analyse de ce volume du XVI^e siècle (B 11726) dont les premières pages sont partiellement détruites, et une analyse de la fin du XVIII^e siècle par Jean-Baptiste Peincédé, t. VIII (B 12001),

Volume	Cote	Bailliage ou territoire	Contenu	f°	Nbre fiefs	Nbre articles	Nbre fieffés
	B.M. Dijon ms 1027	Bailliage de Dijon	Registre de fiefs de 1474 avec préambule, valeurs des fiefs et service armé attendu. Original.	57 f°	512	221	219
Cartul. 19 bis	ADCO, B 11 723	Bailliage de Chalon et terres d'Outre-Saône	Registre de dénombrement de 1473-1474 avec quelques valeurs. Copie après 1477.	380 f°	575	359	290
Cartul. 3 bis ou 18 bis	B 11 724	Bailliage de la Montagne (ou de Châtillon)	Procès-verbal d'enquête de 1474 avec préambule, valeurs et service armé attendu. Original.	33 f°	159	101	87
		Bailliage d'Autun	Registre de fiefs de 1474 avec valeurs et service armé attendu. Original.	31 f°	287	189	183
		Comté de Bar-sur-Seine	Procès-verbal d'enquête de 1474 avec valeurs des fiefs. Original.	17 f°	64	49	46
		Comté d'Auxerre	Registre de fiefs de 1473 avec valeurs des fiefs. Copie authentique.	6 f°	61	49	44
	B 11 725	Dijon, Autun, Château-Chinon, Montagne, Auxerre, Bar	Rôle alphabétique des fiefs avec somme des valeurs des fiefs. Original.	60 f°	594	532	532
	B 11 726	Bailliage de Chalon	Analyse du registre de fief de 1474. copie du XVI ^e siècle.	28 f°			
	B 11 727	Bailliage d'Auxois	Montre d'arme de 1498	6 f°		171	173
	B 11 728	Bresse	Rôle des nobles de la Bresse. Après 1477.	24 f°		242	
	B 11 729	Auxois	Registre des fiefs de 1503, avec service armé attendu.	16 f°		173	
	B 11 729 b	Bar-sur-Seine	Registre des fiefs de 1503, avec service armé attendu.	16 f°		49	46

Tableau 1 : vestiges de l'enquête de 1474. En grisé : les volumes postérieurs à l'enquête.

Il contient 359 déclarations, rendues entre le 1^{er} décembre 1473 et le 13 janvier 1474 et généralement recopiées *in extenso*. Certains fiefs précisent qu'ils rendent leur dénombrement pour répondre à une enquête ducale, mais ils se plaignent du peu de temps qui leur est accordé pour estimer la valeur de leurs fiefs¹¹.

p. 117-131, mais qui ne reprend pas toutes les valeurs des fiefs.

R.-H. BAUTIER (*Les sources de l'histoire économique...* p. 418) prétend que ce volume est une copie du XVI^e siècle. Le prologue fait en effet référence à la mort du Téméraire, mais rien ne semble justifier une datation si tardive.

11. B 11 723, f° 342 : « Pour ce qu'il a pleu a mon tres redoubté et souverain seigneur Monseigneur le duc de Bourgogne mander a messeigneurs de son conseil à Dijon qu'ilz feisent

Ces valeurs sont généralement indiquées, mais sans aucune normalisation, et il n'est pas toujours possible d'additionner des livres, des florins, des boisseaux d'avoine et des gelines... Ce gros volume n'est donc pas lié aux lettres patentes du 8 février 1474, mais à une demande de déclaration de fief de 1473, qui n'était pas accompagnée d'une enquête de vérification.

Le cartulaire 3 bis / 18 bis est un recueil fictif qui réunit sous une même reliure 7 cotes d'archives et 10 rôles de fiefs. En effet, au XIX^e siècle, l'archiviste Joseph Garnier a inventorié sous la

savoir a tous ses nobles et feaulx que incontinent ils feissent declaration des chevances qu'ils tiengnent en fief et rierefied de mondic seigneur, je, Phelippe de Morognes, certifie et confesse a tous que je tiens et confesse tenir... »

même cote « B 11 724 » les rôles des bailliages de la Montagne, d'Autun et des comtés de Bar-sur-Seine et d'Auxerre.

Le rôle du bailliage de la Montagne (B 11 724-1) est visiblement un procès-verbal d'enquête¹². Son préambule résume les lettres patentes du 8 février 1474. Les commis à l'enquête, Jean Rémond et Jean Bisot, visitent les prévôtés et des châtellenies de la Montagne entre le 2 et le 26 mars. Tous les jours, ils notent, sur indication des prévôts, les noms des tenant-fiefs, la valeur des fiefs et éventuellement les fidélités ou défections des vassaux, puis ils donnent lecture aux fiefs ou à leur procureur des lettres patentes du duc et ils leur stipulent la composition de l'aide militaire demandée. La valeur des fiefs est exprimée en écus, comme dans les lettres patentes du duc, et non en livres, comme dans les documents finaux du Dijonnais et de l'Autunois¹³.

Le rôle des tenant-fiefs du bailliage d'Autun (B 11 724-2) se présente comme « *la declaration en brief des noms et surnoms de tous les grans seigneurs, chevaliers, escuiers et autres tenans fiedz et arrierefiedz [...] et aussi terres de franc alleuf en justice*¹⁴. » Chaque déclaration comporte le revenu du fief (ou une évaluation quand le vassal a refusé de fournir les renseignements demandés). Le service armé attendu est noté en surcharge dans les marges. Le tout est rédigé « *selon les serches et declarations faites sur ce bien amplement par les commis et deputéz a ce.* » Il s'agit donc d'un document final, rédigé d'après le procès-verbal de visite.

Les rôles des terres de Bar-sur-Seine et d'Auxerre (B 11 724-3 et 4) sont beaucoup plus courts, puisqu'ils ne comprennent chacun qu'une cinquantaine de déclarations, avec estimation de la valeur des fiefs et sans mention du service d'armes. Le rôle de Bar-sur-Seine a été

12. Analyse dans Peincedé, t.VIII (B 12 001), p. 117-131.

13. Équivalence de 3 écus pour 4 livres et 16 gros vieux l'écu (donc 12 gros la livre).

14. L'édition de Victor DUMAY, *État militaire et féodal des bailliages d'Autun, Montceau, Bourbon-Lancy et Semur-en-Brionnais en 1474*, d'après un procès-verbal de convocation du ban et de l'arrière ban, *in* : *Mémoires de la Société Éduenne*, 1881, p. 75 à 163, ne dispense pas de recourir à l'original.

rédigé le 4 avril 1474, en présence de l'unique prévôt du Barrois. On peut donc considérer ce document comme un procès-verbal d'enquête. Le rôle d'Auxerre a été établi en novembre 1473, selon une ordonnance reçue au même mois. Il s'agit donc d'une enquête particulière, reliée par erreur avec les documents de 1474.

Le cahier B 11 725 est un document administratif exceptionnel. Il s'agit d'un index récapitulatif des rôles des bailliages d'Autun, de Dijon, de la Montagne et des comtés de Bar, d'Auxerre et de Château-Chinon. En effet, de nombreux nobles tenaient fiefs dans plusieurs bailliages et il était plus intéressant pour le duc d'imposer ses vassaux sur le revenu global que sur le revenu de chacun de leurs fiefs, puisque chaque fief pouvait être d'un revenu inférieur au minimum imposable. Chaque nom est suivi d'un renvoi avec indication du *folio* dans les différents rôles. Le foliotage permet de vérifier que cet index renvoie aux rôles conservés d'Autun, de la Montagne et de Bar-sur-Seine. Il renvoie également à un registre d'Auxerre plus complet que le B 11 724-4, et à un registre perdu de Château-Chinon. Enfin, l'indexation des fiefs dijonnais renvoie à un registre qui n'est ni le ms 1027 conservé, ni le registre des fiefs mentionné dans ce manuscrit. Pour le dijonnais, il existait donc 3 registres, correspondant vraisemblablement à 3 stades de l'enquête¹⁵.

La suite du cartulaire 3 bis / 18 bis comprend différents cahiers plus tardifs et de moindre intérêt : une analyse du registre de Chalon (B 11 726), une *monstres d'armes* d'Auxois de 1498 (B 11 727), un rôle de fief du même bailliage en 1503 (B 11 729) et des listes de vassaux de la Bresse et de Bar-sur-Seine au début du XVI^e siècle (B 11 728 et B 11 729 bis).

15. R.-H. BAUTIER (*Les sources de l'histoire économique...* p. 418) suppose qu' « un répertoire semblable a dû être établi pour le reste de la Bourgogne (bailliages d'Auxois, Chalon, Charollais, Mâcon, Outre-Saône). » Certes, dans le projet du duc, un tel document aurait dû exister. Mais il n'y a aucune logique géographique entre les bailliages recensés par le rôle B 11 725, ni entre ceux qui n'y sont pas recensés. D'autre part, pour les 5 régions non recensées, il ne reste qu'un registre de fief et aucun procès-verbal. Aussi, nous pensons plutôt que l'enquête n'a pas été menée à bien sur l'ensemble de la Bourgogne.

	Déclarations de fiefs	Enquête (Procès-verbaux de visites)	Expédition (Déclarations en bref)	Index
Dijon	Mention dans ms 1027	<i>Mentions dans B 11725</i>	ms 1027	B 11725
Montagne		<i>B 11724-1</i> <i>3-26 mars 1474</i>		
Autun		Mentions dans B 11724-2	<i>B 11724-2</i>	
Bar-sur-Seine		<i>B 11724-3</i> <i>4 avril 1474</i>		
Auxerre	<i>B 11724-4</i> <i>24-27 nov. 1473</i>		<i>Mentions dans B 11725</i>	
Château-Chinon			<i>Mentions dans B 11725</i>	
Chalon	<i>B 11723</i> <i>(décembre 1473)</i>			
Auxois				
Charollais				
Mâconnais				

Tableau 2 : évaluation des registres conservés et disparus.
En grisé, les registres conservés ; en italique, les registres indexés dans B 11725.

Les différences formelles entre les registres de fiefs semblent donc correspondre à différents états d'avancement d'un processus qui devait, à l'origine, comporter 4 étapes et 4 registres successifs (*cf. tableau 2*).

Combien de nobles ?

On avance souvent, en se basant sur une lecture un peu rapide de M.-Th. Caron, le nombre de 750 à 800 nobles pour la Bourgogne¹⁶. Cette estimation est bien inférieure aux densités constatées sur les autres régions de France. Elle est assez peu en rapport avec la puissance effective de ce groupe social en Bourgogne et doit être, nous semble-t-il, revue à la hausse.

16. CARON, *La noblesse...* p. 377.
Chiffres repris avec prudence dans :
CONTAMINE (Philippe), *La noblesse au royaume de France, de Philippe le Bel à Louis XII*, PUF, 1997, p. 55.
Également dans :
EDWARDS (Kathryn A.), *Families and Frontiers, re-creating communities and boundaries in the early modern Burgundies*. Boston-Leiden : Brill Academic, 2002, p. 177.

Tout d'abord, rappelons que le noble est difficile à dénombrer. Il y a bien sûr le problème du nombre d'individus par feu et de l'instabilité des feux. Tel noble peut tenir un fief avec sa mère ou son frère et un autre fief en son nom propre. Deux frères peuvent habiter la même maison, tenir le même fief, mais constituer deux feux fiscaux. De plus, le noble est flou. Si la noblesse est évidente dans la haute aristocratie, elle devient de plus en plus contestable, et contestée, quand on se rapproche des couches les plus pauvres de la population. Enfin, la noblesse est voyageuse. Le clerc est lié à sa paroisse ou à son évêché ; le paysan est lié à sa terre. Mais le noble est de partout. Faute de notion de « résidence principale », le noble est recensé dans tous les bailliages où il est fiefé, à charge pour l'historien d'identifier les doublons par recouplement. Les nobles peuvent bien sûr changer de nom et de titre d'un document à l'autre, ce qui risque d'entraîner une surévaluation de leur nombre et une sous-évaluation de leur patrimoine. La haute aristocratie tient aussi des terres hors du duché et des nobles étrangers tiennent quel-

ques fiefs du duc de Bourgogne. Toutes ces difficultés font que, même avec une extrême minutie, toute tentative de dénombrement ne pourra être qu'une approximation.

L'enquête de 1474 n'est pas un recensement des nobles de Bourgogne, mais un recensement des fiefs dans 4 bailliages de Bourgogne. Ce document, aussi intéressant soit-il, présente trois écueils : tous les feux recensés ne sont pas nobles, la valeur indiquée pour le fief ne représente pas tous les revenus des fiefs, et l'enquête ne recense pas tous les nobles bourguignons.

En Bourgogne, il n'est pas nécessaire d'être noble pour tenir fief. Les roturiers, qui sont soumis à l'impôt, peuvent également être astreints au service d'armes. Les qualités de nobles et de non nobles, qui étaient sans doute évidentes dans la Bourgogne de la fin du Moyen Âge, ne sont pas toujours spécifiées dans les rôles de fief. On peut tenir pour noble tous ceux qui ont une épithète d'honneur (messire, noble homme...). Si l'on ajoute ceux qui ont rang de chevalier ou d'écuyer, on arrive à près de 75 % de déclarants dont la noblesse est certaine¹⁷. Une seigneurie sur un village est souvent gage de noblesse. *A contrario*, l'épithète « maître » ou « honorable homme » désigne à coup sûr un roturier. La mention du lieu de résidence est souvent un indice de roture. Sans doute est-il entendu que le noble réside sur sa terre et non dans une ville. Ainsi, ces 7 arrières vassaux du château de Jours-lès-Baigneux sont-ils dits « de Jours »¹⁸. Aucun n'a de titre et le revenu de leur fief va de 0,3 à 5 livres, c'est-à-dire une misère. Ces micro-fiefs sont sans doute le résultat d'une fantaisie du seigneur de Jours qui, pour jouer au suzerain, a rétribué ses gens en leur distribuant des fiefs. Mais ces 7 petits fiefs ne sont en aucun cas des nobles.

Les rôles de tenant-fiefs ne recensent pas que des nobles, et curieusement, ils ne recensent pas

tous les nobles, ni toute leur fortune. On s'en rend compte en comparant ces rôles avec les cherches de feux de la fin du xv^e siècle¹⁹. Les cherches n'enregistrent que les feux soumis à l'impôt, c'est-à-dire les roturiers. Mais, d'une part, elles précisent qui sont les seigneurs des terres et les propriétaires des hommes, d'autre part, elles enregistrent parfois des contribuables à la noblesse douteuse, qui sont rayés des listes après enquête. Ainsi, dans la cherche de feux du bailliage de Chalon de 1476, 4 frères : Philippe, Jean, Claude et Guerrot de Bouthenay, ont été inscrits parmi les contribuables de Varennes-

19. En 1474 ont été établies les cherches pour la première année de l'aide générale de 600 000 livres octroyée en octobre 1473. Mais la plupart des cahiers ont disparu et il faut souvent faire appel à des enquêtes un peu postérieures pour compléter les rôles de tenant-fiefs.

Bailliage d'Autun : cherche de 1474 (B 11 510).
Bailliage d'Auxois : 1461 (B 11 517), 1470 (B 11 518), 1474 (B 11 518 bis ; seuls les 28 premiers folios sont conservés).

Bailliage de Dijon ; Dijonnais : 1470 (B 11 590) ; comté d'Auxonne et terres d'Outre Saône : 1474 (B 11 521 bis), 1475 (B 11 522) ; Beaune et Nuits : 1470 (B 11 537).

Bailliage de Chalon (sauf les terres d'Outre-Saône) : 1476 (B 11 554).

Bailliage de Châtillon / Montagne : pas de cherche après 1423.

Comté de Charolles : 1475 (B 11 558).

Comté de Mâcon : 1478 (B 11 592 ; une seule mention de forteresse).

Tous ces documents sont consultables en ligne sur le site des archives de la Côte-d'Or : <http://www.archives.cotedor.fr/> .

Les cotes B 11 517 et B 11 590 sont publiées dans : GARNIER (Joseph), *La recherche des feux en Bourgogne aux xiv^e et xv^e siècle. Partie septentrionale du duché*. Dijon : Lamarche, 1876.

La cote B 11 558 :

BEAUBERNARD (Robert), *Cherche des feux du Charolais, année 1476*. La Physiophile, supplément au n° 120, juin 1994.

B 11 510 et B 11 554 : édition en ligne par :

MOUILLEBOUCHE (Hervé) sur le site des ADCO.

Sur les cherches de feux bourguignonnes, voir :

BAUTIER et SORNAY, *Les sources de l'histoire... p. 410-417* ; BECK (Patrice), *Archéologie d'un document d'archives. Approche codicologique et diplomatique des cherches des feux bourguignonnes (1285-1543)*. Paris : École des Chartes, 2006.

Sur les mentions de forteresses dans les cherches :

MOUILLEBOUCHE (Hervé), *Les maisons fortes en Bourgogne du nord du XII^e au XVI^e siècle*. Dijon : EUD, 2002, p. 53.

17. CARON, *La noblesse...* p. 406.

18. Pierre Verrier, Jean et Renaud Legrand, Jean Bougnier, Jean Matthieu, Adam Myniard et Jacot Bougard de Jours. B 11 724, f° 25 v°. Jours-lès-Baigneux, Côte-d'Or, cton de Baigneux-les-Juifs.

le-Grand avant d'être reconnus nobles²⁰. Or, aucun d'eux de figure au rôle des tenant-fiefs de 1474.

La cherche du Chalonnais énumère également avec soin les seigneurs, détenteurs de feux ou de justice. Parmi ces seigneurs, 29 ne sont pas mentionnés dans le rôle des tenant-fiefs. On pourrait justifier ces lacunes en supposant que toute seigneurie, même avec haute justice, n'est pas forcément tenue en fief du duc. Mais cette explication ne tient pas, puisque le rôle recense les fiefs, les arrières fiefs et même les tenant d'alleux, « qui ne tiennent rien du duc ». Il faut donc admettre que l'inventaire des nobles de 1474 a été très imparfait, et qu'il est loin de donner une liste exhaustive des nobles bourguignons en 1474.

Les aveux ou dénombremens, les minutes notariales ou les différents procès de fiefs conservés dans les archives ducales révèlent également plusieurs noms de nobles inconnus des rôles de fiefs. Prenons l'exemple de Josserand de Bèze. Quand il meurt en 1475, il tient en fief du duc sa maison forte d'Aiserey, qu'il laisse à sa veuve Philiberte d'Orain²¹. Au début de l'année 1474, lors de l'enquête, ledit Josserand était certainement déjà fiefé en Bourgogne. Son absence des rôles des tenant-fiefs n'est donc pas justifiable.

On peut également poursuivre ces investigations en prenant en compte les pierres tombales, notamment les plates-tombes identifiées et datées. Une infime minorité des épitaphes médiévales est conservée. Nous connaissons à

20. B 11 554, f° 7 r° : « *Memoire que les habitans dudit Varennes, eschevins et gouverneurs de la communaulté dudit lieu ont affermé que de tout le temps passé, pour ce qu'ilz ont congneu et sceu a la verité que lesdits de Bontieny sont nobles ; ilz ont iceulx tenus quictes et deschargés de contribuer avec en tous afaire ordinaires et extraordynaires jasoit ce que povreté et fortune aucune es dessudit ne puisse vivre noblement et suignant les armes. Et ce jourduy Guillaume de Coulombier, seigneur dudit lieu et de Varennes en partie nous a certifié lesdits dessus nommez estre nobles et partiz de noblesse, et sur ce a mis en noz mains une certification faicte par Messeigneurs les commis a faire la serche en l'an mil CCCC soixante et dix, signé Ducart, le XXIII^e jour du mois de may oudit an.* » Varennes-le-Grand, Saône-et-Loire, cton de Chalon-sur-Saône sud.

21. B 12 214. Aiserey, C-O, cton de Genlis.

peine 400 pierres pour la Bourgogne du nord au Moyen Âge²². Parmi les 39 tombes millésimées entre 1474 et 1500, 14 appartiennent à des nobles laïcs bourguignons, qui devraient donc figurer sur les rôles de 1474. Or, nous y avons retrouvé 10 noms seulement, alors que 4 nobles, morts entre 1474 et 1497, ne figurent pas dans cette enquête. Ce petit sondage pourrait révéler que 20 % des nobles ne sont pas recensés en 1474.

Au total, nous avons pu identifier, dans les bailliages de Dijon, Châtillon / la Montagne, Chalon et Autun, une centaine de feux nobles qui avaient échappé au recensement de 1474. Ce « petit reste », retrouvé par sondage et sans recherche systématique, montre que le nombre de nobles recensés en 1474 n'est qu'un minimum. Leur nombre réel était plus élevé. Peut-être beaucoup plus élevé.

Enfin, il faut aborder le problème des nobles de l'Auxois, des comtés du Charollais et du Mâconnais, qui n'ont pas été recensés en 1474.

Pour l'Auxois, M^{me} Caron pense qu'aucun document ne peut remplacer le recensement de 1474²³. Certes, il est impossible de reconstituer le revenu des fiefs du bailliage de Semur. On peut tout de même essayer de dénombrer les nobles, soit en recherchant des documents de substitution, soit par extrapolation.

Pour la première méthode, on peut prendre la *monstre d'arme* de 1498²⁴. Bien sûr, à cette date, les nobles ne sont plus exactement les mêmes qu'en 1474. Notamment, le rattachement de la Bourgogne à la France a fait tomber quelques têtes et a installé à leur place une nouvelle élite. Mais le nombre de fiefs n'a pas dû énormément changer. En 1498, la *monstre d'arme* réunit 173 nobles. À ce premier contingent, on peut

22. L'ensemble des tombes de Bourgogne est accessible grâce à la base de données réalisée par Guillaume GRILLON dans le cadre de sa thèse d'histoire : *L'ultime message : Étude des monuments funéraires médiévaux de la Bourgogne ducale (milieu XII^e - milieu XV^e siècle)*, s. dir. V. Tabbagh et H. Mouillebouche.

23. CARON, *La noblesse...* p. 17 : « Il manque l'Auxois, et il est impossible de trouver des documents de remplacements. »

24. B 11 727.

Bailliages	Feux nobles ²⁶	Feux roturiers ²⁷	Paroisses ²⁸	Nobles/paroisse	Nobles/roturiers
Dijon	235	14 648	305	0,77	1,6 %
Châtillon	85		123	0,69	
Chalon	316	12 499	335	0,94	2,5 %
Autun	188	7 887	221	0,85	2,3 %

Tableau 3 : densité de feux nobles des bailliages recensés en 1474.

Bailliages ²⁹	Feux nobles	Feux roturiers ³⁰	Paroisses ³¹	Nobles/paroisse	Nobles/roturiers
Auxois (1498)	199	7 725	240	0,82	2,5 %
Charollais	97	3 048	90	1,1	3,2 %
Mâconnais (1478)	80	6 253	171	0,46	1,2 %

Tableau 4 : densité de feux nobles des terres non recensées de 1474.

encore ajouter une trentaine de noms, retrouvés pour la même date sur les pierres tombales ou dans les archives privées, ce qui porte le nombre de nobles d'Auxois à 199.

Ce chiffre peut être vérifié par extrapolation, en regardant si la proportion et la densité des nobles dénombrés en Auxois est comparable à celles des bailliages recensés en 1474. D'après l'enquête de Charles le Téméraire, le nombre de feux nobles par communauté villageoise varie de 0,77 à 0,94, soit un peu moins de 1 noble par village, et la proportion de nobles est de 1,6 à 2,5 pour 100 roturiers, ce qui est assez proche des densités observées dans la France du nord²⁵ (tableau 3). L'Auxois, avec 199 nobles pour 240 paroisses, aurait un *ratio* de 0,81 feux par paroisse et de 2,5 nobles pour 100 roturiers (tableau 4). Ces chiffres, qui sont proches de ceux des bailliages de Dijon et de Châtillon, semblent donc tout à fait cohérents.

26. Valeurs minimales, selon les calculs explicités au chapitre précédent.

27. Nous avons estimé le nombre de feux du bailliage de Dijon en additionnant les feux du siège de Dijon dans la cherche de 1469 (B 11 590) et les feux des sièges de Beaune et Nuits de 1470 (B 11 535).

Chalon : cherche de Chalon de 1476 (B 11 554) plus cherche du comté d'Auxonne et des terres d'Outre-Saône de 1490 (B 11 523).

Autun : cherche de 1474 (B 11 510).

28. Nous aurions pu prendre comme référence la superficie des bailliages médiévaux, mais ces chiffres étaient plus difficiles à obtenir. Les paroisses, à la fin du XV^e siècle, sont fluctuantes et incertaines. En Charollais et Autunois, de nombreuses paroisses sont désertes. Nous avons donc choisi de retenir le nombre de paroisses dans les bailliages au XVIII^e siècle, à une époque où la répartition du peuplement est assez similaire à celle du XV^e siècle et où la géographie des paroisses est facilement accessible, notamment grâce à Claude COURTÉPÉE, *Description générale et particulière de Bourgogne*, 7 tomes, s.l., s.n., 1775-1788 ; 2^e éd. : 4 tomes. Dijon : Lagier, 1847.

Le bailliage médiéval de Dijon comprend les bailliages modernes de Dijon, Nuits, Auxonne, Saint-Jean-de-Losne, Laperrière et Chauvain.

Le bailliage médiéval la Montagne équivaut au bailliage moderne de Châtillon.

Le bailliage médiéval de Chalon comprend les bailliages modernes de Chalon et de la Bresse chalonnaise.

Le bailliage médiéval d'Autun comprend les bailliages modernes d'Autun, Saulieu, Semur-en-Brionnais, Montcey, Bourbon-Lancy et les 30 paroisses mâconnaises du Brionnais.

29. L'Auxois médiéval comprend les bailliages modernes de Semur-en-Auxois, Avallon, Arnay-le-Duc et Noyers-sur-Serein.

25. AURELL (Martin), *La noblesse en occident (V^e-XIV^e siècle)*. Paris : Armand-Colin, 1996. Nous n'avons pas pu calculer le pourcentage des nobles par rapport à toute la population, parce que nous n'avons pas les chiffres des membres du clergé. Mais, si l'on se fie au recensement de la population du Charollais de 1543 (B 11 558 bis), le clergé représenterait, comme la noblesse, 1 à 2 % de la population. La proportion nobles/roturiers serait donc très proche de la proportion des nobles dans la population.

Le Charollais, qui est incontestablement bourguignon en 1474, est beaucoup plus difficile à étudier. En effet, ce bailliage a été géré par les Habsbourg de 1477 à 1540 et les archives de cette époque, qui auraient pu suppléer à l'enquête de 1474, sont inaccessibles ou inexistantes. La cherche de feux de 1476 mentionne 98 seigneurs pour 90 paroisses³². Ce chiffre est un peu suspect, puisqu'il correspond à 1,1 noble par paroisse et 3,2 nobles pour 100 roturiers. De plus, la cherche ne mentionne que les seigneurs justiciers et les seigneurs possesseurs de serfs, en abrégant souvent « *et à d'autres seigneurs* ». Cette présentation pourrait nous faire penser que le nombre de nobles en Charollais est bien supérieur à celui des seigneurs qui apparaissent dans la cherche, et donc que la proportion de nobles serait bien plus élevée qu'ailleurs. Cette anomalie peut éventuellement s'expliquer par le fait que le Charollais est peuplé en habitat dispersé, avec souvent un noble par hameau.

Le Mâconnais présente le problème inverse, avec une densité de nobles anormalement basse. Théoriquement, la noblesse est connue grâce au rôle d'hommages de 1478³³. Cette année-là, Jean de Damas, bailli du Mâconnais, est chargé de recevoir le serment de fidélité au roi prêté par tous les nobles de son bailliage. Son lieu-

tenant enregistre la liste des nobles convoqués et la liste des signataires qui, curieusement, est plus longue que la première³⁴. La compilation de ces deux listes aboutit à une prosopographie de 60 noms, ce qui est très faible au regard des 170 paroisses du Mâconnais. En effet, tous les nobles n'ont pas prêté serment au roi. La seule lecture de l'ouvrage de François Perraud sur le Mâconnais³⁵ permet de trouver 20 nobles supplémentaires, ce qui porte le nombre de feux connus en 1478 à 80, soit 0,46 nobles par paroisse et 1,2 nobles pour 100 roturiers. Ces chiffres sont encore inférieurs aux moyennes de la France du nord, et dérisoires par rapport aux densités, généralement plus élevées, observées dans la France du sud. Cette faiblesse pourrait s'expliquer par la présence écrasante de l'abbaye de Cluny, et de l'Église en général, qui aurait empêché le développement d'une aristocratie locale³⁶.

30. Charollais : cherche de feux B 11 558.
Mâconnais : 170 paroisses selon Courtépée, 171 communautés villageoises selon la cherche de 1478 (B 11 592).

31. Auxois : cherche de 1461 (B 11 517).
Charollais : cherche de 1476 (B 11 558).
Mâconnais : cherche de 1478 (B 11 592).

32. B 11 558.
Sur le Charollais, voir :
RIGAULT (Jean), *Les archives du comté de Charolais, in : Mémoires de la société pour l'histoire du droit*, t. 22, 1961, p. 186-190.

GAUTHIER (Marthe), *Comté de Charolais. Histoire générale et particulière : Blanzy, Charolles, Digoin, Gueugnon, Montceau-les-Mines, Montchanin, Mont-Saint-Vincent, Paray, Perrecy-les-Forges, avec 196 fiefs et 70 paroisses et leur population*. Moulins : imprimeries réunies ; Bourbon-Lancy : Soty, 1975, 2 vol.

DUBOIS (Frère Maxime) *Monographies des communes du Charollais et du Brionnais*. Charlieux : imp. Micolon, 1904.

33. Édité dans LEX (Léonce), *Les fiefs du Mâconnais*. Mâcon : Protat frères, 1897, p. 29 à 32.

34. Archives de la ville de Mâcon, AA 3, 1466-1483, f° 194 r° et 198 v°.

35. PERRAUD (François), *Les environs de Mâcon en Saône-et-Loire, anciennes seigneuries et anciens châteaux, études historiques sur les cantons de Mâcon-nord et sud, La Chapelle-de-Guinchay et Tramayes...* Mâcon : Protat frères, 1912, t. 2 : 1921. reprint 1979.

Perraud reprend en grande partie le manuscrit de l'abbé Barthélémy RAMEAU, *Nobiliaire mâconnais, anciens fiefs*. Vers 1896, Archives départementales de Saône-et-Loire, ms. 1 218.

36. LEX, *Les fiefs du Mâconnais...* publie plusieurs documents de synthèse sur la noblesse en Mâconnais à différentes époques, qui donnent toutes la même impression. Le *papyrus feodatariorum* (B 10437), petit cartulaire des aveux de fief du Mâconnais entre 1306 et 1389, permet de dénombrer 52 feux nobles. Le rôle du ban et arrière-ban de 1540, connu grâce à l'analyse de Saint-Julien de Balleure, contient 59 noms de feux nobles, mais prétend être incomplet. (SAINT-JULIEN-DE-BALLEURE (Pierre de), *De l'origine des Bourgognons et antiquité des estats de Bourgogne, deux livres. Plus, des antiquitez d'Autun, livre 1 ; de Chalon, 2 ; de Mascon, 3 ; de l'abbaye & ville de Tonnerre, 1*. Paris : Nicolas Chesneau, 1581. Enfin, le rôle des possédant-fiefs de 1560, qui semble exhaustif, dénombre 135 nobles et 58 roturiers.

Alain Guerreau, consulté à propos de cette étude, pense que cette rareté des nobles vient d'une part du statut particulier du comté du Mâconnais, d'autre part de la présence étouffante de Cluny ; dans ces circonstances, la « féodalisation » du Mâconnais ne serait achevée qu'au XVI^e siècle.

Bailliage ou comté	D'après le rôle de 1474		Nobles connus par d'autres sources	Nbre de nobles par bailliage	Nombre de nobles sans double compte
	Nbre fieffés	Nbre nobles			
Dijon	219	203	32	235	235
Chalon	289	272	44	316	293
Montagne	87	80	5	85	72
Autun	183	171	17	188	177
Total rôle de 1474					777
Auxois 1498			173 ³⁷ + 26	199	177
Total duché					954
Bar-sur-Seine	46	43	1	44	37
Auxerre	44	28		28	24
Château-Chinon	40	25		25	18
Charollais			97	97	79
Mâconnais			60 + 20	80	60
Total Bourgogne					1 172

Tableau 5 : nombre de feux nobles en Bourgogne.

Pour connaître le nombre de feux nobles dans le duché, ou dans l'ensemble de la Bourgogne, il suffit, non pas d'additionner les chiffres de chaque bailliage – en effet, de nombreux nobles sont fieffés dans plusieurs bailliages – mais de compiler toutes les listes en une seule, en identifiant soigneusement les nobles, qui peuvent apparaître avec des noms et des titres différents dans différents rôles de fiefs. Nous présentons, sous forme d'un tableau et d'une carte, la synthèse de cette première recherche (tableau 5 et fig. 1).³⁷

Le chiffre de 750 à 800 familles avancé par M.-Th. Caron correspond donc aux nobles qui ont été recensés en 1474, c'est-à-dire qu'il ne tient pas compte des nobles de l'Auxois ni de ceux des comtés du Charollais et du Mâconnais. Si l'on accepte que le nombre de nobles de l'Auxois en 1474 est assez proche de celui de 1498, on obtient un nombre de nobles minimum de 954 pour le duché. Mais ce « duché » est un cadre administratif bien obsolète à la fin

du Moyen Âge. Pour le duc comme pour le roi, la Bourgogne ne s'entend pas sans les comtés périphériques. Dans cette grande Bourgogne, qui s'étendrait environ sur les départements actuels de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, nous avons retrouvé 1 172 nobles, ce qui est un chiffre minimum, peut-être très inférieur à la réalité.

Combien de forteresses ?

L'inventaire systématique de l'habitat fortifié en Bourgogne a permis de recenser 674 sites en Côte-d'Or et 1 027 en Saône-et-Loire. Mais tous ces sites ne sont pas « actifs » en 1474. Certains sont abandonnés depuis longtemps ; d'autres, nombreux, ne sont pas encore bâties. À la date de l'enquête du Téméraire, on trouve 485 sites en état de défense en Côte-d'Or et environ autant en Saône-et-Loire, plus une vingtaine sur les terres duchoises du Nivernais et de l'Icaunais, soit un total d'environ 1 000 forteresses. Pour étudier seulement l'habitat des nobles bourguignons, il faut encore retirer de ce corpus une centaine de forteresses appar-

37. D'après la *monstre d'armes* B 11 727 de 1498.

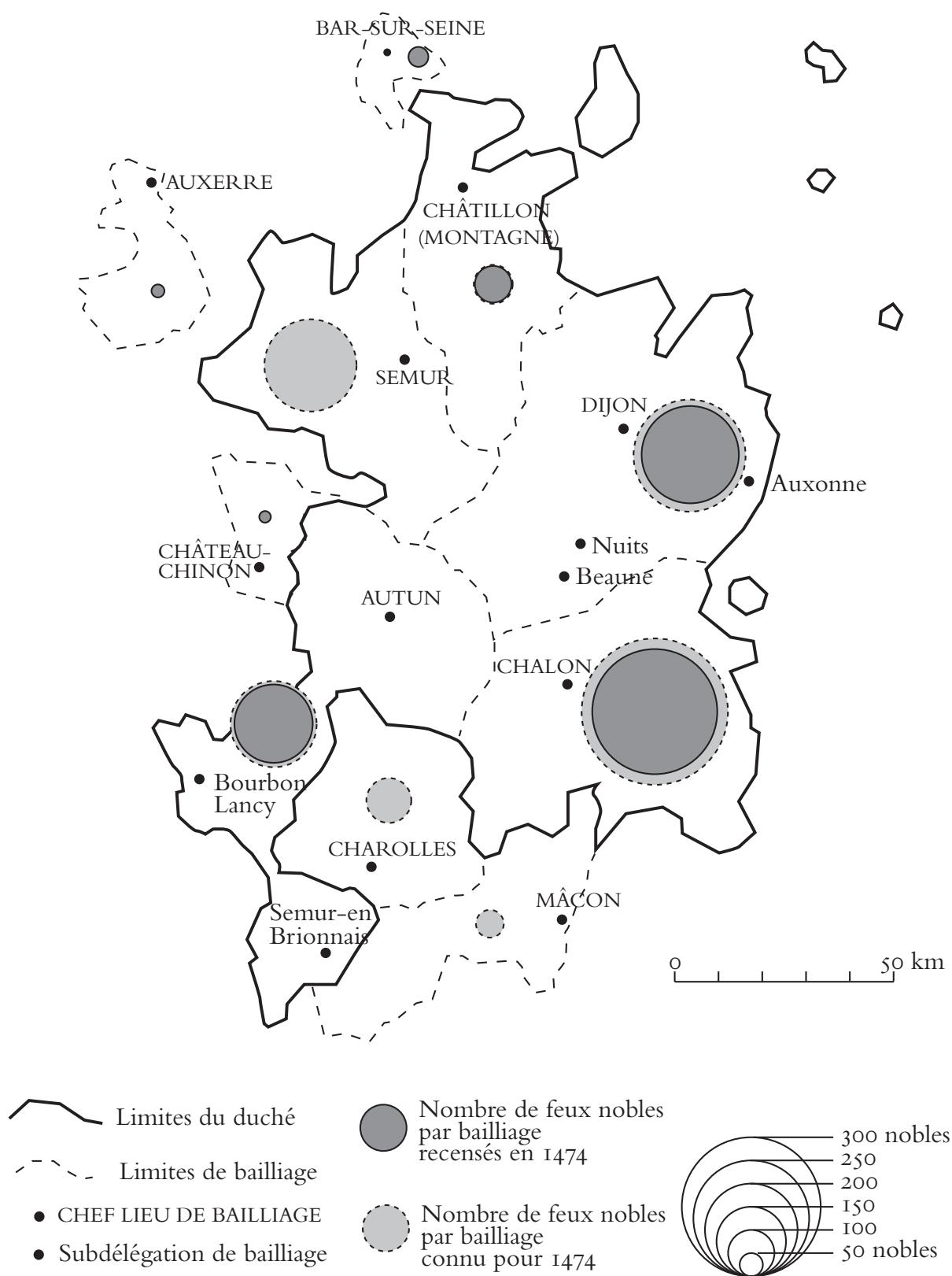


Fig. 1 : nombre de feux nobles recensés en 1474 et nombre de feux nobles connus pour 1474.

Bailliage ou comté	Nbre de feux nobles connus	Forteresses seigneuriales (château, maison forte)	Habitat fortifié mineur
Dijon	235	119 (1 pour 2 feux)	35
Chalon	316	89 (1 pour 3,5 feux)	56
Montagne	85	35 (1 pour 2,4 feux)	5
Autun	188	67 (1 pour 2,9 feux)	12
Auxois	199	100 (1 pour 2 feux)	20
Total duché	954	409 (1 pour 2,4 feux)	119
Bar-sur-Seine	44	7 (1 pour 6,5 feux)	6
Auxerre	28	7 (1 pour 4 feux)	1
Château-Chinon	25	2	
Charollais	97	39 (1 pour 2,5 feux)	4
Mâconnais	80	32 (1 pour 2,5 feux)	9
Total Bourgogne	1 172	488 (1 pour 2,4 feux)	139

Tableau 6 : feux nobles et forteresses.

tenant à des institutions ecclésiastiques, une soixantaine d'églises, prieurés et abbayes fortifiées, une cinquantaine de châteaux ducaux et une vingtaine d'enclaves françaises en duché. Il nous reste donc environ 750 sites à attribuer à 1 200 nobles.

Dans l'enquête de 1474, le détail des fiefs signale souvent l'existence d'une forteresse. On y trouve 180 mentions d'habitats fortifiés, ce qui fait de cette enquête la plus importante source, en quantité, pour l'inventaire des forteresses bourguignonnes. Néanmoins, tous les châteaux n'y sont pas mentionnés. En effet, les fiefs sont tenus de décliner la valeur, et non la qualité de leur fief. Pour connaître le patrimoine fortifié de chaque noble, il faut donc recourir à d'autres types de sources. Pour cette quête, les cherches de feux sont particulièrement intéressantes. En effet, les communautés villageoises étaient imposées à proportion de leur équipement : ville forte, foire et marché, ou forteresse. Dans les cherches, la mention d'une forteresse n'est donc plus une variable aléatoire soumise aux caprices des commissaires, mais une donnée obligatoire, qu'il importe de bien comprendre. Les forteresses sont mentionnées

dans les cherches de feux dès lors qu'elles ont une utilité publique, c'est-à-dire quand elles peuvent servir de lieu de retrait à la population. Ainsi, les forteresses en ruine, déclassées ou non entretenues sont rarement mentionnées dans ces documents.

Pour pouvoir mener une étude quantitative des forteresses, il est nécessaire d'en établir une typologie. En effet, tout ne vaut pas dans l'habitat fortifié aristocratique. Certaines forteresses sont de prestigieux châteaux, d'autres de simples tours. Pourtant, dans les rôles de fiefs comme dans les cherches de feux, le vocabulaire a tendance à gommer ces disparités sous les termes génériques de « forteresses » ou « chastel et maison forte ». En effet, en 1474, la généralisation de l'artillerie à poudre a mis sur un pied d'égalité et de vulnérabilité ce qui jadis s'appelait « château » et ce qui s'appelait « maison forte ». À la fin du xv^e siècle, le terme « chastel » est plutôt réservé aux demeures anciennes, aux chefs-lieux de baronnie, mais on peut parler de la « maison forte du château » pour désigner seulement le logis seigneurial. L'appellation simple de « maison forte » est dévalorisée. Cette « maison forte », même



Fig. 2 : motte de Franxault, vue du sud
(photo H.M. 1995).

quand elle plonge son origine dans le XIII^e siècle, a été constamment modernisée au cours de la guerre de Cent Ans. Elle est notamment bardée de canonnières (même si l'on pressent qu'il y avait beaucoup plus de canonnières que de canons) et son propriétaire prétend désormais habiter un « *chastel et maison forte* ». Nous tiendrons donc compte de cette évolution de la fin du Moyen Âge pour regrouper en une seule catégorie tout ce qui est défendable : les châteaux, les tours, les maisons fortes et les « *chastels et maisons fortes* ».

On voit apparaître également dans l'enquête de 1474 des habitats faiblement fortifiés, qui ne sont pas mentionnés dans les cherches de feux. Par exemple, Jacquette de Frangey déclare tenir « *a Vignolles en justice une mothe fossoyée et maisonnée a maison plate*³⁸ » pour une valeur de 24 livres par an. Le terme « motte » s'entend ici au sens de plate-forme fossoyée, pas nécessairement surélevée. La « maison plate » s'oppose à la maison forte : elle n'a ni tour ni tourelle. Cette demoiselle de Frangey habite donc une demeure que des fossés signalent comme noble ou seigneuriale, mais qui n'a pas les équipements architecturaux – et surtout juridiques – nécessaires pour prétendre à l'appellation de « forteresse ». Ailleurs, des fiefs rappellent qu'ils tiennent « une ancienne maison forte »

38. B 11 722, f° 16 v°. Vignolles, C-O, canton de Beaune sud.



Fig. 3 : motte de Reullée, vue du nord
(photo H.M. 1996).

ou une « tour en ruine³⁹ ». L'archéologie de terrain nous apprend parfois qu'une ancienne motte castrale trône au centre d'une seigneurie. Les fiefs en ont-ils conscience ? Celle de Franxault est transformée en heronnière (fig. 2)⁴⁰. Celle de Reullée portera une maison seigneuriale jusqu'en 1865 (fig. 3)⁴¹. Parfois, la motte porte les fourches patibulaires ; on y rend la justice. La motte tronconique, habitée ou non, constitue donc un autre cas de vestige d'habitat fortifié. Il nous a donc paru justifié de regrouper dans la même catégorie des « habitats fortifiés mineurs » les maisons fossoyées, les châteaux déclassés et les mottes castrales pas tout à fait abandonnées (tableau 6).

Le nombre de forteresses par bailliage, nombre déterminé en prenant en compte toutes les sources archivistiques et archéologiques

39. Châteaux détruits : par exemple à Recey-sur-Ource (C-O, cton de Laignes) « *la maison fort estant audit Recey, prise et bruslée par le ennemis du duc.* » (B 11 724, f° 11 v°). Ancienne maison forte à Nanton (Saône-et-Loire, cton de Sennecey-le-Grand) : Claude tient ses maisons de Nanton et Champlieu « *qui d'ancienneté estoient maisons fortes, de grande ancienneté, lesquelles seignorries par les guerres sont de present de 120 l. par an* » (B 11 723, f° 33 r° et v°).

40. 10 F 365, en 1431 « *item la moute dudit Franxalx en laquelle moute a une guerene d'airons et d'aultres pluseurs oyseaulx* ». Franxault, C-O, cton de Saint-Jean-de-Losne.

41. Reullée, C-O, cne de Marigny-lès-Reullée, cton de Beaune sud. Plan en mairie.

13 forteresses	1 noble (Guillaume Rolin)	
4,5 forteresses	1 noble (Antoine Rolin)	
3,5 à 4 forteresses	5 nobles	
2,5 ou 3 forteresses	15 nobles	
1,5 ou 2 forteresses	49 nobles	
1/2 ou 1 forteresse	315 nobles	
<hr/>		
Nobles avec forteresse	386 nobles	35 %
Nobles sans forteresse, avec 1 ou 2 habitats fortifiés mineurs	93 nobles	8 %
Nobles sans fortification	616 nobles	56 %

Tableau 7 : répartition des forteresses pour 1 095 feux nobles.

possibles, varie entre 1 pour 2 et 1 pour 6 feux nobles. Le taux de fortification le plus haut est celui de l'Auxois : 1 forteresse pour 2 feux nobles. Ce chiffre est cohérent avec ce que l'on sait sur cette région, où les forteresses sont très nombreuses, l'aristocratie puissante et les terres ducales rares. En revanche, les densités très basses de forteresses dans les territoires adjacents du duché ne sont pas très significatives. À Bar-sur-Seine, l'enquête de 1474 permet de voir que de très nombreuses forteresses ont été détruites par les Français. À Auxerre et Château-Chinon, c'est plutôt le manque de sources et de recherches qui nous pousse à sous-estimer le nombre de forteresses.

L'habitat fortifié mineur est très développé dans les bailliages de Dijon et de Chalon. En effet, ces bailliages sont situés dans la plaine, où il est facile de creuser des fossés autour de sa maison et de les mettre en eau. La « maison plate sur motte » est un modèle de l'est du duché, qui n'a jamais vraiment été adopté dans les bailliages plus montagneux de l'ouest.

Nobles et forteresses

Cette première approche quantitative des forteresses ne permet pas de savoir combien de nobles n'ont ni maison forte, ni maison fossoyée. En effet, la distribution des forteresses est très inégalitaire. Une petite élite aristocrati-

que concentre entre ses mains un grand nombre de forteresses et de maisons seigneuriales. Pour étudier le patrimoine immobilier de la noblesse, on ne peut plus travailler bailliage par bailliage. Il faut prendre en compte l'ensemble de la Bourgogne, car ces patrimoines nobles sont souvent répartis sur plusieurs bailliages. Néanmoins, il nous a fallu abandonner l'étude des terres adjacentes de Bar, Auxerre et Château-Chinon, dont les données sont trop imprécises. En gardant les bailliages dont on connaît le nombre de nobles et de forteresses, on peut établir des statistiques portant sur 1 095 feux nobles (tableau 7).

Tout en haut de l'échelle des fortunes mobilières, on trouve les fils de Nicolas Rolin, avec 13 habitats fortifiés pour Guillaume et plus de 4 pour son frère Antoine⁴². Ce n'est pour-

42. GUILLAUME ROLIN, seigneur de Beauchamp, possérait des châteaux ou maisons fortes à Perrigny-lès-Dijon (C-O, cton de Chenove), Thury (cton de Nolay), Savoisy (cton de Laignes) Courcelles (cton de Chatillon), Monétois (aujourd'hui Épinac, S-et-L, chef-lieu de cton), Toulon-sur-Arroux (chef-lieu de cton), la Perrière (cne d'Étang-sur-Arroux, cton de Saint-Léger-sous-Beuvray), la Roche Bazot (cne de La Boulay, cton de Mesvres), Beauchamp (cne de Neuvy-Grandchamp, cton de Gueugnon), le Plessy (cne de Blanzy, cton de Montcenis), Martigny-le-Comte (cton de Palinges), Lugny-en-Charollais (cton de Charolles), Marnay (cne de St-Symphorien-de-Marmagne, cton de Montcenis).

ANTOINE ROLIN, seigneur d'Aymerie, avait hérité de châteaux à Authumes (S-et-L, cton de Pierre-de-

tant qu'une petite partie de la fortune de leur père, qui laissa à sa mort une cinquantaine de forteresses, dont 30 en Bourgogne⁴³. 5 nobles bourguignons possèdent tout ou partie de 4 forteresses⁴⁴ et plus de 300 en possèdent une seule. Les 386 nobles possesseurs de forteresses représentent 35 % de la noblesse bourguignonne. Si on leur ajoute les 93 nobles qui ne possèdent pas de forteresse mais déclarent posséder une maison fossoyée, on monte à 44 % de nobles dont la maison possède un caractère aristocratique. Cela laisse donc une grosse majorité de nobles (56 %) qui résident dans une maison quelconque, que rien ne distingue de celles des caciques villageois⁴⁵.

Bresse), Cheilly-lès-Maranges (cton de Couches), Cissey (C-O, cne de Merceuil, cton de Beaune sud), Vernot (cton d'Is-sur-Tille) et la moitié du château de Fontaine-lès-Dijon (chef-lieu de cton), maison natale de saint Bernard.

43. Partage de l'héritage de Nicolas Rolin en 1462 : E 1630 ; G 2388-15 ; deux copies aux archives municipales d'Autun. Édition : Jean-Bernard de VAIVRE, La famille de Nicolas Rolin, in : *La splendeur des Rolin*. Autun : société éduenne ; Paris : Picard, 1999, p. 19-35.

44. PHILIPPE POT, grand chambellan du duc, possérait en Bourgogne La Rochepot et Saint-Romain (C-O, cton de Nolay), Thorey-sur-Ouche (cton de Bligny-sur-Ouche) et Châteauneuf (cton de Pouilly-en-Auxois).

MARIE DE BOURGOGNE, fille naturelle du Téméraire, veuve de Pierre de Bauffremont, avait hérité des forteresses de Mirebeau (C-O, chef-lieu de cton), Couchey (cton de Gevrey-Chambertin), Chorey (cton de Beaune sud) et la Borde-Reullée (cne de Meursanges, cton de Beaune sud).

CLAUDE DE TOULONGEON, frère de Tristan, possède les châteaux de Larrey (C-O, cton de Laignes), Saint-Beury (cne de Beurizot, cton de Vitteaux), Dracy-lès-Vitteaux (cne de Marcilly-lès-Vitteaux, cton de Vitteaux) et Sousse-sur-Brionne (cton de Vitteaux).

PHILIBERT DE TOULONGEON, fils de Tristan II, mineur, jouit des châteaux de Sennecey-le-Grand (S-et-L, chef-lieu de cton), Laives (même canton), Charangeroux (cne de Saint-Usage, cton de Louhans) et La Villeneuve (cton de Verdun-sur-le-Doubs).

HUGUES RABUTIN, seigneur d'Épiry, était châtelain d'Épiry (S-et-L, cne de Saint-Émiland, cton de Couches), Dracy-Saint-Loup en partie (cton d'Autun nord), Sully, (cton d'Épinac) et Bourbilly (C-O, cne de Vic-de-Chassenay, cton de Semur-en-Auxois).

45. Ces chiffres sont très proches de ceux avancés par Fabrice CAYOT, Les maisons seigneuriales... p. 273.

Parmi ces maisons sans caractère, une vingtaine sont tenues en fief et donc mentionnées dans l'enquête de 1474. Par exemple, Guillaume de Mussy tient à Sassangy « une basse maison ensemble les granges, estableroies, cour, jardin et aisance alentour de ladite maison assise au village de Chassangy⁴⁶. » Pierre Guedon tient du duc « en justice basse une maison assise a Mercurey appelée la maison es Gedon, ensemble quatre-vingt ouvrées de vigne estans et faisans cloison es trois quartiers de ladite maison, laquelle peult valoir desduit les fraiz et entretenement environ cent solz par an, et est tenue de franc arleux⁴⁷. » Ces maisons ne sont donc pas isolées. Elles sont entourées de bâtiments de production et de dépendances : jardins, prés, vignes. Elles ont souvent quelques priviléges de justice, ce qui leur donne sans doute droit de pigeonnier⁴⁸. Pierre Guedon a donné son nom à sa maison. Cela montre une certaine continuité lignagère, mais cette habitude existait aussi chez les simples paysans.

Les maisons qui n'étaient pas tenues en fief pouvaient être du type de celle de Pierre Guedon, ou beaucoup plus simples. Quand, comme les frères Bontihenry de Varennes-le-Grand, on a « povreté et fortune aucune es dessudit ne [pouvant] vivre noblement et suignant les armes⁴⁹ », on habite une quelconque mesure, dont on peut changer à chaque génération. La maison de pierre n'est pas absolument indispensable à l'émergence et à la survie d'une « maison noble », au sens lignager.

Fortune et forteresse

Il reste à vérifier que les nobles les plus fortifiés sont les plus fortunés et que les nobles sans le sou n'ont pas de forteresse. Pour cela, l'enquête de 1474 aurait été une source idéale, si elle avait été menée à bien. En effet, le duc

Il dénombre, en 1389, 29 % d'habitats fortifiés, 29 % d'habitats fossoyés et 41 % « d'habitats seigneuriaux mineurs » qui n'ont pas de fortification. Cette étude pionnière portait sur seulement 17 feux nobles.

46. B 11 723, f° 3 r°. Sassangy, S-et-L, cton de Buxy.

47. B 11 723, f° 310 v°. Mercurey, S-et-L, cton de Givry.

48. CAYOT, Les maisons seigneuriales...

49. B 11 554, f° 7 v°.

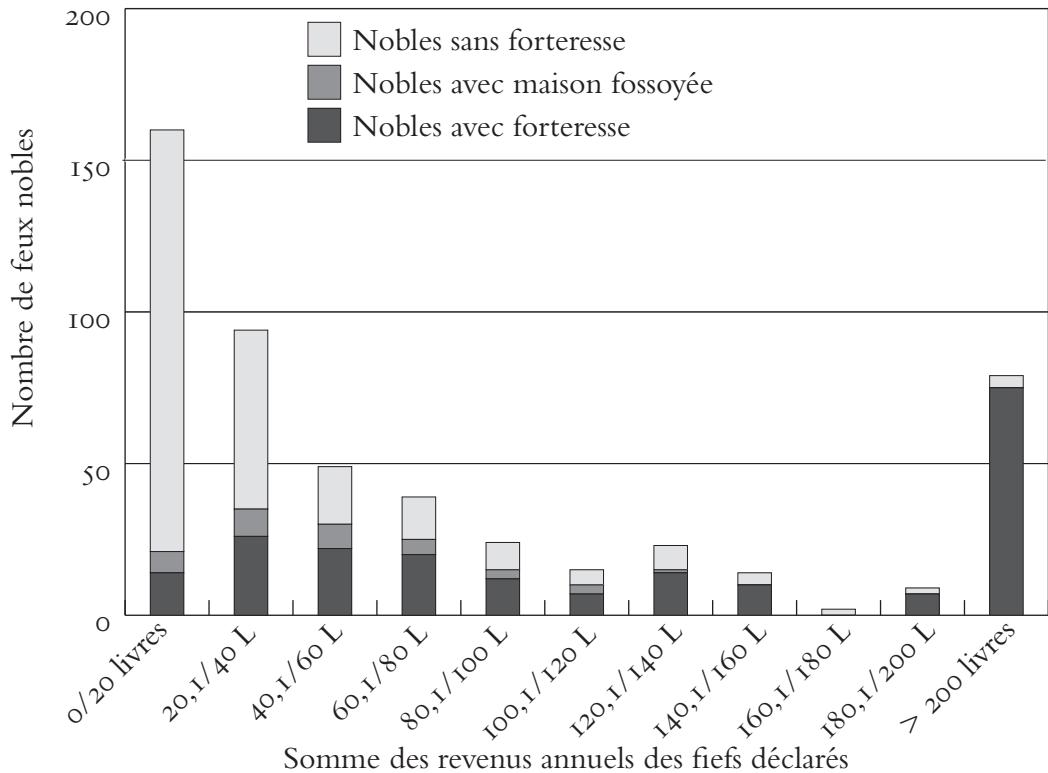


Fig. 4 : répartition par classes de revenus des nobles avec ou sans forteresse, en valeur absolue.

avait insisté pour que les baillis recherchassent le revenu réel, et non pas le revenu déclaré, de chaque fief. Les fiefs n'ont donc pas pu sous-évaluer leurs revenus : ce ne sont pas de fiefs menteurs. Néanmoins, ces fiefs ne constituent pas la totalité des revenus des déclarants. Pour preuve, certains déclarent n'avoir aucun revenu noble, ni de fief ni de franc alleu. En effet, à la fin du Moyen Âge, le revenu du fief, ou des alleux tenus en justice, perd de l'importance par rapport aux autres revenus : appointements d'offices, baux à ferme, prêts et autres activités plus ou moins glorieuses dont les nobles ne font pas étalage. Dans cette économie pré-capitaliste, la part des revenus sur laquelle est assise l'aide militaire n'est que la partie émergée de l'iceberg. Est-elle alors encore utilisable ? Elle le serait si, comme pour l'iceberg, la partie immergée était proportionnelle à la partie visible.

De plus, le rôle des tenant-fiefs n'est pas complet. Seuls les baillis de Dijon, la Montagne et Autun ont pu mener leur tâche à bien. Le revenu des fiefs de Chalon n'a pas été vérifié

par enquête. Or, les vassaux les plus importants avaient également des fiefs en Auxois, Charollais et Mâconnais, voire en dehors de la Bourgogne. Il est donc téméraire de prendre le revenu global relevé en 1474 pour le revenu total de ces aristocrates. Par exemple, le comte de La Guiche, l'un des plus importants seigneurs du Charollais, apparaît dans l'enquête de 1474 à cause d'un petit fief à Sainte-Foy d'une valeur de 2 francs 3 gros⁵⁰... Dans ces conditions, toute évaluation chiffrée des fortunes bourguignonnes est illusoire⁵¹. Il faut donc se résigner à

50. B 11 724, f° 2 v°. Sainte-Foy, cton de Semur-en-Brionnais.

51. M.-Th. Caron minimise la part d'inconnu dans les revenus des nobles bourguignons : « En tenant compte des 62 fiefs qui portent un titre seigneurial en dehors du duché de Bourgogne, de ceux dont on sait par ailleurs qu'ils avaient des biens en Auxois et de ceux dont les revenus ne sont pas connus avec précision, on peut admettre que 77 fiefs au moins ont des revenus supérieurs à ceux déclarés dans l'enquête. Il s'agit d'une minorité de cas, un peu plus de 10 % » (*La noblesse...* p. 402). Mme Caron, comme avant elle M. Bartier, fait mine de confondre les revenus du fief avec les revenus globaux, alors que

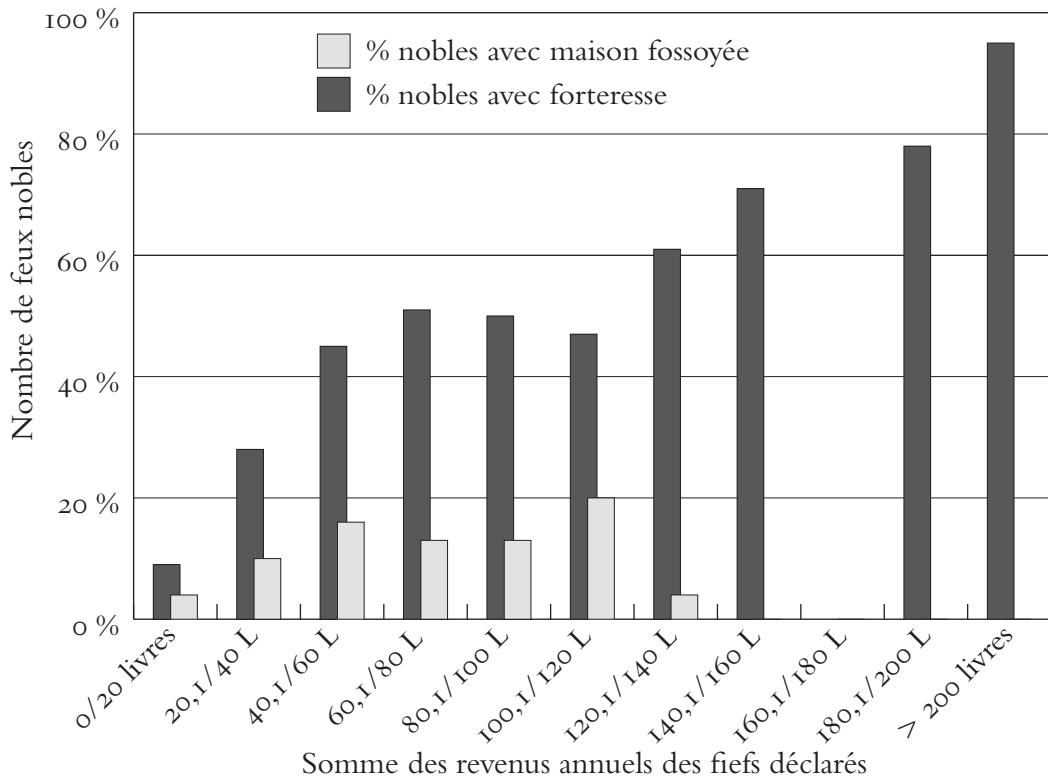


Fig. 5 : répartition par classes de revenus des nobles avec forteresse ou maison fossoyée, en valeur relative.

raisonner sur les seuls revenus des fiefs, et non sur un revenu global.

Nous avons relevé, dans les enquêtes de 1473-1474, 508 feux nobles bourguignons dont une partie au moins des revenus féodaux sont connus⁵². Les valeurs déclarées vont de 0 à 2243 livres. La moyenne est de 120 livres et la médiane de 40 livres. En regroupant les fortunes par classe de 20 livres (fig. 4), on voit que les nobles déclarant moins de 20 livres sont les plus nombreux. Cela ne veut pas dire que de nombreux nobles sont misérables, mais seulement que, pour de nombreux nobles, le revenu lié au fief ou à l'alleu avec justice est très faible.

leurs travaux démontrent à l'envie que les aristocrates de la fin du Moyen Âge ont su diversifier leurs sources de revenu.

52. Nous gardons dans ce corpus les nobles qui déclarent ne tenir aucun revenu en fief. M.-Th. Caron (*ibid.*) travaille sur 623 fiefs, car elle prend en compte les fiefs d'Auxerre et de Bar-sur-Seine. Nous avons exclu ces derniers, car nous manquons de sources pour connaître leur patrimoine fortifié.

Les possesseurs de châteaux ou de forteresses se répartissent à peu près équitablement, en valeur absolue, dans toutes les catégories de revenus (sauf dans la catégorie des plus de 200 livres, dont la base est plus large).

Mais pour cerner le profil économique des châtelains, il faut travailler en valeur relative et considérer leur proportion à l'intérieur de chaque classe de revenu (fig. 5). Parmi les nobles déclarant moins de 20 livres, les châtelains ne sont que 9 %, alors que 95 % des nobles déclarant plus de 200 livres possèdent au moins un château. Ainsi, même si le revenu féodal n'est pas toujours très représentatif du revenu global, il existe une relation certaine entre les revenus des fiefs et la possession d'un habitat fortifié. A priori, on aurait tendance à justifier cette relation en postulant que le revenu féodal déclaré représente la plus grande partie du revenu global. Mais il y a une autre explication. Au XIII^e siècle, quand le duc s'est efforcé de faire entrer dans sa mouvance la plupart des forteresses bourguignonnes, les nobles ont souvent repris en fief leurs « terres plaines » en



Fig. 6 : maison forte de Corcelles-les-Arts.

même temps que leur forteresse⁵³. Deux siècles plus tard, les fiefs dont le revenu est le plus important sont toujours ceux qui sont liés à un château.

Existe-t-il de pauvres châtelains ? 14 possesseurs de forteresses ont été taxés en 1474 pour un revenu inférieur ou égal à 20 livres. Mais, en observant à la loupe chacun de ces déclarants, on se rend vite compte que leur pauvreté n'est qu'un effet de source. Certains sont de grands seigneurs dont les principaux revenus ne sont pas situés dans les bailliages renseignés. C'est le cas de notre comte de La Guiche, qui est enregistré pour ses 2 francs 3 gros de revenus à Sainte-Foy et qui possède plusieurs châteaux et les revenus afférents en Charollais⁵⁴. Jean et Hugues de Saint-Amour, seigneurs de Cypierre, sont taxés pour les 10 livres de

53. RICHARD (Jean), *Les ducs de Bourgogne et la formation du duché, du X^e au XIV^e siècle*. Paris : les Belles Lettres, 1954, p. 270

54. B 11 724, f° 11 v° ; B 11 558, f° 5 v° ; LEX, *Les fiefs du Mâconnais...* p. 29.

rentes qu'ils tiennent à Cronat, au bailliage d'Autun⁵⁵. Mais leur revenu principal était assis sur leur seigneurie de Cypierre en Charollais. De même, le seigneur de La Clayette disposait d'une puissante seigneurie à La Clayette ; il n'entretenait pas sa maison d'Arcy en Autunois avec les 18 livres que rapportait ce petit fief⁵⁶. Enfin à Tailly, Pierre de Vichy tient une maison forte et 15 livres de rentes ; pourtant, son frère Claude déclare un revenu de plus de 200 livres. M.-Th. Caron conclut prudemment « peut-être avaient-ils d'autres biens dans la province d'origine de leur famille⁵⁷ ».

La faiblesse du revenu en fief bourguignon peut en effet être compensée par des fiefs hors de Bourgogne. Ainsi Hérard d'Aransectes/Arrasander tient à Corcelles-les-Arces une superbe maison forte avec seulement 10 livres de rentes sur sa terre (fig. 6)⁵⁸. Ce personnage est inconnu par ailleurs, mais son nom est d'origine étrangère : soit un « Arancette » basque, soit un « Arrasando » portugais. Ne serait-ce pas un suivant d'Isabelle de Portugal, arrivé en Bourgogne avec la fille du roi Jean I^{er} ? Encore une fois, sa maison forte ne doit rien aux brouailles que lui rapporte son fief bourguignon. À Chalvozon, les 4 écus de rentes de Thibaud de Nogent semblent bien misérables au vu des vestiges de la forteresse⁵⁹. Mais ce « Nogent » ne porte pas un nom bourguignon ; sans doute sa fortune est-elle assise bien loin du Châtillonnais. C'est le cas aussi de ce Jean de Tarnay qui tient le château de Grésigny avec un revenu de 20 livres. Il n'est pas seigneur de Grésigny en 1461 et il ne l'est plus en 1499⁶⁰. Jean de Tarnay

55. B 11 724, f° 23 r°. Cypierre, S-et-L, cne de Volesvres, cton de Paray-le-Monial. Cronat, cne de Marly-sous-Issy, cton d'Issy-l'Évêque.

56. B 11 724, f° 12 r°. La Clayette, S-et-L, chef-lieu de cton. Arcy, cne de Vindecy, cton de Marcigny.

57. B 11 722, f° 42 v° ; Caron, *op. cit.* p. 505. Tailly : C-O, cton de Beaune sud.

58. Aransecte : B.M Dijon, ms 1027, f° 12 v°. Arrasander, B 11 722, f° 22 r° (copie de 1574). Corcelles-les-Arts, C-O, cton de Beaune sud.

59. B 11 724, f° 8 v°. Chalvozon, C-O, cne Villaines-en-Duesmois, cton Baigneux-les-Juifs.

60. B 11 724, f° 21 r° ; 1461 : Peincédé, t. XVIII, p. 616-620. 1499 : E 35. Grésigny, C-O, cton de Venarey.

a donc plutôt le profil d'un étranger de passage que d'un pauvre écuyer entretenant à grand peine son château de famille.

On peut aussi entretenir sa forteresse grâce à la générosité ducale. À Bretenière, Jean Martin tient une seigneurie qui lui rapporte 8 livres 18 sous par an. Cela ne suffirait pas à entretenir la maison forte si le seigneur de Bretenière n'était aussi garde des joyaux du duc⁶¹. De même, Jean de Busseuil n'entretient pas son château d'Ocle avec les 20 livres que lui rapporte cette seigneurie, mais plutôt avec les appointements que lui vaut son office d'écuyer tranchant du duc⁶².

On peut avoir un fief de peu de profit et être néanmoins un riche seigneur. Qui est donc ce Monsieur de Listenois, qui tient 10 livres de rentes et la tour forte de « Giverdon » ? C'est Jean de Vienne. Très jeune encore, mais fils de bonne famille, il ne compte pas sur sa terre de Giverdey pour vivre en grand seigneur⁶³. De même, on pourrait se demander comment Jean de Fussey peut entretenir sa grande maison forte de Chamesson avec les 2 écus touchés sur les dîmes de Massingy, 1 sur le four de Buncey et 4 sur la terre de Chamesson. C'est que les revenus féodaux – les seuls qui sont pris en compte par les rôles de fiefs – ne sont pas ses revenus principaux. Jean de Fussey est aussi un homme d'affaire. En 1449, il a repris à ferme la terre de Marigny-sur-Ouche pour la somme de 900 livres, ce qui laisse supposer d'importantes ressources⁶⁴.

61. B 11 722, f° 117 r° ; CARON, *La noblesse...* p. 126, BARTIER, *Légistes et gens de finances...* p. 49 n. 2. Bretenière, C-O, cton de Genlis.

62. B 11 724, f° 27 v° ; CARON, *La noblesse...* p. 137, BARTIER, *Légistes et gens de finances...* p. 104. Ocle, Nièvre, cne Alligny-en-Morvan, cton de Montsauche-les-Settons.

63. B 11 724, f° 12 r°. Jean de Vienne, seigneur de Listenois, en 1480 : B 10 587, et non François de Vienne, comme le suppose Gabriel DUMAY, *Etat militaire du bailliage d'Autun...* p. 117, note 7. Giverdey : S-et-L, cne et cton de Toulon-sur-Arroux.

64. Déclarations de fiefs : B 11 724, f° 4 v°, 16 r°, 16 v°. Prise en ferme de Marigny : A.D. Saône-et-Loire, E 1 142, f° 66 ; Caron, *La noblesse...* p. 273. Chamesson, Massingy et Buncey, C-O, cton de Châtillon-sur-Seine. Marigny-sur-Ouche : cne de Saint-Victor-sur-Ouche, cton de Sombernon.



Fig. 7 : tour de Gissey-sous-Flavigny.

Il reste donc peu de vrais pauvres. Antoine Godin, écuyer, seigneur de la Tour de la Foi à Ligny, semble bien avoir pour tout revenu les 5 livres qu'il tient au bailliage d'Autun. Il porte le nom de la seigneurie qu'il déclare ; celle-ci semble donc être sa principale seigneurie. Il la tient « *a cause de sa femme, ensemble le bois de l'Estang, et tout le demaine d'icellui*⁶⁵. » Ces 5 livres sont le revenu d'une micro-seigneurie, au milieu de laquelle se dresse une petite tour, et qui constitue la dot de sa femme. À Gissey-sous-Flavigny, Jean et Étienne de Charmiode semblent également d'authentiques châtelains pauvres. On ne leur connaît pas d'autres revenus que les 12 livres déclarées en 1474, leur « maison forte » est une simple tour que les nombreux co-seigneurs de Gissey semblent s'être assez tôt partagées en 4 parts égales, de

65. B 11 724, f° 16 v° ; Caron, *La noblesse...* p. 428. Tour de la Foy : la Foy-Rolland, S-et-L, cne de Ligny, cton de Semur-en-Brionnais. Antoine Godin est peut-être le même ou le fils d'Adenet Godin/Gourdin, fruitier d'Isabelle de Bourbon en 1458 (*Prosopographia curiae burgundicae*).

haut en bas (fig. 7)⁶⁶. Enfin, Huguenin de Chissey, seigneur de Navilly, même s'il est apparenté à une famille d'officiers assez importante, ne semble pas avoir d'autres revenus que les 18 livres associées à sa maison forte⁶⁷.

On pourrait continuer ainsi et vérifier un à un les nobles qui déclarent entre 20 et 40 livres de revenus par an. Le résultat serait sans doute similaire : le châtelain pauvre est exceptionnel. En dessous de 40 livres par an, il est difficile d'entretenir une maison forte.

À l'autre extrémité du spectre social, les nobles fortunés qui n'ont pas de forteresse sont rares : 2 dans la classe 180/200 livres et 4 dans la classe des revenus de plus de 200 livres. Ces 6 cas doivent également être examinés attentivement.

Parmi ces 6 nobles riches sans château, on trouve 3 feux féminins. Marguerite de Chalon, veuve de Jean de Bauffremont, tient 310 livres à Mirebeau et Ancey⁶⁸. Mais elle ne tient pas le château de Mirebeau, qui est la propriété de Marie de Bourgogne, comtesse de Charny. Marguerite de Cusance, veuve de Charles de Vergy, tient 195 livres de rentes annuelles à Tard, Marliens et Pichanges⁶⁹. Il n'y a plus de châteaux à Tard-le-Châtel depuis le XIII^e siècle et il n'y en a jamais eu ni à Marliens ni à Pichanges. Enfin, Madame Claude de Ray avoue tenir 144 écus de rentes (192 livres) sur la seigneurie de Bâlot en Châtillonais⁷⁰. Malgré ces revenus considérables, on ne lui connaît pas de château, ni à Bâlot ni ailleurs. Cette propension des riches veuves à se débarrasser de leurs forteresses est une constante que nous avons déjà remarquée chez les bourguignonnes. Les femmes seules ne tiennent pas à conserver leurs

forteresses et le duc de Bourgogne, en général, s'empresse de les en débarrasser⁷¹.

Trois autres nobles, avec un revenu supérieur à 200 livres, semblent ne pas posséder de forteresse. Il s'agit de Jacques de Montmartin, Charles de Dinteville et Jean de Villotte. Jacques de Montmartin, seigneur de Ruffey, déclare recevoir 426 livres de ses fiefs de Ruffey-lès-Beaune, Bragny-sur-Saône, Charnay-lès-Chalon et des marcs de Dijon⁷². Il y avait une maison forte à Ruffey en 1320, mais la cherche de feux de 1470 ne la signale plus et elle ne semble donc plus en service en 1474⁷³. De même, le château de Bragny-sur-Saône, dans lequel Pontus de Thiard se réfugie en 1591, n'est pas attesté par la cherche de feux du Chalonnais de 1470⁷⁴. À Charnay-lès-Chalon, il reste seulement une petite motte, qui n'est plus fortifiée en 1474. Ce premier seigneur, avec 426 livres de revenus tenus en fief, n'avait donc aucun habitat fortifié en Bourgogne. Peut-être avait-il gardé quelque forteresse en Comté, pays d'origine de sa famille et de son nom.

Charles de Dinteville (ou Stainville) tient 200 livres à Pouilly-sur-Saône, dans un village qui ne semble pas encore avoir de châteaux⁷⁵. Son frère aîné, Claude, a emporté les châteaux de Marigny-le-Cahouët (fig. 8), Commarin et la maison forte d'Échannay⁷⁶. Charles est, en 1474, seigneur usufruitier d'Échannay, mais il prévient que « *pendant le temps qu'il tiendra la*

71. MOUILLEBOUCHE (Hervé), Le rôle des dames dans les maisons fortes de Bourgogne du XIII^e au XV^e siècle, in : *Le château au féminin*. Actes des rencontres d'Archéologie et d'histoire en Périgord les 26, 27 et 28 septembre 2003, s. dir. Anne-Marie Cocula et Michel Combet. Bordeaux : Ausonius-CAHMC, 2004, p. 38-56.

72. BM Dijon, ms 1027, f° 7 r° (texte en annexe) et B 11723, f° 319 r° et 369 r°. Ruffey-lès-Beaune, C-O, cton de Beaune sud. Bragny-sur-Saône et Charnay-lès-Chalon, S-et-L, cton de Verdun-sur-le-Doubs.

73. 1320 : B 10497 ; 1470 : B 11535.

74. 1591 : COURTÉPÉE, *Description générale...* t. III, p. 264. 1470 : B 11535.

75. B 11722, f° 126 r° ; B 11723, f° 259 r°. Pouilly-sur-Saône, C-O, cton de Seurre.

76. Marigny-le-Cahouët : C-O, cton de Venarey-Les-Laumes. Commarin, cton de Pouilly-en-Auxois. Échannay, cton de Sombernon.

66. B 11724, f° 26 v°. Gissey-sous-Flavigny, C-O, cton de Venarey-Les-Laumes.

67. B 11723, f° 218 v°. Navilly, S-et-L, cne de Verdun-sur-le-Doubs.

68. B 11722, f° 131 r°. Mirebeau, C-O, chef-lieu de cton. Ancey, cton de Sombernon.

69. *Ibid*, p. 66 v°. Tard et Marliens : cton de Genlis. Pichanges, cton d'Is-sur-Tille.

70. B 11724, f° 6 v°. Bâlot, cton de Laignes.

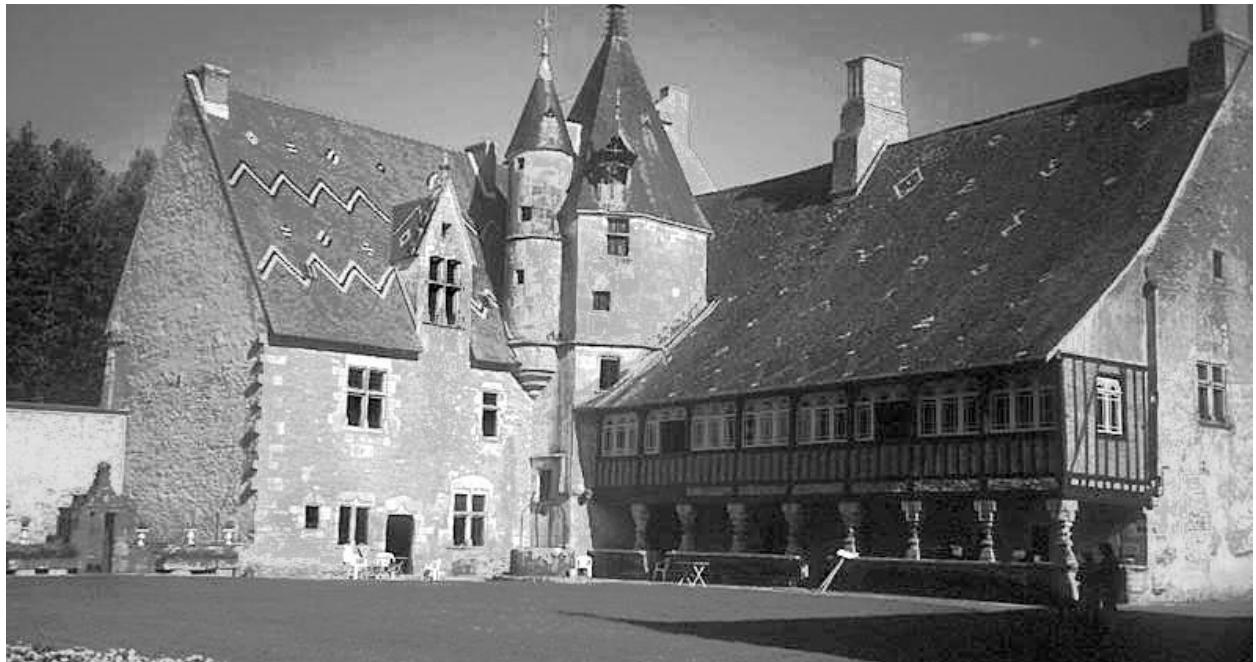


Fig. 8 : château de Marigny-le-Cahouët.

place, si quelque tour ou pan de mur d'icelle place tombait ou que l'estang fut rompu, lesdits freres seront tenus de les faire et reparer a leurs missions et despens⁷⁷. » Une maison dont les tours et les murs risquent de vous tomber dessus ne peut guère être considérée comme une forteresse.

Jean de Villotte est connu seulement par la déclaration des fiefs des Montots, Navilly-la-Ville et Charrette, le tout pour un revenu de 200 livres⁷⁸. La maison forte des Montots à Navilly n'est attestée qu'en 1503⁷⁹. Il y a une maison forte à Charette en 1374, mais qui devient une simple maison fossoyée en 1503⁸⁰. Aussi n'est-il pas certain que Jean de Villotte ait pu bénéficier d'un habitat fortifié en Bourgogne.

Malgré toutes les prudences à apporter sur la signification réelle de la valeur déclarée des fiefs, on peut donc retenir quelques règles générales. Avec moins de 20 livres de rentes, un noble bourguignon est quasiment incapable

d'entretenir une forteresse. En revanche, avec 180 livres ou plus, il lui est presque impossible d'échapper à ce type d'habitat – ou à ce devoir public. Pourtant, les exceptions existent. On pourrait les interpréter en disant que quelques très pauvres nobles possèdent une maison forte et quelques très riches n'en ont pas.

On peut aussi inverser le point de vue en postulant que « la pierre, elle, ne ment pas⁸¹ ». Si le château est le reflet exact de la fortune, alors la déclaration des revenus du fief n'est pas toujours proportionnelle à la richesse. Est-ce à dire que tout notre dernier chapitre est inutile et qu'on ne peut rien tirer des données chiffrées des rôles de tenant-fiefs ? Pas tout à fait. On peut au minimum retenir ce paradoxe : à la fin du Moyen Âge, le fief et la seigneurie sont des structures malades, qui gèrent encore le monde compliqué des honneurs, des protocoles et des préséances, mais qui ne gouvernent plus celui des richesses et de l'économie. C'est une étrange folie – très caractéristique au demeurant de son règne – que celle de Charles le Téméraire de vouloir tirer un service armé efficace de ces vieux droits obsolètes. En

77. B 11 703 ; CARON, *La noblesse...* p. 298.

78. B 11 723, f° 167 r°. Les Montots, S-et-L, cne de Navilly, cton de Verdun-sur-le-Doubs.

79. Peincédé, t. X, p. 198.

80. 1374 : B 10 525 ; 1503 : B 11 730.

81. MOUILLEBOUCHE, *Les maisons fortes...* p. 14.

revanche, la maison forte, qui est l'expression architecturale de ces droits féodaux et seigneuriaux, ne s'est jamais aussi bien portée qu'en cet automne du Moyen Âge.

Conclusion en demie teinte

Tout d'abord, nous constatons qu'on ne peut se servir des rôles des tenant-fiefs ni pour établir le nombre de nobles – on peut être noble sans avoir ni fief ni seigneurie ; ni pour connaître le revenu des nobles – leurs vraies sources de revenus échappent largement au système féodal ; et encore moins pour connaître le nombre de leurs châteaux – un château n'est pas un revenu et n'a donc pas à être déclaré. Néanmoins, en corrigeant ces rôles avec les

autres sources archivistiques et avec l'étude des vestiges, on peut constater une certaine cohérence entre les revenus réels et le nombre de forteresses, avec tout de même quelques exceptions. Quelques pauvres écuyers habitent encore une vieille tour qui mérite le nom de « maison forte » ; quelques puissants seigneurs ont tout à fait renoncé au mode de vie guerrier de leurs ancêtres.

La logique voudrait que la noblesse, qui a plus ou moins abandonné l'économie féodale, abandonnât aussi les symboles dispendieux de la puissance féodale. La réalité est autre. L'étude des vestiges nous apprend qu'on n'a jamais autant bâti qu'à la fin du Moyen Âge. La richesse ne permet pas toujours d'acheter la noblesse. Mais elle permet de bâtir un château, qui vaudra, à l'usage, titre de noblesse.

Annexe

Rôle des tenant-fiefs du bailliage de Dijon (BM Dijon, ms 1027). Extraits.

[F° 3 r°] Charles, par la grace de Dieu duc de Bourgoigne, de Lothraigne, de Brabant, de Lembourg et de Gheldree, conte de Frandres, d'Artois, de Bourgoigne, palatin de Haynnau, de Hollande, de Zellande, de Namur et de Zutphen, marquis du saint Empire, seigneur de Frize, de Salins et de Malines, a nostre bailli de Dijon ou son lieutenant, salut. Comme depuis les presentes guerres et divisions et durant icelles nous ayons envoyé a vous et aultres noz bailliz et officiers de tous nos pays et seigneuries de par deca plusieurs noz lectres tant patentes que closes et par icelles mandé et ordonné faire mectre sus et en point tous nos fiefvéz et arrierefiefvéz d'iceulx nos pays pour nous venir servir en armes chascun selon sa faculté et puissance en la qualité et valeur de leurs fiefz et arrierefiez, pour la seurté, preservacion et deffense de nostre personne et de nosdis pays, seigneuries et subiectz, et combien que nosdictes lectres ayent esté a la fin que dit est deuement publiées et signiffyées, toutesvoyes, pluseurs de nosdits fiefvéz et arrierefiefvéz n'y ont aucunement obtempéré, ou du moins s'ilz y ont obtempéré, ce n'a pas esté entierement selon nostre desir et que faire le devoient, car pluseurs seigneurs tenan grans terres et seigneuries en fiefz et arrierefiez de nous n'ont peu estre ou n'ont fait diligence de estre prestz et en point au temps que mandé et ordonné leur a esté et que la necessité le requeroit, tellement que pluseurs fois, parce que les ungs ont esté trop tardifz de eulx mettre sus, les aultres qui ont esté premiers prestz ont en actendant les aultres longuement tenu les champs a la sol[d]je et charge excessive de nostre povre peuple, et parce aussy qu'ilz [n'] ont esté en temps assembléz, sont pluseurs exploitz de guerre demeuréz a faire de executer sur nos ennemis, lesquelz parce qu'ilz n'ont trouvé aucune ou bien petite resistance ont facilement entreprins sur nosdit pays de par deca et a iceulx nosdis subiectz fait et pourté pluseurs [F° 3 v°] grans dommaiges, foules et inconveniens et aussy par la faulte de ceulx qui n'ont fait leur devoir, aucuns aultres, ayant vouloir de nous servir oultre leur debvoir de leursdis fiefz et arrierefiez, se sont a ceste cause mis en grans frais.

Pour ausquelles choses pourveoir pour le temps avenir, avons puz nagueres a vous et ausdis autres bailliz et officiers mandé et enjoint par autres noz lectres tant patentes que closes nous envoyer par escript la declaration desdis fiefz et arrierefiez et la vraye et necte valeur d'iceulx, et aussi des terres de seigneuries tenues en justice de franc alleud, ausquelles nos lettres et mandement aucunz ont obey et baillé leursdites declaration et autres n'en ont point baillé, et au moins n'ont point baillé la vraye valeur mais beaucop moins, tellement que ne pourrions bonnement estre acertenez par lesdites declarations du service d'armes que nous pouvons et devons raisonnablement avoir de nosdis vassaulx et subiectz a cause de leursdis fiefz et arrierefiez. Mais aincors seroit et demeurroit la chose ou telle ou plus grande confusion qu'elle a esté jusques a present en nostre grant prejudice, se par nous n'estoit sur ce convenablement pourveu.

Pour ce est il que nous, desirans de tout nostre pouvoir resister par force d'armes aux entreprisnes et dampnables voulent de nosdits ennemis et adversaires, pourveoir a la deffense et seurté de nosdits pays, seigneuries et subiectz, et a ceste fin mettre ordre et regle touchant le service que nous doivent lesdis fiefvez et arrierefiez, Vous mandons, commandons et tres expressement enjoingnons en commectant par ces presentes, queappelez notre procureur en nostre bailliaige de Dijon et nostre bien amé Jehan Felix, vous vous transportez particulierement en chascune prevosté ou chastellenie de vostredit bailliaige et illec successivement et par ordre enquerez et sachez es chascune desdites prevostez ou chastellenies se aucunz fiefz ou arrierefiez [F° 4 r°] estans esdictes prevostez et chastellenies et qui qu'ilz soyent tenuz et aussy terres et seigneuries de francz alleux et en justice ont esté obmis a baillé esdictes declarations, et pareillement enquerez se lesdites declarations baillées ont esté et sont raisonnablement et véritablement baillées en regart a la vraye et necte valeur venans ens au profit des seigneurs, et ce tant par vision de comptes que autrement, et a baillier et fournir les dictes declarations contraingnez ou faictes contraindre tous ceulx et celles qui pour ce seront a contraindre par la prinse et arrest en notre main desdictes terres, fiefs et arrierefiez et lesdites desclarrations baillées et fourmés par la maniere dicte et registré par vous, separement et distinctement de chascune desdites prevostez et chastellenies sans mesler lesdits fiefz, arrierefiez et francz alleux en justice de l'une d'icelles prevostez et chastellenies en l'autre, tauvez et ordonnez chacun fiefz, arrierefiez ou terre de justice tenue en franc alleud de la valeur de deux cens escus par an au pris de seze gros viez l'escu, pour fournir ung homme d'armes et trois chevaulx ; un seul fief de la valeur de quarante escus au prix dessusdit pour fournir ung homme de traict ou coustillier a cheval, et ung seul fief en valeur de seze escuz pour fournir ung homme de pied en telz habillemens et par telle maniere que par autre nostre ordonnance seront cy après declaration. Et se ung seul fief est souffisant d'y asseoir ou tauixer deux, trois, quatre ou plus de hommes d'armes ou avec ung homme d'armes ou plusieurs ung ou deux hommes de traict ou coustillier a cheval ou homme a pied, et aussy se ung seul fief est souffisant pour y asseoir et tauixer ung homme de traict ou coustillier a cheval et ung homme a pied et non pour plus, et ung [F° 4 v°] seul fief pour asseoir deux hommes de pied et non pour plus, les y asseez et tauvez pareillement en desclarant aux seigneurs et possesseurs desdites terres et fiefz le taux dessus declaré, en leur enjoingnant de eulx pourveoir de tous habillemens necessaires selon l'instruction que sur ce vousz envoyons prestement avec cestes, et quant a tous autres fiefz, arrierefiez ou terres de franc alleud en justice que ne seroit en valeur pour asseoir homme d'armes et qui excederoit le taux d'ung homme de traict ou coustillier a cheval et d'ung homme de pied, qui sont de cinquante six escus, et aussy de celles qui ne sont souffisants pour y asseoir ung homme de traict ou coustillier a cheval et excedant le taux et pris de deux hommes a pied qui est de trente deux escus pour les deux, et pareillement celle qui sont de moins pris que lesdits seze escus, appourtez ou envoyez par devers nous ou nostre tres cher et feal chevalier et chancellier le seigneur de Saillant et d'Espoisses lesdictes declarations sans y faire aultre taux, pour par nous ordonner sur le taux et charge qui se devra mettre.

De ce faire et les despandances vous donnons povoir, mandons et commandons a vous et a voz commis et depputez en ce faisant estre obeyt et entendu diligemment. Donné en notre ville de Dijon le VIII jour de fevrier l'an de grace mil quatre cens soixante treze, [8 février 1474 n. st.] ainsi signé par Monsieur le duc et Barrardot.

[...]

[F° 6 v°] Et premierement en la prevosté de Beaune, le VI^{me} jour de mars mil quatre cens soixante et treze.

Messire Claude de Lugny, chevalier, seigneur de Ruffey, tient et possede la terre et seigneurie de Grandchampt et Vignoles lez Beaune en toute justice haulte, moyenne et basse et de franc alleud que ledit seigneur et autres dient, en valeur de soixante dix livres tournois de rente.

Item la terre et seigneurie d'Estonelle, du fief de Seurre, aussy en toute justice haulte moyenne et basse en valeur semblablement de soixante dix livres tournois de rente.

Item certaines portions des terres et seigneuries de Barjon et de Pichanges en toute justice en fief de Grantcey en valeur chascun an de seze livres tournois de rente, lesquelles parties sont declarées plus a plain ou registre sur ce fait audit bailliaige folio LXII.

Ainsi somme a quoi montent lesdites parties dessus dites :

VIP^{XX} XV l. t.

Ainsi doit fournir ledit messire Claude selon l'ordonnance de mondit sieur devant transcripte deux hommes de traict ou deux coustilliers a cheval et deux hommes de piedz habilliez selon ladite ordonnance.

Et avec ce, reste a l'ordonnance et le bon plaisir d'icelluy nostre dit seigneur : VI l. XIII s. III d. t. de rente.

[f° 7 r°] Messire Jacques de Montmartin, chevalier, seigneur en partie dudit Ruffey lez Beaune, tient et possede audit Ruffey en toute justice haulte moyenne et basse et de franc alleud comme ledit chevalier et autres dient en valeur de cent livres tournois chascun an.

Item tient et possede au lieu de Braigney lez Verdun en telle justice et condition qu'il tient ledit Ruffey comme dict en valeur d'environ vingt six livres tournois chascun an.

Item tient et possede au lieu de Dijon en fief liege de nostredit tres redoubté et souverain seigneur Monseigneur le duc de Bourgoingne cent livres tournois de rente annuelle et perpetuelle sur les marts dudit Dijon a payer chascun an comme dit au jour de Pasques charnel par le receveur de mondit seigneur audit bailliaige dudit Dijon, lesquelles partyes combien qu'elles soient de diverses prevostéz ont esté joinctes et mises en ce present article afin de y asseoir la somme toutale d'une chascune d'icelle partie qui montent en somme toute chascun an II^C XXVI l. t., lesquelles parties, c'est assavoir lesdits Ruffey et Braigney sont declarés audit registre dudit balliaige sur ce fait comme dit est dessus folio IIIIP^{XX} IX et ledit Dijon folio LXIX, pour ce

II^C XXVI l. t.

Ainsi doit fournir ledit Messire Jacques quatre archiers ou quatre coustilliers a cheval habillez selon ladite ordonnance de nostredit seigneur.

Et si demeure de reste XII l. XIII s. III d. t. de rente a l'ordonnance et bon plaisir d'icelluy nostredit seigneur. [etc]

Châteaux et villes en Bourgogne à l'époque moderne

ESTELLE JEANGRAND-LEROUX*

Résumé

Une ville avec un château fort n'est pas toujours un bourg castral. Le château peut engendrer, déplacer, ou dynamiser une agglomération. Cette genèse de la cité a souvent des conséquences tout au long de l'époque moderne sur les relations entre le château et la ville. Dans la guerre, le château peut représenter pour la ville la ruine ou le salut. Dans la paix, c'est le plus souvent un poids mort : il faut l'entretenir, parfois aussi entretenir la garnison. Mais dans la dialectique villes/châteaux, les premières sont largement gagnantes au XVIII^e siècle, ce qui se concrétise par des réaffectations, abandon, ou le plus souvent destructions des forteresses urbaines.

Les relations entre les châteaux et les villes constituent un thème de recherche relativement récent. Apparu dans les années 1980, il se développe réellement depuis les années 2000 à travers des colloques². Notre travail de recherche s'inscrit dans cette perspective. Le champ

géographique de ce travail est la Bourgogne de la fin de l'époque moderne, c'est-à-dire les limites de cette province à la veille de la Révolution. Celle-ci regroupait plus ou moins les actuels départements de la Côte-d'Or, de la Saône-et-Loire plus une partie de l'Yonne (fig. 1). S'il s'agit principalement de déterminer les rapports entre les châteaux et les villes à l'époque moderne, en temps de guerre comme en temps de paix, il convient préalablement de se pencher sur leurs relations originelles à l'époque médiévale.

* Thèse en cours : *Les usages des châteaux forts urbains en Bourgogne à l'époque moderne* s. dir. Christine Lamarre, professeur émérite à l'université de Bourgogne, codirection d'Hervé Mouillebouche, maître de conférences à l'université de Bourgogne.

2. BUR (Michel) (dir.), *Aux origines du second réseau urbain. Les peuplements castraux dans les pays de l'Entre-Deux : Alsace, Bourgogne, Champagne, Franche-Comté, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Sarre* : actes du colloque de Nancy 1^{er}-3 octobre 1992. Nancy : Presses universitaires de Nancy, 1993.

COCULA (Anne-Marie) et COMBET (Michel) (éd.), *Château et ville : actes des rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord, les 28, 29 et 30 septembre 2001*. Paris : de Boccard, 2002. Avec notamment une étude sur la Bourgogne : LAMARRE (Christine), Châteaux et villes en Bourgogne au XVIII^e siècle, p. 147-162.

BLIECK (Gilles), CONTAMINE (Philippe), FAUCHERRE (Nicolas), MESQUI (Jean), *Le château et la ville : conjonction, opposition, juxtaposition (XI^e-XVIII^e siècle)* : actes du 125^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Lille, 2000. Paris : CTHS, 2002.

BLIECK (Gilles), CONTAMINE (Philippe), CORVISIER (Christian) (dir.), *La forteresse à l'épreuve du temps : destruction, dissolution, dénaturation, XI^e-XX^e siècle* : actes du 129^e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Besançon, 2004. Paris : CTHS, 2007.

CRESSIER (Patrice) (éd.), *Castrum 8. Le château et la ville : espaces et réseaux*. Madrid : Casa de Velazquez ; Rome : École française de Rome, 2008.

Châteaux et villes : la genèse

On distingue globalement deux types de situations originelles : soit le château fut à l'origine de la ville, soit la ville fut dotée d'un château. Il apparaît que le premier cas est majoritaire en Bourgogne.

Des châteaux à l'origine de villes

Les édifices bourguignons relevant de cette catégorie sont relativement anciens. Il s'agit de châteaux élevés entre l'extrême fin du X^e et le XI^e siècle. Parmi eux, trois types se distinguent³.

3. La typologie ici utilisée est empruntée à METZ (Bernard), *En Alsace, bourgs castraux ou villes castrales ? in : Bur, Les peuplements castraux... p. 226-227.*

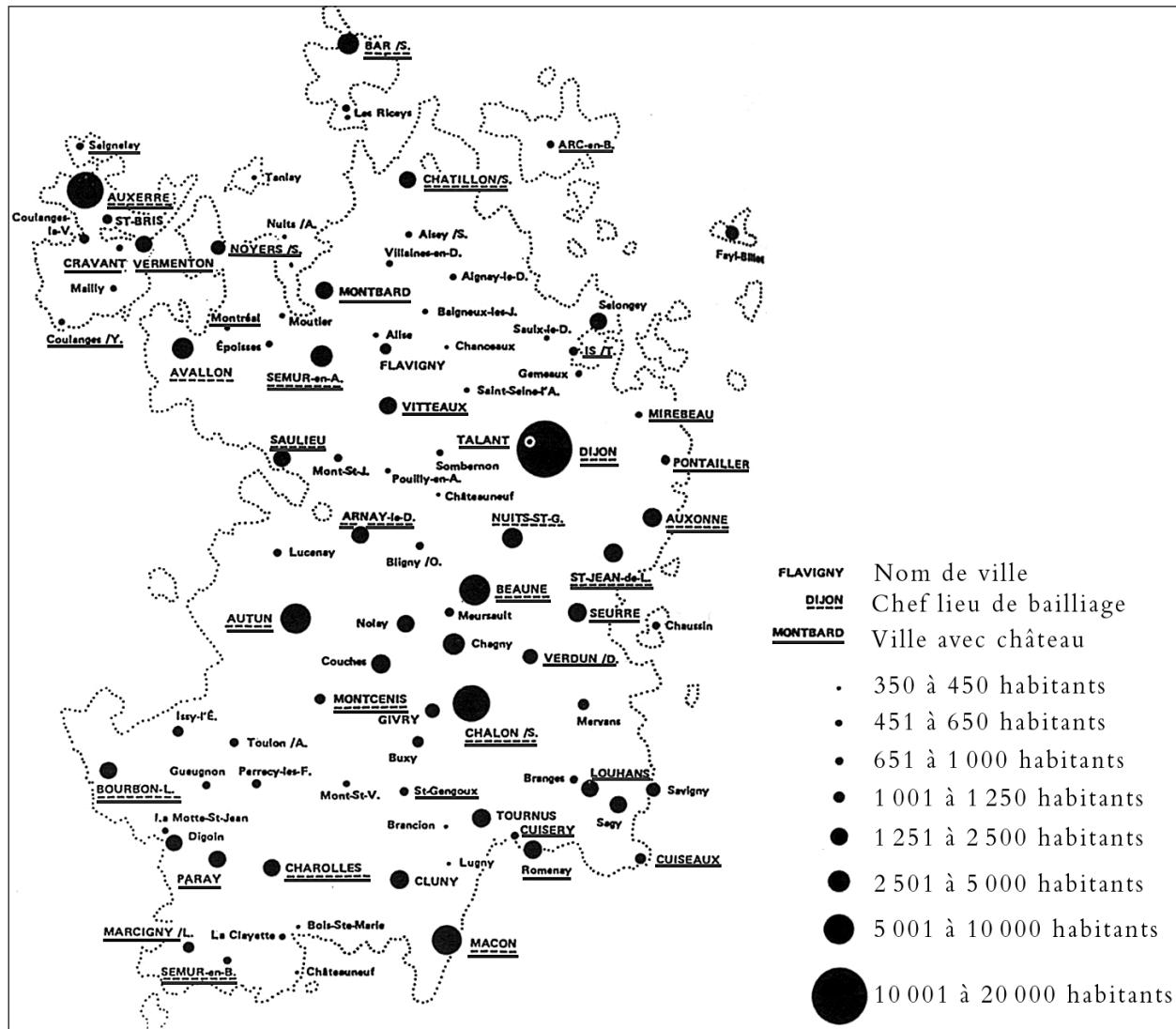


Fig. 1 : villes et châteaux urbains en Bourgogne à l'époque moderne.

Données : Chr. Lamarre ; dessin : Fr. Tainturier.

– *Le type primaire* : un château au départ isolé donne naissance à une agglomération entièrement nouvelle qui en prend le nom.

Talant, aux portes de Dijon, offre l'exemple d'un développement urbain de ce type organisé par une autorité : le duc de Bourgogne Eudes III. Pendant l'érection de l'édifice au début du XIII^e siècle, le duc dota le site d'une ville neuve au plan bien régulier et avec son église. Le bourg était séparé du château par un simple mur. Les colons s'installèrent rapidement, attirés par les franchises et la charte de commune offertes par le duc (fig. 2).

À l'inverse, Charolles constitue un bourg castral spontané⁴. Les comtes de Charolles bâtirent un château au X^e siècle. Son emplacement stratégique favorisa le peuplement castral : les habitants s'installèrent au pied de l'éperon du château, au fond d'un vallon dans les méandres de deux rivières (fig. 3).

– *Le type secondaire* : une localité préexistante est aspirée par un château implanté à quelque distance d'elle. Louhans (est de la Saône-et-Loire) entre dans ce type de configuration. Au

4. Voir *ultra* l'étude de Franck CHALÉAT, Autour de quelques châteaux en Charolais-Brionnais : les bourgs de Semur-en-Brionnais et Charolles, p. 241-266.

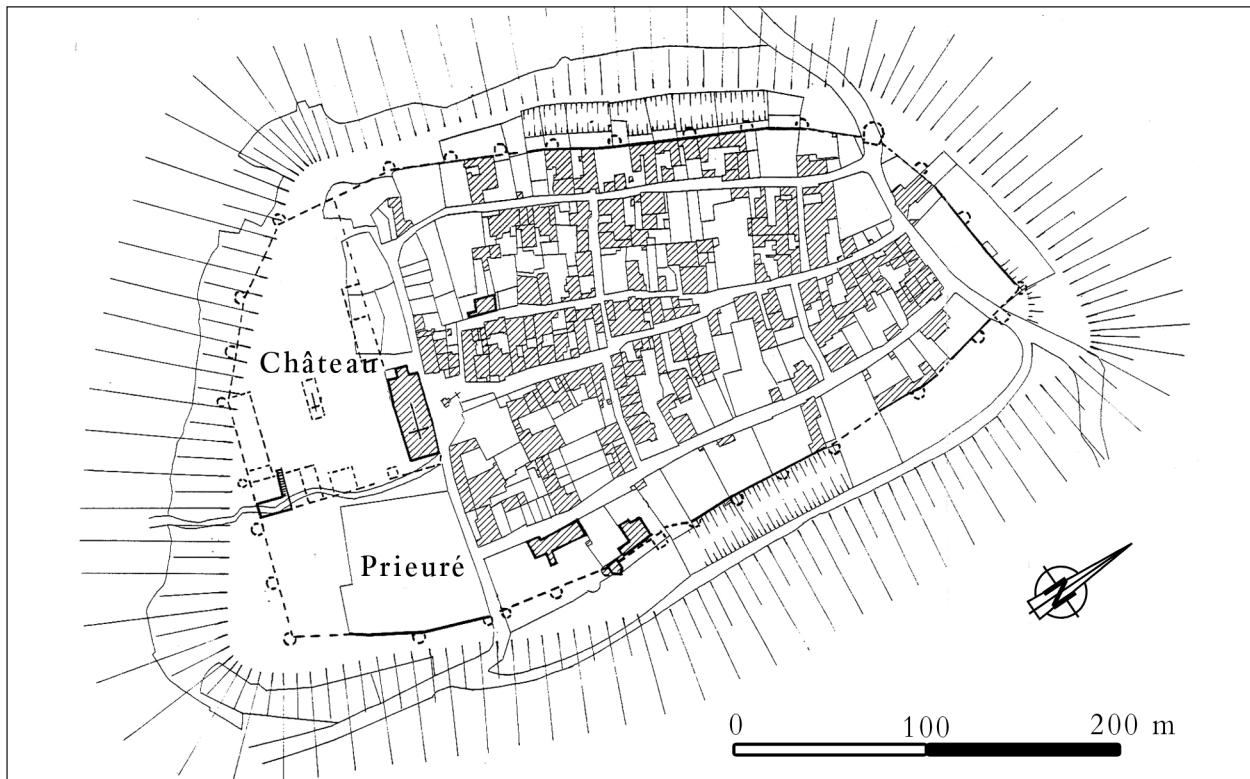


Fig. 2 : bourg et château de Talant, d'après MOUILLEBOUCHE, *Les peuplements castraux...*

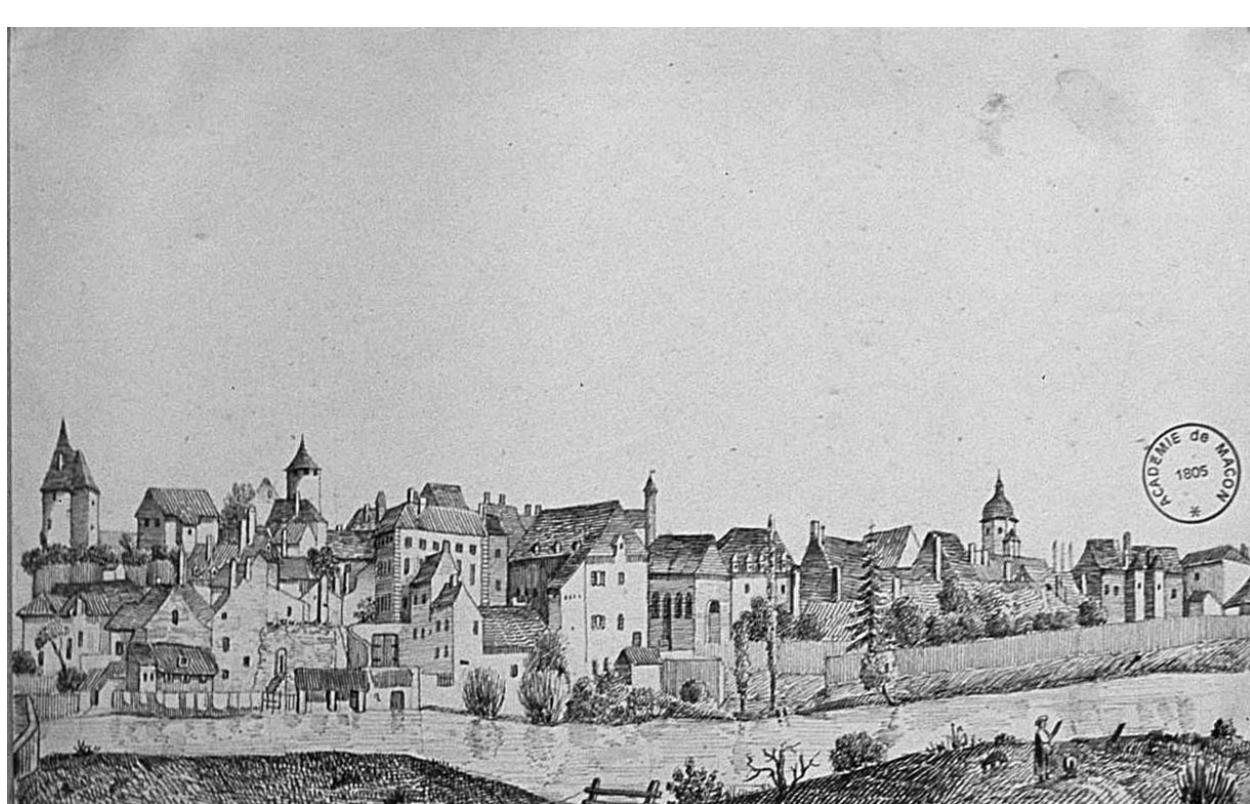


Fig. 3 : Charolles en 1847, vu du nord-ouest (le château est à gauche).
Académie de Mâcon, ms 1805, album Rousselot (photo M. Maerten).



Fig. 4 : cadastre de Louhans, 1811,
tableau d'assemblage au 1/10 000.

IX^e siècle, Louhans était un village déjà pourvu d'une église à laquelle s'ajouta au X^e siècle un prieuré qui suscita le développement de la ville. Au XIII^e siècle, le seigneur Henri de Vienne établit un château sur la rive gauche de la Seille (fig. 4). L'édifice se tenait à l'écart du peuplement qui s'étendait de l'église à la rivière du Solnan. Henri de Vienne installa ses hommes au pied du château et leur fournit des équipements (bâtiments, four banal, etc). Ce bourg castral attira à lui le peuplement ancien. L'attraction se renforça avec la clôture du bourg et l'octroi, en 1269, d'une charte de franchise⁵.

- *Le type tertiaire* : il s'agit de localités anciennes dans lesquelles (ou à proximité immédiate desquelles) s'est implanté un château et qui sont devenues des villes grâce à l'édifice, mais sans transfert de site. Mirebeau en est un exemple. Le château est mentionné pour la première fois en 1031 lorsqu'il fut pris et détruit par le roi Robert II le Pieux⁶. L'édifice fut reconstruit et suscita le développement du bourg qui se développa sur son flanc sud-est. L'habitat s'or-

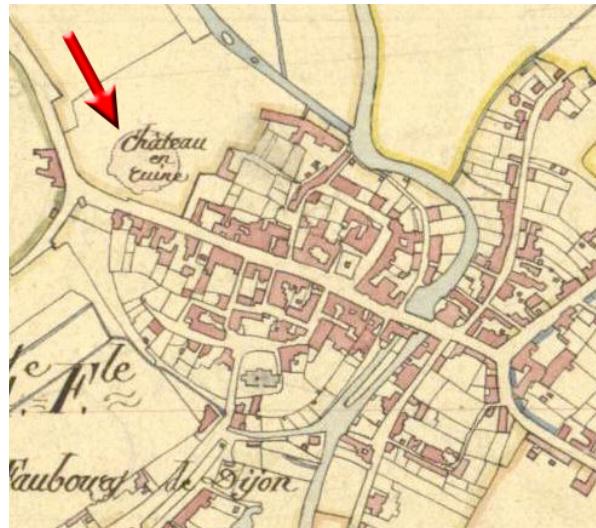


Fig. 5 : cadastre de Mirebeau-sur-Bèze, 1838,
tableau d'assemblage au 1/10 000.

ganisa de part et d'autre de la route qui partait du château (fig. 5).

Des villes dotées de châteaux

Les châteaux implantés dans des villes préexistantes sont minoritaires en Bourgogne. Ils se situent dans les localités les plus anciennes, celles du premier réseau urbain. Ces édifices étaient aussi bien seigneuriaux que ducaux ou royaux.

Les premiers relèvent davantage des châteaux-résidence, des palais que des châteaux forts. C'est notamment le cas du château à motte de Romenay (sud-est de la Saône-et-Loire), édifié par l'évêque de Mâcon au XII^e siècle dans cette localité mentionnée dès le VIII^e siècle.

Les châteaux ducaux, tels celui d'Autun, étaient bien plus fortifiés. Principale cité antique de Bourgogne, Autun se développa autour de deux pôles. D'une part la ville haute, pôle religieux organisé autour de la cathédrale. D'autre part la ville basse (ou quartier Marchaux), pôle marchand. Au XIII^e siècle, le château Rivault, avec ses nombreuses tours, vint s'accrocher dans la partie sud et la plus élevée de la ville haute (fig. 6).

5. CANAT DE CHIZY (Marcel), *Documents inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne*. Chalon-sur-Saône, Dejussieu, 1863, p. 91.

6. BOUGAUD (Émile), GARNIER (Joseph), *Chronique de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, suivie de la chronique de Saint-Pierre de Bèze*. Dijon : Darantière, 1875. (Collection Analecta Divionensis, 9.), p. 316.

Ce planfe doit
mettre apres
le fucil. a. 1575.

Plant & Pourtraiet de la ville d'Authun:

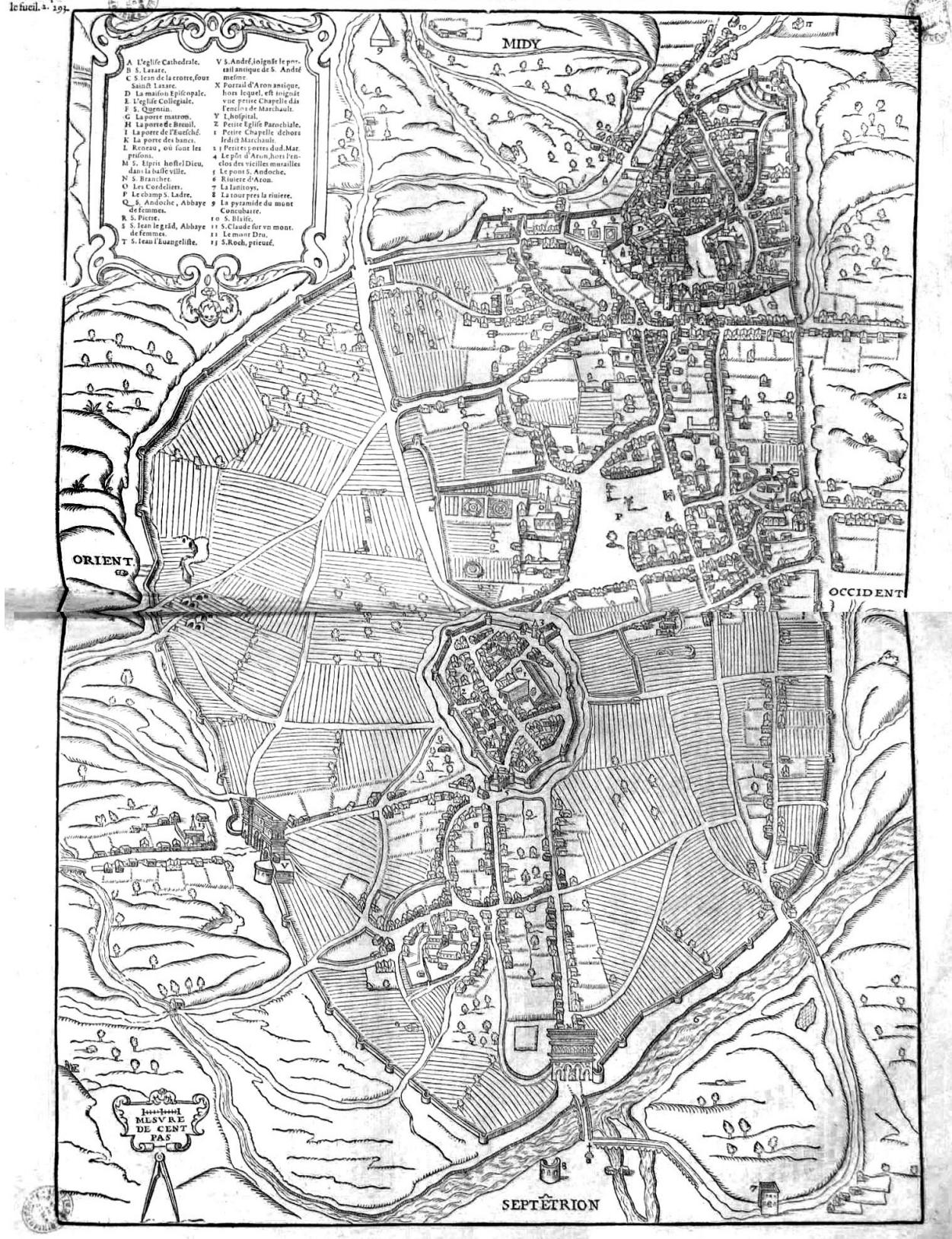


Fig. 6 : plan de la ville d'Autun en 1575, dessiné par Belleforest, (sud en haut)
édité dans MUNSTER, Cosmographie universelle... t. I, p. 293.

Simultanément à l'apparition des châteaux ducaux, les premiers édifices royaux virent le jour : à Saint-Gengoux-le-National au XII^e siècle sous l'impulsion de Louis XII (fig. 7) et au tournant des XII^e et XIII^e siècle à Cravant avec Charles VI.

À partir de la fin du XV^e siècle, s'élèverent, par la volonté de Louis XI, les « trois sœurs bourguignonnes » : les forteresses de Beaune, Dijon et Auxonne (fig. 8, 9 et 10). Dans ces trois localités, le nouvel édifice royal était un second château dans la ville, Auxonne Beaune et Dijon étant déjà dotées d'un château ducal ou comtal.

Les deux dernières cités bourguignonnes dotées d'une forteresse furent Mâcon, en 1568-1569, et Chalon dans la seconde moitié du XVI^e siècle. La première, construite en un an seulement ne survécut pas aux guerres de Religion en 1585. La seconde, initiée par François I^{er}, provoqua un réel bouleversement du



Fig. 7 : tour de Saint-Gengoux-le-National, actuellement presbytère.

LE VRAY PORTRAICT DE LA VILLE DE BEAUNE.

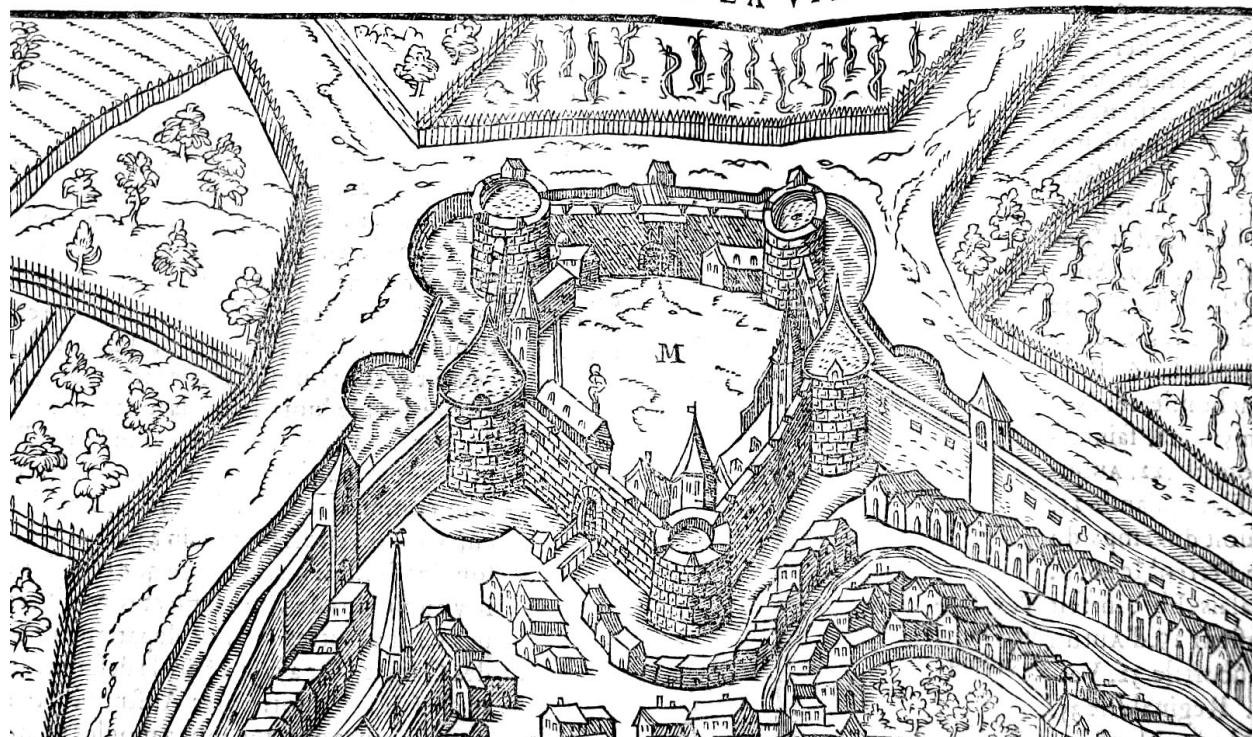


Fig. 8 : plan de la ville de Beaune en 1575, dessiné par Bellefortest, édité dans MUNSTER, *Cosmographie universelle...* t. II, p. 290-291.

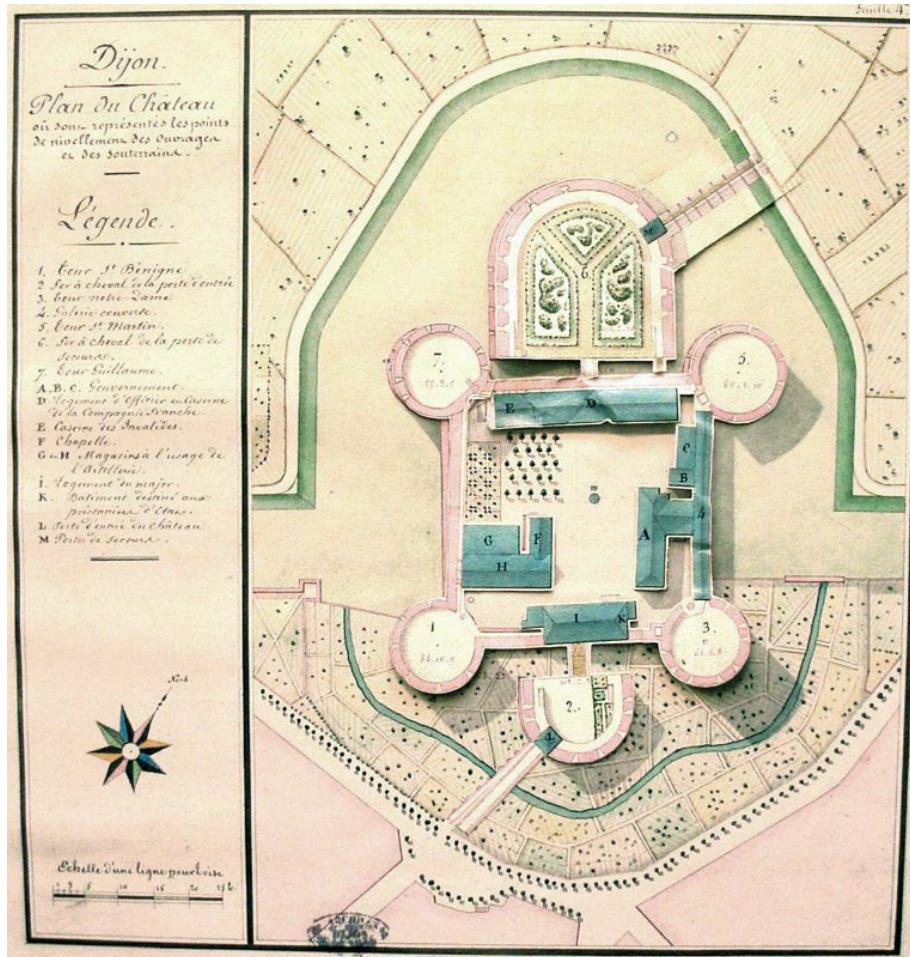


Fig. 9 :
plan du château de Dijon
de 1788.
Arch. munic. de Dijon,
H 139 bis,
feuille 4,
plan du génie
(photo E.J.L.)

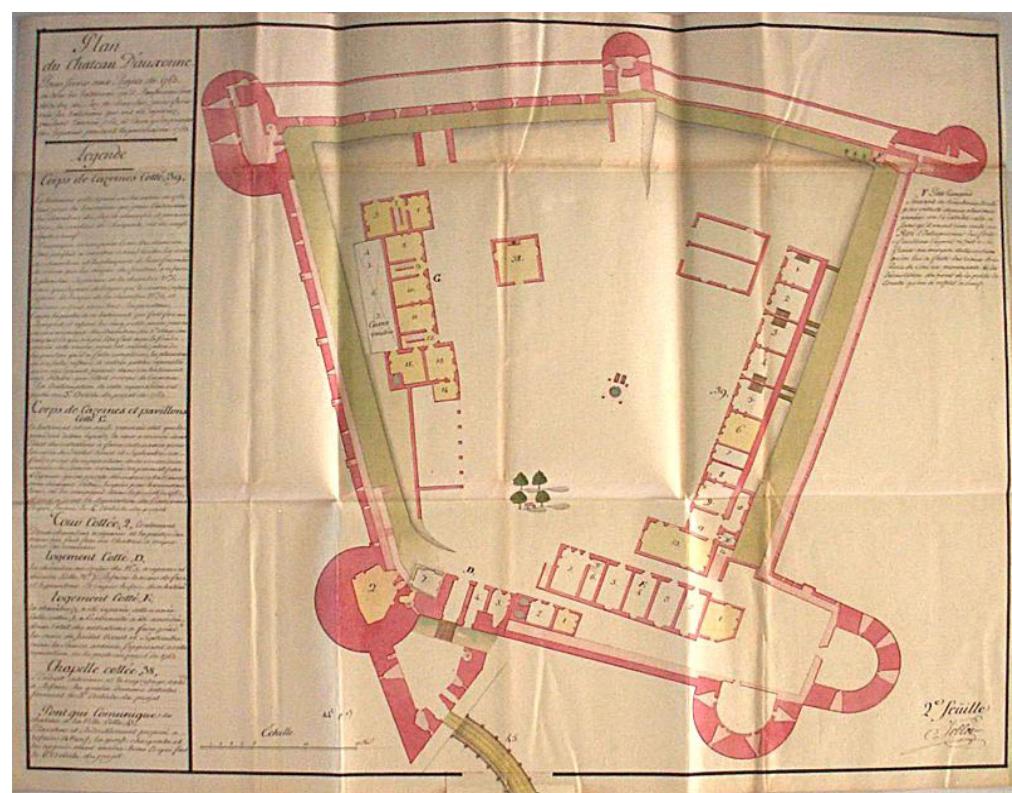


Fig. 10 :
plan du château
d'Auxonne
en 1763.
Services historiques
de l'armée de terre,
Vincenne,
art. 8, sec. 1,
carton 1,
Auxonne
(photo E.J.L.)

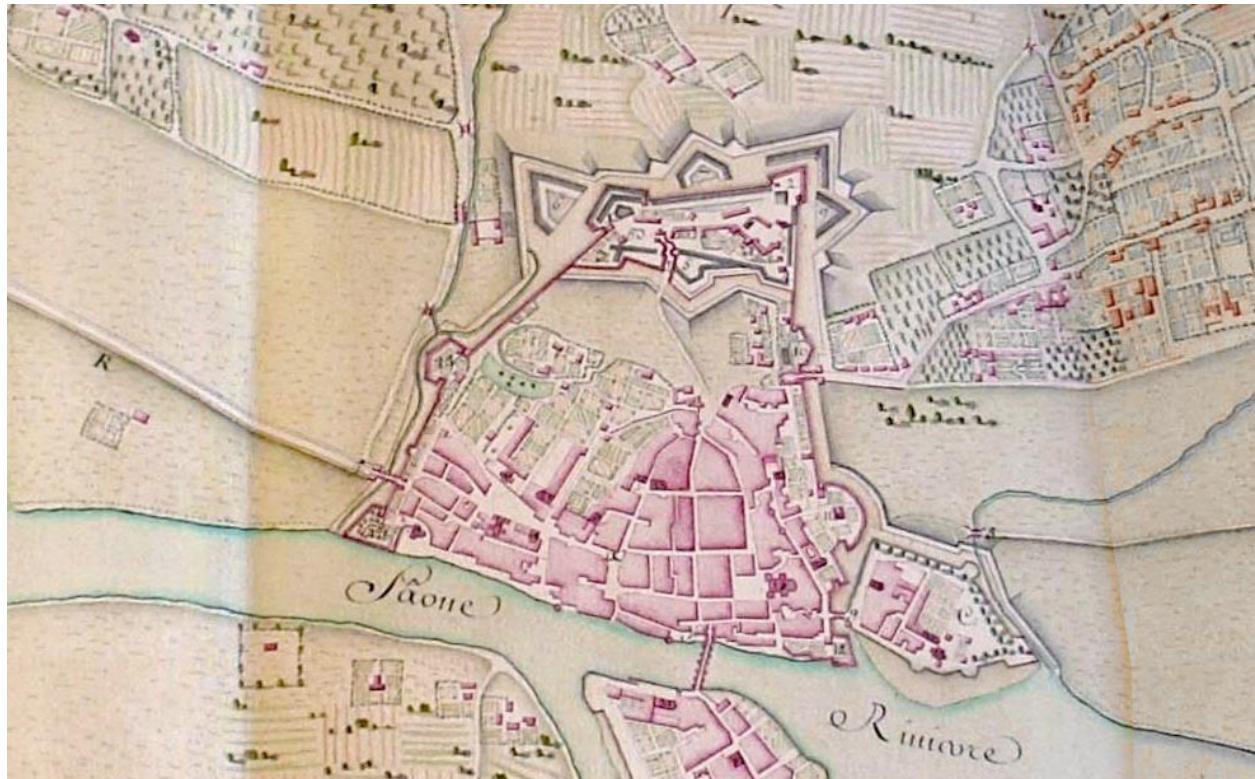


Fig. 11 : Chalon-sur-Saône en 1726.

Extrait du plan de l'ingénieur du roi Desboz, SHAT, art. 8, sec. 1 Chalon, carton 1, (photo E.J.L.)

tissu urbain chalonnais : elle supplanta le quartier à l'ouest du vieux *castrum* (fig. 11). L'abbaye Saint-Pierre, les églises Sainte-Croix et Saint-André furent détruites et leurs pierres utilisées pour bâtir la citadelle royale.

Châteaux et villes en temps de guerre au XVI^e siècle

L'étude des origines des relations entre le château et la ville trouve un écho dans les rapports entre ces deux entités à l'époque moderne. Ce fut tout particulièrement le cas au XVI^e siècle. Celui-ci fut marqué, à partir des années 1560, par quatre décennies de conflits relevant d'une part des guerres de Religion, d'autre part de la Ligue.

Les guerres de Religion constituent une série de conflits, assimilés à des guerres civiles, qui opposèrent catholiques et protestants calvinistes de 1562, année de la promulgation de l'édit de Nantes, jusqu'à la fin du XVI^e siècle,

avec de brèves périodes de paix. Dès mai 1562, le sud de la Bourgogne est concerné avec des saccages à Mâcon et à Chalon-sur-Saône puis à Tournus, Marcigny et Cluny.

La Ligue était une alliance nationale à la fois militaire, politique et religieuse visant à lutter contre les progrès de la religion prétenue réformée en France durant les guerres de Religion. Ce mouvement fondé en 1584 par la famille des Guise se développa en 1585 dans de nombreuses villes du royaume. La Ligue toucha profondément la Bourgogne car son gouverneur, le duc de Mayenne, était le frère du duc de Guise.

Comme l'a déjà souligné Hervé Mouillebouche, les châteaux furent au cœur de ces décennies de conflit (fig. 12)⁷. Dans sa thèse sur la Ligue en Bourgogne⁸, Henri Drouot qualifia

7. MOUILLEBOUCHE (Hervé), *Les maisons fortes en Bourgogne du nord du XIII^e au XVI^e siècle*. Dijon : EUD, 2002

8. DROUOT (Henri), *Mayenne et la Bourgogne 1587-1596, contribution à l'histoire des provinces françaises pendant la Ligue*. Paris : Picard, 1937.

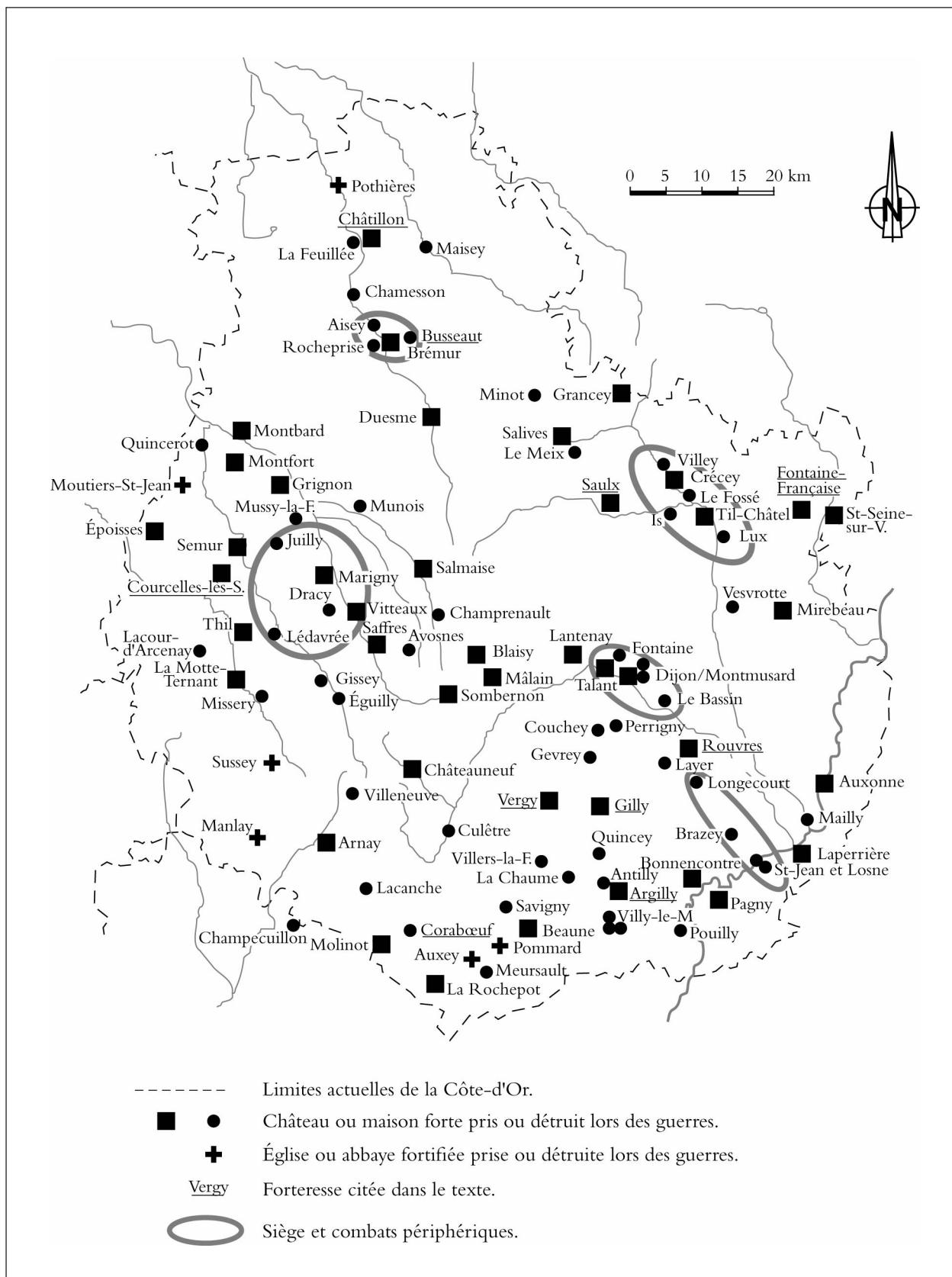


Fig. 12 : châteaux et maisons fortes en Bourgogne du nord dans les guerres de Religion : 1566-1595.
MOUILLEBOUCHE, *Les maisons fortes en Bourgogne du nord...* p. 347.

même cette période de « guerre de châteaux ». En effet, partout les combats touchaient aux édifices. Si les châteaux ruraux étaient concernés par les affrontements, leurs homologues urbains l'étaient plus encore car les villes elles-mêmes représentaient des enjeux particuliers. Dans ce contexte, les châteaux furent pour les villes tantôt des protecteurs, tantôt des fardeaux, voire des dangers.

Les châteaux, des protecteurs

La protection est l'un des rôles primitifs des châteaux, concrétisé par le droit de retrait. Celui-ci persista à l'époque moderne. De cette protection découlait une entraide qui pouvait prendre différentes formes. Parmi celles-ci, on relève une union des soldats du château et des hommes de la ville dans la défense de la localité face aux assaillants, quels qu'ils soient. Ce fut le cas parfois à Noyers à partir de 1568 et à Autun en 1591⁹.

La dimension protectrice du château pouvait revêtir une forme bien plus symbolique comme à Coulanges-la-Vineuse en février 1568. Cette année-là, les protestants se présentèrent aux portes de la ville. Les habitants cherchèrent à protéger des pillages à venir leurs biens les plus précieux. Entre autres, ils mirent à l'abri la statue en argent de saint Christophe – patron de leur paroisse – dans le lieu qui leur paraissait le plus sûr de la ville : le puits du château. Finalement, les Coulangeois durent sortir la précieuse statue de sa cachette et la donner aux assaillants pour être eux-mêmes épargnés¹⁰.

Les châteaux, des fardeaux

Pour une ville, une forteresse pouvait représenter un fardeau à au moins deux titres lors de conflits armés. Un château devenait une

charge financière pour une localité lorsqu'elle devait pourvoir, au moins en partie, à son fonctionnement quotidien. C'était une situation habituelle pour les citadelles royales pourvues d'une garnison permanente : Auxonne, Beaune, Chalon, Dijon et Mâcon. En temps de guerre, cette charge financière devenait alors plus pesante. Dans les autres villes, la prise d'un château s'accompagnait souvent de pillages suivis par l'obligation pour les habitants d'entretenir les soldats.

Le château constituait également un fardeau pour une ville en temps de guerre car il était une cible privilégiée. À Marcigny, de 1587 à 1594, la ville fut prise et reprise, tantôt par les royalistes tantôt par les ligueurs. À chaque fois, les combattants ciblaient le château pour en faire ensuite le centre nerveux de leurs opérations. Ils y installaient un capitaine avec une garnison pour défendre cette position et, plus largement, tenir la ville et ses environs¹¹.

Les châteaux, des dangers

Lorsque la ville avait choisi un parti différent de celui du château, celui-ci devenait un véritable danger pour la population locale. Ce fut le cas, durant les guerres de Religion, dans de nombreuses petites villes comme à Bar-sur-Seine. Les habitants y subirent les pires atrocités, amplement relatées par les contemporains qui parlent même de cannibalisme¹².

En général, le château fut un réel danger dans les localités où il était postérieur à la ville, c'est-à-dire lorsqu'il apparaissait comme une pièce rajoutée et étrangère. L'exemple le plus patent de cette situation est Dijon. À l'extrême fin du XVI^e siècle, la garnison était ligueuse et la municipalité loyaliste. Cette divergence conduisit à une véritable confrontation armée. Pendant plusieurs jours, la garnison du château tira sur la ville, mutilant maisons et bâtiments

9. Noyers : CHALLE (Ambroise), *Histoire des guerres du calvinisme et de la Ligue dans l'Auxerrois, le Sénonais et autres contrées qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne*. Auxerre : G. Perriquet, 1863-1864. Rééd. Genève : Mégaristes Reprint, 1978, *passim*.

10. RIBIÈRE (H.), Coulanges-la-Vineuse, in : *Bulletin de la société des sciences historiques de l'Yonne*, t. 4 : 1850, p. 129.

11. BERTHAULT (Léonard), *L'illustre Orbandale, ou histoire ancienne et moderne de la ville et cité de Chalon-sur-Saône, enrichie de plusieurs recherches curieuses et divisées en éloges*. Lyon : Cusset, 1662.

12. BnF, fr. 5 595, f° 229 (*décade historique de Langres, archidiaconé de Bar-sur-Seine*).

officiels, faisant surtout des blessés et des morts parmi les Dijonnais. L'affrontement ne s'acheva qu'en 1595 avec le siège du château par les troupes d'Henri IV¹³.

Les destructions de châteaux

Ces longs conflits qui touchèrent toute la Bourgogne à la fin du XVI^e siècle amenèrent une vague sans précédent de destructions de châteaux urbains. Trois types de situations émergent.

- *Premier cas* : les destructions furent directement liées aux combattants quels qu'ils fussent. De cette manière, dans les années 1590, le château de Louhans fut détruit par les ligueurs¹⁴ tandis que celui de Coulanges-sur-Yonne fut mis en état de ruine par les royalistes¹⁵.

- *Deuxième cas* : les destructions furent menées par les habitants eux-mêmes. Ainsi, à Arnay-le-Duc en 1592 et 1593, les habitants démontèrent une partie du château pour réparer l'enceinte urbaine¹⁶. À Bar-sur-Seine, en 1594, les habitants mirent à bas la forteresse, cause de leurs maux les plus atroces depuis deux décennies. Ils avaient agi sans autorisation et demandèrent, a posteriori, le pardon du roi Henri IV pour cette destruction illégale¹⁷.

- *Troisième cas* : les destructions s'inscrivirent dans un processus tout à fait légal, dirigé par Henri IV et sur l'initiative des États de Bourgogne. Le roi ordonna en octobre 1602 « la démolition des châteaux et forts de Beaune, Saulx-le-Duc, Talant, Vergy, Semur-en-Auxois, Autun, Montbard, Bourbon-Lancy, Losne,

13. JEANGRAND (Estelle), *Le château de Dijon : de la forteresse royale au château des gendarmes 1688-1802*. Précy-sous-Thil : l'Armançon ; Neuilly-les-Dijon : Murmure, 2007.

14. DROUOT (Henri), *Mayenne et la Bourgogne, 1587-1596 ; contribution à l'histoire des provinces françaises pendant la Ligue*. Paris : Picard, 1937, t. 1, p. 433-434.

15. ADCO, B 1000 : l'édifice est « ruiné, démolys et telle-ment rendu inhabitable qu'il était impossible de le mettre en l'estat qu'il était auparavant. »

16. LAVIROTTE (César), *Annales de la ville d'Arnay-le-Duc en Bourgogne*. Autun : Dejussieu, 1837, p. 135.

17. Lettre publiée dans ROUGET, *Recherche historique, générale et particulière sur la ville et comté de Bar-sur-Seine*. Dijon : Fratin, 1772, p. 213 et sq.

Brémur, Mâlain, Vitteaux, Époisses, Cuiseaux ainsi que de toutes les fortifications élevées pendant les troubles ». Cette décision royale de grande envergure ne fut au final que partiellement exécutée¹⁸. Les châteaux de Semur-en-Auxois, Montbard, Bourbon-Lancy, Losne, Mâlain et Époisses furent épargnés.

Châteaux et villes en temps de paix (XVII^e-XVIII^e siècle)

Quelles relations châteaux et villes entretenaient-ils en dehors des périodes de conflits armés ? Dans cette perspective, il convient de distinguer deux types de châteaux : les citadelles royales et les autres édifices.

Les citadelles royales

Quelles étaient les caractéristiques des citadelles royales – Auxonne, Chalon-sur-Saône et Dijon – aux XVII^e et XVIII^e siècle ? Il s'agissait de lieux de garnison permanente. Celle-ci était assurée par une compagnie franche, composée de soldats issus de la population urbaine locale, et, à partir de la fin du XVII^e siècle, par des compagnies d'invalides détachés de l'hôtel royal des Invalides parisiens. L'ensemble de ces troupes était dirigé par un état major (gouverneur, commandant, lieutenant) issu de la noblesse de la province. La hiérarchie militaire au sein de cet état major reflétait la hiérarchie sociale.

L'ensemble de ces troupes royales était en relation avec leur ville de garnison. Les hommes des citadelles devaient notamment collaborer avec les représentants municipaux pour assurer l'organisation (sécurité et cérémonial) de manifestations publiques : fêtes religieuses, célébrations de victoires, tenues des États de Bourgogne, réceptions de hauts personnages,

18. ADCO, C 3075, f° 45. Par délibération du 13 septembre 1602, les États demandent aux élus en cour de solliciter du duc de Bellegarde, gouverneur de la province, la démolition des châteaux de Beaune et de Saulx-le-Duc. *Ibid.* f° 46 : délibération des États du 14 octobre 1602 notant que les élus, de retour du voyage en cour, rapportent que le roi a accordé la démolition de châteaux bourguignons.

etc. Ces collaborations voulues par les autorités supérieures (gouverneur de la province, intendant, ministre) étaient seulement ponctuelles. Les archives gardent la trace parallèlement de conflits nombreux et récurrents entre les hommes des forteresses royales et les municipalités ; il s'agissait principalement de conflits autour des exemptions des soldats et de problèmes de concurrence de pouvoir, d'autorité et de préséance dans la cité.

Le second grand volet des relations entre les citadelles et les villes relève de la problématique de l'expansion urbaine. Édifices militaires royaux, les citadelles constituaient des lieux réservés dans l'espace urbain. En d'autres termes, sauf justification particulière validée par les dirigeants des places fortes ou par les autorités royales, les populations locales et les municipalités n'avaient pas à y accéder.

Dans la pratique, il en allait autrement. En 1775, un rapport constatait qu'à Chalon « entre qui veut dans cette citadelle¹⁹ ». Bien pire, les glacis, contrescarpes ou fossés des châteaux subissaient des empiètements de la part des populations locales : constructions de maisons, mises en culture, pâturage pour les animaux.

Ce phénomène d'empiètement fut particulièrement développé à Chalon-sur-Saône (fig. 13 et 14). Ce fut d'ailleurs la seule des trois citadelles qui ne perdura pas au delà du XVIII^e siècle. Sa destruction relève d'un processus qui débute dans les années 1760. En 1761, l'esplanade de la citadelle est cédée à la ville de Chalon qui y installe la compagnie d'arquebuse locale. Puis, en 1784, les officiers municipaux demandèrent « la suppression définitive et absolue de la citadelle²⁰ ». Ce fut seulement le 20 novembre 1787 que le roi autorisa la destruction de la citadelle de Chalon. Il concéda son emplacement aux États de Bourgogne. Les travaux de démolition commencèrent au début de l'année 1788 et

se poursuivirent en 1789. À l'emplacement de l'édifice, on aménagea chemins, routes, aqueducs, lieux de promenades arborés et, élément essentiel, on procéda aux travaux d'installation du canal du Charollais. La citadelle fut ainsi sacrifiée au nom du développement spatial et surtout commercial de la ville.

Les autres châteaux

À côté des citadelles royales, comment les autres châteaux forts traversèrent-ils les périodes de paix aux XVII^e et XVIII^e siècle ? On relève à leur encontre un désintérêt de la haute société, à commencer par le roi. Après la Fronde, plus aucun monarque français ne dormit dans un château fort urbain. Les rois de France successifs abandonnèrent même plusieurs édifices. Louis XIII fit ainsi don de la partie du château Rivault d'Autun, qui relevait du domaine, à l'ordre des Ursulines en 1617 et Louis XIV donna le château de Saint-Gengoux aux représentants de l'église de la ville en 1678²¹.

Somme toute, les souverains n'avaient plus qu'un intérêt financier pour leurs châteaux, comme en témoigne la multiplication des accensements et des engagements²². Des parties du château de Montbard furent accensées en 1687 et 1742, des parties de celui de Charolles et celui de Beaune au XVIII^e siècle²³. La monarchie engagea ainsi les châteaux (ou des éléments des édifices) de Semur-en-Auxois en 1622, de Montbard à la fin des années 1680, de Montcenis aux XVII^e et XVIII^e siècles, de Pontailler-sur-Saône au XVIII^e siècle, de Charolles en 1762, l'île du château de Verdun-sur-le-Doubs

21. ADCO, C 2908.

22. L'accensement correspond à un bail à cens ou rente foncière avec rétention de foi.

L'engagement peut être défini comme la cession par le roi de domaines ou de droits appartenant à la couronne, cession faite avec faculté de rachat perpétuel.

23. Montbard : ADCO, C 2576 et C 2428, f° 24. Charolles en 1752 : ADSL, C 204. Beaune : archives municipales de Beaune, carton 89, cote 36 ; ADCO, C 2135 bis, f° 90-91.

19. Lettre de Damoiseau du 6 juin 1775, SHAT, art. 8, sec. 1, Chalon, carton 1.

20. Requête de la municipalité chalonnaise aux États de Bourgogne, archives municipales de Chalon, EE 2 et ADSL, C sup 346.

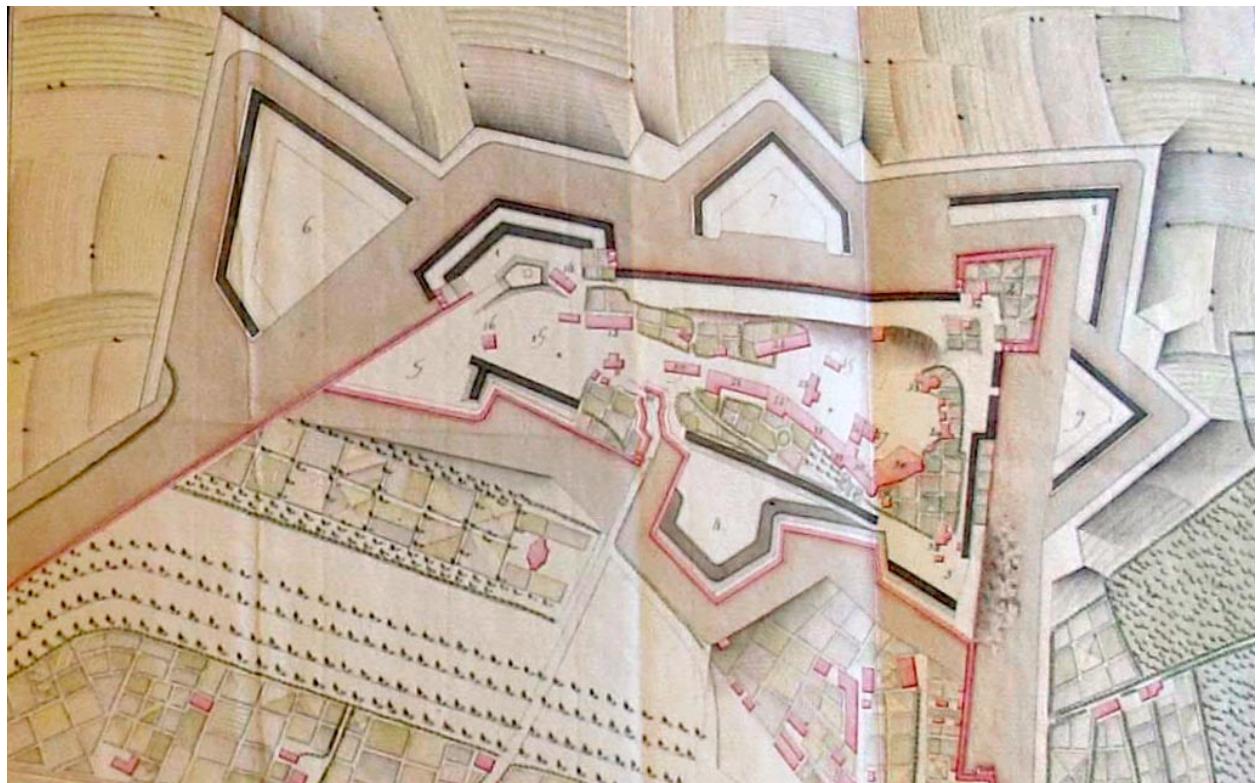


Fig. 13 : la citadelle de Chalon-sur-Saône en 1783.

Plan de la citadelle par l'ingénieur du roi en charge de la place forte, SHAT, art. 8, sec. 1, Chalon, carton 1.



Fig. 14 : Chalon-sur-Saône en 1815.

Ancien plan de Chalon-sur-Saône avec papillotes relatives à la mise en état de défense de la place du 10 juin 1815 par le capitaine du Génie Lefavire (photo E.J.L.)

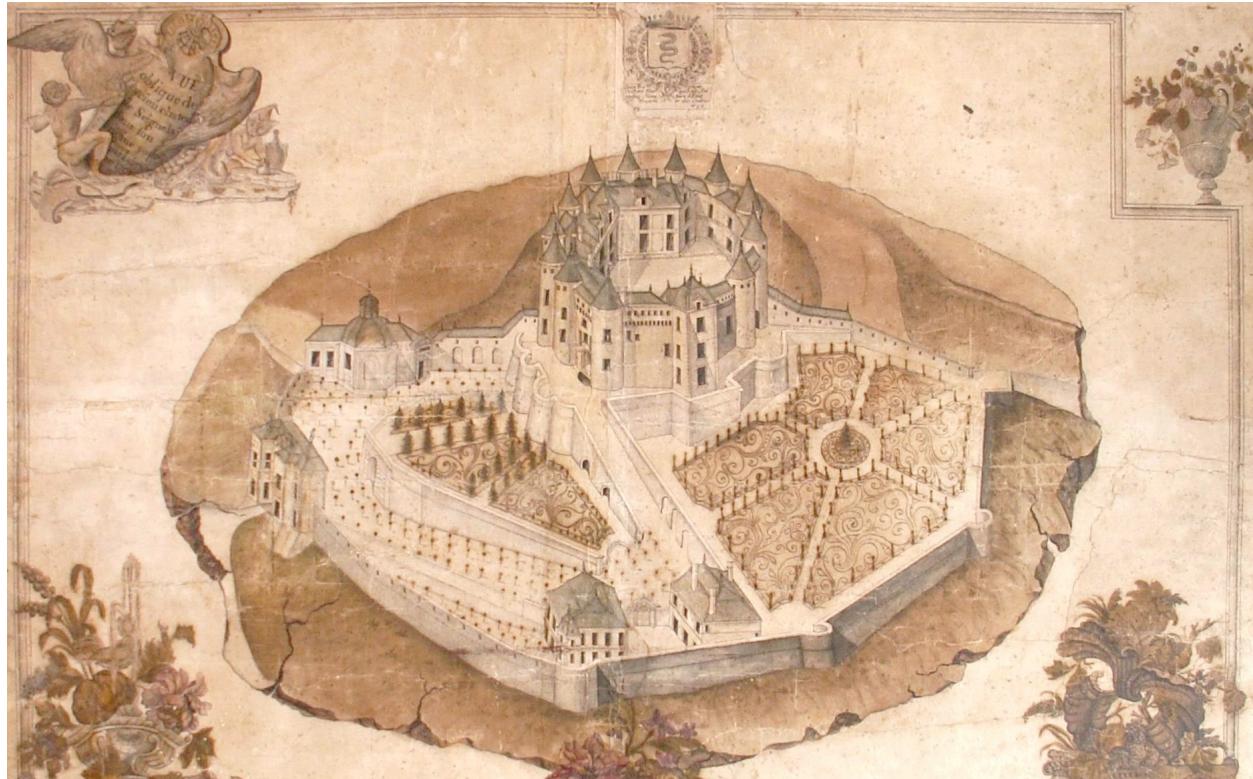


Fig. 15 : le château de Seignelay au XVII^e siècle. Copie par Labrune en 1791 de la « Vue oblique du château de Seignelay » par Van der Meulen, ADY, 1 Fi Seignelay 1 (photo E.J.L.).

en 1719 et le château de Bourbon-Lancy en 1750²⁴.

La monarchie délaissant ses châteaux, ses représentants sur place, les gouverneurs des forteresses, firent de même. Ils n'habitaient pas le château dont ils avaient la charge et ne s'y intéressent pas. Au final, la charge de gouverneur était essentiellement honorifique.

Les seigneurs n'avaient pas une appréhension très différente de leurs biens castraux. Ils ne les habitaient plus, préférant les châteaux ruraux. À de rares exceptions, ils ne les entretenaient plus, voire en cédaient une grande partie. À Arnay-le-Duc par exemple, le comte de Brionne permit à la municipalité d'y instal-

ler son hôtel de ville en contre-partie de l'entretien des lieux²⁵.

On relève quelques exceptions à ce désintérêt seigneurial. À Paray-le-Monial, en 1704, le cardinal Emmanuel-Théodore de Bouillon répara le château où il fut exilé par Louis XIV²⁶. À Montbard, le célèbre Buffon détruisit une partie du château pour le réaménager en vue de ses travaux de botanique. L'exemple le plus patent reste celui de Seignelay (fig. 15) où le ministre Colbert réhabilita totalement l'édifice et ses alentours ; il fréquentait régulièrement son domaine et y accueillit même Louis XIV en 1685 pour une partie de chasse²⁷.

Délaissés la plupart du temps par leur propriétaire, que devinrent ces nombreux châteaux forts urbains ? De nouveaux occupants apparurent : les municipalités. Celles-ci

24. Semur-en-Auxois en 1622 : ADCO, B 1 339. Montbard en 1688 : ADCO, C 2 576. Montcenis : LAGROST (Louis), *Du château ducal de Montcenis à la « seigneurie » du Creusot (XII^e-XVIII^e siècle)*. Montceau-les-Mines : CeCab, 2009. Bourbon-Lancy en 1750 : ADCO, B 67, f° 21-23 ; B 11 035 ; C 2 162, f° 11-13. Pontailler engagé avant 1714 : ADCO, C 2 207, f° 149. Charolles en 1762 : ADSL, C 204. L'île de Verdun en 1719 : ADCO, C 3 484, f° 309.

25. ADCO, C 625.

26. COURTÉPÉE (abbé Claude), *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*. s. n., 1775-1785 ; rééd. Avallon, F.E.R.N., 1967-1968, t. III, p. 54.

27. Colbert achète le château en 1657 : ADCO, *Recueil de Peincédé*, t. 3, p. 78 et 80.

y installèrent leur hôtel de ville, faisant ainsi l'économie de la construction d'un bâtiment. Ce fut le cas à Vermenton, à Arnay-le-Duc et à Semur-en-Auxois.

De plus, des fonctions régaliennes s'installèrent dans les forteresses : grenier à sel (à Semur-en-Auxois par exemple), archives (du comté à Charolles), tribunal (juge de la baronnie et auditoire à Romenay, auditoire du bailliage avec ses archives à Semur-en-Brionnais, auditoire à Cuisery) et prisons (à Romenay, Semur-en-Brionnais, Charolles, Bourbon-Lancy, Semur-en-Auxois, Pontailler-sur-Saône). Cependant, ces édifices médiévaux étaient généralement inadaptés à ces nouvelles attributions. Les archives moisissaient, les salles de justice étaient trop petites, les prisons exiguës, les conditions sanitaires des prisonniers déplorables, les évasions se multipliaient, etc.

Quelle place les châteaux occupèrent-ils dans le développement urbain en Bourgogne ? Ces édifices s'apparentaient dans certaines localités à un boulet et, à l'inverse, à un fer de lance dans d'autres. À Montréal, l'entretien de l'édifice n'était plus assuré. Aussi, la nature reprenait peu à peu ses droits, au point qu'au XVIII^e siècle un étang « baignait les pieds du château » et que ses « vapeurs occasionnaient des maladies meurtrières²⁸ » selon Courtépée. Même disparu, un château pouvait continuer à gêner le développement urbain. Ce fut par exemple le cas à Vitteaux. Après la démolition de l'édifice seigneurial au début des années 1630, son emplacement resta inaccessible aux habitants, formant ainsi un espace totalement vide surplombant la ville.

À l'inverse, lorsque le seigneur des lieux montrait un intérêt pour son château, celui-ci devenait un fer de lance du développement de la localité. De cette manière, à Seurre, la reconstruction du château par le seigneur Jacques Bataille de France dans les années 1770 bénéficia aussi à ses abords : aménagement le long de la Saône d'une promenade plantée d'arbres, déblicalement de l'ancien cimetière, création d'un abreuvoir, aménagement du port sur la

Saône, etc. L'impact du château seigneurial est encore plus visible à Seignelay. Au-delà de la réhabilitation puis de l'entretien de l'édifice qui fournit du travail aux artisans locaux pendant plusieurs décennies, Colbert s'occupa de développer la petite ville : création d'un haras, de routes, d'une église paroissiale et établissement d'une manufacture.

Conclusion

L'histoire longue des châteaux urbains révèle en fait qu'il y a souvent une relation entre la genèse et la mort des châteaux. Quand le bourg castral est du type primaire, c'est-à-dire quand le château est à l'origine de la ville, le château s'intègre durablement au réseau urbain, et il demeure. Quand le bourg est de type secondaire, c'est-à-dire quand le château est venu se surajouter à un espace urbain préexistant, généralement, la ville finit par faire disparaître le château.

Cette constante historique a sans doute des raisons liées à l'aménagement de l'espace. Quand le château est tardif, comme à Dijon, il bloque le développement urbain, alors qu'un château primitif est souvent sur les hauteurs ou dans l'hyper-centre, ce qui nuit moins à l'accroissement de la ville. Il peut également y avoir des raisons psychologiques. Les villes ont la mémoire longue. Les dernières destructions des galeries souterraines du château de Dijon, en 1988, n'auraient pas pu être acceptées sans le ressentiment des vieilles familles dijonnaises pour « le château des gendarmes », dont chacun savait pertinemment qu'il était aussi « le château de Louis XI ».

Enfin, il y a des causes politiques. Le regroupement des villes autour des châteaux s'est fait de manière très spontanée. Au contraire, quand on bâtit un château près d'une ville, en général, c'est pour y établir un contre-pouvoir, et pour pouvoir contrôler militairement le pouvoir municipal. Et généralement, la greffe ne prend pas. Le paradigme est bien sûr la bastille parisienne, imposée de force au XIV^e siècle pour surveiller la ville, et détruite avec l'ardeur et la publicité que l'on sait.

28. COURTÉPÉE, *Description générale...* t. 3, p. 624.

L'habitat médiéval fortifié en Chalonnaise (Saône-et-Loire) à travers quelques exemples cartographiques et iconographiques*

GILLES AULOUY**

Résumé

L'étude des châteaux tire une grande quantité d'informations des ressources figurées : cartes, cadastres, photos aériennes. Mais le chercheur rencontre parfois des sources iconographiques plus rares, et d'autant plus précieuses : plans terriers, tibériades, peintures murales, dessins, lithographies, gravures, sculptures, photographies de vestiges disparus. Autant de documents qui font souvent avancer la recherche, mais qu'il convient d'utiliser avec une méthodologie appropriée.

L'inventaire des sites archéologiques, tel qu'il a été mené par le Centre de Castellologie de Bourgogne depuis une vingtaine d'années, repose essentiellement sur l'analyse des archives, les prospections aériennes et les prospections sur le terrain. Mais il recourt également à de nombreuses sources figuratives : les cartes et les cadastres, bien sûr, mais aussi toutes les nombreuses autres sources figurées, qui peuvent toutes apporter des renseignements très précieux, mais qui exigent aussi une méthodologie particulière. C'est toute la richesse de cette documentation que nous allons tenter de présenter, dans le cadre de l'inventaire que nous avons personnellement mené sur l'arrondissement de Chalon-sur-Saône³.

* Cet article, qui fait suite à une conférence donnée à l'EHESS de Lyon en 2000, était initialement prévu pour le tome VII de *Pages d'archéologies médiévales en Rhône-Alpes*. Mais cette parution semblant définitivement abandonnée, il nous a paru opportun de présenter notre travail dans le cadre de ce recueil régional.

** Animateur du CeCaB, diplômé de l'école des hautes études en sciences sociales de Lyon. Retraité de la fonction publique.

3. AULOUY (Gilles), L'habitat médiéval fortifié en Chalonnaise (Chalon-sur-Saône), in : *Chastels et maisons fortes en Bourgogne. Actes des journées de castellologie de Bourgogne, 1994-1998*. Montceau-les-Mines : Centre de Catellologie de Bourgogne, 2001, rééd. CeCaB, 2008, p. 7-48.

La cartographie

Les atlas de Nicolas Sanson d'Abbeville

Les premières cartes générales de Bourgogne, comme celles publiées dans la *Cosmographie* de Munster en 1575, sont d'une échelle trop petite pour pouvoir être utiles au repérage des châteaux⁴. Seules les grandes villes sont représentées. Les fortifications urbaines sont souvent suggérées, mais cette représentation n'apporte pas grand chose à leur connaissance archéologique.

Au siècle suivant, Nicolas Sanson d'Abbeville publie, de 1648 à 1667, chez l'éditeur Mariette, les cartes des diocèses de France, et notamment en 1659 les cartes du bailliage de Chalon-sur-Saône et du sud de l'évêché d'Autun⁵. D'un point de vue technique, ces réalisations sont très défectueuses. Les triangulations sont imparfaites, les proportions sont erronées, les villages et les hameaux sont placés avec beaucoup d'approximation entre les bourgs mieux

4. MUNSTER (Thomas), BELLEFOREST (François de), *La cosmographie universelle de tout le monde...* Paris : Michel Sonnius, 1575.

5. Consultable sur Gallica : « *Evesché de Chalon sur Saone. Bailliage de Chalon sur Saone et en Bourgogne / par le Sr Sanson d'Abbev.* »



Fig. 1 : carte de Sanson d'Abbeville, bailliage de Chalon-sur-Saône (1659) ; maisons fortes de Mellecey, Germolles et Cortiambles.

repérés. Mais ses réalisateurs avaient deux bonnes raisons de noter soigneusement l'emplacement des châteaux. Tout d'abord, les forteresses sont souvent sur des points élevés, qui pouvaient servir de point de mire pour établir le maillage de la triangulation. Ensuite, ces cartes avaient, accessoirement, un rôle militaire. Et, en 1659, il était fort nécessaire aux armées de connaître l'emplacement des points dominants, mais aussi des bâtiments défensifs. Les châteaux sont donc soigneusement représentés, sous forme d'une tour coiffée d'un étendard vers la gauche. Leur emplacement par rapport au village est globalement exact, comme on peut le constater par l'emplacement de la maison forte de Mellecey à 300 m au nord-ouest du village, le château de Germolles à 400 m au sud-ouest du hameau, ou la maison seigneuriale de Cortiambles entre Givry et Cortiambles (fig. 1).

En revanche, la carte du duché de Bourgogne de De l'Isle de 1709 est à trop petite échelle pour pouvoir être intéressante ; elle semble en outre reprendre les données de Sanson d'Abbeville⁶.

6. Ibid. : « Carte du Duché de Bourgogne et des Comtés en dependans dressée par l'ordre de Mrs les Elus généraux de la Province sur un grand nombre de Mémoires M.S. envoyés par Mrs les Elus : Partie méridionale du Duché de Bourgogne / par Guillaume De l'Isle ».

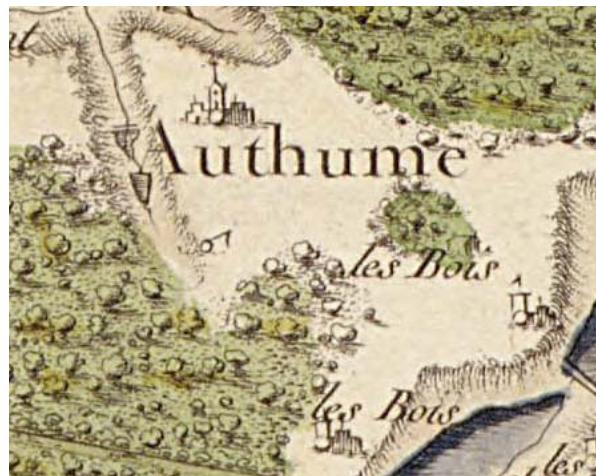


Fig. 2 : carte de Cassini, édition « Hauslab-Liechtenstein ». [Dole - Auxonne]. N° 115. Feuille 61. Château ruiné d'Authumes.

Les cartes dites de Cassini

La carte de Cassini, premier levé par triangulation de l'ensemble du territoire français, est décidée en 1747 par Louis XV et confiée à Cassini de Thury, encore appelé Cassini III, le petit-fils du célèbre astronome⁷. Cette oeuvre s'achèvera à la Révolution, au moment de la création des départements. Dessinée au 1/86 400, échelle réservée aux cartes régionales, la carte de Cassini a connu de nombreuses éditions, plus ou moins richement décorées et colorées. La carte particulière de Bourgogne, commandée par les États en 1751 et réalisée par Seguin en 1763, est une édition particulière du travail de Cassini⁸. L'échelle des cartes de Cassini est assez précise pour pouvoir faire figurer les hameaux, parfois les écarts. Les ingénieurs, en partant de bases qui leur étaient données, ont cherché à déterminer, par des observations d'angles faites dans le plus grand nombre possible de clochers, la position de tous les objets environnants qu'ils pouvaient découvrir, et qui étaient

7. PELLETIER (Monique), *La carte de Cassini. L'extraordinaire aventure de la carte de France*. Paris : Presses de l'école nationale des Ponts et Chaussées, 1990.

8. *Carte particulière du duché de Bourgogne levée géométriquement... en conséquence du décret des Etats de 1751 divisée par Diocèses, Bailliages et subdélégations faisant partie de la carte générale de la France / dressée et exécutée par le Sr Seguin. [s.n.], 1763.*

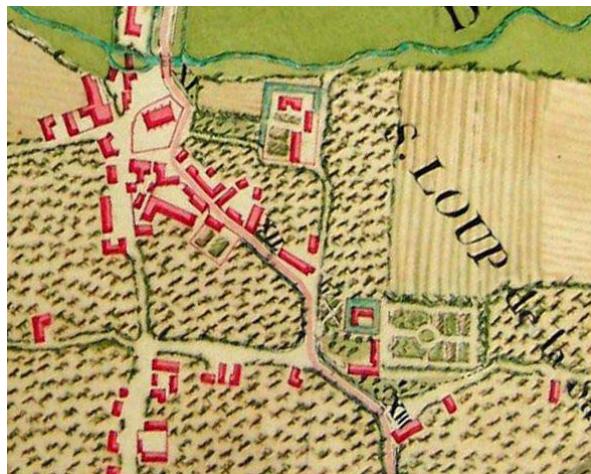


Fig. 3 : atlas des routes, vers 1780. Deux châteaux fossoyés à Saint-Loup-de-la-Salle. ADSL, sup.
(Photo Cl. Pakzynski).

dans le cas d'être géométriquement décrits⁹. Dans un but autant technique que militaire, les cartes indiquent ainsi les étangs, les moulins, les fourches patibulaires, les fermes isolées, et enfin les châteaux, même en ruine. La légende des cartes, qui sera reconstituée à posteriori pour les éditions ultérieures, n'est pas absolument normalisée. Les châteaux peuvent être symbolisés par un rond surmonté d'un étendard vers la gauche, ou bien représentés par une tour au naturel, voire, de manière plus exceptionnelle, représentés en plan. Le grand intérêt pour la castellologie réside dans la représentation de ces châteaux en ruine, représentés, comme à Authumes, par un étendard penché (fig. 2). Pour obtenir cette représentation assez fidèle du patrimoine immobilier, les cartographes diligentaient des enquêtes sur le terrain, généralement en interrogeant les ecclésiastiques. Les mémoires des études sur le terrain du Chalonnais, qui révèlent parfois de belles descriptions de châteaux, sont conservés aux archives de la Côte-d'Or¹⁰.

Les atlas des routes

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, quand les États de Bourgogne firent construire,

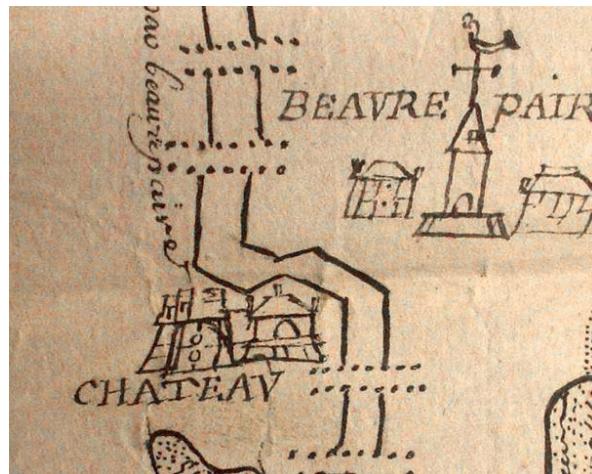


Fig. 4 : dessin du château de Beaurepaire-en-Bresse, plan de la route de Louhans à Lons. ADSL, E 531
(photo E. Jeangrand).

ou plus souvent simplement restaurer, les grandes routes dites royales, ils firent établir une cartographie précise de chacun de ces axes. Ces cartes se présentent comme des bandes de papier ou des feuilles reliées en album, avec la représentation du paysage dans un périmètre d'environ 100 m de chaque côté de la route. Les villages sont représentés en plan, maison par maison, mais avec des proportions très approximatives. Les quelques atlas des routes conservés pour le Chalonnais nous permettent de retrouver le plan de plusieurs châteaux aujourd'hui disparus, comme les deux châteaux fossoyés de Saint-Loup-de-la-Salle (fig. 3)¹¹.

On pourrait mettre aussi au registre des plans et atlas des routes le curieux plan de la route de Louhans à Lons-le-Saulnier, qui nous fournit une naïve image du château de Beaurepaire-en-Bresse (fig. 4)¹².

Les cartes modernes

Les cartes d'État major, décidées par Napoléon, ne furent achevées qu'en 1875. Elles reprennent une échelle proche de la carte de Cassini (1/80 000), mais le rendu du relief au trait est beaucoup plus précis et le dessin du bâti et des routes plus rigoureux. Malheureuse-

9. PELLETIER, *La carte de Cassini...* p. 13.

10. ADCO, C 3531.

11. ADSL, sup ; atlas des routes.

12. ADSL, E 531.

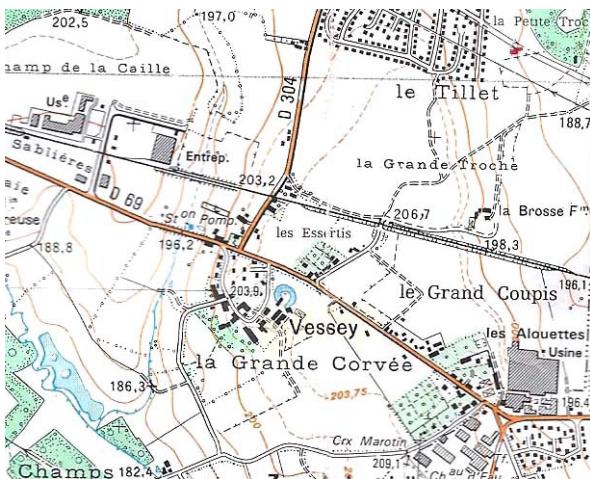


Fig. 5 : carte IGN 3026 ouest Chalon-sur-Saône au 1/25 000, édition de 1983.

Les fossés de la plate-forme de Vessey sont en eau.

ment pour l'archéologue, la carte d'État major est surtout une mise à jour et une actualisation de la carte de Cassini : on pourra constater un certain nombre de disparitions, mais pas beaucoup de mentions de nouveaux sites castraux.

Cette malédiction, pourtant, ne s'aggrave pas avec les cartes de l'IGN au 1/50 000 et surtout au 1/25 000. En effet, ces dernières sont dessinées d'après photo aérienne. Cette technique permet parfois aux cartographes de représenter assez fidèlement les plans-masses des châteaux, notamment avec le nombre et la forme des tours. Les cartes mentionnent des douves en eau et l'on peut parfois trouver le dessin de plates-formes fossoyées abandonnées. À cet égard, les éditions les plus récentes ne sont pas forcément les plus intéressantes. Ainsi, la petite plate-forme de Vessey sur la commune de Châtenoy-le-Royal, bien indiquée sur le cadastre de 1826, est encore représentée avec des fossés en eau sur la carte 1/25 000 de 1983 (3 026 ouest). Dans les éditions ultérieures (1997 et 2005), cette indication a disparu. Sur place, les fossés sont à peine visibles. La carte de 1983 nous donne donc une indication précieuse sur la date de destruction de ce site (fig. 5 et 6).

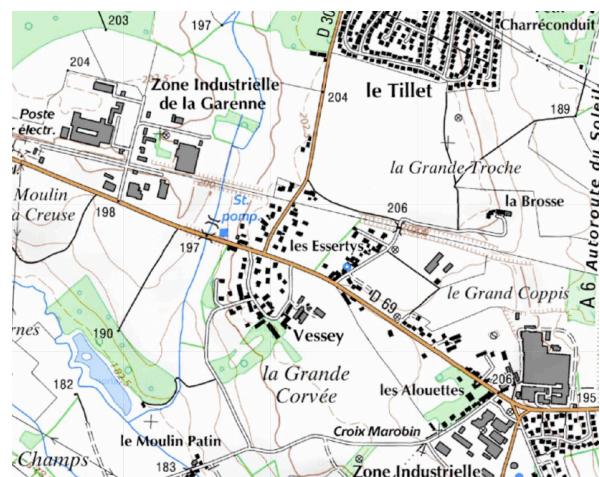


Fig. 6 : carte IGN 3 026 ouest, édition de 1997.
Les fossés de la plate-forme ont disparu.

Les plans

Les tibériades

La tibériade ou vue cavalière est un dessin représentant un paysage vu d'un point élevé. Elle ne respecte donc ni échelle, ni proportions.

En Chalonnais, la plus ancienne figuration d'un édifice castral sur une tibériade est, à notre connaissance, celle du château de la Salle à Saint-Loup-Géanges, propriété de l'évêque de Chalon (fig. 7 et 8). En effet, ce château est représenté, sous la forme d'un petit croquis de 10 × 15 mm environ, sur un dessin de 1453 illustrant la résolution d'un conflit entre l'évêque de Chalon, propriétaire du château, et son voisin l'abbé de Maisières¹³. Le copiste a représenté une tour carrée assez réaliste : on y distingue des baies à croisées, un toit en pavillon assez aigu, percé d'une lucarne sur chaque pan. Le toit est couronné d'une tour de guet surdimensionnée. Les frontons des lucarnes et la guette sont couronnés d'étendards. Cette représentation est-elle réaliste ? Aujourd'hui, le château de la Salle a totalement disparu. À la fin du XVIII^e siècle, l'abbé Courtépée dit que l'évêque François Madot a fait détruire une vieille tour pour

13. Archives départementales de Saône-et-Loire (ADSL), H 63.

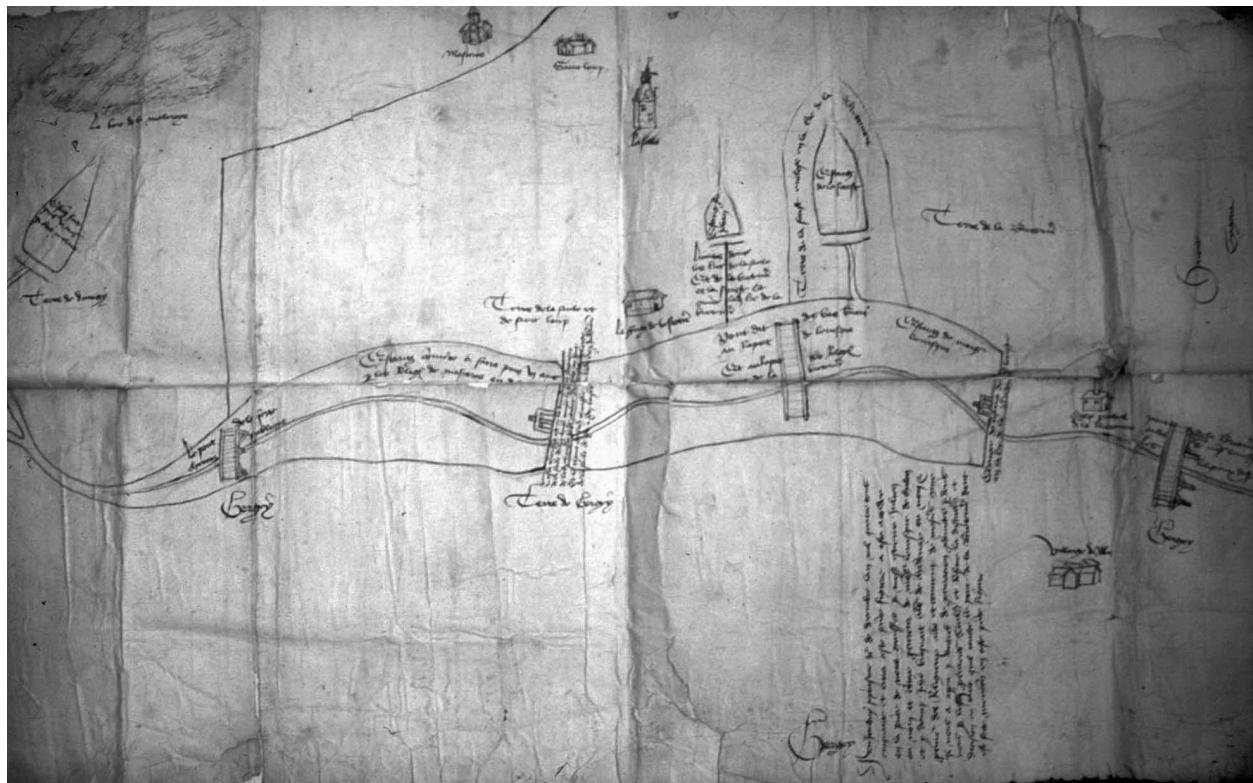


Fig. 7 : tibériade de la Salle de 1453 ; les étangs et le château. ADSL, H 63 (photo M. Maerten).

établir le château actuel¹⁴. Cette tour, qui est dite « la grosse tour de la Saule » en 1520¹⁵, avait vraisemblablement été bâtie en 1415. En effet, à cette date, le roi CharlesVII délivre permission à l'évêque « de faire abattre une certaine mesure, appellée la Vieille Salle, laquelle mesure est de très grant charge et de nul prouffit pour ce que, de très long temps, elle est en ruyne et de nulle valeur, et que la tuille, pierre et vieils bois qui y sont pourroient grandement prouffiter es reparations du chastel de la Salle et autres édifices de l'éveché¹⁶. »

14. COURTÉPÉE (abbé Claude), *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*. s.l. 1750-1780, rééd. 2004, t. III, p. 401.

15. ADSL, G 57, n° 15 : 1520, déclaration faite par Jean Poupet, évêque de Chalon : « Le chastel et maison forte de la dite Saule fermant à deux pont levis, l'ung pour la basse court et l'autre pour le donjon et grosses tours de ladite Saule, ensemble les foussés enceignant et environnant lesdits basse court et donjon. »

16. ADSL, G 55 n° 18 ; DELISSEY, Monographie de la commune de Saint-Loup de la Salle, in : *Mémoire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaune*, t. LI, 1960.

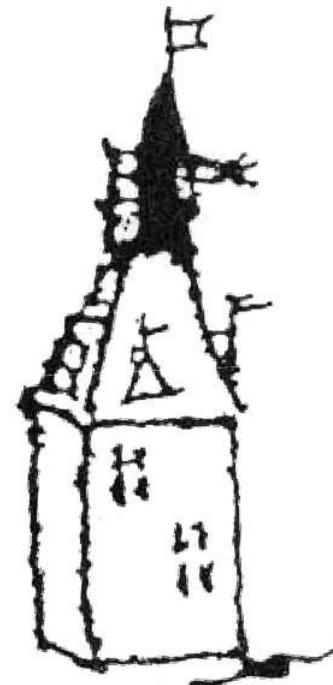


Fig. 8 : tibériade de la Salle ; détail de la représentation de la tour.



Fig. 9 : ADSL, F 1080/5 : plan de la seigneurie de Savianges. Le château est représenté vu de l'est.

Une vue cavalière du château de Savianges, dessinée par Jean Corail en 1694, est conservée aux archives départementales de Saône-et-Loire¹⁷. Cette vue peut être comparée à la description de l'aveu de 1685 : « *chastel et maison forte ; fossé alentour, proche de l'église, consistant en trois tours avec le donjon, granges, estables et cour, le tout renfermé de murailles, avec une autre grange et estable proche du château et du côté du couchant avec un colombier estant dans ladite cour et volière au-dessus de la porte du donjon*¹⁸. » Cette image nous paraît assez conforme à celle de la Tibériade exécutée quelques années plus tard, et dont l'auteur a oublié les fossés. Si depuis le XVII^e siècle, quelques remaniements ont contribué à améliorer le confort de cette demeure médiévale, elle a, néanmoins, conservé son aspect originel (fig. 9 et 10).

Les plans terriers

À partir du XIV^e siècle, les châtellenies ducales, puis les simples seigneuries, prennent l'habitude de fixer l'ensemble des droits et redevances de la seigneurie dans un seul livre, appelé *terrier*. Ces volumes, très techniques,



Fig. 10 : le château de Savianges aujourd'hui, vu du sud (depuis le clocher) (photo J. Pirou).

sont parfois accompagnés de dessins plus ou moins précis : simples schémas explicatifs au XV^e siècle, qui vont évoluer et devenir de véritables plans cadastraux au XVIII^e siècle. Hélas, toutes les seigneuries n'ont pas fait dresser de plans terriers, de nombreux plans ont disparu (on a parfois mention de plans dans le terrier, mais sans l'atlas des plans correspondant). Quand ils existent, ils ne sont pas toujours accessibles. Certains sont conservés dans des fonds d'archives publics (ADCO, ADSL, bibliothèque de la société Éduenne, société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône...). D'autres sont restés dans les mairies. D'autres enfin, assez nombreux, sont aux mains de particuliers, et ne sont donc pas toujours connus des chercheurs.

Pour illustrer l'intérêt des plans terriers, nous citerons celui de Saudon (commune de Saint-Loup-de-Varennes), dressé en 1770. Une fois encore, il s'agit de la seule représentation du site (fig. 11)¹⁹. Celui-ci présente une configuration trapézoïdale, cernée sur trois de ses côtés par un fossé. À l'intérieur, trois bâtiments sont disposés autour d'une cour, l'un occupé par le seigneur, le second abritant une écurie et le troisième enfermant la grange et les tecs à pourceaux. Si ces œuvres graphiques dénotent

17. ADSL, F 1080/5 : plan de la seigneurie de Savianges.

18. PIROU (Jean), *Monographie de Savianges*. Manuscrit, ADSL, cote 2454.

19. Ce plan est conservé à la mairie de Saint-Loup-de-Varennes. Nous remercions, à cette occasion, les élus de cette municipalité qui ont accepté que nous en prenions quelques clichés photographiques.

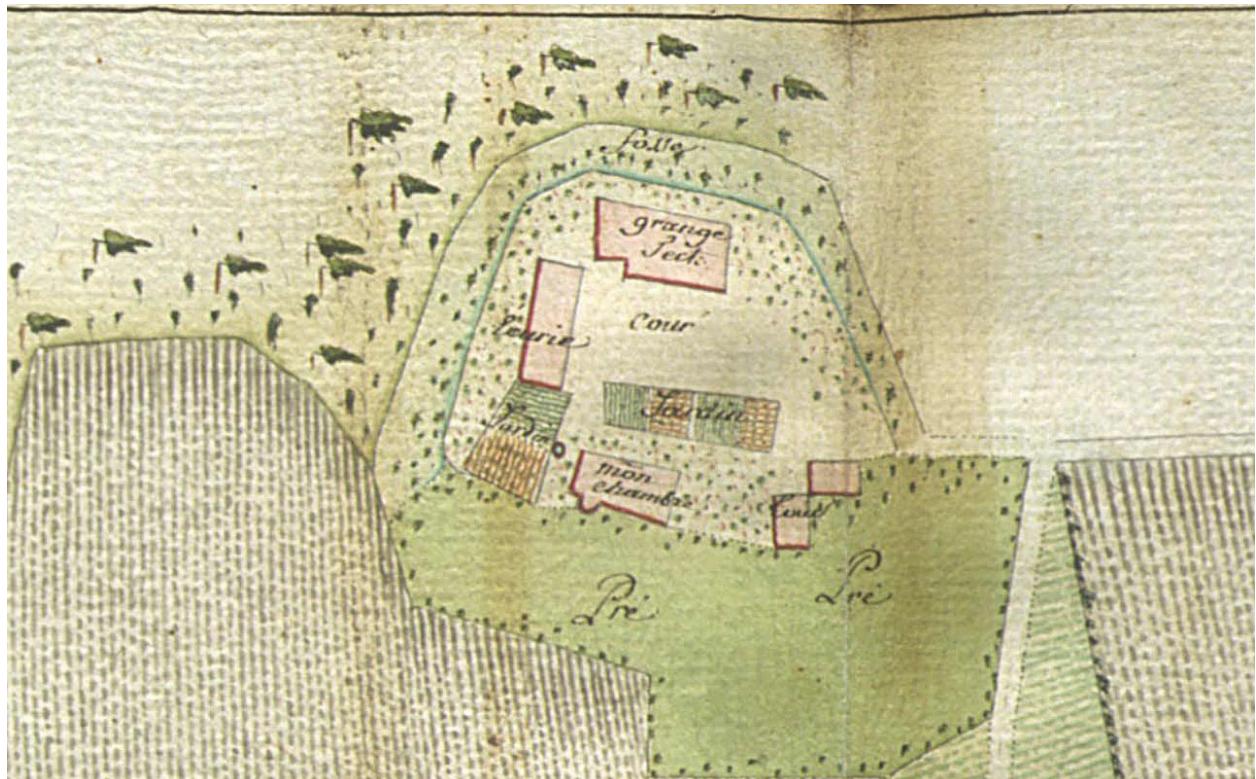


Fig. 11 : plan du terrier de la seigneurie de Saudon, conservé à la mairie de Saint-Loup-de-Varennes, (photo G.A.)

une certaine ingénuité, il n'en demeure pas moins que la rectitude a été privilégiée, agrémentée, le plus souvent, de couleurs suggestives, destinées à bien différencier les parcelles de terrain.

D'une manière analogue, à Saint-Martin-du-Tartre au lieu dit « Maizeray » le plan terrier levé au cours du XVIII^e siècle reste le seul indice péremptoire de l'existence d'une construction castrale dans ce hameau. Bien que cette illustration originelle n'offre quasiment plus de similitudes avec l'agencement actuel de l'habitat, elle a néanmoins permis de retrouver parmi les bâtiments composites de ce petit village les vestiges discrets de cet ancien doyenné fortifié dépendant de l'abbaye de Cluny. Sur le plan terrier, le château est globalement de forme rectangulaire, flanqué d'une tour circulaire à l'un de ses angles. Il est ceinturé intégralement par un large fossé. Curieusement, la chapelle est figurée dans les douves (fig. 12).

Les plans terriers tardifs sont généralement des relevés d'excellente qualité, qui sont superposables aux cadastres et aux photos aériennes

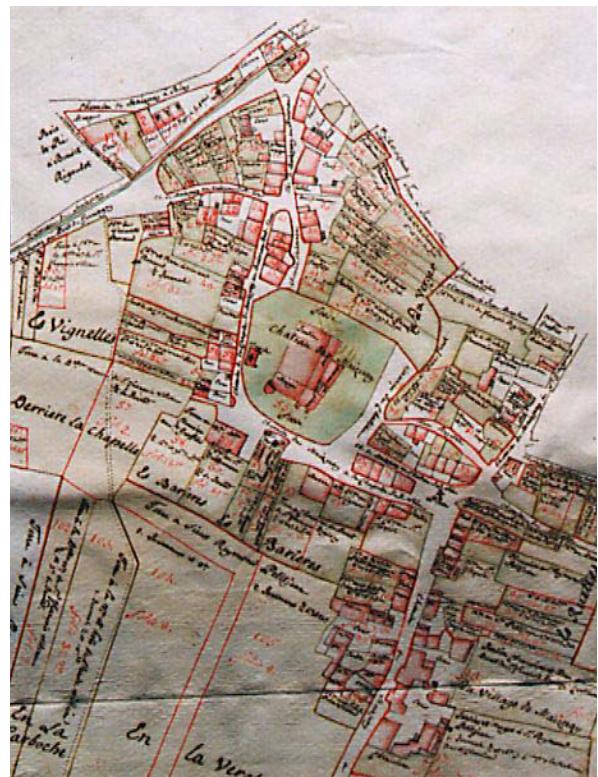


Fig. 12 : plans du terrier du doyenné de Maizenay. ADSL, H 20 (photo M. Maerten).

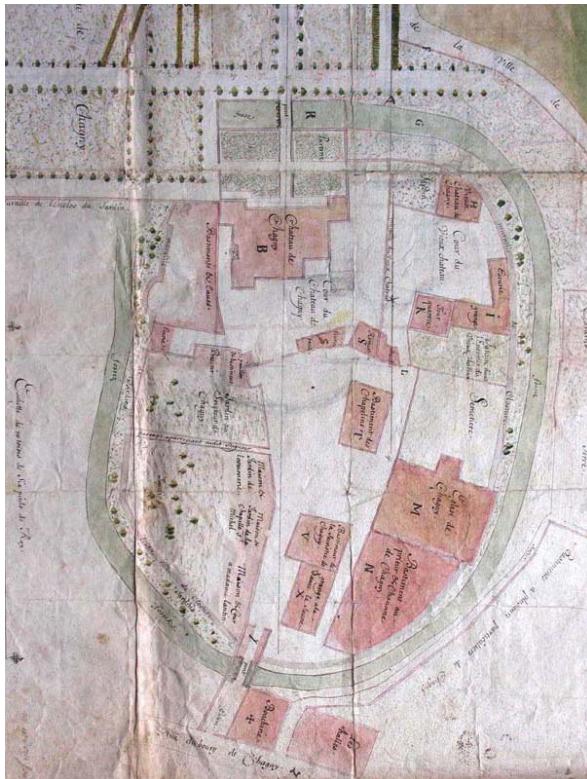


Fig. 13 : plan du terrier du château de Chagny, ADCO, E 469, (photo H. M., © CG 21/2010).

orthonormées. On peut alors facilement géo-référencer ces plans, ce qui permet de pouvoir situer très précisément sur le terrain les vestiges disparus. Ainsi, le plan terrier du château de Chagny permet de retrouver, dans la ville, l'emplacement exact du château, des fossés et des différents bâtiments de la basse-cour (fig. 13 et 14)²⁰.

Si les plans terriers évoqués ci-dessus concernent essentiellement des sites aujourd’hui disparus, en revanche, il nous a semblé pertinent, à des fins comparatives, de mentionner ce type de document pour des fortifications dont quelques vestiges subsistent. À cet égard, nous signalerons la plate-forme du château de la baronnie de Longepierre dont le plan a été levé à la fin du XVIII^e siècle (fig. 15)²¹. Plusieurs bâtiments dont une chapelle sont assis sur le pourtour d’une plate-forme globalement circulaire, et ceinturés par un fossé. Un verger et deux jardins embellissent le décor. Actuel-

20. ADCO, E 469.

21. ADSL, 1 E 11. Atlas terrier de la seigneurie de Longepierre.

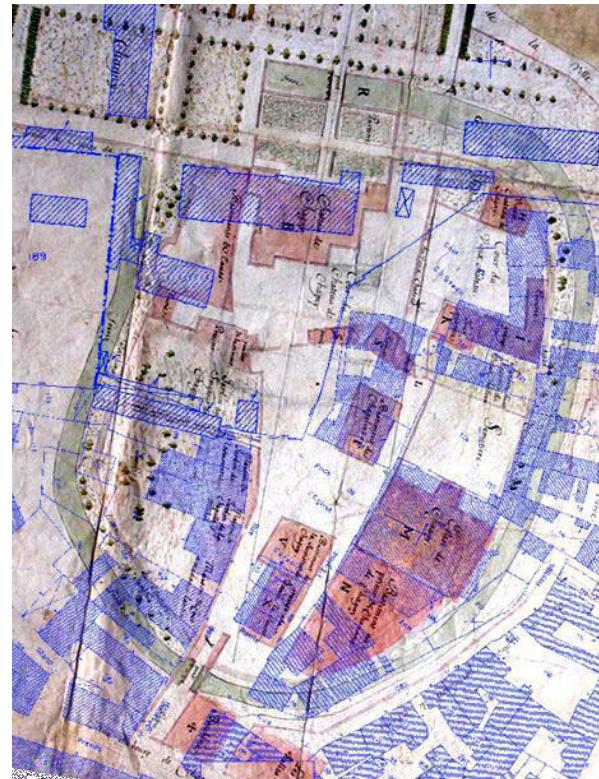


Fig. 14 : cadastre contemporain superposé au plan E 469 (DAO H. Mouillebouche).

lement, le site, sans aucune construction, est encore parfaitement visible au nord du village (fig. 16).

Le « *plan géométrique du domaine seigneurial de Boyer et dépendances appartenant à Messieurs les vénérables doyens chanoines et chapitres de l’église cathédrale Saint-Vincent de Chalon* » a été dressé dans le courant du mois d’avril 1778²². Le château, composé de plusieurs bâtiments, s’ordonne autour d’une cour intérieure. Il est ceint partiellement d’un fossé (fig. 17). Le château de Venières, d’une configuration plus conventionnelle, c’est-à-dire quadrangulaire, a été érigé sur cette même paroisse (fig. 18). Ces édifices ne paraissent pas avoir subi de notables modifications depuis l’élaboration de ces plans.

Enfin, l’atlas terrier de la seigneurie de la « Mothe Marcilly », exécuté en 1786, selon une échelle de mesure de « *200 pas dont il en faut 5 200 pour le journal, et 7 800 pour l’arpent* », dessine une plate-forme approximativement rectangulaire cernée sur trois côtés par un étang

22. ADSL, G 197. Plan terrier seigneurie de Boyer 1776-1778.

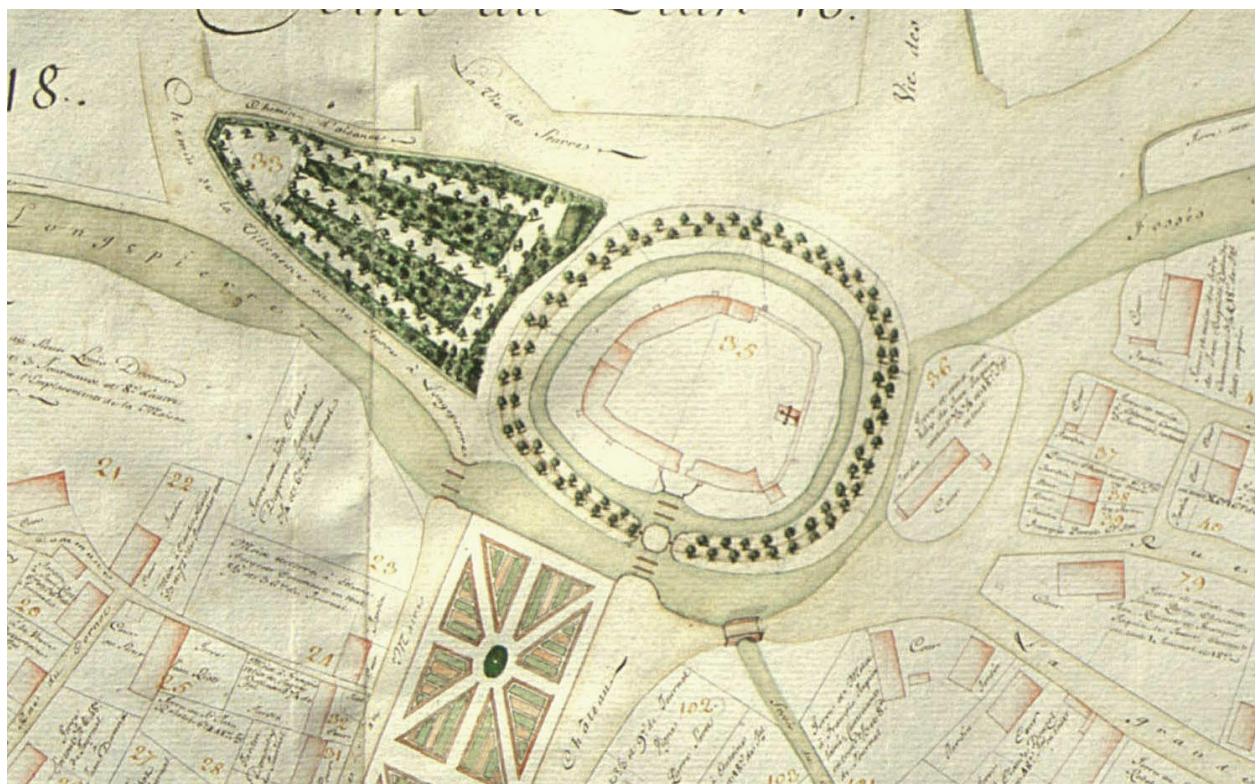




Fig. 19 : atlas terrier motte de Marcilly. ADSL, 1 E 14, 1786
(photo M. Maerten).

connu sous le nom d'étang de la « mothe » (fig. 19)²³. Le plan donne également la fonction des différentes constructions, agencées autour de la cour. On y trouve des pavillons, corps de logis, chambres hautes, cuisine, chapelle... et des dépendances telles que greniers, caves, remises, écuries, granges et glacière. Les habitations que nous voyons aujourd'hui sur le site offrent peu d'analogie avec la description précédente.

Les plans anciens

Parmi les forteresses du chalonnais, nulle n'a bénéficié d'autant de relevés que la citadelle de Chalon. En effet, à l'époque moderne, la vieille

23. ADSL, 1 E 14. Atlas terrier motte de Marcilly 1786.
Le site est aujourd’hui sur la commune d’Écuisses,
canton de Montchanin.

citadelle qui avait remplacé l'abbaye fortifiée de Saint-Pierre est devenue une citadelle royale, d'importance stratégique. Les ingénieurs du roi devaient alors rendre compte régulièrement des travaux réalisés et des travaux à faire. Cette contrainte administrative a donné lieu à l'élaboration de très nombreux plans, récemment redécouverts par Estelle Jeangrand (voir son article, p. 205-220)²⁴. Le même chercheur a découvert, à la *British Library* de Londres, un curieux document (fig. 20). À première vue, il s'agit d'une carte de plus de la citadelle, qui n'apporte pas de nouvelles connaissances sur le bâtiment et qui semble même assez rudimentaire²⁵. Mais on peut tout de même s'interroger sur la présence de ces plans à Londres, et l'on remarque aussi la mention, curieuse, de tous les châteaux qui entourent la ville de Chalon, indiqués avec leur capacité défensive et leur éloignement de la ville. La lecture de la légende donne une explication à ces singularités. Après l'identification des principaux bâtiments de la ville, on lit en effet : « 16-17-18-19-20 : lieu d'attaque [sic] ; 21-22 : mottes de terre favorables pour l'attaque ; 23 : pointe de Sainte-Marie ; 24 : lieu d'attaque ; 25 : fossé où l'eau est dedans. » Il s'agit donc d'un plan anglais, destiné à l'attaque de la ville et non à la défense. Qui en est l'auteur ? Il est français, de toute évidence. L'écriture et la comparaison avec les plans des archives de Châlons font penser à une réalisation de l'ingénierie militaire française du XVIII^e siècle. Il s'agit donc vraisemblablement d'un plan réalisé par ou pour un ingénieur français, dans la perspective d'une reconquête du royaume. À noter que le même ingénieur a dessiné également un plan d'Auxonne, également conservé à Londres.

24. Services historiques de l'Armée de Terre, château de Vincennes. Art. 8, section 1, Chalon, plans 1 à 28. Estelle Jeangrand rédige actuellement une thèse d'histoire sur la ville et le château en Bourgogne à l'époque moderne, sous les directions de Chr. Lamarre et H. Mouillebouche.

25. British library, C 13 635-76

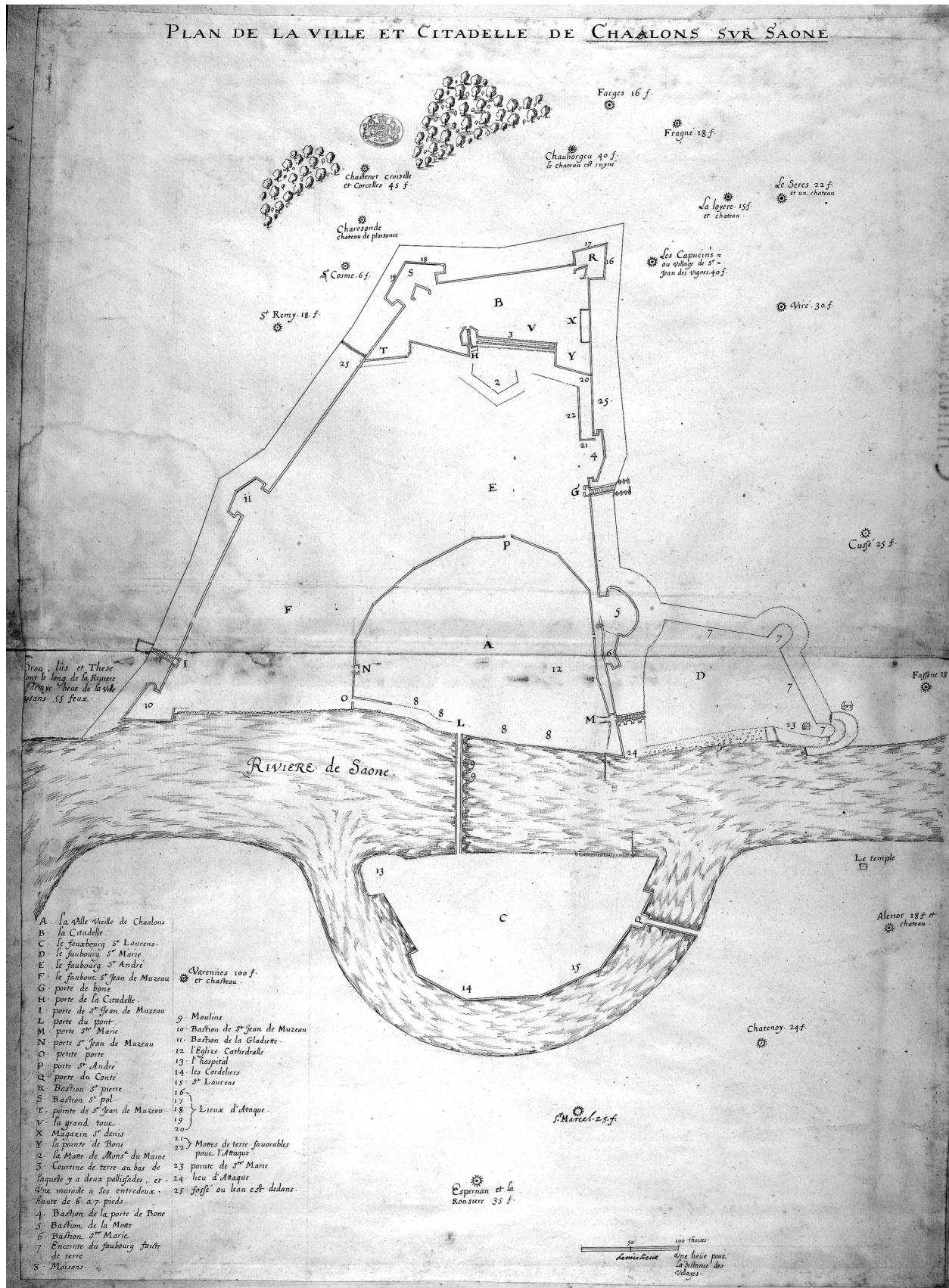


Fig. 20 : plan de Chalon-sur-Saône conservé à la British Library. British library, C 13 635 - 76 (photo British Library 2008).

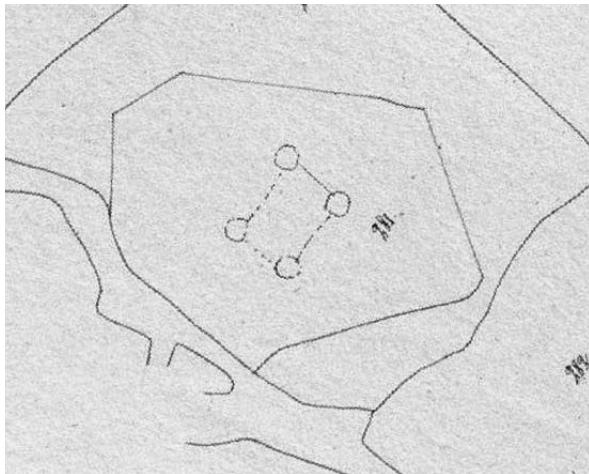


Fig. 21 : cadastre de Marigny de 1819 au 1/2500, conservés aux ADSL (photo ADSL).

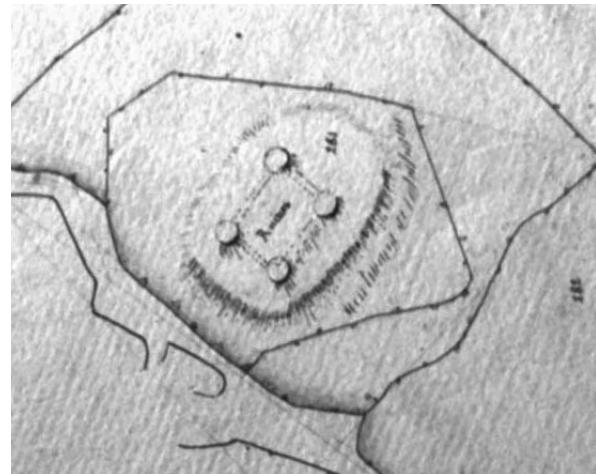


Fig. 22 : cadastre de Marigny de 1819 au 1/2500, conservé à l'hôtel des impôts (photo M. Maerten).

Les plans cadastraux

Les cadastres dit napoléoniens ont été levés, dans l'arrondissement de Chalon, entre 1811 et 1837. Chacun sait combien ces plans sont précieux, tant pour retrouver les traces des bâtiments et fossés disparus depuis le XIX^e siècle que pour récupérer des plans-masses des bâtiments en élévation.

En Saône-et-Loire, les différentes copies des cadastres, qui ont été déposées au service des impôts, dans les communes et aux archives, ne sont pas toujours rigoureusement identiques. La version des archives, qui a été récemment numérisée, est la plus dépouillée. La version des impôts, qui semble le modèle primitif, s'enrichit en revanche de détails très intéressants.

Ainsi, sur le plan primitif de Mellecey, l'emplacement de la maison forte est représenté en rosé, pour indiquer que les ruines sont encore en élévation, alors que la version des archives présente une parcelle vide.

À Marigny, le site du château détruit du Devant est représenté avec du relief sur le premier plan, et en simple trait sur le second (fig. 21 et 22).

Enfin, sur les plans de Sevrey, la motte d'Hirley est représentée par deux fossés concentriques sur le dernier cadastre, alors que

la version primitive note le relief central et les levées entre les fossés (fig. 23 et 24). Cette motte a aujourd'hui disparu, mais le relevé qu'en a effectué Canat de Chizy au XIX^e siècle permet de mesurer la précision relative des indications cadastrales (fig. 25)²⁶.

L'iconographie

Peintures murales

À notre connaissance, seule l'église romane de Gourdon conserve parmi ses décors muraux somptueux un petit élément représentant une fortification. Une présentation liminaire de ce lieu de culte nous paraît indispensable.

L'église de Gourdon, placée sous le vocable de l'Assomption de la Sainte Vierge, est un monument roman du premier quart du XII^e siècle, en forme de croix latine. Le plan comporte respectivement un vaisseau central ou nef, flanqué de bas-côtés, un transept saillant, une croisée de transept qui supporte le

26. CANAT DE CHIZY (Marcel), Mottes féodales dans l'ancien bailliage de Chalon-sur-Saône, in : *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône, Congrès scientifique de France, 42e session, 1878*. Canat de Chizy était, à cette époque, président de ladite société.

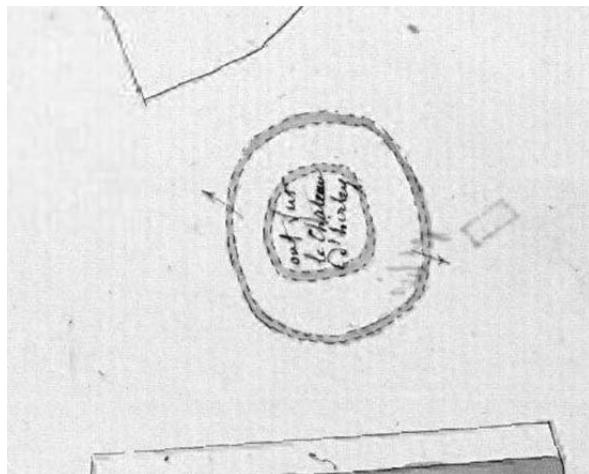


Fig. 23 : cadastre de Sevrey de 1830 au 1/2 500, conservé aux ADSL (photo ADSL).



Fig. 24 : cadastre de Sevrey de 1830 au 1/2 500, conservé à l'hôtel des impôts (photo M. Maerten).

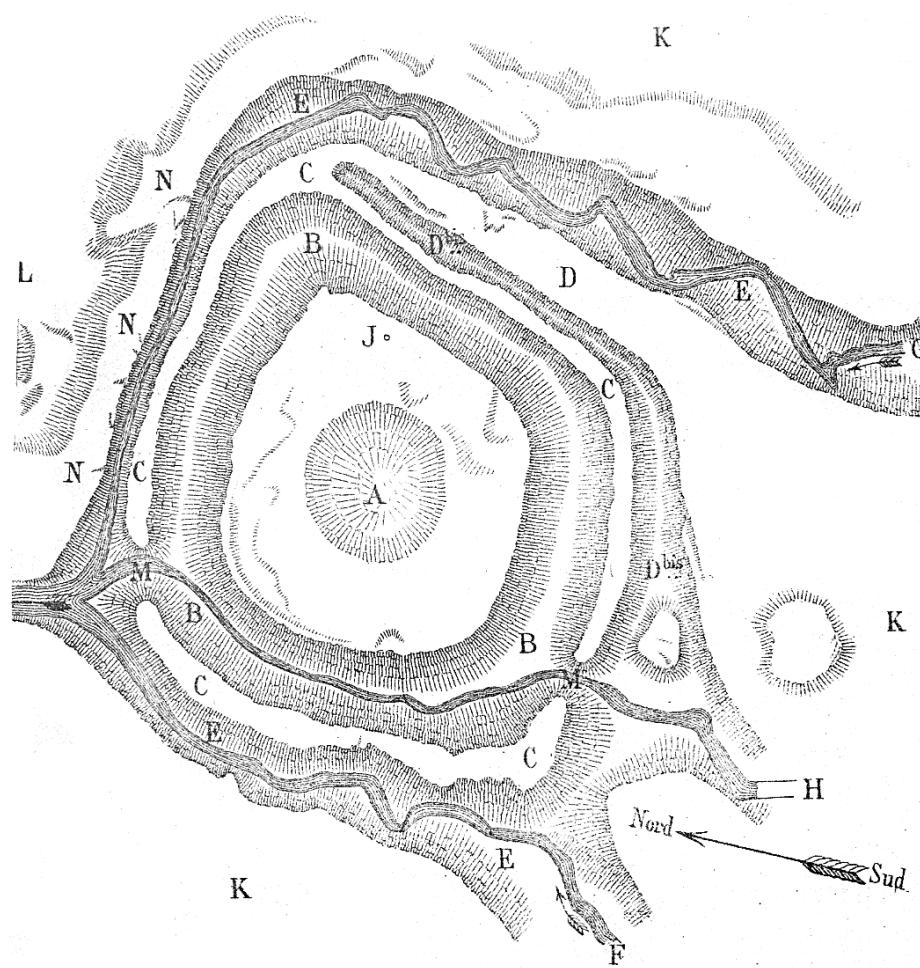


Fig. 25 : relevé de M. Canat de Chizy en 1878, plan de la motte de Sevrey.

A : motte déprimée au centre de 41 m de diamètre.
 B : première enceinte de fossés profonds, de 12 m de largeur en moyenne.
 C : enceinte en terre escarpée de 3,5 m de largeur.
 D : enceinte partielle en terre dont la largeur en D est de 10 m.
 D^{bis} : fossé escarpé d'une largeur moyenne de 4 m.
 E : deuxième enceinte de fossés, d'une largeur variable.
 F et G : ruisseaux qui sortent du bois de Sevrey.
 H : déchargeoir de l'étang d'Irley.
 I : ruisseau par où coulent les eaux réunies des bois et de l'étang d'Irley.
 K : bois.
 L : pré marécageux.
 M : brèches modernes faites dans l'enceinte.
 N : lieux marécageux où les ouvrages en terre ont été probablement nivelés.

clocher, une travée droite de chœur terminée par une abside en hémicycle, deux absidioles en hémicycle, greffées sur les bras du transept²⁷. À propos des fresques, André Pernette explique que les premières traces sont apparues vers 1940, avec la chute de l'enduit qui les masquait. En 1971, le beau Christ en majesté de l'abside fut dégagé. Puis les grands travaux de restauration en 1988-1989 ont permis la découverte des fresques du chœur. Toutefois, ces travaux ont d'abord dégagé des restes de fresques des XV^e et XVI^e siècle recouvrant celles du XII^e. Les peintures du bas Moyen Âge ont alors été largement sacrifiées au profit des peintures romanes ; seuls les éléments les plus intéressants ont été conservés. Dans leur état actuel, les fresques de Gourdon présentent deux représentations de châteaux : l'une de l'époque romane, l'autre de l'époque gothique (fig. 27 et 28).

La fresque romane, qui pourrait représenter la Jérusalem céleste, présente un château sur une hauteur, avec au premier plan une tour ronde flanquant l'angle d'un bâtiment rectangulaire. Au second plan, on voit une tour rectangulaire sommée de quatre pignons triangulaires.

La fresque gothique est une savante composition de perspective. Elle représente l'intérieur d'une salle rectangulaire ouverte de trois baies. Deux baies, couvertes d'un plein-cintre, sont fermées de panneaux de vitres résillées. La troisième baie est rectangulaire, à traverse, (du type dit « demie fenêtre »). Elle est ouverte, et laisse voir le paysage, constitué principalement par un château sur une hauteur. Le château est représenté par une tour ronde à gauche, une tour rectangulaire au fond à droite, et une muraille crénelée entre les deux.

Même si elles sont séparées de trois siècles, ces deux illustrations ont donc beaucoup de similitudes. Les représentations ne sont pas tout à fait paradigmatisques, et on peut légitimement se demander si l'artiste s'est inspiré d'un modèle réel. Le village même de Gourdon est qualifié une fois de *castrum*, dans un acte de donation à

27. PERNETTE (André), *Gourdon, église et fresques romanes*. Montceau-les-Mines : édition de la Physiophile, s. d., p. 6.

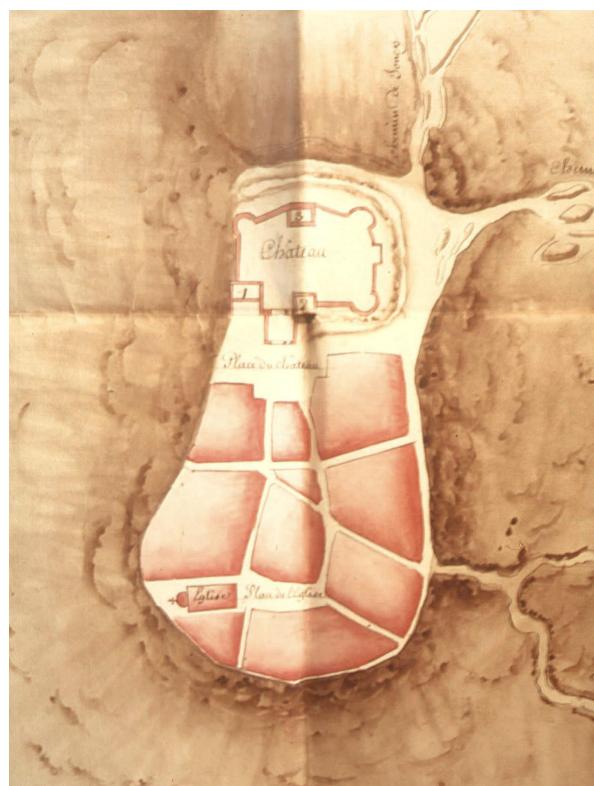


Fig. 26 : plan de Mont-Saint-Vincent en 1762, nord en bas ; ADCO, B 958 (© CG 21/2010).

Légende.

- 1 : tour dans laquelle on peut établir l'auditoire.
- 2 : tour dans laquelle on peut établir les prisons.
- 3 : tour où l'on peut établir les greniers pour les grains des servis.

l'abbaye de Perrecy²⁸. Mais cette donation date de 956, et il n'y a aucune autre mention de ce *castrum*, qui ne désignait vraisemblablement pas autre chose que le village perché. En revanche, la butte de Gourdon n'est qu'à 2 600 m de la butte de Mont-Saint-Vincent, qui a porté un fameux château du X^e au XVIII^e siècle. Le château de Mont-Saint-Vincent est actuellement détruit, mais le plan du réaménagement du château du XVIII^e siècle montre que la face occidentale du site, celle qui était visible depuis Gourdon, possédait bien une tour ronde et une tour carrée (fig. 26)²⁹.

28. PROU (Maurice), VIDIER (Alexandre), *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*. Paris : Picard, 1907, n° 51.

29. Plan du château de Mont-Saint-Vincent en 1762, ADCO, B 958.



Fig. 27 : église de Gourdon, peinture romane ; Jérusalem céleste (?) (Photo M. Maerten).



Fig. 28 : église de Gourdon, peinture gothique ; salle avec paysage au château (photo M. Maerten).

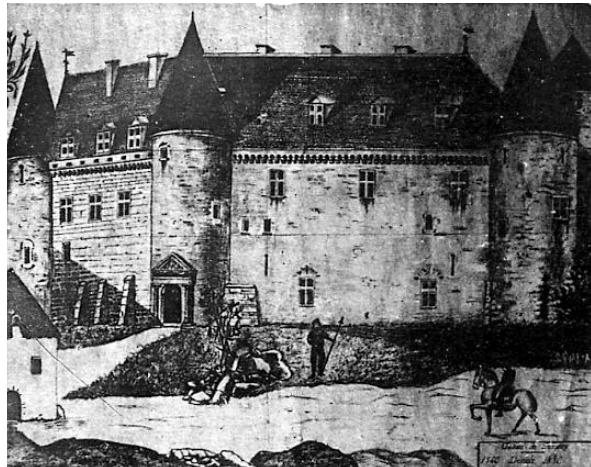


Fig. 29 : château de Sennecey, XVIII^e siècle (reproduction tirée de NIEPCE, *Histoire de Sennecey...*)

Lithographies et gravures

Après les premières gravures sur bois du XV^e siècle, les gravures sur cuivre permirent, avec l'imprimerie, de diffuser plus largement les dessins originaux. Les illustrations deviennent donc plus nombreuses et plus accessibles à partir du XVI^e siècle.

La vue cavalière du château de la baronnie de Sennecey-le-Grand a été gravée par Belleforest, et publiée pour la première fois en 1575 dans l'édition augmentée de la *Cosmographie* de Munster (fig. 31)³⁰. Au dessin s'adjoint une légende intéressante pour une meilleure interprétation architecturale. Le donjon est symbolisé par une grosse tour (H) où dit-on « *il y a plusieurs chambres, dans l'une desquelles a esté la librairie que l'on a transportée depuis peu de temps en une belle grande chambre pres la tour du donjon, sus le poesle ; ladite chambre est quarree, et accoustre tout au tour de grands pulpites, lesquels sont chargés et remplis de beaux livres en tout genre de sciences et disciplines distinctes et separees par gentille methode.* » L'intégralité de la fortification était



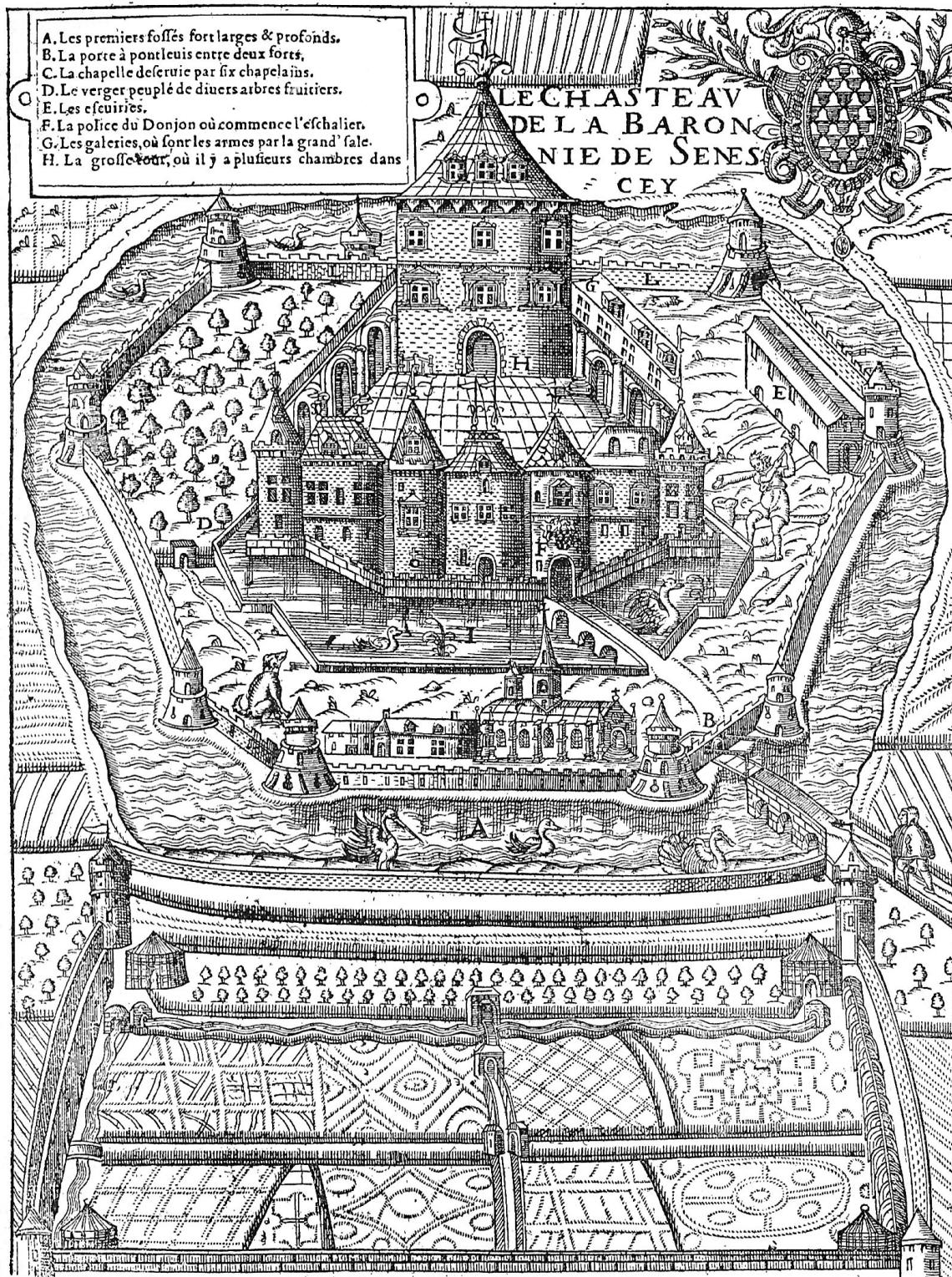
Fig. 30 : gravure au trait sur le tableau gauche de l'entrée de la tour de Vellaufans (cne Sennecey) (photo R.-P. Lehner).

ceinturée par des douves, (A) larges et profondes, aujourd'hui encore visibles, mais asséchées. Une enceinte, surmontée de « *meurtrières et défenses d'en hault (L)* », protégeait le château. Elle était percée d'une porte à pont-levis entre deux forts (B).

Le château de Sennecey a été rebâti en 1580 et rasé vers 1825, aussi est-il difficile de vérifier l'exactitude du dessin de 1575³¹. Nous disposons heureusement de deux autres illustrations anciennes pour conforter le dessin de Belleforest. La première est un dessin du château exécuté avant 1866 (fig. 29). On y voit une courtine flanquée de trois tours, avec la porte aménagée dans la tour centrale, et, au fond à gauche, la grosse tour ornée de mâchicoulis. Tous ces éléments sont donc cohérents avec la structure générale du dessin de Belleforest. La deuxième représentation est plus exceptionnelle : il s'agit d'un petit dessin gravé dans la pierre du montant gauche de la porte du château voisin de Vellaufans, qui se dresse à 200 m au sud du premier (fig. 30). La représentation est assez naïve. Pourtant, la grosse tour ouverte de croisées, la basse-cour, les portes entourées de bossages sont autant d'éléments qui peuvent se rapporter au château de Sennecey.

30. MUNSTER (Thomas), BELLEFOREST (François de), *La cosmographie universelle de tout le monde...* Paris : Michel Sonnius, 1575, t. II, p. 307. Reproduit dans PETIT (Ernest), *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne, avec des documents inédits et des pièces justificatives*. Dijon : Darantière, 1885-1905, 9 vol, t. VIII, pl. III.

31. NIEPCE (Léopold), *Histoire de Sennecey et de ses seigneurs*. Chalon-sur-Saône : Dejussieux, 1866.



l'yne desquelles a esté la librairie que l'on a transportée depuis
 peu de temps en vne belle grande chambre pres la tour du
 Donjon, sus le p'ceste ladite châbre est quarrée, & accoustree
 tout au rour de grands pulpites, lesquels sont chargés &
 remplis de beaux liures en tout genre de sciences, & discipli-

nes distinctes & séparées par gentille méthode.
 I. Les seconds fossés.
 K. Les faulx brayes pour aller à couvert au tour du
 Chasteau.
 L. Les meurtrières, & défenses d'enhau t.

Fig. 31 : vue du château de Sennecey-le-Grand, publiée dans la Cosmographie de Munster.
 (Reproduction tirée de PETIT, Histoire des ducs de Bourgogne...)



Fig. 32 : lithographie du château de Dulphey, conservée au château
(photo G.A.)

Les lithographies figurant des châteaux sont incontestablement moins nombreuses que les gravures et souvent, seuls les propriétaires des châteaux représentés en ont gardé des copies. Aussi, il reste difficile d'en dresser un recensement exhaustif. Le château de Dulphey (commune de Mancey) ainsi dessiné baigne dans une atmosphère romantique chère aux auteurs du XIX^e siècle. Plantées dans un décor fabuleux, dévorées par une végétation envahissante, les ruines de cet édifice engendrent un sentiment de mélancolie (fig. 32)³².

Lorsque Maillard de Chambure commente la lithographie du château de la Rochette (commune de Saint-Maurice-des-Champs), cet écrivain nous dépeint l'édifice en ces termes : « C'est une de ces constructions bâtarde du XVI^e siècle qui n'appartiennent plus à la fière famille des châteaux forts, et qui ne sont pas encore appropriées

aux aisances de la vie, comme les châteaux modernes... Les tours et les murailles ceignent encore le manoir féodal, mais l'embrasure de la couleuvrine et la meurtrière de l'arquebuse en déparent l'entrée. Il domine encore de sa lourde masse la petite vallée de Saint-Maurice des Champs qui jadis faisait partie du comté d'Hénin, dont le château de la Rochette était le siège³³ ». En réalité, différents corps de logis, flanqués de tours, constituent ce que l'auteur désigne sous le nom de muraille. Un paysage sylvestre insuffle une atmosphère épique à l'ensemble. Pourtant, l'artiste a respecté la réalité puisqu'une petite forêt s'accroche, aujourd'hui encore, aux pentes du château (fig. 33).



Fig. 33 : gravure du château de la Rochette (Saint-Maurice-des-Champs),
extrait de MAILLARD DE CHAMBURE, *Voyages pittoresques...*
(Photo M. Maerten).

32. Qu'il me soit permis, ici, de remercier la propriétaire du château de Dulphey à Mancey laquelle a bien voulu accepter que je photographie cette estampe.

33. MAILLARD DE CHAMBURE (Auguste), *Voyage pittoresque en Bourgogne. 2e partie : département de la Saône-et-Loire*. Dijon : Brugnot, 1833.



Fig. 34 : carte postale ; le château du Bourgeot (1540) à Sercy. Collection particulière.

Les cartes postales et photographies anciennes

La photographie n'a guère que 150 ans. Pourtant, certaines photos ou cartes postales anciennes ont pu garder des renseignements irremplaçables sur des sites disparus, ou fortement remaniés depuis un siècle. Citons par exemple les curieux vestiges du château du Bourgeot, à Sercy, dont la construction a été arrêtée en 1540³⁴, et qui est encore intact sur les cartes postales du début du xx^e siècle (fig. 34). On peut également citer la tour d'entrée du château de Chagny, encore en place en 1920, et détruite avant 1950 (fig. 35).

La découverte d'une carte postale de Montceau-les-Mines vient récemment de ressusciter le petit château de Barrat. La carte montre le puits de mine de Barrat. Or, en arrière plan, on aperçoit la bâtie qui a donné le nom au puits. Un agrandissement permet de discerner des créneaux et une bretèche au-dessus de la tour ronde. D'autre part, les archives de

34. CONTENSON (Louis de), Le château de Sercy, in : *bulletin monumental*, t. 73, 1909, p. 98-126.



Fig. 35 : carte postale ; ancienne porte du château de Chagny. Collection particulière.

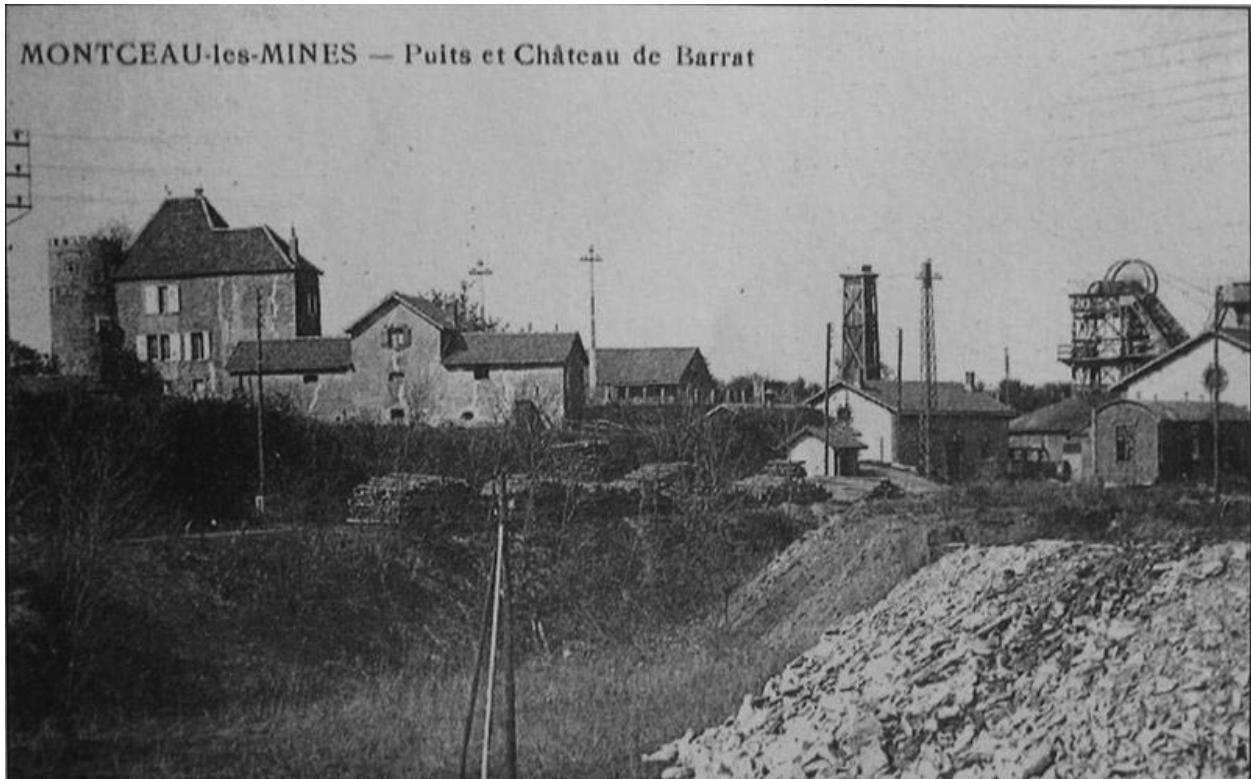


Fig. 36 : carte postale ; le puits de mine de Barrat à Montceau-les-Mines, édité dans *La Physiophile*, 2009.

la Physiophile ont conservé une photo de la « démolition du château de Barrat » après 1924, qui permet de voir que les baies sont plutôt des œuvres des XVI^e–XVII^e siècle que purement médiévales (fig. 36 et 37).

À une période de vache maigre pour l'archéologie, alors que les fouilles programmées ont quasiment disparu de Bourgogne et qu'on ne peut plus rechercher dans la terre les traces des châteaux détruits, les méthodes alternatives doivent faire l'objet de la plus grande attention. L'étude de toutes les sources iconographiques anciennes est un vecteur privilégié pour retrouver des renseignements (situations, plans, parfois élévations) qui ne sont pas fournis par les archives. Mais cette documentation, aussi riche soit-elle, ne remplace jamais une visite attentive des lieux, et les relevés anciens, aussi utiles soient-ils, ne dispensent pas, chaque fois que cela est possible, de procéder à des relevés plus précis, afin d'apporter nous-même notre contribution à cet inestimable patrimoine figuré.



Fig. 37 : démolition du château de Barrat, après 1935. (Archives de la Physiophile).

Autour de quelques châteaux en Charolais-Brionnais : les bourgs de Semur-en-Brionnais et Charolles

FRANCK CHALÉAT*

Résumé

Les bourgs castraux et abbatiaux sont souvent étudiés comme de simples conséquences des châteaux et abbayes, créés ex nihilo et en une seule fois. Les études précises des plans de Semur-en-Brionnais et de Charolles montrent au contraire une genèse complexe, avec des traces de plusieurs agrandissements, des quartiers d'implantation spontanée et d'autres par lotissement régulier. L'étude du réseau viaire à proximité des bourgs donne une bonne indication de l'emplacement et de l'usage des portes. À Charolles, une étude archéologique du quartier des Halles a en outre pu montrer les relations entre le parcellaire et l'évolution des niveaux de sol.

Si les châteaux font souvent, à l'instar des maisons fortes, l'objet d'investigations, d'analyses ou de fouilles assez poussées, il n'en va pas de même pour l'habitat qui les entoure, notamment lorsqu'il s'agit de localités quelque peu développées.

Deux aspects séparent le château et le bourg. En premier lieu, la surface concernée et le volume de données à récolter sont très différents. Ils concernent un ou quelques bâtiments dans le premier cas (le centre fortifié et une éventuelle basse-cour), mais plusieurs maisons, voire une commune actuelle entière dans le second cas (si l'on y inclut les habitats satellites, souvent isolés, comme les écarts). Cela influe sur le temps d'étude à engager et sur les moyens à mobiliser, d'où sans doute un découragement.

En second lieu, les deux parties ne sont pas, scientifiquement et historiographiquement, considérées à égalité. Si, il y a quinze ans, les études menées à l'instigation de Michel Bur puis celles de Messieurs Affolter, Bouvard et Voisin, pour ne prendre que les plus connues, ont présenté avec un œil neuf ces agglomé-

rations qualifiées de « bourgs castraux² », en essayant d'appréhender leur mode de constitution et d'évolution, il est toujours resté une différence fondamentale d'ordre conceptuel. En effet, la vision schématique la plus répandue fait du château un pôle d'attraction et fait du bourg un simple résultat de la force d'attraction exercée par le pôle. D'où un certain défaut de noblesse pour le bourg, qui se perçoit à travers l'ensemble des publications.

Nous souhaiterions ici nous concentrer pour une fois plutôt sur l'habitat et le bourg que sur le château, pour en montrer la complexité, et pour tenter d'attirer l'attention sur l'évolution spatiale encore trop peu connue de ces agglomérations, notamment à travers deux exemples locaux : Semur-en-Brionnais et Charolles.

2. Voir BUR (Michel) (dir.), *Aux origines du second réseau urbain. Les peuplements castraux dans les pays de l'Entre-Deux : Alsace, Bourgogne, Champagne, Franche-Comté, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Sarre*. Actes du colloque de Nancy, 1^{er}-3 octobre 1992. Nancy : Presses Universitaires de Nancy, 1993.

AFFOLTER (Éric), BOUVARD (André), VOISIN (Jean-Claude), *Atlas des villes de Franche-Comté*, série médiévale, t. 1, *Les bourgs castraux de la Haute-Saône*. Nancy : Presses Universitaires de Nancy, 1992.

* Doctorat en cours à Lyon 2 sous la direction de Messieurs Nicolas Reveyron et Christian Sapin : *Genèse et développement des bourgs castraux et monastiques en Bourgogne méridionale (Charolais et Brionnais)*.

Un questionnement renouvelé au sujet des bourgs

La catégorie du « bourg castral » désigne un objet aux contours très larges. La littérature scientifique y loge tout un continuum qui va de la simple agrégation de quelques maisons autour du château, jusqu'à la ville incontestée³, à l'exemple de Montpellier⁴ ; ces installations peuvent être fortifiées ou non, proches ou distantes du château.

Le paradigme historique qui a prévalu pendant longtemps présentait un château installé en terrain vierge et donc en situation pionnière, groupant alors autour de lui les paysans et leur habitat. Dans le bouillonnement propre à l'an Mil (*l'incastellamento* pour l'Italie⁵ ou *l'encellulement* pour la France⁶), les bourgs étaient vus comme des formations spontanées, à la morphologie souvent qualifiée d'« organique » ; ils étaient le creuset et le lieu d'expression de la seigneurie (monastique ou laïque), « institution » censée avoir initié, encadré et accompagné le regroupement général de population (*congregatio populi, amasamentum hominum*). Dès lors, il n'est pas étonnant que les premières études de ces bourgs aient massivement privilégié les aspects juridiques et politiques, tentant de distinguer les différentes catégories de bourgs (bourgs satellites ou ruraux, castraux ou monastiques), ainsi que le

fit Lucien Musset pour la Normandie⁷, ou bien encore analysant les chartes de franchise qui se répandaient d'une fondation à l'autre et qui explicitaient l'exercice du pouvoir au sein de ces centres de peuplement⁸.

Les interrogations spatiales n'avaient pourtant pas été totalement absentes des analyses les plus précoces, grâce notamment à de précieux devanciers comme Ferdinand-Louis Ganshof pour les villes entre Loire et Rhin⁹ : à partir des thèses d'Henri Pirenne, ce chercheur souhaitait montrer, grâce à une étude de topographie historique du territoire urbain, comment l'habitat marchand (*suburbium* ou *Vorstadt*) établi à proximité du noyau pré-urbain (*Altstadt*), avait dynamisé le développement des villes. Si de semblables approches de topographie historique ont été brillamment menées en France sur l'habitat rural d'Auvergne¹⁰, sur les villes de Franche-Comté¹¹ ou sur les castelnaux de Gascogne¹², les interrogations spatiales, deve-

3. Voir notamment FOURNIER (Gabriel), Châteaux et peuplements au Moyen Âge : essai de synthèse, in : *Châteaux et peuplements en Europe occidentale du X^e au XVII^e siècle*. Actes des 1^{ères} journées internationales d'histoire, abbaye de Flaran, 20-22 septembre 1979. Auch : comité départemental de tourisme du Gers, 1980, notamment p. 142.

4. Toujours considérée comme bourg castral dans DURAND-DASTÈS (François), FAVORY (François), FICHES (Jean-Luc), et alii, *Des oppida aux métropoles : archéologues et géographes en vallée du Rhône*. Paris : Anthropos/Economica, 1998, p. 153, 218 et encadré p. 233 notamment.

5. Ce terme, consacré par la thèse de Pierre Toubert, désigne le perçement autoritaire de populations autour d'un point fortifié.

6. Ce mot, forgé par Robert Fossier à la suite du premier, et qui se veut plus large, englobe le regroupement au sein tant de la paroisse que de la seigneurie.

7. MUSSET (Lucien), Peuplement en bourgade et bourgs ruraux en Normandie du X^e au XIII^e siècle, in : *Cahiers de civilisation médiévale X^e-XIII^e siècles*, t. IX : 1966, p. 177 à 208.

8. FOURNIER (Gabriel), Chartes de franchises et fortifications villageoises en Basse Auvergne au XIII^e siècle, in : *Les libertés urbaines et rurales du X^e au XIV^e siècle*. Actes du colloque de Spa, 1966. s.l. 1968, p. 223 à 244.

PERRIN (Charles-Edmond), Les chartes de franchise de la France. État des recherches : le Dauphiné et la Savoie, in : *Revue Historique*, t. 121 : 1964, p. 27 à 54.

9. GANSHOF (Ferdinand-Louis), *Étude sur le développement des villes entre Loire et Rhin au Moyen Âge*. Paris : PUF/ Bruxelles : éditions de la Librairie Encyclopédique, 1943.

10. FOURNIER (Gabriel), *Le peuplement rural en Basse Auvergne durant le Haut Moyen Âge*. Paris : PUF, 1962. Malgré l'époque choisie (le haut Moyen Âge), l'auteur traite des relations spatiales entre l'habitat et les châteaux autour du X^e siècle (p. 360 à 398).

11. AFFOLTER (Éric), BOUARD (André), VOISIN (Jean-Claude), *Atlas des villes de Franche-Comté*, série médiévale, t. 1, *Les bourgs castraux de la Haute-Saône*. Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1992, 214 p.

12. CURSENTE (Benoît), *Les castelnaux de la Gascogne médiévale*. Bordeaux : Fédération historique du sud-ouest, 1980. Malgré l'avis divergent d'autres historiens qui distinguent les castelnaux des bourgs castraux, les premiers sont, pour Benoît Cursente, une modalité du phénomène général de constitution des bourgs castraux. Les castelnaux sont seulement caractéristiques par la chronologie de leur apparition, puisqu'ils

nues de plus en plus pressantes et diverses, ont trouvé de nouvelles voies grâce aux études de morphologie urbaine et à l'archéologie urbaine, lorsque cette dernière pouvait concerner des peuplements castraux. Les analyses morphologiques sont restées peu développées en France, et les précurseurs nationaux qu'étaient Pierre Lavedan et Jeanne Hugueney dans ce domaine¹³, n'ont eu que peu de disciples. Ils ont pourtant été les premiers à évoquer la « loi de persistance du plan », ouvrant la voie à une discipline qui visait à repérer et à étudier pour elles-même les formes d'organisation générales et particulières d'une trame parcellaire, et ce à partir des documents planimétriques (notamment les cadastres). C'est au travers d'études sérielles relevant de cette méthodologie que des bourgs castraux ont pu être concernés¹⁴.

Actuellement, les interrogations relatives à l'histoire du peuplement bénéficient d'un renouvellement méthodologique, très souvent issu d'autres préoccupations, mais qui bouleverse l'appréhension que l'on peut avoir des divers renseignements fournis tant par les sources historiques, planimétriques, qu'archéologiques. Citons en premier lieu les interrogations de plusieurs chercheurs à propos de l'utilisation faite de ces différentes sources, en vue de l'élaboration d'une histoire des centres de peuplement : la remise en cause des rapports

s'épanouissent au XIII^e siècle, après la première vague d'érection de *castra*, et avant les grandes crises du XIV^e siècle (voir la définition qu'il donne p. 90).

13. LAVEDAN (Pierre), HUGUENEY (Jeanne), *L'urbanisme au Moyen Âge*. Paris : Arts et Métiers Graphiques, 1974.
14. Outre l'étude de P. Lavedan et J. Hugueney évoquée ci-dessus, citons les atlas que constituent entre autres les ouvrages suivants :
BOURGEOIS (Luc) (dir.), avec collab. de AUGEREAU (Nicole), BRUNIE (David), FAVREAU (Béatrice), FAVREAU (Robert), FRICAUX-COUTANT (Rozenn), GUYONNET (Béatrice), RICHARD (Christian), *Les petites villes du Haut-Poitou de l'Antiquité au Moyen Âge : formes et monuments*, vol. 1, Bressuire, Brioux-sur-Boutonne, Loudun, Montmorillon, Saint-Savin-sur-Gartempe, Thouars. Chauvigny : Association des Publications Chauvinoises, 2000.
- GAUTHIEZ (Bernard), *Atlas morphologique des villes de Normandie*. Lyon : Cosmogone, 1999.

entre disciplines et entre sources¹⁵, notamment des classifications de ces dernières, ont suscité en France la naissance d'un courant qui questionne et critique les modes d'acquisition de la connaissance jusque là adoptés¹⁶. L'étude des bourgs médiévaux suit les nouvelles propositions faites dans le cadre de l'histoire urbaine, en terme de méthodologies¹⁷, de concepts, voire de perspective historique¹⁸. Ensuite, il faut prendre en compte la remise en question, cette fois-ci non plus des méthodes, mais des paradigmes établis il y a trois ou quatre décennies : nous retiendrons entre autres les travaux récents nuançant grandement le modèle de *l'incastellamento* en Italie¹⁹, ou les phénomènes d'encellulement et de mutation de l'An Mil²⁰.

15. Consulter ici les deux dossiers très stimulants : L'archéologie moderne : une archéologie opportuniste et dérobée ? Dossier préparé par J. Burnouf et F. Journot, in : *Les Nouvelles de l'archéologie* 96, 2004, p. 5 à 42.

L'habitat rural au Moyen Âge. Dossier proposé par É. Zadora-Rio, in : *Les Nouvelles de l'archéologie* 92, 2003, p. 5 à 33.

SAINT-DENIS (Alain), La topographie de l'espace urbain médiéval. Sources et méthodes, in : DESACHY (Bernard), GUILHOT (Jean-Olivier) (dir.), *Archéologie des villes : démarches et exemples en Picardie*, Revue Archéologique de Picardie n° spécial 16, 1999, p. 35-40.

16. GALINIÉ (Henri), *Ville, espace urbain et archéologie : essai*. Tours : Maison des Sciences de la Ville, de l'Urbanisme et des paysages, 2000.

CHOUQUER (Gérard), *L'étude des paysages : essais sur leurs formes et leur histoire*. Paris : Errance, 2000.

17. GAUTHIEZ (Bernard), ZADORA-RIO (Élisabeth), GALINIÉ (Henri) (dir.), *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*. Tours : Maison des Sciences de l'Homme « Villes et Territoires »/CNRS/Université François Rabelais), 2003, (Perspectives 'Villes et Territoires', 5).

18. CHOUQUER (Gérard) (éd.), *Objets en crise, objets recomposés*, Études rurales 167-168, juil.-déc. 2003. (notamment les articles de S. Robert, concernant la transmission des formes du passé, et de M. Watteaux au sujet du problème de la naissance du village au Moyen Âge).

19. HUBERT (Étienne), *L'incastellamento en Italie centrale : pouvoirs, territoire et peuplement dans la vallée du Turano au Moyen Âge*. Rome : École française de Rome, 2002 ; (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 109).

20. PEYTRÉMANN (Édith), *Archéologie de l'habitat rural dans le nord de la France du IV^e au XII^e siècle*, Saint-Germain-

Aujourd’hui, la réalité historique paraît bien plus complexe. Le concept même de « bourg castral » est quelquefois abandonné pour des notions censées être moins floues²¹, et l’on découvre de plus en plus de cas où le château est une pièce rapportée à l’habitat, faisant de ce dernier le véritable pôle d’attraction²².

Qu’en est-il plus spécifiquement de la Bourgogne ? En 1992, le doyen Jean Richard déplorait que « l’étude des bourgs castraux du Duché [...] n’avait] pas encore été menée de façon systématique », et que seule l’histoire des « institutions municipales » avait été réalisée²³. On pouvait pourtant, pour la Saône-et-Loire, s’appuyer sur un volumineux article de Michel Bouillot, qui avait passé en revue sous forme d’atlas, dès 1967, la morphologie de toute une série de bourgs (castraux ou autres) du département, posant ainsi de précieuses bases pour des études ultérieures²⁴. En droite ligne des études sur les peuplements castraux du nord-est de la France²⁵, quelques jalons supplémentaires

en-Laye : AFAM (Mémoires de l’AFAM, XIII).
SCIASCIA (Alberto), *L’incastellamento nell’Europa occidentale : Fonti e dibattito storiografico*. Rome : Marco Valerio, 2007.

21. La notion de « localité castrale » est ainsi préférée par Bernhard Metz pour éviter l’aspect flou du terme « bourg » : voir l’introduction de son article : METZ (Bernhard), En Alsace, bourgs castraux ou villes castrales ? in : BUR, *Les peuplements castraux...* p. 223 à 242.
 22. BAUDREU (Dominique), Formes et formations des villages médiévaux dans le bassin de l’Aude, in : CURSENTE (Benoît) (éd.), *Habitats et territoires du Sud*. Actes du 126^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Toulouse, 9-14 avril 2001. Paris : CTHS, 2004, p. 69.
 23. RICHARD (Jean), Les peuplements castraux en Bourgogne ducale, in : BUR, *Les peuplements castraux...* p. 39.
 24. BOUILLOT (Michel), Formes et urbanisme : morphologie urbaine de la Saône-et-Loire, in : *La Vie Urbaine*, 1967 (3), p. 161 à 200.
 25. BOUVARD (André), *Châteaux et bourgs de la Montagne du Doubs*. Montbéliard : Société d’émulation de Montbéliard, 2006.
- HENIGFELD (Yves), MASQUILIER (Amaury) (dir.), *Projet collectif de recherche : Archéologie des enceintes urbaines et leurs abords en Lorraine et en Alsace (XII^e-XV^e siècle)*, Revue Archéologique de l’Est (26^e supplément), 2008.

taires ont depuis été posés pour le nord de la Bourgogne, d’un point de vue architectural et topographique²⁶. À la suite de ces recherches, nous souhaiterions, à notre niveau, orienter le regard sur certains aspects de la morphologie des bourgs castraux du Charolais-Brionnais, à travers les deux exemples de Semur-en-Brionnais et Charolles.

Le bourg de Semur-en-Brionnais

Le site actuel

Chef-lieu de canton de l’arrondissement de Charolles (Saône-et-Loire), situé dans le pays du Brionnais, entre le fleuve de la Loire et les Monts du Beaujolais, Semur est implanté à 4 km environ à l’est-sud-est de Marcigny. Le village occupe massivement la plate forme et le flanc nord-est d’une extrémité de plateau, le tout dominant, au sud, la vallée du Merdasson. La majeure partie du plateau principal se développe en direction du nord-est, au-delà d’une ancienne vallée morte, et accueille encore aujourd’hui de vastes bois. L’axe routier principal desservant le village (D 989) relie ce dernier autant à la vallée de la Loire (route vers Marcigny à l’ouest, le long de la vallée du Merdasson), qu’aux riches coteaux bocagers du Brionnais et à la vallée du Sornin (route de Saint-Christophe-en-Brionnais à l’est, qui traverse le plateau principal) (fig. 1).

D’une façon générale, tant dans la qualité du bâti que dans le tissu urbain, on perçoit une différence très nette entre d’une part un noyau de constructions antérieures au XIX^e siècle, groupé sur la plate forme du rebord de plateau, ainsi que sur les premières pentes nord (zone appelée « la BasseVille »), et d’autre part des ensembles de constructions d’époque très récente, épargnées le long des routes

26. Voir notamment MOUILLEBOUCHE (Hervé), Les peuplements castraux en Côte-d’Or, in : *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d’Or*, t. XXXVII : 1993-1996, p. 210-240, et le recensement des sites castraux réalisé par le CeCaB : MAERTEN (Michel), MOUILLEBOUCHE (Hervé) (dir.), *L’habitat fortifié en Bourgogne ducale (Côte-d’Or, Saône-et-Loire)*. Base de données sur DVDróm. Chagny : CeCaB, 2010.

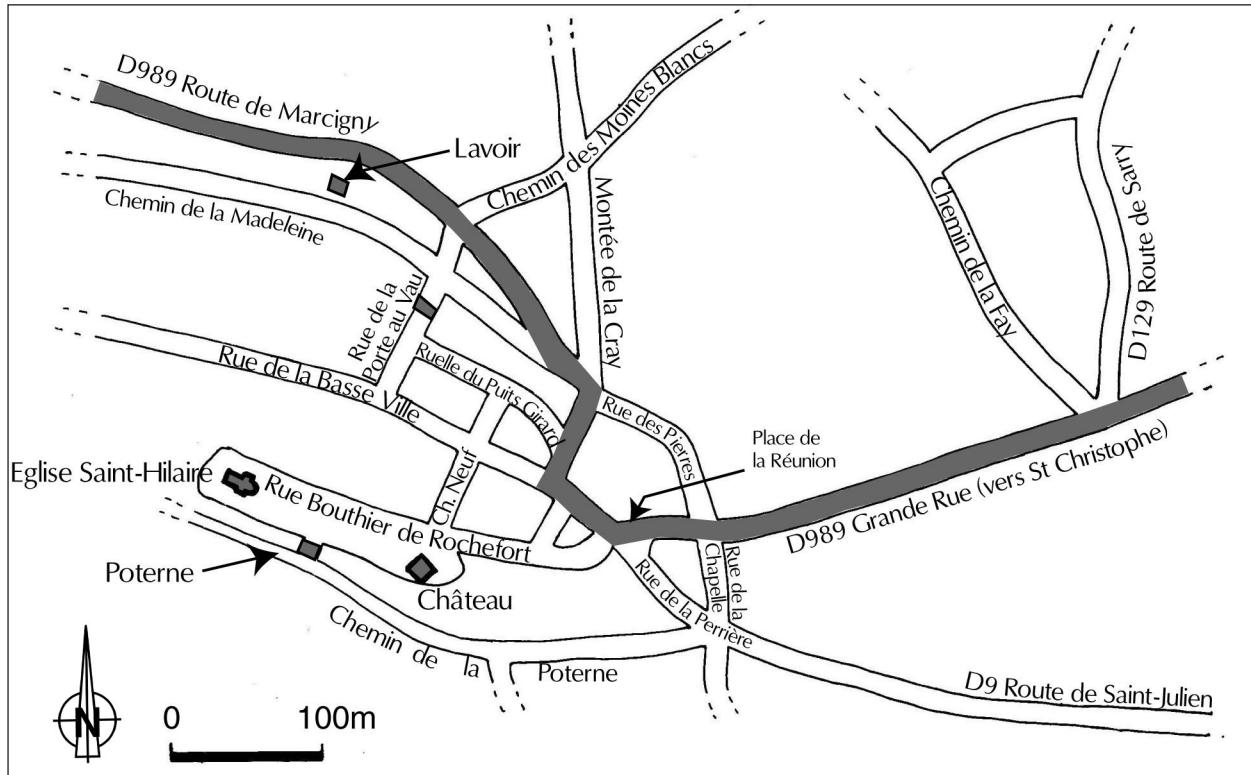


Fig. 1 : plan schématique général de Semur, réalisé à partir de plusieurs plans locaux.

En grisé, nous avons indiqué les principaux repères topographiques.



Fig. 2 : ancienne porte de ville appelée « la poterne », parement interne (photo F.C.)



Fig. 3 : ancienne porte de ville appelée « la porte au Vau », parement nord (photo F.C.)

principales. Nous ne nous attarderons pas sur les vestiges du château médiéval, à l'extrémité orientale du plateau, objets d'une étude historique et archéologique renouvelée menée par les membres du CeCaB²⁷, ni sur l'église romane Saint-Hilaire, implantée au nord-ouest du château²⁸. Notons en revanche que le contour quasi-elliptique de l'extrémité du plateau est bien marqué, au nord et au sud, par le front que constitue l'alignement des murs arrières des maisons, où se fond une ancienne porte de ville, nommée la Poterne, large de moins de 1,30 m (fig. 2).

Dans le vallon, au nord, est conservée une ancienne porte de ville, appelée la porte au Vau, qui coupe la rue du même nom : il s'agit d'un édifice à deux niveaux, dont le premier comporte une arche épaisse en plein-cintre (fig. 3). En contrebas de cette porte, sur le front nord de la route de fond de vallon (en dessous de l'actuelle route D 989), un bâtiment servant de lavoir aurait été construit au XVI^e siècle sur les restes d'une ancienne chapelle ayant le vocable de Sainte-Marie-Madeleine.

Les connaissances historiques

À part deux monographies locales qui brossent à grands traits l'histoire de la localité²⁹, le site de Semur a surtout été considéré dans l'optique de l'histoire politique de ses seigneurs et du réseau castral³⁰. Notre problématique de

l'histoire spatiale du bourg trouve en revanche de précieux précédents dans la courte notice morphologique de Michel Bouillot portant sur le tissu urbain de Semur³¹, et dans un mémoire de maîtrise de Corinne Roux soutenu en 1995 à Dijon, intitulé *La seigneurie de Semur-en-Brionnais 1055-1282*³². Cette dernière étude tente de dresser le portrait politique, économique et social de la seigneurie de Semur sur deux siècles, mais aborde aussi les aspects de l'organisation du territoire en tentant la première synthèse cartographique de l'organisation du bourg de Semur du X^e au XIII^e siècle (fig. 4).

Telle qu'elle est délivrée par les divers auteurs consultés, l'histoire du développement de Semur paraît somme toute relativement simple. Si la date de première apparition du site dans les textes fait débat (la mention « *Mons qui vocatur Senmurus* » en 879 proviendrait d'un faux), on sait en revanche que le rebord de plateau accueille déjà un château au X^e siècle, placé comme verrou défensif du côté le plus exposé (vers la vallée morte, à l'est). Le village de Saint-Martin-la-Vallée (l'actuel hameau Saint-Martin, à 4 km à l'ouest) aurait préexisté au château, au pied du plateau. Ce sont les familles de ce village qui, après avoir quitté les alentours de leur église paroissiale, se seraient groupées autour du château. La tenue d'un marché hebdomadaire dans ce bourg « *sub castro de Sinemuro* » est confirmée entre 1055 et 1080³³.

27. LEHNER (René-Pierre), MOUILLEBOUCHE (Hervé), et al., *Le donjon de Semur-en-Brionnais : aula carolingienne ou donjon de l'an Mil*. À paraître dans REVEYRON (Nicolas) (s. dir.), *Hugues de Semur, Paray-le-Monial et l'Europe Clunisienne* ; acte du colloque de Paray-le-Monial, 1^{er}-4 octobre 2009.

28. FISHHOF (Gil) : *Hugues de Semur et les sires de Semur : identité dynastique et l'église de Saint-Hilaire de Semur-en-Brionnais*, à paraître, *ibid.*

NICOLIER (Annelise), *L'église de Saint-Hilaire de Semur-en-Brionnais : une approche archéologique du chantier de construction*, à paraître, *ibid.*

29. DOSSO-GREGGIA (Jean-Louis), *Semur-en-Brionnais : son passé*. Marcigny : impr. Bérard, 1969.

LEDUC (Guy), *Semur et le Brionnais : une perle dans son écrin roman*. Bourg-en-Bresse, Éd.V-art, 2004.

30. CUCHERAT (Chanoine François), *Semur-en-Brionnais, ses barons, ses établissements civils, judiciaires et ecclésiastiques depuis l'an 860 jusqu'à nos jours*, in :

Mémoires de la Société Éduenne, t. XV, 1887, p. 251-313 et t. XVI, 1888, p. 95-174.

JACQUIER (Élizabeth), *Le château de Semur-en-Brionnais et le réseau castral en Bourgogne du sud aux XI^e et XII^e siècle*, in : REVEYRON (Nicolas), ROCHER (Michel), ENGEL (Marie-Thérèse) (dir.), *Paray-le-Monial, Brionnais, Charolais : le renouveau des études romanes*. Actes du 2^e colloque scientifique international de Paray-le-Monial, 2-4 octobre 1998. Paray-le-Monial : Zodiaque, 2000, p. 185 à 199.

31. BOUILLOT (Michel), *Formes et urbanisme : morphologie urbaine de la Saône-et-Loire*, in : *La Vie Urbaine*, 1967 (3), p. 161 à 200, ici, p. 190.

32. ROUX (Corinne), *La seigneurie de Semur-en-Brionnais 1055-1282*, Mémoire de maîtrise de l'université de Bourgogne, s. dir. A. Saint-Denis, 1995.

33. RICHARD (Jean), *Le cartulaire de Marcigny-sur-Loire (1045-1144), essai de reconstitution d'un manuscrit disparu*.

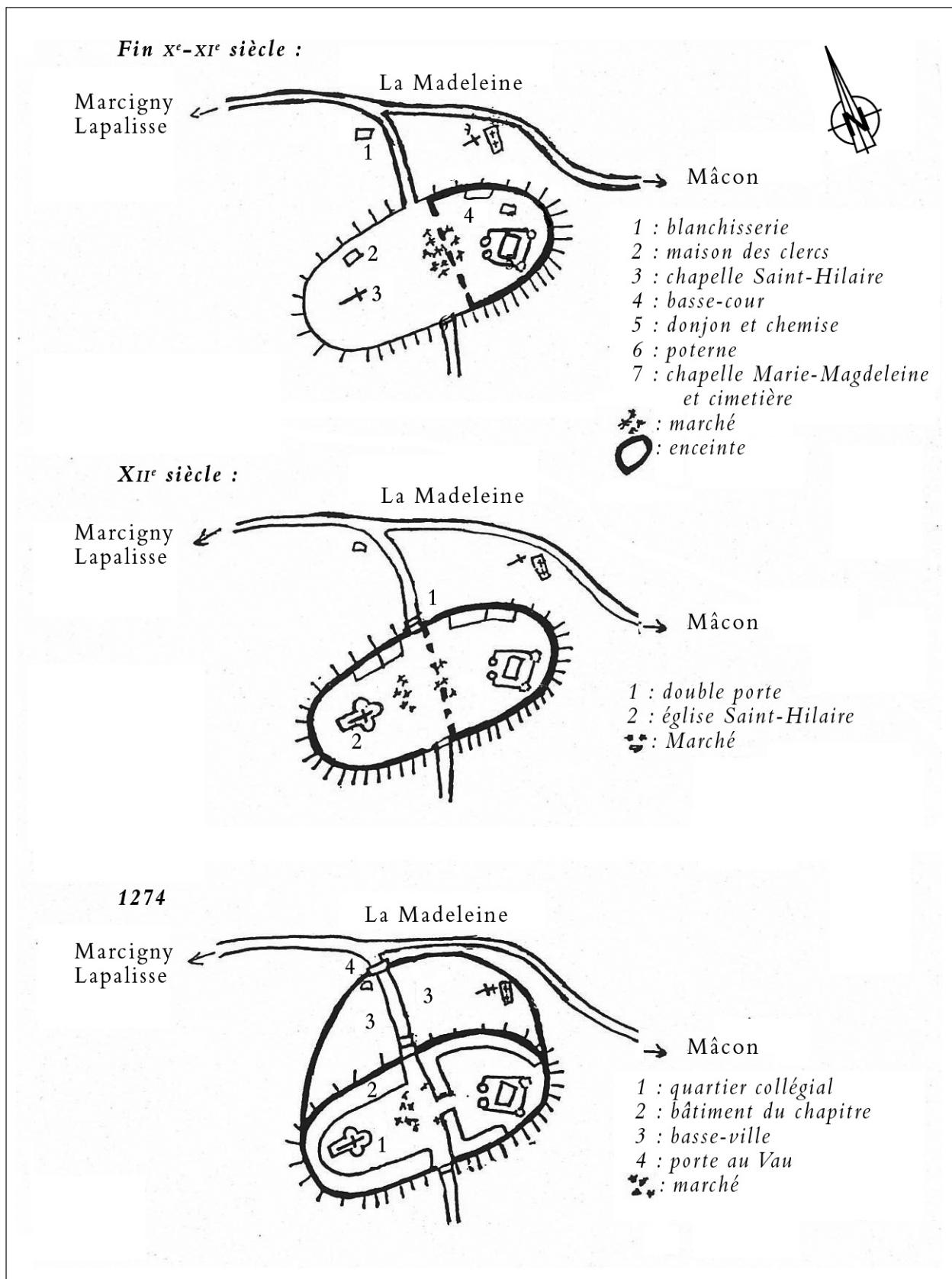


Fig. 4 : synthèse de l'évolution historique du bourg de Semur, selon Corinne Roux
(ROUX, La seigneurie de Semur... fig. 2, p. 23)

Une première enceinte, au cours du XII^e siècle, aurait cerné le village, définissant ainsi ce que certains ont appelé une ville haute. Accolé à cette enceinte se constitue la basse-ville, qui devient un quartier bien individualisé : peut-être est-ce cette « nouvelle ville » qui est mentionnée, près du château de Semur, avant 1088³⁴. Les fortifications semblent alors gagner les pentes nord de l'éperon et les bâtiments dépendant du chapitre collégial colonisent progressivement la partie occidentale de l'éperon, créant une partition entre deux quartiers, l'un laïc à l'est, l'autre religieux à l'ouest. À la fin du XIII^e siècle, l'accès au « bourg castral » est désormais sévèrement surveillé : une route unique nord-sud est contrôlée par quatre portes, à savoir la porte au Vau au nord (qui permet de pénétrer dans la basse-ville), une double porte entre la basse-ville et la citadelle, et enfin une poterne dans la face sud de la première enceinte. L'ensemble des évolutions du site depuis la fin du X^e siècle, jusqu'en 1274 est présenté de façon synthétique par une planche illustrée du mémoire de maîtrise de M^{lle} Corinne Roux, que nous reproduisons ici (fig. 4).

La recette de cens faite par le châtelain Pierre de Mur en 1440-1441, indique que « *depuis dix ans passés ladite ville basse de Semur a este bruslee et destruite*³⁵ » et la chose se reproduit en 1467, puis en 1576, dans des proportions qui nous échappent³⁶.

Seule la Révolution Française amène d'autres modifications : une nouvelle rue, la « rue de la Réunion », est percée afin d'accéder plus facilement à la partie haute de la ville, à l'angle nord-est de l'éperon. Au XIX^e siècle, le gros bouleversement spatial provient de la

construction, en 1830, du petit séminaire, sous l'égide de l'abbé Bonnardel : cela nécessite la destruction d'une partie de la basse-ville et l'annexion du chemin tendant anciennement de la Poterne à la double-porte nord de l'enceinte de la ville-haute. On ouvre alors, plus à l'est, une rue appelée encore actuellement le chemin neuf, et qui sert toujours à descendre de la plate-forme sommitale en direction de la porte au Vau.

La lecture cadastrale

Au terme de ce rappel des connaissances spatiales admises, il faut concéder que de larges pans de l'histoire du développement spatial et architectural de Semur restent entourés d'ombres, qu'il s'agisse de l'éventuel premier village antérieur au château, de la première forteresse et de ses modifications ultérieures, du développement de la basse-ville... D'ores et déjà, ces rappels paraissent montrer que la constitution du bourg castral ne s'est pas faite de façon uniforme et en terrain vierge, puisque le château a attiré à lui un habitat déjà constitué relativement proche, et peut-être très antérieur. Nous ne sommes évidemment pas en mesure de proposer une relecture totale du site, mais la reproduction du cadastre napoléonien (fig. 5), permet d'opérer quelques remarques : exécuté en mai 1825, ce levé parcellaire est antérieur aux grands travaux de construction du petit séminaire, ce qui permettrait de retrouver les dispositifs anciens de communication entre la plate-forme sommitale et le quartier nommé la basse-ville.

La plate-forme

La lecture morphologique du plan est riche (fig. 6). Passons rapidement sur les formes lisibles dans la zone castrale, puisque cela est légèrement hors sujet. Les deux tracés ovales 1 et 2 inscrits l'un dans l'autre ont, selon nous, fossilisé d'une part l'emprise du volume tronconique de terre qui concourt à l'emmottement de la tour (en 1), et la limite extérieure d'un espace

Dijon : Société des Analecta Burgundica, 1957, charte n° 3 (1055-avant 1080), p. 5.

34. *Ibid.*, charte n° 13 (avant 1088), p. 14.

35. ADCO, B 6 287.

36. DECORS (Émilie), *Le château de Semur-en-Brionnais : évolution architecturale du château de Saint-Hugues*. Mémoire de maîtrise d'archéologie, s. dir. N. Reveyron, Université Lyon 2, 2004, p. 134.

DOSSO-GREGGIA (Jean-Louis), *Semur-en-Brionnais : son passé*. Marcigny : impr. Bérard, 1969, p. 40. Les destructions de 1467 sont évoquées dans le terrier de Semur de 1483, ADSL, J 126, terrier *Magistri*.

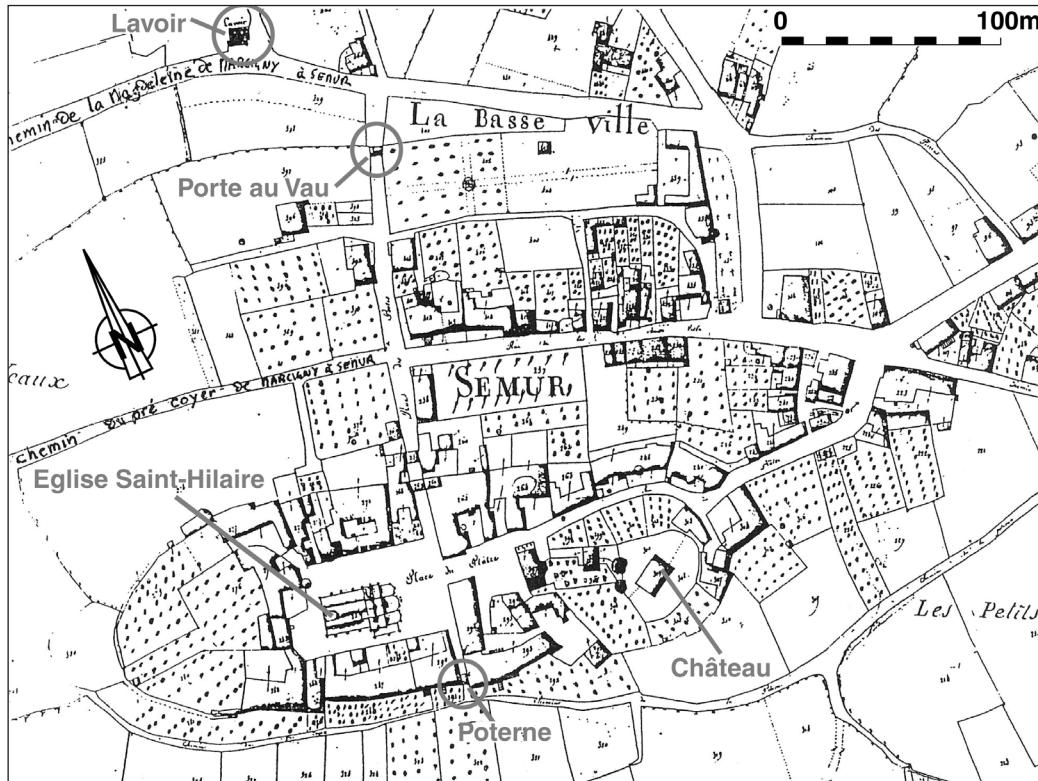


Fig. 5 : extrait du cadastre napoléonien de Semur-en-Brionnais (1825), au 1/2 000.
En grisé, les principaux repères topographiques.

plus large disposé autour de la place forte, délimitant peut-être une basse-cour (en 2).

La ligne 3 met en valeur une aire encore plus vaste : à la différence des deux premiers, ce tracé est également formé par des murs de bâtiments, notamment sur les faces nord et sud de l'éperon (murs postérieurs de maisons). Superposé à l'étroite porte appelée la Poterne, sur le flanc sud (fig. 2), cet alignement 3 recoupe, au nord, un axe viaire nord-sud, qui prend le nom de *rue des Portes* vers la basse-ville (actuelle rue de la Porte au Vau). Tout porte à croire, donc, que la structure 3 fossilise les anciens murs urbains : sur les faces sud, ouest et nord, la superposition de ce tracé avec les contours de la plate-forme naturelle a peut-être évité la construction d'une vraie courtine, remplacée efficacement par les seuls murs postérieurs des habitations.

Plusieurs autres alignements semblent liés à ces murailles. La structure n° 4 double ainsi le flanc sud de la forme précédente en lui étant grossièrement parallèle, et on trouve au nord un phénomène similaire moins marqué (structure n° 5). Dans la même zone, un alignement très

lacunaire (6) s'appuie sur des parcelles bâties et non bâties. Si le tracé 3 est bien l'enceinte urbaine, les structures n° 4 et 5 peuvent conserver le souvenir de fossés. On peut comprendre que ces fossés s'interrompent à l'est, là où le rebord de plateau accueillant le village s'ouvre vers le vaste plateau principal, puisque le château est censé avoir joué le rôle de verrou défensif au point le plus faible.³⁷ En revanche, pour la partie ouest, l'explication est problématique, car le dénivelé est moins prononcé à cet endroit. On place cependant ici le lieu-dit du Précolier, à savoir un terrain dépendant depuis une date inconnue du quartier ecclésiastique³⁸ : peut-être cette possession foncière des clercs n'a été acquise que tardivement, et on a alors comblé les fossés à cet endroit³⁹. Aucun rensei-

37. CUCHERAT, Semur-en-Brionnais... p. 262.

38. Le nom « Précolier » viendrait du latin *Pratus scholae*, et aurait accueilli les loisirs des jeunes clercs : voir CUCHERAT, Semur-en-Brionnais... p. 265

39. On possède d'autres exemples locaux en ce sens, notamment à Paray-le-Monial, où des achats monastiques de terrains *extra-muros*, amènent, entre le XVI^e

gnement d'ordre historique ne permet pour l'instant de répondre de façon plus assurée.

Quant à l'alignement 6, il est presque sûr qu'au moment où est mise en place la *rue des Portes* qui descend vers la porte au Vau, cet accès est protégé par une sorte de fausse-braie, de doublement du mur d'enceinte vers l'extérieur, pour ménager une entrée renforcée. Les auteurs mentionnent en effet dans cette zone l'existence d'une double porte au XIII^e siècle, appelée « les Portaux »⁴⁰, et qui donnait accès au quartier ecclésiastique d'alors : la structure 6 pourrait en être le vestige.

La basse-ville

La zone appelée la basse-ville se révèle également très riche. En 7, les fronts sud de deux rues dans le prolongement l'une de l'autre, affectent à l'est un tracé courbe totalement en discordance avec les formes visibles autour (actuelle ruelle du puits Girardin). Cette courbure invite à voir les vestiges d'un tracé de limite très contraignant (enceinte, grande voie de communication ou autre). Les deux îlots concernés par cette ligne 7 présentent un parcellaire complexe mais plutôt en lanière. Cependant, on y décèle une organisation presque « orthogonale », qui affecte même les rues : celles-ci montrent une organisation en « grille ». Tout cela incite à voir dans cette zone une implantation très encadrée, voire un site de lotissement médiéval, sans doute protégé au nord et à l'est par une enceinte, le tout à une certaine distance de la plate-forme du château. Peut-être s'agit-il du premier noyau de la *basse-ville*. Que penser, néanmoins, de la

et le XVII^e siècle, à un comblement partiel des fossés et un déplacement des murs de ville, tout ceci en terrain plat.

Voir CHALÉAT (Franck), *Genèse et développement des bourgs castraux et monastiques en Bourgogne du sud : éléments pour une étude de phénoménologie spatiale d'habitats groupés situés actuellement topographiquement à proximité de châteaux ou de monastères*, mémoire de DEA « Histoire et Archéologie des Mondes médiévaux », s. dir. N. Reveyron, Université Lyon 2, 2005, vol. 2, p. 300.

40. CUCHERAT, Semur-en-Brionnais... p. 263.

faible proportion de parcelles bâties dans cette zone au XIX^e siècle ? Doit-on y voir le résultat des destructions successives de cette annexe basse, ou bien un échec de la tentative de lotissement ? Seule une étude plus poussée, archéologique ou historique, permettrait de répondre avec assurance. Notons du reste que malgré les trois destructions de la basse-ville que relatent les textes (*cf supra*), les vestiges d'une organisation spatiale planifiée sont encore visibles au XIX^e siècle : aucune opération d'aménagement urbain n'ayant eu lieu après le XVI^e siècle dans cette zone, il faut croire que certains repères spatiaux étaient suffisamment forts pour être repris de façon durable (limites, bornes...)

Deux autres alignements, plus extérieurs (8 et 9), vont de pair. Le tracé 8 consiste en un alignement légèrement courbe de plusieurs parcelles non bâties, au nord. Enfin, à l'est, la structure n° 9 suit le flanc oriental de la structure précédente. L'alignement 8 ne suit aucune courbe de niveau particulière, et son retour d'équerre oriental répond clairement à des préoccupations humaines de délimitation ; ajoutons que la porte au Vau (fig. 3) est placée à l'endroit où cette structure coupe la *rue des Portes* d'axe nord-sud (actuelle rue de la Porte au Vau). Cette ligne n° 8 doit être le vestige d'une clôture de la partie basse de la ville ainsi que plusieurs auteurs en posent l'hypothèse, mais la Porte au Vau ne présente aucun indice permettant d'apprécier la nature de cette délimitation : cette dernière permet seulement d'orienter la datation vers la fin de l'époque gothique (XIV^e-XV^e siècles). À l'est, la structure n° 9 pourrait alors être le vestige d'un dispositif de fossé oriental doublant l'enceinte 8 : ce sont ces fossés que le chanoine Cucherat imagine alimentés en eau, par les étangs et sources proches⁴¹.

Les carrefours viaires

En morphologie urbaine, on étudie toujours en parallèle le parcellaire et les axes viaires, car ces derniers, de par leur orientation ou les points

41. CUCHERAT, Semur-en-Brionnais... p. 264.

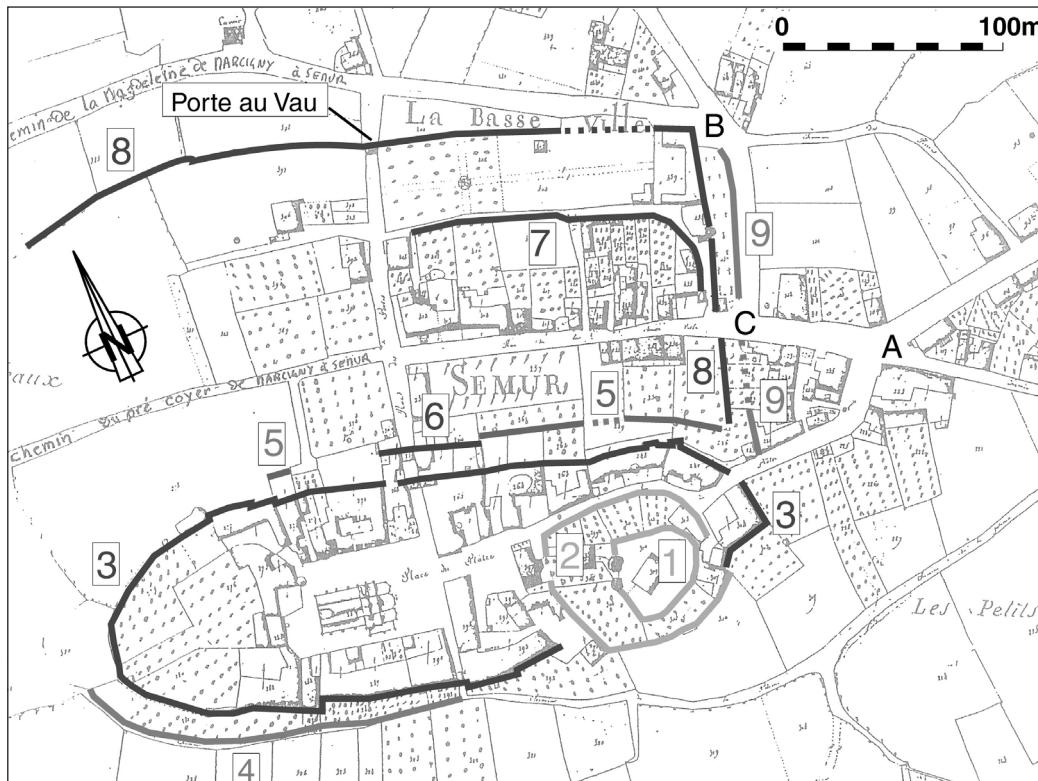


Fig. 6 : lecture morphologique du cadastre napoléonien de Semur-en-Brionnais (1825).
Les numéros et lettres de structures remarquables renvoient au texte.

de convergence qu'ils déterminent, peuvent indiquer certains changements spatiaux historiques. Dans le cas de Semur (fig. 6), remarquons d'abord deux phénomènes de points de convergence : l'un en A, qui voit se rejoindre la *Grande Route de La Clayette* avec un chemin allant au sud-est en direction de la vallée du Merdasson (actuelle place de la Réunion) ; en B se croisent la *route de Marcigny à Semur*, et le *chemin de la Madeleine de Marcigny à Semur* (qui suit, lui, le fond de vallée). On peut ensuite considérer qu'en C, les deux chemins principaux résultant des deux premiers carrefours, se croisent, pour rejoindre la rue nommée *rue de la basse-ville*.

Or, la localisation de ces carrefours par rapport au tissu urbain est incongrue. Ainsi, la porte au Vau ne semble générer aucune véritable « patte d'oie » spécifique : le *chemin de la Madeleine de Marcigny à Semur* rencontre deux chemins de desserte rurale au nord de la porte, mais sans infléchir sa course en direction de celle-ci ; au contraire, c'est un embranchement latéral en retour d'équerre qui vient le relier

à la porte. Tout indique alors que la porte au Vau n'a pas été un point d'entrée notable. Les deux points de convergence A et B se produisent également loin de toute ouverture dans le parcellaire ; en revanche, à chaque fois, l'axe qui semble avoir le statut le plus important (la *route de Marcigny à Semur* pour la structure B, et la *grand route de La Clayette* pour la structure A), se courbe en direction du carrefour C. Or, ce dernier se produit là où les structures n° 7, 8 et 9 rencontrent un axe viaire important au sein du tissu, à savoir la *rue de la basse-ville*. Tout concourt alors à restituer ici le point d'entrée le plus important de la ville de Semur (à l'endroit où l'actuelle D 989 rencontre la rue de la basse-ville).

Parallèlement, la partie la plus ancienne de la basse-ville (limitée par l'alignement 7, cf supra) est en connexion avec ce point C. Il y aurait donc ici le foyer le plus actif de l'urbanisation médiévale du vallon, avec un lotissement d'au moins deux îlots qui attire à lui les chemins

environnents. Sans y voir forcément les traces de la « nouvelle ville » citée avant 1088⁴², ce lotissement est pour nous antérieur à l'enceinte n° 8, du fait de la courbure orientale du tracé 7 ; celle-ci est en effet difficile à expliquer si l'on considère que ces îlots sont une simple réorganisation *intra-muros*, postérieure à l'implantation de l'enceinte 8 : rien n'aurait alors empêché l'îlot oriental de venir contre le flanc est de l'enceinte la plus large.

La *rue du Plâtre* mentionnée sur le cadastre, et qui vient, en un curieux tracé en chicane, rejoindre le point A, ne peut être qu'un percement tardif se raccordant *a posteriori* au maillage de chemin existant : nous la rattachons au percement, sous la Révolution Française, d'une route permettant de gagner plus aisément la partie haute du village, et appelée alors « rue de la Réunion⁴³ ».

Le bourg de Charolles

Le site actuel

Chef-lieu de canton et d'arrondissement implanté dans le sud du département de la Saône-et-Loire, à 21 km environ à l'est de la Loire, la localité de Charolles occupe un site d'interfluve (fig. 7), au confluent des deux rivières de la Semence (au sud-est du centre ville) et de l'Arconce (au nord-ouest). Le château médiéval se loge au nord-est du confluent, au sommet de l'éperon qui se dresse entre les deux cours d'eau, tandis que les pentes et le pied du relief ont accueilli la majeure partie de l'habitat (en direction du confluent). Ce dernier a colonisé également au sud-est la colline de la Madeleine, au-delà de la Semence. Trois rameaux de routes desservent principalement le centre-ville actuel de Charolles : une route au nord-est vers Cluny et Mâcon ; une autre au nord-ouest, qui prolonge l'axe principal de Charolles vers Paray-le-Monial ; une troisième, enfin, part en direction du sud vers La Clayette,

42. RICHARD, *Le cartulaire de Marcigny-sur-Loire...* n° 13 (avant 1088).

43. DOSSO-GREGGIA, *Semur-en-Brionnais...* p. 46.

en traversant le Brionnais en direction de la vallée de l'Azergues ouvrant sur le Lyonnais.

Ici encore, l'observation globale du bâti révèle deux zones à l'occupation très dense, qui se différencient d'une couronne périphérique au tissu plus lâche. Les deux zones les plus denses sont d'une part la vieille ville, à savoir l'espace de l'interfluve jusqu'à la zone du Champ de Foire (tout de suite au nord-est du château), et d'autre part la colline de la Madeleine, au-delà de la Semence. C'est au cœur de ces deux zones que se repèrent les édifices les plus anciens ou les plus remarquables. Le plus important d'entre eux reste le château comtal d'origine médiévale (actuel hôtel de ville), autour duquel subsiste une portion non négligeable du mur d'enceinte, fondé directement sur le rocher. Le deuxième monument important est l'église paroissiale de style néo-roman implantée sur la place de l'église, et bordée au sud par le canal de la Semence. À mi-chemin entre ces deux édifices, sur l'actuelle rue Baudinot, se développe la façade de l'ancien couvent des clarisses urbanistes, dans un style gothique sobre (fig. 9).

Au sommet de la colline de la Madeleine siège l'ancien prieuré du même nom, fondation clunisienne établie à la suite d'une première chapelle Sainte-Marie-Madeleine, et qui garde de beaux restes d'architecture gothique. L'étude archéologique qui en a été faite montre les vestiges encore importants de la première chapelle romane⁴⁴. Sur l'autre front de rue, en descendant vers la ville, on aperçoit une bâtie présentée comme l'ancienne maison seigneuriale des sires de la Magdeleine, et qui comporte une vieille tour d'escalier aux fenêtres de style gothique.

Les connaissances historiques

La littérature scientifique est plus fournie pour Charolles que pour Semur, mais le bourg en lui-même reste le parent pauvre

44. CHALÉAT (Franck), L'ancien prieuré clunisien de la Madeleine à Charolles, in : *Hugues de Semur 1024-1109 : lumières clunisiennes*. Cluny : Doyen éditeur, 2009, p. 137 à 142.

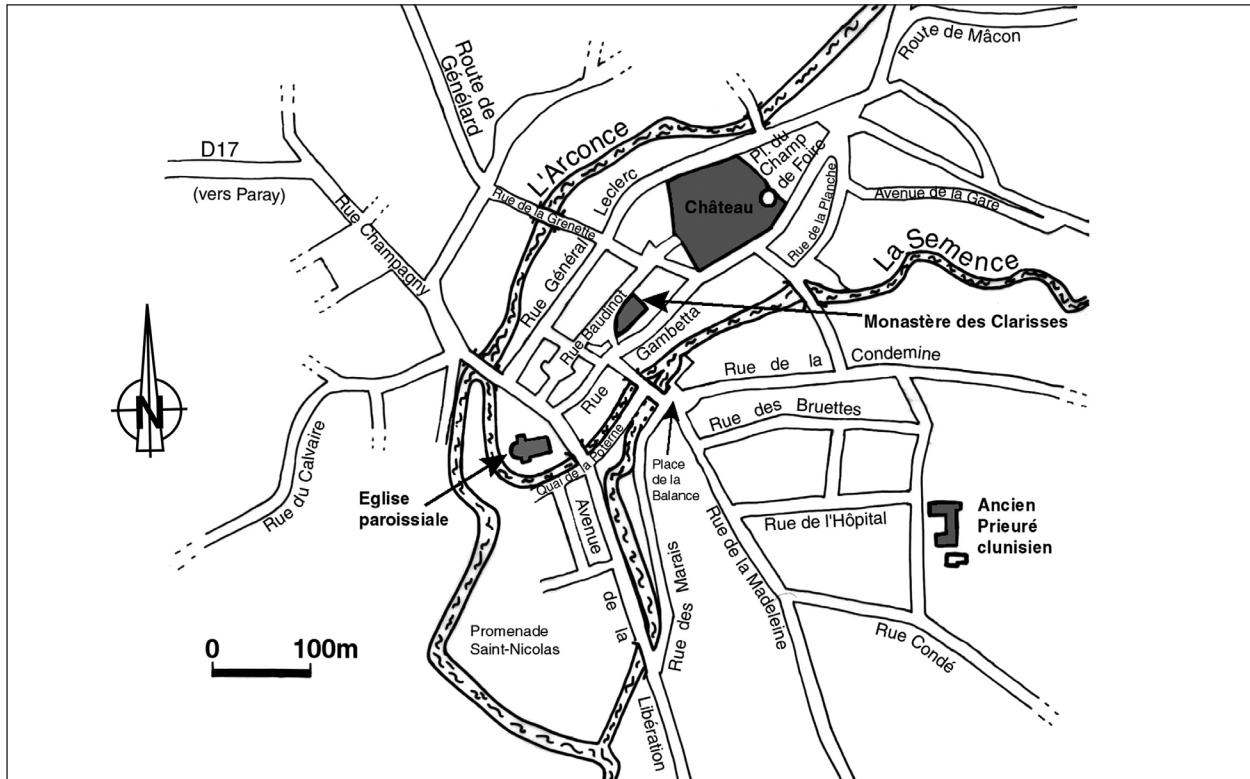


Fig. 7 : plan schématique général de Charolles, réalisé à partir de plusieurs plans locaux. En grisé, nous avons indiqué les principaux repères topographiques.

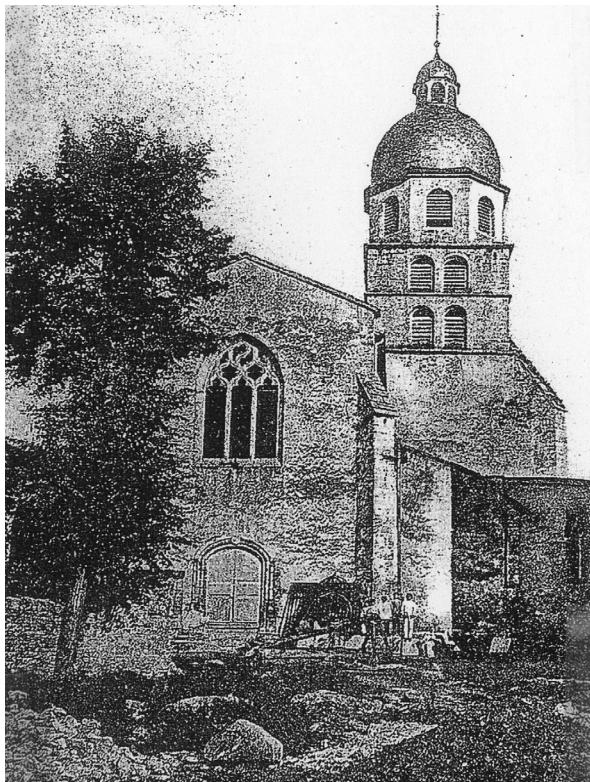


Fig. 8 : ancienne église paroissiale gothique Saint-Nizier de Charolles, avant sa destruction (collection privée).



Fig. 9 : façade de l'ancien couvent des clarisses urbaines, depuis la rue Baudinot (photo F.C.).

des écrits. Aucune synthèse historique à peu près complète n'a été réalisée jusqu'à ce jour, et il faut aller glaner dans diverses sources de renseignements⁴⁵. Les origines de la châtellenie sont éclairées par l'article assez fouillé d'André Déléage concernant divers châteaux du comté⁴⁶, et la thèse d'Elizabeth Jacquier sur les châteaux ducaleux de cette même circonscription permet de suivre les vagues de réparation ou de construction du château de Charolles⁴⁷. L'architecture du bourg est passée en revue dans plusieurs articles amateurs ou brochures locales⁴⁸, mais, malgré le court exposé morphologique de Michel Bouillot paru en 1967⁴⁹, c'est le paysage urbain de l'époque révolutionnaire qui a été le mieux étudié, dans le mémoire de maîtrise d'histoire de Thérèse Lagoutte intitulé *Charolles de 1790 à 1793*⁵⁰.

Les découvertes les plus anciennes sur le site du bourg indiquent une occupation du haut Moyen Âge dans la zone du prieuré de la Madeleine, mais c'est seulement à la fin du X^e siècle qu'y est mentionnée une chapelle Sainte

Marie-Madeleine, sur laquelle les moines de Cluny prétendent avoir des droits devant le comte de Chalon⁵¹. Une première église lui ferait suite en 1044⁵², englobée un demi-siècle plus tard dans le prieuré clunisien qui se développe autour (attesté dès 1103-1105)⁵³. Charolles apparaît comme *castrum* dès 956-978⁵⁴, mais la présence d'un habitat groupé n'est véritablement attestée qu'en 1301, quand Béatrix et son mari Robert de Clermont lui octroient une charte de franchises⁵⁵. La ville est peut-être déjà fortifiée en 1390 et comprend plusieurs poternes en plus des deux portes principales qui la desservent, l'une vers l'actuelle place de la Balance au pied du coteau de la Madeleine, l'autre avec pont-levis sur l'Arconce.

Seules les modifications du X^e siècle nous permettent d'appréhender le paysage urbain. Le château acquiert sa structure définitive vers 1440 : cinq tours défendent alors la place forte, soit les quatre conservées dans le parcellaire, plus une du côté de la Semence, gardant peut-être l'accès à un pont jeté sur cette rivière. Un grand boulevard rectangulaire semble déjà exister sur le flanc est du château, près de la porte de ville nommée porte Montgaru ou porte de la Planche (sur l'actuelle rue Gambetta).

En périphérie de la ville, il existe déjà au sommet de la colline de la Madeleine le bâtiment gothique présenté comme la maison

45. DUBOIS (frère Maxime), *Monographie des communes du Charollais et du Brionnais*. Réimpression [1^e éd. 1904]. Rééd ; s.l. : Ed. de la Tour Gile, 1989. Voir également *La Revue du Charolais : revue d'histoire régionale (Charolais, Brionnais et Bourbonnais)*, n° 12 : octobre 1923 ; 13 : novembre 1923 ; 15 : janvier 1924.
46. DÉLÉAGE (André), Les origines des Châtellenies du Charolais, in : *Revue de la Physiophile*, t. 4, 1934, p. 55 à 60.
47. JACQUIER (Elizabeth), *Les châteaux médiévaux en Bourgogne du sud (d'après les comptes du bailliage de Charolles)*. Thèse soutenue à l'université de Paris IV, dir. Anne Prache, 1995
48. *À la découverte du Patrimoine charolais : le Nez en l'Air. Les rues de Charolles*. Charolles : GSAC, s. d.
- Charolles «Mémoire d'une ville». Charolles, A.U.E. du Charolais-Brionnais Val-de-Loire / Antenne Charolaise du CGSL/Photographie en Charolais/GSAC, 2003.
- Les Amis du Passé Charolais, *Ce vieux pays : le canton de Charolles (Saône-et-Loire) au début du XX^e siècle*. Charolles : Les Amis du Passé Charolais, 1996.
49. BOUILLOT (Michel), Formes et urbanisme : morphologie urbaine de la Saône-et-Loire, in : *La Vie Urbaine*, 1967 (3), p. 161 à 200. plan p. 190.
50. LAGOUTTE (Thérèse), *Charolles de 1790 à 1793*. Mémoire de Maîtrise d'Histoire, s. dir. M. Ligou, Université de Bourgogne, 1969.

51. DÉLÉAGE, Les origines des châtellenies... p. 56 : cet auteur cite une notice de plaid datant d'entre 956 et 978.
52. GRIROT (Chanoine Denis), *Le prieuré de Charolles*. Charolles : Les Amis du Prieuré, 1995.
53. La date la plus souvent retenue est celle de 1103, mais l'abbé Courtépée semble citer un document datant l'acte de 1105 : voir COURTÉPÉE (Claude), *Description générale et particulière du Duché de Bourgogne*, t. 1, *Histoire et description générale*. Avallon : F.E.R.N., 1967-1968, p. 281. Ceci est repris ou complété dans GRIROT, *Le prieuré de Charolles...*, DÉLÉAGE (André), Les origines des châtellenies... p. 57, et JACQUIER (Elizabeth), Deux prieurés clunisiens en Bourgogne du sud : La Madeleine à Charolles et Marcigny, in : *Cluny : à la découverte des sites clunisiens*, Dossiers d'Archéologie 275, juillet-août 2002, p. 30.
54. DÉLÉAGE, Les origines des châtellenies... p. 56.
55. DUBOIS, *Monographie des communes...* p. 77.

forte des seigneurs de la Magdeleine⁵⁶, dont le lignage est attesté par les textes depuis 1356⁵⁷ : aucune trace de fortification n'apparaît plus désormais. Et il semble établi qu'en 1529 les habitants possèdent l'« allée du Pré Saint-Nicolas », au sud-est du bourg. Il doit y avoir là une chapelle portant le même vocable, et accueillant une léproserie⁵⁸.

Au cours des guerres de Religion, en 1572, des lettres patentes signalent que la ville n'est plus en état de se défendre, en raison de l'état déplorable de ses murailles. L'ancien hôpital de la ville, fondé par les comtes du Charolais au XIV^e siècle, est rebâti en 1616, sur l'actuelle rue du général Leclerc, et en 1632 est fondé le couvent des clarisses (dans l'actuelle rue Baudinot). En 1694, le château subit un incendie et est rebâti par le bailli Duhautoy qui y édifie, d'après ce que l'on sait, un pavillon de deux étages, des écuries, et répare le contour des murailles⁵⁹.

Le XVIII^e siècle est une période pendant laquelle les murailles et la périphérie immédiate du vieux bourg sont modifiées. En 1760, la ville acquiert des Religieuses Clarisses le terrain situé au nord-est du château (actuelle place du champ de Foire), où seront installés le bureau d'octroi et la bascule⁶⁰. Vingt ans plus tard, pour laisser passer les ancras de marine transportées de Digoin à Toulon-sur-Mer, on détruit la porte de ville installée près du grand

pont (ouvrant sur le faubourg de Champagny, autour de l'actuelle rue du même nom). Sur les trois portes subsistantes, dont la porte de la Madeleine à l'emplacement actuel de la place de la Balance, la Révolution verra la disparition de la porte de La Clayette (au sud-est) en 1794⁶¹.

La première moitié du XIX^e siècle prolonge ces restructurations, à commencer par la destruction de la Porte de la Planche, une porte de ville située dans la partie la plus septentrionale de la rue Gambetta. En 1843 est ouverte, sur la colline de la Madeleine, la rue des Brulettes, qui aboutit presque face à l'hôpital, puis, sept ans plus tard, la rue des Marais (sur la rive gauche de la Semence), tandis que la nouvelle route de la Clayette est construite. Après la démolition, dès 1850, du vieil hôpital Sainte-Agnès, on perce à l'ouest l'actuelle rue de la Grenette, vers la route de Génelard : les remblaiements excessifs transforment beaucoup de rez-de-chaussées des maisons adjacentes en caves⁶².

Ces modifications concernent aussi le pied du château. Entre 1862 et 1866, on remplace l'ancienne église gothique Saint-Nizier (fig. 8) par l'actuelle église paroissiale néo-romane : notons que la nouvelle construction se retrouve occidentée, contrairement à la première église. La destruction de la mairie, installée à côté, ainsi que de plusieurs maisons et d'une « tour de la Poterne », permet alors d'agrandir la place de l'église. En 1881 est percée la rue Baudinot, qui relie encore actuellement la place de l'église à l'hôtel de ville⁶³. Plusieurs édifices sont à cette occasion détruits, dont les anciennes halles Sainte-Catherine. La configuration spatiale de la ville est alors fixée.

56. LAGOUTTE, *Charolles de 1790 à 1793...* p. 10. En 1757, la description faite par le curé de Charolles au sujet de sa commune, pour la confection de la grande carte du Duché, évoque « le hameau de la Magdelaine ou faubourg de la ville, où il y a deux métairies, un prieuré dit de la Magdelaine, et un petit château appartenant à M. Maineau conseiller au Parlement de Paris, à quatre cens pas de la ville du côté du Midi. » ADCO, C 3 531, p. 412.

57. *Ce vieux pays : le canton de Charolles (Saône-et-Loire) au début du XX^e siècle*. Charolles : Les Amis du Passé Charolais, 1996, p. 35.

58. *Ce vieux pays : le canton de Charolles...* p. 18 ; DUBOIS, *Monographie des communes du Charollais...* p. 77.

59. *La Revue du Charolais...* n° 13, novembre 1923, p. 204. On peut suivre les diverses réparations par les liasses des ADSL B 627, B 634, C 454, et des AN Q¹ 1 008.

60. *Ce vieux pays : le canton de Charolles...* p. 41 ; dès 1762, on pensera y déplacer le marché : ADSL, C 206.

61. *Charolles « Mémoire d'une ville »*. Charolles : A.U.E. du Charolais-Brionnais - Val de Loire / Antenne Charolaise du CGSL/Photographie en Charolais/GSAC, 2003, p. 3 ; comparer avec les archives ADCO, C 4 sup subdélégation Charolles.

62. *À la découverte du Patrimoine charollais : le Nez en l'Air. Les rues de Charolles*. Charolles : GSAC, s. d., p. 20 ; Charolles « Mémoire d'une ville »... p. 5.

63. *À la découverte du Patrimoine charollais...* p. 5.

La lecture des plans anciens

Les chercheurs qui étudient Charolles ont la chance de pouvoir bénéficier de trois plans anciens, à savoir, outre le classique cadastre napoléonien, d'un magnifique plan géométral en couleurs, daté du milieu du XVIII^e siècle, que nous nommerons plan 1 (fig. 10)⁶⁴ et d'un plan géométral du centre de la ville levé en 1776 et copié sur calque en 1905 que nous appellerons plan 2 (fig. 14)⁶⁵. Nous avons, pour ces deux documents, recalculé l'échelle métrique, qui reste toutefois d'une précision relative. C'est par le plan 1, qui a l'avantage de concerner autant la ville de Charolles que son environnement proche, que nous commencerons.

Le territoire communal sur le plan 1

Ce plan reproduit très finement la campagne à l'entour de Charolles, notamment le détail des chemins et certaines limites de lots de propriétés ou de champs. Tout cela permet déjà de bâtir un discours sur la desserte viaire de la ville et du territoire à cette époque (fig. 11).

Remarquons tout d'abord à l'est, que le chemin numéroté C11 est ici marqué en lignes doubles, et se surimpose au motif de paysage (dont la rivière) : il s'agit alors d'un percement encore en projet, qui deviendra plus tard la route menant vers Vendenesse-lès-Charolles et Mâcon. À la grande enquête visant à la réalisation de la carte du Duché de 1757, le curé de Charolles précise que ce « grand Chemin [est] nouvellement fait⁶⁶ », ce qui date le plan d'avant 1757, sans plus de précision. Du reste, on perçoit bien le fait que la réalisation future de C11 vient perturber le système ancien constitué par C10 et C12 : ceux-ci semblent s'être auparavant croisés à la lisière de la ville, peut-être au sortir d'une porte ménagée dans la partie nord-est de l'enceinte urbaine. Sans doute s'agit-il de la Porte de la Planche

64. ADCO, C 1006.

65. Conservé à la bibliothèque municipale de Charolles, dans le fonds patrimonial, ce plan mentionne que le copiste est un certain Charles Robin.

66. ADCO, C 3 531, p. 413.

mentionnée par les érudits locaux⁶⁷, ou encore de la « porte derrière le Château » signalée sur un document de 1709⁶⁸.

Pour le reste, une nette différence se perçoit dans l'étoile des chemins. À l'est, les grandes voies C6 (en direction de La Clayette) et C7 (en direction de Vaudebarrier) convergent au sud de la colline de la Madeleine, pour former C8. Au carrefour des trois segments, se trouve un bâtiment orné à l'est d'un mur en demi-cercle, et qui s'apparente à une chapelle : il peut s'agir d'une simple chapelle dite « de carrefour », censée exorciser ce point de passage, et qui s'identifie peut-être à la chapelle Saint-Jacques reconstruite en 1758⁶⁹. L'aspect rectiligne de la route de La Clayette C6 fait penser à une fondation du XVIII^e siècle, propre à l'administration des Ponts et Chaussées : parmi les liasses émises par cette administration, on trouve trace d'une « nouvelle route de La Clayette »⁷⁰. Cette réfection montre l'importance de l'axe, ce qui pourrait expliquer que C8 se situe tout de même plus dans l'axe de C6 que de C7, comme si ce dernier n'était qu'un embranchement secondaire. Quoi qu'il en soit, le chemin C8 rencontre C9 (un chemin de Charolles à Montot, actuelle rue de la Condémine) au nord de la colline de la Madeleine, tout près du pont qui permet d'entrer dans la vieille ville. Cette vaste patte d'oie signale un point d'entrée important dans la ville, point qui a peu de chance d'avoir beaucoup bougé durant les siècles, et c'est dans cette zone (actuelle place de la Balance), que l'on place l'ancienne porte de la Balance⁷¹, encore appelée porte de la Madeleine en 1709⁷² et porte de La Clayette

67. *À la découverte du patrimoine charollais...* p. 6 : cette porte était accompagnée d'une « maison du portier » détruite en 1994.

68. *La Revue du Charolais...* n° 13, novembre 1923, p. 199.

69. ADCO, C 3 404.

70. Voir par exemple aux Archives Nationales, les dossiers F¹⁴ 149 et H 160.

71. *La Revue du Charolais...* n° 12, octobre 1923, p. 187.

72. *La Revue du Charolais...* n° 13, novembre 1923, p. 199.



Fig. 10 : plan de la ville de Charolles et de ses faubourgs, à la fin du XVIII^e siècle
ADCO, C 1 006 : 84 x 55 cm. Antérieur à 1757, ce plan est nommé Plan 1 dans le texte (© CG 21/2010).

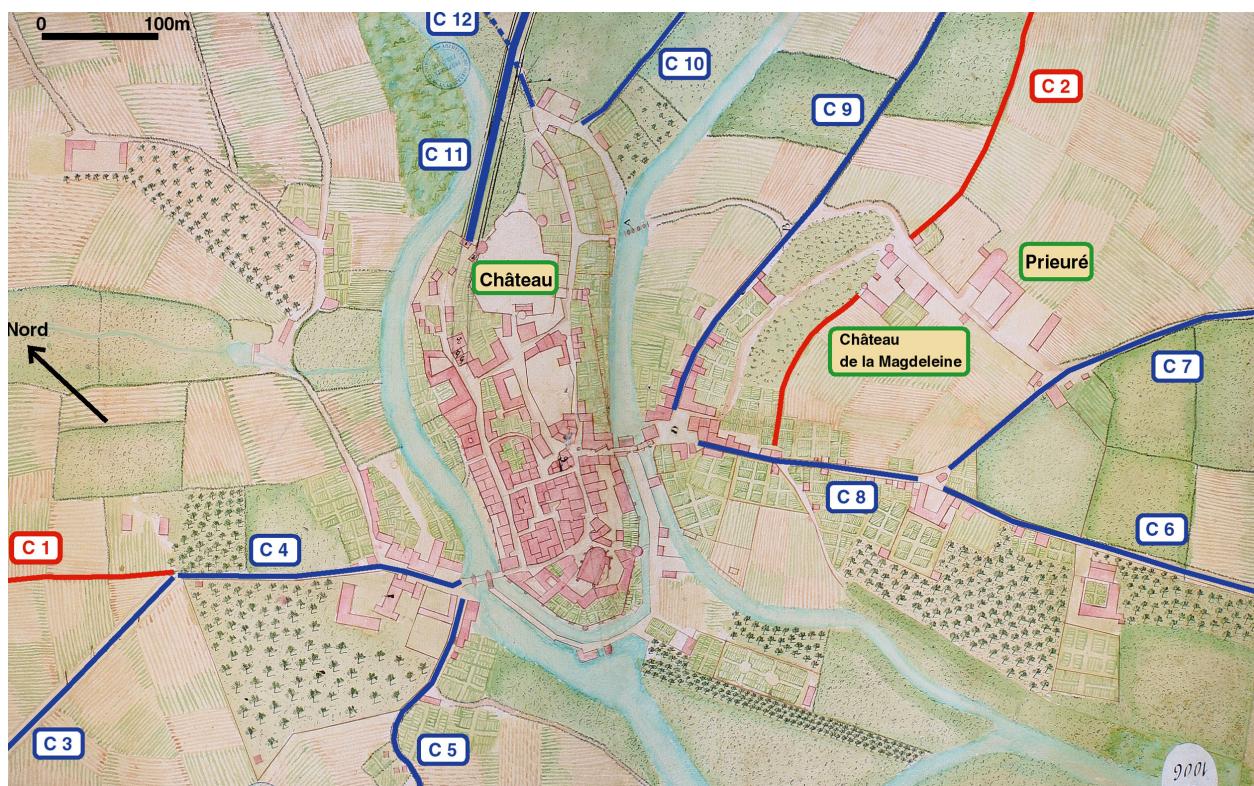


Fig. 11 : mise en lumière des chemins actifs et fossilisés sur le Plan 1 (ADCO, C 1 006, © CG 21/2010).

plus tard⁷³. Comme pour confirmer cela, nous avons signalé en C2 un alignement remarquable de limites de champs, dans lequel nous voyons la fossilisation probable d'un ancien chemin, qui bordait de plus les bâtiments du prieuré clunisien de la Madeleine et le château des sires de la Magdeleine (marqués « prieuré » et « château » sur la figure 11). Parallèle à C9, il a dû être l'ancêtre de ce dernier et venait manifestement, comme lui, se raccorder au rameau C8 afin de gagner le pont sur la Semence. C2 se confond avec l'actuelle rue de l'hôpital. C9 l'aurait remplacé en ayant l'avantage de se diriger directement sur le pont, court-circuitant sans doute le faubourg établi au sortir de ce dernier. Certainement ce déplacement ne s'est-il pas fait d'un seul coup, et il y a fort à parier que le brin de voie qui est conservé entre C9 et C2, à l'ouest du château des sires de la Magdeleine, pourrait être un vestige des déplacements successifs du vieux chemin.

À l'ouest de la ville, en revanche, on remarque une patte d'oie moins spectaculaire, bien que toujours en rapport avec l'autre pont, sur l'Arconce : plusieurs chemins ruraux de faible importance rejoignent le rameau C4, dont C5, qui résulte de la fusion successive de plusieurs chemins, autour d'un axe menant à Lugny (actuelle rue du Calvaire). C'est vraiment cette rencontre qui marque la prégnance du pont comme point d'accès à la ville : c'est au sortir de ce pont (ancien pont-levis⁷⁴) qu'est restituée la porte dite « du faubourg de Champagny⁷⁵ ». La rencontre avec C3 est étrange : rectiligne, C3 (actuelle RD 17) doit être un percement autoritaire du XVIII^e siècle venu se raccorder à un axe préexistant. De fait, l'alignement noté C1 pourrait être, à l'instar de C2, un vestige d'ancien chemin prolongeant C4 vers le nord-ouest.

On voit donc que ce plan révèle toute l'histoire évolutive des voies d'accès à la ville. Mais il permet d'aller plus loin, notamment quant à l'implantation de certains marqueurs du

paysage. On peut ainsi s'étonner de la localisation des deux bâtiments que sont le prieuré et le château des sires de la Magdeleine, qui sont, en 1757, situés loin de toute urbanisation. Sont-ils dans une telle situation à cause d'une désurbanisation des faubourgs et d'une rétraction du bâti ? La volonté de s'implanter dans un « désert » relatif a pu guider les moines clunisiens. La mise en lumière d'un ancien chemin passant devant le château (C2) laisse penser que ce dernier (le château des prieurs probablement) a longtemps joué un rôle important dans la campagne de Charolles, bien que ce rôle soit pour l'instant impossible à définir. On peut aussi se demander si ce n'est pas sous le coup d'une lutte d'influence territoriale entre les deux pôles comtal et prieural que le développement du faubourg de la Madeleine ne sera que très tardif (deuxième moitié du XVIII^e siècle).

Le bourg dans le plan 1

Si l'on se penche sur la partie plus spécifiquement urbaine du plan antérieur à 1757, on obtient une image assez fine du parcellaire du bourg de Charolles (fig. 12). Qu'on nous pardonne de ne pas livrer ici l'ensemble des remarques que l'on peut faire à propos de ce parcellaire, et que nous avions incluses dans notre mémoire de DEA⁷⁶ : l'ampleur des renseignements dépasserait le cadre de cette contribution. Nous voudrions cependant insister sur deux points, plus particulièrement riches en hypothèses (fig. 13).

Le premier est celui de l'enceinte urbaine, très lisible sur le plan en couleur : nous mettons en lumière (par un tracé continu) les alignements parcellaires qui fossilisent l'emplacement de cette enceinte, enceinte qui vient très logiquement se raccorder au château sur les deux faces rocheuses de l'éperon. Cependant, la présence d'un alignement courbe, au sein du bâti établi au nord-est de l'éperon (tracé en pointillés), pose question : est-ce le vestige d'une prolongation de l'enceinte ? Rien n'est

73. Charolles : *Mémoire d'une ville...* p. 3.

74. *La Revue du Charolais...* n° 12, octobre 1923, p. 187.

75. *La Revue du Charolais...* n° 13, nov. 1923, p. 199.

76. CHALÉAT, *Genèse et développement des bourgs castraux...*

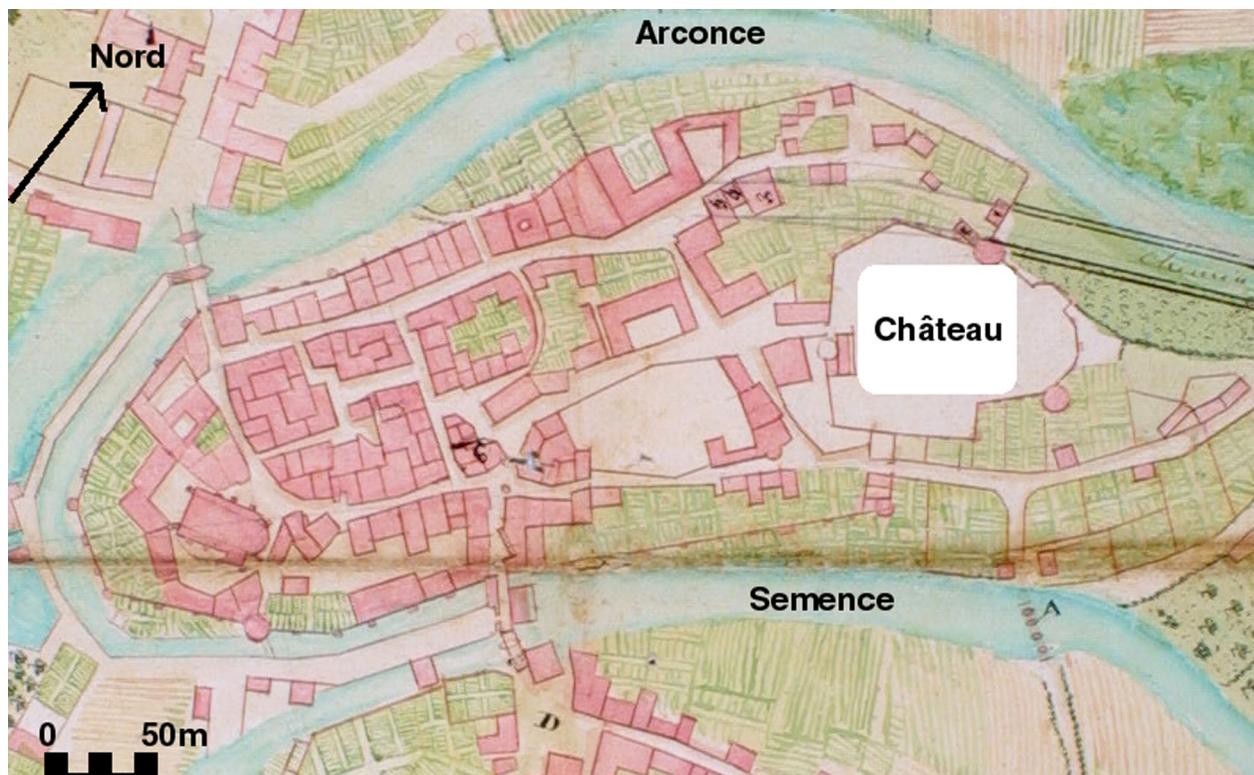


Fig. 12 : agrandissement de la zone intra-muros de Charolles sur le plan 1 (ADCO, C 1006).

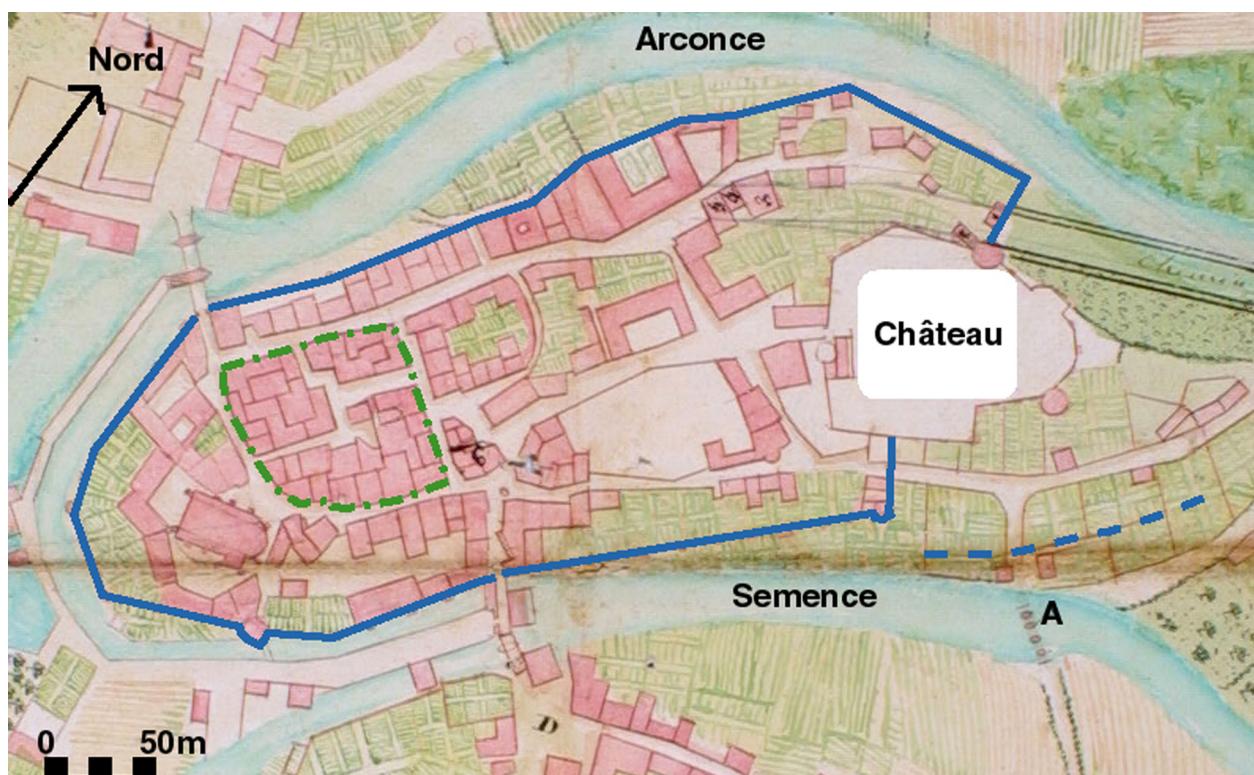


Fig. 13 : indications morphologiques relatives à l'enceinte sur l'agrandissement du plan 1 (ADCO, C 1006). En tracé trait-point, l'ancien quartier des halles Sainte-Catherine.

moins sûr. Visible également sur le cadastre napoléonien, cet alignement est en effet plus irrégulier que le reste du tracé de l'enceinte. De plus, sa position, le long de la rivière, pourrait le lier plutôt à la présence du cours d'eau : fossilisation d'un ancien chemin bordant la Semence, frange de la zone d'inondation, ou encore trace d'un ancien lit de la rivière. Néanmoins, les quelques constructions implantées à l'entour, bien qu'éparses, montrent un parcellaire assez organisé. Nous sommes alors tentés de voir là une sorte de zone de lotissement, gagnée sur les berges de la rivière ou sur l'ancien boulevard du château⁷⁷, mais avec la volonté supposée de prolonger la ville dans cette direction, peut-être autour d'un ancien carrefour de chemins : rappelons que les deux chemins C10 et C12 convergent vers ce point, et le gué voisin (marqué A), desservi par une ruelle (vers l'intérieur de la ville), indique un point de franchissement certes secondaire, mais bien établi. Cette excroissance de l'enceinte aurait pu se faire avec des moyens beaucoup plus légers que pour le reste de la muraille : palissade de bois, muret... Dans l'attente d'une documentation plus fournie, cette proposition d'interprétation doit rester une simple hypothèse.

L'autre fait spatial sur lequel nous voudrions attirer l'attention est l'organisation d'un ensemble de quatre îlots (surlignés par un tracé en trait-point dans la figure 13), qui se distingue du reste du plan 1 : autour d'une cour centrale, ces masses montrent une organisation parcellaire bien plus torturée que celle des îlots environnants.

La confrontation avec le plan 2 (fig. 14) se révèle intéressante à ce stade ; il s'agit, rappelons-le, d'une copie datée de 1905 d'un levé géométrique de 1776. Nous y avons porté les principaux repères, et indiqué, avec les mêmes normes que pour la fig. 13, le tracé visible de l'enceinte urbaine ; par la surface qu'il concerne, ce plan 2 ne permet pas de tester l'hypothèse présentée plus haut d'une prolongation de cette muraille vers le nord-est⁷⁸. En revanche, pour ce qui est des quatre îlots dont nous venons de parler (indiqués en trait-point), un agrandissement (fig. 15) montre que cet ensemble est effectivement comme renfermé sur lui-même, autour d'une place centrale, et porte l'appellation « les hales »⁷⁹. Les pâtés de maisons présentent de fait un front continu vers le nord-est (formé par les façades), le seul accès mentionné étant la rue des Quatre Marmoins qui mène à l'ouest vers l'église paroissiale. Au sud-est, une petite venelle sépare les deux îlots les plus méridionaux, et une voie en chicane serpente entre les maisons au nord. Par ailleurs, on remarque la présence d'une chapelle Sainte-Catherine à l'est (tramée dans la fig. 15) : c'est sans doute de cette chapelle qu'il s'agit lorsqu'on projette, dès 1762, d'utiliser une « chapelle fermée sous les halles » comme abri pour les grains⁸⁰. Sur le cadastre napoléonien de 1823, ce quartier présente peu ou prou le même visage (sans chapelle toutefois), mais la place intérieure est dénommée « halles Sainte-Catherine » (fig. 16).

Sur tous ces plans, l'étude morphologique montre que, mis à part pour l'angle sud du carré, les trois rues nommées *rue de la halle*, *du commerce* et *grande rue* sont perpendiculaires, et génèrent une timide ébauche de ce que l'on pourrait appeler une « grille » si le phénomène était plus ample. De même, le découpage parcellaire des îlots se fonde sur des lignes directrices orthogonales. De là découle l'idée que l'ensemble est le résultat d'une opération de planification urbaine d'envergure, associant tracé viaire orthogonal et découpage parcellaire régulier (du moins au départ, la vie parcellaire du quartier ayant modifié au fur et à mesure les limites). La physionomie d'origine pouvait consister en une place centrale (accueillant les

78. Cette zone n'est pas comprise dans la copie de 1905, et on remarque seulement l'existence d'une limite parcellaire lacunaire qui prolonge vers l'est le flanc sud des murailles, au-delà de la dernière tour, accolée aux prisons.

79. Pour la facilité de la lecture, nous avons orienté ce plan.

80. ADSL, C 206.

77. JACQUIER, *Les châteaux médiévaux...*

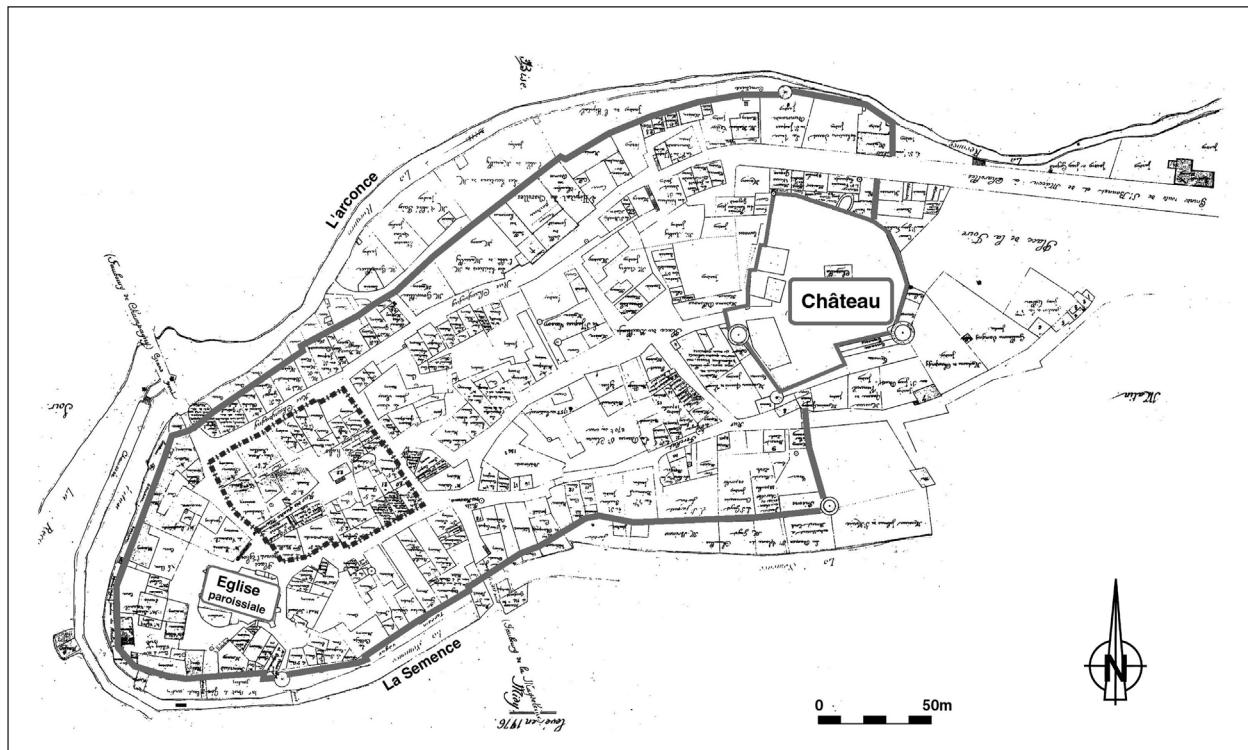


Fig. 14 : copie de 1905 d'un plan de Charolles levé en 1776 (bibliothèque municipale de Charolles), nommé Plan 2 dans le texte. Nous avons indiqué les principaux repères topographiques ainsi que le tracé restitué de l'enceinte. En tracé trait-point, la zone du quartier des halles Sainte-Catherine.

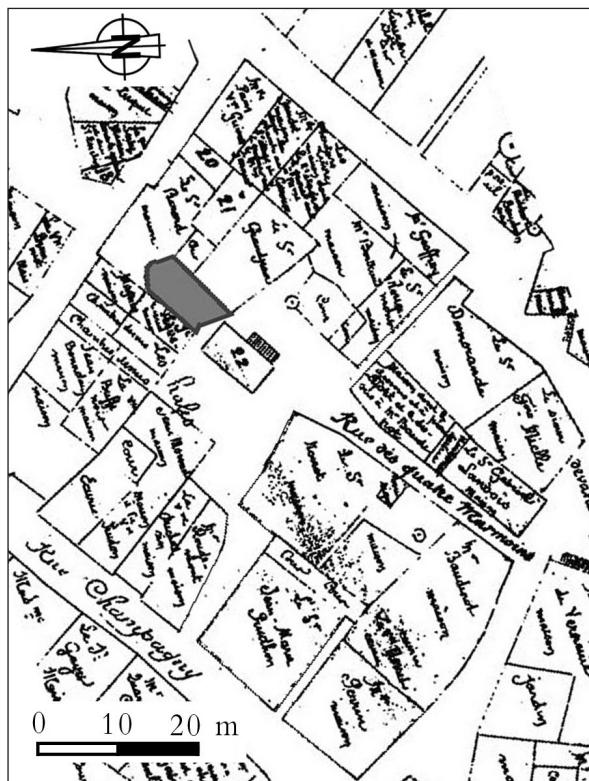


Fig. 15 : agrandissement de la zone des halles Sainte-Catherine de Charolles sur le plan 2. En grisé, l'emprise de la chapelle Sainte-Catherine.

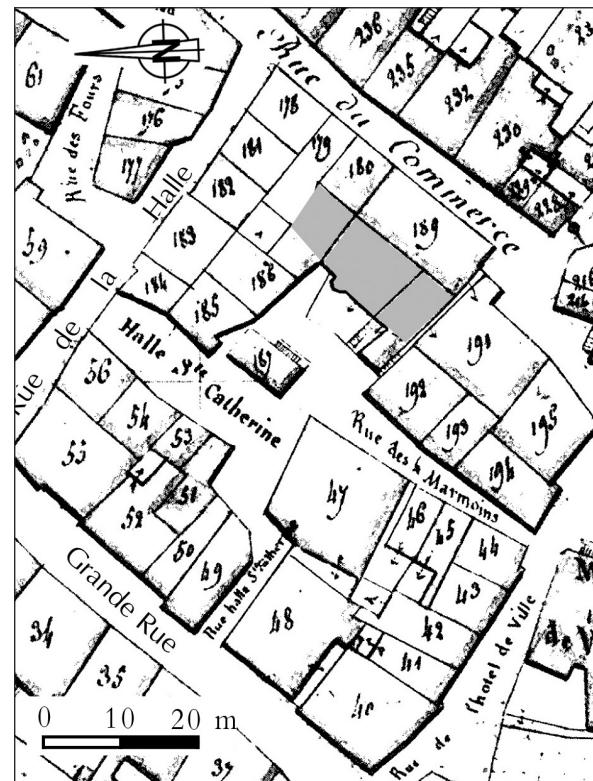


Fig. 16 : agrandissement de la zone des halles sur le cadastre napoléonien (1823). En grisé, l'emprise restituée des deux maisons gothiques actuellement visibles aux n° 8 rue Baudinot et 9 rue Gambetta.

halles ?) cernée de constructions régulières, dont la chapelle Sainte-Catherine, sans doute érigée pour assurer la protection ou la bénédiction du lieu de marché. Les accès, quant à eux, semblent avoir subi plusieurs modifications, notamment la rue occidentale, dont le tracé en chicane montre qu'elle est un percement exécuté *a posteriori*. Le plan 2 montre plusieurs parcelles, très allongées et situées au centre des côtés nord et ouest de la place, qui pourraient être d'anciens accès progressivement colonisés par les habitats : ne peut-on alors imaginer la place d'origine desservie par des rues droites aboutissant au milieu de ses quatre côtés, en un tracé fortement géométrisé ?

Si nous nous promenons dans le bourg actuel, il est très facile de repérer l'emplacement de l'ancien quartier des halles Sainte-Catherine, à savoir le bas de la rue Baudinot actuelle. La majeure partie des constructions date du XIX^e siècle, sans doute édifiée à l'occasion du percement de cette rue qui a éventré les anciennes halles en 1881⁸¹ ; mais on remarque la présence, au sud, de deux bâtisses conservant d'importants vestiges gothiques et desservies par une terrasse surplombant la rue (n° 8 rue Baudinot et 9 rue Gambetta fig. 18). Contre la maison la plus occidentale, une ancienne venelle est presque entièrement dissimulée (fig. 19) : elle s'identifie selon nous à la venelle visible sur le plan 2 dans la partie est des îlots précédemment étudiés (fig. 15), ce qui permet de replacer les deux maisons actuelles sur le cadastre de 1823 (emprise tramée sur la figure 16).

Les vestiges, de style gothique flamboyant (fin XV^e siècle ?) sont bien conservés. Il s'agit, pour l'une de ces demeures (au n° 8 rue Baudinot), d'une tour d'escalier engagée. Celle-ci comporte à l'intérieur des restes de corbeaux et de portes qui indiquent l'existence antérieure d'une cage d'escalier de plan carré. Certaines baies auraient ouvert sur des pièces se développant virtuellement à la place de l'actuelle rue Baudinot. Cette tour, déjà visible sur le cadastre napoléonien en position de saillie sur la place

(fig. 16), n'apparaît pas sur le plan 2, sans doute encore noyée dans les constructions. Ces deux plans montrent, à un demi siècle d'intervalle, un recul progressif des cours et constructions bicornues qui déformaient la place des halles, et le percement de la rue Baudinot a dû être facilité par ce relâchement progressif du tissu. La maison voisine comprend, elle, une cave voûtée d'ogives (fig. 17) sur deux travées, avec des nervures reposant sur des culots historiés pour certains (fig. 20). Bien que les figures des culots montrent quelques signes d'archaïsme, le style correspond à une datation du XV^e siècle. Accessible depuis la rue Baudinot, cette cave est en fait liée au n° 9 de la rue Gambetta.

Les deux maisons reproduisent la même configuration : de par le décalage des niveaux, leurs caves sont à demi enterrées par rapport à la rue Baudinot, mais constituent un rez-de-chaussée vis-à-vis de la rue Gambetta, car cette dernière est plus basse en altitude ; de même, sur la rue Baudinot, le rez-de-chaussée des

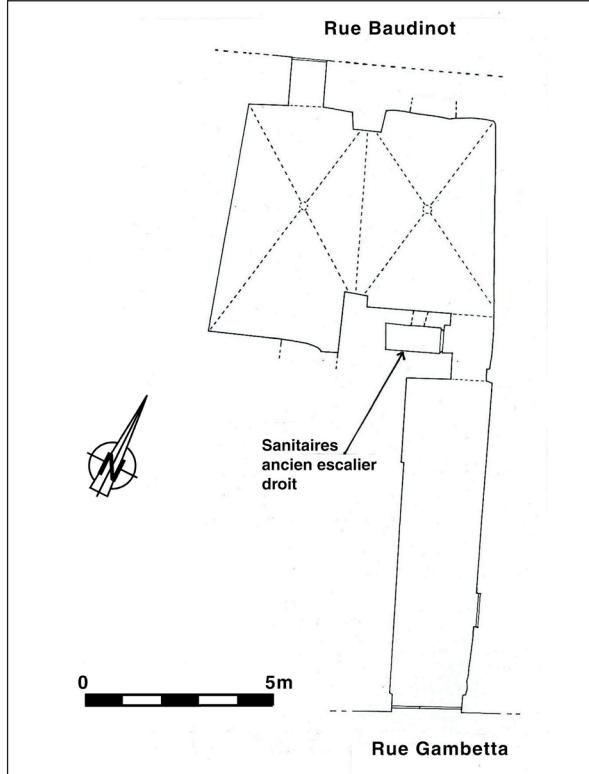


Fig. 17 : plan des caves gothiques du n° 9 rue Gambetta (relevés F.C.)

81. *À la découverte du patrimoine charollais...* p. 12.



Fig. 18 : façades sur la rue Baudinot des maisons gothiques conservées aux n° 8 rue Baudinot et 9 rue Gambetta : on remarque la présence de la terrasse en rez-de-chaussée (photo F.C.)



Fig. 19 : ancienne venelle conservée à côté du n° 8 rue Baudinot, vue depuis la rue Baudinot.

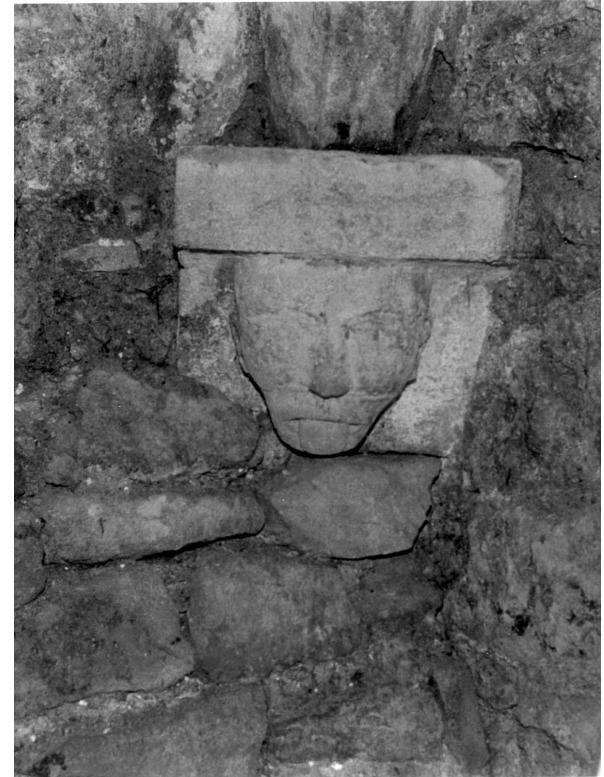


Fig. 20 : culot historié recevant une des ogives de la voûte des caves au n° 9 rue Gambetta (photo F.C.)

deux bâtiments n'est pas de plain-pied mais est desservi par une terrasse en hauteur que l'on gagne par un escalier depuis la rue. Et aucune des caves ne possède de porte ancienne (au moins gothique) ouvrant directement sur la rue Baudinot, alors que tout montre qu'elles fonctionnaient pourtant avec cet axe. Pour nous, ceci démontre que le sol de la terrasse haute, sur laquelle ouvrent les baies du rez-de-chaussée, matérialise l'ancien niveau de circulation des halles Sainte-Catherine : même si la rue Baudinot, aménagée sur la ligne de crête de l'éperon, est encore aujourd'hui surélevée par rapport aux deux rues qui l'entourent (rue Gambetta et rue du Général Leclerc), il faut imaginer le sol originel bien plus haut. Ceci peut alors expliquer que le quartier des halles, sur les plans 1 et 2, paraisse comme détaché du reste du tissu urbain : sans doute devait-il, par une altitude supérieure à tout ce qui l'entourait, dénoter dans le paysage urbain de Charolles. La série continue de murs de maisons au nord-est pouvait de fait constituer une sorte de mur de terrassement

Nous avons vu que ce quartier des Halles possédait les caractéristiques d'une zone planifiée. Pour l'instant, les éléments gothiques des deux maisons détaillées ci-dessus sont les plus anciens vestiges conservés dans la zone : ils peuvent servir d'indice de datation de la mise en place du lotissement, mais sans certitude toutefois. Ces bâtiments peuvent en effet avoir été reconstruits tardivement sur la base d'une organisation spatiale orthogonale déterminée bien antérieurement, et ce lotissement a pu être implanté en remplacement d'un quartier préexistant. Rappelons qu'en 1854, le creusement effectué dans la cave d'une maison bordant les halles de Charolles (sans plus de précision) mit au jour un tombeau de pierre, renfermant un squelette de haute stature, dont le crâne reposait sur un cercle de fer riveté. Le chanoine François Cucherat y voyait l'indice d'une implantation humaine très précoce (fin du haut Moyen Âge, an Mil ?) dans cette partie

de la ville, au pied du château, peut-être un quartier artisanal⁸².

Cette rapide étude révèle ainsi toute la complexité des questionnements spatiaux relatifs aux bourgs castraux médiévaux. Ainsi, dans les deux cas étudiés, la vision d'un château « pionnier » installé en terrain vierge est mise à mal : un premier hameau sur la colline de la Madeleine pour Charolles, et un village de vallon préexistant pour Semur. Les modes de constitution du bourg paraissent également beaucoup plus complexes que ce que l'on décrit souvent : manifestement, les zones de développement spontané et les zones de lotissement se mêlent, alors qu'une étude superficielle des plans aurait conclu à un regroupement de population spontané en fonction des lignes fortes du relief. De même, il resterait à étudier les phases successives de développement des bourgs médiévaux : les éléments architecturaux en notre possession datent les lotissements repérés de la fin du Moyen Âge, mais rien n'empêche de penser qu'il s'agit de reconstructions sur la base d'un découpage foncier organisé bien avant. L'archéologie urbaine serait ici à même de jeter quelques lumières sur l'origine de ces quartiers.

L'analyse méticuleuse des plans force en définitive à se concentrer sur toute une série de détails instructifs, et parfois déroutants. Il faut retenir la leçon, souvent oubliée en histoire, qui prône pour chaque nouveau site l'adaptation des grilles de lecture et un oubli temporaire des connaissances acquises : ceci permet la poursuite de l'exercice de connaissance sans aveuglement. On peut penser aussi que seule l'accumulation de données textuelles permettra de sortir de l'impasse. Pour notre part, nous affirmons que, au moins quant à ces interrogations d'ordre spatial, priorité doit être donnée aux lectures planimétriques et aux fouilles archéologiques, et que leur documentation textuelle ne doit se faire qu'*a posteriori*,

82. CUCHERAT (Chanoine François), *Notice sur le cercle de fer trouvé dans un tombeau à Charolles, et sur l'origine de cette ville*. Mâcon : Protat, 1856.

mais sans oublier les spécificités de chaque type de source. Dans le cas contraire, forte est la tentation de la « localisation à tout prix », ou le risque de contre sens, ou encore celui d'explication erronée. C'est ce que dénonce Henri Galinié lorsqu'il expose ce qui se passe habituellement dans les recherches urbaines ; ce faisant, il nous donne une leçon de pratique qui peut s'appliquer à tous les objets de notre recherche :

« Quand les textes montrent l'émergence de termes comme *burgus* ou *suburbium*, quel rapport cela a-t-il avec la réalité matérielle ? [...] Il s'agit d'un jargon technique. Il nous faut avoir conservé une foi incommensurable dans la perspicacité des élites pour croire qu'apparition dans les textes vaut apparition dans les faits. [...] »

Les usages du sol sont astreints à d'autres logiques que celle des mots qui apparaissent pour préciser le statut de configurations spatiales compréhensibles par ceux qui manient le droit⁸³. »

83. GALINIÉ (Henri), *Ville, espace urbain et archéologie : essai*. Tours : Maison des sciences de la ville, de l'urbanisme et des paysages, 2000. (Sciences de la ville, 16), p. 90.

Datations $^{14}\text{C-AMS}$ et chronologie du fossé de la plate-forme de Molaise (Huilly, Saône-et-Loire)

JACQUELINE ARGANT, JEAN-PAUL BOURGUIGNON*

Résumé

Des analyses polliniques effectuées sur des carottages des fossés de la plate-forme de Molaise, et présentées en 2008, avaient montré que les tourbes de fond de fossé avaient enregistré un changement de couvert végétal radical dans les environs de la plate-forme, avec, en dessous de 1 m, des proportions de pollens évoquant un paysage ouvert et cultivé, et, dans les couches supérieures, une reprise brutale de la forêt. Ces tourbes ont pu être datées par $^{14}\text{C-AMS}$. Les dernières couches attestant d'une activité agricole datent du XIV^e siècle, ce qui est cohérent avec le mobilier découvert sur le site. En revanche, on est plus surpris de trouver, au fond des fossés, des couches de sédimentation datant du VI^e siècle ap. et du I^{er} siècle av. J.-C., alors que les couches d'occupation les plus anciennes n'ont pu être analysées.

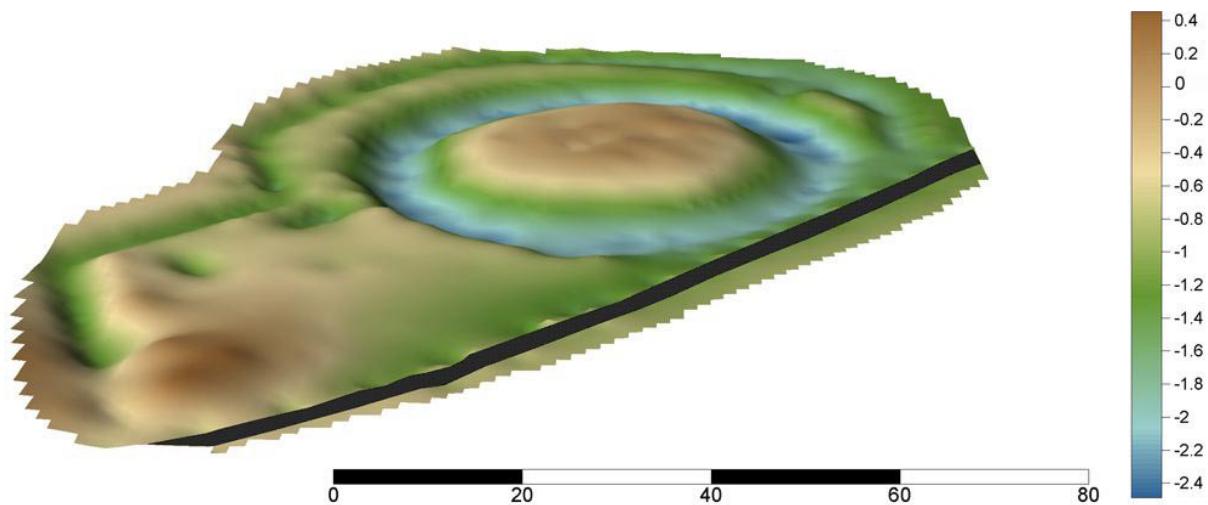


Fig. 1 : modèle numérique de terrain de la plate-forme de Molaise (relevé J.-P. Bourguignon, 2008).

Le site de Molaise se trouve entre Tournus et Louhans, dans une forêt qui couvre les terrasses humides dominant la rive gauche de la Seille. Le site se présente comme une plate-forme ronde de 38 m de diamètre, surélevée d'environ 1 m par rapport au terrain environnant, et entourée d'un fossé constamment en eau (fig. 1). Cet ensemble central est entouré d'un second fossé, plus étroit, qui englobe une basse-cour, mais qui a été détruit au sud par le

passage de la route. Le toponyme de Molaise apparaît dans les textes à la fin du XIV^e siècle et le lieu fut siège d'une paroisse jusqu'au XVIII^e siècle. En revanche, les textes d'archives n'y mentionnent jamais ni maison forte ni aucune fortification. Ce silence des textes pourrait indiquer que cette plate-forme portait un habitat aristocratique assez peu fortifié (simple maison basse). Mais cette déduction n'est pas sûre. En effet, cette région de la Bresse échappe largement au contrôle du duc de Bourgogne et des autres princes, si bien qu'une maison forte, voire un château, a pu exister à Molaise sans laisser aucune trace écrite dans les archives.

* J. Argant : LAMPEA-UMR 6636, Institut Dolomieu, 15 rue Maurice Gignoux, 38031 Grenoble Cedex.
J.-P. Bourguignon : enseignant retraité, DESS « archéo-science » de l'Université de Bourgogne.

Problématique

En 2005-2008, nous avions pratiqué des carottages dans le fond des fossés de la plate-forme, afin d'y effectuer des analyses polliniques². Celles-ci ont mis en évidence une dynamique du paysage environnant liée aux activités humaines : les couches argileuses situées à la base de ce fossé rendent compte d'un paysage très ouvert et d'une nette activité agricole et pastorale (céréales, chanvre, plantes de prairie). Le passage à la tourbe qui les recouvre correspond au développement d'un couvert forestier (peupliers trembles et chênes) et à la diminution des marqueurs de cultures (fig. 2).

À partir de ces données, plusieurs hypothèses ont été proposées³. La plus plausible est l'abandon des activités des occupants de la motte et par conséquent abandon de l'entretien du fossé qui commence alors à être comblé par la tourbe.

Afin de vérifier les différentes hypothèses proposées, la datation des sédiments par la méthode ¹⁴C-AMS s'imposait.

Datations

Trois échantillons ont pu être choisis selon les critères suivants :

- une richesse suffisante en matière organique (argiles sombres)
- leur position significative dans la série :
 - à 89-91 cm, partie inférieure de la tourbe
 - à 98-100 cm, partie supérieure de l'argile
 - à 163-165 cm de profondeur, datation du début du dépôt de l'argile grise (fig. 3).

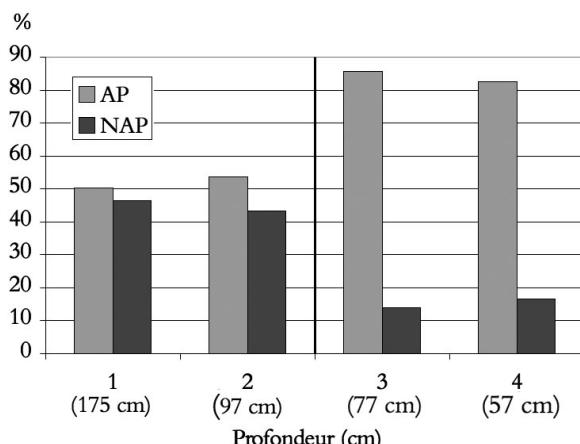


Fig. 2 : évolution des rapports entre pollens d'arbres (AP) et pollens d'autres plantes (NAP).

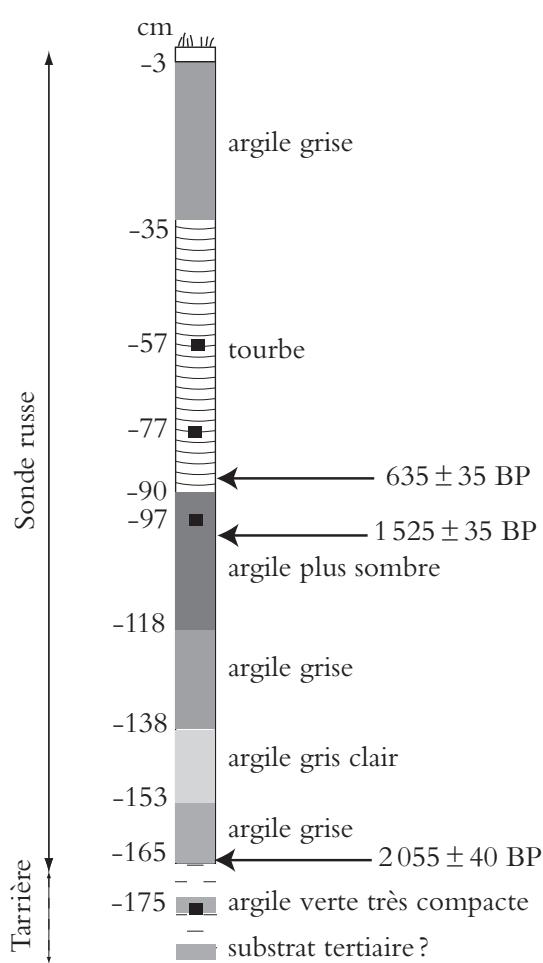


Fig. 3 : emplacement des échantillons datés sur la carotte de Molaise.

Carrés noirs : analyses polliniques de 2008.

Sondage A. Argant, J.-P. Bourguignon,

M. Bidault, 05/10/2005.

2. ARGANT (Jacqueline), BOURGUIGNON (Jean-Paul), Mottes médiévales et paléoenvironnement : exemple de l'étude palynologique du fossé de la motte de Molaise (Huilly, Saône-et-Loire), in : *Chastels et maisons fortes en Bourgogne, II : actes des journées de castellologie de Bourgogne 1999-2007*. Montceau-les-Mines : CeCaB, 2008, p. 165-172.

3. *Ibid.*

Résultats

Profondeur	Réf. laboratoire	Dates $^{14}\text{C-AMS}$	Dates calendaires	Date la plus probable
89-91 cm	Lyon-5 447(GrA)	635 ± 35 BP	1283-1402 ap. J.-C.	1303
98-100 cm	Lyon-5 446(GrA)	1525 ± 35 BP	431 à 606 ap. J.-C.	546
163-165 cm	Lyon-5 445(GrA)	2055 ± 40 BP	174 à 46 av/ap J.-C.	- 48

Tableau des résultats des datations.

Interprétation

Ces résultats apportent un éclairage nouveau sur la chronologie des dépôts et conduisent à de nouvelles questions.

- La date obtenue à 163-165 cm, situe vers 50 av. J.-C. au plus tard le début de la période d'occupation importante révélée par l'analyse pollinique. Il est probable que cette occupation remonte plus loin dans le temps, mais la base du dépôt argileux atteinte par la sonde à 185 cm de profondeur, trop pauvre en matière organique, n'a pu être datée.

- L'occupation et l'exploitation des lieux sur la plate-forme elle-même et autour des fossés paraissent continues pendant toute la période antique puis au haut Moyen Âge puisque de l'argile se dépose encore à 1525 ± 35 BP, soit vers le milieu du VI^e siècle ap. J.-C. Ce dépôt s'interrompt ensuite pour laisser place à de la tourbe dont la formation coïncide avec le développement des arbres. La date obtenue pour cet événement, à la base de la tourbe, permet de situer très probablement au tout début du XIV^e siècle le reboisement du site. La formation de tourbe signifie que le fossé qui reste humide est envahi par la végétation, et son atterrissement commence. Il n'y a plus d'apports détritiques (érosion), ce qui prouve que les abords du fossé, et en particulier la surface de la motte, ne sont plus occupés ni entretenus et la végétation qui peut se répandre fixe les sols. On peut donc considérer que la plate-forme est abandonnée au moins dès la fin du XIII^e siècle ou au plus tard au début du XIV^e siècle.

Cette datation est d'ailleurs confirmée par le mobilier métallique retrouvé en prospection sur et auprès de la plate forme. Il s'agit notam-



Fig. 4 : mobilier trouvé sur et autour de la plate-forme ; trouvailles fortuites ; collection particulière.

ment de deux petites attaches dorées qui équipaient des éperons et qui peuvent remonter aux XII^e-XIV^e siècles, ainsi que d'une molette d'éperon qui ne peut être antérieure à la fin du XIII^e siècle (fig. 4).

- La forte activité agricole mise en évidence pendant toute la durée de fonctionnement de la plate-forme et de son fossé, vraisemblablement de l'âge du fer au haut Moyen Âge, se

vérifie également tout près de là dans l'analyse pollinique du Pré Pillon à Simandre⁴.

Ces données posent donc le double problème d'une existence très précoce de la plate-forme d'une part et de sa fonction d'autre part. Si les dépôts argileux révèlent bien l'exploitation antique du territoire, la plate-forme proprement dite existait-elle déjà ? Si oui, ce site attribué à la période féodale, aurait une origine plus ancienne qu'on ne l'imaginait jusqu'à présent, et pourrait être contemporain, au moins, des tumulus à vocation funéraire repérés en Bresse et datés de l'âge du fer⁵.

Perspectives

Le sous-sol de la plate-forme de Molaise n'est pas connu pour l'instant. Un sondage à vocation stratigraphique et sédimentologique devrait permettre de rechercher entre autres un éventuel sol d'occupation conservé, et vérifier si la couche argileuse grise puis verte apparaît bien à la base de l'édifice. D'autres datations pourront être tentées à la suite du complément d'analyse pollinique prévu.

Par ailleurs, dans la forêt, tout un réseau de fossés révèle d'anciens cadastres sur un territoire parsemé d'un nombre important de mares et étangs et de dépressions interprétées comme des carrières d'extraction d'argile. Autant de signes d'une occupation insoupçonnée de ce territoire rendu à la forêt depuis bien longtemps.

La carrière d'argile de Molaise a fait l'objet d'un carottage en septembre 2009, de même que le fossé de la motte de Villeveny (La Frette). Le dépôt de ce dernier présente des caractéristiques stratigraphiques très proches de celles de

Molaise, avec même succession d'argile et de tourbe.

L'analyse pollinique et de nouvelles datations sur ces nouveaux sites seront donc du plus haut intérêt pour avancer dans la connaissance de ces structures de la Bresse.

Un intérêt primordial de ce site c'est que le couvert forestier a permis de conserver les traces d'occupations anciennes qu'ailleurs l'agriculture des XIX^e et XX^e siècle a considérablement gommées. On peut donc souhaiter que ce terroir puisse à l'avenir faire l'objet de recherches pluridisciplinaires destinées à démêler l'écheveau des occupations successives ; si le couvert forestier peut sembler, au premier abord, un obstacle aux observations, de nos jours des technologies plus sophistiquées comme le LIDAR permettraient facilement de mettre en évidence les aménagements d'origine anthropique et d'appréhender plus globalement l'organisation de ce territoire.

4. ARGANT (Jacqueline), Paléoenvironnement en Bourgogne du sud. Apport de la palynologie, in : Duriaud (J.) et Rué (M.) (dir), *40 ans du Groupe de Recherche Archéologique de Tournus, 1968-2008. Bilan de l'archéologie en Tournugeois-Val de Saône*, à paraître.

5. BARTHÉLEMY (Albert), Les mottes et les tertres de la Bresse de l'âge du fer au Moyen Âge, in : *Annales de l'Académie de Mâcon*, t. LXIV : 1988, p. 113-131.

Conclusion

HERVÉ MOUILLEBOUCHE*

Ouf...

En espérant que personne ne lira jamais cette conclusion, que je rédige à la hâte avant de courir chez l'imprimeur, je remercie du fond du cœur tous mes auteurs : ceux qui attendent depuis plus d'un an la sortie de *Chastel III*, comme ceux qui m'ont envoyé leur dernière illustration cette nuit à 5 h 41 ; ceux qui m'ont signé leur *imprimatur* les yeux fermés, et ceux qui ont renvoyé sept fois leurs épreuves corrigées. Je remercie Gilles Auloy et Fabrice Cayot qui ont assuré la relecture des articles, et j'assume les dernières coquilles que j'aurais laissé passer. Je n'assume pas en revanche le contenu de chaque article. J'en garantis la bonne tenue scientifique et la méthodologie ; j'ai poussé très loin mon rôle de directeur d'édition, pointilleux et tyrannique, suggérant parfois des corrections avec une insistance importune, mais j'ai toujours respecté, je l'espère, la volonté ultime de chaque auteur. Le CeCaB n'est pas une école de pensée unique, mais une collection de personnalités qui aiment à discuter.

Je suis assez satisfait du résultat. Un collègue me disait récemment qu'il n'achetait plus les recueils de castellologie : souvent, il n'y trouvait qu'un ou deux articles intéressants, qu'il préférait photocopier. J'espère qu'il fera exception pour *Chastel III*. Tout d'abord parce qu'il

y trouvera plusieurs articles absolument remarquables (j'oserais dire : de futurs « classiques »), d'autre part parce que ça risquerait de casser la reliure en dos-collé, et ça serait dommage.

Bourguignon, accessoirement universel

Henri Vincenot a-t-il dit « tout ce qui est bourguignon est accessoirement universel » ? N'ayant jamais retrouvé la citation originale, ou du moins les circonstances précises d'une telle affirmation, j'ai tendance à penser qu'il s'agit d'une pseudo-citation, issue d'un deutéro-Vincenot : c'est la tradition en marche. Mais la citation est bienvenue pour brocarder un peu cette suffisance des Bourguignons, qui font de la castellologie *bourguignonne* lors de journées d'étude *bourguignonnes*, pour publier des recueils d'articles *bourguignons*...

Universel ? Non, vraiment pas. Nos châteaux sont très bourguignons. La Bourgogne est une terre de châteaux ; des milliers de châteaux, des tours, des maisons fortes, des mottes, tout un patrimoine méconnu et menacé, que le Centre de Castellologie essaie de faire connaître *urbi et orbi*. *Urbi*, pour les historiens locaux qui verront combien la connaissance de l'architecture castrale est utile à la compréhension de l'histoire de la région. *Orbi*, pour offrir aux castellologues quelques pierres bien taillées qui illustreront les multiples facettes régionales des constructions fortifiées.

* Maître de conférences à l'Université de Bourgogne, UMR 5594 Artehis.

Il n'y a pas d'esprit de clochers dans les châteaux forts. Certains chercheurs (Sylvain Guillin, Florian Bonhomme, Christophe Besnier, René-Pierre Lehner) sont venus de loin pour étudier les châteaux bourguignons. Les études ont été réalisées dans les universités de Dijon, Nancy, Lyon ou Paris, ce qui explique une certaine aisance pour les comparaisons lointaines : La Marche et Champallement ressemblent aux tours du Fumélois, la tour des Ursulines à Autun a une jumelle à Bourdeilles en Dordogne, la maison des champs d'Entre-deux-Monts s'inspire du château de Saint-Germain-en-Laye, et les appliques de poires à poudre retrouvées à Mâlain ont leurs répliques dans les musées de Rotterdam. Notre recueil d'articles pourra, nous l'espérons, nourrir à son tour le jeu utile et délicat des comparaisons exotiques.

Et encore, on n'a pas tout dit

Il nous fallait 200 pages pour publier *Chastel III* et nous voici à 272, ce qui est déjà beaucoup, eu égard à la volonté du Centre de Castellologie de rester accessible au plus grand nombre. Il a donc fallu se résigner à ne pas tout mettre. Le lecteur ne trouvera donc pas la bibliographie de castellologie bourguignonne préparée par Emmanuel Laborier. Les fouilles du château de la Perrière, à Étang-sur-Arroux, avec ses curieuses tours octogonales sur bases cylindriques, attendront une prochaine livraison. Quant à la tour du Bost à Charmoy, qui vient d'être datée par dendrochronologie de l'année 1388, il faudra encore se référer pendant quelques temps à la monographie de Bulliot de 1900, avant de pouvoir lire la synthèse que ne manquera pas d'écrire Robert Chevrot.

À suivre...

Édité par le Centre de Castellologie de Bourgogne,
château de Bellecroix, 20, chemin de Bellecroix, 71 150 Chagny.
Centrecastellologiebourgogne@Yahoo.fr
<http://www.cecab-chateaux-bourgogne.fr/>

Pour toute correspondance commerciale :
Gilles Auloy, 23, lotissement Les Brochets, 71 210 Saint-Laurent-d'Andenay.

Dépôt légal : avril 2010.
Achevé d'imprimer sur presse numérique par :
Dicolor, 2, rue de l'Aqueduc Darcy, 21 121 Ahuy, avril 2010.
ISBN : 978-2-9532994-3-4
Dépôt légal imprimeur :